

**LIBRARY - OF - THE
DEPARTMENT - OF
EXTERNAL AFFAIRS**

b(603425 (f)

67649 >
35-40

16311 22 AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XV N° 1

Table des matières

Janvier 1963

| | |
|---|----|
| Conférence du désarmement à Genève | 2 |
| Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce | 7 |
| Le premier satellite canadien | 12 |
| Organisation de coopération et de développement économiques | 16 |
| Le Comité consultatif du Plan de Colombo | 23 |
| Association des parlementaires de l'OTAN | 26 |
| L'Union interparlementaire | 30 |
| Le Centre de formation professionnelle de Sibline | 38 |
| Don d'un poteau totémique au Mexique | 40 |
| Les affaires extérieures au Parlement | |
| Réunion ministérielle de l'OTAN | 43 |
| Réunion ministérielle de l'OCDE | 46 |
| Question des sanctions | 48 |
| Impérialisme soviétique | 49 |
| Année de la collaboration internationale | 50 |
| Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada | 51 |
| Les Traités | 52 |

Conférence du désarmement à Genève

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU CANADA, NOVEMBRE 1962

Le Comité des Dix-Huit sur le désarmement s'est réuni de nouveau à Genève le 26 novembre 1962, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement et les essais d'engins nucléaires. Au cours des deux premières semaines, il s'est surtout intéressé à la question des expériences atomiques, notamment au problème que pose le contrôle de l'arrêt des expériences souterraines. Le Canada et d'autres puissances non nucléaires ont présenté diverses propositions ayant pour objet un accord intérimaire sur l'arrêt des expériences souterraines (qui comporterait des assurances suffisantes pour une détection et une identification efficaces des phénomènes sismiques par une commission scientifique internationale) en attendant que l'on se soit entendu sur un traité international disant les expériences de toutes sortes. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont de nouveau fait valoir la nécessité d'une inspection obligatoire, qui tendrait à prévenir les expériences souterraines clandestines; mais l'URSS s'en est tenue à l'opinion que les inspections internationales sur place n'étaient pas nécessaires, et elle a repoussé toute espèce d'entente provisoire sur l'arrêt des expériences souterraines.

Le Comité a remis un rapport à l'Assemblée générale le 10 décembre, conformément à la résolution 1762(A) de celle-ci; il y déclarait qu'il n'avait pas été possible d'aboutir à un accord au cours des deux premières semaines qui avaient suivi la reprise des négociations et s'engageait à tenir l'Assemblée au courant de ce qui se ferait à l'avenir en ce domaine.

Le 30 novembre, au cours de la discussion générale sur les travaux auxquels serait consacrée la deuxième partie de la session, le représentant du Canada, général E. L. M. Burns, a exposé le point de vue de son pays sur les principales questions dont était saisi le Comité sur le désarmement. S'étant dit d'avis que la Conférence devait chercher surtout à aider les puissances nucléaires à se mettre d'accord sur un traité pour faire cesser les expériences nucléaires au plus tard le 1^{er} janvier, il a poursuivi son discours dans les termes suivants:

JE TIENS à vous assurer que la délégation du Canada saisit toute l'importance des travaux que nous consacrons au désarmement général et complet et que diverses mesures qui doivent y concourir d'ici la conclusion d'un accord à ce sujet. Mais il s'agit de savoir quels sont les moyens les plus favorables à un progrès dans ce sens, comment réaliser quelque chose de concret, comment faire le premier pas dans la voie d'un désarmement général et complet. Faisant partie de la Première Commission de l'Assemblée générale, j'ai ressenti une vive contrariété cha-

ois que, devant moi, un délégué d'un pays non représenté a déclaré que le Comité des Dix-Huit n'était arrivé à aucun résultat positif après six mois de séance. Et je suis sûr que, parmi nous, d'autres ont éprouvé le même sentiment. Est-ce que les termes "aucun résultat" résumeront notre rapport du 10 décembre, date dont nous sommes plus qu'à 10 jours? Et en serons-nous au même point à la fin de l'année? Mais pour obtenir des résultats, il est essentiel, dans notre domaine commun, dans tout autre, d'éviter la dispersion des efforts.

Question primordiale

Après les débats de la dix-septième session de l'Assemblée générale et quelques entretiens avec de nombreux délégués qui y avaient pris part, il y aurait unanimité d'opinion sur les points suivants: l'arrêt des expériences nucléaires constitue le premier problème à résoudre en matière de désarmement; la conjoncture actuelle est prête à la conclusion d'un accord; les différences de positions se sont atténuées entre les États-Unis et le Royaume-Uni d'une part et l'URSS d'autre part; enfin, dans un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires, dont la conclusion orienterait le monde vers la fin de la course aux armements, il n'y a guère lieu d'espérer que l'on aboutisse à un accord sur d'autres propositions de désarmement, du moins dans un avenir prévisible.

Les gouvernements et les membres des Nations Unies ont exposé clairement leurs préoccupations dans la résolution 1762 (sections A et B) adoptée le 6 novembre, soit il y a un peu plus de trois semaines. La plupart des chefs des délégations présentes se trouvaient alors à l'Assemblée générale; toutes comprennent des membres qui y siégeaient. Dans son excellente intervention de la dernière séance, le distingué délégué de la Suède a fait un exposé clair et précis des points essentiels de la résolution 1762A. Néanmoins, je ne crois pas superflu d'en rappeler quelques-uns. Tout d'abord, je signalerai à votre attention certains éléments fondamentaux des cinq derniers paragraphes du préambule de la section A, qui a pour origine le projet de résolution parrainé par 37 pays. En voici le texte*:

Notant que les États représentés au Sous-Comité chargé d'étudier la question d'un traité pour la cessation des essais d'armes nucléaires, créé par le Comité des dix-huit puissances, sont maintenant parvenus à un accord de principe, en ce qui concerne la question du contrôle des essais dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau,

Notant en outre que les débats du Comité des dix-huit puissances font apparaître une entente un peu plus large sur la question d'un contrôle efficace des essais souterrains,

Considérant que le memorandum du 16 avril 1962, déposé au Comité des dix-huit puissances par les délégations de la Birmanie, du Brésil, de l'Éthiopie, de l'Inde, du Mexique, du Nigeria, de la République Arabe Unie et de la Suède, représente une base solide, adéquate et équitable pour des négociations visant à éliminer les divergences de vues qui subsistent sur la question d'un contrôle efficace des essais souterrains. . .

Le paragraphe suivant a trait à l'intention des chefs d'État d'aplanir sans tarder le reste des points de désaccord. Voici ce que l'on trouve dans le dernier paragraphe:

*D'après le compte rendu télégraphié de son exposé, il est difficile de savoir jusqu'à quel point le général Burns a cité la résolution 1762.

Convaincue qu'aucun effort ne doit être épargné pour parvenir rapidement à un accord sur la cessation de tous les essais nucléaires dans tous les milieux. Je tiens aussi à vous signaler les paragraphes 2, 3 et 6 du dispositif de la résolution et les paragraphes 1 et 2 du dispositif de la résolution 1762 (B), qui ont pour origine le projet de résolution des États-Unis et du Royaume-Uni.

Tous ensemble, ils indiquent clairement ce que l'ONU attend des puissances nucléaires pour la deuxième partie de la session du Comité des Dix-Huit.

Question du contrôle

Comme on le sait, les points de désaccord actuels entre les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, d'une part, et le Gouvernement de l'Union soviétique, d'autre part, ont trait aux moyens de s'assurer que toutes les parties observent l'accord sur l'arrêt des expériences nucléaires. On peut les définir de façon plus serrée encore en précisant qu'il s'agit de déterminer dans quelle mesure faut recourir aux inspections sur place pour s'assurer que l'interdiction des expériences nucléaires souterraines soit respectée. D'après le paragraphe 6 du dispositif de la résolution 1762 (A), si un accord complet concernant les quatre milieux n'est pas conclu le 1^{er} janvier (ce serait la meilleure solution), il conviendrait s'entendre pour interdire les essais dans les trois milieux où le contrôle ne soulève pas la question des inspections sur place, et cet accord devrait s'accompagner d'une entente provisoire sur l'arrêt des expériences souterraines fondée sur le mémoire des Huit; l'accord intérimaire comporterait des assurances suffisantes pour une détection et une identification efficaces des phénomènes sismiques par une commission scientifique internationale.

La question d'une commission chargée de contrôler le respect des engagements que supposerait l'interdiction des essais a été examinée par les puissances nucléaires au cours des quatre dernières années et on s'est entendu à ce sujet, dans une large mesure, au milieu de 1961. La délégation du Canada ne voit pas pourquoi les puissances nucléaires ne pourraient pas décider en quelques séances du comité à donner à cette commission, du moins de façon provisoire, s'il règne un esprit de compréhension mutuelle et de concession, orienté vers une solution prochaine et conscient des intérêts essentiels de l'humanité (paragraphe 5 du dispositif, résolution 1762 (A)).

Proposition de la Suède

M. Edberg (Suède) estime qu'il serait possible de créer une commission internationale pour attendre la rédaction complète et l'entrée en vigueur d'un accord général. Cette idée avait déjà été mise de l'avant par la délégation de la Suède et approuvée par des membres neutres du Comité. Le Canada y a souscrit et y souscrit toujours. Au paragraphe 4 du mémoire des Huit en date du 16 avril 1962, la proposition est en faveur d'une commission internationale qui comprendrait, outre le personnel administratif nécessaire, un nombre restreint de savants hautement qualifiés, recrutés si possible dans les pays qui n'ont pas pris parti, était imprécise comme elle était censée l'être. M. Edberg a donné d'autres conseils utiles et pratiques sur

à un accord et le fonctionnement de la commission. Selon la délégation du Canada, cette commission devrait être constituée de telle sorte que les savants neutres y aient une voix prépondérante quand il s'agirait de déterminer si un phénomène enregistré par les stations sismologiques donne lieu à plus de recherches, notamment à une inspection sur place. Il reste d'autres points à préciser en ce qui concerne la mise sur pied de la commission, si l'on veut qu'elle fonctionne efficacement et rapidement. Mais, comme je l'ai déjà dit, ces questions ont fait l'objet d'une longue étude de la part des puissances nucléaires lors de leurs négociations passées; elles devraient être résolues sous peu, si on les aborde dans l'esprit que suppose la résolution.

M. Edberg a fait observer que la question de l'inspection, notre pierre d'achoppement jusqu'ici, n'a pu être retirée de l'ordre du jour du fait de ce qui avait été accompli dans le domaine sismologique. Je me demande s'il prévoit qu'elle le sera, grâce aux progrès scientifiques qui surviendront nécessairement. Mais les représentants de nombreux pays socialistes ont soutenu qu'il s'agit en fait d'un problème politique et que l'intervention de savants pour le résoudre était inutile. Examinée dans sa juste perspective, la question est de savoir s'il faut des inspections sur place pour s'assurer qu'il ne se poursuit aucune expérience souterraine contraire aux engagements du traité; elle exige donc des avis d'ordre scientifique et une décision d'ordre politique. Voici ce que les savants devront trancher: quelle est la probabilité que x explosions nucléaires souterraines de y kilotonnes, faites en z mois, ne soient pas détectées et identifiées de l'extérieur, par des instruments? A supposer que cette probabilité soit négligeable, les gouvernements pourront prendre une décision politique, en faisant abstraction du faible risque que le traité soit éludé. D'autre part, si la probabilité est grande, il faut songer à d'autres garanties, à l'inspection sur place par exemple. Ici une décision politique entre en ligne de compte. Si quelques inspections sur place sont nécessaires pour assurer toutes les parties en cause que l'engagement à ne pas faire d'explosions souterraines a été contracté, y a-t-il un danger sérieux que les préposés à l'inspection obtiennent des renseignements militaires (en dépit des précautions expliquées à maintes reprises)? Le cas échéant, ce risque justifie-t-il qu'on refuse l'inspection sur place, mesure pouvant aboutir à un accord qui interdirait partout et pour toujours les expériences nucléaires?

Accord intérimaire

Le paragraphe 6 de la résolution 1762 (A) prévoit un accord intérimaire, c'est-à-dire d'une durée limitée en ce qui concerne les expériences souterraines, soit d'un an ou peut-être de six mois. La délégation du Canada estime que, faute d'un accord complet et général, les puissances nucléaires devraient conclure un accord intérimaire. Celui-ci pourrait intervenir à brève échéance, si l'URSS acceptait les méthodes pouvant démontrer de façon satisfaisante que des phénomènes non identifiés auraient été des tremblements de terre et non des explosions nucléaires. Certes, la même obligation incomberait aux autres parties à l'accord, mais aucune

autre pouvant y adhérer éventuellement n'a formulé d'objection sur ce point. Nous sommes vivement intéressés aux propos de M. Edberg sur la manière dont les données sismologiques sont actuellement réunies; cette manière permettra à son avis, de mettre au point une méthode que la commission scientifique internationale — qui existerait provisoirement — pourrait utiliser dans ses recherches pour déterminer si des phénomènes, assimilables à des explosions nucléaires, ont vraiment eu lieu.

D'après les renseignements scientifiques dont nous disposons, il existe actuellement, dans les diverses régions du globe, quelque 125 à 140 stations, où l'on utilise des instruments qui ont bénéficié des perfectionnements des cinq dernières années, grâce pour une large part à la recherche américaine en la matière. Nous croyons savoir, en outre, que les relevés de ces stations sont réunis et interprétés avec diligence par le U.S. Coast and Geodetic Survey. Il s'agit, il est vrai, d'un organisme national, bien qu'il utilise les données qui lui parviennent d'autres pays. Toutefois, la section sismologique de l'Union internationale de géodésie et de géophysique favorise la mise sur pied d'un centre de caractère vraiment international, mais l'emplacement de celui-ci n'a pas encore été choisi. On nous dit que son installation n'exigerait pas beaucoup de temps — peut-être deux mois seulement — dans un pays possédant les ordinateurs voulus, de bonnes communications avec l'extérieur et des sismologues compétents.

La délégation du Canada note que la délégation des États-Unis a montré clairement qu'elle étudierait volontiers toute démonstration scientifique et toute preuve qu'il est possible de détecter et d'identifier n'importe quelle expérience souterraine de quelque importance, même en se bornant aux installations nationales qui existent déjà. La commission scientifique internationale, si elle est mise sur pied, pourrait évaluer cette preuve et ces démonstrations sur la façon dont la détection et l'identification se réaliseraient. La délégation du Canada espère sincèrement que les puissances nucléaires en viendront à accepter ces propositions, notamment celle de faire porter le gros de nos efforts sur le problème de l'interdiction des expériences nucléaires, ainsi que nous serons appelés à le faire aux termes de la très importante résolution de l'Assemblée générale que j'ai longuement citée. Le cas échéant, et si nous réalisons l'esprit de compréhension et de compromis auquel nous invite la résolution 1762 (A), nous pourrions faire du monde un présent qui fera de 1963 une année heureuse. Dans l'éventualité d'un échec, je ne voudrais pas formuler d'hypothèses sur ce qui arriverait.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

VINGTIÈME SESSION, GENÈVE, 1962

LA VINGTIÈME session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a eu lieu à Genève du 23 octobre au 16 novembre 1962¹. Les Parties contractantes ont traité, à cette session, d'un certain nombre de questions de grande portée, la plus importante ayant trait à la convocation d'une réunion ministérielle du GATT.

Réunion ministérielle du GATT

Avant l'ouverture de la vingtième session, le premier ministre Diefenbaker et le président Kennedy ont, par un échange de lettres en date de la mi-octobre, exprimé le vœu que les ministres du GATT se réunissent afin d'étudier les moyens de résoudre à l'avantage de tous les grands problèmes du commerce². Les délégations du Canada et des États-Unis se sont unies pour présenter cette proposition aux Parties contractantes réunies à la vingtième session.

Appuyant cette initiative conjointe, les Parties contractantes ont décidé que les ministres du GATT tiendraient une réunion au cours des premiers mois de 1963 afin d'étudier un programme de libéralisation et d'expansion du commerce des produits primaires et secondaires. A cet égard, il conviendrait d'attacher la plus grande importance à la négociation rapide de solutions aux problèmes du commerce des produits de base et aux problèmes commerciaux additionnels qui se posent aux pays moins développés. Le Conseil du GATT se réunira dans un avenir prochain afin de faire les préparatifs nécessaires, de proposer un ordre du jour et de fixer la date précise de la réunion ministérielle.

Annonçant à la Chambre des communes, le 15 novembre, la décision des Parties contractantes du GATT, le premier ministre s'est exprimé ainsi:

Des dispositions seront prises pour que le Canada soit représenté à cette très importante réunion par le ministre du Commerce et peut-être aussi par d'autres ministres. Je crois qu'une réunion en ce moment aura des résultats de très grande envergure, qui seront excellents pour le monde libre. Elle fera naître aussi de grandes possibilités pour l'expansion du commerce et, donc, pour la croissance de notre économie nationale.

Avant la réunion ministérielle du GATT, un groupe de travail chargé d'étudier l'abaissement des tarifs douaniers se réunira pour examiner les nouvelles techniques que l'on pourrait adopter lors des négociations futures du GATT. Le groupe de travail, sous la présidence d'un Canadien, M. R. Y. Grey, du ministère des Finances, soumettra un rapport à la réunion ministérielle. (M. Grey a été fonctionnaire au ministère des Affaires extérieures de 1956 à 1960).

¹ Pour un compte rendu de la dix-neuvième session, voir *Affaires Extérieures*, Volume XIV, n° 3, mars 1962. Les textes de ces messages sont reproduits à la fin du présent article.

Problèmes commerciaux des pays moins développés

La Commission permanente du GATT (Commission III) qui s'occupe des problèmes commerciaux des pays moins développés a soumis, à la vingtième session des Parties contractantes, un rapport où se trouvaient examinés les progrès accomplis au cours de l'année précédente en ce qui concerne la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et l'expansion du commerce dans les pays sous-développés. Selon le rapport, les pays moins développés ne sont pas satisfaits des progrès réalisés jusqu'ici et sont déterminés à obtenir que leurs problèmes reçoivent l'attention des pays industrialisés lors de la réunion ministérielle du GATT en 1963.

Au cours de la session, les Parties contractantes ont étudié une proposition visant à explorer les moyens par lesquels les pays sous-développés qui n'étaient pas parties au GATT mais voyaient en celui-ci le cadre approprié pour le règlement des problèmes commerciaux pourraient contribuer et participer aux travaux du GATT qui présentaient pour eux un intérêt particulier. Néanmoins, vu le peu de temps disponible et vu l'importance de la question, il a été décidé de saisir de cette proposition le Conseil du GATT qui en ferait l'étude au moment des préparatifs pour la réunion ministérielle.

Nouveaux membres

A la séance d'ouverture de la vingtième session, deux nouveaux pays ont été admis parmi les membres du GATT. La Trinité et Tobago, ainsi que l'Ouganda, relevaient jadis du Gouvernement britannique, ont accédé à l'indépendance en 1962 et ont acquis une entière autonomie dans la conduite de leurs relations commerciales extérieures. Les deux pays avaient demandé de participer à l'Accord à titre de membres de plein droit et sont devenus respectivement quarante-troisième et quarante-quatrième Parties contractantes.

En outre, la Yougoslavie et la République Arabe Unie avaient présenté des demandes officielles afin d'accéder à l'Accord général. La Yougoslavie avait des rapports étroits avec le GATT depuis 1959, et l'Accord général avait servi de base aux relations commerciales entre ce pays et la plupart des Parties contractantes. Par l'adoption de déclarations, la Yougoslavie et la RAU se sont accordées l'accession provisoire, la première jusqu'au 31 décembre 1965 et la seconde jusqu'au 31 décembre 1964, ou plus tôt si les négociations touchant les tarifs douaniers se terminaient avant ces dates.

Les Parties contractantes ont décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 1965 l'accession provisoire de l'Argentine afin de permettre l'achèvement des négociations conduisant à l'accession totale. L'arrangement spécial qui permettait à l'Espagne de participer aux travaux des Parties contractantes a été aussi prolongé jusqu'au 31 juillet 1963, date à laquelle ce pays aura, croit-on, accédé à l'Accord général.

Les Parties contractantes ont examiné la décision prise en 1960 et selon laquelle le maintien des engagements pris dans le cadre du GATT, au nom des États africains, par les anciennes puissances métropolitaines était assuré après l'accession des territoires à l'indépendance. Cette décision tenait compte de

u'il faudrait sans doute un certain temps aux nouveaux États pour revoir leur politique commerciale et leurs relations avec le GATT. Les Parties contractantes avaient décidé en 1960 de continuer à appliquer *de facto* l'Accord général à leurs relations avec ces nouveaux États, sous réserve de réciprocité. A la vingtième session, elles ont résolu que cet arrangement continuerait jusqu'à la fin de la dernière session ordinaire de 1963 et que le statut des rapports du GATT avec ces États en question ferait l'objet d'étude en 1963.

Politique agricole commune de la CEE

Les Parties contractantes ont étudié un rapport, soumis par une autre commission permanente du GATT (Commission II), relatif aux conséquences qu'entraînerait pour le commerce des produits agricoles la mise en œuvre progressive de la politique agricole du Marché commun. Elles ont examiné cinq groupes de produits: céréales, viande de porc, œufs, volailles, fruits et légumes. Les principaux pays exportateurs, y compris le Canada, craignaient que le système d'importations envisagé dans les propositions de la Communauté économique européenne, ajouté à un fort soutien des prix intérieurs, ne suscite des niveaux élevés de production, ce qui conduirait à un déplacement sérieux des importations en provenance des tiers pays et créerait éventuellement des problèmes d'excédents de production à l'intérieur même de la CEE. On a fait remarquer qu'en cas d'agrandissement de la région couverte par la CEE, cette dernière serait de plus en plus à même d'exercer une influence prédominante sur le commerce mondial dans le domaine des produits agricoles. La Commission a souligné que le principal élément à considérer pour déterminer les répercussions de la politique agricole commune sur le commerce international était la politique générale des prix que devait fixer la Commission de la CEE. La Commission du GATT a reçu, des représentants de la CEE, l'assurance que la Communauté serait prête à discuter, avec les tiers pays, de toute difficulté que ferait surgir la mise en œuvre de la politique agricole commune; la Communauté était en outre disposée à examiner avec la Commission II du GATT les règlements que l'on appliquerait à l'endroit des autres produits agricoles.

Surtaxes canadiennes à l'importation

Les Parties contractantes ont étudié l'initiative prise par le Gouvernement canadien en juin 1962 pour l'établissement de surtaxes provisoires à l'importation, et les circonstances qui ont rendu cette initiative nécessaire. Elles se sont réjouies des mesures déjà prises par le Canada pour l'élimination d'une partie des surtaxes et de l'intention qu'il a exprimée d'éliminer le reste aussi promptement que les circonstances le permettraient. Elles ont aussi recommandé la suppression rapide des surcharges restantes et ont prié le Canada de leur présenter, au cours des premiers mois de 1963, un rapport sur les mesures prises à cette fin.

Le ministre des Finances a communiqué à la Chambre des communes, le 15 novembre, la décision des Parties contractantes du GATT et a déclaré que la

délégation du Canada, conformément aux instructions reçues, appuierait cette décision qui était pleinement en accord avec la politique du Gouvernement canadien.

Élection du président

Au terme de leur vingtième session, les Parties contractantes ont élu M. J. Warren pour être leur président jusqu'à la fin de la vingt-et-unième session. Warren, qui détenait un poste au ministère des Affaires extérieures de 1945 à 1954 et de 1957 à 1958, est sous-ministre adjoint du ministère du Commerce.

Vingt-et-unième session

Les Parties contractantes ont décidé de tenir leur vingt-et-unième session à Genève du 22 octobre au 15 novembre 1963.

Textes des messages échangés par le premier ministre Diefenbaker et par le président Kennedy avant l'ouverture de la vingtième session du GATT:

Le 16 octobre

Monsieur le Président,

Le Gouvernement canadien se réjouit de l'adoption de la loi sur l'expansion commerciale. Cet élargissement de la politique américaine en matière de commerce laisse entrevoir des progrès marqués en ce qui a trait aux échanges commerciaux multilatéraux dans le monde. C'est là, à coup sûr, une réalisation historique.

A la Conférence des premiers ministres du Commonwealth tenue à Londres le mois dernier, j'ai proposé que tous les pays animés du même esprit se réunissent sous peu pour étudier la façon de régler, à l'avantage de tous, les grands problèmes d'échanges commerciaux devant lesquels nous nous trouvons aujourd'hui. J'aimerais faire suivre cette proposition de caractère général d'une autre, précise, celle-là, en vue d'une réunion prochaine à cet égard. Il importe au plus haut point de trouver aussitôt que possible des moyens efficaces de résoudre ces problèmes complexes et urgents. Il semble que la meilleure manière de préparer une telle réunion serait de discuter ces grandes questions à une rencontre de ministres.

Il tarde au Gouvernement canadien de participer pleinement à ces efforts de travailler de concert avec les États-Unis et d'autres pays à la réalisation de notre objectif commun. Nous sommes persuadés que les occasions qui s'offrent d'une collaboration plus étendue dans les relations commerciales et économiques serviront largement à renforcer davantage le monde libre.

Les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis se caractérisent par la compréhension mutuelle et une attitude positive devant notre objectif commun: des échanges plus libres et sans disparité de traitement. Ces nouveaux efforts en vue d'accroître le commerce mondial donneront à nos deux pays l'occasion de continuer à bien travailler ensemble, chacun se rendant parfaitement compte de ses intérêts et des aspirations de l'autre.

Lé 18 octobre 1962

Monsieur le Premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre à l'occasion de la signature que j'ai apposée la loi sur l'expansion du commerce. C'est avec plaisir que j'apprends que le gouvernement canadien accueille favorablement cet événement d'une importance extrême pour la politique des échanges des États-Unis.

Depuis la seconde guerre mondiale, le Canada et les États-Unis ont été associés dans la recherche déterminée d'un monde où les échanges ne seraient pas sujets à des distinctions injustes, et qui offrirait à tous les pays du monde libre les meilleures possibilités de développement et d'expansion économique. Votre lettre établit nettement que nous continuons à poursuivre ces objectifs en commun, et je suis heureux d'avoir reçu votre engagement d'étroite collaboration dans notre avance vers l'acceptation plus étendue de nos convictions.

Je voudrais employer pleinement l'autorité que me confère la loi sur l'expansion des échanges, et je suis impatient d'explorer, dès que possible, avec d'autres nations de même esprit, les problèmes et perspectives qui nous permettraient d'envisager d'un point de vue nouveau la réduction des obstacles qui s'opposent au commerce international. A cet égard, les récents entretiens qui ont eu lieu à Ottawa entre certains hauts fonctionnaires de nos deux gouvernements ont été des plus utiles. J'ai pensé qu'une fois achevé le travail préliminaire et une fois l'accord fait entre les principaux participants, une conférence ministérielle des parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, au début de 1963, serait probablement le meilleur moyen d'enrôler la participation et l'appui des nations qui partagent la même pensée.

En nous appuyant sur votre proposition tendant à une réunion internationale, nous pourrions peut-être concerter nos efforts pour recommander qu'une réunion spéciale des parties contractantes au niveau ministériel ait lieu, si possible, dès le mois de février ou mars de l'année 1963. Je trouverais intéressant de connaître votre réaction à cette proposition.

L'amélioration de la situation des réserves du Canada m'encourage, et j'accueille avec plaisir le premier pas que vous venez de faire en vue de l'abolition des surtaxes spéciales sur les importations, à la suite de cette amélioration. J'espère bien qu'il vous sera possible de supprimer les surtaxes qui restent. Cela nous permettrait à tous de lancer notre attaque contre les barrières commerciales.

Le premier satellite canadien

MISE EN ORBITE le 28 septembre 1962, à partir d'une rampe de lancement de Californie, l'*Alouette* est le premier satellite qui ne doit rien aux savants des États-Unis ou de l'Union soviétique. Il a été en effet entièrement conçu et construit par les scientifiques civils de l'Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense, de Shirley-Bay, près d'Ottawa. Lancé dans le cadre du Programme international de sondage à partir de l'exosphère, l'*Alouette*, qui pèse environ 320 livres, tourne sur une orbite quasi polaire et effectue une révolution complète toutes les 105 minutes. Son apogée est de 650 milles, son périhélie de 630 milles. Ses dispositifs de radio-sonde explorent l'ionosphère supérieure, et leurs signaux télémétriques sont captés sur bandes magnétiques par des stations terrestres, puis retransmis au centre d'information de l'Établissement de recherches, à Ottawa, où ils sont déchiffrés et analysés. Ces renseignements doivent permettre une étude de l'ionosphère et de ses perturbations qui brouillent les signaux radio, surtout dans les zones boréales.

L'Établissement de recherches sur les télécommunications est un laboratoire du Conseil de recherches pour la défense. Dès sa création, en 1947, il s'est consacré à l'étude des transmissions radiophoniques. Dans l'extrême-nord, les signaux radio-électriques sont souvent perturbés ou interrompus par des bouleversements du champ magnétique et une dislocation de ses pouvoirs réflecteurs. L'ionosphère est une couche de la haute stratosphère qui va de 110 à 800 kms environ au-dessus du sol, et où les rayons solaires ultraviolets transforment, par fission, les particules neutres en ions ou en électrons qui forment alors des zones conductrices pouvant refléter les ondes radiophoniques si la masse des électrons est assez dense pour former écran.

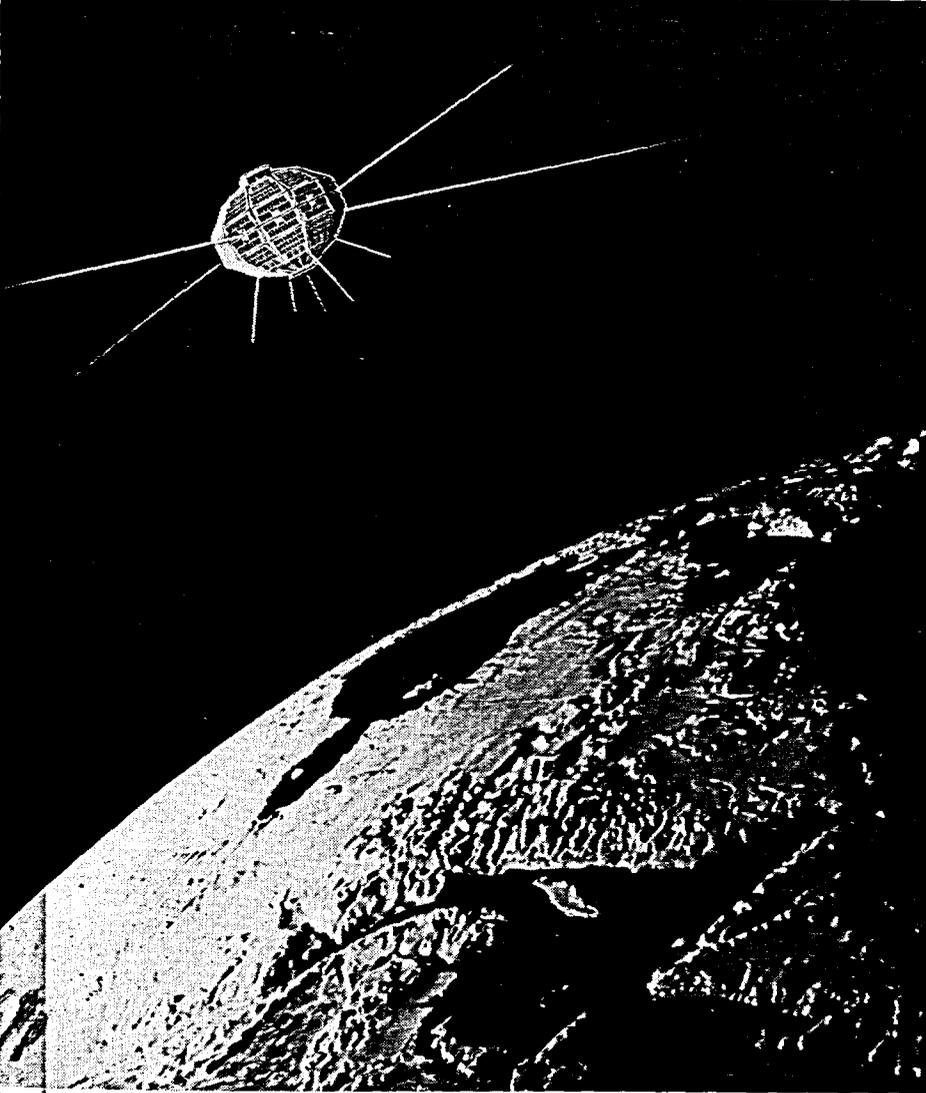
Parfois les "vents solaires" et autres phénomènes semblables bouleversent le champ magnétique et les ceintures de radiations. Dans l'ionosphère polaire et subpolaire, certaines perturbations résultent du caractère saisonnier des irradiances solaires, qui font se succéder au jour continu de l'été la longue nuit polaire des mois d'hiver. En outre, dans les hautes latitudes, l'aurore polaire est due à la luminiscence de l'atmosphère sous l'influence d'électrons issus du soleil. Rien n'est plus désastreux pour les signaux radio que "l'évanouissement polaire" qui obscurcit les zones réflectrices; toutes les ondes à haute fréquence sont alors absorbées par la région D.

Depuis quelques années, les savants canadiens étudient de près ces phénomènes grâce à un réseau de dispositifs "au sol". Cependant, ceux-ci ne peuvent pénétrer l'ionosphère et c'est pourquoi, dès 1958, le Canada s'est attaché à la mise au point de sondages à partir de l'exosphère, confiés à des satellites. Depuis 1959, le Centre de télécommunications mène de concert avec l'Agence américaine pour l'aéronautique et l'espace des études spécialisées dans ce domaine.

structures

Le véhicule spatial *Alouette* est une sphère ellipsoïde d'aluminium, de 42 pouces de diamètre et de 34 pouces de hauteur. Ses panneaux extérieurs sont recouverts d'environ 6,500 cellules photo-électriques, véritable batterie qui capte l'énergie solaire.

Un procédé technique purement canadien a permis d'équiper l'engin d'une antenne de sondage de 150 pieds de long (ce qui semble bien constituer un record) et d'une antenne annexe longue de 75 pieds. Toutes deux sont en acier très mince, trempé à chaud. Lors du lancement, elles étaient enroulées sur des



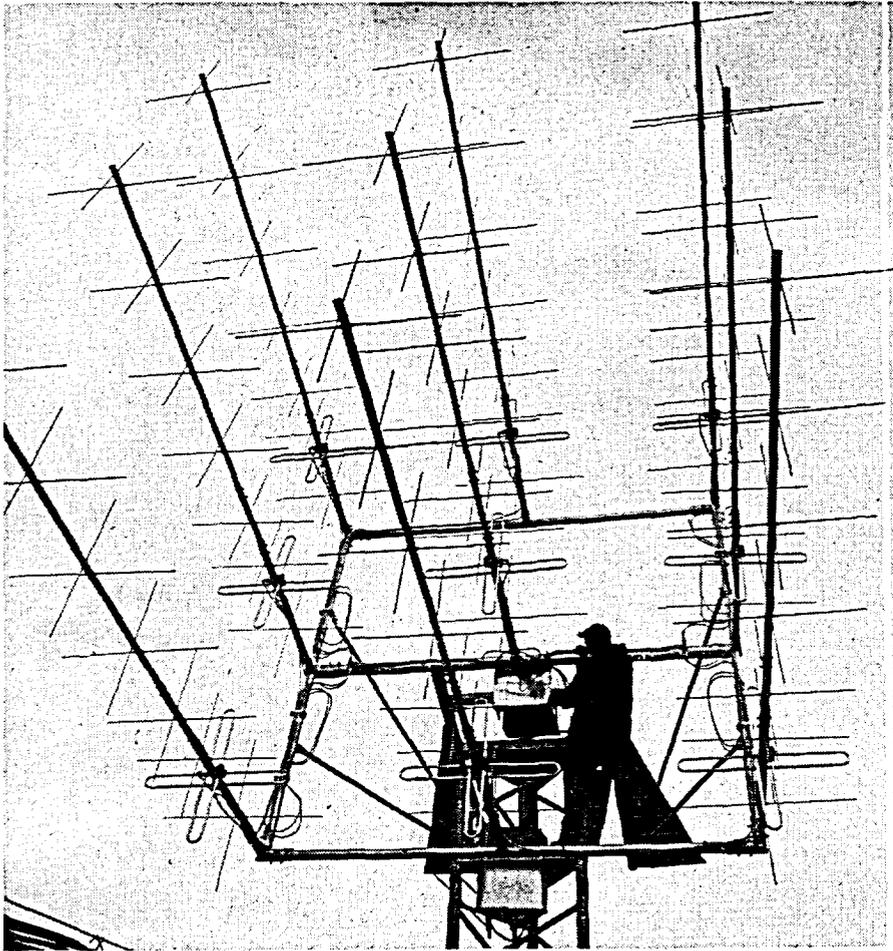
C'est ainsi sans doute qu'un astronaute verrait l'Alouette dans l'espace sidéral.

tourets à l'intérieur du satellite; une fois celui-ci en orbite, un moteur spécial opéré leur déroulement extérieur.

Une série d'expériences

Pour commencer, placé sur une orbite exosphérique, l'*Alouette* a exploré l'ionosphère jusqu'à la cote maximum F2 (240-320 milles). Les "senseurs" mesurent les variations de densité électronique de l'ionosphère à des heures et à des latitudes diverses, grâce à des faisceaux de signaux radio d'une fréquence de 1.6 à 10 mégacycles. Le système de fréquence "balayée" est supérieur au système rudimentaire de fréquence fixe, compte tenu des structures extrêmement complexes de l'ionosphère au-dessus du territoire canadien.

L'*Alouette* doit permettre en outre d'établir la densité des électrons de l'ionosphère, en mesurant les bruits cosmiques, et de capter les "sifflements" de très basse fréquence.



On trouve des antennes de radar du même genre à Ottawa (Ontario), Prince-Albert (Saskatchewan), Resolute (Territoires du Nord-Ouest) et à Saint-Jean (Terre-Neuve).

quence dont s'accompagnent les éclairs et autres phénomènes électriques de l'atmosphère.

Le Conseil national des recherches du Canada a muni l'*Alouette* de six senseurs, qui mesureront les particules cosmiques primaires extra-atmosphériques, y compris électrons, protons et particules alpha.

Tous les renseignements recueillis par le satellite sont retransmis par signaux radio aux treize stations terrestres de repérage qui encerclent le globe. Le Conseil des recherches pour la défense a mis en place trois stations télémétriques, à Souda-Bay, Prince-Albert et Ottawa. Les données scientifiques qui leur parviennent sont enregistrées sur bandes magnétiques par 7 canaux, puis envoyées à un établissement de recherches sur les télécommunications chargé de leur analyse. Une comparaison des sondages à partir du sol et de l'exosphère permettra sans doute d'établir les équations qui intéressent les savants et dont bénéficieront les scientifiques du monde entier.

Lancement

Alouette a été lancé par l'Administration américaine de l'aéronautique et de l'espace, à partir de la rampe de lancement du Pacifique, située près de la base aérienne de Vandenberg en Californie. L'engin spatial a été mis en orbite par une fusée "Thor" (première étape) et une fusée "Agena-B" (deuxième étape). Le lancement, qui a eu lieu le 28 septembre, a été effectué en présence d'un groupe de hauts fonctionnaires canadiens dirigé par M. A. H. Zimmerman, président du Conseil de recherches pour la défense.

Apport au Parlement

Le 1^{er} octobre dernier, aux Communes, M. D. S. Harkness, ministre de la Défense nationale, a décrit les quatre expériences confiées au satellite *Alouette*, et a déclaré notamment:

... Si ces expériences remportent un succès complet, et il n'y a aucune raison d'en douter, les résultats obtenus pourront être utilisés de façon pratique dans le domaine des télécommunications à grande distance tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire.

... Le gouvernement ainsi que les hommes de science et les ingénieurs industriels qui ont collaboré à cette entreprise ont acquis une nouvelle expérience et de nouvelles connaissances qui grandiront le Canada sur le plan international et lui permettront de mieux soutenir la concurrence industrielle dans un domaine technologique en pleine expansion.

C'est un succès remarquable pour le Canada, qui n'aurait pas été possible sans l'étroite collaboration et le ferme appui des dirigeants des États-Unis, de l'industrie canadienne et, en particulier, sans les efforts résolus de ceux qui ont participé à notre entreprise au Conseil de recherches pour la défense.

Organisation de coopération et de développement économiques

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE 1962

La deuxième réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques a eu lieu à Paris les 27 et 28 novembre¹. Elle regroupait les ministres des vingt pays membres: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Turquie. Le ministre de la Justice du Canada, M. Donald M. Fleming, présidait à cette occasion le Conseil ministériel, comme il l'avait fait à la première réunion tenue en novembre 1961².

Un communiqué, reproduit ci-dessous, a été publié au terme de la réunion. Le 28 novembre, M. Fleming a donné une conférence de presse, au cours de laquelle il a tenu les propos suivants au sujet de l'OCDE et de la réunion ministérielle.

LES MINISTRES des vingt pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont tenu, hier et aujourd'hui, leur seconde réunion annuelle. En ma qualité de président du Conseil, je suis heureux de pouvoir vous faire part de ce qui suit.

L'Organisation composée de dix-huit pays d'Europe et de deux pays d'Amérique du Nord est en fait le porte-parole de quelque 540 millions de personnes. Ces pays, représentés ici par leurs ministres, fournissent quelque 60 p. 100 de la production industrielle, 60 p. 100 des exportations du monde entier et des débouchés pour près de 60 p. 100 des importations du globe. Les pays de l'Organisation, ayant pleinement conscience des besoins des autres pays, ont été parmi les premiers à fournir une aide aux pays moins développés et ont contribué à la réalisation de leurs aspirations économiques et politiques.

Trois objectifs sont inscrits dans la Convention portant création de l'Organisation qui fut signée à Paris même il y a près de deux ans (14 décembre 1960). Il est pleinement satisfaisant de pouvoir faire état, au cours de cette seconde réunion ministérielle, de progrès notables et d'initiatives nouvelles dans trois domaines.

Le premier objectif de l'Organisation visait à assurer la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi, tout en maintenant la stabilité financière. N

¹Pour une description de l'OCDE et de ses origines, voir l'article intitulé "L'Organisation de coopération et de développement économiques", *Affaires Extérieures*, février 1961.

²Voir l'article sur la première réunion ministérielle, *Affaires Extérieures*, décembre 1961.

vons pu, au cours de cette réunion, examiner les progrès réalisés ces douze derniers mois vers cet objectif, fixé lors de la réunion de l'année dernière et prévoyant une croissance économique de 50 p. 100 de la production entre 1960 et 1970. Comme l'indique notre communiqué et comme nous le prévoyions d'ailleurs l'année dernière, les taux de croissance ont varié selon les continents et selon les pays mais les statistiques montrent que cette croissance se révélera substantielle.

Les perspectives économiques ont également été étudiées. La production européenne continue de croître, bien que moins rapidement que dans un passé récent. La position des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni dans la concurrence internationale s'est améliorée, et cet état de chose devrait contribuer à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux.

Le Conseil a décidé de publier deux études importantes mais qui ne sont que préliminaires. L'une d'entre elles a directement trait à l'objectif de croissance économique adopté lors de la réunion de l'année dernière. Cette étude analyse l'expérience de croissance économique des divers pays membres au cours de la dernière décennie puis envisage l'orientation et la structure éventuelle de certains des grands pays dans les années à venir. La seconde étude qui sera publiée a trait à la nécessité d'assurer la stabilité des coûts et des prix si l'on veut que la croissance économique soit bien équilibrée et se poursuive sans heurt. Elle analyse également l'expérience acquise par les pays membres pour maintenir une stabilité raisonnable dans ce domaine.

Le second objectif de l'Organisation a trait à l'expansion économique des pays moins développés; il existe un certain nombre de ces pays parmi les membres de l'Organisation et bien davantage en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. L'Organisation, par l'intermédiaire de sa Commission d'aide au développement, a achevé le premier de ses examens annuels de l'aide fournie par les pays membres. L'objectif de ces examens annuels est d'accroître en volume et d'améliorer en qualité l'aide ainsi fournie.

L'Organisation a aussi décidé de créer immédiatement un Centre de développement qui a pour objet l'étude et la recherche.

Le troisième objectif de l'Organisation a trait à une expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire. A l'heure actuelle, le secteur des échanges est dominé par deux questions essentielles, lesquelles, pour le moment du moins, ne sont pas du ressort de notre Organisation; je pense évidemment aux négociations engagées actuellement à Bruxelles et aux perspectives offertes par le Trade Expansion Act des États-Unis.

Toutefois, au sein de cette Organisation, nous nous sommes orientés, au cours de ces deux derniers jours, vers un autre aspect des échanges mondiaux.

Le Conseil a noté que trop souvent les efforts des pays moins développés pour améliorer leur sort et les efforts des autres pays pour les y aider sont contre-carrés par une évolution commerciale défavorable. Il arrive que l'aide extérieure ne serve qu'à compenser, dans une certaine mesure, un amenuisement des recettes d'exportation résultant d'une baisse des cours mondiaux.



A la deuxième réunion ministérielle de l'OCDE: M. Donald M. Fleming, ministre de la Justice du Canada (à gauche), et M. Thorkil Kristensen, secrétaire général de l'OCDE.

Manifestement, la plupart des pays préféreraient dépendre de leur commerce que d'une aide extérieure; de toute évidence, les problèmes des échanges et ceux de l'aide sont étroitement liés. Nous pouvons aider les pays moins développés aussi bien en leur assurant des débouchés raisonnables sur nos marchés que par une aide internationale sous ses diverses formes.

Compte tenu de ces considérations, le Conseil a adopté au cours de la présente session une importante résolution dont le texte est rendu public cet après-midi. Ainsi qu'ils en sont convenus dans cette résolution, les pays membres, agissant dans le cadre de l'Organisation, "s'efforceront de formuler des politiques concertées destinées à favoriser le développement économique des pays moins développés et qui tiennent pleinement compte de l'interdépendance du commerce et de l'aide".

Une autre décision prise par le Conseil au cours de ces deux derniers jours a trait au rôle croissant que joue l'OCDE dans la coordination des programmes scientifiques des pays membres. Aussi une réunion spéciale des ministres sera-t-elle convoquée l'an prochain pour encourager la coopération dans les domaines de la recherche et de la politique scientifiques.

Nous avons été heureux d'accueillir à notre réunion les représentants éminents d'un certain nombre d'autres organisations internationales qui œuvrent dans des

domaines voisins des nôtres. C'est ainsi que nous avons entendu des déclarations de M. Per Jacobsson, directeur administratif du Fonds monétaire international, de M. Rey, membre de la Commission de la CEE, de M. Windham White, secrétaire exécutif du GATT, et de M. Wehrer, membre de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

De l'avis général, cette réunion a été extrêmement fructueuse et constructive, et elle augure bien de l'avenir de l'Organisation.

Communiqué de presse

Le Conseil ministériel de l'OCDE, réuni à Paris les 27 et 28 novembre 1962 sous la présidence de M. Donald M. Fleming (Canada), a considéré les perspectives économiques qui s'offrent aux vingt pays d'Europe et d'Amérique du Nord, membres de l'Organisation, ainsi que les responsabilités de la communauté des pays de l'OCDE à l'égard du reste du monde.

2. Les ministres ont procédé à cet examen et mesuré les progrès accomplis en direction de l'objectif de croissance qu'ils ont fixé l'an dernier, en se fondant sur les études approfondies effectuées au sein de l'Organisation.

3. Aux États-Unis, il existe de la main-d'œuvre inemployée et une capacité de production inutilisée. Cette situation requiert manifestement des mesures propres à stimuler la demande.

Dans certains pays européens, la production augmente à l'heure actuelle moins vite que l'an dernier, mais aucun pays ne s'attend à un fléchissement sensible de l'accroissement de sa production l'an prochain.

L'Organisation continuera de suivre la situation de très près. Les ministres sont convenus qu'au cas où il serait ultérieurement nécessaire de prendre des mesures propres à favoriser l'expansion, il importerait que les pays membres agissent rapidement et de concert.

4. La position des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni dans la concurrence internationale s'est sensiblement améliorée. Ce facteur doit jouer de plus en plus dans le sens d'un meilleur équilibre des paiements internationaux. Les autorités responsables dans chaque pays continueront de coopérer étroitement en vue d'atténuer les éléments de déséquilibre qui subsistent. En particulier, de nouveaux efforts devront être faits afin que les courants de capitaux contribuent à rétablir l'équilibre des balances des paiements, au lieu de l'entraver, en tenant compte de la situation dans les différents pays. Il y a lieu de noter que des ressources importantes sont disponibles pour faire face aux difficultés temporaires de balance des paiements.

5. Les prix et les coûts ont monté en Europe. Il convient de mettre un terme à cette hausse sans prendre des mesures restrictives qui risqueraient d'arrêter une saine expansion économique.

Une croissance économique soutenue, sans hausses fâcheuses des coûts et des

prix, pourrait être facilitée par des politiques adéquates des revenus et par des mesures propres à assurer la mobilité des facteurs de production. Un rapport sur la question des coûts et des prix sera publié.

6. Les ministres ont été saisis d'un premier rapport, qui sera publié, sur certains problèmes liés à l'objectif collectif de croissance de 50 p. 100 du produit national réel pendant la décennie 1960-1970, fixé par le Conseil ministériel en 1961. Si c'est vrai que cet objectif est bien à la portée des pays membres, les constatations faites au cours des deux premières années de la décennie montrent qu'il est indispensable à cette fin d'utiliser mieux et plus complètement les ressources économiques.

7. Se référant au Communiqué de l'année dernière, les ministres ont affirmé de nouveau qu'une croissance rapide est particulièrement souhaitable dans tous les pays membres en voie de développement et ont confirmé l'importance qu'ils attachent à ce que l'Organisation poursuive ses efforts dans ce domaine. A cet égard, ils ont souligné l'importance de la tâche que doivent accomplir les consortiums créés en vue de soutenir la politique de développement de la Grèce et de la Turquie.

8. Les ministres ont pris note avec satisfaction des conclusions auxquelles est parvenu le premier examen annuel de la politique d'aide des membres de la Commission d'aide au développement.

Ils ont reconnu la nécessité de poursuivre une action concertée, en vue d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide accordée aux pays en voie de développement et de relier plus étroitement l'aide aux efforts de développement entrepris par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

L'existence d'un programme d'aide devrait constituer un élément normal de la politique de chacun des pays membres développés.

Les ministres ont pris note avec satisfaction de la décision prise de créer un Centre de développement, dont il appartiendra à l'Organisation de préparer les travaux.

9. Dans le domaine des échanges, des tâches importantes devront être accomplies. Pour que les pays moins développés réalisent une amélioration substantielle de leur niveau de vie, les efforts dans le domaine de l'aide doivent être complétés par des politiques tendant à accroître leurs recettes en devises et à élargir les débouchés pour leurs produits, y compris leurs articles manufacturés. A cet égard, les ministres ont recommandé que les pays membres s'efforcent d'élaborer, dans le cadre de l'Organisation, des politiques qui tiennent pleinement compte de l'interdépendance des échanges et de l'aide.

L'Organisation devra examiner, en fonction de l'évolution des négociations sur l'élargissement de la Communauté économique européenne et des perspectives ouvertes par la loi américaine sur le développement des échanges, comment elle pourrait le mieux contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, ainsi que le prévoit la Convention.

10. Pour faciliter la croissance économique et l'expansion des échanges, des adaptations importantes seront nécessaires dans les domaines de l'agriculture, de

l'industrie et en ce qui concerne la main-d'œuvre. Du fait de sa compétence générale en matière économique, l'OCDE est en mesure d'aider utilement les pays membres à coopérer dans l'accomplissement de cette tâche.

Les ministres ont pris note de la Déclaration publiée par les ministres de l'Agriculture des pays de l'OCDE. Leurs travaux renforceront la coopération au sein de l'OCDE dans les domaines des politiques agricoles, des échanges internationaux de produits agricoles et de l'aide alimentaire aux pays sous-développés.

11. Reconnaissant l'importance croissante de la science et de la technologie dans leurs multiples relations avec la vie économique, les ministres ont pris note des travaux entrepris par l'Organisation dans ce domaine conformément à la Convention. Ils ont chargé l'Organisation de préparer une réunion au niveau ministériel, consacrée aux problèmes de coopération dans les domaines de la recherche et de la politique scientifiques; cette réunion sera convoquée au cours de l'année prochaine.

Résolution des ministres

RELATIVE À LA COORDINATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE D'AIDE

(Adoptée par le Conseil à sa 32ème séance, le 27 novembre 1962)

Le Conseil,

Vu l'Article 1(b) et (c) et l'Article 2(e) de la Convention,

Considérant que la croissance économique obtenue par les pays membres, dans leur effort pour atteindre l'objectif fixé en novembre 1961, créera les bases d'une action supplémentaire en faveur de l'expansion économique des pays moins développés,

Reconnaissant que le commerce n'est pas moins important que l'aide pour le développement de ces pays,

Tenant compte des initiatives qui ont été prises ou envisagées par d'autres organisations internationales en vue de promouvoir les échanges avec les pays moins développés, en particulier à la réunion que les ministres des parties contractantes au GATT ont tenue en novembre 1961,

I

Recommande aux pays membres de s'efforcer, en coopérant au sein de l'Organisation, de formuler des politiques concertées destinées à favoriser le développement économique des pays moins développés et qui tiennent pleinement compte de l'interdépendance du commerce et de l'aide, en prenant en considération:

a) la nécessité d'accroître les recettes que les pays moins développés tirent de leurs exportations, tant de produits de base que d'articles manufacturés;

b) la nécessité d'intégrer plus étroitement les programmes d'aide avec les autres efforts ayant pour but de stabiliser et d'augmenter les recettes en devises

des pays en voie de développement, facilitant ainsi les efforts de ces derniers en vue de réaliser une croissance économique équilibrée et soutenue.

II

Charge

a) l'Organisation d'examiner les politiques suivies dans ces domaines, de déterminer les moyens permettant d'appliquer la recommandation ci-dessus et de prendre les mesures nécessaires pour lui donner effet, en tenant pleinement compte des travaux effectués par d'autres organisations internationales;

b) le Comité exécutif de guider et de coordonner les travaux exécutés en application de la recommandation ci-dessus et de faire rapport au Conseil aussitôt que possible.

Le
QUAT
LES
L
revue
gation
de C
Est a
neur
réuni
gués
le Co
Plan
Rapp
Aux
conti
non
de n
l'exp
port
miqu
le d
D'im
faire
vena
de l
la ré
nati
des
men
asce
ress
ven
disp
ava
ma
tion
\$1,

Le Comité consultatif du Plan de Colombo

QUATORZIÈME CONFÉRENCE, MELBOURNE

LES REPRÉSENTANTS des pays membres du Plan de Colombo ont tenu leur réunion annuelle à Melbourne, du 12 au 16 novembre 1962, afin de passer en revue les progrès accomplis et d'examiner les tâches futures. Le chef de la délégation du Canada à cette quatorzième conférence du Comité consultatif du Plan de Colombo pour le développement coopératif économique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques était M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure. Les vingt et un pays membres du Plan de Colombo étaient représentés à la réunion, à laquelle participaient également, en qualité d'observateurs, des délégués de la République de Corée et du Royaume de Bhutan; à l'issue de la réunion, le Comité consultatif a décidé d'accueillir ces deux pays au sein de l'association du Plan de Colombo.

Rapport annuel

Aux termes du onzième rapport annuel du Comité consultatif, le Plan de Colombo continuait, depuis 1951, d'aider au développement économique de ses membres, non seulement par l'apport d'assistance-équipement et d'assistance technique sous de nombreuses formes, mais aussi par l'échange d'idées et la mise en commun de l'expérience acquise. Les peuples du Sud et du Sud-Est asiatiques, notait le rapport, partageaient les espérances de toute l'humanité à l'endroit du progrès économique et du bien-être social. L'accroissement très rapide de la population rendait le développement économique plus urgent et, dans certains pays, plus difficile. D'importants progrès avaient été accomplis, mais il restait encore beaucoup à faire avant que cette région de l'Asie puisse bénéficier d'un niveau de vie convenable.

Le Comité a examiné le développement économique des divers pays au cours de l'an dernier, période pendant laquelle le taux de croissance économique dans la région avait énormément varié d'un État à l'autre. En ce qui concerne le produit national brut (par habitant), on remarquait des hausses allant jusqu'à 6 p. 100 et des baisses pouvant atteindre 2 p. 100. La production agricole avait considérablement augmenté, et la production industrielle avait également poursuivi sa courbe ascendante. Un autre signe encourageant avait été l'accroissement continu des ressources consacrées au développement. L'aide économique extérieure était venue, comme par le passé, compléter de façon appréciable les ressources dont disposait la région. Depuis l'établissement du Plan de Colombo, les pays donateurs avaient contribué près de 12 milliards de dollars, chiffre qui comprend l'apport de matériel, l'envoi des denrées agricoles, l'assistance technique, les prêts et subventions. En 1961-1962, l'aide ainsi fournie représentait la somme d'environ \$1,815.000,000.

Besoin d'une expansion soutenue

L'une des conditions majeures du progrès des pays sous-développés, — le maintien, dans les pays évolués, d'une expansion soutenue et d'un niveau élevé de l'emploi, — avait été généralement remplie depuis la seconde guerre mondiale. a-t-on constaté à la conférence. Bien que l'année 1961-1962 ait été marquée par un rythme de croissance plus lent dans les pays fortement industrialisés, l'activité économique s'est maintenue à un niveau élevé, particulièrement en Europe occidentale. Toutefois, les tendances de l'économie mondiale n'ont pas été très favorables pour les pays de la région du Plan de Colombo. La faiblesse des prix des produits de base est demeurée un problème sérieux pour les pays en voie de développement. Les restrictions imposées, dans les pays évolués, à l'importation des produits manufacturés que peuvent fabriquer les pays insuffisamment développés ont ajouté aux difficultés de ceux-ci, tandis que le resserrement des devises étrangères constitue peut-être, à l'heure actuelle, le problème dominant pour les gouvernements de la région.

Examinant les tâches futures du Plan de Colombo, le Comité a souligné l'importance de nouveaux débouchés outre-mer pour les produits des pays en voie de développement et celle du commerce entre ces pays mêmes. Il s'est également penché sur le difficile problème que suscite, pour les producteurs de denrées de base, la détérioration des taux de l'échange international, problème dont la solution impliquait un ajustement approprié de l'offre et de la demande visant les produits de base.

Importance du commerce

L'emploi de l'aide extérieure pour aider à financer les programmes de mise en valeur comportait de nombreux problèmes, celui notamment de l'affectation de crédits à des projets déterminés et celui du poids de la dette étrangère qui va en s'aggravant pour les pays insuffisamment développés. Il était donc essentiel de stimuler le commerce mondial afin que les difficultés relatives à la balance des paiements ne fassent pas obstacle à un service convenable de la dette, le coût de l'intérêt pouvant devenir si élevé qu'il était plus difficile d'effectuer de nouveaux emprunts selon des termes conventionnels.

De l'avis du Comité, en dépit de l'importance de l'équipement pour la production et pour l'accroissement de celle-ci, les meilleures ressources d'un pays résidaient en une main-d'œuvre intelligente, éclairée et bien entraînée. Depuis le lancement du Plan de Colombo, on avait dépensé 300 millions de dollars au chapitre de l'assistance technique. Les moyens de formation existant dans la région même du Sud et du Sud-Est asiatiques avaient sensiblement augmenté pendant l'année à l'étude. Le Comité a accordé une attention particulière, au cours des dernières années, à l'investigation des moyens disponibles dans la région et que l'on pourrait utiliser, sur une base multilatérale, pour intensifier la formation de la main-d'œuvre à l'échelon moyen, celle-ci jouant un rôle très important pour le développement. Le Comité a donc prié le Conseil de coopération technique, après

avoir sollicité et étudié les avis des États membres, de lui offrir des conseils quant aux mesures à prendre afin de mettre ce projet à exécution lors de la réunion de l'an prochain du Comité consultatif.

Mobilisation de l'épargne

Au programme de la Conférence figurait l'étude d'un sujet présentant un intérêt particulier pour les gouvernements de la région, en l'occurrence "Techniques et institutions pour la mobilisation de l'épargne nationale en vue du développement économique". Les exposés soumis par les gouvernements des pays membres ont été examinés par un sous-comité qui a fait rapport au Comité consultatif. Il en est ressorti les considérations suivantes:

a) Un niveau élevé d'investissement est un des facteurs essentiels du développement économique; l'aide étrangère ne peut fournir la majeure partie des fonds nécessaires. Chaque pays doit donc se servir de techniques et d'institutions appropriées afin de mobiliser ses propres épargnes en quantité croissante et doit employer ces fonds à des investissements productifs pour le développement du pays.

b) Les institutions d'épargne telles que les banques, les compagnies d'assurance, les fonds de retraite et les organismes de financement nationaux peuvent encourager les petites épargnes et les grouper afin de constituer des fonds qui aideront à financer les grands projets de développement.

c) Les gouvernements peuvent eux-mêmes accroître leurs économies de nombreuses manières; p. ex., les économies et l'amélioration du rendement des services publics, de même que l'application intelligente de lois bien conçues en matière d'impôt peuvent accroître les surplus du Trésor.

d) Les taux d'épargne varient considérablement d'un pays à l'autre de la région, mais tous les États désirent appliquer des mesures afin d'augmenter le taux d'épargne et d'encourager un investissement productif de ces fonds.

Le Comité consultatif a décidé d'examiner, à la réunion de l'année prochaine, le sujet suivant: "Organisation de la main-d'œuvre en vue du développement économique". Répondant à l'invitation du Gouvernement de la Thaïlande, le Comité a accepté de tenir sa réunion de 1963 à Bangkok.

Association des parlementaires de l'OTAN

HUITIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE, PARIS

LA HUITIÈME conférence annuelle de l'Association des parlementaires de l'OTAN a eu lieu au quartier général de l'OTAN, à Paris, du 12 au 17 novembre 1962. Cet organisme, qui a été fondé en 1955, vise principalement à fournir une liaison officielle entre les divers organismes de l'OTAN et les parlements nationaux de quinze pays membres, contribuant ainsi à encourager la solidarité atlantique en permettant aux représentants élus de mieux se renseigner. En faisant la revue des réalisations obtenues au cours de l'année précédente, en recevant des rapports sur les problèmes existants, par l'étude et l'appréciation des difficultés actuelles et en proposant des moyens de résoudre celles-ci, les parlementaires fournissent à l'Alliance la collaboration dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs militaires, politiques, économiques et culturels.

Cette année, la conférence s'est trouvée réunie immédiatement après la crise cubaine qui a failli déclencher une guerre atomique. En outre, l'Himalaya était devenu le théâtre de combats par suite du différend au sujet de la frontière entre l'Inde et la Chine, et la question de Berlin pouvait éventuellement dégénérer en conflit. Reconnaissant la gravité de ces situations, les parlementaires ont adopté trois résolutions par lesquelles ils disaient approuver sans réserve l'attitude ferme des États-Unis en face d'une éventuelle agression nucléaire, demandaient avec instance aux trois puissances occidentales de maintenir leur position au sujet de Berlin et recommandaient d'accorder à l'Inde tout l'appui possible.

L'Alliance, n'a-t-on pas manqué d'observer, devait elle-même faire face à de graves problèmes. De l'avis commun des parlementaires, l'intégration européenne et l'admission prochaine de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté économique européenne auraient de telles conséquences pour l'OTAN qu'au lieu d'élaborer des solutions immédiates à l'endroit des divergences actuelles, il importait absolument d'avancer des idées nouvelles permettant d'édifier une Alliance plus forte.

Questions politiques

La recherche de solutions d'ensemble a inévitablement conduit les parlementaires à rappeler et à commenter la Déclaration de Paris adoptée par le Congrès atlantique des nations de l'OTAN le 19 janvier 1962. Ils ont recommandé la création d'une sous-commission spéciale de la conférence qui préparerait la charte d'une Assemblée atlantique consultative. Ils ont pris note de la recommandation contenue dans la Déclaration de Paris et suggérant que cette assemblée soit constituée en prenant pour base la Conférence des parlementaires de l'OTAN. Il conviendrait, ont-ils proposé, de trouver des moyens appropriés pour que cette assemblée

consultative, en collaboration avec l'OCDE, puisse servir d'organe parlementaire unique pour l'OTAN et pour l'OCDE, vu que certains pays ne sont pas membres à la fois des deux organisations. Parmi les autres recommandations figuraient la création d'un conseil supérieur permanent, au niveau ministériel, lequel fixerait la ligne de conduite à adopter pour les questions d'intérêt commun, ainsi que l'établissement d'une haute cour atlantique de justice et la création d'un conseil atlantique pour la jeunesse, l'éducation et la culture.

Questions économiques

Ces objectifs politiques ont été naturellement considérés dans la perspective de l'intégration économique de l'Europe. Si l'on devait trouver de nouvelles formules dans le domaine économique, on ne pouvait certes le faire qu'en recherchant les moyens d'établir des liens permanents et réalistes entre les membres de la CEE et le reste de l'Alliance. Le professeur Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, s'est fait le porte-parole de l'ensemble des parlementaires lorsqu'il a esquissé les nouvelles tendances historiques qui semblent indiquer l'avènement d'une "association atlantique". Le succès incontestable du Marché commun, le fait que la Grande-Bretagne et d'autres pays européens cherchent à y adhérer et que la Grèce vient de s'y associer suffiraient déjà à prouver l'existence d'une base permettant d'édifier une organisation plus vaste, a déclaré M. Hallstein en ajoutant qu'il s'agissait là d'un terme trop restreint. L'OECE, instituée pour permettre le redressement européen, se trouve déjà remplacée par l'OCDE, dont le Canada et les États-Unis font partie; en d'autres termes, une organisation atlantique a pris la place d'une organisation purement européenne. En outre, la Loi sur l'expansion du commerce qu'a promulguée le président Kennedy a marqué une nouvelle étape dans la voie de cette transformation.

Tout ceci, a déclaré le professeur Hallstein, signifiait que l'on s'achemine vers une association. Il a insisté toutefois sur le terme "association" par opposition à "communauté". L'expression "communauté", a-t-il fait observer, est si étroitement liée, dans l'esprit des Européens, aux Traités de Paris et de Rome et implique tellement la notion d'intégration politique qu'il serait prématuré et peu sage d'essayer d'appliquer les idées qu'elle comporte au genre d'association qui, de l'espoir de tous, viendrait à exister entre les membres européens et les membres nord-américains de l'Alliance.

Les parlementaires ont élaboré six recommandations portant sur les conditions économiques et la manière dont celles-ci affectaient les pays de l'OTAN. Ils ont souligné la nécessité de consultations plus constructives au sujet du commerce Est-Ouest, une attention particulière devant être accordée à l'exportation des matériaux stratégiques et non stratégiques et au fait que certains membres de l'Alliance sont trop tributaires des pays communistes pour leurs importations de pétrole. Ils ont aussi recommandé qu'une conférence intitulée "Entreprise privée-coopération publique" se réunisse pour examiner les mesures supplémentaires qui

permettraient d'accélérer le développement de l'Amérique latine, et ils ont demandé avec instance que soit étudiée la question de la stabilisation des prix de matières premières, celle-ci étant essentielle à la prospérité des pays en voie de développement. Les relations commerciales avec le Japon et Hong-Kong et le problème de la balance internationale des paiements ont également fait l'objet de discussions.

Questions militaires

Le général Norstad, commandant suprême allié pour l'Europe, et le vice-amiral R. M. Smeeton, de la Royal Navy, commandant suprême allié adjoint pour l'Atlantique, ont prononcé des allocutions à la Conférence des parlementaires et ont répété ce qui, à leur avis, constituait les atouts et les faiblesses de l'effort militaire de l'Alliance.

Après avoir qualifié d'"importante" la force de l'OTAN et déclaré que "nos soldats, nos marins et nos aviateurs accomplissent leur tâche de manière absolument magnifique", le général Norstad a dit qu'il était néanmoins de son devoir de mettre en lumière les faiblesses des forces alliées, un remède devant être apporté à ces insuffisances si l'on voulait résister à l'ennemi possible sans avoir à combattre dans de mauvaises conditions.

Les insuffisances portant sur les grandes unités, les approvisionnements et le matériel étaient parmi les plus graves, mais ce qui constituait peut-être le problème le plus urgent était de rendre possible la stratégie de l'OTAN en zone avancée; et ceci, a déclaré le général Norstad, ne deviendrait une réalité de fait que lorsque les armes et approvisionnements nécessaires se trouveraient stockés au préalable dans les zones avancées où les troupes, qui devaient franchir l'océan, auraient à combattre avec seulement quelques heures pour se préparer. Le vice-amiral Smeeton a souligné le besoin d'une force sous-marine adéquate et plus moderne et la nécessité de recherches portant sur le milieu océanique, afin de pouvoir maintenir les lignes de ravitaillement de l'OTAN au travers de l'immense étendue de quatre océans.

Les parlementaires ont adopté cinq recommandations ayant trait aux questions militaires. En premier lieu, les gouvernements intéressés devraient accorder une forte priorité à la nécessité de fournir au Commandement suprême allié en Europe des forces complètement entraînées et équipées, selon les effectifs jugés indispensables. Les armes et le matériel des troupes que l'on aurait à transporter sur des distances considérables devraient être accumulés en temps de paix. Il conviendrait en outre de constituer des forces antisous-marines, navales et maritimes suffisantes et de donner une place de premier rang à la recherche et au développement en matière de guerre antisous-marine. Enfin, les parlementaires ont recommandé que les États membres contribuent au plan de forces mobiles et que les conseillers en matière de défense passive soient placés directement sous l'autorité du secrétaire général de l'OTAN.

Consultations politiques

L'importance des consultations qui ont eu lieu l'an dernier, au sein du Conseil, entre les membres de l'OTAN a été rappelée à plus d'une occasion. Le secrétaire général suppléant de l'OTAN a précisé qu'il est souhaitable de créer "un mode commun de pensée et de réactions face aux événements politiques qui se déroulent à travers le monde". Il a cité comme exemples de cette unité tant recherchée les discussions qu'a tenues le Conseil au sujet des plans de défense à long terme, de l'unification des armements, des mesures d'urgence, et d'un événement qui a peut-être constitué l'une des meilleures leçons pour l'avenir, c.-à-d. le ralliement d'opinions en faveur de la politique adoptée par le président Kennedy au sujet de Cuba, témoignage de solidarité qui, joint à l'appui de l'Organisation des États américains, a sans aucun doute renforcé considérablement le jeu du président. De la crise cubaine, M. George W. Ball, sous-secrétaire d'État des États-Unis, a tiré trois leçons intéressantes. Il a déclaré, en premier lieu, que "les nations atlantiques ont montré, dans la crise cubaine, la solidarité dont elles doivent nécessairement faire preuve au cours de tout différend majeur surgissant entre l'Est et l'Ouest". Deuxièmement, il a souligné la sagesse, à vrai dire la nécessité, d'une "réponse mesurée" à ce genre de menace. Enfin, il voit le besoin d'une prompt réaction en face d'un danger soudain, bien qu'il continue de croire en la nécessité de consultations permanentes.

Questions relatives à l'information

De vifs éloges ont été adressés à l'Institut atlantique dont les travaux sont placés sous la direction compétente de M. Cabot Lodge, ainsi qu'aux services d'information situés en arrière du rideau de fer, qu'ils soient gérés par des institutions gouvernementales ou intergouvernementales. Cependant, comme l'a fait observer le secrétaire général suppléant, une politique d'information efficace entraîne de grands frais et là se trouve le principal problème. L'OTAN peut néanmoins accomplir beaucoup afin de coordonner ces efforts.

Questions scientifiques et techniques

Le Conseil de l'Atlantique Nord a soumis à la Conférence des parlementaires un rapport du groupe de travail dirigé par M. J. R. Killian et nommé par le Conseil en 1961 afin d'étudier l'établissement éventuel d'un institut international de science et de technologie. La Conférence a salué la publication de ce rapport et a recommandé aux États membres de prêter activement leur concours à l'établissement de cet institut. Elle a également recommandé la création d'un centre météorologique de l'OTAN. Une autre résolution avait trait à l'emploi de satellites pour les communications de commandement et de contrôle de l'OTAN, la surveillance des océans et d'autres problèmes majeurs dans le domaine des opérations.

La continuité de l'Association des parlementaires de l'OTAN a trouvé encore son reflet dans l'élection d'un nouveau président, lord Crathorne, de Grande-Bretagne.

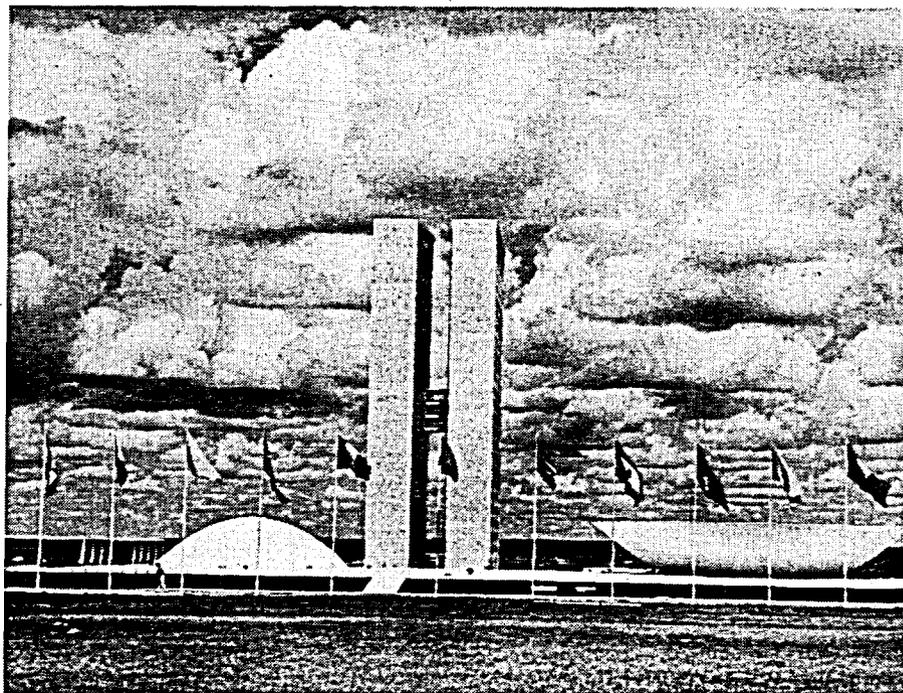
L'Union interparlementaire

CINQUANTE ET UNIÈME CONFÉRENCE, BRASILIA

A BRASILIA, la dernière venue parmi les grandes capitales, le 24 octobre 1958, 360 représentants de 47 groupes nationaux de l'Union interparlementaire se sont réunis dans l'enceinte du Palacio do Congresso. Ces nombreux délégués y compris les Africains revêtus de costumes chatoyants, y entendirent les discours de bienvenue du président des États-Unis du Brésil, M. Joao Goulart, et des présidents de la Chambre des députés et du Sénat brésiliens. Les drapeaux de nombreuses nations flottant devant les édifices du Parlement ajoutaient à la grandeur du décor de la nouvelle capitale brésilienne, située au cœur même du continent sud-américain.

Les préparatifs

Quelques mois seulement avant la date fixée pour l'ouverture de la conférence il devint évident que la situation politique à Buenos-Aires, où la conférence dev



L'édifice du nouveau Congrès brésilien à Brasilia: à gauche, le dôme du Sénat; à droite, celui de la Chambre basse où s'est réunie l'Union interparlementaire. L'édifice de vingt et un étages à l'arrière renferme les bureaux des membres du Congrès. Au premier plan, quelques-uns des drapeaux des pays représentés à la Conférence.

réunir, demeurerait instable. Les organisateurs accueillirent donc avec empressement l'offre d'hospitalité du Brésil, où une conférence précédente avait eu lieu en 1958. Ainsi les délégués ont-ils pu se retrouver à la date prévue, dans la région géographique qui avait d'abord été choisie.

Malgré le peu de temps à leur disposition avant l'ouverture de la conférence en 1962, les organisateurs prirent avec diligence les mesures indispensables quant aux locaux de réunion, aux logements, à l'interprétation simultanée, à la transcription des documents, aux réceptions, aux transports et aux autres préparatifs nécessaires à la tenue efficace d'une réunion internationale, et le rideau s'est levé sur une scène admirablement préparée. Le personnel de l'hôtel Nacional, le palace le plus grand et le plus moderne en Amérique du Sud, travailla jour et nuit pendant quinze jours à la préparation de la salle où devait se tenir le banquet offert conjointement par les présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Les délégués ont été unanimes à reconnaître que les efforts conjugués des organisateurs brésiliens et du secrétariat de l'Union interparlementaire ont rendu plus facile le travail de la conférence et ont permis de tenir cette réunion dont l'annulation avait, pendant quelque temps, paru imminente.

Buts et fonctions de l'Union

L'Union interparlementaire, qui compte aujourd'hui des groupes nationaux de membres dans 64 pays, doit son origine à l'initiative de sir Randal Cremer (Grande-Bretagne) et de Frédéric Passy (France). Les efforts des deux fondateurs eurent pour résultat la tenue à Paris en 1889 de la première conférence interparlementaire pour l'arbitrage international, à laquelle assistèrent les délégués de 9 nations. Après ces modestes débuts, l'organisation se développa rapidement et devint en 1894 un organisme permanent, muni de statuts et d'un secrétariat, constitué sous le titre de "Union interparlementaire".

Les buts de l'Union sont: "Favoriser les contacts personnels entre les membres de tous les parlements et les unir dans une action commune, à l'effet de faire collaborer pleinement leurs États respectifs à l'affermissement et au développement des institutions démocratiques ainsi qu'à l'œuvre de paix et de collaboration entre les peuples".

Pour atteindre ses fins, l'Union fait connaître, au moyen de résolutions adoptées à sa conférence annuelle, ses vues sur tous les problèmes d'ordre international dont il est possible de promouvoir la solution par la voie parlementaire. Elle propose divers moyens visant à encourager les institutions parlementaires, à en améliorer le fonctionnement et à en rehausser le prestige.

Structure

Association internationale de caractère semi-officiel, l'Union bénéficie d'un statut consultatif de catégorie A auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Elle a aussi conclu des accords consultatifs avec l'UNESCO et maintient des contacts officiels avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies

ainsi qu'avec des organisations régionales comme le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire européenne et l'Organisation des États américains. L'Union compose de groupes nationaux formés au sein des différents parlements. Le parlement peut se constituer en groupe national mais, généralement, les membres des groupes de l'Union sont recrutés à titre personnel. L'Union a pour principaux instruments d'action la Conférence interparlementaire annuelle et le Conseil interparlementaire. A moins qu'il en soit décidé autrement, la Conférence se réunit une fois l'an; les groupes nationaux y sont d'importance inégale et les votes sont soumis au principe de la "pondération". Les pays membres ne peuvent disposer de moins de 9 voix. C'est le cas de l'Islande. L'Inde en a 20, les États-Unis 21, l'URSS, en tête de liste, 22. Le Conseil comprend 2 représentants par groupe affilié et se réunit chaque printemps pour rédiger les résolutions dont la Conférence sera saisie. L'Union dispose de deux organes administratifs: le Comité exécutif dont les 11 membres sont choisis parmi les groupes nationaux, et le Bureau interparlementaire, secrétariat international, qui siège à Genève. De plus, l'Association des secrétaires généraux des parlements groupe, dans le cadre de l'Union, les hauts fonctionnaires des principales assemblées législatives dans but d'étudier les aspects techniques des questions parlementaires.

La cinquante et unième conférence

A Brasilia, on a vu rassemblés les représentants de l'Afrique et de l'Asie, de toutes les régions de l'Orient, de l'Europe de l'est et de l'ouest, de l'Amérique du Nord et du Sud et de l'Amérique centrale. Bien que la saison des pluies tropicales eût déjà commencé, les ciels sont demeurés cléments pendant la première semaine.

Les groupes nationaux du Commonwealth réunis à Brasilia venaient d'Australie, de Grande-Bretagne, du Canada, de Ceylan, du Ghana, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et du Nigeria. Au sein de l'importante délégation des États-Unis on ne voyait guère que des sénateurs, car ce pays se préparait aux élections. Le Brésil, le Chili, le Guatemala, Panama, le Paraguay et le Venezuela représentaient l'Amérique centrale et le continent sud-américain. L'Europe l'emportait par l'importance des groupes régionaux de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Irlande, des Pays-Bas, de Norvège, d'Espagne, de Suède et de Suisse. Les délégations britanniques et italiennes comptaient chacune 14 membres, tandis que l'Allemagne fédérale en avait 13. Les assemblées parlementaires d'Afrique étaient représentées par les délégués des pays suivants: Éthiopie, Ghana, Libéria, Nigeria, Tunisie et République centrafricaine. De tous les pourtours de la Méditerranée étaient venus au rendez-vous les délégués d'Israël, du Liban, de la Syrie et de la Turquie, tandis que l'Asie avait envoyé des représentants de groupes nationaux du Japon, du Laos, des Philippines, de la Thaïlande et du Vietnam. En fait, les 37 délégués japonais dépassaient en nombre ceux du Brésil.

La Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Mongolie extérieure, la Pologne, la Roumanie, l'URSS et la Yougoslavie représentaient l'univers com-



La délégation du Canada à la cinquante et unième conférence de l'Union interparlementaire réunie dans la Chambre basse du Congrès brésilien à Brasilia. De gauche à droite: le sénateur G. S. Thorvaldson (président); le sénateur Jean-Marie Dessureault; le sénateur Arthur Béaubien; M. Maurice Côté, député; le sénateur Léon Méthot; M. Alcide Paquette, secrétaire de la délégation.

muniste. Le président de la délégation yougoslave souhaite d'avance la bienvenue aux délégués, qui doivent se réunir à Belgrade en 1963 pour la cinquante-deuxième conférence.

Arrivés au cours de la troisième journée de la Conférence de Brasilia, les parlementaires de Colombie siègèrent à titre d'observateurs. C'était la première fois qu'on voyait parmi les délégués ceux de l'Éthiopie, de la Fédération centrafricaine et de la Mongolie. Un nouveau groupe national syrien ayant été formé, les délégués de ce pays prirent part à la conférence. Des leaders de chambres parlementaires faisaient partie de certaines délégations, et parmi les représentants soviétiques se trouvaient le président du Soviet de l'URSS et le président du Soviet des nationalités.

Rôle du Canada

En 1958, le groupe parlementaire du Canada avait envoyé à la Conférence de Rio le sénateur J.-M. Dessureault, et M. E. J. Broome, ancien député de Vancouver. Après une absence de plusieurs années, le Canada reprenait ainsi sa place

2.
3.
4.
5.
6.

au sein de l'Union. Les représentants canadiens assistèrent également aux conférences de Tokyo en 1960 et de Bruxelles l'année suivante, sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson, qui dirigeait également les délégués à Brasilia. Parmi ceux-ci se trouvaient les sénateurs Léon Méthot, Jean-Marie Dessureault et Arthur Beaubien, le député Maurice Côté et le secrétaire de la délégation, Alcide Paquette.

Résolutions de la Conférence

L'ordre du jour de la Conférence interparlementaire de 1962 avait été mis au point à Rome, par le Conseil. En voici les quatre points essentiels:

Article 3. Le commerce international comme facteur d'un progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement.

Article 4. Projet de convention concernant les mesures à prendre sur le plan international contre les personnes qui, dans l'exercice de fonctions publiques, se sont rendues coupables d'enrichissement frauduleux au détriment de l'intérêt public.

Article 5. Modalités et conditions d'un désarmement général:

a) Mesures tendant à réduire la tension internationale.

b) L'établissement d'une force internationale répondant aux besoins immédiats.

c) L'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice pour le règlement des différends entre les États.

Article 6. Principes et méthodes à suivre en vue de hâter l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Commerce international

L'article 3 de l'ordre du jour portait donc sur l'essor du commerce, notamment dans les pays en voie de développement, sur l'aplanissement des obstacles à leur expansion, et sur les restrictions imposées par les nations industrielles. Il visait à stabiliser la demande et les prix des produits d'exportation en provenance des pays sous-développés, et à rétablir une balance favorable entre le prix de leurs produits d'importation et d'exportation. Ce programme avait été exprimé dans les résolutions de l'ECOSOC lors de ses trente-deuxième et trente-quatrième sessions. Il a été entériné par une résolution de la quarante-neuvième Conférence interparlementaire, qui demandait la convocation immédiate d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'ONU.

La Conférence a appuyé à l'unanimité la motion exhortant les groupes nationaux à s'assurer de l'appui de leurs gouvernements respectifs quant au programme ci-dessus, et demandé au président du Conseil interparlementaire de veiller à la mise en vigueur de la résolution qui visait à la convocation d'une conférence économique mondiale. Les pays nantis ont été exhortés à:

1. stimuler l'expansion du commerce mondial;

2. aider les pays sous-développés à trouver des débouchés pour leurs matières premières;
3. supprimer les restrictions et pratiques discriminatoires;
4. éviter la dislocation des marchés commerciaux, au moyen de l'écoulement ordonné des surplus au profit des populations nécessiteuses;
5. négocier des accords pour la stabilisation des prix et le commerce des produits de base;
6. contribuer à l'industrialisation des nations en voie de développement et à la commercialisation de leurs produits manufacturés.

Bénéfices frauduleux

L'article 4 proposait l'adoption d'une convention en huit points, instrument juridique visant les personnes qui, dans l'exercice de fonctions publiques, s'enrichissent frauduleusement. Bien que ces délits contreviennent à la morale et au droit internationaux, sapent les structures démocratiques et menacent les intérêts économiques des populations, ils n'entraînent pas actuellement d'extradition automatique. La Convention prévoit une condamnation formelle de ces actes frauduleux, ainsi que le "blocage" des fonds et biens détournés, et établit le système de preuves. Elle stipule en outre que les pays intéressés désigneront ou créeront sur leur territoire un organisme juridique ayant droit de décision. La compétence judiciaire devrait revenir à la Cour internationale de Justice ou à toute autre instance internationale, à la suite d'une entente entre les parties.

Crise internationale

L'accalmie qui suivit les élections d'octobre aux États-Unis avait permis d'espérer que la Conférence se tiendrait dans un climat paisible, mais à la veille de la session éclata la crise soviéto-américaine à propos des bases nucléaires à Cuba. Les débats eurent lieu donc dans une atmosphère assombrie et portèrent principalement sur les méthodes et les conditions d'un désarmement général.

Après que le président Kennedy eut décrété le blocus maritime, les délégués étudièrent la question de Cuba. L'Assemblée générale de l'Union interparlementaire transmit au Conseil une résolution yougoslave visant à rayer de l'ordre du jour le problème cubain ainsi que le conflit à la frontière indo-chinoise qui occupait la première page des journaux. Le Conseil recommanda la discussion de ces deux points, et les délégués approuvèrent cette décision en séance plénière à une écrasante majorité. Nombre de représentants applaudirent à la décision unanime de l'OEA visant à prévenir l'expédition, vers Cuba, de matériel militaire; elle leur parut le signe de la solidarité des pays d'Amérique latine, désireux, comme les États-Unis, de réduire le potentiel nucléaire dans le monde. Le bloc soviétique ne réussit pas à présenter le blocus comme un acte de colonialisme de la part des États-Unis, contre un petit pays sans défense.

Au cours du débat général, le président de la délégation du Canada signale que les deux guerres mondiales sont en grande partie imputables au fait que les

agresseurs ont sous-évalué le potentiel de leurs adversaires et méconnu la nature affirmée des espoirs et des aspirations de la plupart des peuples civilisés. Mais l'affaire cubaine a rangé sans équivoque l'hémisphère occidental tout entier dans le camp des amis de la paix, a déclaré le sénateur Thorvaldson, qui a rappelé, d'autre part, que M. Diefenbaker avait proposé la création d'un comité d'enquête, composé de représentants des huit pays non alignés du Comité de l'ONU sur le désarmement.

Compétence de la Cour internationale

L'article 5 de l'ordre du jour comprenait trois sections exigeant chacune une majorité aux voix distincte. La section portant sur les mesures propres à réduire la tension internationale fut adoptée à l'unanimité. Celle qui visait à la création éventuelle d'une force internationale de police composée de contingents nationaux (cf. Chapitre VII de la Charte de l'ONU) fut adoptée, après des discussions passionnées par 303 voix contre 118, et 25 abstentions. Le principe de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice s'accompagnait, dans la troisième partie de la résolution, d'une exhortation aux États qui ne sont pas parties au Statut de la Cour à en devenir membres, et à tous les pays membres de reconnaître sans tarder la compétence de la Cour. Jusqu'alors l'autorité suprême de cette institution n'avait été admise que par 36 des 104 États membres de l'ONU. La résolution cependant fut adoptée par 348 voix contre 100, et 30 abstentions.

Territoires non autonomes

La décolonisation, objet de l'article 6 de l'ordre du jour, a donné lieu à des débats brûlants. Le titre de la résolution stipulait en effet qu'il s'agissait du problème de l'indépendance des pays et des peuples "coloniaux", et ne faisait pas mention des régimes colonialistes imposés par les communistes aux populations lésées de leur droit d'autodétermination. Cette prise de position faussée et chimérique fut dénoncée par plusieurs délégués, qui évoquèrent le sort des États baltes, de l'Europe orientale, de la Hongrie et du Tibet, victimes du néo-impérialisme soviétique qui rappelés que le régime révolutionnaire de Cuba n'avait pas tenu d'élections.

Le représentant des Philippines indiqua que, depuis 15 ans, sur les 60 millions d'habitants des anciens pays colonisés, 580 millions avaient accédé à la liberté politique; il déclara que l'Union parlementaire serait donc bien inspirée de veiller à la protection de cette liberté, autant qu'à la défaite des influences dirigées contre son plein épanouissement.

Après une discussion de certains amendements et une mise aux voix, article par article, la résolution fut repoussée par 144 voix contre 61, et 286 abstentions.

Message du président Kennedy

Les délégués reçurent, le dernier jour de la Conférence, un télégramme du président Kennedy au sujet de leur résolution sur Cuba et le conflit entre l'Inde et la Chine. Plus que tout autre, le peuple américain souffrirait d'un conflit nucléaire.

la nation affirmait M. Kennedy dans son message, et c'est pourquoi les États-Unis s'efforcent de préserver la paix. Ils ont déjà agi en ce sens, en demandant à l'OEA et à l'ONU de prendre des mesures en vue d'écarter ces menaces à la paix.

Le 1^{er} novembre, dernier jour des travaux, M. Ranieri Mazzili, président de la Chambre des députés du Brésil, a été nommé pour trois ans président de l'Union interparlementaire. Les représentants du Danemark, du Vietnam et du Chili sont devenus membres du Comité exécutif.

La cinquante-deuxième Conférence se réunira cette année à Belgrade, et la suivante à Copenhague. Celle de 1965 aura sans doute lieu au Canada, si une invitation en ce sens reçoit l'approbation du Conseil interparlementaire le prochain, à Lausanne. Cela contribuerait à créer une atmosphère favorable (cf. la célébration du centenaire de la Confédération, en 1967).

ssionné
on obli
ème par
Statut
maître s
e instar
solutio

des déb
oblème
ention d
ces de le
fut déno
e l'Euro
viétique
l'électio
r les 6
ccédé à
nspirée
es dirige

ix, artie
stent on

e du pr
Inde et
nucléaire

Le Centre de formation professionnelle de Sibline

EN JUILLET 1961, on posait la première pierre du Centre de formation professionnelle de Sibline, où les réfugiés de Palestine pourraient apprendre un métier sous l'égide de l'Office de secours et de travaux de l'ONU.¹ Quinze mois plus tard, le 2 octobre 1962, ce centre était officiellement inauguré en terre libanaise. Grâce aux fonds recueillis durant l'Année mondiale du réfugié, l'Office a réussi, entre juin 1960 et juin 1963, à élargir ses quatre premiers centres de formation et à en construire ou en agrandir cinq autres, en vue d'accueillir une foule de 4,000 stagiaires, dont, chaque année, environ 2,000 à 2,500 reçoivent leurs diplômes.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans ce programme, car il a versé à l'Office de secours et de travaux 1 million de dollars sous forme de farine de blé, à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié. Les fonds dégagés par ce don et les versements du Comité canadien pour l'Année mondiale, ainsi que ceux de la Croix-Rouge des Jeunes du Canada ont financé la construction de l'école de Sibline. Le solde a permis l'érection du centre de formation professionnelle de Homs, en Syrie.

L'ambassadeur du Canada au Liban et en Irak, M. Paul Beaulieu, a représenté notre pays aux cérémonies d'inauguration, aux côtés du premier ministre libanais, M. Rashid Karamé, et du ministre de l'intérieur du Liban, M. Kamel Joumblatt, qui avait donné le terrain sur lequel est érigé le centre. On voyait parmi l'assistance les représentants diplomatiques de l'Allemagne fédérale et de la Suède, pays qui avaient fait don de l'équipement du centre.

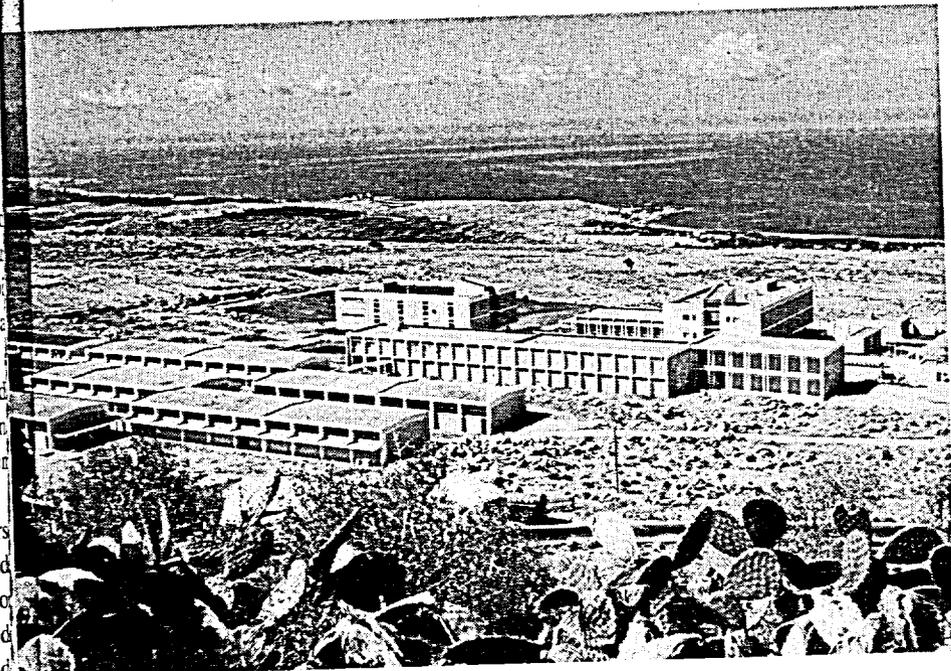
Le premier ministre a dévoilé une plaque portant une inscription en arabe et en français, dont voici le texte:

"Cette plaque, témoignage de bonne volonté internationale et de fraternité humaine, commémore l'inauguration, en ce 2 octobre 1962, de l'école de Sibline destinée à la formation professionnelle des réfugiés de Palestine. L'école s'élève sur une parcelle de cette bonne terre libanaise que son Excellence Kamel Bejjoumblatt a bien voulu consacrer à cette noble cause. Son dévouement à l'éducation des jeunes et sa sollicitude envers ses frères palestiniens resteront gravés dans la mémoire de tous.

"L'école a été construite avec l'approbation et l'appui du Gouvernement libanais, sur l'initiative et d'après les plans de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

"Le financement de la construction de l'école a été assuré par des dons provenant du Gouvernement du Canada, du Comité canadien pour l'Année mondiale

¹Voir *Affaires Extérieures* de septembre 1961, page 308.



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE SIBLINE

Au premier plan, les ateliers; au fond, les édifices qui abritent les dortoirs et les salles de classe.

du réfugié, de la Croix-Rouge des Jeunes du Canada, dont les membres ont généreusement et avec joie donné leur temps et leurs ressources à de moins favorisés qu'eux.

“Cette inscription témoigne de l'espoir que l'entraide et la fraternité continueront à se développer entre les nations, et de la conviction que les jeunes hommes formés ici deviendront pour leurs familles un sujet de fierté et de joie, vivront dans la dignité et contribueront par leur travail à l'enrichissement du monde arabe et de l'humanité tout entière.”

Don d'un poteau totémique au Mexique

POUR commémorer le 150^e anniversaire de l'indépendance du Mexique, Canada a offert au Gouvernement et au peuple mexicains un poteau totémique dévoilé le 18 octobre 1962 dans le parc de Chapultepec à Mexico, la capitale, présence de M. W. Arthur Irwin, ambassadeur du Canada.

C'est le 16 septembre 1960 que le Mexique a célébré son siècle et demi d'indépendance; la délégation canadienne à l'occasion des fêtes était dirigée par Pierre Sévigny, ministre associé de la Défense nationale. Peu après, au nom du gouvernement canadien, M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a commandé le poteau sculpté, inauguré deux ans plus tard.

Sous la surveillance de l'Université de Colombie-Britannique, à Thunder Bay Park (Victoria), le sculpteur Mungo Martin se mit à l'œuvre. Ce membre de la bande Kwakiutl, du nord de l'île de Vancouver, sculpta un poteau de 35 pieds haut, qui pèse environ cinq tonnes. Les quatre personnages qu'il représente sont les emblèmes de divers clans Kwakiutl: un oiseau du tonnerre, une loutre de mer, le serpent bicéphale et le génie des cèdres. L'oiseau du tonnerre et le serpent à deux têtes se retrouvent dans l'art folklorique et rituel du Mexique, tandis que la loutre marine peut être prise pour le symbole de l'ancien commerce des fourrures à l'époque où les navires espagnols en provenance des ports mexicains côtoyaient à écrire l'ancienne histoire du littoral du Pacifique.

Expédié par bateau de Vancouver à Acapulco, le poteau totémique fut ensuite amené par camion à Mexico. Les autorités municipales et l'ambassadeur du Canada choisirent de concert l'emplacement où il serait érigé, dans le parc de Chapultepec, sorte de "Jardin des Tuileries" local, que fréquentent d'innombrables visiteurs. Dressé sur un tumulus, entouré d'une clôture circulaire, le poteau occupe une clairière bordée d'arbres immenses. Sur la clôture, une plaque de bronze porte les mots suivants:

Al pueblo de México, en nombre del Gobierno
y del pueblo del Canada con motivo del 150
aniversario de su Independencia. 16 de
septiembre de 1960.

A deux pas d'une grande artère passante, tout près du jardin zoologique municipal qui attire des milliers de curieux, le poteau totémique a déjà suscité des commentaires admiratifs, et il est en passe de devenir un point de repère pour un bon nombre des 5 millions d'habitants de la ville.

Aux cérémonies d'inauguration, le Gouvernement mexicain était représenté par M. José Gorostiza, alors ministre par intérim des Affaires extérieures, et M. Amalia Castillo Ledón, sous-secrétaire d'État aux Affaires culturelles (ministère de l'Instruction publique). La ville de Mexico avait délégué M. García Torres, secrétaire général du district fédéral, et plusieurs membres du Congrès. On comptait également dans l'assistance les représentants de diverses organisations natio-

xique,
otémiqu
pitale,

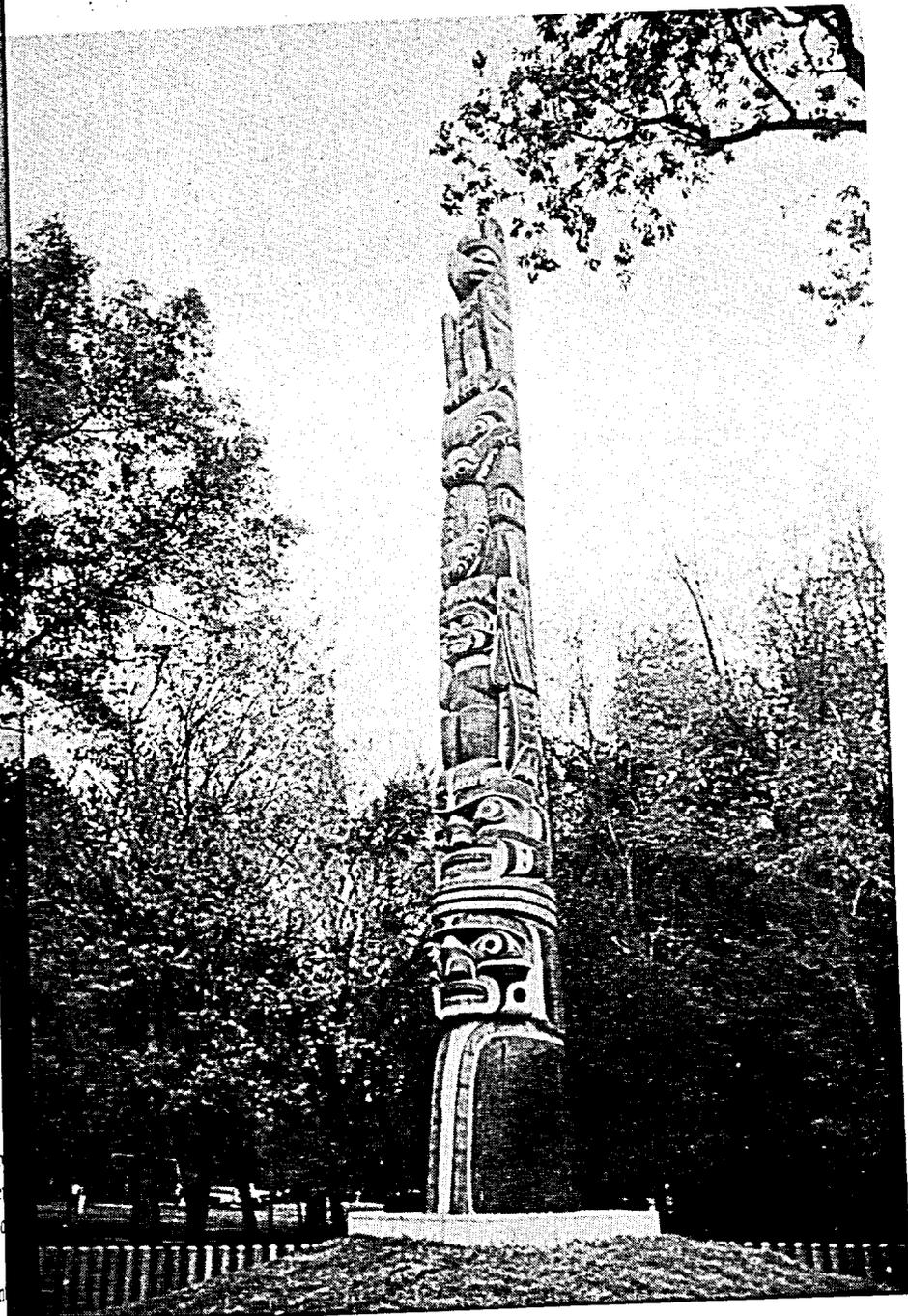
lemi d
e par
a nom
ires ex

nder B
bre de
5 pieds
sente so
e de m
serpent
dis que
fourru
ns coat

ue fut e
assade
e parc
ombrabl
oteau or
de bron

municip
s comme
ur un bo

représ
res, et M
(ministè
cía Torre
On com
ions nati



Poteau totémique canadien dans le parc Chapultepec, à Mexico

nales et ouvrières, ainsi que les élèves des quatre écoles de Mexico qui ont été liés par des liens avec le Canada. Les membres de "l'Orquesta Típica" de Mexico, revêtus du "charro" traditionnel répandaient sur l'assistance des flots d'harmonie.

En dévoilant le poteau totémique, M. Irwin déclara que celui-ci exprimait une forme d'art purement canadienne et symbolisait en outre les contacts étroits qui se sont établis jadis entre le Mexique et les habitants de l'actuelle Colombie-Britannique grâce au commerce maritime des fourrures, évoqué par la loutre de mer. L'ambassadeur a poursuivi en disant:

"Toutefois ce don du Canada est bien autre chose que le témoignage de liens historiques et culturels, ou qu'un objet de curiosité. Pendant longtemps, j'espère, il demeurera l'emblème de la sympathie, de la compréhension, de l'amitié qui unit nos deux pays.

"Sur la terre d'Amérique, nos destins présentent des ressemblances frappantes. Par des voies et des méthodes différentes, nous avons difficilement conquis notre indépendance politique et, anciennes colonies, sommes devenus des nations. Nous et nous professons un respect sacré des droits de l'homme, des libertés démocratiques et des valeurs humaines, clés de voûte de toute civilisation. Le Mexique et le Canada se consacrent activement à la protection de la paix, gage de bonheur pour l'humanité tout entière.

"Nos deux pays englobent de vastes territoires, aux merveilleuses ressources matérielles et humaines. Malgré les difficultés de notre époque, nous progressons à une cadence rapide. Nous avons en commun nombre de problèmes ardues, l'un peut donc dire hardiment que nous sommes des peuples frères.

"Je suis heureux et fier d'être ici aujourd'hui et de pouvoir, au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, offrir au Mexique ce témoignage d'amitié. Ce poteau symbolise longtemps, dans ce magnifique site historique, l'affection fraternelle et la compréhension intime qui lient nos deux pays!"

M. García Torres dévoila la plaque et accepta officiellement le poteau au nom du District fédéral de Mexico; il affirma que les autorités municipales prouvaient qu'elles seraient jalousement celui-ci, non seulement à cause de sa valeur artistique et symbolique, mais surtout parce qu'il est le don d'un pays, d'un gouvernement et d'un peuple liés au Mexique par les rapports les plus chaleureux.

Après la cérémonie, M. Gorostiza fit parvenir à l'ambassadeur du Canada une note officielle, où il remerciait le Gouvernement et le peuple canadiens de leur cadeau. Il y affirmait notamment:

"Mon Gouvernement se félicite de ce que cette œuvre d'art, inspirée du folklore canadien, nous ait été offerte à l'occasion de l'anniversaire de notre indépendance conquise en 1810, et source de joie pour tous les Mexicains."

"Je suis très heureux d'exprimer à Votre Excellence le bonheur des autorités et des habitants de Mexico, le plaisir que leur procurera un nouveau monument qui traduit, avec une remarquable élégance, les plus anciennes traditions artistiques du Canada."

Réunion ministérielle de l'OTAN

Le 17 décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait à la Chambre des communes le rapport suivant:

... La crise de Cuba a servi de toile de fond à cette réunion de l'OTAN; soit en passant, il ne faudrait pas s'imaginer que cette crise est réglée de façon définitive. Il est vrai que des dispositions importantes ont été prises en vue d'un règlement qui n'est cependant pas encore intervenu. La crise cubaine a eu des effets sensibles sur l'alliance. Par suite de cette crise, notamment, la situation diplomatique de l'alliance même s'est améliorée d'une façon appréciable. D'après moi, la crise a aussi servi à rapprocher les alliés encore plus qu'ils ne l'étaient auparavant et a poussé le gouvernement de chaque pays — dont le Canada assurément — à attacher plus de prix à cet organisme de défense.

Les réunions de Paris, qui ont duré trois jours, ont eu lieu dans une atmosphère très harmonieuse. En fait, ce sont les réunions les plus harmonieuses auxquelles j'aie jamais assisté. Des hommages ont été rendus aux États-Unis pour la fermeté et, malgré tout, la modération dont ils ont fait preuve dans la crise cubaine. Quelqu'un a soulevé la question des méthodes de consultation lors d'une telle crise, mais personne n'a vraiment trouvé à redire à la façon dont les États-Unis s'y sont pris pour consulter ou informer les alliés.

Je pense que l'alliance prend une nouvelle attitude à l'égard des consultations. Beaucoup de menaces actuelles sont de nature globale et de plus on ne peut jamais être sûr quelle partie du monde sera la prochaine à être menacée. Puis il y a la question de la soudaineté d'une crise éventuelle. Elle s'est posée dans le cas de l'affaire cubaine, ce qui a rendu difficiles les consultations. Le Conseil permanent va étudier à partir de maintenant les moyens d'améliorer les consultations. Il ne fait aucun doute que nous pourrions avoir un meilleur système; aussi va-t-on essayer d'en mettre un au point.

Le premier jour de la conférence a été consacré à un large tour d'horizon de la situation internationale, notamment aux relations entre l'Est et l'Ouest. Au nom du Canada, j'ai fait valoir que l'OTAN a maintenant l'initiative, par suite de la crise de Cuba, et qu'il faudrait faire l'impossible pour conserver cette initiative, au lieu de toujours attendre que le monde communiste fasse le premier pas et de réagir ensuite à l'initiative des communistes.

J'ai ensuite reconnu que l'alliance doit rester forte et que, à notre avis, elle devrait aussi être disposée à négocier n'importe quand. Je crois que c'est une politique saine, pourvu que nous restions sur nos gardes. Nous avons aussi déclaré qu'il faudrait tâcher dès maintenant d'élaborer des plans pour parer à l'imprévu, dans les domaines politique et diplomatique. On a établi de tels plans dans les domaines militaire et économique, mais pas suffisamment dans celui de la

diplomatie. A mon sens, il faudrait, par exemple, mettre au point plusieurs plans prévoyant ce que l'alliance ferait si l'Union soviétique signait un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est. C'est le genre de plan à dresser, je pense, pour parer à l'imprévu dans les domaines politique et diplomatique.

Nous avons signalé ensuite que les négociations sur le désarmement qui poursuivent à Genève assurent un contact avec le monde communiste. Je ne suis pas beaucoup étendu sur le sujet, mais le Comité du désarmement offre au Canada, qui est un des quatre pays de l'OTAN à en faire partie, une excellente voie de négociation.

Nous avons aussi traité des relations entre l'OTAN et les Nations Unies. Au passé, à l'OTAN, on a été porté à sous-estimer les Nations Unies. Les pays de l'OTAN ont été bien souvent critiqués à New-York. Le Canada a donc jugé que les réunions de l'OTAN devraient faire une plus grande part à l'activité des Nations Unies. Ainsi, nous avons signalé divers moyens par lesquels l'œuvre des Nations Unies, depuis un an, avait amélioré la position de l'OTAN. La Commission serait peut-être intéressée à connaître les six exemples que j'ai cités:

1. L'appui grandissant que reçoit U Thant, ce qui, indirectement, empêche l'idée de la troïka de faire son chemin.

2. Les efforts soutenus qui s'accomplissent en vue de trouver une solution au Congo et d'y réduire les opérations des Nations Unies et les dépenses qu'elles comportent. Ce sont tous des exemples qui montrent que les Nations Unies ont d'un grand secours à l'OTAN.

3. La façon satisfaisante dont s'est faite la cession du pouvoir par la Belgique en Ruanda-Burundi.

4. Le magnifique exploit que la France a accompli en donnant à l'Algérie son indépendance.

5. La décision rendue par la Cour internationale de Justice sur le paiement des frais encourus par les Nations Unies pour le maintien de la paix.

6. Le regain de prestige des Nations Unies et de l'Occident qui découle de l'issue de la crise cubaine. Comme les députés le savent, U Thant a joué un rôle important dans les négociations qui ont eu lieu et il ne fait guère de doute que le prestige des Soviétiques a baissé aux Nations Unies ainsi qu'aux yeux des nations non engagées.

Dans cet exposé de la situation internationale, j'ai aussi dit quelques mots de l'attaque de l'Inde par la Chine. Tout le déroulement de ce conflit regrettable intéresse aussi au plus haut point l'OTAN. Le Canada estime qu'il ne faudrait pas s'attendre à ce que l'Inde s'empresse de se joindre aux Occidentaux ou de leur mander son admission à l'OTAN. Certains pensent peut-être que ce serait l'idéal, mais si l'Inde s'engageait d'un côté ou de l'autre, elle perdrait certainement beaucoup de prestige en Asie et en Afrique. Nous comprenons très bien l'Inde et nous que non seulement nous sommes tous deux membres du Commonwealth, mais en outre, nous avons servi à ses côtés dans la force d'urgence des Nations Unies dans l'enclave de Gaza, ainsi que dans les forces du Congo et aux Commissions

eurs de surveillance en Indochine. Nous croyons que les membres de l'OTAN devraient é de manifester beaucoup de compréhension envers l'Inde.

ur part Dans le domaine militaire, nous avons consacré une deuxième journée à étude de questions militaires. Le passage le plus important de cette discussion ent quit celui où les États-Unis ont émis l'avis que le monde occidental dispose pré- Je ne nement d'une force de dissuasion suffisante. Comme tout le monde le sait, le nt offre amp communiste a une force de dissuasion considérable, de sorte qu'il est très excell probable que l'une ou l'autre des grandes puissances nucléaires veuille déclen- nies. Du ner une guerre nucléaire et la destruction terrible qu'elle engendrerait. En consé- es pays monde dans la guerre nucléaire. Autrement dit, il se peut que les communistes c jugé aventurent juste assez loin pour ne pas déclencher la guerre nucléaire.

ctivité On comprend qu'il y aurait moyen d'améliorer considérablement les forces de œuvr OTAN pour faire face à une telle situation. En Europe, comme de raison, cer- a Cham ains voudraient créer une force de dissuasion européenne au moyen d'engins balistiques de portée moyenne. La question n'a pas été tranchée. Le Conseil va , empé continuer à l'étudier, mais elle entraîne des dépenses considérables. Comme ces rmes coûtent très cher, il faudrait, à mon sens, que les pays européens soient ne solut rès à avancer pas mal d'argent pour obtenir une telle force de dissuasion. Il ses qu' drait en outre décider de quelle autorité relèveraient ces armes, et ainsi de Unies suite. Les Européens semblent favoriser l'établissement de bases terrestres d'engins balistiques de portée moyenne, tandis que les États-Unis sont plutôt en faveur la Belgie une force navale.

Au sujet des forces classiques, je dois dire que les États-Unis ont demandé à l'Algèr uelles soient augmentées, mais cela ne devrait pas s'appliquer au Canada. En fait, la proposition visait les pays européens et . . . le Canada a augmenté ses le part forces classiques, il y a un an, à l'époque de la crise de Berlin. Nous avons été très heureux que la chose ait été signalée, non par nous-mêmes, mais par les découle autorités militaires et les États-Unis. On a dit que le Canada avait rempli ses qu'un rengagements et, entre autres, que notre brigade était la seule unité sur pied de toute que combat parmi les forces de l'OTAN, à l'exception de celles des États-Unis. Malgré les natice que j'ai lu dans les journaux depuis mon retour, aucune critique n'a été formulée à l'égard des efforts militaires du Canada au sein de l'OTAN.

es mots Il y a eu également une discussion sur la recherche et la production de défense. stable in Comme vous le savez, . . . le Canada a toujours été en faveur de partager entre udrait les pays membres de l'OTAN les travaux dans ces domaines, et le ministre de la ou de Défense nationale a fait une déclaration en ce sens au cours des entretiens.

rait l'idée Enfin, il a été question d'accorder à la Grèce une aide spéciale pour ses ment les dépenses relatives à la défense. Elle est incapable de continuer à assumer les nde par lourdes dépenses auxquelles elle s'est engagée, et tous les pays, la plupart d'entre n, mais eux du moins, prennent maintenant des initiatives pour l'aider dans une certaine ons Un mesure à défrayer le coût de ses dépenses au chapitre de la défense. Par exemple, mmissio en 1963, le Canada, moyennant l'approbation du Parlement bien entendu, fournira un million de dollars sous forme de pièces détachées pour les avions qu'il lui a

fournis auparavant, et un autre million sous forme de produits alimentaires destinés à l'armée grecque. La Grèce témoigne une grande amitié au Canada et nous est bien reconnaissante d'avoir adopté cette attitude.

Il a été convenu que la prochaine réunion, qui aura lieu au printemps, tiendra à Ottawa les 21, 22 et 23 mai. Je suis sûr que si les honorables députés avaient été à Paris ils auraient ressenti beaucoup de satisfaction . . . devant la réaction des délégués des autres pays membres. Ils étaient tout simplement ravis de venir au Canada pour cette réunion, et nous ferons notre possible, j'en suis sûr, pour les accueillir chaleureusement afin qu'ils quittent le Canada en emportant une impression de notre pays, aussi bonne que celle qu'ils ont actuellement

Réunion ministérielle de l'OCDE

Le 3 décembre, le ministre de la Justice, M. Donald M. Fleming, a fait à la Chambre des communes le rapport suivant sur la réunion des ministres des pays de l'OCDE, qu'il avait présidée à Paris, en novembre:

. . . La seconde réunion annuelle des ministres des vingt pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques s'est tenue à Paris les 27 et 28 novembre. Je désire aujourd'hui faire rapport à la Chambre sur les résultats de cette très intéressante réunion, qui a remporté un grand succès. Le programme de la réunion portait sur des questions concernant les trois objectifs principaux de l'Organisation, c'est-à-dire la réalisation d'un degré maximum de croissance économique et d'embauchage, compte tenu de la stabilité financière, le développement de l'économie des pays sous-développés et l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.

Dans un échange de vues sur la politique économique, les ministres ont passé en revue la conjoncture dans les pays membres, de même que le progrès réalisé au cours de la dernière année en ce qui concerne l'objectif de croissance collective défini en novembre 1961. Les députés se rappellent qu'en cette occasion les ministres de l'OCDE étaient tombés d'accord pour établir comme objectif collectif la réalisation, au cours de la décennie 1960-1970, de l'accroissement de 50 p. 100 du véritable produit national brut dans l'ensemble des vingt pays membres.

En examinant les perspectives économiques à l'heure actuelle, le Conseil a remarqué qu'aux États-Unis il existe de la main-d'œuvre en chômage et une puissance inutilisée, et donc un besoin évident de mesures pour stimuler la demande. La production européenne continue de croître, bien qu'à un rythme moins rapide qu'auparavant. On se propose de ne pas perdre de vue cette situation: les ministres ont convenus que, si des mesures allaient être nécessaires pour stimuler l'économie des pays membres, il importerait d'agir rapidement et de concert. Cette réunion a démontré que la situation du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis en matière de concurrence s'était améliorée. Nous espérons qu'il en résultera un meilleur équilibre dans les paiements internationaux.

Le Conseil a décidé de faire publier deux études importantes, bien qu'elles soient que préliminaires. L'une concerne l'objectif d'expansion adopté l'an dernier. On y étudie l'expansion des divers pays membres durant la dernière année, ainsi que les moyens d'expansion possibles dans quelques pays membres importants. La deuxième étude traite de l'expérience qu'ont acquise et des succès qu'ont effectués les pays membres en vue d'assurer une stabilité raisonnable des coûts et des prix. Quand j'ai exposé les vues du Gouvernement canadien au cours de la discussion, j'ai fait remarquer que le Canada attache beaucoup d'importance aux échanges de vues si profitables qui ont lieu au sein de l'Organisation sur le sujet de la politique économique. J'estime qu'il n'est pas exagéré de dire que ces consultations en matière de programmes économiques constituent l'élément essentiel de l'Organisation. Le Canada est très heureux de pouvoir rencontrer à l'OCDE les principaux représentants de nos associés commerciaux qui sont chargés de la formulation de la politique économique.

J'ai aussi signalé l'intérêt qu'a porté notre gouvernement, au cours de l'année écoulée, au travail que l'Organisation a accompli en étudiant les programmes et les problèmes d'expansion économique et en analysant les moyens d'atteindre la stabilité des prix de revient et des prix de vente. Au sujet de cette dernière question, j'ai rappelé au Conseil que le Gouvernement canadien a insisté fortement sur l'amélioration de la productivité et sur l'efficacité en matière d'économie, qu'il a créé un Conseil national de la productivité et qu'il a proposé récemment à la Commission un nombre une mesure destinée à établir un Office national d'expansion économique.

En ce qui concerne le commerce, les ministres se sont attaqués au grand problème de la coordination des programmes d'échanges commerciaux et d'assistance adoptés par les pays membres dans leurs rapports avec les nations sous-développées de l'univers. Par une résolution adoptée la semaine dernière, les membres de l'Organisation ont convenu de "chercher à formuler des programmes concertés qui auraient pour effet de favoriser l'expansion économique des pays sous-développés en tenant compte de l'interdépendance du commerce et de l'assistance". Il est clair que la plupart des pays préféreraient vivre du commerce plutôt que de recevoir de l'aide et que les pays industrialisés peuvent aider les régions sous-développées en leur fournissant des débouchés raisonnables pour leurs produits aussi bien qu'au moyen des programmes d'aide internationale.

Le Conseil ministériel a aussi étudié soigneusement l'activité de l'Organisation dans le domaine de l'assistance pour fins d'expansion économique et a noté avec satisfaction les conclusions du premier rapport annuel des programmes d'assistance des membres du Comité d'assistance en matière d'expansion économique. Les ministres ont rappelé la décision récente d'établir un Centre d'expansion économique dans le contexte de l'OCDE et ont reconnu la nécessité d'une action concertée en vue d'augmenter la quantité et la qualité de l'assistance accordée aux pays en voie d'expansion. Étant donné que le Japon est membre du Comité d'aide en matière d'expansion économique, le ministre d'État japonais, M. Kiichi Miyazawa, assistait à cette partie de la réunion.

Les ministres ont discuté le rôle de l'OCDE dans le système de coordination des programmes scientifiques des pays membres. Ils ont décidé de convoquer une réunion spéciale des ministres en 1963 pour stimuler la collaboration dans ce secteur important de l'assistance.

Les ministres de l'Agriculture des vingt pays membres se sont réunis à Paris les 19 et 20 novembre. Le Conseil ministériel de l'Organisation a pris acte des résultats obtenus à la suite des entretiens des ministres de l'Agriculture et s'est déclaré d'avis que leurs travaux favoriseront la coopération par l'entremise de l'OCDE dans les domaines de la politique agricole, du commerce agricole international et des secours en aliments aux pays sous-développés.

Les ministres ont accueilli avec plaisir à leur réunion des représentants distingués de plusieurs autres organismes internationaux exerçant leur activité dans des domaines apparentés au champ d'action de l'OCDE. Ils ont entendu des déclarations émanant de M. Per Jacobsson, administrateur délégué du Fonds monétaire international, de M. Rey, membre de la Commission de la Communauté économique européenne, de M. Wyndham White, secrétaire exécutif de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et de M. Wehrer, membre de la Haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

L'émission d'un communiqué a suivi la session de deux jours et, comme président du Conseil, j'ai aussi fait une déclaration aux représentants de la presse internationale à Paris. Avec la permission de la Chambre, je dépose, pour le gouverneur des honorables députés des exemplaires en anglais et en français du communiqué et de ma déclaration à la presse.

Question des sanctions

Lorsqu'on lui a demandé, le 11 décembre, si le Canada envisageait de prendre des mesures conformes au vœu des Nations Unies concernant l'Afrique du Sud, le premier ministre, M. Diefenbaker, a répondu:

... Le gouvernement a jugé que des sanctions n'avaient jamais été efficaces. Il est facile de dire que nous devrions imposer des sanctions à l'Afrique du Sud, mais c'est un des pays avec lesquels nous avons toujours eu les rapports les plus amicaux. Des sanctions auraient pour résultat de priver les entreprises canadiennes d'un chiffre d'affaires annuel d'une quarantaine ou d'une cinquantaine de millions de dollars peut-être. Comme les sanctions se sont révélées inutiles dans le passé, il n'est pas question que le gouvernement actuel prenne de telles mesures.

Le lendemain, une question au sujet de l'application de sanctions contre l'Afrique du Sud, le premier ministre a répondu:

Le gouvernement a fait savoir qu'il appuyait le plan élaboré par les Nations Unies en vue de la réconciliation du Congo. Le plan prévoit, entre autres, une nouvelle constitution fédérale, la division équitable des recettes minières

atanga, l'amnistie des dirigeants politiques et l'unification des forces congolaises. Le secrétaire général cherche par de nouveaux moyens, à persuader les intéressés de mettre le plan en pratique et a proposé plusieurs solutions à la question. Le règlement de l'affaire congolaise est une question qui exige, à juste titre, tous les efforts des Nations Unies; il s'agit en effet de mettre fin aux charges financières très lourdes que l'opération du Congo impose aux Nations Unies. Quant à la question en soi, il vaut probablement mieux que je n'en dise pas l'avantage avant la reprise des discussions entre le secrétaire général et les pays membres.

Le 19 décembre, à une question au sujet de l'attitude du Canada touchant la résolution de l'ONU condamnant les mesures prises par le Portugal en Angola, M. Green a répondu ce qui suit:

Comme je l'ai déjà dit hier, le Canada est toujours opposé à la façon d'agir du Portugal en Angola. Toutefois, cette résolution était de nature très radicale. Elle contenait un article demandant au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre le Portugal. Elle renfermait aussi un article exécutif menaçant le Portugal d'expulsion des Nations Unies, ainsi qu'un autre interdisant à tout pays de fournir des armes au Portugal pour sa propre défense, même s'il ne s'agissait pas d'armements qu'il aurait pu employer dans l'Angola.

Comme je l'ai déjà expliqué, le Canada ne fournit pas d'armes au Portugal depuis environ deux ans. Mais, étant donné le caractère extrême du projet de résolution, surtout en ce qui concerne les sanctions et la menace d'expulsion des Nations Unies, le Canada s'est prononcé contre ce projet.

Impérialisme soviétique

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait, le 14 décembre, la déclaration suivante:

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, l'objectif que je me suis toujours proposé, c'est que le gouvernement canadien, en recourant aux consultations internationales, s'assure suffisamment d'appui dans le monde pour orienter franchement l'attention des Nations Unies sur l'état de choses peu satisfaisant qui règne dans l'empire soviétique. Le gouvernement déplore sincèrement le point de vue hypocrite qu'adopte l'Union soviétique au sujet des questions coloniales qui se posent aux Nations Unies, compte tenu surtout de la réputation acquise par les Soviétiques en subjuguant et en tyrannisant races et nations. A notre point de vue, les principes de la déclaration des droits de l'homme et de la déclaration de l'indépendance des colonies sont d'application universelle.

J'avais espéré que les consultations qui se sont tenues toute l'année, ainsi que pendant la session en cours de l'Assemblée générale, serviraient à mobiliser assez d'appui pour une résolution visant le colonialisme soviétique. A un moment où un bon nombre de pays membres des Nations Unies s'inquiètent surtout des questions coloniales qui se sont fait jour en Afrique, l'heure de présenter avec succès une

résolution au sujet de l'état de choses qui règne dans l'empire soviétique ne sera pas encore arrivée.

Néanmoins, on se rend de plus en plus compte qu'il existe un régime impérialiste soviétique et que les Nations Unies ne peuvent feindre de l'ignorer. Une franche condamnation de l'impérialisme soviétique que le représentant du Canada a formulée à l'Assemblée générale le 23 novembre, tendait à bien faire comprendre à tous les pays membres des Nations Unies, le fait essentiel de la domination par les Soviétiques des peuples qu'ils ont subjugués.

Je puis donner à la Chambre l'assurance qu'avant longtemps le projet de résolution pourra être présenté. Nous faisons tous les efforts possibles pour nous assurer l'appui général le plus étendu et, dès que nous pourrons être raisonnablement certains d'un appui considérable, qui dépasserait une simple majorité, nous saisissons l'Assemblée du projet de résolution que nous nous sommes engagés à présenter.

Année de la collaboration internationale

Le 19 décembre, M. Green a répondu ce qui suit à une question au sujet de l'Année de la collaboration internationale:

... La Chambre apprendra avec intérêt que l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie ce matin en session plénière, a adopté à l'unanimité, par 86 voix sans opposition et sans abstention, la résolution proposée par l'Inde, le Canada et dix-huit autres États membres et donnant suite au projet qu'avait proposé le premier ministre Nehru aux Nations Unies d'instituer une année de collaboration internationale. La délégation canadienne a joué un rôle actif dans la rédaction de la proposition de cette résolution et a donné toute son aide à la délégation indienne pour assurer le plus large appui possible à son initiative. En fait, les délégués canadiens et indiens seulement ont pris la parole ce matin à propos de la résolution, après entente avec les autres pays parrains.

La résolution invite le président de l'Assemblée générale à instituer un comité préparatoire de douze États membres au maximum qui seront chargés d'examiner l'opportunité de désigner 1965, vingtième anniversaire de la fondation des Nations Unies, comme Année de la collaboration internationale. Ce comité préparatoire sera probablement créé au début de l'année prochaine pour coordonner les plans et les projets. On estime qu'une telle année de la collaboration internationale contribuera très fructueusement à stimuler de façon marquée la collaboration internationale, notamment dans bien des projets internationaux entrepris dans différents domaines.

Le Canada souscrit sans réserve à ces objectifs, et nous sommes profondément heureux, par conséquent, que la proposition du Gouvernement indien, à laquelle notre gouvernement a donné son entier appui, ait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies.

F. G. veilla Saïgc
D. M. e 14
R.-W. centr
G. B. nove
W. P. trale.
I.-G. centr
J. I. nove
D. C. centr
H. B. surve Vient
R. P. au J
A. S. Il a
J. P. Il a
G. C. de-
G. C. de Ott

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- F. G. Hooton, commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 20 octobre 1962.
- D. M. Cornett est nommé haut-commissaire du Canada au Ghana. Il a quitté Ottawa le 14 novembre 1962.
- R.-W. Nadeau, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rio-de-Janeiro le 24 novembre 1962.
- G. B. Summers est nommé ambassadeur du Canada au Chili. Il a quitté Ottawa le 25 novembre 1962.
- W. P. McLeod, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Le Caire le 29 novembre 1962.
- J.-G.-A. Couvrette, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rome le 30 novembre 1962.
- J. I. Gow a démissionné de son poste au ministère des Affaires extérieures le 30 novembre 1962.
- D. C. Reece, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 1^{er} décembre 1962.
- H. B. Singleton, de la délégation du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Vientiane le 1^{er} décembre 1962.
- R. P. Bower, ambassadeur du Canada en Argentine, est nommé ambassadeur du Canada au Japon. Il a quitté Buenos-Aires le 4 décembre 1962.
- A. S. McGill, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 7 décembre 1962.
- J. P. Schioler, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome. Il a quitté Ottawa le 9 décembre 1962.
- G. G. Buick, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro. Il a quitté Ottawa le 13 décembre 1962.
- G. Grondin, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos. Il a quitté Ottawa le 14 décembre 1962.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États d'Amérique concernant un programme de coopération pour l'établissement et l'exploitation au Canada d'une station de commandement et de relevés, rattaché à un système (NIMBUS) de satellites météorologiques opérationnels en cours de réalisation par les États-Unis.

Ottawa, le 28 décembre 1962.

En vigueur le 28 décembre 1962.

Suède

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Suède concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Signé à Stockholm le 11 septembre 1962.

Instruments de ratification échangés à

Stockholm le 6 décembre 1962.

En vigueur le 6 décembre 1962.

Multilatéral

Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Rome, le 29 novembre 1959.

Instrument de ratification du Canada déposé

le 28 novembre 1962.

En vigueur pour le Canada le 28 novembre 1962.

[F]
Vol. XI
Assemblée
Comité
Relation
Conseil
le Ca
Affaire
Rev
Ent
Pol
Mis
Sessio
Nomi
ser
Les

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XV N° 2

Table des matières

Février 1963

| | |
|---|-----|
| Assemblée générale des Nations Unies | 54 |
| Comité ministériel canado-japonais | 73 |
| Relations entre le Canada et la Corée | 77 |
| Conseil économique et social interaméricain | 80 |
| Le Canada aux foires internationales | 83 |
| Affaires extérieures au Parlement | |
| Revue des affaires mondiales | 88 |
| Entretiens de Nassau | 101 |
| Politique du Canada en matière de défense | 103 |
| Mission de défense aérienne | 116 |
| Session ministérielle de l'OTAN | 117 |
| Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada | 119 |
| Les Traités | 120 |

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-SEPTIÈME SESSION — RAPPORT FINAL

C'EST À MINUIT, le 20 décembre 1962, que s'est terminée la dix-septième session de l'Assemblée générale. Au cours des trois mois où elle a siégé à New York, l'Assemblée s'est prononcée sur 95 questions et plusieurs des décisions prises devaient contribuer à assurer le progrès continu de l'Organisation des Nations Unies en tant que facteur puissant de paix et de sécurité.¹ Le présent article porte sur les résolutions adoptées par l'Assemblée au cours du dernier jour de la dix-septième session.

Nomination du secrétaire général

L'une des résolutions les plus importantes qui aient été adoptées pendant cette période a été celle qui, recevant le 30 novembre la sanction unanime de l'Assemblée, nommait M. U Thant secrétaire général des Nations Unies pour un mandat complet de cinq années à compter de la date de sa nomination à titre intérimaire (3 novembre 1961). En offrant au nouveau secrétaire général les félicitations du gouvernement canadien, le Vice-président de notre délégation, M. Tremblay, a loué la probité, la capacité, le courage, la franchise et la prudence de M. Thant, déclarant ensuite:

"Nous sommes heureux également que M. Thant soit le premier représentant d'un pays non européen à assumer ces très hautes fonctions. Cette innovation indique que les Nations Unies se transforment progressivement en une véritable organisation internationale à cœur les aspirations et les besoins de tous les peuples et de toutes les régions du monde. Nous sommes convaincus que durant le mandat de M. Thant et sous sa direction, notre organisation deviendra un facteur prédominant de relations pacifiques entre les États."

Financement des opérations visant au maintien de la paix

De nouveau, l'Assemblée a approuvé, à une majorité importante, deux résolutions qui établissaient une base pour la mise en œuvre d'arrangements efficaces et équitables qui concerne le financement des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix. La première de ces résolutions, adoptée le 19 décembre par 76 voix contre 17 et 17 abstentions, acceptait l'avis qu'avait rendu la Cour internationale de justice sur la demande de l'Assemblée (résolution 1731 (XVI) du 20 décembre 1961) et sur lequel le coût des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix au Moyen-Orient constituait des dépenses de l'Organisation aux termes de l'Article 17, alinéa 2, de la Charte. La deuxième résolution, qui fut adoptée le même jour par 78 voix contre 14 et 4 abstentions, prenait les dispositions nécessaires en convoquant de nouveau le groupe de travail (porté cette fois à 21 membres) qui avait commencé, en 1961, de rechercher une base acceptable pour le financement des opérations de maintien de la paix. La délégation canadienne a soutenu ces deux résolutions.

¹ Un certain nombre de ces décisions ont été exposées dans les numéros d'octobre et de novembre 1962 d'Assemblées générales des Nations Unies, *Annuaire des Nations Unies*, tome 17, 1962, chapitres I et II.

enne a pris la tête du groupe de pays qui ont été les coauteurs de ces résolutions les ont appuyées jusqu'à l'adoption finale.

Le groupe de travail, dont le Canada continue de faire partie, se réunira à New York au cours des premiers mois de 1963. Il fournira les éléments d'étude pour une session spéciale de l'Assemblée générale qui, en vertu de la résolution adoptée en séance plénière, le 20 décembre, par 77 voix (y compris le Canada) contre 0 et 21 abstentions, doit se réunir le 30 juin afin d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

Désarmement et interdiction des essais nucléaires

La tâche essentielle accomplie par l'Assemblée à la dix-septième session en matière de désarmement a été de renvoyer la question devant le Comité des Dix-Huit et de prier cet organisme de poursuivre ses travaux avec rapidité et détermination. A cet effet, l'Assemblée générale a adopté le 21 novembre, par 84 voix contre 0 et une abstention, une résolution sur le désarmement général et complet. Cette résolution, qui reflétait en tous points les vues canadiennes, réaffirmait la nécessité de conclure "le plus tôt possible" un accord sur le désarmement général accompagné de garanties efficaces, invitait le Comité des Dix-Huit pour le désarmement à reprendre leurs négociations à cette fin "dans un esprit de compromis constructif", et demandait au Comité de rendre compte périodiquement de ses travaux à l'Assemblée et, en tous cas, pas plus tard que la deuxième semaine d'avril 1963. Elle recommandait en outre d'étudier le plus tôt possible "diverses mesures accessoires ayant pour but de diminuer la tension et de faciliter le désarmement général et complet".

Le général E. L. M. Burns, représentant du Canada à la Première Commission (questions politiques et de sécurité), avait déjà suggéré le 9 novembre l'examen, dans un proche avenir, de trois de ces mesures subsidiaires: l'une visant à empêcher une plus ample dissémination des armes nucléaires, l'autre à réduire les risques de déclenchement d'une guerre par accident, mécompte ou non-fonctionnement des communications, et la troisième à interdire le stationnement d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique.

Une décision connexe de l'Assemblée, prise cette fois à la suite du rapport fourni par la Deuxième Commission (questions économiques), avait trait aux aspects économiques du désarmement. Le 18 décembre, l'Assemblée avait adopté à sa majorité l'unanimité une déclaration qu'avaient présentée à ce sujet l'Union soviétique et les États-Unis. De par le contenu de cette déclaration, l'Assemblée approuvait les conclusions d'un rapport soumis par une équipe de spécialistes de l'ONU et selon lequel la réalisation du désarmement général et complet constituerait "un bienfait absolu pour toute l'humanité"; elle demandait instamment aux États membres, ceux en particulier qui jouaient un rôle important dans les programmes militaires actuels ou étaient affectés par ceux-ci", de formuler des plans pour adapter leur économie à la période de désarmement; enfin, elle invitait les gouvernements des pays en voie de développement à élaborer des projets bien conçus, dont l'exécution pourrait être accélérée au fur et à mesure que les ressources consacrées

jusqu'à présent à d'autres fins deviendraient disponibles par suite de la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet.

Le 30 novembre, la Première Commission a adopté par 50 voix contre 26 abstentions une résolution ayant trait à la convocation d'une conférence qui serait chargée de signer une convention visant à interdire l'emploi des armes chimiques et thermonucléaires. Un rapport soumis par le secrétaire général en vertu des termes de la résolution 1653 (XVI) du 24 novembre 1961 avait déjà montré que, de tous les États consultés à ce sujet, 60 se prononçaient en faveur d'une conférence, 26 étaient opposés à cette idée ou formulaient à son endroit de fortes réserves, tandis que trois désiraient attendre les résultats de la réunion, à Genève du Comité des Dix-Huit pour le désarmement. En conséquence la résolution adoptée par la Première Commission demandait au secrétaire général de consulter à nouveau les États membres sur cette question et de rendre compte des résultats à la prochaine session de l'Assemblée. Cette résolution fut approuvée par l'Assemblée le 14 décembre par 33 voix contre 0 et 25 abstentions (y compris le Canada). L'abstention canadienne était motivée par le fait que, de l'avis du Canada, les accords obligatoires et contrôlés en matière de désarmement nucléaire constitueraient jusqu'à présent le meilleur moyen de parer à la menace nucléaire.

L'Assemblée a également accepté sans objection, le 19 décembre, la recommandation soumise par la Première Commission et visant à remettre à la prochaine session de l'Assemblée l'examen d'un projet de résolution déposé en Première Commission par la Bolivie, le Brésil, le Chili et l'Équateur, projet qui, sous une forme révisée, invitait tous les États à traiter le territoire de l'Amérique latine en zone dénucléarisée.

Utilisations pacifiques de l'énergie atomique

L'Assemblée devait également fournir sa sanction unanime à une résolution qui demandait la réunion d'une troisième conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La conférence, qui doit avoir lieu à l'automne 1964 et durer dix jours, sera loin de revêtir l'ampleur des conférences de 1955 et 1958 qui avaient fourni une si grande contribution au développement des connaissances en matière d'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Radiations

A la dix-septième session, l'Assemblée a examiné le deuxième rapport d'ensemble du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi qu'un compte rendu soumis par l'Organisation météorologique mondiale et qui exposait les mesures prises afin d'exécuter, conformément à la demande de l'Assemblée, une enquête sur la possibilité d'établir un système mondial de contrôle et d'enregistrement des niveaux de radio-activité dans l'atmosphère. Le Canada est représenté depuis 1955 au sein du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes et, à la dix-septième session, a pris l'initiative d'une résolution qui demandait à l'OMM de poursuivre son étude. La délégation canadienne a continué, à la dix-septième session, d'attirer

attention internationale sur les dangers que présente pour la santé humaine l'accroissement de la radio-activité. Une résolution canadienne, coparrainée par 22 États membres, a été soumise à la Commission politique spéciale et a été adoptée à une majorité écrasante. L'Assemblée, à son tour, a approuvé la résolution par 85 voix (y compris le Canada) contre 0 et 11 abstentions. La résolution, de fait, recommande que l'OMM achève ses consultations relatives au système d'enregistrement des niveaux de radio-activité afin de mettre celui-ci en œuvre le plus tôt possible. Simultanément, le Comité scientifique était prié d'intensifier ses études sur les effets des radiations.

Espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale a cherché à consolider les modestes progrès accomplis pendant l'année par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Une résolution introduite en Première Commission, le 3 décembre, par le Canada et les États-Unis, avait demandé à l'Assemblée de sanctionner un projet dressé par le sous-comité technique et scientifique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et comportant:

- a) un programme scientifique et technique de coopération internationale visant l'espace extra-atmosphérique, programme qui serait exécuté par l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications;
- b) les principes d'une recommandation selon laquelle l'ONU dirigerait l'établissement et l'utilisation d'installations de lancement de fusées-sondes à l'occasion de l' "Année internationale de l'activité solaire minimale".

Ce projet, qui fut modifié par la suite afin de tenir compte des vues d'autres délégations, reçut la sanction unanime de l'Assemblée le 14 décembre. Telle qu'elle fut adoptée, la résolution, qui avait été introduite par 24 États membres y compris le Canada, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et les États-Unis a) acceptait les recommandations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au sujet de la coopération internationale dans le domaine scientifique et technique et b) renvoyait devant le Comité, afin qu'elles y fassent l'objet d'une étude et d'une élaboration plus poussée, les propositions de caractère juridique avancées par les diverses délégations au cours du débat qui avait eu lieu sur ce point en Première Commission. Ces propositions visaient notamment la question des principes de droit international régissant les activités des États relatives à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, le problème du sauvetage des astronautes et des vaisseaux cosmiques en cas d'atterrissage ou d'amerrissage forcé, et la question de la responsabilité en matière d'accidents de véhicules spatiaux.

Autres décisions politiques

Le 18 décembre, la Première Commission a recommandé par 65 voix (y compris le Canada) contre 11 et 26 abstentions l'adoption par l'Assemblée d'une résolution qui maintenait la Commission des Nations Unies pour l'unification et le

relèvement de la Corée et demandait à la Corée du Nord d'accepter l'établissement d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique, lequel constituait l'objet des Nations Unies. Après l'adoption de cette résolution en Première Commission, l'URSS a décidé de ne pas demander la mise aux voix du projet de résolution le "retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud", projet qu'elle avait déposé en accord avec le point de l'ordre du jour relatif à cette question. L'Assemblée devait approuver la résolution sur la Corée, le 19 décembre, par 63 voix (y compris le Canada) contre 11 et 26 abstentions.

Une recommandation de la Commission politique spéciale visant à abolir le poste de représentant des Nations Unies pour la Hongrie établi en vertu de la résolution 1133 (XI) du 14 septembre 1957 a reçu la sanction de l'Assemblée par 50 voix (y compris le Canada) contre 13 et 43 abstentions. Par cette résolution, l'Assemblée disait apprécier le travail accompli par le représentant, sir Leslie Knox Munro, de Nouvelle-Zélande, et notait avec regret que l'Union soviétique et la Hongrie ne lui avaient pas fourni la collaboration dont il aurait eu besoin pour s'acquitter entièrement de ses responsabilités. Conséquemment, elle priait le secrétaire général "de prendre toute initiative qu'il jugerait utile en rapport avec la question de Hongrie".

Le 20 décembre, l'Assemblée générale a prolongé jusqu'en juin 1965 le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Cette mesure a été prise aux termes d'une résolution adoptée antérieurement par la Commission politique spéciale et approuvée à l'Assemblée par 100 voix (y compris le Canada) contre 0 et 2 abstentions. L'Assemblée, par cette résolution, offrait ses remerciements au commissaire général et au personnel de l'Office de secours et de travaux, ainsi qu'aux organismes qui étaient venus en aide aux réfugiés; elle soulignait la situation financière "précaire" de l'UNRWA et notait avec regret le peu de progrès accompli en ce qui concerne le programme de repatriement ou de réinstallation des réfugiés dont la situation continuait de former un grave problème. Elle demandait aussi à la Commission de conciliation pour la Palestine de poursuivre ses travaux.

La résolution portant sur la question des réfugiés de Palestine a été introduite en Commission politique spéciale par les États-Unis et amendée (au sein de la Commission) par Chypre. Au cours des dix-huit séances que la Commission politique spéciale a consacrées à l'examen de la question, deux autres projets de résolution ont été déposés: le premier, soumis par un certain nombre d'États de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique latine, demandait l'établissement de négociations directes entre Israël et les États arabes; l'autre, introduit par l'Afghanistan, l'Indonésie, la Mauritanie et le Pakistan, proposait la nomination d'un représentant de l'ONU qui aurait la garde des biens arabes en Israël. Ces deux résolutions ont été retirées à la suite de l'adoption, en Commission, de l'amendement chypriote qui notait l'absence de progrès accomplis en ce qui concerne le rapatriement ou le dédommagement des réfugiés.

Dans l'espace de quelques heures après l'adoption de la résolution par l'Assemblée, 25 pays, répondant à l'appel de l'ONU, se sont réunis en conférence

présidence de sir James Plimsoll, d'Australie, et se sont engagés à verser une somme de près de \$32,400,000 au bénéfice de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Ce montant est approximativement le même que celui de l'année précédente, mais dépasse d'environ 3 millions de dollars canadiens, contribution dont la moitié sera sous forme de blé et de farine.

A une date antérieure (le 12 décembre), l'Assemblée avait rejeté, lors de ses travaux, une résolution sur l'Oman qui prévoyait des mesures aux voix distinctes pour les divers paragraphes, une résolution sur l'Oman qui avait approuvée la Commission politique spéciale par 41 voix contre 18 (y compris le Canada) et 36 abstentions. Par cette résolution, l'Assemblée aurait reconnu le droit du peuple du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance; elle aurait demandé le retrait des forces étrangères de l'Oman et aurait invité les parties en cause à régler pacifiquement leurs différends en vue du rétablissement des conditions normales dans la région.

La décision de l'Assemblée a été prise par suite d'une annonce faite par le représentant de Grande-Bretagne et selon laquelle le sultan d'Oman et de Muscat avait disposé à inviter, de manière personnelle, un représentant du secrétaire général, qui visiterait le territoire pour y recueillir des informations de première main au sujet de la situation locale. En faisant cette annonce de la part du sultanat, le représentant britannique a souligné le fait que le sultan maintenait sa position et ne reconnaissait pas à l'Assemblée le droit d'examiner les affaires intérieures du sultanat; il était également convenu que l'Assemblée ne prendrait aucune disposition pour le moment.

Par une autre décision, en date du 12 décembre, l'Assemblée prenait note d'un rapport soumis par la Commission politique spéciale et aux termes duquel les représentants du Venezuela et de la Grande-Bretagne, lors d'entretiens portant sur la question des frontières entre le Venezuela et le territoire de la Guyane anglaise, avaient décidé d'étudier avec le gouvernement de celle-ci tous les matériaux documentaires dont disposaient les parties en cause dans cette affaire. Étant donné la possibilité de conversations directes entre les parties intéressées, la Commission avait demandé à l'Assemblée de ne pas continuer le débat relatif à cette question. Il est entendu que les Nations Unies seront informées du résultat des entretiens.

Année de collaboration internationale

L'un des derniers actes de l'Assemblée avant la clôture de la dix-septième session a été l'adoption à l'unanimité d'une résolution parrainée par le Canada et l'Inde et visant à établir une commission préparatoire de 12 membres ou moins qui déterminerait s'il est souhaitable de proclamer 1965 (vingtième anniversaire des Nations Unies) Année de collaboration internationale. La commission étudiera également la possibilité d'un programme de collaboration internationale qui impliquerait la participation des États membres, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales. Cette proposition avait d'abord été avancée

par le premier ministre Nehru en 1961, mais aucune décision ne devait être prise. La délégation canadienne a joué un rôle actif, en contribuant à faire modifier la teneur du projet original qui a permis à cette résolution d'être approuvée à l'unanimité.

Questions économiques et financières

Sur la recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée a approuvé un certain nombre de résolutions qui avaient été adoptées auparavant en Commission. La plus importante de celles-ci demandait la réunion d'une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au plus tard vers le début de 1964.

La résolution de l'Assemblée à ce sujet, adoptée le 8 décembre par 91 voix (y compris le Canada) contre 0 et une abstention, insiste sur le besoin qu'ont les pays en voie de développement non seulement d'intensifier leur commerce de produits de base, mais aussi d'obtenir pour ceux-ci des prix "stables, justes et rémunérateurs". (Au cours des débats en Deuxième Commission, plusieurs représentants avaient fait allusion aux conséquences de la baisse des prix des matières premières et avaient noté avec une certaine inquiétude l'émergence des "blobs commerciaux").

Un désaccord prononcé s'est manifesté entre les membres au sujet de la Conférence sur le commerce, divergence qui tendait à opposer les grandes nations commerçantes aux pays en voie de développement. La collaboration de ces deux groupes étant indispensable au succès de la conférence, la délégation canadienne a travaillé fermement à réduire l'écart existant entre leurs positions. Un compromis a été présenté en assemblée plénière sous la forme d'un amendement canado-péruvien à la résolution, laquelle fut adoptée ensuite presque à l'unanimité. Le Canada espère qu'après de minutieux préparatifs la Conférence réussira à élaborer des propositions positives pour l'expansion du commerce et bénéficieront particulièrement les pays en voie de développement. Le 20 décembre il a été élu membre du Comité préparatoire, lequel doit commencer prochainement ses réunions.

Grâce aux initiatives prises par le Canada à la quinzième et la seizième session de l'Assemblée, le Programme alimentaire mondial a été inauguré le 1^{er} janvier 1963. Mis en œuvre par l'ONU et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, il a pour objet de remédier aux pénuries critiques d'aliments et de stimuler le progrès dans les pays en voie de développement. Au cours du débat de la Deuxième commission sur la Décennie de l'ONU pour le développement et des questions connexes, le Canada a présenté (le 29 novembre 1962) un projet de résolution invitant tous les pays qui ne l'avaient fait à contribuer au Programme afin que ses objectifs puissent être atteints. Le 4 décembre, la Commission a adopté le texte de la résolution par 59 voix contre aucune et 8 abstentions. Lors de l'Assemblée, elle l'a approuvée à l'unanimité le 18 décembre. Jusqu'ici 39 pays se sont engagés à verser une somme globale de 87 millions pour le programme expérimental de trois ans. Le Canada a promis cinq millions en espèces et

tre pature. La Conférence de l'ONU sur le café a réuni, pendant l'été de 1962, les
liens représentants de 71 pays (exportateurs ou importateurs), ou d'organisations in-
ginal. ressées. Elle a abouti le 28 septembre à un accord visant à accroître le pouvoir
achat des pays exportateurs en maintenant les prix à des niveaux équitables et
n augmentant la consommation. Se félicitant de la chose, l'Assemblée a exprimé,
e 18 décembre, par 80 voix contre une et aucune abstention, l'espoir que tous
ouvés pays de l'ONU et des institutions spécialisées qui vendent ou achètent du café
missionneraient éventuellement moyen d'adhérer à l'accord. Le 20 novembre 1962,
des le représentant du Canada à la Deuxième Commission, le sénateur L.-M. Blois,
lébut avait déjà déposé au Conseil juridique de l'ONU l'instrument de ratification du
Canada.

91 v En outre l'Assemblée, a montré l'intérêt croissant des Nations Unies pour les
u'ont problèmes des pays en voie de développement et donnant suite à leurs efforts in-
erce cessants pour leur faciliter la réalisation de l'indépendance économique et le relè-
justement de leurs niveaux de vie:

rs rep Par 78 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 2 abstentions, elle a
matière commandé aux États membres, au Conseil économique et social et aux autres
"blo organes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions spécialisées,
de prendre en considération les principes de la Déclaration du Caire des pays en
e la voie de développement formulée lors de la Conférence de 1962 sur les problèmes
grand du développement économique;

ation Elle a recommandé à l'unanimité au Conseil économique et social et au Comité
légati du développement industriel de faire en sorte que le Comité, dans son étude sur
ositions rapports qui existent entre l'industrialisation accélérée et le commerce inter-
amenational, tienne compte du besoin urgent pour les pays en voie de développement
esque d'accroître régulièrement leurs recettes d'exportation, de leur besoin d'importer à
nférendes conditions favorables des biens d'équipement, ainsi que des répercussions
rce de futures de l'industrialisation des pays en voie de développement sur la structure,
semble la direction et le volume des échanges mondiaux et, à cette fin, a suggéré que le
ineme Comité soit tenu au courant des activités des organes internationaux s'occupant du
commerce;

sessie A l'unanimité des voix, elle a prié le secrétaire général a) de poursuivre la
janv politique de décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies
et l'ag dans les domaines économique et social et de renforcement des commissions éco-
stimul nomiques régionales, tout en tenant compte des intérêts des États qui ne sont
at de membres d'aucune commission régionale et en prenant à cet effet les mesures
t et s nécessaires pour faire en sorte que ces États bénéficient des mêmes avantages que
projet s'ils étaient membres des commissions régionales, et b) de soumettre au Conseil
ramm économique et social, lors de sa trente-sixième session, et à l'Assemblée générale,
ssion lors de sa dix-huitième session, un rapport détaillé sur le stade atteint dans l'appli-
c. Qua cation de cette politique et sur les nouvelles mesures nécessaires pour obtenir les
39 pa résultats recherchés;

gramm D'un commun accord, elle a jugé souhaitable d'intensifier les travaux du
s et

Comité du développement industriel destinés à aider les pays en voie de développement à former leur personnel technique, de manière que soient adoptées nouvelles mesures concrètes, dans le cadre des organismes des Nations Unies et des institutions apparentées, et que soient formulées des recommandations destinées aux gouvernements intéressés;

Par 85 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 12 abstentions, elle a fait sien l'appel que le Conseil économique et social a adressé, par sa résolution 921 (XXIV), aux pays économiquement développés pour qu'ils étudient un nouveau, en consultation avec le secrétaire général, les moyens de créer le plus tôt possible un fonds d'équipement des Nations Unies et de le faire concourir à l'équipement des pays;

Elle a noté les besoins fondamentaux des pays en voie de développement et leur désir déclaré d'accroître substantiellement leur personnel doté d'une formation poussée dans divers domaines et, à cet effet, a prié le secrétaire général, par 82 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 6 abstentions, d'étudier s'il est souhaitable d'instaurer un institut des Nations Unies ou un programme de formation sous les auspices des Nations Unies, qui serait financé par des contributions d'origine publique et privée;

A la suite d'une décision unanime, elle a recommandé aux gouvernements des États membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées de coopérer étroitement avec le secrétaire général, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et avec les autres institutions spécialisées, en vue de rassembler les données nécessaires pour préparer le quatrième rapport sur les programmes de réforme agraire, et elle a exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies, ses commissions économiques régionales et les institutions spécialisées fourniraient aux gouvernements toute l'assistance nécessaire à cet effet;

Par 82 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 10 abstentions, elle a prié instamment la Commission du commerce international des produits de base et le Conseil économique et social d'accélérer l'étude des moyens visant à résoudre les problèmes commerciaux à long terme qui se posent aux pays producteurs de produits primaires, et notamment des mesures tendant à assurer la stabilisation des prix à long terme, afin de faciliter la tâche du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir plus haut) et a recommandé au Conseil de transmettre un rapport sur ce sujet, en même temps que ses observations, au Comité préparatoire qui s'en servirait sans préjudice de ses propres études dans ce domaine.

D'autres résolutions de l'Assemblée, qui avaient pour origine le rapport de la Deuxième Commission, ont porté sur des sujets aussi divers que le développement de l'éducation en Afrique, la situation et les opérations du Fonds spécial et le programme de coopération technique, l'aide à la Libye, la confirmation des allocations de fonds au titre du programme élargi d'assistance technique pour 1963 et sur l'assistance technique au Burundi et au Rwanda.

Sur ces cinq projets de résolutions recommandés par la Deuxième commission, ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée: celui du développement de l'éducation en Afrique, par lequel l'Assemblée inviterait divers organismes — gouvernementaux et non gouvernementaux — à accroître leur aide aux gouvernements africains afin que ceux-ci puissent réaliser leurs programmes éducatifs; celui de l'aide à la Libye, où l'on concluait que cette question ne devrait plus désormais faire l'objet d'un point spécial de l'ordre du jour et qu'elle pourrait être examinée comme le sont les problèmes de nombreux autres États d'Afrique qui ont récemment accédé à l'indépendance, c'est-à-dire dans le cadre plus vaste des problèmes généraux du développement économique et social; et celui qui avait pour objet de confirmer les allocations de fonds au titre du programme élargi d'assistance technique pour 1963.

La résolution relative à la situation et aux opérations du Fonds spécial et au programme élargi d'assistance technique a été adoptée par 81 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 10 abstentions. En bref, elle réitère l'appel lancé lors de la Conférence des contributions tenue en octobre aux États membres de l'ONU et aux membres d'institutions spécialisées pour qu'ils revisent leurs contributions à l'œuvre du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, afin que les budgets combinés de ces deux programmes atteignent dans l'avenir immédiat l'objectif de 150 millions de dollars (les contributions déjà versées ou promises représentent actuellement un total de 120 millions).

Enfin, la résolution concernant l'assistance au Rwanda et au Burundi a été adoptée par 81 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 11 abstentions. L'Assemblée y autorise le secrétaire général à continuer en 1963 l'exécution du programme d'assistance technique et économique institué le 27 juin 1962 par sa résolution 1746 (XVI) après l'accession des deux territoires à l'indépendance. On évaluait à environ \$513,600 les dépenses qu'entraînerait la première étape du programme de 1963.

Le dernier point d'ordre économique étudié par l'Assemblée à sa dix-septième session avait trait à l'accroissement démographique et au développement économique. Aux termes de la résolution proposée par la Deuxième Commission, l'Assemblée, exprimant ainsi le vœu de la Commission de la population, priait l'Organisation des Nations Unies d'encourager et d'aider les gouvernements à recueillir les données de base et à effectuer les études indispensables sur les aspects démographiques de leurs problèmes de développement économique et social. L'Assemblée a adopté cette résolution par 69 voix contre aucune et 27 abstentions (dont celle du Canada); elle avait auparavant repoussé, sur la proposition de la France et du Liban, l'opinion (professée aussi par la Commission de la population) selon laquelle l'Organisation devrait fournir une assistance technique aux gouvernements pour leur permettre d'exécuter leurs programmes nationaux relatifs aux problèmes démographiques.

Après une année d'atermoiements, l'Assemblée a approuvé, lors de sa dix-septième session, une déclaration concernant la souveraineté permanente des

peuples sur leurs ressources naturelles. La Commission créée à cette fin a rédigé un projet de résolution et l'avait présenté à l'Assemblée en 1961. En raison, à la fois, de la précipitation et de la complexité de la question, celle-ci n'avait pu être examinée. Le texte finalement approuvé par l'Assemblée le 14 décembre avait subi plusieurs modifications; celles-ci avaient été apportées à la Commission ou en séance plénière, à la demande de pays importateurs et de pays exportateurs. Il y est déclaré que le droit de souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles doit s'exercer "d'une façon favorable au développement national et au bien-être de la population de l'État intéressé". La déclaration énonce en outre les principes qui doivent régir l'importation de capitaux et les profits en découlant, ainsi que les conditions auxquelles les États peuvent nationaliser, exproprier ou réquisitionner des entreprises.

On peut regretter que dans les débats de la Commission sur la déclaration, les questions de colonialisme, de néo-colonialisme et d'exploitation aient pris une place aussi prédominante. Du moins, à la suite d'une décision du 14 décembre en séance plénière, l'Assemblée a prié le secrétaire général "de poursuivre l'étude de divers aspects de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, en tenant compte du désir des États membres d'assurer la protection de leurs intérêts souverains tout en encourageant la coopération internationale dans le domaine du développement économique, et de faire rapport sur cette question au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, si possible lors de sa dix-huitième session."

Plus tôt l'Assemblée avait ratifié une décision de la Deuxième Commission visant à communiquer au Conseil économique et social, pour qu'il y donne la somme définie appropriée, une résolution concernant les mesures à prendre pour fournir un personnel d'exécution, de direction et d'administration aux pays en voie de développement.

Questions sociales et humanitaires

Au cours des trois dernières semaines de la session, l'Assemblée a adopté au moins de treize résolutions sur les questions sociales et humanitaires, conformément au rapport de la Troisième Commission. Sept d'entre elles remonteraient à l'étude par la Commission des chapitres VIII et IX du rapport du Conseil économique et social pour la période allant du 5 août 1961 au 3 août 1962 (celle-ci embrasse la deuxième partie de la trente-deuxième session, ainsi que les troisième et quatrième sessions). Toutes ces résolutions ont été approuvées par l'Assemblée le 7 décembre.

Dans la première résolution, relative au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, l'Assemblée demandait que le nombre des membres soit porté de 18 à 21. Le vote a été de 81 voix pour (dont celle du Canada), une contre et 11 abstentions. Invité par le secrétaire général à faire partie du Comité, le Canada a désigné comme représentant M. Stewart Bates, président de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

La deuxième résolution, relative à l'œuvre du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a été adoptée par un scrutin unanime. La délégation canadienne, soit dit en passant, était de celles qui l'ont proposé au sein de la Commission. Ce texte attire à l'attention des membres les occasions que représente la Décennie pour le développement en ce qui a trait aux activités intéressant le bien-être des enfants et des adolescents, et leur recommande d'inclure dans leurs programmes généraux de développement la mise sur pied des installations que ces activités supposent.

La troisième résolution, adoptée par 92 voix (dont celle du Canada) contre 10 voix et 4 abstentions, invite les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants ou pour y adhérer.

La quatrième résolution, la dernière de la série qui ait été parrainée par le Canada, a été adoptée à l'unanimité des voix. L'Assemblée y invite à la commémoration du 15^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme et prie le secrétaire général de désigner un comité spécial pour préparer des plans en vue de la célébration de cet anniversaire.

Dans la cinquième résolution, qui a fait l'unanimité également, l'Assemblée propose au Conseil économique et social de charger la Commission des droits de l'homme d'étudier et d'encourager l'adoption des mesures tendant à hâter le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'accorder une attention particulière à ce sujet pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle y invitait aussi le Conseil à lui présenter, à sa sixième session, un rapport et des recommandations sur cette question. La version définitive du texte représentait plusieurs modifications, proposées par le Canada et des pays amis, qui avaient contribué de façon sensible à son acceptation par tous les membres de l'Assemblée.

Dans la sixième résolution, l'Assemblée invite l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à renforcer et à développer, en collaboration avec l'ONU, leurs programmes destinés à répondre aux besoins des femmes dans les pays en voie de développement et à rechercher des méthodes nouvelles permettant d'aboutir à ce résultat. Elle prie en outre le secrétaire général d'étudier la possibilité de fournir et de développer de nouvelles ressources et d'élargir l'assistance au moyen de bourses d'études, de bourses de perfectionnement et de services d'experts, en vue de créer ce programme. La résolution a été adoptée par 100 voix (dont celle du Canada), sans vote négatif ni abstention.

La septième résolution, adoptée d'un commun accord, a trait au développement des moyens d'information dans les pays peu développés. L'Assemblée y explore que 70 p. 100 de la population mondiale manquent de moyens d'information suffisants, et invite les gouvernements à prévoir, dans leurs plans économiques, des mesures pour remédier à cette situation.

L'Assemblée est passée ensuite au rapport de la Troisième Commission sur les manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse. Le pre-

mier des trois projets de résolution qui y étaient proposés invite à des "efforts soutenus" les gouvernements de tous les États, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales et privées pour éduquer l'opinion publique en vue de déraciner les préjugés raciaux et l'intolérance nationale et religieuse, de détruire toutes les influences indésirables en ces domaines. Il invite en outre les mêmes gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger les lois discriminatoires ainsi qu'à décourager énergiquement toute formation, propagation et dissémination de ces préjugés; enfin, il prie le secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa dix-huitième session, un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution. Les deux autres résolutions proposées par la Troisième Commission avaient pour objet l'élaboration d'un projet de convention et d'un projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et d'intolérance religieuse. Les trois résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Une autre résolution, adoptée à l'unanimité le 7 décembre, a trait aux services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme. L'Assemblée a alors saisi d'un rapport de la Cinquième Commission sur les incidences financières de la proposition, ainsi que du rapport de la Troisième Commission. Découlant de cette résolution, qui a été adoptée par 80 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 21 abstentions, l'Assemblée déclarait qu'il fallait au moins doubler, en 1962, le nombre des bourses disponibles dans le domaine des droits de l'homme. Les deux dernières résolutions relatives aux questions sociales et humanitaires que l'Assemblée a examinées le 7 décembre découlaient du rapport de la Troisième Commission sur l'œuvre du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Au terme de l'une d'elles, l'Assemblée décide de proroger le mandat de cet organisme pour une autre période de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1963. Le Canada, au nombre des principaux partisans du haut-commissariat, avait présenté le projet de résolution le 19 novembre en commission. Celui-ci, par la suite, a été adopté par 27 pays, a été proposé à l'Assemblée par 91 voix (dont celle du Canada), sans vote négatif ni abstention. L'Assemblée a sanctionné la recommandation de la Commission par 99 voix, sans vote négatif, et une abstention. Une conférence des contributions, le 27 novembre, a donné lieu à des engagements de deux millions pour l'œuvre du haut-commissariat en 1963. Le Canada a promis \$290,000 (en devises canadiennes), sous réserve de l'approbation du Parlement.

Dans sa deuxième résolution, qui avait trait au problème des réfugiés chinois à Hong-Kong, la Troisième Commission réaffirmait son inquiétude au sujet de ces malheureux et priait le haut-commissaire pour les réfugiés de continuer à exercer ses bons offices, en accord avec les gouvernements des pays intéressés, afin de venir en aide à ces gens. Elle faisait aussi appel aux États membres de l'ONU et aux institutions spécialisées, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales intéressées, pour qu'ils augmentent leurs contributions et continuent de fournir l'aide possible à ces réfugiés. L'Assemblée a adopté la résolution à l'appel nominal par 58 voix contre 22 et 26 abstentions. Le Canada a émis un vote favorable.

Les dernières résolutions proposées par la Troisième Commission (il y en avait sept) ont été étudiées en séance plénière le 19 décembre. D'après la première, l'Assemblée examinerait lors de la dix-huitième session la mise au point du projet de déclaration sur le droit d'asile. Dans la deuxième résolution, l'Assemblée décide d'accorder la priorité, au cours de sa dix-huitième session, à l'examen d'un projet de convention et d'un projet de déclaration sur la liberté de l'information. Par le troisième texte que lui proposait la Troisième Commission, l'Assemblée devait instamment tous les États parties aux dites conventions de 1926 et de 1956 sur l'esclavage de coopérer pleinement à l'application de leurs dispositions, particulièrement en communiquant au secrétaire général les renseignements pertinents. En ce qui concerne la Convention de 1926, le Canada a depuis ratifié celle de 1956 et a déposé un instrument à cet effet le 10 janvier. Par la quatrième résolution, l'Assemblée devait accorder la priorité, au cours de sa dix-huitième session, aux mesures ayant pour objet de répandre parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les nations.

Ces quatre résolutions ont été approuvées à l'unanimité. Les trois suivantes découlaient de l'étude que la Troisième Commission avait consacrée aux projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. La première, qui a trait à la diffusion des propositions relatives aux droits de l'enfant et à leur étude à la dix-huitième session, a été adoptée par 95 voix (dont celle du Canada) sans vote négatif ni abstention. La deuxième, aux termes de laquelle le secrétaire général rédigerait un document explicatif sur les projets de pactes relatifs aux droits de l'homme, et l'Assemblée étudierait celui-ci au cours de sa dix-huitième session, a été adoptée par 99 voix, sans vote négatif ni abstention. La troisième priait l'Assemblée d'accorder la priorité à l'examen, lors de sa dix-huitième session, aux projets de pactes internationaux sur les droits de l'homme. Elle a été adoptée à l'unanimité.

Colonialisme

L'Assemblée a commencé, le 9 novembre, en séance plénière, l'examen du rapport du Comité spécial de dix-sept membres chargé d'étudier l'application de la déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le 17 décembre, à la suite d'un long débat, l'Assemblée a approuvé, par 101 voix contre aucune et 4 abstentions, le travail accompli par le Comité; elle a prolongé le mandat de celui-ci et invité le président de l'Assemblée à porter à 24 le nombre de ses membres, soit sept de plus. Au moment où nous rédigeons le présent texte, les nominations n'ont pas encore été faites. En outre, elle y priait le Comité d'informer le Conseil de sécurité de tous faits, survenus dans ces territoires, qui pourraient mettre en péril la paix et la sécurité internationales. La résolution ne fixe aucun délai pour l'accession des territoires non autonomes à l'indépendance; les tentatives en ce sens ont été repoussées lors de scrutins séparés.

L'Assemblée a adopté subséquemment quatre résolutions relatives aux territoires compris dans l'étude du Comité des Dix-Sept. Par 84 voix (dont celle du

Canada) contre aucune et quatre abstentions, l'Assemblée a adressé, le 17 décembre, un appel à la population de Zanzibar, pour qu'elle réalise l'unité nationale. Elle y priait en outre la Grande-Bretagne, puissance administrante, de conduire le territoire à l'indépendance le plus tôt possible. Pour ce qui est du Kenya, l'Assemblée, par 84 voix (y compris celle du Canada) contre aucune, et 4 abstentions, a invité la Grande-Bretagne, puissance administrante, à favoriser l'harmonisation de l'unité parmi la population et à assurer l'indépendance du territoire le plus tôt possible. La résolution sur le Basutoland, le Betchouanaland et le Souaziland a suscité plus de controverses; l'Assemblée y invitait la Grande-Bretagne à approuver la constitution, à convoquer immédiatement une conférence constituante afin de fixer la date de l'indépendance, et à organiser sans délai des élections au suffrage universel; elle y déclarait que toute tentative d'annexion contre ces territoires serait considérée comme un acte d'agression. La mise aux voix a donné, le 18 décembre, le résultat ci-après: 42 pour, 2 contre et 12 abstentions (dont 1 du Canada). La République sud-africaine, pays visé par la déclaration, n'a pris part au scrutin. Quant au Nyassaland, l'Assemblée, par 54 voix (dont 1 du Canada) contre aucune et 6 abstentions, a exprimé l'espoir que l'accord constitutionnel conclu il y avait peu de temps, à Londres, aboutirait sous peu à l'indépendance du territoire. Cette résolution a été adoptée, elle aussi, le 18 décembre.

L'Assemblée s'est intéressée également au Sud-Ouest africain et aux territoires portugais, notamment à l'Angola. Elle devait se fonder, pour ses décisions, sur les rapports et les recommandations du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain et du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal et du Comité spécial pour la situation en Angola, ainsi que sur les conclusions du Comité des Dix-Sept.

Pour ce qui est du Sud-Ouest africain, l'Assemblée a condamné le refus du gouvernement sud-africain de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies à l'application des résolutions antérieures, puis elle a recommandé, le 14 décembre, par 98 voix (dont celle du Canada) contre aucune et une abstention, l'établissement d'une présence effective des Nations Unies dans le territoire. Le même jour l'Assemblée a décidé, sans opposition, de dissoudre le Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, créé le 19 décembre 1961 aux termes de la résolution 1702 (XVI), puis elle a approuvé les tâches confiées au Comité des Dix-Sept.

Au sujet des territoires administrés par le Portugal, l'Assemblée, par 82 voix contre 7 et 13 abstentions, déplore le refus par le gouvernement portugais de conformer au chapitre XI de la Charte; réaffirme le droit inaliénable des peuples de ces territoires à l'indépendance; invite instamment les États membres à empêcher la vente et la fourniture d'armes et d'équipements au Portugal qui lui permettent de poursuivre la répression contre les populations des territoires; constate que le Conseil de sécurité, "au cas où le gouvernement portugais refuserait d'appliquer la présente résolution et les résolutions antérieures de l'Assemblée générale relatives à cette question, "de prendre les mesures appropriées pour obtenir que le Portugal se conforme à ses obligations d'État membre". Le Canada n'a pas

177 au scrutin. Tout en approuvant la portée générale de la résolution, où le Portugal était invité à reconnaître le droit à l'autodétermination, le Canada et les autres membres de l'OTAN ne pouvaient en accepter la rédaction qui supposait que les alliés du Portugal lui fournissaient des armes pour réprimer les populations autochtones. Ils ne pouvaient accepter non plus l'embargo sur toutes les armes destinées au Portugal, y compris celles dont il avait besoin pour sa défense.

La résolution sur l'Angola a été adoptée le 18 décembre par 57 voix contre 21 et 18 abstentions. Exprimée en termes très durs, et très sévères à l'endroit de la politique portugaise, elle condamnait "la guerre coloniale menée par le Portugal contre le peuple angolais"; de plus, l'Assemblée y priait les États membres de faire cesser la fourniture d'armes au Portugal pouvant servir à des fins de répression contre le peuple angolais; elle menaçait le Portugal d'expulsion de l'ONU et demandait au Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées, y compris des sanctions, pour obtenir que le Portugal se conforme aux résolutions relatives à l'Angola. Le Canada et la plupart des pays de l'OTAN ont voté contre la résolution. D'autre part, les États-Unis ont retiré leur projet de résolution relatif au rapport du Comité des Dix-Sept ainsi qu'à l'Angola et au Mozambique: le représentant du Maroc l'avait déclaré inacceptable pour un groupe de délégations d'Afrique et d'Asie. Selon ce texte, le Président de l'Assemblée aurait désigné certains représentants de l'ONU pour recueillir des renseignements sur la conjoncture politique, économique et sociale des territoires. Le représentant du Portugal avait déclaré auparavant que le texte, tel qu'il était rédigé, était considéré comme acceptable par son gouvernement.

L'Assemblée a pris d'autres décisions sur les questions coloniales; notamment, elle a pris note, sur la recommandation de la Quatrième Commission, par un scrutin de 97 voix pour (dont celle du Canada) contre aucune et 3 abstentions, du rapport pour 1962 présenté par le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. Dans la même résolution, elle déplorait que les informations communiquées par les puissances administrantes en conformité de la résolution 1700 (XVI) du 19 décembre 1961, en ce qui concerne l'évolution politique et constitutionnelle, n'aient pas été assez détaillées jusque là pour permettre au Comité de l'Assemblée générale d'apprécier pleinement cette évolution. Par 96 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 5 abstentions, elle a décidé de maintenir en fonction le Comité des renseignements. Elle a adopté, sans opposition, une résolution condamnant la politique et les pratiques de discrimination raciale sévèrement dans les territoires non autonomes. Elle a accepté, par 89 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 10 abstentions, le rapport du Conseil de tutelle pour la période allant du 20 juillet 1961 au 20 juillet 1962. Ce rapport renfermait les constatations annuelles du Conseil sur la conjoncture de deux (Nauru et Nouvelle-Guinée sous administration australienne) des trois territoires sous tutelle qui subsistent encore.

En ce qui concerne Nauru, le Conseil de tutelle exprimait sa "bienveillance" pour la population de cet îlot du Pacifique en quête d'une nouvelle patrie (l'atoll

du 13 décembre 1957. Elle autorise en outre les commissions économiques pour l'Asie, pour l'Extrême-Orient pour l'Amérique latine et pour l'Afrique à tenir des sessions ordinaires ailleurs qu'à leurs sièges, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. Elle décide que la Commission du droit international tiendra sa session annuelle à Genève.

Le 19 décembre, par 76 voix contre 11 et 2 abstentions, l'Assemblée a recommandé au secrétaire général de tenir compte de certains principes et de certains facteurs dans ses efforts pour assurer au personnel une représentation géographique plus équitable; celle-ci serait aussi large que possible. Dans le Secrétariat même, une répartition géographique équitable devrait faire entrer en ligne de compte la qualité de membre de l'Organisation, les contributions versées par les États membres et leur population. Il convient aussi de prendre en considération l'importance relative des postes de différentes classes, la nécessité d'une composition régionale mieux équilibrée pour les postes supérieurs, et l'opportunité de réduire la "sous-représentation" aux postes de carrière. L'Assemblée prie le secrétaire général d'examiner périodiquement la répartition géographique du personnel de bureau de l'Assistance technique, du Fonds spécial et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de faire rapport l'année prochaine à l'Assemblée générale sur les améliorations réalisées à cet égard. Tout en cherchant à se conformer aux vœux de la seizième session, l'Assemblée laisse au secrétaire général assez de latitude dans l'accomplissement de son rôle en ce domaine, mais évite de lui imposer une formule rigide. L'atmosphère de la Commission a été altérée, dans une certaine mesure, par les tentatives du bloc soviétique pour introduire des éléments restrictifs dans la proposition, qui représentait déjà un compromis. Celle-ci a toutefois été approuvée à la Commission par 84 voix contre 10 et 2 abstentions. Le Canada a voté pour cette résolution en commission et en séance plénière.

L'Assemblée a pris le 20 décembre d'autres décisions que lui recommandait la Cinquième Commission, notamment celles qui suivent. Elle a approuvé, par 88 voix (dont celle du Canada) contre 11 et 2 abstentions, une résolution fixant à \$93,911,050 les crédits de l'Organisation des Nations Unies et de la Cour internationale de justice pour 1963; par 91 voix (dont celle du Canada) contre 11 et 2 abstentions, elle a décidé que les recettes prévues, autres que les cotisations des États membres, s'élèveraient à \$15,247,500 en ce qui a trait au financement des ouvertures de crédit de 1963; par 93 voix (dont celle du Canada) contre 11 et 1 abstention, elle a autorisé le secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, à prendre certains engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de 1963. Par 91 voix (dont celle du Canada) contre 11 et 3 abstentions, elle a adopté une résolution portant le fonds de roulement, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1963, de 25 à 40 millions; elle y priait le secrétaire général d'étudier les moyens à prendre pour assurer la liquidation des arriérés et le prompt paiement des contributions courantes, ainsi que de rendre compte de ses résultats à la dix-huitième session.

L'Assemblée a adopté, sans opposition, une résolution augmentant de \$3,673,480 les ouvertures de crédits pour l'année 1962.

L'Assemblée a aussi pris acte, par un scrutin unanime, des observations émanant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et du rapport de la Cinquième Commission sur la construction d'un immeuble des Nations Unies à Santiago (Chili); selon ce rapport, il serait souhaitable, bien que les dépenses dépassent les prévisions, d'en poursuivre la construction conformément au plan d'origine, et d'examiner la situation au cours de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée, aux termes de l'une des observations, pourrait faire appel au minimum de coopération possible dans le cadre du programme de contributions libres qui avait été inauguré.

Questions juridiques

Le plus important des points examinés par la Sixième Commission avait trait aux principes de droit international concernant les relations amicales et la coopération entre les États. Bien avant la dix-septième session, le Canada, de concert avec plusieurs autres gouvernements, a travaillé à l'élaboration de propositions tendant à permettre à l'ONU de contribuer plus largement à la pensée juridique et au développement progressif du droit international. Aussi le Canada a-t-il mené le débat, au cours de la session, en présentant, avec d'autres pays, une résolution en faveur du droit et de la charte des Nations Unies comme fondements des bonnes relations internationales. L'Assemblée y proposait en outre l'étude de deux domaines du droit qui avaient besoin d'être élucidés et développés: le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États; l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques. Deux autres projets de résolution ont été présentés, l'un par la Tchécoslovaquie et l'autre par la Yougoslavie: on y réclamait une déclaration de principes régissant les bonnes relations entre les pays. Après des négociations qui ont traîné en longueur, l'Assemblée a adopté une résolution de compromis touchant cette question. On espère donc que la Sixième Commission pourra jouer un rôle plus positif et plus actif à l'avenir dans le développement et la codification du droit international.

D'autres résolutions ont été adoptées sur la recommandation de la Sixième Commission. L'une invitait les États membres à instaurer des programmes d'études en droit international, et priait le secrétaire général d'examiner les moyens à prendre pour leur faciliter la chose. Elle évoquait en outre la possibilité d'instituer une décennie du droit international. Une autre, relative aux relations consulaires, portait sur les mesures à prendre à Genève en mars prochain en vue de la conférence des plénipotentiaires sur la question. Une troisième résolution priait le secrétaire général d'entreprendre la publication, dans les trois langues de travail de l'Organisation, d'un annuaire juridique des Nations Unies, dont le premier tome (qui serait consacré à 1963) paraîtrait en 1964.

Toutes ces résolutions ont reçu l'approbation unanime de l'Assemblée.

Comi

PREMIÈRE

LA PREM

les 1

cinq mini

M. Masa

Fleming,

et trois so

et l'amba

aux entret

article, a

Le Co

Diefenbak



A l'ouve
ministre
premiers
délégué

Comité ministériel canado-japonais

PREMIÈRE RÉUNION, TOKYO, 1963

LA PREMIÈRE réunion du Comité ministériel canado-japonais a eu lieu à Tokyo les 11 et 12 janvier 1963. Le gouvernement japonais était représenté par cinq ministres du cabinet ayant à leur tête le ministre des Affaires étrangères, M. Masayoshi Ohira. La délégation canadienne comprenait M. Donald M. Fleming, ministre de la Justice, M. J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries, et trois sous-ministres. L'ambassadeur du Japon au Canada, M. Nobihiko Ushiba, et l'ambassadeur du Canada au Japon, M. W. F. Bull, participaient également aux entretiens. Un communiqué conjoint, dont le texte est cité à la fin du présent article, a été publié à l'issue de la réunion.

Le Comité ministériel canado-japonais a été établi par le premier ministre Diefenbaker et le premier ministre Ikeda pendant leur rencontre à Ottawa du 26



À l'ouverture de la première réunion du Comité ministériel canado-japonais, à Tokyo, le ministre des Affaires étrangères du Japon, chef de la délégation de son pays, adresse les premiers mots de son allocution à M. Donald M. Fleming, ministre de la Justice, chef de la délégation du Canada.

juin 1961. Le communiqué publié après l'entretien des premiers ministres traite ainsi de l'établissement du Comité:

Les deux premiers ministres ont décidé qu'étant donnée l'importance croissante des relations canado-japonaises il conviendrait d'établir un comité ministériel canado-japonais, lequel ne constituerait pas un organe de négociation, mais fournirait d'utiles moyens de contact entre les ministres des deux pays. L'activité du Comité consisterait principalement en visites réciproques effectuées de temps à autre par les ministres afin d'échanger leurs vues sur des questions d'intérêt commun, notamment dans le domaine économique, et de se familiariser avec les problèmes du pays allié.

Dans sa déclaration officielle d'ouverture, le ministre des Affaires étrangères M. Ohira, a mentionné que "le Japon et le Canada, en tant que voisins du Pacifique et membres du monde libre, ont vu se développer leur profonde amitié au cours des dernières années", et a exprimé l'espoir que "cette réunion ministérielle contribuera à resserrer les liens qui unissent nos deux pays et produira les riches biens de l'amitié".

Dans sa réponse, M. Fleming a fait allusion à la "très haute importance que le gouvernement canadien attachait à l'établissement d'un comité ministériel. Parlant des relations amicales qui se sont développées entre le Canada et le Japon, M. Fleming a déclaré:

L'immensité de l'Océan Pacifique a diminué au cours des dernières années et nous avons pris davantage conscience du fait que les Canadiens et les Japonais sont de proches voisins. Le Japon se place au premier rang des nations qui chérissent les idéaux de liberté et de démocratie. Nous, Canadiens, avons observé avec satisfaction le rôle de plus en plus marqué joué par le Japon dans les affaires internationales. Nous avons suivi avec admiration l'extraordinaire progrès économique de votre pays.

Selon M. Fleming, "la longueur et la portée" de l'ordre du jour placé devant le Comité ne signifiaient pas que des problèmes se dressaient entre les deux pays; elles témoignaient plutôt "du nombre important des intérêts et des attitudes que nous partageons". Il a souligné le fait que le Canada et le Japon avaient "d'énormes intérêts" dans le commerce mondial et que le commerce bilatéral entre le Canada et le Japon revêtait des proportions toujours plus grandes:

Le Japon, par ses achats de blé et de matières premières, est l'un des principaux clients du Canada. Nous avons salué l'expansion qu'a suscitée pour notre commerce l'Accord réciproque de 1954.

M. Fleming a terminé sa déclaration officielle d'inauguration en exprimant la "ferme conviction que cette première réunion du Comité ministériel canado-japonais préparera le terrain d'une collaboration et d'une compréhension encore plus grandes entre nos deux pays".

Au cours de leurs réunions, les ministres canadiens et japonais ont eu de nombreux échanges de vue complets, francs et très amicaux sur un certain nombre de questions, en particulier les développements récents en matière de commerce et d'économie internationales, le commerce bilatéral entre le Canada et le Japon et les questions relatives aux pêcheries du Pacifique nord.

Communiqué publié à l'issue de la réunion

Le Comité ministériel canado-japonais a tenu sa première réunion à Tokyo au ministère des Affaires étrangères, les 11 et 12 janvier 1963.

Représentaient le Canada: M. Donald M. Fleming, ministre de la Justice et procureur général; M. J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; M. David Slin, sous-ministre du Revenu national; M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. J. A. Roberts, sous-ministre du Commerce; M. W. F. Bull, ambassadeur du Canada au Japon. Représentaient le Japon: M. Masahoshi Ohira, ministre des Affaires étrangères, M. Kakuei Tanaka, ministre des Finances, M. Seishi Shigemasa, ministre de l'Agriculture et des Forêts; M. Hajime Fukuda, ministre du Commerce international et de l'Industrie; M. Kichi Miyazawa, ministre d'État et directeur général de l'Office de planification économique; M. Nobihiko Ushiba, ambassadeur du Japon au Canada.

Le Comité a examiné l'ensemble des rapports commerciaux et économiques qui existent entre les deux pays ainsi qu'entre eux et le reste du monde.

Les ministres canadiens ont fait un bref exposé des progrès de l'économie du Canada. Ils ont aussi touché la question des effectifs du travail qui s'accroissent rapidement et pour lesquels il faut créer de nouveaux emplois, notamment dans l'industrie secondaire. Les ministres japonais ont passé en revue les réalisations importantes de leur pays en matière de développement économique et insisté sur l'importance, pour le Japon, d'un commerce extérieur grandissant. Le Comité a étudié les problèmes relatifs à la balance de paiement des deux pays et pris note des améliorations en cours.

Les rapports commerciaux des deux pays ont fait l'objet d'un échange de vues. De part et d'autre, on a fait état de l'augmentation des échanges canado-japonais. Ceux-ci, de l'avis du Comité, se prêteraient cependant à une plus ample expansion. Au cours de la discussion, on a examiné dans le détail les consultations annuelles touchant les restrictions aux exportations japonaises. On s'est entendu pour reconnaître qu'il était souhaitable de les mener à bonne fin le plus tôt possible.

Le Comité ne s'est pas arrêté aux consultations de 1963 actuellement en cours, mais il a procédé à un complet échange de vues sur les principes fondamentaux qui s'appliquent à ces consultations. Ces explications sincères étaient de nature, selon le Comité, à contribuer de façon importante à accroître la compréhension entre les deux pays en ce qui concerne leurs rapports commerciaux.

Les ministres japonais ont réaffirmé le principe d'une commercialisation méthodique, au Canada, des produits du Japon afin de ne pas porter préjudice aux industries canadiennes qu'ils concurrencent. Le Japon souhaite une expansion progressive des exportations faisant l'objet d'une restriction volontaire, et la levée de ces contraintes à mesure que la situation au Canada le permettrait. Le Comité a examiné les progrès accomplis récemment dans la libéralisation des importations japonaises. Les ministres canadiens ont demandé que le Japon, en poursuivant cette libéralisation, tienne compte de l'importance qu'ont certains produits pour le Canada. Les ministres canadiens ont recommandé qu'on ne remplace pas les contingentements par des relèvements des tarifs douaniers ni par d'autres moyens restrictifs.

Le Comité a pris note des assurances du Gouvernement canadien selon lesquelles les surtaxes provisoires à l'importation seraient supprimées aussitôt que la balance des comptes du Canada le permettrait.

Le Comité a étudié les événements récents dans le domaine des rapports économiques internationaux. Il a noté tout spécialement que le premier ministre du Canada et le président des États-Unis avaient pris conjointement l'initiative de convoquer une réunion ministérielle ayant pour objet de lancer un vaste programme de libéralisation et d'expansion du commerce. Il s'est réjoui de ce que cette réunion doive se tenir sous les auspices du GATT au début de 1963. Il était très important d'assurer la plus large participation possible aux négociations douanières qui suivraient la réunion des ministres; celles-ci devraient se fonder sur le principe absolu de "la nation la plus favorisée". Le Comité a reconnu la nécessité du progrès dans tous les secteurs commerciaux.

Les ministres ont passé en revue ce que le Canada et le Japon avaient fait pour le progrès économique des pays en voie de développement, et ils ont fait observer que les deux pays avaient collaboré en ce domaine au sein de divers organismes internationaux. Ils comprennent que leur expansion économique exigeait non seulement une assistance financière, mais des possibilités d'exportation accrues. Tel serait l'objectif principal de la quatrième conférence de l'ONU sur le commerce et le développement économique. Le Japon et le Canada devraient collaborer étroitement au sein du comité préparatoire en vue d'assurer des résultats positifs et intéressants.

La délégation du Canada s'est montrée très favorable à une participation plus importante du Japon à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à son adhésion comme membre de plein droit.

Le Comité a examiné diverses questions relatives à la pêche. Il a procédé à un échange de vues et de renseignements sur la situation actuelle de l'industrie de chaque pays en ce domaine, ainsi que sur les aspects internationaux de la question. L'importance de la pêche dans les deux économies nationales et le rôle de la coopération internationale en pêcheries ont aussi retenu l'attention des ministres. Comme il y avait lieu de renforcer les relations économiques entre les deux pays, il a été convenu que les deux gouvernements ouvriront des négociations en vue de conclure un accord tendant à éviter la double imposition.

Les ministres des deux pays sont tous d'avis que le Comité ministériel canado-japonais, créé par le premier ministre Ikeda et le premier ministre Diefenbaker en juin 1961, contribue de façon importante à accroître la compréhension entre les deux pays. Aussi, le succès remarquable de la première réunion est-il appelé à faire date.

Le Comité a accepté l'invitation du gouvernement canadien de tenir sa prochaine réunion à Ottawa.

Relai

LE 14 J

Le Gre

matiques

ambassac

es lettre

ment les

des Natio

L'éta

ouronne

par l'acti

marqués

défense c

La Corée

L'histoire

commenc

oyer d'u

ans, du s

solide inc

histoire d

de la do

zième si

l'histoire

preuses i

trois gra

de la Co

l'Asie du

A l'P

ment ap

environ

publique

titre d'É

Républi

tions U

ment,

démocr

de la p

Premier

Le pre

Relations entre le Canada et la Corée

LE 14 JANVIER 1963, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a annoncé que le Canada avait décidé d'établir des relations diplomatiques officielles avec la République de Corée (Corée du Sud). Le premier ambassadeur de Corée au Canada, Son Excellence M. Soo Young Lee, a présenté ses lettres de créance au Gouverneur général le 22 janvier. M. Lee exerce également les fonctions d'observateur permanent de la Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York.

L'établissement de relations diplomatiques avec la République de Corée vient couronner de manière officielle les contacts qui, débutant il y a environ 80 ans par l'activité des missionnaires canadiens, se sont faits plus nombreux et ont été marqués notamment par la participation des forces armées canadiennes à la défense organisée par les Nations Unies pendant la guerre de Corée.

La Corée ancienne et moderne

L'histoire écrite de la Corée couvre une période de plus de 2,000 ans. Au commencement de l'ère chrétienne, la péninsule coréenne constituait déjà le foyer d'un peuple distinct possédant sa propre langue. Pendant plus de 1,200 ans, du septième au vingtième siècle, la Corée a connu l'unité politique et une solide indépendance sous les règnes successifs des dynasties locales. Cette longue histoire d'indépendance nationale n'a subi d'interruptions importantes que lors de la domination mongole exercée par Genghis Khan et Kublai Khan au treizième siècle, et durant la mainmise japonaise de 1910 à 1945. Cependant l'histoire coréenne a enregistré, avec des périodes de haute civilisation, de nombreuses invasions et beaucoup de luttes intérieures; et au cours du siècle dernier, trois grandes guerres, en 1894, 1904-1905 et 1950-1953, ont été centrées autour de la Corée, démontrant ainsi l'importance politique et militaire de ce pays dans l'Asie du Nord-Est.

A l'heure actuelle, à la suite d'événements qui se sont déroulés immédiatement après la deuxième guerre mondiale, la Corée est un pays divisé. Trois-quarts environ de sa population de près de 35 millions d'habitants vivent dans la République de Corée qui a été reconnue officiellement par le Canada en 1949 à titre d'État souverain indépendant; et un quart vit dans la Corée du Nord. La République de Corée favorise entièrement les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, tels que les réaffirme chaque année l'Assemblée générale: l'établissement, par des moyens pacifiques, d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique, que dirigerait un gouvernement représentatif, et la restauration de la paix et de la sécurité internationale dans la région.

Premiers contacts du Canada avec la Corée

Le premier contact entre le Canada et la Corée s'est produit grâce à l'activité

des missionnaires canadiens qui, dès 1880, commencèrent, avec les missionnaires chrétiens d'autres pays, à fournir une contribution importante à la vie religieuse et sociale et à la formation du peuple coréen. Effectivement, en 1940, la communauté missionnaire canadienne était la deuxième en importance pour toute la Corée. Si la Corée du Sud renferme aujourd'hui une population chrétienne plus nombreuse en proportion que celle des autres pays de l'Asie à l'exception des Philippines, elle le doit dans une bonne mesure au zèle de ces premiers missionnaires canadiens. Depuis la division de la péninsule coréenne après la deuxième guerre mondiale, les missionnaires canadiens se sont vu dénier la possibilité de poursuivre leur tâche dans la partie septentrionale de la Corée, mais plusieurs Canadiens jouent encore un rôle actif dans la partie méridionale en qualité de missionnaires, d'infirmières et de professeurs.

Le Canada et l'activité des Nations Unies en Corée

L'intérêt témoigné à la Corée, sous l'angle politique, par le Canada a grandement considérablement lorsque les Nations Unies ont pris en main la question de la réunification de ce pays. A l'automne 1947, l'Assemblée générale a nommé le Canada membre de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée; cette commission, formée de neuf pays, avait pour tâche d'observer les élections devant aboutir à la constitution d'une assemblée nationale, ainsi que la formation subséquente d'un gouvernement coréen. Un représentant canadien, le Dr George Patterson, assistait à la première réunion de la Commission temporaire à Séoul le 12 janvier 1948, et siégeait aux sous-comités chargés d'observer les élections du 10 mai 1948 qui ont conduit ultérieurement à la formation du premier gouvernement de la République de Corée. La participation du Canada à cette activité de l'ONU a pris fin le 12 décembre 1948 lorsqu'un nouvel organisme, dont le Canada ne faisait pas partie, la Commission des Nations Unies pour la Corée, a assumé les fonctions et les responsabilités de la Commission provisoire. C'était la première fois que le Canada exerçait un rôle de médiateur en Asie.

Guerre de Corée

Durant la guerre qui a éclaté en Corée le 25 juin 1950, le Canada a joué un rôle important dans la défense de la Corée du Sud contre l'agression. La participation militaire du Canada aux forces de l'ONU en Corée s'est classée au quatrième rang des contributions fournies à la cause commune. Elle consistait en trois destroyers, une brigade d'artillerie et une escadrille de transport aérien. Pendant les hostilités coréennes, 22,000 Canadiens ont été envoyés sur la scène des combats en Extrême-Orient, et 7,000 hommes ont continué à servir en Corée après le cessez-le-feu. Les corps de 378 soldats canadiens tués sur le champ de bataille ou autrement décédés reposent actuellement dans le magnifique cimetière des Nations Unies près de la ville coréenne de Pusan. Un registre commémoratif portant les noms de tous les soldats canadiens qui ont perdu la vie pendant le

conflict coréen a été placé dans la Tour de la paix de l'édifice du Parlement à Ottawa et a été inauguré par le gouverneur général le 12 novembre 1962.

Le Canada a également participé aux négociations diplomatiques qui se sont déroulées à l'ONU et ailleurs pendant et après la guerre coréenne et il a fourni des secours afin de soulager les souffrances du peuple coréen. Il a contribué plus de 7 millions de dollars à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, se classant ainsi au troisième rang des contributeurs. Des organismes privés, comme le Comité unitarien du Canada, ont joué et continuent de jouer un rôle considérable dans l'assistance à la Corée.

Le Canada a été représenté à la Conférence de Genève de 1954 qui s'est efforcée, sans y réussir, d'apporter une solution définitive au problème coréen. Il a appuyé la demande d'admission de la Corée à l'ONU et a joué un rôle actif dans les débats qui se sont déroulés annuellement aux Nations Unies au sujet de la question coréenne.

de Commerce

Dans le passé, le commerce entre le Canada et la Corée a été plutôt restreint. Pendant la période de 24 ans, de 1917 à 1941, où la Corée a subi la domination japonaise, les exportations coréennes vers le Canada se sont chiffrées seulement à quelques milliers de dollars par an; les exportations canadiennes vers la Corée se sont élevées à 2 millions de dollars et se composaient principalement de farine, de papier-journal, d'outils agricoles et d'engrais. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale le commerce entre le Canada et la Corée a augmenté, mais il est loin d'être important. Les exportations du Canada vers la Corée n'ont pas encore dépassé le chiffre de 8 millions par an et les importations n'ont pas atteint plus de \$500,000. Les exportations canadiennes (qui consistent surtout en fibres synthétiques, engrais, pâte de bois et zinc) se sont chiffrées en 1958, 1959 et 1960 respectivement à 3.6 millions, 6 millions et 3.9 millions de dollars; les exportations coréennes vers le Canada en particulier (minerai de tungstène et peaux de kolinski) se sont chiffrées au cours de la même période à \$21,000, \$235,000 et \$404,000. Toutefois, l'économie coréenne continuant de se développer, on peut entrevoir des perspectives favorables pour l'expansion du commerce. Depuis 1961, pas moins de trois missions économiques et commerciales coréennes ont visité le Canada et par suite d'ententes conclues avec des firmes canadiennes on peut espérer un nouvel essor des relations commerciales entre les deux pays.

Le gouvernement canadien attache de l'importance au développement de bonnes relations avec la République de Corée et espère vivement que l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Corée rendront encore plus forts les liens d'amitié et de compréhension qui existent entre les deux pays.

Conseil économique et social interaméricain

RÉUNION MINISTÉRIELLE À MEXICO

LE CONSEIL économique et social interaméricain, organe de l'Organisation des États américains, a tenu à Mexico, du 22 au 27 octobre 1962, sa première réunion annuelle entre ministres. L'ambassade du Canada à Mexico y a envoyé un groupe d'observateurs. Le Conseil avait déjà tenu à Punta del Este en Uruguay au mois d'août 1961, une réunion ministérielle spéciale, à laquelle le Canada avait pris la décision d'envoyer un groupe d'observateurs sous la direction du ministre associé de la Défense, M. Pierre Sévigny. C'est à cette occasion que les États-Unis inaugurerent l'"Alliance pour le progrès".

La conférence a été assombrie par la crise cubaine qui éclata le jour même de l'ouverture. Le délégué des États-Unis, M. Dillon, secrétaire américain au Trésor et quelques autres ministres durent partir peu de temps après l'ouverture de la conférence. Celle-ci a été considérée néanmoins comme très réussie. La discussion a été ouverte; plusieurs résolutions importantes ont été adoptées et deux points ont été marqués par l'Alliance pour le progrès et l'intégration économique de l'Amérique latine.

Nous résumons ci-après les résultats de la conférence dans les trois principaux domaines qui ont été étudiés:

I. Situation économique et sociale de l'Amérique latine et Alliance pour le progrès

Le Conseil a adopté deux résolutions importantes en vue de mettre en œuvre l'Alliance pour le progrès. Il a créé six comités spéciaux qui doivent se réunir à intervalles réguliers entre les sessions du Conseil. Voici les domaines qui leur sont respectivement attribués: planification; agriculture; fiscalité et administration; éducation; développement industriel; santé, logement et organisation sociale. Ils permettront aux gouvernements de l'Amérique latine d'étudier et de comparer les diverses conceptions nationales dans ces domaines. Les discussions devraient susciter de l'intérêt pour les améliorations pratiques et encourager chez les peuples latino-américains un sentiment de participation collective à l'Alliance pour le progrès. Les six comités se composeront de neuf membres, nommés par les gouvernements.

En deuxième lieu, le Comité est convenu de désigner deux Latino-Américains éminents pour étudier la structure et l'activité des sociétés et des organismes du système interaméricain ayant des responsabilités à l'endroit de l'Alliance pour le progrès, et de formuler des recommandations au sujet des modifications à apporter à la structure et aux méthodes. L'OEIA a choisi à l'unanimité, ultérieurement, M. Lleros Camargo et M. Juscelino Kubitschek, anciens présidents de

Colombie et du Brésil. Ils auront pour tâche d'étudier, puis d'améliorer, la coordination entre les divers organismes qui s'occupent des affaires économiques de l'Amérique latine.

Dans les discussions sur l'état de l'Alliance, les délégués latino-américains ont pu faire état de plusieurs réalisations. Divers pays de l'Amérique latine ont décrété des lois mettant en œuvre des réformes sociales, agraires et fiscales. La plupart ont créé un organisme central de planification chargé d'élaborer des programmes de développement économique. La Bolivie, le Chili, la Colombie et le Mexique ont déjà esquissé leurs plans, ce que le Panama et le Venezuela ne sauraient tarder à faire. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et les pays industriels prêts à dispenser une aide financière ont déjà accordé leur attention au plan de la Colombie.

Les États-Unis, de leur côté, ont fait observer qu'ils avaient rempli leur engagement de Punta del Este, c'est-à-dire qu'ils avaient fourni dans le cadre de l'Alliance une aide publique de plus d'un milliard au cours de l'année qui avait pris fin en mars. Ils l'avaient fait par l'intermédiaire de l'Agence pour le développement international, de la Banque Export-Import, au moyen de denrées agricoles en vertu de la Loi 480 et, enfin, grâce au Social Progress Trust Fund, qui est administré par la Banque interaméricaine pour le développement. Le délégué des États-Unis a déclaré que son pays était prêt, selon la recommandation du président de la Banque, à contribuer, jusqu'à concurrence d'un milliard, pour maintenir le niveau des ressources de la Banque interaméricaine de développement sur lesquelles il est possible d'effectuer des prélèvements réguliers. Les États-Unis se proposaient en outre de continuer à offrir une part importante de leur aide économique par l'intermédiaire du Social Progress Trust Fund.

Les délégués à la réunion du Conseil ont formulé ouvertement leurs critiques. Celui des États-Unis, par exemple, a signalé un domaine où l'Alliance avait essuyé un recul: en Amérique latine l'investissement privé, tant national qu'étranger, avait été durement frappé et il y avait eu perte de confiance. L'investissement privé de provenance étrangère avait diminué et, chose plus grave, il s'était produit d'importantes sorties de capitaux de l'intérieur, pour des motifs de sécurité.

II. Problèmes d'intégration économique

L'Association latino-américaine de libre-échange, qui a pour objet de créer un marché unifié et exempt de toute restriction commerciale, s'est réunie à Mexico en même temps que le Conseil interaméricain. C'est à cette conférence que se sont engagées les principales négociations douanières et la plupart des discussions sur l'unification économique. Cette question a aussi retenu toutefois l'attention du Conseil, qui a formulé le vœu que l'Association s'intéresse de plus près au programme d'unification économique. Il a fait observer que le développement des échanges à l'intérieur de la zone exigeait un financement extérieur. Il a accueilli avec satisfaction l'offre de l'Association internationale de développement de mettre en œuvre un programme d'assistance technique visant à favoriser l'unification économique.

III. Principales exportations de l'Amérique latine

Les pays latino-américains s'inquiètent des répercussions de la Communauté économique européenne sur leurs principales exportations, et de celles de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à cette communauté. A la réunion du Conseil interaméricain, ils ont réclamé la formation de "groupes d'action" qui s'occuperaient de certains produits et qui pourraient intervenir collectivement dans des négociations avec la CEE. Ils ont décidé d'en créer un pour le bœuf et de le charger de faire des représentations auprès du Marché commun, qui serait invité à abolir les restrictions sur les importations de bœuf d'Amérique latine; il étudierait en outre les conséquences que pourrait avoir en ce domaine l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays dans la Communauté économique européenne. Le groupe se composera de cinq pays: Argentine, Brésil, Nicaragua, Paraguay et Uruguay.

Les pays latino-américains ont aussi abordé la question d'un dispositif compensateur qui stabiliserait leur revenus d'exportation. La Commission du commerce international des produits de base (ONU) étudiait les possibilités d'un tel dispositif à l'échelle mondiale. Dans une résolution qu'il a adoptée, le Conseil interaméricain déclarait que la création d'un dispositif international de compensation semblait improbable, mais que le secrétaire général de l'OEA convoquerait les représentants des gouvernements avant le 30 juin 1963 pour examiner quelles autres mesures il convenait de prendre en ce qui concerne ces problèmes.

Les États-Unis ont parlé du récent accord international sur le café comme d'une grande réalisation pour les échanges de produits de base. Ils ont promis de prendre sérieusement en considération toute proposition viable qui aurait pour objet de réduire les excédents de production dans les pays exportateurs; ainsi seraient atténuées les poussées en faveur des contingents au delà de la demande mondiale et serait possible une mise en œuvre efficace de l'accord. Les États-Unis ont évoqué les discussions qui se poursuivaient à l'OAA en vue d'un accord mondial sur le cacao, et ils ont promis d'y prendre part.

Le

I L
s'fo
s'app
prin
ce qu
du C
étroi
il s'a
autre
Com

Dom
Point
ciales
l'histo
d'une
Cana
1852
du fa
outre
dienn
et pl
condi
plus
toute
conso
qu'au
dével
méth
en ce
genc
il a p

Deus
Aux
tenar

*Par

*Le Canada aux foires internationales**

IL EST RECONNU dans le commerce que plus les relations sont étroites entre le fournisseur et le client, plus grandes sont les probabilités de vente. Cette règle s'applique aussi bien aux échanges internationaux qu'au commerce intérieur. La principale difficulté tient à la distance et, partant, à ce que chaque partie ignore ce que l'autre peut lui offrir ou ce dont elle a besoin, selon le cas. Aussi, l'effort du Canada pour accroître ses ventes à l'étranger doit-il tendre vers des rapports étroits entre les exportateurs canadiens et les importateurs étrangers. En somme, il s'agit d'une méthode qui établisse un pont, pour ainsi dire, entre les uns et les autres. C'est justement vers cette fin qu'est orientée la politique du ministère du Commerce en matière de foires commerciales.

Domaine déjà connu du Canada

Points de rencontre entre acheteurs et vendeurs de profession, les foires commerciales remontent aux origines de la civilisation. Elles ont représenté, au cours de l'histoire, le principal ou l'unique moyen d'établir des échanges commerciaux d'une région ou d'un pays à l'autre. Elles ne font pas figure d'innovation pour le Canada, puisque les provinces du Canada ont participé à une foire étrangère dès 1852. Toutefois les données de la question se sont modifiées ces dernières années, du fait de la concurrence accrue sur les marchés mondiaux d'exportation. En outre, les matières premières ont perdu de leur importance, dans l'économie canadienne, au profit des produits finis ou demi-ouvrés, d'où une plus grande variété et plus de spécialisation dans les produits canadiens d'exportation. Dans ces conditions, le développement du commerce exige des conceptions plus souples, plus pragmatiques; une méthode qui s'adapte à un produit en particulier ou à toute une gamme de produits, qui puisse convenir à l'éventail étendu des biens de consommation et des denrées alimentaires (aux débouchés considérables), ainsi qu'aux biens d'équipement, pour lesquels le marché est plus restreint. Comme le développement du commerce porte sur une telle diversité de produits, il faut une méthode qui assure le maximum de rendement à chacune des dépenses consenties en ce domaine. Le recours aux foires commerciales a si bien répondu à ces exigences que le ministère du Commerce a porté à 37 le nombre de celles auxquelles il a participé en 1962.

Deux sortes de foires

Aux foires du type classique, on exposait une grande variété de produits; maintenant la valeur et le volume croissants des exportations de produits particuliers

*Par M. R. B. Fournier, division des Foires et des Missions commerciales, ministère du Commerce.

ont donné naissance aux expositions spécialisées. Les foires générales n'ont pas été reléguées pour autant à un rôle secondaire, mais elles sont réservées aux régions où elles conviennent le mieux. Les résultats d'une foire sont donc proportionnés au nombre de visiteurs, et les produits en montre doivent être choisis d'avance en fonction des gens qui viendront à la foire. Ainsi, les foires générales, avec leur grande diversité, susciteront l'intérêt d'un grand nombre, notamment celui du public en général. Leur objet est donc de développer le commerce des biens de consommation et des denrées alimentaires, qui exercent toujours une grande attraction. Les foires spécialisées, d'autre part, ne portent que sur un genre de produits ou sur une gamme restreinte de produits apparentés. Elles n'atteignent, bien entendu, qu'un petit nombre; parfois ceux qui peuvent se porter acquéreur d'une certaine classe de produits. Les foires de ce genre sont tout indiquées pour les marchandises à débouchés limités et bien définis: biens d'équipement ou appareils dont le fonctionnement ne peut être compris que par des experts. Le ministère organise donc des expositions du type approprié au produit à répandre.

Pour que l'effet des foires soit géographiquement bien réparti, il faut procéder de deux façons. Dans les pays où le commerce est établi depuis longtemps, les foires sont déjà nombreuses et ont un rayonnement défini. Alors, le ministère choisit celle à laquelle il participera. Dans les autres pays, où il n'existe pas de foire dans la zone de marché ou aucune qui ne convienne, le ministère doit en monter une de toute pièce. Le Canada a procédé de cette façon — solitairement — aux Antilles en 1959 et il fait de même cette année dans l'ouest de l'Afrique. C'est du point de vue de la publicité que les avantages de cette méthode sont le plus faciles à démontrer. Prendre part à une foire avec d'autres ressemble un peu à faire de la réclame dans un journal; c'est la méthode du chasseur. L'ensemble des lecteurs et leur répartition sont bien définis, mais il peut s'y trouver des secteurs qu'on ne puisse intéresser. Une exposition d'un seul pays, d'autre part, a quelque chose de la publicité par la poste. Il n'existe pas de clientèle, et il s'agit d'en créer une. On peut donc en déterminer le choix en fonction des résultats envisagés.

Ce sont là des données d'ordre général. Il reste à savoir quels avantages un exportateur canadien peut s'assurer en participant à une exposition commerciale sous les auspices du ministère.

Le choix

Le choix de la foire garantit à l'exposant que la zone où elle rayonne est accessible à son produit et qu'il peut s'y créer des débouchés. Les propositions, qui supposent que l'on exposera des produits concurrentiels de prix et de qualité, émanent du personnel du ministère, à Ottawa, des organisations intéressées ou des délégations commerciales du Canada à l'étranger. On les examine ensuite en tenant compte de l'état et de l'évolution probable des marchés extérieurs, ainsi que de la demande de produits canadiens qui peut en résulter. Suivent ensuite l'élaboration d'un

progr
qui, c
sujet
concu
s'assu
dans
expos
du Co
verser
jours
tuelle
jusqu
légers
les vo
des pi
et la s
pare l
V
parver
bouch
produ
temen
aussi p
concu
comm
leur p
du gor
y attir

Rende
Dans
façon
bouch
attribu
résulta
une s
limitai
aux A
à pren
du mi
s'est c
ouvert

programme et le choix des exposants. Ainsi l'étude des marchés profite à des gens qui, dans bien des cas, n'auraient pas d'autres sources de renseignements sur le sujet ou n'auraient pas les moyens de s'en procurer. Une fois établi le caractère concurrentiel de son produit et sa décision prise de participer à la foire, l'exposant s'assure un avantage supplémentaire, qui peut revêtir une très grande importance dans le cas des entreprises marginales ou peu considérables. Prendre part à une exposition peut entraîner des frais très élevés. Toutefois, sous l'égide du ministère du Commerce, les dépenses restent minimales. Les exposants, bien entendu, doivent verser un droit, mais celui-ci n'est guère que symbolique et n'est même pas toujours exigé de ceux qui exposent pour la première fois. Le ministère se charge habituellement des frais de transport, depuis le point de rassemblement au Canada jusqu'au lieu de l'exposition. Les seuls frais qui incombent à l'exposant, outre de légers frais de transport au Canada, sont ceux de l'assurance et ceux qu'entraînent les voyages des représentants, s'il y a lieu. L'érection des stands et la présentation des produits ne lui coûte rien: la première est confiée à des envoyés du ministère et la seconde à des spécialistes en la matière, au Canada. Enfin, le ministère prépare les éléments de publicité et en assure la diffusion.

Vendre est la fin ultime des foires. Celles-ci représentent un moyen idéal d'y parvenir, car elles mettent à la disposition de l'exposant un microcosme des débouchés possibles: une concentration de gens qui montrent de l'intérêt pour des produits nouveaux. Toutefois, les foires peuvent avoir des fins secondaires: recrutement d'agents, maintien des ventes en cours, appui à un représentant. On peut aussi prendre part aux foires pour découvrir les perfectionnements des produits de concurrence et les nouvelles méthodes de publicité qu'emploient ceux qui les commercialisent; pour étudier comment il conviendrait d'adapter des produits ou leur présentation à tel ou tel marché. Enfin, les divers organismes ou ministères du gouvernement peuvent recourir aux foires pour faire connaître le Canada, pour y attirer des voyageurs et des immigrants.

Rendement

Dans l'appréciation des résultats d'une foire, rappelons-nous que, mise à profit de façon efficace, elle augmentera les ventes à long terme; elle doit créer des débouchés réguliers et non susciter quelques ventes immédiates. Bien des commandes attribuables à une exposition ne parviennent que longtemps après. Néanmoins, les résultats immédiats ont amplement légitimé la confiance du ministère. Par exemple, une société ontarienne qui existe depuis dix ans à peine, et dont les ventes se limitaient presque exclusivement au Canada avant 1959, a maintenant des clients aux Antilles, en Grande-Bretagne, en Suède, au Ghana et au Nigéria et s'attend à prendre pied sous peu au Danemark. Elle participe depuis 1959 au programme du ministère. De même, un manufacturier du Québec, qui avait exposé en Europe, s'est ouvert des débouchés en Hollande, en Suède, en Irlande et en Syrie, et a ouvert des agences au Danemark, en Finlande, en Irak, au Liban et en Jordanie.

Lors d'une foire récente aux États-Unis, un manufacturier ontarien a vendu sur place pour plus de \$200,000, soit 200 fois ce qu'il avait dû dépenser et plusieurs fois le montant des frais engagés par le ministère.

Comme ces exemples le démontrent, l'initiative du ministère en ce domaine a été couronnée de succès, ce qui illustre la valeur des foires d'une part et l'aptitude des producteurs canadiens à triompher sur les marchés étrangers de tous les obstacles à l'exception des plus irréductibles.



Le ha
l'Air
par le
début
aider
l'Avia
On vo

LES
A
E
Y



Le haut-commissaire du Canada dans l'Inde, M. Chester A. Ronning, et le vice-maréchal de l'Air Arjan Singh, de l'Aviation royale de l'Inde, examinent l'un des six "Dakota" fournis par le Canada à l'Inde. L'inspection s'est faite à l'arrivée des avions à la Nouvelle-Delhi au début de décembre 1962. Les solides appareils de transport ont été envoyés dans l'Inde pour aider ce pays à résister à une agression sur sa frontière de l'Himalaya. Des aviateurs de l'Aviation royale du Canada avaient piloté les avions à partir de Trenton, dans l'Ontario. On voit au fond, à droite, plusieurs membres de l'équipage de l'avion ci-dessus.

Revue des affaires mondiales

Le 24 janvier, à la Chambre des communes, en comité des subsides, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green, a fait un exposé des affaires internationales et du rôle qu'y joue le Canada. Nous reproduisons ci-après des extraits de son discours.

Avant d'aller au cœur de la question, je tiens à dire que, selon moi, le monde est entré dans une ère nouvelle qui a été amenée, surtout par certains événements lourds de conséquences qui ont eu lieu ces derniers mois ou qui se produiront au cours des mois prochains. Il y a, par exemple, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. On ne sait pas encore si elle deviendra membre du Marché commun mais, quoi qu'il en soit, ce qui est intervenu entre la Grande-Bretagne et le groupe des Six ne manquera pas d'avoir des répercussions de grande envergure. Ces derniers jours, la France et l'Allemagne de l'Ouest ont signé un traité d'amitié concernant les questions politiques et économiques et la défense. Il y a beaucoup d'activité en Europe actuellement et personne ne sait ce qui en résultera.

Cela m'amène à traiter d'un autre événement lourd de conséquences. A mon avis, le Commonwealth traverse une période de transition. J'ai eu le privilège d'assister à la conférence des premiers ministres, en septembre dernier. Naturellement, chacun des délégués se préoccupait vivement de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne et de l'avenir du Commonwealth. Qu'ils aient été favorables ou non à l'adhésion de la Grande-Bretagne, les délégués ont accordé beaucoup d'attention à l'avenir du Commonwealth. A mon avis, on a bien fait comprendre la valeur du Commonwealth à tous ceux qui assistaient à la conférence et sans doute aussi aux millions de citoyens des divers pays membres.

Changements très importants

D'autre part, notre époque pourrait être témoin de changements très importants dans le domaine du commerce un peu partout dans le monde. Il va sans dire que cette question était de première importance pour ce qui est des pourparlers entre la Grande-Bretagne et la Communauté européenne, mais elle a aussi son importance dans bien d'autres domaines. A ce propos, je veux rappeler la déclaration faite à ce sujet, par notre premier ministre lors de cette conférence. Il a formulé alors une proposition qui est fort bien exprimée, à mon avis, par le compte rendu suivant de ses observations:

Je propose donc que la présente conférence déclare son intention d'inviter tous les pays membres du Commonwealth, de la CEE, de l'AELE, ainsi que les États-Unis, le Japon et toutes autres nations animées d'un désir semblable, à se réunir dès que possible pour étudier les moyens d'apporter à nos problèmes commerciaux une solution qui serait à

l'avantage
tarifs nor
Cett
mise en
mois su
tantes m
devaient
tarif do
nistr e
préconi
d'exami
program
menés
novemb
groupe
la réun
L'idée
Ve
daient
La Deu
confére
blèmes
doit au
tant d
grand
rence,
transa
sembl
surto
pays.
U
ques
entie
Fran
insc
con
po
cic
qu
ai
C

l'avantage de tous. Ceci devrait préparer la voie pour les futures négociations visant des tarifs non différentiels sur la base de la nation la plus favorisée.

Cette idée, ou quelque chose d'approchant, pourrait fort bien finir par être mise en œuvre. Cependant, comme les députés s'en souviennent sans doute, le mois suivant, soit en octobre dernier, le Congrès américain approuvait d'importantes mesures nouvelles concernant le commerce, grâce auxquelles les États-Unis devaient prendre part aux négociations internationales à venir dans le domaine du tarif douanier. Dans les lettres qu'ils avaient échangées à l'époque, le premier ministre et le président Kennedy étaient convenus que le Canada et les États-Unis préconiseraient une réunion des ministres des pays signataires du GATT, afin d'examiner les principales données des échanges commerciaux, et d'établir un programme pour la conférence des tarifs et du commerce. Ces projets ont été menés à bien, puisque le principe d'une réunion ministérielle a été accepté en novembre 1962, et que le conseil du GATT (qui n'est pas, bien entendu, un groupement ministériel) tiendra séance le 18 février. On y décidera de la date de la réunion des ministres intéressés, sans doute vers la mi-mai.

L'idée d'une conférence internationale sur le commerce

Vers la même époque, au sein de l'ONU, les pays moins développés demandaient avec insistance la réunion d'une conférence mondiale des Nations Unies. La Deuxième Commission en a longuement discuté et décidé enfin de réunir une conférence mondiale qui examinerait au premier chef la vaste gamme des problèmes du commerce et l'essor des pays insuffisamment développés. La réunion doit avoir lieu au début de 1964. Je signale que le Canada a joué un rôle important dans la rédaction définitive de cette résolution. Les pays attardés et les grandes nations commerçantes ne pouvaient s'entendre sur la date de la conférence, mais nos efforts de compromis ont été couronnés de succès. Toutes ces transactions commerciales se concluent ou sont sur le point de se conclure; il semble donc que le commerce sera très actif dans tous les recoins du monde et surtout au Canada qui s'intéresse au commerce mondial autant que tous les autres pays.

Un autre événement d'importance capitale a été l'heureux règlement de la question algérienne par le président de Gaulle. Le monde arabe et l'Afrique entière étaient bouleversés par la situation algérienne. L'Algérie était pour la France elle-même une plaie inguérissable et posait des problèmes apparemment insolubles. Or, le problème est en voie de solution, et j'estime que le règlement conclu revêtra de plus en plus d'importance au cours des prochains mois.

Nous avons évidemment traversé la crise de Cuba. Les Américains ont remporté de grands succès, à mon sens, grâce à leur attitude ferme et modérée. L'incident cubain a démontré sans le moindre équivoque que ce sont les États-Unis qui sont aujourd'hui les plus forts. Il n'y a plus lieu de parler de puissances nucléaires de force égale; j'affirme que les États-Unis ont présentement le haut du pavé. Cela peut constituer une forte tentation; quand on est le plus fort on est en effet

bien tenté de bousculer un peu tout le monde. Toutefois, j'ai bien confiance que les États-Unis refuseront de s'engager dans une telle voie, qu'ils n'adopteront pas une politique de force à l'endroit de leurs alliés. De toute façon, cette tentative existe. Au point de vue du Canada, il va sans dire que cela aurait son importance s'il fallait qu'une situation de ce genre vienne à se produire.

Opérations des Nations Unies au Congo

Le succès remporté au Congo, ces jours derniers, par les Nations Unies, constitue un autre événement de premier plan. Il s'agissait là de l'opération la plus difficile qui ait jamais été entreprise par ce grand organisme mondial. Nul doute que chacun des députés a dû se demander à maintes reprises comment les Nations Unies réussiraient à se tirer de là et si elles parviendraient jamais à faire régner l'ordre dans ce malheureux pays. Or, elles sont déjà en bonne voie. Le premier ministre du Katanga a rencontré les soldats des Nations Unies, quand ils s'avançaient vers Kolwezi, il les a accueillis dans cette ville et il a déclaré que son État ferait désormais partie de la nation congolaise. C'est là un événement d'importance, tant au point de vue du prestige des Nations Unies qu'à celui de l'avènement de la paix dans le monde.

L'Organisation des Nations Unies a également franchi un grand pas et marqué un nouvel élan du fait qu'au moment de la crise de Cuba, les États-Unis et l'Union soviétique se sont empressés de s'adresser à elle en vue d'en arriver à une entente. Ils n'ont pas pris position en dehors des Nations Unies. Ils n'ont pas feint de méconnaître l'Organisation et n'ont pas tenté de régler la situation entre eux ou de recourir à un autre moyen du genre. Ils se sont adressés aux Nations Unies et le secrétaire général de l'Organisation, U Thant, a su se montrer à la hauteur de sa tâche en facilitant un accord dans l'affaire de Cuba.

La diminution constante du nombre des colonies a aussi été un élément très important. Le colonialisme a toujours été une vilaine question aux Nations Unies et dans le monde entier. La plupart des anciennes colonies sont indépendantes maintenant. Il en reste un certain nombre, qui accèderont bientôt à l'indépendance, j'en suis convaincu. Ce problème est en grande partie réglé. Il reste toutefois un problème à résoudre, à propos duquel le Canada, le premier, a pris l'initiative: l'impérialisme soviétique, c'est-à-dire la question de savoir ce qui se passe à l'intérieur de l'Union soviétique. Les représentants soviétiques ne se sont pas gênés pour attaquer la Grande-Bretagne et la France aux Nations Unies, à propos de leurs décisions concernant les colonies. Toutefois, l'Union soviétique n'a pas fait la moindre chose pour donner aux peuples relevant de sa juridiction le droit de décider s'ils veulent avoir leur indépendance. C'est, par conséquent, une question qui reste à régler.

Conflit sino-indien

Un autre événement important à signaler est l'attaque que la Chine communiste a livrée à l'Inde. C'était une action stupéfiante, que les Canadiens ont peine à com-

prendre.
à la Chi
Chine l'a
action su
agressio
contre de
Il faut
commun
Bloc con
car s'il s
très rapi
au grand
avoir de
Un a
que les
lis bien
l'human
désire, v
Nations
représen
pour ins
péri.
Voilà
récemm
beaucoup
d'être s
Désarm
On pe
situati
dans l
questi
la pai
P
des a
déjà,
plus
de l'
que
ente
refu
dés

prendre. L'Inde, un des premiers pays non alignés, était loin de vouloir déplaire à la Chine communiste et n'a rien fait qui motivât l'agression. Et pourtant, la Chine l'a attaquée. Il n'est pas difficile d'imaginer les effets importants de cette action sur les pays non alignés. Ces derniers ne sont pas restés indifférents à cette agression, et je suis sûr que les décisions qu'ils auront prises n'iront pas à l'encontre des intérêts des pays occidentaux, dont le Canada.

Il faut aussi relever le désaccord qui règne entre l'Union soviétique et la Chine communiste. Depuis des mois, il est question des divergences de vue au sein du bloc communiste. Ne prêtons pas une trop grande foi aux rumeurs qui circulent, car s'il surgissait des difficultés sérieuses, les adversaires d'hier se réconcilieraient très rapidement. Toutefois, les divergences se sont intensifiées, elles se sont révélées au grand jour. . . . Je le répète, le développement de la situation pourrait bien avoir des répercussions très étendues.

Un autre état de choses qui pourrait bien avoir de nettes répercussions, c'est que les chefs d'État du monde entier ont parlé de la catastrophe imminente, et je dis bien "la catastrophe imminente" que provoquerait la guerre nucléaire si l'humanité ne trouve pas le moyen de vivre en bonne harmonie. Le monde entier désire, veut la paix plus que jamais. Il suffisait d'assister à la dernière session des Nations Unies, pendant la crise de Cuba, pour se rendre compte que les 110 pays représentés par leurs délégués voulaient que quelque chose se fasse, et rapidement, pour instaurer la paix; faute de quoi des centaines de millions d'hommes auraient péri.

Voilà, d'après moi, les faits saillants de la situation, telle qu'elle se présentait récemment et telle qu'elle se présente maintenant, qui auront des répercussions beaucoup plus importantes que tout ce qui s'est passé depuis que j'ai l'honneur d'être secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Désarmement

On peut se demander quelle est la situation du Canada dans ce tableau de la situation internationale. Sur le plan des idées, le Canada joue un rôle influent dans le monde entier, premièrement dans le domaine du désarmement. Je place la question au premier rang, car le désarmement est le moyen principal de réaliser la paix. C'est dans ce domaine que les efforts sont le plus valables.

Par désarmement, je ne veux pas seulement dire qu'il faut cesser de produire des armes de plus en plus destructives, ni réduire le nombre de celles qui existent déjà, si souhaitables que soient pareils résultats. J'interprète ce mot dans un sens plus large, de façon à englober la cessation des essais nucléaires et de la pollution de l'air que nous-mêmes, nos enfants et nos petits-enfants devront respirer, ainsi que la diminution de la tension et de la méfiance. Il est très difficile d'aboutir à une entente lorsque les nations se méfient les unes des autres à tel point que l'une refuse sans examen de croire la moindre déclaration de l'autre. D'après moi, le désarmement englobe toutes ces formes d'activité.

Retombées au Canada

Le Canada a son mot à dire sur cette question, et à juste titre. Nous sommes précisément situés entre les deux grandes puissances nucléaires. Si une guerre nucléaire se déclare, c'en est fait de nous. Nos villes seront détruites. Le samedi soir qui a suivi le déclenchement de la crise cubaine, j'ai cru, et bien d'autres personnes aussi, j'en suis sûr, qu'avant le matin, la ville d'Ottawa serait peut-être démolie ainsi que Montréal, Toronto et ma propre ville de Vancouver. Le Canada a une autre bonne raison de s'intéresser aux questions relatives au désarmement. Nous sommes situés dans une zone où il risque d'y avoir le plus de retombées. Notre pays se trouve dans une des zones les plus dangereuses du monde en ce qui a trait aux retombées, soit dans la zone tempérée. Il est reconnu que le Canada se trouve dans l'une des pires régions. Non seulement les retombées peuvent-elles nous affecter personnellement, mais aussi les denrées alimentaires que nous cultivons. Nul ne sait encore quel sera l'ultime résultat des essais nucléaires qui ont déjà eu lieu, car il s'en faut que les retombées soient achevées. On s'est enquis aujourd'hui même du strontium que pourrait contenir la nourriture que consomment les Esquimaux, dans le Nord canadien.

Le gouvernement est convaincu que le Canada peut fournir un apport précieux en ce qui touche le désarmement. C'est une des raisons pour lesquelles nos collègues occidentaux nous ont choisis pour être l'un de leurs négociateurs au sein du Comité de dix pays créé en septembre 1959. . . . Cinq pays de l'OTAN: la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, l'Italie et le Canada, et cinq pays communistes: l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie, formaient le Comité.

Il y a ensuite la question de notre position vis-à-vis de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Nos rapports avec ces deux pays sont tels qu'avec eux nous pouvons traiter de n'importe quel sujet de façon plus intime qu'avec tout autre pays du monde. Une autre raison qui nous fait croire que le Canada peut jouer un rôle utile, c'est que nous jouissons de la confiance de presque tous les pays non engagés du monde. Je ne crois pas qu'il y ait un seul pays de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie qui compte autant d'amis que le Canada parmi les pays non engagés, pour la bonne raison que ces nations ont confiance en nous.

Il y a une autre raison qui nous autorise à croire que le Canada peut jouer un rôle dans ce domaine, c'est que notre négociateur en chef, dans la question du désarmement, est le général E. L. M. Burns, Canadien distingué, qui a eu une brillante carrière au cours des deux dernières guerres, qui s'est signalé dans ses fonctions de chef de la Force d'urgence des Nations Unies, dont les états de service comme fonctionnaire sont remarquables, bref, l'homme qui, à mon sens, est le plus averti du monde actuellement en ce qui a trait au désarmement. Il ne fait pas de doute qu'il jouit du respect des délégués de chacune des seize nations, y compris les pays communistes, qui participent actuellement aux négociations sur le désarmement.

Départ de
Le Comité
des Affaires
Le Comité
qués com
e trouva
refusait d
délégués
pays ont
rien de b
Toute
réussi à
Unies. Le
raient, ce
York. M
doute qu
dernière
Unies a
Nations
mission
On
diate de
faveur d
permis
sion, no
que des
ciateurs
sovie e
d'heur
donc i
nombr
L'
tard,
négoc
Repr
En m
au s
expé
en p
tâch
pla
et l

Départ des Soviétiques

Le Comité des dix nations a été créé en septembre 1959 par les quatre ministres des Affaires étrangères des pays occidentaux, et non pas par les Nations Unies. Le Comité a essayé d'en venir à une entente, mais le 27 juin 1960, tous les délégués communistes ont quitté la salle des délibérations d'un commun accord. Il se trouvait que le président était alors un délégué d'un des pays communistes et il refusait de laisser parler les délégués occidentaux. Il a écouté les discours des délégués des quatre autres pays communistes, après quoi les délégués des cinq pays ont pris leur serviette et se sont dirigés vers la sortie. Cela ne laissait présager rien de bon à quiconque s'intéressait au désarmement.

Toutefois, les Américains ont collaboré étroitement avec nous et nous avons réussi à organiser une réunion de la Commission de désarmement des Nations Unies. Les communistes ont déclaré qu'ils n'y assisteraient pas et qu'ils la boycotteraient, ce qu'ils ont fait jusqu'à ce que nous soyons prêts à nous réunir à New-York. Mais quand l'Inde et tous les autres pays non engagés n'ont laissé aucun doute qu'ils seraient là malgré tout, les délégués communistes sont arrivés à la dernière minute. Cette réunion de la Commission de désarmement des Nations Unies a donc eu lieu et elle a été très satisfaisante. Ce n'était pas une réunion des Nations Unies, même si les pays étaient les mêmes, mais une réunion de la Commission qui, soit dit en passant, ne s'est jamais réunie depuis.

On y a adopté à l'unanimité une résolution recommandant la reprise immédiate des pourparlers sur le désarmement. Les Soviétiques ont voté eux aussi en faveur de la résolution. Mais rien ne s'est produit par la suite. Toutefois, cela avait permis à tous les pays d'exprimer leur opinion. Lors de la réunion de la Commission, nous avons demandé la reprise des pourparlers et recommandé instamment que des représentants des pays non engagés soient admis au nombre des négociateurs. Il était inutile de demander aux cinq pays signataires du pacte de Varsovie et aux cinq pays de l'OTAN de se réunir à nouveau, car au bout d'un quart d'heure il y aurait eu désaccord et c'eût été la fin des négociations. Le Canada a donc insisté pour que des représentants des pays du tiers monde soient ajoutés au nombre des négociateurs.

L'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie quelques semaines plus tard, à l'automne de 1960. . . . Nous avons souligné le besoin de reprendre les négociations du début à la fin de cette session.

Reprise des essais en URSS

En même temps, à compter, en fait, de 1959, nous avons présenté des résolutions au sujet des radiations en vue d'attirer l'attention mondiale sur la menace de ces expériences nucléaires. Nous avons fait adopter ces résolutions en obtenant de plus en plus d'appui chaque année. Permettez-moi de vous dire que cette année, notre tâche a été bien plus facile qu'en 1959. En 1961, l'Union soviétique, s'il vous plaît, a recommencé ses expériences. Elle débattait la question avec les États-Unis et l'Angleterre depuis près de trois ans. Durant tout ce temps, on avait consenti

librement de part et d'autre à un moratoire. Puis, en septembre 1961, les Soviétiques reprennent tout à coup leurs expériences. De toute évidence, ils s'y préparaient depuis plusieurs mois.

Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie en 1961, l'Union soviétique avait en cours une série de telles expériences. On se souviendra peut-être que les Soviétiques se proposaient de faire exploser une bombe de 100 mégatonnes. Le Canada et les pays scandinaves — notre pays collabore presque tout le temps avec eux aux Nations Unies — ont pris l'initiative de présenter une résolution pour exhorter le premier ministre Khrouchtchev à ne pas faire exploser cette bombe. Là encore, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés parce que certains pays nous disaient: A quoi bon? Entre-temps, il a fait exploser une bombe et tout le monde a pensé que c'était une bombe de 100 mégatonnes. Puis nous avons découvert, heureusement, que ce n'était qu'une bombe de 50 mégatonnes, de sorte que notre résolution avait encore du sens, telle qu'elle était conçue, en opposition à l'engin de 100 mégatonnes. Finalement, la résolution a été adoptée, avec l'appui de toutes les nations, exception faite des pays communistes.

Dans l'intervalle, l'opinion publique avait été alertée au sujet de ces essais et en décembre 1961, les États-Unis et l'Union soviétique conclurent un accord prévoyant la création d'un Comité de dix-huit nations sur le désarmement. . . .

Tous les membres des Nations Unies se sont mis d'accord pour instituer ce Comité de dix-huit nations sur le désarmement, comprenant les cinq mêmes pays de l'Ouest et les cinq mêmes pays de l'Est, plus huit pays non alignés, comme nous l'avions demandé dans la résolution. Ces huit pays étaient l'Inde, la Birmanie, la Suède, la République Arabe Unie, l'Éthiopie, le Nigeria, le Brésil et le Mexique. Ils se sont réunis à Genève en mars dernier. Remarquons que seulement dix-sept pays ont participé à la réunion car, pour une raison ou pour une autre, la France a refusé de se déranger. Les pays occidentaux ne sont plus que quatre, soit la Grande-Bretagne, Les États-Unis, l'Italie et le Canada.

Lors des entretiens de Genève, nous avons insisté pour que les États-Unis et l'Union soviétique acceptent la présidence conjointe du Comité. Le procédé avait très bien fonctionné lors de la Conférence sur le Laos et nous estimions qu'il serait utile que les Soviétiques et les Américains président conjointement le Comité sur le désarmement. On s'est entendu là-dessus, et l'idée, à mon sens, était bonne car, en fait, si ces deux pays ne parviennent pas à s'entendre, il n'y aura jamais d'accord et il est sage de les rendre directement responsables des entretiens. Le régime présente des inconvénients car, étant munis d'armes nucléaires, ils ne se sentent pas aussi pressés que nous de conclure un accord. Je sais que le Comité sur le désarmement devait se réunir le 15 janvier dernier, mais que les deux grands ont décidé d'attendre au 12 février. Entre-temps, ils font œuvre utile. Soit dit en passant, le Canada ne croyait pas qu'il était sage de retarder la réunion. Au contraire, nous étions d'avis que c'était une erreur.

Lors des négociations de désarmement, les huit pays non alignés ont joué un

essentiel. Je tiens à louer leur esprit objectif, leur sincérité et leurs efforts de conciliation. Il existe un sous-comité qui étudie les problèmes liés à l'interdiction des essais nucléaires; nous aurions voulu y voir siéger les trois puissances nucléaires et quelques-unes des autres nations, mais on n'a pu en venir à une entente et, à l'heure actuelle, cet organisme ne comprend que les délégués de trois États.

Mesures collatérales

Il existe aussi un comité plénier des mesures collatérales, né d'une initiative canadienne. Il nous avait semblé en effet que certaines questions ne s'inscrivaient pas, rigoureusement parlant, dans le cadre du traité sur le désarmement, mais qu'on pourrait les étudier, pour ainsi dire, parallèlement et sans délai. Cette formule pourrait frayer la voie, pensions-nous, à une entente élargie. La première de ces questions avait trait à la propagande de guerre et à une déclaration dirigée contre les pays qui en faisaient usage. Le comité plénier en arriva à un accord sur ce point, et les Soviétiques entérinèrent cette entente. Sans doute, ergotèrent-ils sur certains termes, demandant qu'on ajoute ceci ou qu'on retranche cela, mais on finit tout de même par s'entendre.

La veille même du jour où l'accord devait être approuvé en session plénière, on apprenait de Moscou que quatre ou cinq conditions supplémentaires devaient y être ajoutées, dont toutes, évidemment, se rattachaient à la guerre froide, de sorte qu'elles rendaient l'accord impossible. Et c'était là un très bon exemple que donnait Moscou de sa façon de laisser en plan son propre négociateur. La personne en cause était M. Zorin, qui avait connu une expérience analogue quelques semaines avant à New-York.

Espace intersidéral

En ce qui concerne ces mesures collatérales, il y en a trois qui feront l'objet d'une étude. Une mesure vise à interdire le lancement d'armes de destruction massive à partir de l'espace intersidéral. C'est une mesure d'inspiration canadienne. En mars dernier, soit il y a environ un an, lorsque ce Comité des mesures collatérales a été créé, nous avons formulé une déclaration selon laquelle on ne devait pas employer d'armes de destruction massive à partir de l'espace intersidéral, c'est-à-dire que ces armes ne devaient pas être lancées à partir de l'espace intersidéral. Eh bien, cette déclaration a plongé tout le monde dans l'étonnement. Je veux dire qu'on l'a pas mal discutée et qu'elle n'a pas été acceptée avec le moindre enthousiasme par certains des plus grands pays. Enfin, les Soviétiques ont dit ne pas vouloir discuter de la question, préférant en décider par voie de négociation, en rapport avec le traité. De toute façon, c'est là une question qui, nous l'espérons, sera étudiée par ce Comité des mesures collatérales.

Une autre proposition portait sur une mesure visant à réduire le risque de guerre par accident, mauvais calcul ou défaut de communication. On a fait certaines propositions en vue de diminuer le risque d'une guerre déclenchée par accident en améliorant les communications entre les gouvernements, en donnant pré-

avis de toute manœuvre militaire, en instituant des postes d'observation et échangeant des missions militaires entre l'Est et l'Ouest.

Prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires

Un autre sujet qui devait former l'objet d'études dans ce Comité, c'étaient des mesures destinées à empêcher une diffusion plus large des armes nucléaires. Au cours des négociations principales devant aboutir à un traité sur le désarmement, les Américains ont présenté un projet de traité, ce que les Soviétiques ont également accepté, et les efforts tendant à les faire concorder ont pris beaucoup de temps. Le Canada s'est efforcé de signaler les points sur lesquels l'accord était presque complet afin d'arriver à une entente à ces sujets. Il était, en effet, convaincu que les deux parties s'accorderaient une fois au sujet d'un paragraphe de ce genre, ce qui serait plus facile de s'entendre, par la suite, sur les points un peu plus délicats.

Nous sommes retournés à l'Assemblée générale l'automne dernier et l'un des points sur lesquels tout le monde est tombé d'accord à New-York, c'est que le Comité du désarmement devrait continuer les travaux tendant à la négociation d'un traité. Aucune différence d'opinion à ce sujet n'a été relevée.

Initiative canadienne

L'interdiction des essais nucléaires a causé quelques difficultés. Le côté soviétique voulait une résolution, tandis que les Américains en souhaitaient une autre. En fait, l'élaboration d'un texte de résolution concernant l'interdiction des essais nucléaires se révélait très difficile. Le Canada est alors intervenu, ce qui a été, à mon avis, notre principale réussite au cours de la dernière session. Nous avons pu intervenir dans cette question et amener les parties à une entente sur un texte de résolution concernant la façon d'envisager les négociations devant aboutir à l'interdiction des armes nucléaires. Notre offensive a pris pour point de départ l'échange de lettres entre le président Kennedy et le premier ministre Khrouchtchev au moment de la crise de Cuba. Ils ont tous deux écrit qu'il fallait maintenant s'entendre pour régler le reste des problèmes et pourquoi ne pas faire de même pour l'interdiction des essais? Nous avons relevé cette idée et, à l'aide de ces lettres, nous avons pu en arriver à une résolution, appelée par la suite la "résolution canadienne", bien que nous n'ayons fait que soumettre des amendements, et tout le monde y a souscrit, excepté les communistes, qui se sont abstenus.

Le Comité du désarmement a repris ses travaux le 26 novembre et les a menés jusqu'au 20 décembre, date à laquelle il s'est ajourné jusqu'au 15 janvier. Comme je l'ai expliqué il y a quelques instants, cette reprise des travaux a été remise au 12 février prochain. Entre-temps, certains événements se sont produits, qui auront peut-être, comme je l'espère, une grande importance. Il y a déjà eu cet échange de lettres entre le président Kennedy et le premier ministre Khrouchtchev. . . . D'autre part, les Américains, les Soviétiques et les Britanniques se réunissent en ce moment à Washington pour essayer d'aboutir à une entente au sujet des termes de l'interdiction des essais nucléaires. Ils ont déjà fait des progrès considérables.

La principale différence d'opinion entre eux, en ce moment, porte sur le nombre des stations sismiques automatiques qu'il y aura en URSS et sur la fréquence des visites d'équipes internationales chargées de les inspecter. Les Soviétiques ont accepté trois inspections par an. Alors qu'il y a quelques jours, ils déclaraient encore ne vouloir accepter aucune inspection d'aucune nature; les Américains en demandaient huit ou dix.

Il est extrêmement important d'aboutir à un accord sur cette question. S'il était possible d'en arriver à une entente au sujet de l'interdiction des essais nucléaires, elle ferait cesser la radiation, et l'on pourrait alors procéder au règlement des autres problèmes que pose le désarmement. En tout cas, le Canada poursuivra ses efforts pour trouver une solution raisonnable, et je pense, qu'aujourd'hui, notre pays est reconnu, d'une façon générale, comme ayant pris l'initiative des travaux devant mener à quelque accord sur le désarmement entre l'Est et l'Ouest.

Voilà pour l'activité du Canada en ce qui concerne le désarmement. Il y a aussi une activité connexe: le maintien de la paix. Si nous réussissons à en venir à un certain désarmement, . . . il faudra ensuite s'employer de plus en plus au maintien de la paix. Les deux vont à peu près de pair et, à mon avis, le maintien de la paix dans le monde, sous les auspices des Nations Unies, va prendre une importance croissante. Le Canada est on ne saurait mieux placé pour jouer ce rôle et il est, avec l'Inde, le pays qui a le plus d'expérience dans ce domaine. Ainsi, par exemple, l'opération au Congo. Nous avons été présents au Congo dès le début. La Chambre y a autorisé l'envoi de 500 Canadiens, nous avons assuré le fonctionnement du réseau de communications pour les Nations Unies au Congo, nous avons pris une part très active dans les services aériens et dans la composition de la Force des Nations Unies. Ce travail est accompli dans une large mesure par des Canadiens bilingues, des Canadiens français, et il y a partout dans le monde, aujourd'hui, une tâche qui attend les Canadiens d'expression française. Au Congo, ce sont des Canadiens français qui dirigent l'activité du Canada.

Notre pays est aussi représenté au Comité consultatif du secrétaire général pour le Congo. Ce Comité groupe les représentants de seulement trois pays du bloc occidental, la Suède, l'Irlande et le Canada, ainsi que ceux de dix-sept pays de l'Afrique et de l'Asie. Nous sommes en mesure de discuter des affaires congolaises à n'importe quel moment avec le secrétaire général et de lui offrir des conseils, ainsi qu'aux autres membres du Comité. Les députés qui ont été au siège des Nations Unies reconnaîtront, je pense, que la participation du Canada, à l'organisation mondiale, en ce qui a trait au Congo, a été fort salutaire. Nous avons essayé d'empêcher les esprits de s'échauffer. Nous nous sommes efforcés d'exhorter les parties en cause à la modération, et j'ai l'impression que nous avons pu faire beaucoup de bien à cet égard.

Notre ligne de conduite au sujet du Congo a toujours été d'appuyer les Nations Unies. Certains pays de l'Ouest n'ont pas imité cette attitude. La France

s'est inscrite en faux contre l'opération congolaise et a refusé de verser sa quote-part. L'affaire congolaise a causé beaucoup de tracas à la Grande-Bretagne qui n'a pas appuyé les Nations Unies aussi énergiquement que le Canada. Je répète que notre ligne de conduite consiste à appuyer le rôle des Nations Unies au Congo.

Nous avons aussi pris des mesures pour aider à financer l'opération congolaise. On a eu beaucoup de difficultés à recueillir les capitaux nécessaires. L'opération coûte environ 10 millions de dollars par mois, ce qui a presque entraîné la faillite financière des Nations Unies. Soit dit en passant, un article de fond intitulé "Les Nations Unies et la collaboration internationale", et publié dans le *Globe and Mail* du 23 janvier 1963, me semble bien résumer ce que nous avons accompli au Congo. Voici:

Bien des pays ont participé activement, et continueront de le faire, à l'opération au Congo, mais il convient sans doute d'accorder une mention spéciale à l'Inde, au Nigeria, la Malaisie, à l'Éthiopie, à l'Irlande, à la Suède, à la Tunisie et au Canada.

Monsieur Green a alors été forcé d'interrompre son discours à cause d'une irritation temporaire de la gorge.

Plus tard le même jour l'adjoint parlementaire de monsieur Green, monsieur Heath Macquarrie, reprit le discours de M. Green là où ce dernier avait été interrompu. ". . . J'aimerais", dit monsieur Macquarrie, "en examiner un (des aspects de la politique étrangère de notre pays) qui me tient très à cœur et qui, je crois, acquiert sans cesse plus d'importance aux yeux des Canadiens. Je veux parler des Nations Unies et du rôle que nous y tenons." Et monsieur Macquarrie continua son discours sur cette note:

. . . J'ai eu l'honneur de représenter notre pays durant quatre sessions de l'Assemblée générale. J'ai été frappé par le fait que la dernière, qui vient de se terminer, a été l'une des réunions internationales les plus sérieuses et les plus significatives. Il semble que la tension a diminué et que se sont atténuées les pressions politiques, qui rendent parfois difficile la poursuite des travaux de chaque jour, qui sont si importants au sein d'un organisme voué au progrès dans de si nombreux domaines.

Le cynisme a de moins en moins de vogue au Canada. Déjà, nous comptons parmi nos concitoyens des publicistes et d'autres personnes qui soutenaient que les Nations Unies n'étaient qu'une tour de Babel, qu'il ne s'y faisait rien, qu'il y avait de grandes différences de puissance entre les États membres et qu'on n'avait pas fait preuve d'assez de réalisme en établissant les cadres de cet organisme mondial. A mon avis, les réalisations des Nations Unies, ces dernières années, et dont certains préopinants ont déjà parlé, ont convaincu les Canadiens entre autres que ce grand organisme est vraiment l'espoir du monde, ainsi que les idéalistes l'ont toujours soutenu. Au cours de la dernière session, on a mené à bonne fin un certain nombre de projets qui semblaient laisser peu d'espoir.

Un événement fort consolant, ce fut la confirmation du secrétaire général dans le poste qu'il occupe. Ce grand homme d'État asiatique a rempli d'une manière splendide un des postes les plus délicats et les plus difficiles que l'on

ai pu confier à un homme. Dès le début, le Canada s'est fermement prononcé en faveur de la confirmation de U Thant au poste de secrétaire général. Le ministre a dit un mot des succès qui ont couronné les opérations au Congo et du rôle qu'a joué notre pays au sein du comité consultatif des Nations Unies.

J'étais aux Nations Unies lors du duel entre MM. Zorine et Stevenson, moment mémorable où la tension était très grande. On a signalé ce fait marquant que les porte-parole des deux "Super-Grands" qui dépassent de très loin en puissance les autres membres de l'ONU, ont exposé leur différend à l'endroit même où s'exprime l'opinion internationale, c'est-à-dire au conseil de sécurité. Tous les membres de l'Assemblée générale assistaient à cette confrontation, et ont été témoins de ce moment historique. M. Thant, qui était alors secrétaire général par intérim, a exercé une influence remarquable et obtenu des résultats dignes d'éloge.

Nous sommes heureux de constater, par ailleurs, que sous la direction de l'ancien président Mongi Slim, l'ONU est sur le point d'améliorer sa procédure et ses méthodes de travail. On a mis sur pied une commission fort impressionnante, qui suscite bien des espoirs parmi les amis de cette haute instance internationale.

Les Nations Unies, formées d'une cinquantaine de membres au début, en comptent maintenant 110. La superficie du globe qui n'est pas représentée aux Nations Unies se rétrécit de plus en plus. La structure des Nations Unies se modifie. La composition des commissions et des autres organismes change et, aux fins de la compétence, il faut améliorer quelque peu les techniques qu'on utilise. Il faut même presque agrandir les immeubles qui logent l'organisation mondiale. Ces locaux, qui semblaient naguère si vastes, donnent souvent l'impression d'être trop étroits à présent. . . .

Dans le cadre du présent débat, nous nous intéressons, bien sûr, au rôle que joue la délégation du Canada aux Nations Unies. J'ai été très fier de voir comment elle se tirait d'affaire. On a un profond sentiment d'humilité quand on se trouve au siège de l'organisation internationale et qu'on voit la haute estime dont jouissent les Canadiens dans tous les domaines. C'est tout un défi que de faire face aux responsabilités d'envergure qui sont constamment assignées aux Canadiens, notamment dans le cadre des Nations Unies. Le Canada est l'un des membres fondateurs de l'ONU. Il n'est que de parcourir la liste des résolutions présentées jusqu'ici aux Nations Unies pour constater, je pense, que les Canadiens ont proposé ou parrainé conjointement plus de résolutions que tout autre pays.

On recherche constamment l'opinion du Canada. Nous avons participé à toutes sortes de missions pacifiques et, selon moi, on pourrait dire qu'aujourd'hui même des Canadiens participent à des opérations de pacification partout dans le monde. C'est quelque chose qui devrait nous rendre fiers. En même temps, cela devrait aussi nous rendre humbles, car il s'agit d'une lourde responsabilité. . . .

Le programme mondial des vivres est entré en pleine vigueur le 1^{er} janvier

de cette année. Comme on le sait, le Canada a participé activement à la création et à la mise au point de ce programme, à commencer par la proposition formulée le premier ministre à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1960.

Ce programme va aider, au moyen de denrées alimentaires, dans trois domaines importants. Il va combler des besoins d'urgence et parer à des situations pressantes découlant de la sous-alimentation chronique. Il va aider les régions comprenant des populations préscolaires, et mettra en œuvre des projets-pilotes utilisant les denrées alimentaires pour favoriser le développement économique et social.

Depuis que l'idée d'un programme mondial des vivres a été lancée, les événements se sont précipités. Ces quelques derniers mois, a eu lieu une conférence où l'on s'est engagé à verser pour 88 millions de dollars en denrées diverses, en espèces et en services. L'engagement du Canada se chiffre par 10 millions de dollars, sous forme de denrées et d'argent. Un comité intergouvernemental, dont le Canada est membre, a maintenant été établi et a dressé un programme de travail. Bref, je puis dire que c'est là une des initiatives concrètes en vue de l'avènement d'un monde meilleur.

Le Canada a également joué un rôle important dans le problème très grave que pose le rayonnement radioactif. Nous serions mal avisés de devenir trop soucieux au point de ne plus nous préoccuper et, à vrai dire, de ne plus redouter ce qui se passe dans l'atmosphère. Le Canada a proposé, avec l'appui enthousiaste des autres membres de l'Assemblée générale, l'établissement d'un organisme mondial chargé de diffuser des renseignements sur les effets nuisibles des radiations, et d'alerter l'opinion mondiale à ce propos. . . .

L'initiative du Canada dans le deuxième comité, chargé des relations économiques internationales, et à la conférence sur l'intensification des échanges mondiaux, a été des plus impressionnantes et des plus réussies. Une bonne part de ce mérite en est attribuable à l'honorable sénateur Blois, qui nous représente là-bas, ce vaillant citoyen des provinces Maritimes qui, naturellement, a fait un excellent travail. Il y eut de très nombreux jours où les divergences de vue étaient fort prononcées, sur la question de savoir quand devrait avoir lieu la conférence, de quelle façon elle devrait fonctionner et qui elle devrait réunir, mais ces divergences graves ont été aplanies, et l'on dit maintenant que la réunion aura lieu au plus tard en 1964.

Le Canada espère qu'après les travaux préparatoires voulus, la conférence présentera des propositions concrètes en vue de l'expansion du commerce, surtout dans les pays en voie de développement. Le 20 décembre, le Canada a été désigné pour faire partie du comité préparatoire qui commencera à se réunir en janvier. Une fois de plus, notre pays, que certains voudraient voir déconsidérer par la communauté internationale, a été désigné pour participer à la préparation de cette œuvre importante.

Les Nations Unies ont depuis quelque temps un autre problème à résoudre

problème terre à terre, mais de plus en plus pressant, que posent ses finances
sa solvabilité. Dans ce domaine, la délégation canadienne a été très active
sein de la cinquième commission et je suis heureux de dire que ses efforts
ont été couronnés de succès. Nous avons proposé un appel à la Cour inter-
nationale au sujet des obligations des États membres au titre des opérations très
diffuses que mènent les Nations Unies pour maintenir la paix. Le Canada
est prêt à accepter la décision du tribunal et, grâce à nos efforts déployés au
sein de la cinquième commission, il y a été pris des mesures, dont on peut
attendre de bons résultats, en vue d'asseoir sur une solide base financière les
opérations des Nations Unies. Dans ce même ordre d'idées, saluons la solution,
qui paraît heureuse, du problème épineux du Congo.

L'Assemblée générale des Nations Unies compte sept commissions qui tra-
vaillent pendant trois mois. Ainsi . . . il me faudrait beaucoup de temps pour
aborder même brièvement, de chacun de ces instruments importants de la bonne
volonté et des bonnes dispositions tendant à asseoir la paix mondiale sur une
base plus solide. . . .

Rappelons-nous le discours énergique que le premier ministre avait fait en
septembre 1960, très relevé non seulement au Canada mais à l'étranger égale-
ment. Ce discours a été prononcé en présence de M. Khrouchtchev. Depuis lors,
le présent gouvernement s'est occupé de cette question importante avec logique
et persévérance et n'a pas ménagé ses interventions sur un sujet qui aurait dû
être débattu de façon plus convaincante il y a très, très longtemps. Il est difficile
d'avaloir les attaques perpétuelles de l'Union soviétique contre le Royaume-Uni
et la France à propos de leurs politiques coloniales des années passées. Voilà
pourquoi à l'Assemblée générale, l'année dernière, le Canada a tenu à diriger
l'opinion publique sur les sombres aspects de la tyrannie au sein de l'Union
soviétique. Les Canadiens peuvent être fiers de ces interpellations énergiques. . . .

Entretiens de Nassau

*Le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, a fait, le 21 janvier, la déclara-
tion suivante:*

. . . A Nassau, avant Noël, j'ai eu des entretiens avec le président des États-
Unis et le premier ministre Macmillan sur les graves questions de principe avec
lesquelles l'alliance occidentale est aux prises dans les domaines politique et de
défense. J'ai eu aussi d'amples discussions avec M. Macmillan sur les différents
problèmes qui intéressent nos deux pays et j'ai eu l'avantage de connaître ses
vues à propos des pourparlers anglo-américains qui ont débuté avant mon arrivée
et se sont poursuivis quelque temps après.

L'entente négociée à Nassau par la Grande-Bretagne et les États-Unis con-
stitue le premier engagement ferme sur certains principes touchant la politique

militaire de l'alliance occidentale, qui a évolué depuis quelque temps. Je veux parler de problèmes qui concernent surtout le contrôle des forces de dissuasion de l'Ouest. Les chefs du Gouvernement britannique et du Gouvernement américain ont convenu que pour élaborer des ententes nouvelles et plus étroites pour l'organisation et le contrôle de l'effort défensif de l'OTAN, on pourrait commencer par mettre à la disposition de celle-ci une partie des forces nucléaires existantes, notamment quelques-unes des forces stratégiques américaines, le commandement des bombardiers britanniques et quelques-unes des forces nucléaires tactiques actuellement stationnées en Europe. Cette dernière proposition vise le Canada et fait présentement l'objet, au Conseil de l'OTAN, de discussions approfondies auxquelles notre pays prend pleinement part. Le premier ministre de la Grande-Bretagne et le président ont convenu que soient fournis à la Grande-Bretagne, sur une longue échéance, des missiles Polaris dans le cadre éventuel d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN, et qu'une offre analogue soit faite à la France.

Toute la question de savoir comment serait désormais exercé le contrôle politique et militaire au sein de l'alliance occidentale a été soulevée à Nassau. Les entretiens entre les alliés occidentaux se poursuivront sûrement pendant plusieurs mois et on ne saurait s'attendre à ce que des décisions définitives soient prises d'ici peu. L'accord de Nassau vise à garantir un objectif que notre gouvernement poursuit depuis longtemps, à savoir restreindre le nombre de pays qui font partie du club nucléaire.

Les deux chefs ont également convenu à Nassau qu'il était important d'avoir non seulement un bouclier nucléaire, mais un sabre non nucléaire, et d'accroître l'efficacité des forces classiques mises à la disposition de l'alliance. Le Gouvernement canadien a toujours eu pour principe d'appuyer l'accroissement des forces classiques en Europe. La Chambre n'est pas sans se rappeler que lors de la crise de Berlin à l'automne de 1961, le Canada a renforcé ses troupes en Europe. Si l'on accroît la puissance des forces classiques c'est pour s'assurer que si l'alliance occidentale est attaquée par ses ennemis, elle sera assez puissante au point de vue de forces non nucléaires pour éviter d'avoir à choisir entre la reddition et une guerre nucléaire totale, aussi néfaste l'une que l'autre. Ce sont là les importantes questions de stratégie dont le Conseil de l'OTAN fait présentement une étude approfondie. Je pense, pour ma part, que toute l'orientation future et la structure des forces militaires de l'OTAN sont actuellement remises en question. Les armes modernes coûtent énormément cher et tombent si vite en désuétude qu'on est obligé de prendre d'infinies précautions avant d'en arriver à une décision finale. Pour le moment, il serait prématuré d'ajouter quoi que ce soit au sujet de la politique de défense occidentale tant qu'on n'aura pas clairement établi s'il est possible de réaliser une forme quelconque de force nucléaire multilatérale de l'OTAN. . . .

Politique du Canada en matière de défense

A la Chambre des communes, le 25 janvier, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait une déclaration dont voici quelques extraits:

... Un point sur lequel nous sommes d'accord, de tous les côtés de la Chambre, c'est qu'il y a lieu de faire tout ce qui est possible pour maintenir, sur les plans économique et stratégique, la puissance de chacune des nations qui font partie du monde libre. Nous sommes convenus qu'il faudra s'efforcer, dans toute la mesure de nos moyens, de maintenir nos défenses, tout en essayant d'atteindre l'objectif qui, aussi éluusif qu'il puisse sembler depuis mille ans, représente néanmoins tout l'espoir de l'humanité. Je regrette que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pu, hier après-midi, terminer son résumé de l'apport du Canada au désarmement et à la paix. Toutefois, même sans précisions de sa part, je pense que, de toutes parts, nos concitoyens se rendent compte qu'il a rehaussé le statut de leur pays aux Nations Unies de façon à lui faire honneur. . . .

Régression de l'influence communiste

Sur le plan international, nous vivons parfois dans l'attente de jours meilleurs. Nous vivons aussi entre l'espoir d'une paix assurée et la peur. Nous devons maintenir nos moyens de défense, aucun doute là-dessus. Mais je pense qu'il est intéressant de constater que dans le domaine des idées, le monde occidental est de plus en plus fort dans des pays qui, dans le passé, ont compté un grand nombre ou un nombre considérable de communistes. En Europe occidentale, les effectifs communistes ne sont plus que 60 p. 100 de ce qu'ils étaient au lendemain de la dernière guerre mondiale. Cela s'explique d'une part par les divergences entre l'Union soviétique et certains de ses satellites, et actuellement entre l'URSS et la Chine communiste. Une autre raison est le niveau de vie de la population, qui est bien supérieur à celui des peuples situés derrière le rideau de fer. Après la guerre, le parti communiste comptait environ 4 millions de membres en règle, en Europe occidentale. On estime que ce nombre n'est plus à présent que de 2,400,000. Même dans les pays communistes, la population abandonne son adhésion fanatique au marxisme lorsqu'elle devient prospère.

Puis il y a les événements survenus ces dernières semaines. On a parlé des entretiens du président de Gaulle avec le chancelier Adenauer. L'accord qu'ils ont signé est un progrès qui aurait été impensable il y a dix ans. Il démontre que, dans les relations internationales d'aujourd'hui, il ne faut jurer de rien. En vérité, je crois que nous devrions nous efforcer de plus en plus d'instaurer, au moyen d'échanges commerciaux et culturels, la compréhension mutuelle.

Voyons par exemple ce qui est arrivé récemment à Berlin-Est lorsque les délégués ont conspué le porte-parole de la Chine communiste. D'autre part, il y a la correspondance échangée entre le président des États-Unis et le premier ministre Khrouchtchev au sujet des essais nucléaires. C'est un motif d'espoir.

Bien entendu, une entente ne serait pas tellement utile si la France et, notamment, la Chine communiste n'y adhéraient pas. Autant d'indices qui montrent que les rapports s'améliorent, mais nous ne devons pas pour autant laisser tomber nos armures. Même si l'on reconnaît que la situation s'améliore, il est tout autant nécessaire qu'auparavant de maintenir nos moyens de défense. . . .

Aucun engagement renié

Nous avons fondé nos décisions sur la sécurité du Canada et le maintien de nos responsabilités internationales, et nous continuerons à prendre nos propres décisions. Aucune autre considération n'est entrée ni n'entrera en jeu. Je déclare d'emblée que quiconque prétend que le Canada n'a pas donné suite à quelque engagement d'envergure internationale débite une fausseté. Le Canada ne renie pas, n'a pas renié et ne reniera pas ses engagements. Que cela ne fasse aucun doute. . . .

. . . La défense constitue un problème complexe et épineux, non seulement pour le Canada, mais pour tous les pays du monde libre qui sont en butte à des difficultés à cet égard. Tous ont dépensé de l'argent pour des armes et autres choses du genre qui, avant d'être fabriquées, ont dû être mises au rancart. Quelqu'un a dit, et je crois qu'il s'agit là d'un slogan qu'on voit aux murs de certains établissements de défense des États-Unis, si ça fonctionne, c'est désuet. Les plans et les moyens de défense ont connu une expansion énorme. Que de fois n'a-t-on pas constaté qu'une arme avait cessé d'être utile avant même d'avoir été distribuée. . . .

Je voudrais signaler quelques règles générales que le gouvernement actuel a adoptées. Nous affirmons que nous prendrons toujours les mesures voulues pour protéger le pays. Ces mesures, nous les avons prises. De fait, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 17 décembre, à son retour à la Chambre des communes après avoir assisté, à Paris, à la conférence de l'OTAN, les pays membres de cet organisme ont tous, sans exception, rendu hommage au Canada pour la façon dont il s'était acquitté de ses responsabilités. On a donné à entendre aujourd'hui que, dans l'intérêt de la sécurité collective, nous devrions collaborer à des initiatives qui, pour nous, seraient sans grande valeur. Voici notre position: le Canada a collaboré et continuera de le faire, mais il ne saurait être un pion que d'autres pays peuvent pousser dans un sens qui, de l'avis de la population canadienne, n'est pas digne de sa souveraineté.

Nous avons cherché, dans l'ensemble, à faire notre part pour assurer la sécurité du Canada, à travailler en relations étroites avec nos alliés et à hâter en même temps le désarmement, qui constitue le seul espoir de paix. C'est là ce à quoi nous visons, c'est là notre but et notre objectif. Nonobstant les conséquences sur le plan politique, nous ferons en sorte d'accomplir ces choses et de nous acquitter ainsi de nos responsabilités. Nous allons collaborer pleinement avec les pays de l'alliance occidentale, mais nous déterminerons nous-mêmes, au Canada, la forme que revêtira cette collaboration. Nous allons

ta
rem
ber
tout
de
pres
lars
que
nie
cun
ent
e à
res
art.
de
iet.
de
oir
a
ur
le
la
N,
ge
a
s
e
s

sauvegarder la souveraineté canadienne en dépit des pressions exercées par des gens qui visitent notre pays ou des opinions qu'ils expriment. Nous adopterons une politique souple, capable de répondre aux changements que pourront amener diverses circonstances. Nous ne ferons rien qui puisse contribuer à l'agrandissement de la famille nucléaire. Nous ferons notre part en vue d'assurer, comme par le passé, la contribution du Canada aux forces des Nations Unies, dont le but est de sauvegarder la paix.

Notre politique, en ce qui concerne nos rapports avec les autres pays, se fonde sur le désir d'être un agent utile et toujours prêt à travailler en vue d'assurer la paix et de trouver des solutions positives, tout en jouant pleinement le rôle qui nous revient. D'aucuns prétendent que nous devons demander conseil aux généraux, lorsqu'il s'agit de personnes éminentes. Ce n'était pas l'avis du président Eisenhower qui avait, quand il n'était que général, occupé le sommet de la hiérarchie de l'univers occidental. Mais ce n'est que dans son discours d'adieu qu'il fit connaître son point de vue. Je cite:

Dans les hautes sphères gouvernementales, nous devons nous méfier de l'influence prépondérante que peuvent acquérir, volontairement ou non, les grands complexes militaro-industriels. C'est un péril constant et qui peut aboutir au désastre.

Ne permettons pas à ces structures puissantes de menacer nos libertés et nos méthodes démocratiques. Ne nous assoupissons jamais. Seul un corps de citoyens vigilants et renseignés peut assurer l'intégration des immenses infrastructures industrielles et militaires du secteur défensif à nos institutions et à nos desseins pacifiques, de façon à permettre à la sécurité et à la liberté de s'épanouir de concert.

Les grands chefs canadiens partageaient également cette opinion. Sir Robert Borden, en 1917, a déclaré: "Ils donnent des conseils, mais c'est l'autorité civile qui décide." J'insiste parce que la plupart des arguments du chef de l'opposition se fondent sur des questions et réponses tirées d'une interview donnée il y a quelques semaines. Je parlerai des armes nucléaires, la question nous inspire tous des craintes, j'en parlerai longuement.

Armes nucléaires

L'arsenal nucléaire constitue pour tous les peuples une source de puissance et de danger qui ne se compare à nulle autre. Aujourd'hui, les États-Unis ont la haute main dans ce domaine, c'est d'ailleurs ce qui a convaincu M. Khrouchtchev que les communistes ne pourraient obtenir aucune victoire concluante s'ils attaquaient. La crise de Cuba et l'attitude prise par le président Kennedy se fondaient sur ce fait. . . .

Les États-Unis ont maintenant assumé les responsabilités herculéennes qui furent celles de la Grande-Bretagne pendant un siècle, et leur président est appelé à prendre des décisions dont la gravité intéresse toutes les parties du monde.

Nous sommes en butte à des difficultés et à des problèmes graves, dans le domaine de la défense, depuis 1957. Une des premières mesures que nous avons prises a été de prolonger un accord conclu par nos prédécesseurs permettant aux avions d'interception américains de survoler notre pays. Quelques semaines après, nous avons conclu, dans le cadre du NORAD, un accord établissant un

contrôle efficace unique des défenses nord-américaines. Les troupes américaines et canadiennes ont été organisées de façon à pouvoir défendre nos deux pays en cas d'attaque nucléaire, et je tiens à préciser à ce sujet que le Bomarc ne constituait qu'une partie du programme, qu'il ne visait pas à défendre le Canada. Tel n'est pas son objet. Il est censé protéger l'aviation stratégique contre toute attaque qui l'empêcherait d'utiliser à plein sa force de dissuasion. Nous sommes organisés pour défendre ces bases de dissuasion nucléaire qui nous protègent, et avec nous tout le monde occidental, depuis plus d'une demi-douzaine d'années.

L'accord a été établi dans l'intérêt des deux pays; les officiers canadiens ont assumé leur quote-part des responsabilités et ils ont accompli du beau travail.

La question des armes nucléaires défensives intéresse tous les pays. Nous croyons fermement qu'il y a lieu de limiter le nombre de pays qui peuvent utiliser les armes nucléaires à leur guise. . . .

En décembre 1957, j'étais de ceux qui ont participé à la réunion des pays membres de l'OTAN, à Paris. Nous y avons convenu d'entreposer des ogives nucléaires dans les États membres de l'Alliance afin qu'elles soient à portée de main des forces armées nucléaires en Europe, qui étaient alors menacées par les armes nucléaires de l'URSS.

En 1958, le gouvernement canadien a étudié soigneusement la question des armes dont les effectifs canadiens devraient être munis pour répondre aux exigences du jour, et nous avons décidé de mettre des avions à la disposition de l'OTAN. A l'époque, j'ai indiqué sans équivoque, comme je le démontrerais dans un instant, que, pour jouer un rôle utile, ces forces armées devraient disposer au besoin d'armes nucléaires défensives. La décision, annoncée en septembre 1958, d'installer des missiles Bomarc anti-avions en était une reconnaissance de fait.

. . . En 1958, quand le programme Bomarc a été adopté, on croyait que le grand danger menaçant l'Amérique du Nord était les bombardiers porteurs de bombes. On le croyait, mais les choses ont changé depuis. On se ravise de plus en plus au sujet de la menace constituée par les bombardiers et on augmente le nombre des missiles balistiques intercontinentaux. Voilà quelques-unes des prises de position du gouvernement, telles qu'elles ont été exposées par lui le 20 février 1959 et relevées par le chef de l'opposition. Nous avons commencé, par conséquent, à acquérir le matériel, les avions, les bases de lancement et tout ce qui était nécessaire pour que les forces canadiennes puissent utiliser les armes nucléaires défensives si besoin était.

Reconnaissance tactique

En mai 1959, le commandant suprême des forces de l'OTAN, venu à Ottawa, a proposé au gouvernement que la première division aérienne du Canada en Europe se charge de la reconnaissance tactique pour protéger les avions de l'OTAN contre la première attaque. Nous en avons saisi la Chambre. Le gou-

gouvernement a étudié la proposition et, dès le début de juillet, il a annoncé à la Chambre qu'il avait décidé d'accepter ce rôle et d'équiper huit escadrilles de la division en vue de la tâche qui lui était échue. Notre ambassadeur a informé le Conseil de l'OTAN de cette décision.

Alors que rien ne précisait que les avions devaient être équipés d'engins nucléaires, tout le monde se rendait compte que ce serait souhaitable et qu'ils pourraient disposer de ces engins nucléaires au fur et à mesure des besoins en les prélevant, sous contrôle conjoint, sur les stocks constitués par l'OTAN, en conformité de la décision générale prise par celle-ci en décembre 1957 et que j'ai déjà mentionnée; des plans analogues, bien que moins importants, ont été conçus pour les missiles de défense de faible portée. . . .

Depuis la seconde guerre mondiale, nous avons affecté des milliards de dollars à la défense. D'aucuns pourront prétendre qu'une grande part de ces dépenses ont été faites en pure perte, mais n'eussent été les moyens de défense que nos alliés et nous-mêmes avons établis, nous aurions peut-être perdu notre liberté depuis longtemps. Depuis que nous avons pris les engagements dont j'ai parlé, la situation s'est modifiée sensiblement. Nous ne nous sommes pas fourvoyés en prenant les mesures nécessaires pour assurer notre sécurité, en nous fondant sur les renseignements que nous possédions alors, même si la suite des événements a montré la futilité de certaines initiatives, comme ce fut le cas pour d'autres pays.

Nouvelle forme de défense

J'ai parlé tantôt de la puissance extraordinaire des États-Unis. On a dévoilé en décembre que les États-Unis disposent de 200 projectiles balistiques intercontinentaux munis d'une ogive nucléaire et que les missiles américains, d'après les journaux, comprennent maintenant 126 missiles Atlas, 54 Titans et 20 Minute Men. Autrement dit, ils s'orientent vers une nouvelle forme de mesures défensives, mesures issues de la réunion tenue à Nassau, dont je parlerai tout à l'heure.

Nul ne saurait prédire l'avenir. Nous agissons aujourd'hui sur la foi des renseignements dont nous disposons. Les armes que nous offrons, nous les offrons selon nos meilleures lumières et après avoir consulté nos associés en la matière. On est à mettre au point de nouveaux moyens de dissuasion. Sur le plan militaire, tous les pays du monde occidental ont commis des erreurs et ont dû faire des changements. Un bref aperçu indiquera quelque peu au comité combien il est facile de dire ce qu'il faudrait faire maintenant si l'on se fonde sur ce qui l'a déjà été en d'autres circonstances.

La Grande-Bretagne avait le Blue Streak, missile à longue portée qui lui avait coûté à peu près 267 millions de dollars. Elle l'a mis de côté. Tout dernièrement, les États-Unis ont décidé de ne pas se servir du Skybolt. . . .

Ce qu'ils ont décidé, c'est que, vu les doutes qui existaient à l'égard du missile, il ne servirait vraiment à rien de pousser les choses plus loin. Mais d'autre part, à Nassau, les États-Unis étaient prêts à marcher pourvu que la

Grande-Bretagne assume la moitié des frais nécessaires pour mettre l'engin au point. Au printemps de 1960 les États-Unis avaient déjà dépensé plus de 3 milliards pour différents programmes d'armement qu'ils avaient dû par la suite abandonner.

Il nous fallait en faire autant. Certains parlent de courage, nous n'en avons pas manqué pour ce qui est de l'Arrow. Personne ne voulait prendre la décision; . . . à mon sens, voilà au moins une décision que nous avons eu raison de prendre. L'appareil avait une apparence fantastique, il était puissant, c'était le joyau de la production canadienne, mais des gens me disaient parfois: "Comment cet appareil aurait-il pu défendre le Canada? Quelle distance aurait-il pu parcourir à pleine vitesse?" Il pouvait faire une envolée de 325 milles puis revenir à sa base, et cela dans un pays aussi grand que le Canada. Nous n'avons pas réussi à le vendre et il nous aurait coûté 7½ millions de dollars chacun, dépense énorme pour notre pays. Cet avion qui, à part cela, était de toute beauté, magnifique de conception, aurait peu contribué, étant donné l'évolution du monde, à notre défense nationale.

De temps à autre, des engins qu'on avait acclamés comme étant le fin du fin vont rejoindre les fusées rouillées sur le tas de ferraille. Nous avons établi deux bases de lancement pour le Bomarc; elles couvrent un rayon d'action de quelques centaines de milles, mais ne peuvent servir que contre les avions. On parle de changements. Il y a trois ans, qui eût cru que la menace serait aujourd'hui l'engin balistique intercontinental? Ce programme a coûté près de 14 millions au Canada et ce sont les États-Unis qui ont déboursé le plus gros de la somme. Je regrette d'avoir à le redire, mais depuis la mise au point des fusées intercontinentales les bombardiers classiques ne représentent plus qu'un péril fort atténué.

Armes classiques

Que faire alors? Poursuivrons-nous la voie tracée jadis, par haine du changement? Mais comment ne pas tenir compte des erreurs commises? Je ne m'étendrai pas sur celles-ci, mais la conjoncture a prodigieusement évolué et aurions-nous raison de nous en tenir à notre ancien programme? Nos fautes ne procédaient pas d'un jugement erroné, mais plutôt d'un manque de clairvoyance; nous n'avons pas su prévoir l'avenir; ni comprendre l'état d'esprit de M. Khrouchtchev et de ses collègues du Soviet suprême. La force de dissuasion nucléaire en vient à atteindre une telle ampleur qu'un plus grand nombre d'armes nucléaires n'ajouterait rien, du point de vue matériel, à nos modes de défense. On doit, de plus en plus, mettre l'accent sur les armes et sur les forces classiques. Ici, au Canada, nous avons déjà pris l'initiative en ce sens. En septembre 1961 nous avons augmenté l'effectif de nos forces classiques. Des critiques se sont alors élevées à ce sujet.

J'ai été à Nassau. J'en ai rapporté certaines idées. J'ai lu le communiqué qui y a été publié et j'en suis venu à certaines conclusions. Ces conclusions, les

voici, et
des Éta
divisible
cléaire
dissuasi
Les Éta
augmen
trois pr
exécutio
nucléair
Que
— bier.
était lan
de lanc
La nou
à parti
faire pa
la mên
n'est pe

Le con
. . . .
Ils rév
lequel
change
qui le

Le
C'o

il avait
par les

Né
Bretagn
pour b
dent s'
de con

Pu

cette
doute:
de re
tannic
ce qu

L

L
missile
minist

voici, et elles concordent avec l'opinion exprimée par le sous-secrétaire d'État des États-Unis, M. George W. Ball, à savoir: que la guerre nucléaire est indivisible; qu'aucune nouvelle expansion ne devrait être donnée à la force nucléaire dans quelque partie du monde que ce soit; qu'en tant que force de dissuasion universelle, les armes nucléaires représentent une solution dangereuse. Les États-Unis cherchent actuellement à obtenir des nations de l'OTAN qu'elles augmentent leurs armes classiques. L'accord de Nassau semblait accepter les trois principes susmentionnés comme principes de base et, pour les mettre à exécution, les deux pays ont consenti à doter l'OTAN d'une partie de leur force nucléaire actuelle, laquelle servira de noyau à une force multilatérale.

Quel était le plan? Le Skybolt, disait-il, n'avait pas été un très grand succès — bien que, chose ironique, le lendemain du communiqué, le premier Skybolt était lancé avec succès dans l'espace. Le jour approche rapidement où les rampes de lancement de missiles fermement établies sur le sol seront choses du passé. La nouvelle conception se fonde maintenant sur le missile Polaris qui est lancé à partir d'un sous-marin. Lorsque ces missiles Polaris lui seront livrés pour faire partie de la force multilatérale, la Grande-Bretagne ne disposera pas dans la même mesure de sa puissance nucléaire de dissuasion indépendante, si ce n'est pour s'en servir en cas d'une crise internationale.

Le communiqué de Nassau

. . . Je vais donner lecture des paragraphes en question du communiqué. Ils révèlent de la façon la plus frappante l'état de changement continu dans lequel se trouve la défense du monde libre. Ce communiqué révèle que des changements se produisent, et je vais vous donner lecture des divers paragraphes qui le démontrent:

Le président a informé le premier ministre que pour cette raison. . .

C'est-à-dire la grande complexité de la question et ainsi de suite

. . . et à cause du fait que les États-Unis disposent de systèmes d'armes de rechange, il avait décidé d'annuler les programmes de production du Skybolt pour fins d'utilisation par les États-Unis.

Néanmoins, sachant combien le programme du Skybolt était important pour la Grande-Bretagne et n'oubliant pas que l'offre du Skybolt à la Grande-Bretagne, en 1960, avait eu pour but d'améliorer les bombardiers V britanniques et d'en prolonger l'efficacité, le président s'est dit prêt à faire en sorte que les États-Unis poursuivent la mise au point du Skybolt de concert avec la Grande-Bretagne, si chaque pays s'en partageait le coût.

Puis le premier ministre britannique, tout en reconnaissant la valeur de cette offre, a décidé, après mûre réflexion, de ne pas s'en prévaloir, à cause des doutes déjà exprimés quant aux chances de succès du système. Comme solution de rechange, le président a offert le missile Hound Dog, mais les avions britanniques ne peuvent utiliser cet engin parce qu'il leur faudrait voler trop bas, ce qui mettrait en danger la vie de l'équipage.

Le communiqué se poursuit en ces termes:

Le premier ministre a envisagé alors la possibilité que les États-Unis fournissent des missiles Polaris à la Grande-Bretagne. Après avoir tout bien pesé, le président et le premier ministre ont convenu que la décision à prendre à l'égard du Polaris devait être étudiée à

la pleine lumière tant de la future défense de l'Alliance atlantique que de la sécurité du monde libre tout entier. . . . Le premier ministre a proposé — et le président a abondé dans le même sens — que, pour l'avenir immédiat, on pourrait commencer par affecter à l'OTAN une partie des forces déjà existantes. Il pourrait s'agir de contingents des forces stratégiques des États-Unis, du commandement aérien de la Grande-Bretagne et de forces nucléaires tactiques actuellement établies en Europe. De telles forces feraient partie d'une force nucléaire de l'OTAN et leurs objectifs seraient conformes aux plans de l'OTAN.

En fin de compte, ils se sont déclarés en faveur d'une force nucléaire multilatérale au sein de l'OTAN. Reprenant le sujet des fusées Polaris, le président et le premier ministre sont tombés d'accord sur le fait que le but de leurs gouvernements en matière d'approvisionnement en fusées Polaris, devait consister de part et d'autre dans la mise en œuvre d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN, au moyen de consultations poursuivies le plus étroitement possible avec les autres alliés de l'OTAN. On conséquence, le président et le premier ministre sont convenus que les États-Unis mettront à la disposition des sous-marins britanniques, de façon continue, des fusées Polaris et fourniront des ogives nucléaires pour ces fusées Polaris. Ces forces, et des forces américaines au moins équivalentes, seraient intégrées à la force nucléaire multilatérale de l'OTAN. De même, le dernier alinéa fait ressortir qu'à part la constitution de cet embryon de force multilatérale sur laquelle ils se sont entendus, le président et le premier ministre ont reconnu qu'en plus de la force nucléaire, il fallait une force non nucléaire. C'est pourquoi, conclut le communiqué, ils ont estimé qu'il était important d'accroître l'efficacité des forces classiques dans le monde entier.

C'est un changement radical dans la théorie de la défense; un changement des concepts de l'OTAN, si ses membres l'acceptent. C'est certainement un changement de concepts des deux pays qui ont joué un rôle si important dans l'organisation de l'OTAN. Mais ils sont allés plus loin, si je ne me trompe pas. Ils ont estimé que c'était la fin du bombardier. L'Angleterre voulait sa force de frappe autonome. Elle avait besoin d'appareils porteurs qui coûteraient le moins cher possible. D'où le Skybolt. Mais ayant le Polaris, les États-Unis ont jugé qu'il fallait abandonner le Skybolt et le premier ministre de Grande-Bretagne a accepté. Qui a fait la faute? Faut-il les condamner? Pas moins de 600 millions de dollars ont été affectés à la mise au point du Skybolt dont dépendaient toutes les mesures de défense de la Grande-Bretagne. J'en parle, car dans le monde entier, tant à cause des changements d'humeur de M. Khrouchtchev que des grandes améliorations techniques apportées à la fabrication des armes défensives et offensives, les décisions prises aujourd'hui sont souvent annulées demain.

Exemples d'évolution

En parlant de changement, qu'on me permette de relever ceci. Aujourd'hui même, suivant un communiqué de Washington, le président Kennedy a désigné M. Livingston Merchant, ancien diplomate à la retraite, pour diriger un groupe d'étude qui préparera pour le gouvernement américain des propositions au sujet de la force nucléaire en Europe. Le secrétaire de presse du président a lu hier cette déclaration aux journalistes. D'après le communiqué, lors même que les

efforts des
frappe au
de la Fra
groupe s'e
pays de l
à sa tâche
relations

Les id
mais, aux
je conseil
Evening
la guerre
États-Uni

Et ce
annoncé
par des
par le pr
visant à
sous-mar
changem
stratégiq

enlevés
peut les
cation ex
voisins
efficacité

Je v
gouvern
qui ont

J'ai
tâche d

En
doivent
l'automn
projectile

(Or

nécessité
continen
protectio

Ces
d'ogives
ment ar
et pour
et à l'e

efforts des États-Unis et de l'Angleterre en vue de créer une force nucléaire de frappe au sein de l'OTAN se soient heurtés à une résistance ferme de la part de la France, M. Salinger, le secrétaire, aurait déclaré: "M. Merchant et son groupe s'entretiendront avec les représentants français ainsi que ceux des autres pays de l'OTAN". Nous connaissons tous M. Merchant, personnalité dévouée à sa tâche, qui durant son mandat a beaucoup contribué à intensifier les bonnes relations entre notre pays et les États-Unis.

Les idées évoluent. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails maintenant, mais, aux honorables députés qui disent qu'il n'existe pas de nouvelle stratégie, je conseille de lire l'article paru dans l'un des numéros de décembre du *Saturday Evening Post*. Il s'intitule "Notre nouvelle stratégie — Solutions de rechange à la guerre totale" et donne l'opinion de M. McNamara, secrétaire à la défense des États-Unis.

Et cette semaine même, soit mercredi, le Gouvernement de la Turquie a annoncé que les fusées Jupiter installées sur son territoire seraient remplacées par des fusées Polaris. Une autre annonce semblable a été faite hier, je crois, par le président Fanfani, d'Italie. En ce qui concerne ces missiles, la proposition visant à remplacer les fusées installées actuellement en Italie et en Turquie par des sous-marins équipés de fusées Polaris témoigne de la rapidité avec laquelle les changements s'opèrent de nos jours. Les missiles désuets installés dans des endroits stratégiques sont remplacés par des armes relativement invulnérables.

. . . Vu qu'ils sont mobiles, les missiles Polaris peuvent être installés ou enlevés selon les exigences de la situation. L'OTAN, ou un autre organisme, peut les commander d'un poste central. En gardant les armes en mer, la provocation engendrée par le fait qu'on pourrait les monter sur le territoire des proches voisins de l'URSS se trouve écartée. Ils sont relativement invulnérables et leur efficacité, en tant que force de dissuasion en est accrue d'autant.

Je veux passer en revue certaines des opinions exprimées par le présent gouvernement sur la question de la défense et revenir sur certaines déclarations qui ont été faites. . . .

J'ai dit qu'en raison de cette détermination, le Canada devrait assumer sa tâche dans le cadre d'un système de défense équilibré et collectif. . . .

En raison de cette détermination, nous étudions de près les principes qui, à notre avis, doivent s'appliquer à l'acquisition et au contrôle des armes nucléaires. Quand il a décidé l'automne dernier de se procurer des projectiles Bomarc pour la défense aérienne, des projectiles Lacrosse pour l'armée canadienne. . . .

(On n'entend plus parler des projectiles Lacrosse.)

. . . le gouvernement s'est fondé sur les conseils des meilleurs spécialistes, sur la nécessité de renforcer la défense aérienne du Canada contre la menace qui pèse sur notre continent, et sur sa détermination de continuer à contribuer efficacement au dispositif de protection de l'OTAN.

Ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires. Le gouvernement est donc en train d'étudier, de concert avec le Gouvernement américain, les questions relatives à l'acquisition d'ogives nucléaires pour le Bomarc et pour d'autres armes défensives qui seront utilisées par les forces canadiennes au Canada, et à l'emménagement des ogives au Canada. Les problèmes que pose l'affectation d'armes

nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude.

Cela est exposé de façon très détaillée. Nous ne faisons pas de mystère. Nous disons en tous points ce que nous faisons. Je pourrais citer les *Débats* d'année en année. A la page 1282 des compte rendu de 1959, voici ce que je disais:

Nous avons l'intention de fournir aux forces canadiennes des armes modernes et efficaces pour leur permettre de remplir leurs divers rôles. . . . Le gouvernement canadien a pour ligne de conduite de ne pas entreprendre la production d'armes nucléaires au Canada. . . . Nous devons admettre avec regret la nécessité, dans les circonstances actuelles, des armes nucléaires d'un caractère défensif.

En outre, en plusieurs occasions, . . . j'ai déclaré qu'on ne pouvait s'attendre, à brève échéance, à la conclusion d'un accord officiel. Le 18 janvier 1960, comme l'atteste la page 78 du compte rendu, j'ai dit:

C'est possible qu'un jour les forces canadiennes aient besoin de certaines armes nucléaires si elles veulent garder leur efficacité.

Puis plus loin, à la page 79:

Des négociations sont entreprises avec les États-Unis en vue d'obtenir que les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de défense canadienne quand elles seront nécessaires.

Voilà quel a toujours été l'essentiel de l'attitude que nous avons adoptée. Je ne puis fournir de détails au sujet de ces négociations, mais je tiens à dire que les arrangements relatifs à la protection et à la sécurité de toutes ces armes au Canada seront soumises à l'approbation des Canadiens. Puis le 9 février 1960:

Si le Canada devait jamais avoir des armes nucléaires, cela se ferait conformément à nos principes nationaux et aux obligations que nous avons souscrites aux termes du Traité de l'Atlantique Nord.

Puis j'ai tenu des propos analogues le 4 juillet 1960. Comme l'atteste la page 5897 du compte rendu:

Pour ce qui est du principe général, voici où nous en sommes toujours: d'une part nous souhaitons assurer le désarmement; d'autre part, nous devons nous acquitter de la responsabilité qui nous incombe d'assurer au plus haut point la sécurité de la population canadienne. A cette fin . . .

Et ainsi de suite. Je suis revenu sur la question en juillet, puis de nouveau au mois d'août:

. . . nous allons donc de l'avant dans l'acquisition de véhicules pouvant porter ces armes nucléaires, mais la décision touchant l'acquisition d'ogives nucléaires dépend d'une conjoncture éventuelle.

Nous nous en sommes constamment tenus à cette ligne de conduite. Je ne voudrais pas alourdir inutilement le compte rendu, mais une fois de plus, le 23 novembre 1960, comme un député me demandait un rapport, je l'ai renvoyé aux exposés des 19 janvier et 20 février 1959, des 18 janvier, 9 février, 4 juillet et 14 juillet 1960. Je déclarais, le 30 novembre:

. . . l'attitude du Canada n'a pas du tout changé. Nous avons bien précisé que, si des armes nucléaires viennent jamais à être nécessaires, nous ne les admettrons pas à moins de participer à leur maîtrise. . . .

Jamais n'avons-nous laissé entendre que notre attitude là-dessus s'amollirait. Encore le 20 septembre 1961, je disais:

Toutefois, je tiens à faire ressortir que, avec les instruments que nous avons, les Bomarc et les Voodoos, des armes nucléaires pourraient être utilisées. Les exigences qu'im-

pose la dé
considératio

Et ain

que j'ai p

nous étio

procureur

Je suis al

Est-ce

de l'Est, o

frontière d

des arcs et

que cela.

Penda

les deux

l'avait fa

nucléaire

destinés à

et l'inspe

giques et

militaire

Cepe

la conjo

que j'ai

grand su

Tant

Canada d

armes nu

Voilà

exprimé

. . .

(concern

F-101B)

. . .

négocier

aérienne

pour obj

efficace d

montrer

l'OTAN

les États

vertu des

que le n

seront m

Voilà

dévié d

fort cla

pose la défense du Canada et la nécessité de préserver la sécurité seront pour nous la considération dominante de sa sécurité.

Et ainsi de suite dans les lignes qui suivent. Comme dans différents discours que j'ai prononcés en dehors de la Chambre, j'ai insisté alors sur le fait que nous étions en mesure d'obtenir des armes nucléaires et que nous nous en procurerions si les circonstances rendaient la chose raisonnable et nécessaire. Je suis allé plus loin dans cette voie lorsque j'ai déclaré:

Est-ce que, en 1961, aux prises avec la puissance écrasante des Soviétiques en Allemagne de l'Est, où des divisions entières se tiennent sur un pied de guerre, à proximité de la frontière de Berlin-Ouest, vous ne donneriez aux cerbères du royaume de la liberté que des arcs et des flèches? Ils seraient en face d'une puissance écrasante; c'est aussi simple que cela.

Pendant toute la campagne électorale, j'ai affiché les mêmes principes. Dans les deux discours que j'ai prononcés aux Nations Unies, j'ai demandé, comme l'avait fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'abolition des armes nucléaires, la fin des armes nucléaires, la surveillance systématique des missiles destinés à porter des engins nucléaires de destruction massive, la reconnaissance et l'inspection des bases de lancement de missiles, l'abolition des armes biologiques et chimiques, ainsi que l'interdiction de l'espace extraterrestre aux fins militaires. Telle a été notre attitude constante.

Cependant, durant la campagne électorale et compte tenu de l'évolution de la conjoncture de défense, j'ai défini la position de mon parti dans le discours que j'ai prononcé à Brockville. Si l'on en juge par les résultats, je n'ai pas eu grand succès. Voici toutefois ce que j'avais dit, entre autres choses:

Tant que nous souhaiterons en arriver au désarmement, nous ne permettront pas au Canada de faire partie de la famille nucléaire. Nous voulons éviter la dissémination des armes nucléaires en dehors des frontières des puissances atomiques de l'heure.

Voilà donc, avec une exception unique, les diverses opinions qu'on avait exprimées. . . .

. . . Le 12 juin 1961, j'ai exposé en détail les accords canado-américains (concernant la question de munir d'armes nucléaires les 60 avions d'interception F-101B). Je vais citer le passage en cause:

. . . depuis un certain temps, des représentants des gouvernements canadien et américain négociaient un accord sur la défense du Canada et plus particulièrement sur la défense aérienne et le partage de la production entre le Canada et les États-Unis. Cet accord avait pour objet de donner suite au désir qu'ont les deux gouvernements d'assurer un emploi efficace de la capacité de production, des talents et des ressources des deux pays, et de montrer en même temps qu'ils sont tous deux décidés à accroître la force défensive de l'OTAN et en particulier du NORAD. Étant donné les avantages financiers et autres dont les États-Unis bénéficieront du fait que le Canada assume un fardeau supplémentaire en vertu des accords sur la ligne Pine-tree, le Canada recevra 66 intercepteurs F-101B ainsi que le matériel d'appui nécessaire. Ces avions, qui deviendront la propriété du Canada, seront munis d'armes classiques. . . .

Voilà . . . les pièces du dossier. On peut donc voir que nous n'avons pas dévié de notre programme; en comparant les documents, on obtient une image fort claire de ce qui nous semblait être la situation. . . .

Résumé

Pour résumer notre opinion, il existe un désir de paix, comme l'a déclaré hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'idée gagne du terrain. Nous devons maintenir notre système de défense. Nous ne permettrons pas que le Canada soit relégué à l'arrière-plan ou que l'on porte atteinte à sa souveraineté. Nous continuerons dans la même voie, celle que nous avons suivie jusqu'ici sans flancher. Nous continuerons d'étudier calmement les problèmes au fur et à mesure qu'ils surgiront.

Nous savons . . . que la façon d'empêcher la guerre nucléaire c'est de la prévenir. Quelle attitude devrait-on prendre maintenant? J'insiste sur ce que j'ai déjà dit, soit que nous nous acquitterons toujours de nos responsabilités, quelles qu'elles soient. J'ai déclaré que la façon de penser du monde occidental subit des changements radicaux; on admet de façon générale que l'élargissement du club nucléaire n'augmentera pas l'efficacité de la force de dissuasion nucléaire. Vu ces améliorations dans la situation internationale, le moment serait mal choisi de prendre des décisions irrévocables. Il faut faire preuve de flexibilité, car personne ne peut prévoir ce que fera M. Khrouchtchev.

Une réunion des pays membres de l'OTAN aura lieu sous peu à Ottawa. Ces pays se réuniront ici du 21 au 23 mai, ce qui démontre bien les sentiments des membres de l'OTAN à l'égard de notre pays. . . .

Quelle sera notre attitude? Elle ne sera pas téméraire et elle ne cherchera pas à amener des décisions finales dans un univers en perpétuel changement. J'ai mentionné Nassau il y a un instant. Si l'on revient sur ce qui s'y est passé, on se rendra compte que nous vivons dans un monde nouveau et changeant où les questions de défense sont d'une brûlante réalité. . . .

J'ai dit tout à l'heure qu'il arrive à tous les pays de commettre des erreurs. Jusqu'en 1960, ces erreurs ont coûté plus de 3 milliards de dollars, mais ce n'est pas sur le fait que des erreurs ont été commises que l'on doit se fonder pour décider s'il faut maintenir une ligne de conduite, uniquement parce qu'il serait de mauvaise politique de reconnaître ses torts. Nous avons commencé à recevoir les F-104G, mais les déclarations faites dernièrement à Nassau au sujet des armes nucléaires et d'autres innovations techniques et politiques dans le domaine de la défense ont mis en doute la valeur du rôle de reconnaissance tactique. C'est pourquoi le Canada devra étudier cette question lors de la réunion qui aura lieu en mai. De concert avec nos alliés de l'OTAN, nous essaierons de faire la lumière sur le rôle que notre pays est appelé à jouer dans le programme de défense de l'Alliance atlantique.

L'unité règne au sein de l'OTAN. Nous n'avons jamais consenti à ce que le Canada manque à ses engagements et nous n'avons pas l'intention de commencer à le faire. Lors de cette réunion où l'on passera en revue l'ensemble de la politique collective en matière de défense, nous obtiendrons les vues des autres pays membres. C'est en nous fondant sur ces opinions que nous pourrions prendre une décision logique concernant le maintien de nos obligations et, au

besoin, de
pourront

Pour
de sauveg
qui se po

. . . N
avec les

fournies
en défini

nos alliés
dire que

que Khro
des entre
nucléaire
jorité de

. . .
et honnê

ne voulo
Si, dans

sommes
de l'OTA

grand av
force nu

la plupa
décisions

de ferme
ligne de

dans tou
reviendr

gouverné
. . .
face à u

nous so
que j'ai

ces dern
tinuera
seuleme
nos tâch
puisse d
ment te
composé
Je v
puissent

besoin, de notre régime de défense collective. Dans l'intervalle, nos forces armées pourront continuer à s'entraîner avec ces armes.

Pour ce qui est du NORAD, j'ai dit au début de mon discours qu'il importe de sauvegarder la souveraineté du Canada. Nous continuerons nos pourparlers qui se poursuivent très activement depuis plus de deux mois.

... Nous n'avons jamais essayé de cacher quoi que ce soit. Nous négocierons avec les États-Unis pour nous assurer que des ogives nucléaires nous seront fournies sans traîner en cas de besoin. Autrement dit, nous pourrions décider en définitive de la ligne de conduite à adopter, dans l'intérêt du Canada et de nos alliés, d'après ce qui se produira dans le domaine du désarmement. Il faut dire que les perspectives sont de plus en plus reluisantes de ce côté depuis que Khrouchtchev a accepté une inspection, si insignifiante soit-elle. Nous aurons des entretiens avec les pays de l'OTAN sur la conception nouvelle de la force nucléaire de l'alliance. Si les principes énoncés à Nassau s'appliquent, la majorité de nos programmes antérieurs seront abandonnés.

... Il est facile de dire ce qu'il faut faire. Nous avons consciencieusement et honnêtement, malgré l'évolution du monde, essayé d'obtenir la paix. Nous ne voulons rien faire en ce moment qui risquerait de compromettre la situation. Si, dans la question du désarmement, nous nous rendons compte que nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle que tous souhaitent ardemment, les pays de l'OTAN pourront, lors de leur réunion, prendre cette décision pour le plus grand avantage de tous. D'autre part, si l'on décide de mettre sur pied une force nucléaire multilatérale, tous les projets que nous avons faits jusqu'ici, ou la plupart pour le moins, seront de peu de conséquence. On dit: "Prenez des décisions; soyez concrets et directs". . . . La témérité n'a jamais été un signe de fermeté. Par suite de délibérations approfondies, nous pourrions établir une ligne de conduite qui, je n'en doute pas, signifiera de profonds changements dans toutes les techniques de défense acceptées ces dernières années et nous reviendrons devant le Parlement pour lui soumettre les vues réfléchies de notre gouvernement.

... Nous devrions tous nous montrer de bons Canadiens quand il faut faire face à un problème qui touche au cœur chacun d'entre nous. Je prie afin que nous soyons guidés en l'occurrence. Certains ridiculiseront peut-être cette foi que j'ai. Je crois, en effet, que le monde occidental était sous la garde de Dieu ces dernières années, sinon nous n'aurions pas survécu. Je crois que tout continuera ainsi. Je prie donc que nous puissions vivre de façon à maintenir non seulement l'intégrité du Canada et sa belle renommée en nous acquittant de nos tâches et devoirs, mais aussi que nous ayons raison, que le peuple canadien puisse dire — quelle que soit la décision prise — qu'elle l'a été compte entièrement tenu de tous les éléments de nature morale et psychologique qui nous composent.

Je voudrais bien avoir raison, . . . afin que ceux qui viendront après nous puissent dire: "Il a refusé de se laisser bousculer. Il a refusé d'agir sous l'im-

pulsion du moment. Lui-même et ses collègues ont mis sur pied — avec l'aide du Parlement canadien — en collaboration avec leurs alliés, sur lesquels ils ont exercé leur influence, une politique qui a abouti à l'établissement de la paix."

Mission de défense aérienne

Le 23 janvier, le premier ministre, M. Diefenbaker, a annoncé ce qui suit:

. . . Je tiens à informer la Chambre qu'afin de continuer à fournir à l'Inde de l'aide et des secours, le Canada se propose de se joindre à une mission de défense aérienne qui comprendra des pays du Commonwealth et les États-Unis et qui quittera Londres le 29 janvier sur l'invitation du Gouvernement de New-Delhi. Nos compagnons du Commonwealth au sein de cette mission seront la Grande-Bretagne et l'Australie. Les représentants étudieront avec les autorités de l'aviation militaire indienne les problèmes et les aspects techniques d'une défense anti-aérienne efficace en prévision d'une nouvelle attaque possible des troupes chinoises. Les délégués seront le commodore de l'air Mount de l'aviation royale, le brigadier-général Tipton de l'aviation militaire des États-Unis, le capitaine de groupe Murray de l'ARC et plusieurs officiers de l'aviation militaire australienne.

La mission sera chargée d'un mandat purement technique et se contentera de faire une étude préalable. Elle n'est pas habilitée à prendre de décisions, et se bornera donc à faire rapport aux quatre gouvernements intéressés. Ceux-ci décideront chacun de leur côté s'ils veulent collaborer à l'établissement d'une infrastructure militaire de défense de l'Inde et sous quelle forme. L'envoi de cette mission ne préjuge en rien les perspectives de négociations entre l'Inde et la Chine, dont justement il est question aujourd'hui même au Parlement de New-Delhi.

Session ministérielle de l'OTAN

LA SESSION annuelle de l'OTAN a eu lieu à Paris du 13 au 15 décembre 1962. Les membres y étaient représentés par leurs ministres des Affaires étrangères et de la Défense. La délégation du Canada était dirigée par M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. Douglas S. Harkness, ministre de la Défense nationale.

Tenue peu après la crise cubaine, la réunion de cette année a traduit le sentiment que la position diplomatique de l'Alliance s'était améliorée et que, conscients de la valeur de l'Organisation atlantique, les Alliés occidentaux s'étaient rapprochés. Les travaux du Conseil ont été résumés dans le communiqué que nous reproduisons ci-après:

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle ordinaire à Paris du 13 au 15 décembre 1962.

Les ministres ont examiné la situation internationale. Ils ont noté la solidité et la force de l'Alliance. Ils ont constaté que les peuples libres possèdent un dynamisme qui leur permet d'assurer le progrès et le bien-être de l'humanité.

La récente tentative qu'a faite l'Union soviétique de modifier le rapport des forces au désavantage de l'Occident en installant secrètement des engins nucléaires à Cuba a conduit le monde au bord de la guerre. Le péril a été conjuré grâce à la fermeté et à l'esprit de mesure des États-Unis et à l'appui que l'Alliance et d'autres nations libres leur ont apporté.

Les ministres ont également discuté des graves incidences des récentes entreprises communistes en Asie.

L'objectif de l'Alliance atlantique demeure ce qu'il a toujours été: la paix, la liberté et la sécurité dans le respect du droit. Cependant, l'Alliance est déterminée à riposter de façon appropriée à toute action hostile portant atteinte à la sécurité et à la liberté des pays de l'Alliance soumis à des menaces et à des pressions. En ce qui concerne Berlin, le Conseil conformément à sa déclaration du 16 décembre 1958, a rappelé et réaffirmé sa résolution de défendre et de maintenir la liberté de Berlin-Ouest et de sa population.

Unité et vigilance

A la suite de leur discussion, les ministres ont été d'avis que l'Alliance devait se montrer vigilante et témoigner constamment d'un esprit d'union et de solidarité, tout en se tenant prête à considérer toute possibilité raisonnable de réduire la tension internationale. Le maintien de la puissance défensive de l'Alliance cons-

titue la condition préalable de tout progrès vers un règlement équitable des problèmes internationaux actuels.

Les ministres ont souligné l'importance que revêt une étroite consultation politique pour mettre l'Alliance à même de jouer son rôle constructif et la préparer à faire face comme il convient à toute éventualité. Ils ont estimé que cette consultation devait être encore plus complète.

Pour le désarmement

Le Conseil a réaffirmé l'intérêt essentiel qu'il attache à un désarmement général et complet assorti d'un contrôle international efficace. Il a souligné combien il serait important d'aboutir à un accord dont l'application permettrait d'assurer progressivement au monde la paix et la sécurité. Il a exprimé l'espoir que l'URSS, qui a jusqu'à présent fait obstacle à tout accord concret sur l'un quelconque des problèmes essentiels en cause, modifiera son attitude.

Face aux menaces que l'Alliance doit affronter, les ministres, tenant compte de l'examen triennal de 1962, ont étudié les moyens dont elle dispose. Ils ont jugé nécessaire d'accroître l'efficacité des forces classiques. Ils ont également estimé que des forces appropriées et équilibrées, tant nucléaires que classiques, étaient indispensables pour permettre à l'Alliance d'opposer la gamme la plus variée de moyens de riposte à toute menace dirigée contre sa sécurité. Ils ont reconnu qu'un effort était nécessaire pour mettre ces forces sur pied et les améliorer. Les ministres ont invité le Conseil permanent à reviser les procédures existantes de manière à assurer un rapprochement plus étroit entre les besoins des autorités militaires de l'OTAN et les plans de forces des pays, ainsi qu'une répartition équitable du fardeau de la défense.

La question nucléaire

Le Conseil a pris note des travaux accomplis au cours des six derniers mois en ce qui concerne l'échange d'informations techniques sur les armes nucléaires et l'étude de diverses suggestions relatives à un développement et à une coordination plus poussée des moyens nucléaires de l'OTAN. Il a décidé de poursuivre et d'accroître les échanges dans ce domaine pour faciliter l'examen permanent de la politique de défense de l'OTAN.

Les ministres ont aussi noté que, conformément à la résolution adoptée à Athènes, des mesures avaient été adoptées pour aider la Grèce à résoudre, dans un esprit de solidarité et d'interdépendance, les problèmes spéciaux de défense qui se posent actuellement à elle.

Au cours de leur réunion séparée du 15 décembre, les ministres de la Défense ont examiné le rapport du groupe de travail qui avait été créé, à un échelon élevé, pour rechercher les moyens d'obtenir une coopération accrue des pays membres en matière de recherche, de mise au point et de production de matériels militaires. En approuvant ce rapport, les ministres ont réaffirmé leur volonté de coopération et leur intention de la manifester par une action positive à tous les échelons.

Expansion économique

Les ministres ont noté que le monde libre connaissait une prospérité croissante; seule celle-ci permettra à l'Alliance d'améliorer les conditions d'existence de ses populations et de donner une base solide à un effort de défense équitablement réparti entre les alliés et tenant compte de leur potentiel économique. En outre, les progrès économiques de l'Occident permettront l'augmentation de l'aide, favoriseront le commerce mondial et contribueront ainsi à l'élévation du niveau de vie dans les pays en voie de développement.

Les ministres ont déclaré qu'ils renforceraient les mesures déjà prises pour soutenir les efforts des pays de l'Alliance qui doivent à la fois fournir une contribution importante à la défense et faire face au problème urgent de leur développement économique.

Les ministres ont examiné un rapport sur les plans civils et nationaux et internationaux d'urgence, complément indispensable de l'effort de défense.

Sur l'invitation du Gouvernement canadien, le Conseil de l'Atlantique Nord tiendra sa prochaine session ministérielle à Ottawa du 21 au 23 mai 1963.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. K. L. Checkland, du consulat canadien à Hambourg, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Hambourg le 20 décembre 1962.
- M. F. M. Bild, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 27 décembre 1962.
- M. T.-J. Arcand, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Yaoundé. Il a quitté Ottawa le 30 décembre 1962.
- M. K. Goldschlag, de l'ambassade du Canada à Vienne, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Vienne le 30 décembre 1962.
- M. A. S. Whiteley est nommé consul général du Canada à Seattle, à compter du 1^{er} janvier 1963.
- M. L. Mayrand est nommé ambassadeur du Canada en Argentine. Il a quitté Ottawa le 4 janvier 1963.
- M. M. DeGoumois, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 4 janvier 1963.
- M. J. A. Irwin, du Collège impérial de la défense (Londres), est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 4 janvier 1963.
- M. G. F. Bruce, du haut-commissariat du Canada à Colombo, est affecté à l'ambassade du Canada à Vienne. Il a quitté Colombo le 10 janvier 1963.
- M^{lle} C. Gillies, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Moscou. Elle a quitté Ottawa le 12 janvier 1963.
- M. T. P. Malone est nommé ambassadeur du Canada en Iran. Il a quitté Ottawa le 15 janvier 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Déclaration donnant effet aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 4, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signée par le Canada le 14 avril 1961.
En vigueur le 14 novembre 1962.

Procès-verbal portant prorogation de la Déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
Fait à Genève le 7 novembre 1962.
Signé par le Canada le 19 décembre 1962.

Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage.
Signée par le Canada le 7 septembre 1956.
Instrument de ratification du Canada déposé le 10 janvier 1963.
En vigueur pour le Canada le 10 janvier 1963.

Publication

Recueil des Traités 1961 N° 1. Accord sur le Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus.
Signé à Karachi le 19 septembre 1960. En vigueur le 12 janvier 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 3. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la coordination des services de pilotage dans les eaux du bassin des Grands lacs (avec mémoire d'arrangement). Washington le 5 mai 1961. En vigueur le 5 mai 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 4. Échange de Notes entre le Canada et la République Fédérale d'Allemagne concernant la formation d'élèves-pilotes de l'Aviation allemande par un Groupe consultatif de l'Aviation royale du Canada dans la République Fédérale d'Allemagne. Bonn, 18 et 20 avril 1961. En vigueur le 20 avril 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 5. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'amélioration de la défense aérienne de la région Canada-États-Unis de l'OTAN, au programme des deux Gouvernements pour le partage de la production de défense et à l'octroi d'assistance à certains autres Gouvernements de l'OTAN. Ottawa le 12 juin 1961. En vigueur le 12 juin 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 7. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la manière dont il sera disposé des excédents de biens des États-Unis au Canada. Ottawa les 28 août et 1^{er} septembre 1961. En vigueur le 1^{er} septembre 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 8. Arrangement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon. Tokyo le 5 septembre 1961. En vigueur le 5 septembre 1961.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XV N° 3

Table des matières

Mars 1963

| | |
|---|-----|
| L'interdiction des essais nucléaires | 122 |
| Financement du maintien de la paix | 125 |
| La Commission mixte internationale | 141 |
| Conférence générale de l'Unesco | 146 |
| Réintégration du Katanga | 154 |
| Conférences prochaines | 157 |
| Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada | 158 |
| Les Traités | 159 |

L'interdiction des essais nucléaires

Nouvelles tentatives d'accord

Le Comité du désarmement des dix-huit puissances a repris à Genève, le 12 février 1963, ses discussions relatives au désarmement et aux questions connexes. Le Comité n'avait pas siégé depuis le 20 décembre 1962. Entre-temps, il y avait eu un échange de lettres entre le président Kennedy et le président du conseil Khrouchtchev au sujet d'un accord éventuel d'interdiction des essais nucléaires. Les divergences qui subsistent entre les deux principales puissances nucléaires à ce sujet s'en étaient trouvées encore réduites.

Le 14 février, le représentant du Canada, dans son discours d'ouverture, a demandé que l'on recherche d'abord et avant tout un accord final sur la cessation des essais d'engins nucléaires, et que d'autre part on s'attache plus que précédemment aux mesures de désarmement d'intérêt secondaire dont l'application concrète pourrait se faire rapidement. On détendrait ainsi l'atmosphère internationale, ce qui faciliterait le désarmement général et complet. Suit le texte de son discours consacré à ces points:

... Je m'en tiendrai ce matin à parler de la question des essais d'engins nucléaires. La délégation du Canada insiste de toutes ses forces pour que la Conférence porte avant tout sur la cessation de ces essais; pour qu'elle fasse porter là-dessus son attention et ses efforts jusqu'à ce que le succès soit complet. Et cela, non pas seulement parce que la question est extrêmement importante en soi, mais aussi parce que les négociations des puissances nucléaires touchent presque au but. Nous espérons aussi, bien sûr, que la conférence reprendra l'examen des autres questions importantes dont elle est saisie. Je suis heureux, en particulier, des interventions qui ont réclamé un plus grand effort du côté du Comité plénier. Nous estimons, nous aussi, que les négociations actuelles devraient nous voir consacrer plus de temps et d'efforts qu'antérieurement au domaine des mesures secondaires. Comme la plupart des autres délégations qui se sont exprimées jusqu'à présent, nous trouvons qu'il importe de plus en plus de nous mettre d'accord en vue de l'application de certaines de ces mesures secondaires. Il est évident que nous ne pourrions aller très loin dans la voie du désarmement sans créer au préalable un climat de confiance et de collaboration entre les deux camps.

Mesures secondaires

Il ressort des discours que nous avons entendus, et notamment du discours prononcé ce matin par notre collègue de Tchécoslovaquie, que l'Union soviétique et les autres États socialistes souhaitent un certain nombre de mesures intérimaires. Nous savons d'autre part que les puissances occidentales aimeraient faire discuter

certaines autres mesures secondaires. Est-ce une raison, si l'un des camps désire telles mesures et l'autre camp telles autres, pour qu'aucune d'entre elles ne soient étudiées? La délégation du Canada invite les coprésidents à choisir pour les proposer à notre examen quelques-unes des mesures secondaires en question, qui seraient propres à réduire les risques de guerre et détendraient l'atmosphère en vue du désarmement général. Cela, nous l'avons déjà essayé auparavant, mais sans grand succès. Il nous semble que la présente Conférence ferait beaucoup pour enrayer la course aux armements si elle pouvait, tout en réalisant un accord de cessation des essais nucléaires, réaliser aussi des accords portant sur diverses mesures secondaires.

Il n'en reste pas moins, et je crois que là-dessus nous sommes tous d'accord, que nous avons des possibilités de résultats surtout du côté de la conclusion d'un traité mettant fin aux essais nucléaires. La délégation du Canada estime que les travaux du Comité des Dix-Huit ont atteint un point décisif. La Conférence doit montrer au cours des semaines prochaines qu'elle peut obtenir certains résultats du côté de cette question si importante, sans quoi elle ne saurait conserver la confiance des nations qui lui ont confié sa tâche. L'état de nos travaux n'est pas enthousiasmant, mais nous pouvons encore redoubler d'efforts en vue d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Du reste, les problèmes à résoudre se sont quelque peu simplifiés depuis notre dernière réunion.

De nouveau un terrain de rencontre

Il semble que les lettres échangées récemment par le président du conseil Khrouchtchev et le président Kennedy aient rapproché et presque mis à notre portée la conclusion d'un accord sur la cessation des essais nucléaires. Nous sommes extrêmement heureux de constater, d'après ces lettres, que les deux camps veulent bien modifier leurs positions respectives selon qu'il le faudra pour qu'un accord devienne possible. La délégation du Canada, d'autre part, est heureuse du ton sur lequel, dans la plupart des cas, il a été question de l'interdiction des essais nucléaires dans les discours d'ouverture des représentants des puissances nucléaires. A notre sens, les récentes prises de positions des deux camps indiquent la fin du désaccord de principe qui a si longtemps rendu tout progrès impossible. Ainsi que l'a signalé mardi, et de nouveau aujourd'hui, le représentant du gouvernement italien, un terrain de rencontre a été retrouvé pour un accord permanent. Il semble qu'on s'entende désormais sur les éléments fondamentaux de tout système éventuel d'interdiction des essais nucléaires. C'est là un très grand pas en avant. Il donne à la Conférence une possibilité d'action positive qu'elle ne doit absolument pas négliger.

Par où faut-il commencer maintenant? La réponse me paraît claire. Les deux camps consentiraient à signer un traité d'interdiction totale des essais nucléaires si les éléments suivants étaient acceptés: premièrement, des stations sismiques confiées à un personnel national; deuxièmement, un certain nombre de stations automatiques permettant de contrôler au centre international les données fournies

par les centres à personnel national et donnant elles-mêmes certains renseignements supplémentaires; enfin, un certain nombre d'inspections ayant pour objet d'établir si tel ou tel phénomène non identifié ne résulterait pas d'explosions nucléaires.

On ne s'entend pas encore sur le nombre de stations automatiques et d'inspections requis. Il nous semble, comme à nos amis italiens, qu'on devrait laisser de côté ce qui divise et négocier sérieusement, en détail, à partir des trois éléments fondamentaux dont les deux camps acceptent la nécessité. Si l'on y met du cœur dans les deux camps, nous avons bon espoir que la question du nombre des inspections ne constituera plus un obstacle aussi redoutable. Cette question de chiffres, nous semble-t-il, ne saurait être tranchée avant que les deux camps n'aient compris bien clairement tout ce qu'entraînent les trois éléments dont il s'agit. Pour ce qui est des inspections, personne ne pourrait dire encore s'il en faut trois, ou dix, ou six et demie.

La délégation du Canada invite donc avec instances les puissances nucléaires qui ont ici des représentants à entamer sans délai les négociations dont la base a été jetée par les lettres que MM. Khrouchtchev et Kennedy ont échangées au commencement de l'année. Nous espérons que ces négociations se poursuivront officieusement, de même qu'officiellement au sein du Sous-Comité de la cessation des essais nucléaires, et qu'il sera présenté fréquemment des rapports au Comité plénier. La délégation du Canada, pour sa part, ne négligera aucun effort pour qu'on parvienne au succès. Puissent toutes les parties intéressées manifester la même bonne volonté et le même consentement aux concessions que les auteurs des lettres en question.

Un dernier coup de collier

A présent qu'ont été accomplis les pas les plus difficiles dans la voie d'un accord, il faut un dernier coup de collier pour surmonter les quelques points sur lesquels on se divise encore. Nous venons d'apprendre avec une vive admiration les exploits des alpinistes français, italiens et allemands qui ont escaladé par un froid terrible des hauteurs jamais encore vaincues par l'homme en hiver. N'y a-t-il pas là un exemple que nous devrions suivre? Les puissances nucléaires sont à quelques dizaines de mètres du sommet, après une ascension extrêmement ardue. Encore un coup de cœur et elles y parviendront. Il manque tout juste un dernier effort pour surmonter les quelques obstacles, les quelques points de division entre les deux camps. Ce sont de bien petits obstacles au prix de ceux que nous avons à affronter. La dernière fois que notre Comité a débattu la question de l'interdiction des essais nucléaires. Si l'un des deux camps se désavantage quelque peu du fait des concessions qu'il consentirait, combien plus importants seraient néanmoins les avantages découlant d'un accord d'interdiction des essais nucléaires! Notre Conférence doit s'acquitter de son devoir, qui est de mener à terme une négociation finale portant sur les derniers détails d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce traité doit se conclure le plus tôt possible.

Financement du maintien de la paix

JUSQU'À 1956, les Nations Unies n'avaient pas été chargées d'importantes opérations de maintien de la paix imposant un fardeau financier à l'ensemble de leurs membres. Depuis cette année-là, elles exécutent sur ce plan deux opérations de grande envergure, de caractère urgent, dont le financement est assuré en majeure partie par la cotisation des États membres. Au cours de cette période, la croissance des contributions au budget ordinaire de l'ONU a été d'à peu près 60 p. 100 (de \$46,200,000 en 1956 à \$74,100,000 en 1962), compte tenu de l'expansion de l'activité de l'Organisation et aussi de l'augmentation du nombre de ses membres, celle-ci ayant été de l'ordre de 34 p. 100. Or, pendant la même période, les contributions imposées au titre des principales opérations de maintien de la paix ont passé de \$15,000,000 en 1957 à \$119,000,000 en 1961 (augmentation de 700 p. 100).¹

Les mesures adoptées par l'Assemblée générale pour financer la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) ont répondu à un besoin financier urgent; c'est dire qu'elles ont été prises sous la pression des circonstances et ne sont pas, par conséquent, entièrement satisfaisantes. La formule de cotisation des États membres pour la FUNU et l'ONUC a été modifiée trois fois depuis 1957. On a d'abord appliqué l'échelle ordinaire, allégeant la quote-part de chacun selon l'importance des contributions libres reçues; on a réduit ensuite de 50 p. 100, grâce aux contributions libres, la quote-part de ceux des États membres dont la cotisation n'atteignait pas .04 p. 100 dans le barème de répartition du budget ordinaire; enfin on a combiné des réductions de 80 et de 50 p. 100, en tenant compte de l'échelle des contributions au budget ordinaire et de l'assistance technique reçue au titre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Ces modifications de la méthode de répartition des charges financières ont touché la cotisation en dollars de la plupart des États membres (en 1961, elle a été réduite dans le cas de 78 membres sur 99), mais n'ont guère amélioré le rythme des rentrées.²

En dépit de ces réductions, et bien qu'en moyenne 36 p. 100 seulement des membres aient voté contre les résolutions de financement de la FUNU et de l'ONUC ou se soient abstenus de voter, depuis six ans, environ 65 p. 100 des États membres étaient en retard, au 31 décembre 1962, dans le paiement de leurs cotisations pour la FUNU et l'ONUC.³ Dans le cas de la cotisation de 1961, les États membres en retard comptent pour 60 p. 100 du nombre total. C'est dire que

¹Voir Annexe I.

²Par exemple, un pays cotisé à .04 p. 100 aurait eu à verser \$6,000 en 1957, le total des dépenses de maintien de la paix étant de \$15,000,000. En 1961: environ \$11,800, la FUNU et l'ONUC ayant coûté \$119,000,000.

³Voir Annexe II.

la majorité des États membres appuient en principe l'activité de maintien de la paix des Nations Unies, mais qu'une majorité encore plus forte, ou bien ne peut pas ou bien ne veut pas s'acquitter de la part des dépenses afférentes à cette activité qui lui est attribuée. Du fait du refus ou de l'insolvabilité de certains États membres, les arrérages s'établissaient, en ce qui concerne la FUNU et l'ONUC, à \$103,900,000 au 31 décembre 1962.¹ D'autre part, il subsistait des arrérages d'environ \$17,700,000 au chapitre des cotisations du budget ordinaire.

Ce rapide accroissement des arrérages a eu pour effet de jeter l'ONU dans un grave embarras financier. Le total de \$121,600,000 donné pour les arrérages, d'autre part, ne tient pas compte du fait que les dépenses du second semestre de 1962 et celles de 1963 pour la FUNU et l'ONUC n'ont pas encore été réparties entre les membres. Or ces dépenses, pour le seul second semestre de 1962, se sont élevées à peu près à \$69,600,000, ce qui élargit à \$191,200,000 l'écart entre le total des cotisations et celui des dépenses. On a toutefois recouru à la vente de bons des Nations Unies, expédient provisoire qui a fait rentrer dans la trésorerie de l'ONU environ \$121,000,000.² Le déficit n'en semble pas moins devoir continuer à s'alourdir pendant le premier semestre de 1963, les dépenses non réparties de la FUNU et de l'ONUC se continuant forcément.

Pour que les Nations Unies puissent continuer à s'acquitter convenablement de leurs responsabilités au Congo et au Moyen-Orient, et continuer aussi à rencontrer leurs frais ordinaires, le secrétaire général a dû emprunter des sommes à divers comptes de sa trésorerie. Certains États membres ont fait des dons. Certains paiements de l'Organisation ont été différés. D'autre part, l'Assemblée générale s'est montrée de plus en plus soucieuse d'assurer à l'Organisation les fonds dont elle a besoin pour s'acquitter des tâches que la Charte lui impose. Comme les dispositions financières relatives à la FUNU et à l'ONUC ont été prises sous la pression des circonstances, et comme l'ONU se trouve devant une crise financière, plusieurs États membres jugent le moment venu de rechercher une nouvelle méthode de financement de maintien de la paix. C'est cet aspect de la question que traitera surtout le présent article.

Financement de la paix, 1956-1959

Avant 1956, les Nations Unies avaient entrepris un certain nombre d'opérations de maintien de la paix (par exemple au Cachemire et en Corée). Il n'en était pas résulté pour l'Organisation de sérieux problèmes financiers car ces opérations, ou bien étaient de faible envergure, ou bien faisaient l'objet de dons libres très considérables. Il en fut autrement lors de la crise de 1956 au Moyen-Orient. Dans le cadre des décisions prises par l'Assemblée générale lors de sa session spéciale d'urgence dite de "l'Union pour la paix", on adopta une résolution du Canada instituant une force internationale d'urgence. Malgré le ton acerbe des débats, ce

¹Voir Annexe I.

²Voir Annexe IV, achats et promesses d'achat de bons des Nations Unies, par pays.

fut sans aucune voix dissidente que fut adoptée cette résolution.¹

La question du financement de la FUNU fut remise à un moment ultérieur de la même session.

Après un long débat sur le financement de la FUNU, l'Assemblée adopta la résolution 1122 (XI), aux termes de laquelle était constitué un compte spécial de \$10,000,000, prélevés sur le fonds de roulement, pour couvrir les dépenses de 1957. Ce sont les pays du bloc soviétique qui s'opposèrent le plus à la répartition des frais de la FUNU entre les États membres; ils demandaient que les dépenses de l'ONU rendues nécessaires par l'agression au Moyen-Orient fussent à la charge des pays agresseurs, et soutenaient en même temps que la création de la FUNU était inconstitutionnelle. Au cours de la même session, l'Assemblée adopta une résolution, parrainée notamment par le Canada (n° 1089), aux termes de laquelle un total de dépenses de \$10,000,000 était réparti entre les États membres selon le barème de répartition du budget ordinaire et sans préjudice d'éventuelles répartitions ultérieures. Il était formé un comité, composé du Canada et de huit autres États membres, ayant pour rôle d'étudier la répartition de toutes nouvelles dépenses au-delà de ces \$10,000,000. L'Assemblée autorisa ensuite le secrétaire général, par la résolution 1090 (XI), à dépenser jusqu'à \$16,500,000 en 1957.

Donc, en dépit des thèses divergentes et énergiquement défendues de plusieurs États membres, dont certains refusaient de verser leur quote-part, l'Assemblée s'en est tenue constamment au principe de la responsabilité collective quant au financement de la FUNU. En 1957, le problème des arrérages se posa pour la première fois, un certain nombre d'États (notamment ceux du bloc soviétique, la plupart des États arabes et plusieurs pays de l'Amérique latine) ayant refusé de payer leur quote-part ainsi qu'ils l'avaient annoncé à la onzième session. L'Assemblée n'en continua pas moins, à la douzième session et aux sessions suivantes, à autoriser les dépenses pour la FUNU d'après l'échelle des contributions au budget ordinaire. Elle adopta la résolution 1151 (XII), qui portait sur \$13,500,000 en plus des montants déjà autorisés pour 1957. Elle autorisa en 1958 des dépenses de \$25,000,000 et adopta la résolution 1337 (XIII), portant sur \$19,000,000 pour 1959.² Il y a lieu de noter, au sujet des résolutions adoptées de 1956 à 1959 pour le financement de la FUNU, que toute contribution libre reçue par les Nations Unies réduisait d'autant le total à répartir entre les États membres.

Financement du maintien de la paix, de 1960 à 1962

A la quatorzième session, on dut constater que les arrérages du compte FUNU ne cessaient de grossir: \$19,500,000 pour 1957-1959 (au 31 octobre 1959). Les pays en voie de développement, aux moyens financiers relativement faibles, se refusaient de plus en plus à supporter une part de ces frais proportionnelle à leurs

¹Au sujet de la crise du Moyen-Orient, voir *Affaires Extérieures*, vol. 8, no 11, et vol. 9, nos 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 12.

²Voir Annexe III.

contributions au budget ordinaire des Nations Unies. Or la FUNU ne paraissait pas devoir être ramenée à des effectifs moindres, ni toucher au terme de son rôle. A la quatorzième session, l'Assemblée a adopté une résolution (n° 1441) autorisant des dépenses au maximum de \$20,000,000 pour la FUNU en 1960, à répartir d'après l'échelle des contributions au budget ordinaire;¹ toutefois, des contributions libres s'annonçant pour un montant de \$3,500,000, il a été décidé que cette somme servirait à réduire de 50 p. 100 les quotes-parts du plus grand nombre possible d'États, à commencer par ceux dont le taux de contribution au budget ordinaire était de .04 p. 100. La différence entre ce mode de calcul et le précédent consistait en ce que, aux termes de la résolution 1441, les contributions libres serviraient à réduire d'abord les quotes-parts des pays à faibles moyens plutôt que celles de tous les États sans distinction.

Les événements du Congo vinrent compliquer gravement, en 1960, ce problème de financement.² Le 14 juillet, le Conseil de sécurité adoptait une résolution exigeant le retrait des forces belges du Congo et autorisant le secrétaire général à fournir au gouvernement congolais une assistance militaire et technique suffisante pour qu'il puisse reprendre le pays en main. L'Opération des Nations Unies au Congo fut ainsi lancée. Les forces des Nations Unies arrivèrent au Congo dès le mois de juillet. Par la suite, l'Assemblée générale recourut de nouveau à la procédure de "l'Union pour la paix" et réitéra les résolutions antérieures du Conseil de sécurité (résolution de l'Assemblée n° 1474 [ES-VI] du 20 septembre 1960). Lorsque se posa, peu après, la question du financement de l'ONUC, on vit le débat retrouver le même ton qu'à la onzième session, où il s'était agi du financement de la FUNU.

A la quinzième session, l'Assemblée adopta deux résolutions relatives au financement de l'ONUC.³ La résolution 1583 (XV) déclarait que toutes dépenses de la Force étaient des dépenses de l'Organisation aux termes de l'article 17 (2) de la Charte et que les cotisations établies obligeaient en droit les États membres; elle établissait un compte *ad hoc* pour le Congo, répartissait un total de \$48,500,000 d'après le barème de répartition du budget ordinaire, accordait là-dessus des réductions, sur demande, grâce aux contributions libres, ces réductions atteignant 50 p. 100 de la quote-part des nouveaux membres de 1960 et des États membres dont les taux de cotisation étaient les plus faibles; enfin, elle invitait la puissance anciennement chargée du Congo, c'est-à-dire la Belgique, à verser une contribution libre d'une certaine ampleur. La résolution 1590 autorisait le secrétaire général à effectuer des dépenses de \$24,000,000 pendant le premier trimestre de 1961 et renvoyait à la reprise de la session, au début de l'année 1961, la question du financement de l'ONUC. En ce qui concerne celui de la FUNU pour 1961, l'Assemblée adopta la résolution 1575 (XV), qui autorisait des dépenses de

¹Voir *Affaires Extérieures*, janvier 1960, pp 467-471.

²Voir *Affaires Extérieures*, août 1960, pp 758-760.

³Voir *Affaires Extérieures*, janvier 1961, pp 3-4 et 7-8, et juin 1961, pp 213-214.

\$19,000,000, à répartir selon le mode prévu par la résolution 1583.

A la reprise de la quinzième session de l'Assemblée, le problème était devenu critique. Certains membres refusaient toujours de payer leur quote-part des frais de la FUNU et de l'ONUC. D'autres, en dépit des réductions dont ils bénéficiaient, tardaient à s'exécuter. L'Assemblée adopta en conséquence la résolution 1619 (XV), relative au financement de l'ONUC, qui autorisait le secrétaire général à dépenser \$100,000,000 durant les dix premiers mois de 1961, ces dépenses étant à répartir suivant le même barème que pour le budget ordinaire; la résolution accordait d'autre part des réductions encore plus considérables qu'auparavant. Elle inaugurait aussi une formule très différente pour l'octroi de ces réductions. Elle réduisait en effet de 80 p. 100 la cotisation des États membres dont le taux se situait entre .04 et .25 p. 100; elle réduisait de 80 p. 100 celle des membres qui avaient reçu en 1960 une assistance technique dans le cadre du Programme élargi et dont le taux de contribution au budget ordinaire se situait entre .26 et 1.25 p. 100; enfin, elle accordait une réduction de 50 p. 100 aux États membres ayant reçu une assistance technique du Programme élargi et dont le taux était au-dessus de 1.26 p. 100. Les réductions ne dépendaient donc plus du montant des contributions libres reçues par les Nations Unies, mais, en partie, de ce que l'État intéressé avait reçu, ou non, une assistance technique; d'autre part, elles variaient suivant le barème ordinaire de répartition. Par l'application de cette formule tenant compte des moyens financiers des États membres, 78 de ceux-ci, sur 104, bénéficièrent de réductions composant un total de \$15,300,000 en 1961. Il fallut donc de plus fortes contributions libres, celles-ci venant pour la plus grande part des États-Unis.¹ Il fallut bien, en 1960, se rendre compte que l'écart grandissant entre les dépenses et les recettes conduisait les Nations Unies vers une crise financière. Dans l'espoir de trouver une méthode plus durable et plus satisfaisante pour le financement des opérations de maintien de la paix, le Canada parraina avec d'autres membres, lors de la reprise de la quinzième session, une résolution réclamant la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier la question et de présenter un rapport à la seizième session de l'Assemblée. La résolution 1620 (XV) créa un groupe de travail de quinze membres, chargé d'étudier les méthodes administratives et budgétaires des Nations Unies.² Ce groupe de travail tint deux séries de réunions en 1961, s'efforçant de trouver une meilleure méthode de financement du maintien de la paix. Entravé par divers désaccords d'ordre juridique, constitutionnel et politique, il ne put présenter de recommandations concrètes dans son rapport (document A/4971).³ Il y exposa néanmoins un certain nombre d'éléments de la situation, ainsi que de critères et de principes se rattachant à la question. De ses discussions naquit l'idée de demander un avis consultatif à la Cour internationale de justice.

¹Voir Annexe III.

²Les quinze membres du groupe de travail furent désignés par le président de l'Assemblée: Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Japon, Mexique, Nigeria, République Arabe Unie, Suède, URSS.

³Voir *Affaires Extérieures*, novembre 1961, p. 381.

A la seizième session, on se retrouva devant les mêmes divergences de vues tant à l'Assemblée qu'au sein du groupe de travail. En dépit de longs débats, il fut impossible d'adopter des résolutions autorisant les Nations Unies à consacrer des fonds à la FUNU et à l'ONUC en 1962. Malgré des arrérages formant un total de \$65,400,000 au 14 septembre 1961, l'Assemblée adopta les résolutions 1732 et 1733 (XVI), qui n'autorisaient à couvrir les dépenses de la FUNU et de l'ONUC que du 1^{er} novembre 1961 au 30 juin 1962 et, pour le premier semestre de 1962, sur la même base (réductions de 80 p. 100) qu'aux termes de la résolution 1619 (XV), tout en autorisant les dépenses de l'ONUC et de la FUNU pour le second semestre de 1962 sans en prévoir la répartition entre les États membres.¹

Afin que l'Organisation pût faire face à ses dépenses immédiates, une résolution dont le Canada était coparrain autorisa le secrétaire général à vendre pour \$200,000,000 de bons des Nations Unies, le produit devant en être consacré à des fins se rattachant au fonds de roulement de l'Organisation. Ces titres portent intérêt à 2 p. 100 par année et sont amortissables en 25 tranches annuelles.² D'autre part, afin de résoudre la question de savoir si les dépenses de la FUNU et de l'ONUC constituent effectivement des dépenses de l'Organisation au sens de l'article 17 (2) de la Charte, l'Assemblée adopta la résolution 1731 (XVI), dont le Canada était l'un des coparrains.² Cette résolution pria le secrétaire général de demander à la Cour internationale de justice un avis consultatif au sujet de la responsabilité financière des États membres. Certains de ceux-ci contestèrent énergiquement la nécessité d'un tel avis consultatif et celle d'émettre des obligations des Nations Unies, voyant dans ces deux initiatives des actes inconstitutionnels. Le représentant du Canada, le brigadier général J. H. Price, s'opposa à leur thèse, de même que ceux des États membres qui voulaient assurer aux Nations Unies les fonds dont elles auraient besoin en attendant l'avis consultatif de la Cour, celui-ci devant, espéraient-ils, rendre possible l'adoption d'une méthode de financement pratique et acceptable.

La Cour internationale étudia la question au cours du printemps et de l'été de 1962. Elle donna audience aux gouvernements et prit connaissance de leurs mémoires écrits. Le Canada, pour sa part, présenta un mémoire écrit, et M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant et conseiller juridique aux Affaires extérieures, exposa de vive voix devant la Cour la thèse du Canada. Le 20 juillet 1962, la Cour rendit un avis consultatif par 9 voix contre 5, statuant que les dépenses de la FUNU et de l'ONUC constituaient effectivement des dépenses légales de l'Organisation.³

Dix-septième session

A la dix-septième session, le point 64 de l'ordre du jour de la Cinquième Commis-

¹Voir *Affaires Extérieures*, décembre 1961, pp 432-433.

²Voir *Affaires Extérieures*, février 1962, pp 57-58.

³Voir *Affaires Extérieures*, septembre 1962, pp 263-265.

sion était consacré à la question de l'avis consultatif de la Cour. Du fait de la grave pénurie de ressources financières dont souffrait l'Organisation, et compte tenu de la nécessité d'assurer le financement de toute autre opération éventuelle de maintien de la paix, il s'agissait là de l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de l'Assemblée. M. Thant, aussitôt après avoir été nommé secrétaire général pour un mandat de quatre ans, a pressé l'Assemblée générale d'observer la tradition déjà ancienne selon laquelle chacun des grands organes de l'ONU respecte et approuve les manières de voir, les résolutions et les décisions des autres grands organes dans leurs champs d'action respectifs. Il a souligné la nette distinction établie par la Cour entre la question du caractère légal des dépenses de la FUNU et de l'ONUC et celle de la répartition de ces dépenses entre les États membres. Du reste, a fait valoir M. Thant, le problème financier était tel que toute considération politique devait s'effacer devant son urgence.

Le représentant du Canada à la Cinquième Commission, M. Price, a ouvert le débat sur le point 64 et a déposé deux projets de résolution, coparrainés toutes deux par le Canada. Le premier était un projet rédigé par dix puissances (Brésil, Cameroun, Canada, Danemark, États-Unis, Grande-Bretagne, Japon, Libéria, Pakistan et Suède), qui invitait l'Assemblée à "accepter" l'avis de la Cour. Le second projet de résolution, rédigé par onze puissances (les mêmes, moins le Brésil, plus l'Australie et le Nigeria), demandait la reconstitution du groupe de travail des Quinze afin que celui-ci étudie les méthodes de financement à appliquer à toute opération ultérieure de maintien de la paix qui entraînerait de fortes dépenses comme l'ONUC et la FUNU. En présentant ces deux projets de résolution, M. Price a déclaré qu'ils visaient à ce que les efforts des Nations Unies ne se soient pas paralysés par le manque de ressources financières. L'avis de la Cour avait mis fin à toute incertitude sur le plan juridique. Il était donc devenu possible d'instaurer une méthode permanente de financement du maintien de la paix qui reposerait sur le principe de la responsabilité financière collective et non plus sur les expédients auxquels on avait eu recours depuis 1956. M. Price a rappelé qu'on ne saurait espérer de grandes améliorations sur les plans économique et social tant que ne seraient pas garanties la paix et la sécurité. Enfin, il espérait que les deux projets de résolution recevraient un large appui au sein de l'Assemblée, car l'acceptation de l'avis de la Cour serait conforme à la meilleure tradition de l'Assemblée et faciliterait l'instauration d'une méthode équitable, dont on avait un besoin pressant pour ce qui est de la répartition des dépenses entraînées par les grandes opérations de maintien de la paix nécessitant le recours à des forces armées. Les autres coparrains ont soutenu des points de vue assez voisins de celui du Canada. Aux dix premiers coparrains s'en sont joints dix autres: Australie, Cambodge, Colombie, Costa Rica, Côte-d'Ivoire, Fédération de Malaisie, Nigeria, Philippines, Tanganyika, La Trinité et Tobago.

Par contre, les pays du bloc soviétique, la France, le Portugal et l'Afrique du Sud ont soutenu un point de vue diamétralement opposé. D'après eux, les opérations des Nations Unies au Moyen-Orient et au Congo n'imposaient aucune res-

ponsabilité financière aux États membres, ayant été entreprises en violation de la Charte. Les pays socialistes soutenaient que l'Assemblée générale n'a pas compétence pour mettre sur pied des forces internationales, ce domaine étant réservé par la Charte au Conseil de sécurité. Il en résulte, à leurs yeux, que le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peuvent imposer d'obligations financières que dans le cadre d'accords spéciaux entre le Conseil de sécurité et les États membres. La thèse de la France était assez voisine: les Nations Unies ne constituent pas un super-État, car la Charte n'assujétit leurs membres qu'aux obligations auxquelles ils souscrivent formellement, et non pas à celles découlant de décisions prises à la majorité des voix. Les thèses de l'Afrique du Sud et du Portugal, quelque peu différentes, consistaient en ce que l'avis donné par la Cour n'apportait pas de solution à la question des obligations financières. L'Afrique du Sud, en plus, niait aux Nations Unies le droit d'intervenir dans les "conflits intérieurs". D'après le Portugal, en acceptant l'avis de la Cour on ne faisait ni plus ni moins que modifier la Charte, car la souveraineté des États n'a de limites que celles que les États s'imposent eux-mêmes par voie de traité.

Certains États du Moyen-Orient ont déclaré que les questions en litige étaient d'ordre politique autant que juridique; dès lors, toute décision prise par l'Assemblée par suite de l'avis de la Cour devait l'être de telle sorte que les États membres ne se trouvent pas liés. La plupart des États qui soutenaient ce point de vue estimaient néanmoins qu'il importait de respecter l'avis de la Cour. La Jordanie et quatre autres États (Algérie, Arabie séoudite, Irak et Syrie) eussent préféré voir dans la résolution les mots "prendre note" de l'avis consultatif. En ce qui concerne la répartition des frais, ces pays estimaient que les fonds nécessaires devaient venir des pays qui avaient commis l'agression, ainsi que des membres permanents du Conseil de sécurité et aussi de contributions libres. Les victimes de l'agression ne devaient pas, à leur avis, être tenues de participer aux charges financières.

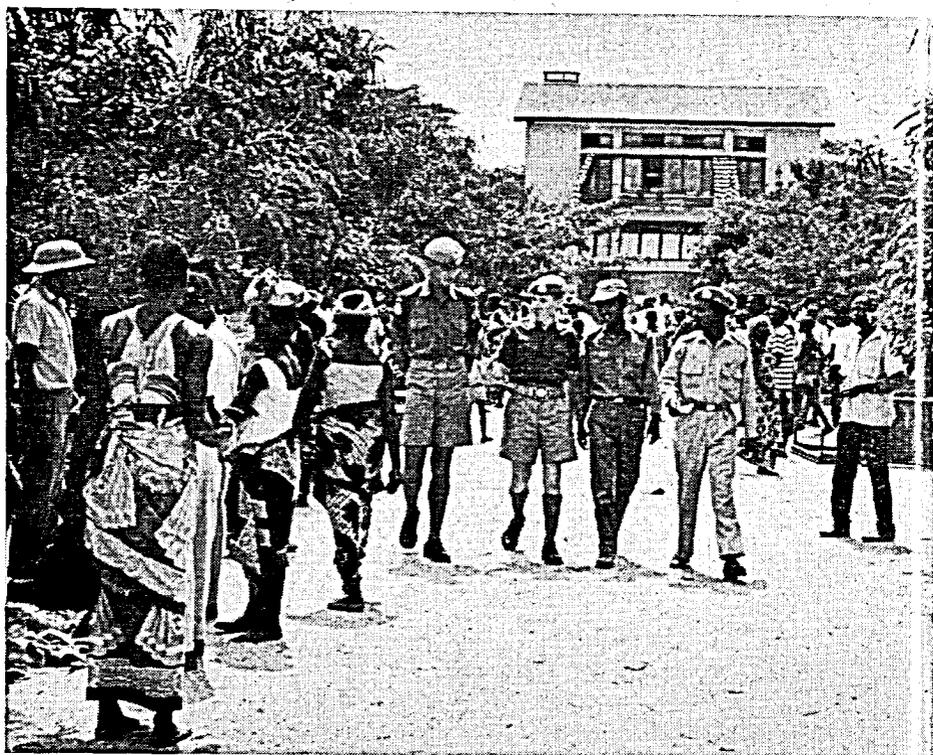
La Yougoslavie ainsi qu'un certain nombre d'États d'Afrique et d'Asie restaient indécis quant à l'attitude que l'Assemblée devait adopter. Si elle acceptait l'avis, disaient-ils, il en résulterait une atmosphère de guerre froide, car certains États repousseraient apparemment la décision de l'Assemblée et refuseraient de verser leur quote-part des frais, ce qui ultérieurement risquait de les faire tomber sous le coup de l'article 19 de la Charte (perte du droit de vote entraînée par le retard à s'acquitter des contributions). Les pays qui se rangeaient à cet avis préféraient, ou bien différer toute décision jusqu'à ce que l'on ait trouvé une solution acceptable par la plupart des États, ou bien "prendre note" seulement de l'avis de la Cour.

Dix-neuf États d'Amérique latine ont appuyé le projet de résolution des vingt puissances, même si plusieurs d'entre eux ne se considéraient pas comme obligés d'accepter la répartition des frais de la FUNU et de l'ONUC. Dans le cas du projet de résolution des onze puissances, les pays latino-américains souhaitaient un élargissement des cadres du groupe de travail et demandaient qu'il soit donné à celui-ci des directives beaucoup plus précises concernant l'établissement d'un

barème de répartition spécial. En plus de réclamer de nouveau l'adoption des critères spéciaux qu'ils avaient proposés aux sessions précédentes, ils voulaient voir définir par le groupe de travail une formule grâce à laquelle les États membres se trouvant en retard dans leurs paiements relatifs au maintien de la paix auraient la faculté de les échelonner sur quelques années sans crainte de se faire appliquer des sanctions aux termes de l'article 19. Les dix-neuf pays latino-américains ont parrainé ensemble un projet de résolution dit des dix-neuf puissances, qu'ils ont opposé au projet des onze puissances.

Le débat se poursuivant, de nombreux représentants ont exprimé le vœu que les deux projets soient réunis en un seul, l'un et l'autre demandant la remise sur pied du groupe de travail. Après d'assez longues négociations entre les deux groupes de coparrains, un texte de compromis acceptable par tous a été déposé par M. Price et par le représentant du Brésil, conjointement. En même temps, les deux projets de résolution antérieurs étaient retirés, et les deux groupes de coparrains se réunissaient pour présenter le nouveau projet, celui des trente puissances. Ce nouveau projet demandait que le groupe de travail comprenne désormais 21 membres et qu'il soit prié de tenir compte de certains éléments particuliers lorsqu'il étudierait les méthodes à observer à l'avenir pour le financement des opérations de grande ampleur que les Nations Unies entreprendraient pour le maintien de la paix.

Après un débat général auquel ont pris part 70 États et que n'ont pas marqué d'incidents désagréables, sur la question de l'acceptation de l'avis consultatif de la Cour et celle de la création du groupe de travail, la Cinquième Commission a mis aux voix l'amendement proposé par la Jordanie. Celui-ci a été rejeté par 61 voix (y compris le Canada) contre 28, et 14 abstentions. Le projet de résolution des vingt puissances a été adopté ensuite sur appel nominal: 75 voix (y compris le Canada) contre 17, et 14 abstentions. Le projet des trente puissances a été adopté sur appel nominal: 78 voix (y compris le Canada) contre 14, et 12 abstentions. En séance plénière de l'Assemblée, le 19 décembre, le projet des vingt puissances a été adopté en tant que Partie A de la résolution 1854 (XVII) par un vote de 76 (y compris le Canada) contre 17 (Afrique du Sud, Arabie séoudite, bloc soviétique, France, Jordanie, Portugal et Syrie) et 8 abstentions (Algérie, Belgique, Espagne, Irak, République Arabe Unie, Soudan, Tchad et Yougoslavie). Comme le groupe de travail devait étudier la question de la répartition des frais qu'entraîneront ultérieurement les grandes opérations de maintien de la paix, la plupart des membres estimaient qu'il n'y avait pas lieu d'étudier dès la dix-septième session la répartition des dépenses de la FUNU et de l'ONUC afférentes au second semestre de 1962 et à l'année 1963. Il a donc été adopté une résolution de 5 puissances, en trois parties qui constituent les résolutions 1864, 1865 et 1866 (XVII). Elles autorisent le secrétaire général à dépenser jusqu'à \$1,600,000 par mois pour la FUNU et \$10,000,000 par mois pour l'ONUC jusqu'au 30 juin 1963, et-elles demandent qu'il y ait avant cette date une session spéciale de l'Assemblée générale.



Les membres d'une unité canadienne des transmissions et deux officiers de la brigade éthiopienne stationnés à Stanleyville se promènent sur la place du marché. Grâce à un circuit de radio-télétype, les Canadiens assurent les communications avec le quartier général des Nations Unies à Léopoldville, distante de 800 milles par voie de l'air.

Position du Canada

Le Canada a visé constamment à assurer aux Nations Unies les fonds dont elles ont besoin pour s'acquitter des responsabilités que leur impose la Charte. Il a souvent joué un rôle de tout premier plan dans la présentation de propositions tendant à cet objectif, et il a siégé fréquemment au sein des organes des Nations Unies qui étudiaient les questions financières. En outre, le Canada a rempli ses obligations à l'égard de l'ONU du point de vue du paiement ponctuel de ses contributions. Il a versé, à l'occasion, des contributions libres. Il a renoncé au remboursement de divers frais que lui avait imposés sa participation aux opérations de maintien de la paix.¹ Il s'est inspiré, dans tous ces efforts, de la conviction que le maintien de la paix et de la sécurité internationales intéresse directement tous les États membres et leur incombe aussi directement. Dès lors, le fardeau financier du maintien de la paix internationale doit être supporté par tous. Il importe toutefois, lorsque les frais sont très lourds, d'en opérer la répartition en tenant compte

¹Voir *Affaires Extérieures*, décembre 1962, pp 368-381.

des moyens financiers des divers États. Certains, en effet, n'ont que de faibles ressources et doivent d'autre part tendre leurs énergies vers leur développement économique et social. Aussi importe-t-il de les traiter d'une manière spéciale.

Situation actuelle

A la suite des décisions prises par l'Assemblée à sa dix-septième session, le président a nommé six membres de plus au groupe de travail, qui en comprend désormais vingt et un: Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chine, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Japon, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Arabe Unie, Suède, Yougoslavie et URSS. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 29 janvier 1963. Il s'est donné le bureau suivant: président: M. Adebo (Nigeria); vice-président: M. Quijamo (Argentine); rapporteur: M. Hamdani (Pakistan). Il continuera en février et mars à se réunir à huis clos et présentera son rapport au secrétaire général avant le 31 mars. Le secrétaire général réunira l'Assemblée en session spéciale avant le 30 juin.

Le groupe de travail a devant lui des problèmes assez épineux: refus de certains États membres de payer leur quote-part des frais soit de la FUNU, soit de l'ONUC, soit des deux (bloc soviétique, France, Belgique, Afrique du Sud, Cuba et quelques États arabes), désir des pays sous-développés d'une réduction sensible de leurs quotes-parts, nécessité pour les Nations Unies d'être assurées de fonds suffisants pour le maintien de la paix au moins dans l'avenir immédiat, nécessité d'une méthode équitable de répartition des dépenses de maintien de la paix, et enfin obligation, pour le groupe de travail, de mener sa tâche à bien dans un délai très court.

On s'attend à ce que le rapport du groupe de travail soit examiné lors de la session spéciale de l'Assemblée. Il est à souhaiter qu'il en sorte une solution acceptable, au moins pour le financement de la FUNU et de l'ONUC, de sorte que les Nations Unies puissent remplir efficacement leur rôle en ce qui concerne le maintien de la paix, étant assurées des fonds nécessaires.

ANNEXE I

QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS DUES AU BUDGET ORDINAIRE DES NATIONS UNIES,
 AU COMPTE SPÉCIAL DE LA FUNU ET AU COMPTE *AD HOC* DE L'ONUC (31 DÉCEMBRE 1962)

(En millions de dollars des É.-U.)

| | Budget ordinaire des N.U. | | FUNU | | ONUC | | TOTAL | |
|--------------|------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| | Quote-part | Arrérage | Quote-part | Arrérage | Quote-part | Arrérage | Quote-part | Arrérage |
| 1957 | \$ 46.2** | — | \$ 15.0 | \$ 4.0 | | | \$ 61.2 | \$ 4.0 |
| 1958 | 51.7** | — | 25.0 | 7.3 | | | 76.7 | 7.3 |
| 1959 | 61.5 | * | 15.2 | 4.4 | | | 76.7 | 4.4 |
| 1960 | 58.3 | * | 20.0 | 4.7 | \$ 48.5 | \$17.3 | 126.8 | 22.0 |
| 1961 | 69.3 | \$ 4.5 | 19.0 | 4.9 | 100.0 | 30.2 | 188.3 | 39.6 |
| 1962 | 74.1 | 13.2 | 9.8 | 2.4 | 80.0 | 28.7 | 163.9 | 44.3 |
| TOTAL | \$361.1 | \$17.7 | \$104.0 | \$27.7 | \$228.5 | \$76.2 | \$653.6 | \$121.6 |

*Moins de \$50,000.

**Prévisions budgétaires moins les revenus autres que les contributions du personnel.

RÉFÉRENCE: Document des N.U. ST/ADM/SER.B/168 du 2 janvier 1963, p. 27.

ANNEXE II

a) Nombre de pays en retard dans leurs paiements au budget ordinaire des N.U., à la FUNU et à l'ONUC (31 décembre 1962)

| Budget ordinaire des N.U. | FUNU | ONUC | TOTAL | Nombre d'États membres au 31.12.62 | |
|------------------------------|------|------|-------|---------------------------------------|-----|
| 1957 | — | 30 | — | 30 | 82 |
| 1958 | — | 31 | — | 31 | 83 |
| 1959 | 2 | 33 | — | 34 | 83 |
| 1960 | 4 | 41 | 53 | 56 | 100 |
| 1961 | 18 | 49 | 58 | 64 | 104 |
| 1962 | 47 | 58 | 67 | 74 | 110 |
| TOTAL ¹ | 47 | 60 | 67 | 75 | — |

Référence: Document des N.U. ST/ADM/SER.B/168

¹En retard d'un ou de plusieurs exercices financiers

b) Votes sur les résolutions consacrant les fonds à la FUNU et à l'ONUC, de 1957 à 1962

| | FUNU | | ONUC | |
|------|-------------------------|----------|-------------------------|----------|
| | Résolution | Vote | Résolution | Vote |
| 1957 | 1089 (XI) | 62-8-7 | | |
| 1958 | 1151 (XII) | 51-11-19 | | |
| 1959 | 1337 (XIII) | 42-9-27 | | |
| 1960 | 1441 (XIV) | 49-9-21 | 1583 (XV) | 46-17-24 |
| 1961 | 1575 (XV) | 50-8-27 | 1619 (XV) ¹ | 54-15-23 |
| 1962 | 1733 (XVI) ² | 61-11-24 | 1732 (XVI) ² | 67-13-15 |

¹Du 1^{er} janvier au 31 octobre 1961

²Du 1^{er} novembre 1961 au 30 juin 1962

³Du 1^{er} janvier au 30 juin 1962

ANNEXE III

Réductions accordées sur les quotes-parts pour la FUNU et l'ONUC en vertu des résolutions de l'Assemblée générale, 1957-1962

(en millions de dollars des É.-U.)

| | FUNU | | ONUC | | TOTAL | |
|--------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|----------------|---------------|
| | Quote-part | Réduction | Quote-part | Réduction | Quote-part | Réduction |
| 1957 | \$ 15.0 | — | — | — | \$ 15.0 | — |
| 1958 | 25.0 | — | — | — | 25.0 | — |
| 1959 | 15.2 | — | — | — | 15.2 | — |
| 1960 | 20.0 | 3.5 ¹ | 48.5 | 3.9 ² | 68.5 | 7.4 |
| 1961 | 19.0 | 1.7 ³ | 100.0 | 15.3 ⁴ | 119.0 | 17.0 |
| 1962 | 9.8 | 1.4 ⁵ | 80.0 | 11.4 ⁶ | 89.8 | 12.8 |
| TOTAL | \$104.0 | \$6.6 | \$228.5 | \$30.6 | \$332.5 | \$37.2 |

Référence: Document des N.U. ST/ADM/SER.B/168, /147 et /154 Rev. 1.

¹Résolution 1441 (XIV). Réductions compensées par des dons libres de \$3,475,000

²Résolution 1583 (XV). Total des dons libres: \$3,900,000

³Résolution 1575 (XV). Réductions compensées par dons libres de \$1,685,000.

⁴Résolution 1619 (XV). Réductions compensées par un don libre de \$15,300,000 des É.-U.

⁵Résolution 1733 (XVI). Réduction compensée par des dons libres de \$1,389,474.

⁶Résolution 1732 (XVI). Réduction compensée par des dons libres de \$11,400,800.

ANNEXE IV
Achats et promesses d'achat de biens des Nations Unies au 3 janvier 1963*

ANNEXE IV

Achats et promesses d'achat de bons des Nations Unies au 3 janvier 1963*

| Pays | Promesse d'achat | Achats | Pays | Promesse d'achat | Achats |
|------------------------------------|------------------|------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Afghanistan | \$ 25,000 | \$ 25,000 | Japon | 5,000,000 | |
| Australie | 4,000,000 | 4,000,000 | Jordanie | 25,000 | 25,000 |
| Autriche | 900,000 | | République de Corée | 400,000 | 400,000 |
| Brésil | 100,000 | | Koweït | 1,000,000 | 1,000,000 |
| Birmanie | 100,000 | 100,000 | Liban | 8,271 | 8,271 |
| Cambodge | 5,000 | | Libéria | 200,000 | |
| Cameroun | 9,569 | 9,569 | Luxembourg | 100,000 | 100,000 |
| Canada | 6,240,000 | 6,240,000 | Maroc | 280,000 | 280,000 |
| Ceylan | 25,000 | 25,000 | Mauritanie | 4,082 | |
| Chine | 500,000 | 500,000 | Pays-Bas | 2,020,000 | 687,000 |
| Chypre | 26,175 | | Nouvelle-Zélande | 1,000,000 | 500,000 |
| Danemark | 2,500,000 | 2,500,000 | Nigeria | 1,000,000 | 1,000,000 |
| Équateur | 12,000 | | Norvège | 1,800,000 | 1,800,000 |
| Éthiopie | 200,000 | | Pakistan | 500,000 | |
| République fédérale d'Allemagne | 10,000,000 | 10,000,000 | Panama | 25,000 | |
| République fédérale de Malaisie | 340,000 | 340,000 | Philippines | 750,000 | |
| Finlande | 1,480,000 | 1,480,000 | Sierra Leone | 28,000 | 28,000 |
| Ghana | 100,000 | | Soudan | 50,000 | 50,000 |
| Grèce | 10,000 | 10,000 | Suède | 5,800,000 | 5,800,000 |
| Honduras | 10,000 | 10,000 | Suisse | 1,900,000 | 1,900,000 |
| Islande | 80,000 | 80,000 | Thaïlande | 160,000 | 160,000 |
| Inde | 2,000,000 | | Togo | 10,000 | 10,000 |
| Indonésie | 200,000 | 200,000 | Tunisie | 485,000 | 485,000 |
| Iran | 500,000 | | République Arabe Unie | 250,000 | |
| Irak | 100,000 | | Royaume-Uni | 12,000,000 | 12,000,000 |
| Irlande | 300,000 | 300,000 | États-Unis | 44,103,000 ¹ | 44,103,000 |
| Israël | 200,000 | 200,000 | Venezuela | 300,000 | |
| Italie | 8,960,000 | 8,960,000 | Vietnam | 10,000 | 10,000 |
| Côte-d'Ivoire | 60,000 | 60,000 | Yougoslavie | 200,000 | |
| | | | Total | \$118,391,097 ² | \$105,385,840 ² |
| | | | Nombre de pays | 58 | 39 |

Référence: Communiqués des Nations Unies SG/1395, 1400 et 1405

*La résolution 1739 (XVI) autorisait le secrétaire général à émettre des bons des Nations Unies pour \$200,000,000. Cette émission devait se vendre, en tout ou partie, jusqu'au 31 décembre 1962, étant entendu que le secrétaire général aurait la faculté de s'engager, avant cette date, à vendre des bons qui ne seraient livrés qu'ultérieurement mais avant le 31 décembre 1963.

Le 20 décembre 1962, l'Assemblée a décidé de repousser de six mois, jusqu'au 30 juin 1963, la date limite des achats de bons, et jusqu'au 31 décembre celle des promesses d'achat.

¹Les États-Unis se sont engagés à acheter des bons pour \$25,000,000; ils en achèteront ensuite pour le même montant que les autres pays réunis, jusqu'à concurrence de \$75,000,000.

²Compte tenu des récents achats des États-Unis doublant ceux des autres pays, le total était au 3 janvier 1963 de \$134,060,937 (achats et promesses d'achat), dont \$120,955,688 effectivement payés.

La Commission mixte internationale

Allocution prononcée au Canadian Club de Montréal, le 14 janvier 1963, par M. A. D. P. Heeney, président du groupe canadien à la Commission mixte internationale:

L'HISTOIRE ne fournit guère d'exemples de deux pays souverains entretenant des rapports aussi complexes que le Canada et les États-Unis. La multitude et l'étendue de nos transactions sont égalées par la variété quasi infinie de celles-ci: depuis les grands problèmes de la guerre et de la paix jusqu'aux négociations détaillées réglant notre commerce mutuel, et à l'accueil réservé à nos touristes. Ces relations n'ont pas seulement trait aux affaires publiques: elles comportent chaque jour, à chaque heure, des milliers de contacts entre les citoyens des deux pays, dans pratiquement tous les secteurs de l'activité humaine.

En plus des voies diplomatiques ordinaires qui existent pour les transactions entre les deux gouvernements, il s'est développé, en particulier au cours des dernières années, un large réseau de comités et commissions "mixtes" Canada-États-Unis, organismes qui s'occupent de problèmes déterminés. Ainsi, par exemple, avons-nous des commissions mixtes canado-américaines, au niveau ministériel, pour l'étude des questions de défense et des affaires économiques et commerciales; d'autres organismes, constitués de manière analogue et traitant de sujets variés, réunissent des hauts fonctionnaires ou des experts des deux pays. S'asseoir à une table avec des Américains pour s'attaquer aux problèmes que nous avons en commun est devenu un trait caractéristique de nos transactions, tant officielles que privées, avec l'oncle Sam.

Point n'est besoin de souligner la souveraine importance que revêtent, du point de vue national, nos relations avec les États-Unis. Il n'est pas non plus nécessaire de s'étendre sur un fait dont l'évidence, à mon avis, saute aux yeux, à savoir que ces relations passent actuellement par une phase d'une importance particulière.

Je me propose donc de parler d'une vénérable (en termes nord-américains) institution canado-américaine (à laquelle j'appartiens maintenant), qui ne s'occupe pas ordinairement de questions de haute politique mais dont l'activité s'exerce dans un domaine important pour notre avenir national.

Origines de la CMI

Parmi les moyens mis en œuvre par les États-Unis et le Canada pour la négociation des affaires communes se trouve un organisme connu sous le nom de Commission mixte internationale. La CMI fut l'une des premières institutions mixtes canado-américaines à être fondées; sa création remonte à 1909. Il est également exact d'affirmer qu'en un demi-siècle cet organisme s'est acquis une juste réputation par le nombre de problèmes importants qu'il a su résoudre.

Un peu d'histoire

La CMI a été, du moins sous le rapport de la forme, l'œuvre de la diplomatie *anglo-américaine*, car le traité qui l'instituait a été conclu avant que le Canada ait acquis entièrement le contrôle de ses affaires extérieures. Les signataires étaient tous les deux renommés au sein de leur génération: c'étaient, du côté de l'Angleterre, James Bryce, homme de grande culture et ambassadeur de Sa Majesté; pour les États-Unis, Elihu Root, qui exerçait alors les fonctions de secrétaire d'État. Mais la préparation du traité proprement dit et l'élaboration d'une grande partie de la doctrine qui a servi de base à l'accord final ont été l'œuvre d'un Canadien, sir George Gibbons, de London (Ontario). C'est lui qui doit être considéré à juste titre comme le père de la CMI et comme le principal artisan du régime appliqué par la Commission. Gibbons, apparemment, n'a pas eu la tâche facile au cours des négociations, pendant ses nombreuses visites auprès du Département d'État à Washington. Le secrétaire à la Guerre, Taft, était selon lui "disposé à voir large". Mais dans une lettre adressée à sir Wilfrid Laurier, il disait considérer Root comme "un Américain finaud qui veut obtenir le plus possible sans être trop difficile quant aux procédés"! Il modifia par la suite ce jugement un peu vif.

Il est intéressant de lire les dépêches et les lettres privées qui exposent le cours de ces négociations longues et difficiles, mais qui furent couronnées de succès. Gibbons, sur les instructions du Gouvernement d'Ottawa, prit l'affaire en charge. Bryce, toutefois, de son haut poste, semble avoir pris un intérêt personnel aux négociations et avoir joué un rôle utile. Je remarque, avec une certaine envie rétrospective, que, pendant les terribles étés washingtoniens qui ont vu les discussions traîner en longueur, l'ambassadeur de Grande-Bretagne a pu expédier ses dépêches de "Seal Harbour, Maine"!

Le traité fut enfin signé, à Washington, le 11 janvier 1909, et ratifié par les deux gouvernements au début de 1910. Le pauvre Sir George ne réussit pas, hélas! (bien qu'il s'en fallût de peu), à devenir le premier président canadien du nouvel organisme, qui constituait son œuvre. L'arrêté en conseil qui le nommait président fut rédigé et signé, mais ne reçut pas la sanction de la Couronne. Dans l'intervalle avaient eu lieu des élections générales. Le Canada eut un nouveau gouvernement, et M. Chase-Casgrain, de Montréal, occupa le premier le fauteuil canadien.

Le Traité et la Commission

L'objet du traité était de "prévenir les différends et régler les problèmes entre les États-Unis et le Canada". Le traité avait pour nom abrégé "Traité des eaux limitrophes", car les questions particulières envisagées à l'époque par les deux gouvernements étaient celles qui surgissaient "le long de la frontière commune". Il convient de remarquer toutefois que l'on prévoyait une application plus étendue du régime du traité, et des fonctions élargies pour la Commission.

La CMI était, à sa création, un organisme international d'un caractère peu commun. Elle l'est encore, non seulement par sa composition (trois commissaires pour chaque pays), mais, ce qui est plus important, par son fonctionnement.

Selon le principe posé par les négociateurs, les problèmes à l'endroit desquels les deux pays avaient des intérêts divergents, voire opposés, devaient trouver leur solution non par la voie habituelle des négociations bilatérales, mais au moyen des délibérations d'un tribunal permanent, composé en nombre égal de Canadiens et d'Américains. Autrement dit, les commissaires devaient agir non pas à la façon de délégations nationales distinctes qui suivent les instructions de leurs gouvernements respectifs, mais comme un seul organisme qui s'efforce de trouver des solutions communes dans l'intérêt mutuel des parties en cause, et fait très important, en se conformant à des "règles ou principes" convenus d'avance.

C'est sur cette base que la Commission mixte internationale exécute ses travaux depuis cinquante ans. La tâche qu'elle a accomplie est impressionnante, surtout si l'on considère le développement incomparable des deux pays au cours du demi-siècle d'existence de la Commission, période qui devait nécessairement être marquée par des divergences et des conflits d'intérêts. Les commissaires ont été d'avis unanime dans presque tous les cas qui leur ont été soumis. Ils n'ont eu que peu tendance à différer pour s'attacher au point de vue national. La foi placée dans la méthode du traité par les deux gouvernements a été amplement justifiée.

Cas notables

Les problèmes dont la Commission a dû s'occuper jusqu'à présent ont eu trait sans exception aux régions frontalières. Ils se rapportaient en majorité à l'utilisation des vastes ressources communes des eaux intérieures, rivières et lacs, qui s'étendent depuis la baie de Passamaquoddy jusqu'au détroit de Juan de Fuca. Ils portaient sur des questions d'approvisionnement en eaux industrielles et sanitaires, de navigation, d'aménagement hydro-électrique et d'irrigation. Leur nature et leur importance ont énormément varié: depuis l'utilisation maximum des petits cours d'eau dans les régions sèches de la Prairie jusqu'aux projets d'aménagement de nos grands fleuves, travaux dont le coût se chiffrait à des centaines de millions de dollars. La plupart des cas ont été soumis à la Commission par les deux gouvernements à titre consultatif; celle-ci, après avoir étudié la question en jeu, faisait parvenir ses conclusions et ses recommandations à Washington et à Ottawa. Mais dans bien d'autres cas, la CMI a exercé son rôle judiciaire et s'est prononcée au sujet des requêtes qui lui avaient été présentées. A l'égard de certains problèmes, la Commission, assumant d'abord des fonctions délibératives et consultatives, a dû ensuite jouer un rôle d'administration et de réglementation.

Les cas les mieux connus des dernières années se sont rapportés à nos deux plus grands fleuves, le Saint-Laurent et le Columbia.

Le rôle joué par la Commission ces dix dernières années en ce qui concerne les projets d'aménagement du Saint-Laurent est né du désir qu'avaient l'Ontario et l'État de New York d'exploiter la partie internationale du fleuve pour la production d'énergie électrique. Il s'agissait aussi, bien entendu, de construire la Voie maritime. En outre, la Commission a été priée par les deux gouvernements d'étu-

dier les niveaux du lac Ontario, afin d'en réduire les variations au moyen d'une régularisation qui protégerait les intérêts de tous: propriétaires riverains, navigation et énergie.

Tout cela est maintenant de l'histoire ancienne. La Voie maritime, les usines hydro-électriques et les ouvrages connexes sont construits et fonctionnent. La vallée du Saint-Laurent, en amont de Montréal, a été littéralement refaite. Toutefois la Commission conserve une fonction importante en ce qui concerne les niveaux et débits d'eau. Ceux-ci sont réglés chaque semaine sous le contrôle de la Commission et selon un plan qui harmonise les intérêts légitimes, en amont et en aval du barrage de Cornwall et des deux côtés de la frontière. Nous n'ignorons pas non plus, dans cette équation compliquée, l'importance pour le Canada du port de Montréal, bien que la juridiction de la Commission ne s'étende pas à la partie canadienne du fleuve. Il convient de remarquer que, pendant la phase de régularisation, votre grand port a bénéficié assez souvent de niveaux supérieurs à ceux d'avant l'établissement de la Voie maritime et des usines hydro-électriques. La Commission va se réunir à nouveau cette semaine pour étudier encore une fois, en tenant compte de l'expérience acquise, ce problème compliqué de la régularisation et pour juger s'il serait possible d'y apporter de nouvelles améliorations dans l'intérêt de tous.

La mise en valeur du grand bassin du fleuve Columbia suscite beaucoup d'intérêt et fait l'objet de nombreux commentaires tant au Canada qu'aux États-Unis. La Commission mixte internationale a joué un rôle direct au cours des 15 dernières années en ce qui concerne divers aspects de ce gigantesque problème.

La CMI n'est plus saisie de la question du Columbia depuis décembre 1959, date à laquelle elle a recommandé des "principes" qui permettraient de conclure un accord. La question est maintenant débattue directement par les deux gouvernements, sur la base du traité négocié en 1960 et signé à Washington par le président Eisenhower et M. Diefenbaker le 17 janvier 1961.

Une autre question, qui présente un intérêt particulier pour le Québec et qui a été récemment soumise à la Commission est celle de la voie fluviale Champlain. Il y a quelques mois, les deux gouvernements ont demandé à la Commission d'étudier les possibilités pratiques du développement de la route historique Saint-Laurent — lac Champlain-Hudson. Suivant notre méthode habituelle, nous avons confié les recherches préliminaires à un bureau mixte d'experts canadiens et américains qui dressera un rapport sur les aspects économiques et techniques de ce projet. Nous tiendrons également des séances publiques dans les régions qui sont directement affectées par le projet, tant au Canada qu'aux États-Unis. La Commission s'est en effet toujours fixé pour règle de donner aux intéressés, dans chaque région, la possibilité d'exprimer leurs vues. Enfin, en se basant sur ces représentations et sur les rapports fournis par les experts, la Commission délibérera en privé et formulera certainement des recommandations qui seront présentées aux deux gouvernements.

La Commission a aussi pour tâche d'améliorer et de maintenir des normes acceptables de qualité en ce qui concerne les eaux limitrophes. Ses efforts dans ce domaine ont abouti à d'heureux résultats; c'est ainsi qu'on a pu grandement améliorer la situation dans la région populeuse de Détroit et Windsor et dans la vallée de la Sainte-Croix, au Nouveau-Brunswick, où la pollution des eaux constituait un danger croissant tant du côté américain que du côté canadien de la frontière.

Conclusion

Voilà donc l'une des méthodes, dans un secteur important de nos affaires, que nous employons pour "traiter avec l'oncle Sam". Pendant plus de 50 ans, les Canadiens ont eu raison d'être satisfaits des résultats. Le fait que les Américains ont eu probablement un motif égal de satisfaction ne doit pas ternir ce succès aux yeux des Canadiens, mais au contraire le rehausser. Ceci contribue à donner à nos relations la solidité et la permanence souhaitables.

Le principe de la CMI, c'est que, là où règne une bonne volonté mutuelle (censée exister, en dépit des difficultés qui surgissent périodiquement entre le Canada et les États-Unis), nos pays voisins peuvent et doivent résoudre les problèmes découlant de leur "voisinage" par une méthode objective d'examen et de délibération en commun. La CMI repose en fait sur la conviction qu'en travaillant ensemble, les Canadiens et les Américains peuvent arriver à des décisions communes et formuler des solutions saines et justes qui soient à l'avantage des deux pays.

Le même principe et des procédés analogues ne pourraient-ils être appliqués utilement à d'autres problèmes que ceux de la frontière? C'est là, à mon sens, une question qui mérite d'être envisagée par les deux parties, d'autant plus que les engagements mutuels Canada-États-Unis ainsi que nos "rapports avec l'oncle Sam" croissent quotidiennement en volume, en complexité et en importance.

Conférence générale de l'Unesco

L'ORGANISATION des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a tenu à son siège, à Paris, du 9 novembre au 12 décembre 1962, la douzième session de sa Conférence générale. Celle-ci, qui se compose de tous les États membres, se réunit tous les deux ans pour passer en revue la politique et l'activité de l'organisation, ainsi que pour adopter le programme et le budget des deux années à venir. Entre les sessions, un conseil exécutif, au sein duquel 30 membres sont actuellement représentés, surveille l'exécution du programme.

Le Canada s'est fait représenter à la 12^e session par une délégation de 10 personnes, qui a pris une part active aux délibérations, tant à la discussion générale qu'aux travaux spécialisés. Elle était présidée par M. Marcel Faribault (Montréal), membre du Conseil des Arts⁽¹⁾.

Depuis la 11^e session, qui a eu lieu en 1960, trois faits importants ont marqué la nature et l'évolution de l'Unesco. Le premier a trait à l'augmentation du nombre des membres, qui est passé de 98 à la fin de la 11^e session à 113 à la fin de la 12^e. Il y a eu aussi une augmentation rapide des ressources de l'organisation au titre du budget ordinaire, ainsi que des programmes élargis d'assistance technique et du Fonds spécial. Les ressources de toute origine dont l'Unesco dispose pour réaliser ses projets ont doublé de 1959-1960 (\$36 millions) à 1963-1964 (\$72 millions). Enfin, troisième fait remarquable, on comprend mieux aujourd'hui que les besoins de l'éducation soient prépondérants parmi les objectifs de l'organisation. Nombre de délégués estiment que, dans l'histoire, la 12^e session sera qualifiée de "session de l'éducation".

C'est sur cette toile de fond que la Conférence a inauguré les travaux de la 12^e session. D'après la délégation du Canada les principales tâches consistaient à réviser la structure et les méthodes de l'Unesco et à rationaliser l'ordre de priorité des programmes. Elles incombaient respectivement à la Commission administrative et à la Commission du programme, qui, toutes deux plénières, sont aidées par des comités subsidiaires et par des groupes de travail; ceux-ci font rapport à la Conférence.

Programmes de l'Unesco

La Commission du programme, dont le travail de planification et de coordination a porté sur 1963 et 1964, s'est intéressée successivement aux domaines ci-après: éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales, activités culturelles, information et service des échanges internationaux.

¹Voir à la fin de l'article la liste complète des membres.

Éducation

Sur un budget de \$39 millions pour 1963-1964, près de \$10 millions ont été affectés aux programmes d'éducation, qui ont bénéficié d'une priorité absolue. Cette somme s'élèverait à quelque \$26 millions, avec les contributions du Fonds d'assistance technique et du Fonds spécial.

Les délégués ont consacré une bonne part de leur temps à la préparation d'une campagne d'alphabétisation universelle qui constituerait la participation de l'Unesco à la Décennie pour le développement. Si cette campagne reçoit l'agrément de l'ONU, l'Unesco créera un comité de spécialistes de l'alphabétisation, organisera des conférences régionales sur l'alphabétisation des adultes en Afrique et viendra en aide à des centres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en leur fournissant des spécialistes.

D'après une décision importante de la 12^e session, un institut international de la planification de l'enseignement serait mis sur pied à Paris. Il s'agirait, de la façon dont on l'envisage, d'un organisme semi-autonome, qui relèverait immédiatement du directeur général. Il compterait dans son personnel d'éminents spécialistes et offrirait des cours aux fonctionnaires supérieurs de l'enseignement des pays membres.

La Conférence a approuvé un document contenant, à l'endroit des membres, des recommandations sur l'enseignement professionnel et technique. Établi par un comité d'experts, ce texte indiquait comment établir, organiser et diriger des écoles pour les travailleurs qualifiés, les techniciens et les ingénieurs. Il peut aussi être utile aux pays hautement développés.

Au cours du débat sur l'éducation des adultes, on pouvait souvent percevoir l'influence de la Conférence mondiale sur l'éducation des adultes tenue à Montréal en 1960, et celle du Comité international pour l'avancement des adultes, qui poursuit sans cesse son activité sous la présidence du Canadien, M. Roby Kidd. Ce comité remplit une importante fonction de consultation et de coordination, en ce qui concerne une vaste gamme d'activités de l'Unesco touchant l'éducation des adultes. Une forte majorité a approuvé la proposition selon laquelle il se réunirait tous les ans à l'avenir.

Une ventilation géographique du programme des deux prochaines années montre que l'Afrique continue de recevoir la plus grande partie de l'aide accordée aux pays en voie de développement. L'Unesco poursuivra son programme d'aide à l'Afrique en conseillant les États sur l'organisation de systèmes d'enseignement, la formation des professeurs, la rédaction des manuels et la construction d'écoles. Elle maintiendra son programme spécial d'aide au Congo (Léopoldville), qui comporte entre autres le recrutement de maîtres. Quoi qu'il en soit de cet effort en faveur de l'Afrique, les États arabes, l'Amérique latine et l'Asie bénéficieront toujours de programmes d'assistance.

La délégation du Canada a compris que les besoins urgents, en matière d'éducation, dépassaient largement les ressources humaines et financières disponibles.

L'Unesco ne saurait entreprendre tous les projets qu'on lui présente ou qui seraient nécessaires, mais ses efforts donnent des résultats remarquables; il y avait à la Conférence accord général sur un point: la plus grande partie de l'assistance financière de l'Unesco devait être consacrée à l'enseignement.

Sciences exactes et naturelles

D'après la délégation du Canada, les programmes adoptés en ce domaine ont été jugés raisonnables et conformes à un bon équilibre entre les trois sphères d'activité de l'Unesco: développement de la coopération internationale sur le plan scientifique; action en faveur des sciences de la terre; administration des fonds extra-budgétaires affectés à l'aide au développement scientifique et technologique, à l'échelon national entre membres.

En matière de coopération internationale, l'Unesco subventionne le Conseil international des unions scientifiques et aide dans leurs tâches des sociétés spécialisées telles que l'Organisation internationale de recherche sur le cerveau. La Conférence a décidé de ne pas augmenter sa subvention au CIUS, mais de lui confier, de préférence, plus de travaux à contrat. Les recherches sur le cerveau et sur la biologie cellulaire se poursuivront, en dépit des doutes que la délégation du Canada a exprimés quant à l'opportunité pour l'Unesco de se mêler ainsi à l'action scientifique.

Pour ce qui est des sciences de la terre, la priorité a été accordée à l'hydrologie, conformément à l'intervention de la délégation du Canada. On a trouvé des fonds supplémentaires pour la recherche hydrologique; celle-ci s'inscrirait notamment dans le cadre de la Décennie de l'ONU pour le développement. On a opéré quelques réductions sur les éléments du budget affectés à la géophysique et à la science de l'espace, mais les crédits pour les sciences de la mer sont demeurés les mêmes.

La troisième sphère d'activité de l'Unesco, relative à l'administration des fonds budgétaires affectés à l'aide au développement scientifique et technologique entre membres, n'a pas été touchée par la modification du budget des programmes.

Sciences sociales

Selon la délégation canadienne, le programme adopté à la 12^e session en ce domaine est utile, bien qu'il soit modeste. Elle a noté, entre autres, que le Conseil international des sciences sociales, inauguré par l'Unesco il y a quelques années, commençait à jouer un rôle utile. Il est en passe de devenir une importante association mondiale, favorable aux échanges d'idées entre savants, ainsi qu'un centre de connaissances et de recherche sociologiques. L'Unesco lui maintiendra son encouragement et son aide.

Dans le programme, la première place revient à l'amélioration des méthodes de documentation et à l'analyse statistique des ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'éducation. L'encouragement à donner aux pays membres

pour qu'ils améliorent leur enseignement sociologique a également retenu l'attention. Un nouveau centre de formation et de recherche sera ouvert à Tanger, et on maintiendra l'assistance aux centres déjà établis, par exemple à ceux de Santiago et de Rio de Janeiro. La Conférence a autorisé en outre une étude importante sur les sommes nécessaires pour élever le temple susmentionné au-dessus du niveau sciences sociales et humaines.

Activités culturelles

Dans le domaine culturel, l'Unesco s'occupe d'une grande variété d'activités ayant pour but de favoriser la compréhension universelle par la coopération et par les échanges entre les pays membres. De l'avis de la délégation du Canada, ces activités ont été atteintes de façon excessive par la réduction du programme qu'ont motivée d'une part le plafond budgétaire et, d'autre part, la prépondérance accordée à l'éducation.

La Conférence a énergiquement appuyé le principal projet relatif à la compréhension mutuelle des valeurs de culture de l'Orient et de l'Occident. On a estimé qu'il avait été inauguré avec succès, puis on a fait ressortir la nécessité d'y mettre de l'esprit de suite.

Le problème le plus important dont ait été saisie la Commission du programme, ainsi d'ailleurs que la Conférence même, avait trait à la campagne pour sauvegarder les monuments de Nubie, notamment le temple d'Abu Simbel. La campagne de souscriptions libres, lancée à la 11^e session, a permis de préserver la plupart des monuments, mais elle n'a pas apporté — au-delà de \$30 millions — les sommes nécessaires pour élever le temple susmentionné au-dessus du niveau que les eaux atteindront lorsque le barrage d'Assouan submergera la vallée du Nil. Le directeur général a proposé que l'Unesco mette en œuvre, pour se procurer les fonds nécessaires, un système de prêts comportant une cotisation obligatoire des membres. Mais nombre de délégations, dont celle du Canada, s'y sont opposées en déclarant que ce serait créer un fâcheux précédent que d'autoriser une cotisation obligatoire pour une tâche définie, que cela distrairait trop d'argent vers le secteur culturel au détriment du secteur de l'éducation aux besoins pressants. La Conférence a repoussé la proposition, puis adopté une résolution où elle réaffirmait le principe des contributions libres.

Information

La discussion sur l'information s'est déroulée à une époque de grand contraste: celui que présentent les techniques extraordinaires du Telestar I et le manque absolu, pour 70 p. 100 de la population mondiale, des moyens d'information tels que les journaux et la radiodiffusion. L'Unesco continuera à aider les pays membres à organiser des moyens de grande communication et à utiliser ceux-ci à des fins d'éducation. Une résolution de la France en faveur d'une réunion d'experts qui étudieraient l'influence mondiale des nouvelles techniques d'information a été adoptée; elle avait été appuyée par le Canada, entre autres.

Échanges internationaux

Point à signaler au sujet du programme adopté en ce domaine, le régime des bourses de l'Unesco devrait être intensifié au cours des deux années à venir. Il faudra faire davantage pour satisfaire la demande d'effectifs formés pour le personnel des universités, notamment en Afrique et en Amérique latine.

Un Répertoire des échanges internationaux, qui s'ajoutera aux publications "Études à l'étranger" et "Vacances à l'étranger", complétera la documentation du centre et des services consultatifs de l'Unesco en ce domaine. La Conférence a approuvé le travail inestimable accompli par la Section de préparation des experts internationaux, créée à la 11^e session pour ceux que les différents organismes de l'ONU enverraient à l'étranger.

Questions administratives

Élections

Parmi les questions d'ordre administratif, la Conférence a dû s'occuper d'abord de l'élection du nouveau directeur général: M. René Maheu a été désigné à ce poste par une majorité sans précédent. Il possède des qualités personnelles remarquables, ainsi que de l'expérience et un long état de service au sein de l'Organisation. Il y a eu aussi des élections pour pourvoir à 18 des 30 sièges du Conseil exécutif, qui ne comptait que 24 membres avant la 12^e session. Le Canada n'y est pas représenté à l'heure actuelle, et n'a jamais cherché à l'être.

Budget

La Conférence était saisie de quatre propositions divergentes, quant au plafond du budget pour 1963-1964. Finalement le secrétaire général a pu proposer un montant moyen, soit \$39 millions, qui a été approuvé par une très forte majorité. L'Organisation recevrait en outre \$33 millions de l'ONU pour financer en 1963-1964 les projets relevant du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial.

Le personnel

La Commission administrative a mené une enquête détaillée sur les problèmes de personnel de l'Organisation. Nombre de délégations ont trouvé trop détaillées les questions soumises à la Commission; le Conseil exécutif eût mieux été en mesure de s'en occuper, à leur avis. On décida d'inviter un comité d'experts indépendants à réviser les méthodes en cours, puis à présenter un rapport à la 13^e session.

Le siège

A sa 11^e session la Conférence, estimant que les immeubles ne suffisaient plus aux besoins de l'Organisation qui ne cessait de se développer, autorisa la construction d'un quatrième bâtiment sur les terrains du siège de l'Unesco. Comme il

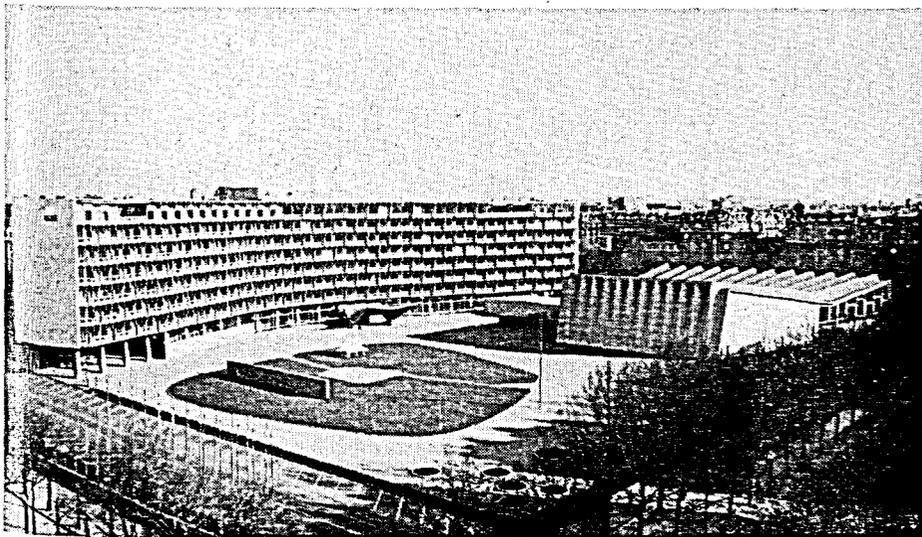
a été impossible par la suite d'obtenir un permis de construire, la Conférence a dû chercher, lors de la 12^e session, une autre formule. On procéderait par étapes: en premier lieu, on aménagerait de nouveaux locaux de bureaux, sous les immeubles actuels; plus tard, on construirait un nouvel immeuble, non loin du siège actuel.

Révision des méthodes

Le nombre des membres augmentant et l'ordre du jour étant plus chargé, on a compris qu'il y avait lieu de modifier les méthodes de travail de la Conférence générale et le mode des relations entre les différents organes de l'Unesco. Un groupe d'étude chargé d'examiner le problème a formulé nombre de recommandations utiles. La Conférence a souscrit à celle qui avait trait à l'adoption du programme et du budget pour chaque session. Le directeur général établirait plus tôt un projet de programme et de budget, et une bonne part du travail actuellement accompli par la Conférence serait d'abord confié au Conseil exécutif.

La treizième session

La Conférence s'en est remis au directeur général et au Conseil exécutif du soin de fixer la date de la 13^e session, mais elle a recommandé toutefois qu'on la convoque plus tôt dans l'année. Il a été convenu que la session de 1964 serait moins longue. On a proposé, à ce sujet, que la Commission du programme soit divisée en sous-commissions qui siègeraient simultanément.



SIÈGE DE L'UNESCO

Secrétariat et immeubles des conférences, conçus par un groupe international d'architectes et ornés grâce à des dons présentés par des gouvernements membres. L'ensemble occupe à Paris un emplacement de 7½ acres, offert par le gouvernement français.

Conclusion

La 12^e session, estime la délégation du Canada, a été utile et positive; les membres y ont pris nombre de décisions importantes qui auront des répercussions sur l'activité de l'Unesco au cours des années à venir. L'élection du nouveau directeur général, l'élargissement du conseil exécutif et de ses responsabilités, tout cela devrait contribuer à une saine orientation de l'Organisation. Le programme de l'Unesco pour 1963-1964, établi à la 12^e session, prévoit des mesures pratiques et ingénieuses pour répondre aux besoins urgents d'aujourd'hui dans les divers domaines (principalement l'éducation) qui relèvent de l'Unesco.

Délégation du Canada

- Président:** M. Marcel Faribault
membre du Conseil des Arts
- Vice-président:** M. S. F. Rae
Ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de
l'Office européen des Nations Unies, Genève, Suisse
- Délégués:** M. L.-V.-J. Roy
Délégué permanent du Canada à l'Unesco
Paris, France
M. W. H. Swift
Sous-ministre de l'éducation
Edmonton (Alberta)
- Suppléants:** M. W. A. C. H. Dobson
Chef du département des études est-asiatiques
Université de Toronto
Toronto (Ontario)
M. John K. Friesen
Directeur, University Extension
Université de la Colombie-Britannique
Vancouver (Colombie-Britannique)
M^{lle} Norma Walmsley
Département des sciences politiques
Brandon College
Brandon (Manitoba)

men-
ns sur
dircc-
at cela
me de
atiques
divers

M. Hugh Whalen
Université du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
M. J. Tuzo Wilson
Professeur de géophysique
Université de Toronto
Toronto (Ontario)

Conseiller: M. Lewis Perinbam
Secrétaire de la Commission canadienne pour l'Unesco
Ottawa (Ontario)

près de

Réintégration du Katanga

LE 14 JANVIER, M. Tschombe et ses ministres ont annoncé qu'ils avaient renoncé à leur politique de sécession et qu'ils collaboreraient volontiers à la mise en œuvre du projet de réconciliation congolaise présenté par le secrétaire général de l'ONU. Une semaine plus tard, les troupes des Nations Unies entraient à Kolwezi, en accord avec les autorités katangaises et avec leur appui; ainsi prenait fin une étape importante de l'opération de l'ONU au Congo.

Projet de réconciliation de l'ONU

L'enchaînement des faits qui ont mis fin à la séparation du Katanga remonte au 20 août 1962, jour où M. Thant a présenté au premier ministre Adoula et à M. Tschombe un projet de réconciliation nationale, dont voici les principaux points: une constitution fédérale serait élaborée, puis substituée à la constitution en vigueur; le gouvernement central et les autorités provinciales se partageraient le produit des impôts et le revenu du change étranger; on préparerait l'adoption d'une monnaie unique. Le projet embrassait en outre l'unification des forces militaires et une amnistie générale. Enfin, le gouvernement central assurerait la représentation à l'étranger et on veillerait à ce que tous les groupes politiques ou provinciaux soient représentés au gouvernement fédéral. Le projet du secrétaire général a reçu l'approbation du Canada, et de la plupart des membres de l'ONU, dont la Belgique, la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Bien que le projet ait été accepté par le premier ministre Adoula et par M. Tschombe, la commission mixte créée pour le mettre en œuvre n'a pas abouti à beaucoup de mesures concrètes en ce sens. La plupart des délais étaient attribuables aux autorités katangaises; celles-ci estimaient peut-être qu'avec le temps les Nations Unies seraient obligées de se retirer du Congo pour des raisons d'argent et qu'il en résulterait une crise politique au Congo. En renforçant sa gendarmerie et en faisant venir d'autres mercenaires au Katanga, M. Tschombe a accentué les doutes que l'on entretenait au sujet de ses intentions.

L'ONU intervient

Le Katanga persistant à ne pas appliquer le projet de réconciliation, le secrétaire général a informé M. Tschombe le 10 décembre de son intention de favoriser les efforts pour réaliser l'unité nationale par les mesures envisagées au "plan d'action" établi en vue d'assurer l'adoption du projet et l'intégration du Katanga. Il s'agissait notamment de seconder les efforts du gouvernement central pour empêcher que le cobalt et le cuivre du Katanga s'exportent sans prélèvement préalable de droits par Léopoldville. On a aussi renforcé les troupes des Nations Unies au Katanga, de sorte qu'elles soient en mesure de se défendre.

Le 22 décembre la gendarmerie katangaise a ouvert le feu sur les forces de l'ONU et a dressé des barricades dans la région d'Élisabethville. Les coups de feu se sont répétés le 24 décembre, et de nouveau le 28 de façon plus soutenue. Ce jour-là, le secrétaire général a donné ordre aux forces de l'ONU de supprimer les barricades et les redoutes de la gendarmerie pour leur propre sécurité et leur liberté de mouvement. Le 30 décembre cette opération était terminée.

Le 31 décembre le secrétaire général a fait observer que l'ONU n'avait jamais pris l'initiative du recours à la force au Congo et qu'elle n'entendait nullement intervenir dans les affaires politiques du Katanga ou de quelque autre province. Il a prévenu aussi que les forces de l'ONU au Congo devraient s'acquitter entièrement de leur mandat, qui supposait, de toute nécessité, une présence des Nations Unies dans les villes minières de Jadotville, Kipushi et Kolwezi.

Le 4 janvier les forces de l'ONU étaient entrées à Jadotville et à Kipushi et maîtrisaient les principales agglomérations de la province, sauf Kolwezi, retranchement de la gendarmerie et des mercenaires. Elles ont pénétré dans cette ville sans aucune opposition le 21 janvier, à la suite de négociations avec M. Tschombe, qui les a accueillies, déclarant de nouveau qu'il collaborerait volontiers à la mise en œuvre du plan du secrétaire général.

Dix tués et 27 blessés, telles ont été les victimes des forces de l'ONU pour leur opération de 24 jours (du 28 décembre au 21 janvier). Du côté katangais, les pertes n'auraient pas été élevées non plus, mais on n'en connaît pas les chiffres.

Mise en oeuvre du plan

Une fois terminée l'opération militaire au Katanga, on a pris diverses mesures pour appliquer le plan de réconciliation. Le président Kasavubu a confirmé l'amnistie proclamée en novembre. Le gouvernement central a désigné M. Joseph Ileo comme ministre d'État avec résidence au Katanga pour s'occuper, de concert avec les autorités provinciales et les Nations Unies, des questions relatives à la réintégration de la province. Au début de février des officiers supérieurs de la gendarmerie katangaise ont prêté le serment de fidélité au président Kasavubu, à Léopoldville, préparant ainsi les voies à l'intégration de la gendarmerie à l'armée congolaise. Cette cérémonie s'est accompagnée de déclarations conciliantes de la part des leaders politiques du gouvernement central, qui ont lancé un appel au peuple congolais pour la restauration du pays.

Dans son rapport au Conseil de sécurité, en date du 4 février, le secrétaire général déclarait qu'une étape décisive de l'opération congolaise était terminée. L'ONU avait exécuté une bonne partie de son mandat en ce qui concerne l'intégrité territoriale, la prévention de la guerre civile et l'expulsion des mercenaires; il serait possible par la suite de réduire peu à peu le contingent et de réaliser ainsi une économie importante. M. Thant a fait en outre une mise en garde contre un retrait prématuré des troupes, faisant observer que pour aider le gouvernement

central à faire respecter la loi et à maintenir l'ordre il serait peut-être nécessaire de laisser des forces au Congo pendant quelque temps.

Les problèmes à résoudre

La réintégration du Katanga ne met pas fin à tous les problèmes du Congo. Il reste beaucoup à faire pour assurer la stabilité politique et pour amorcer le progrès économique. L'adoption de la constitution fédérale prévue par le plan de réconciliation compte parmi les questions importantes à régler. Un projet de constitution a été rédigé avec le concours de quatre spécialistes internationaux, dont M. Jean Beetz, professeur à l'Université de Montréal. Le gouvernement central devrait soumettre ce projet au parlement lorsque celui-ci se réunira en mars. La modernisation et l'instruction des forces armées constituent également une tâche importante. Les Congolais ont déjà prié l'ONU de les aider à mettre au point un programme de formation.

Les Congolais auront besoin d'aide extérieure pour restaurer leur pays. Aussi, le secrétaire général a-t-il lancé un appel aux membres pour qu'ils secondent de leurs contributions bénévoles un projet d'assistance technique de dix-neuf millions de dollars pour 1963. La plus grande partie de cette aide serait affectée à l'enseignement, à l'agriculture, à l'hygiène et aux communications, selon les vœux du gouvernement congolais. Le projet tendrait à préparer les Congolais à se charger eux-mêmes des services indispensables. Outre l'aide des Nations Unies, le gouvernement central cherchera à obtenir, par arrangements bilatéraux, les concours que des pays amis seront en état de lui fournir. Le succès de ce programme d'assistance technique sera important non seulement pour le Congo mais pour l'Afrique entière.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Session ministérielle du GATT

Le Conseil de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'est réuni à Genève du 19 au 22 février en vue d'une réunion spéciale des États membres au niveau ministériel. Ce sont le Canada et les États-Unis qui, l'automne dernier,* à la vingtième session des Parties Contractantes, avaient proposé ensemble une telle réunion.

Le Conseil du GATT a décidé que la session ministérielle aura lieu à Genève du 16 au 21 mai 1963. Le Conseil a estimé, compte tenu de divers événements récents, qu'il était urgent de réunir les ministres du commerce du GATT afin qu'ils puissent prendre des décisions concrètes au sujet d'un certain nombre d'importantes questions qui se posent dans le domaine des échanges internationaux. Il y a lieu d'envisager notamment une nouvelle série de négociations multilatérales sur les tarifs douaniers, dans le cadre de l'Accord.

Le Conseil a recommandé que la session ministérielle émette des directives en vue de la libéralisation et de l'expansion effectives du commerce des matières premières et des produits secondaires, et qu'elle examine, entre autres choses:

- a) des mesures tendant à la réduction ou à l'élimination des obstacles tarifaires et autres nuisant aux échanges commerciaux;
- b) des mesures facilitant l'accès des denrées agricoles et autres matières premières aux marchés;
- c) des mesures tendant à stimuler l'expansion du commerce des pays en voie de développement en vue d'accélérer leur développement économique.

Un certain nombre de groupes de travail ont été constitués en vue de la session ministérielle; les ministres fonderont leurs décisions sur les documents présentés par ces groupes. Le Conseil se réunira de nouveau du 22 au 26 avril afin de mettre la dernière main à l'établissement de l'ordre du jour ainsi qu'aux préparatifs de la session ministérielle.

Commission des droits de l'homme (Nations Unies)

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies se réunira à Genève (dix-neuvième session) du 11 mars au 5 avril 1963. Le Canada en fait partie pour un mandat de trois ans depuis le 1^{er} janvier 1963, ayant été élu, pour la première fois, en 1962. C'est M^{lle} Margaret Aitken, de Toronto, qui y représente le Canada.

A l'ordre du jour de la dix-neuvième session figurent des points relatifs à la discrimination raciale, à l'intolérance religieuse, aux services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et au quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

* Voir *Affaires Extérieures de janvier 1963*.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. K. J. Burbridge, consul général du Canada à Seattle, est nommé haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande. Il a quitté Seattle le 10 février 1963.
- M. R. G. Seaborn, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 15 février 1963.
- M. W. F. Bull, ambassadeur du Canada au Japon, est nommé ambassadeur du Canada aux Pays-Bas. Il a quitté Tokyo le 16 janvier 1963.
- M. E. H. Gilmour est nommé haut-commissaire du Canada à la Trinité et Tobago. Il a quitté Bruxelles le 19 janvier 1963.
- M. W. F. S. Beattie, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté au haut-commissariat du Canada à Colombo. Il a quitté Bonn le 24 janvier 1963.
- M. G. C. McInnes est nommé haut-commissaire du Canada à la Jamaïque. Il a quitté Londres le 25 janvier 1963.
- M. G. A. Cowley, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 26 janvier 1963.
- M. J. A. Irwin est nommé ambassadeur du Canada en Pologne. Il a quitté Ottawa le 27 février 1963.
- M. C. E. Campbell, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Hambourg. Il a quitté Ottawa le 28 janvier 1963.
- M^{lle} D. Burwash, de l'administration centrale, est affectée au haut-commissariat du Canada à Londres. Elle a quitté Ottawa le 30 janvier 1963.

M. R. R. Robert, agent du service extérieur, est décédé le 2 mars 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

Pays-Bas

Accord d'exécution entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-Bas, en complément de l'échange de lettres signées par les deux pays le 10 avril 1952 et constituant un accord visant à sauvegarder les droits des détenteurs de bonne foi d'obligations du Canada qui, selon leurs propriétaires néerlandais, auraient été perdues ou volées pendant la seconde guerre mondiale.

Signées à Ottawa le 8 février 1963.

En vigueur le 8 février 1963.

Multilatéral

Accord entre le Canada, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exécution de manœuvres et autres exercices dans la zone Soltau-Luneburg.

Signé à Bonn le 3 août 1959.

Instrument de ratification du Canada déposé
le 10 janvier 1963.

Publication

Recueil des Traités 1960 n° 1. Index général, Recueil des Traités du Canada 1946-1959.

Recueil des Traités 1960 n° 4. Protocole pour prolonger l'accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956. Moscou, le 18 avril 1960. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 16 septembre 1960. En vigueur provisoirement le 18 avril 1960. En vigueur définitivement le 16 septembre 1960.

Recueil des Traités 1961 n° 9. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (avec Annexe). Ottawa, le 27 septembre 1961. En vigueur le 27 septembre 1961.

A

Vo

Le

Sci

Le

Le

Co

Ne

Le

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XV N°4

Table des matières

Avril 1963

| | |
|--|-----|
| Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures | 162 |
| Science, technologie et humanité | 163 |
| Le Canada et l'Afrique Équatoriale | 170 |
| Le ministère des Affaires extérieures | 178 |
| Conférences prochaines | 190 |
| Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada | 191 |
| Les Traités | 191 |

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures



M. Paul Martin

L'honorable Paul Martin a été assermenté le 22 avril à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Martin est né à Ottawa en juin 1903. Il fut l'aîné de 11 enfants. Après des études primaires à Pembroke (Ontario) et secondaires à Ironsides (Québec), il s'est inscrit successivement au collège St. Michael's et à Osgoode Hall (Toronto), ainsi qu'à l'Université de Cambridge, à l'Université Harvard et à l'École d'études internationales de Genève. Il est bachelier ès arts et maître ès arts de Toronto et licencié en droit de Harvard. Plusieurs universités du Canada et des États-Unis lui ont décerné des diplômes honorifiques.

M. Martin est resté député d'Est (Windsor, Ontario) depuis 1935, sans interruption. En 1943, il devint adjoint parlementaire du ministre du

Travail. Il a pris part à ce titre aux conférences de Philadelphie (1944) et de Londres (1945) de l'Organisation internationale du Travail. Secrétaire d'État en avril 1945, il est devenu l'année suivante ministre de la Santé et du Bien-être social et l'est demeuré jusqu'en 1957.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures apporte à ses nouvelles fonctions une longue expérience des affaires internationales. Dès 1938, il fut délégué du Canada à la XIX^e assemblée de la Société des Nations. Depuis lors, il a représenté le Canada à de nombreuses conférences internationales en plus de celles de l'OIT mentionnées ci-dessus. Il a été délégué à l'Assemblée générale des Nations Unies, et notamment chef de la délégation canadienne en 1946, 1949, 1952-1953 et 1954-1955. Il a pris part aussi aux sessions de 1946-1947 du Conseil économique et social.

Science, technologie et humanité

CONFÉRENCE DE GENÈVE — 1963

LA CONFÉRENCE des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées a eu lieu à Genève du 4 au 20 février 1963, sous la présidence de M. S. Thacker, de l'Inde. S'insérant dans le cadre de la Décennie pour le développement, que l'Assemblée générale avait proclamée lors de la seizième session ordinaire en 1961, cette Conférence avait pour objet de vérifier ce que la science et la technique pouvaient offrir, dans leur évolution, pour accélérer le progrès des pays peu développés, de telle sorte que soit rétréci l'écart actuel entre les pauvres et les riches de la terre.

Près de 2,000 textes avaient été rédigés en vue de la Conférence; ils portaient sur divers domaines pratiques du développement économique de toutes les parties du monde. Les richesses naturelles, les ressources en hommes, l'agriculture et tous les problèmes d'organisation, de coordination et de la mise en œuvre des programmes de développement ont fourni les éléments de base de la discussion. Quelque 1,800 délégués venus de 86 pays différents ont tenté, au cours de 91 séances officielles et d'un nombre indéterminé de séances officieuses, de faire état de tous les progrès de la science et de la technique qui pourraient aider à résoudre les difficultés des pays en voie de développement. Les délibérations des séances officielles seront résumées et publiées dans un rapport en plusieurs volumes, où pour la première fois seront réunis les fruits d'une si vaste expérience. Dans l'ensemble, les séances générales ont constitué, en quelque sorte, un bilan (agriculture, ressources humaines, industrialisation, hygiène, transports, richesses naturelles, etc.) fait de déclarations sur leur importance réelle et virtuelle et sur les moyens dont on dispose pour s'attaquer à chaque domaine.

Pour une technique perfectionnée

Au début de la Conférence, on a vite perçu l'essentiel de l'attitude des nouveaux pays, et de bon nombre d'autres d'ailleurs. Ils étaient sensibles à l'écart croissant entre les pays avancés et les pays sous-développés. L'enrichissement était plus rapide chez les riches que chez les pauvres, phénomène attribuable, selon eux, à une application intensive de la science et de la technique dans les pays développés. Pour réduire cet écart, il faut aider les pays en voie de développement à acquérir la technique et à l'adapter à leurs besoins. Cette acquisition de la technique est devenue le premier thème de maintes séances parmi les plus utiles.

Nombre de pays sous-développés viennent d'accéder à l'indépendance politique. Tous entendent réaliser la stabilité politique, au cours des dix prochaines années, grâce à la mise en valeur de leurs ressources humaines, naturelles et agricoles; cette évolution a exigé de 50 à 150 ans dans la plupart des pays qui se clas-



Groupe de délégués du Canada à la Conférence des Nations Unies pour l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées.

sent actuellement, mais à des degrés divers, parmi les pays développés. Les premiers problèmes à résoudre sont ceux de l'enseignement et de la formation. Les gens qualifiés sont indispensables au développement, certes, mais il faut en outre relever le niveau moyen de l'éducation générale pour faire face aux problèmes que posent l'industrialisation, l'urbanisation, l'amélioration des communications, l'évolution de la main-d'œuvre et les mesures d'hygiène. Les pays en voie de développement ont un grand besoin de techniciens et ce besoin est aggravé par une rareté critique d'ingénieurs et de scientifiques. Comme l'a fait observer un de leurs délégués, ils pourraient vraisemblablement assurer, à l'étranger, la formation de suffisamment de scientifiques, mais il serait plus difficile, voire impossible, de former les techniciens qui les seconderaient dans leur travail.

On recherche des experts

Aussi a-t-on souvent proposé, même dans les sessions spécialisées, que soient créés des cycles d'étude libres réunissant des experts ou des agences de coordination qui se consacraient à des tâches définies. On a tout envisagé depuis les relevés géologiques sous direction et un groupe de planification permanent jusqu'à l'établissement d'ateliers régionaux de réparations de machines qui demeureraient sous la surveillance de l'ONU et seraient mis à la disposition des gouvernements à court de personnel spécialisé.

On a aussi demandé avec insistance une augmentation de l'aide directe. A l'inauguration de la Conférence, le président a préconisé la création d'un "comité de sages" ou groupe de penseurs scientifiques qui ferait œuvre de coordination et veillerait à l'application de la science et de la technique dans l'activité internationale. Le directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a parlé d'un comité mobile de savants qui soumettrait régulièrement des rapports à l'Assemblée générale. Allant plus loin encore, le conseiller scientifique du président des États-Unis, M. J. B. Wiesner, a proposé la création d'une sorte d'agence permanente qui étudierait sans cesse les progrès scientifiques et techniques en fonction des problèmes des pays en voie de développement. Ce serait là sa principale tâche. Au cours de la Conférence, il a été souvent question de confier un rôle international plus important à la science et à la technologie. Dans une motion présentée au nom de 19 pays, on proposait d'étudier la possibilité pour l'ONU de créer un institut permanent de coordination scientifique et technique. On a aussi proposé d'autres instituts ou centres de documentation pour des secteurs particuliers. Dans un appel en faveur d'une coordination plus étroite de l'aide internationale, on a proposé que l'ONU établisse un centre d'assistance technique, qui pourrait relever d'un haut-commissaire.

Nombre de délégués ont montré peu d'enthousiasme pour la création d'une agence nouvelle et autonome, chargée des questions scientifiques. La plupart, au contraire, souhaitent que les Nations Unies et les institutions spécialisées accordent plus de place à la science et à la technologie, que l'élément scientifique des secondes soit accentué.

Intervention de M. Hoffman

Comme elle a été conçue, la Conférence n'avait pas le pouvoir d'adopter des résolutions, ni de formuler des recommandations. Toutefois, les échanges d'idées entre les représentants des pays développés et des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ne peuvent manquer d'avoir des répercussions immédiates et à long terme. Portant la parole au cours de la séance plénière de clôture et parlant au nom du secrétaire général de l'ONU, des chefs de ses institutions et du président exécutif du Conseil d'assistance technique et du directeur administratif du Fonds spécial, M. Paul Hoffman, a fait les observations suivantes à ce sujet:

"Le secrétaire général des Nations Unies et nous tous qui nous préoccupons d'accélérer le développement économique, constatons avec satisfaction que, en dépit des résultats éclatants de la Conférence, vous avez compris que la principale réalisation de celle-ci serait de préparer la voie à un apport plus grand de la science et de la technique moderne au progrès humain. Les mesures concrètes qui suivront importeront au premier chef.

"Selon nous, il s'agit d'abord, entre autres choses, de développer et de réorienter la recherche scientifique et le développement technique des pays avancés de façon à ce qu'il y soit tenu compte des besoins des pays en voie de développement.

“Les pays industriels doivent non seulement développer et réorienter leurs recherches, mais en outre contribuer à l'introduction des connaissances et les techniques nouvelles dans les pays à faible revenu, et en favoriser une large application.

“Si les pays avancés ont des obligations importantes, l'action des pays en voie de développement est essentielle elle aussi. Ces pays devraient accorder dans leur planification une plus grande place à la science et à la technique, comme instruments de progrès économique. Chaque pays en voie de développement aura besoin pour cela de certaines institutions, ainsi que de techniciens et de scientifiques parmi ses propres ressortissants. C'est autour de ces hommes que devra commencer l'édification . . .

“Dans les pays à faible revenu comme dans les pays industrialisés, il est urgent de combler l'écart entre le domaine des études théoriques et celui de l'exécution; il faudrait, par exemple, établir des contacts appropriés entre scientifiques et techniciens, d'une part, et planificateurs et exécutants des programmes de développement, d'autre part.

“Enfin, mentionnons le rôle des Nations Unies — question qui préoccupe tout spécialement le secrétaire général, qui doit faire un rapport sur la Conférence et ses suites pour l'été prochain, à l'intention du Conseil économique et social. Il est évident que la famille des Nations Unies devra s'intéresser davantage à la science et à la technique, et cela au sein du siège, des commissions régionales et des bureaux locaux. Il y a eu nombre de propositions en ce sens. Elles feront, au cours des mois à venir, l'objet d'un examen minutieux de la part du secrétaire général, des chefs des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je ne voudrais nullement préjuger de leurs conclusions, mais je me permets de penser que les éléments ci-après en feront partie:

1) Ainsi que le secrétaire général l'a proposé dans son discours d'inauguration, l'aide aux pays en voie de développement en ce qui concerne la mise sur pied d'institutions techniques et scientifiques nationales et les mesures à prendre pour assurer la formation de scientifiques et de techniciens, devrait être considérée comme une obligation internationale et devrait, dans toute la mesure possible, être offerte, sur demande, par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.

2) Pour fournir l'aide, il faudra encore renforcer le réseau des bureaux mobiles créés conjointement par le Fonds spécial et le Conseil d'assistance technique . . .

3) Il pourrait être nécessaire de chercher des solutions aux problèmes que poserait l'application de la science et de la technique à l'échelon régional — aux tropiques, notamment — et à l'échelon interrégional . . .

4) Les lacunes de l'action internationale, les recherches à stimuler, les régions où la diffusion et l'application des nouvelles connaissances et des nouvelles méthodes ne seraient pas suffisantes; aussi y aurait-il lieu aussitôt que possible de faire les études et d'appliquer les correctifs nécessaires.

5) De quoi a-t-on besoin en fait de nouveaux programmes, de monnaie nouvelle et d'un sens nouveau des responsabilités collectives? Nous avons, dans les organismes existants de l'ONU, de solides assises. Mais le travail de l'ONU dans le domaine de la science et de la technique devrait être soumis à une révision constante, si l'on veut assurer une conception d'ensemble et toute la coopération et la coordination possibles. . . ."

Appel en faveur du désarmement

La Conférence a fourni à quelque 100 scientifiques, qui y assistaient, l'occasion de lancer un appel solennel à la Conférence des Dix-Huit sur le désarmement, réunie également à Genève, l'invitant à conclure rapidement un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires et sur un désarmement général et complet, qui serait réalisé aussitôt que possible sous contrôle international; ainsi seraient dégagées des ressources dont on a un besoin aigu pour assurer dans la paix mondiale le progrès économique et social.

L'attitude du Canada au sujet de la Conférence et des problèmes qui, dans ce domaine, se posent régulièrement aux pays en voie de développement, ressort des propos ci-après que nous avons tirés de l'intervention du chef de la délégation canadienne à la séance plénière de clôture, en date du 20 février:

"Les Canadiens sont connus pour leur sens pratique. Aussi peuvent-ils rendre de grands services quand il s'agit d'études des sols, des forêts et des ressources en poissons, d'établissement de coopératives, de programmes de formation agricole et d'autres entreprises analogues. Ils peuvent être utiles en outre dans les domaines où ils ont acquis une expérience particulière, tels ceux du transport routier et de la technique nucléaire. Mais, tout cela, bien entendu, suppose des ressources, ainsi que des ententes bilatérales ou multilatérales positives. Songeons donc à un renforcement du dispositif actuel des Nations Unies, à une meilleure coordination entre les divers organes qui accomplissent aujourd'hui un travail si utile, et à une étude sérieuse des moyens à prendre pour combler les lacunes de notre système de coopération internationale.

"La diplomatie à l'heure actuelle change de formes et de signification sous l'effet de l'ampleur et de la variété des problèmes que posent les relations entre les peuples et les gouvernements. Que notre conférence ait lieu, cela témoigne qu'au XX^e siècle ces relations touchent un plus grand nombre de domaines que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. La variété et la profondeur des sujets que nous avons examinés démontrent ce que la science et la technique peuvent faire pour l'unité de l'univers. Nous avons entendu parler, à la source même, des nombreux secteurs où l'ONU et ses institutions jouent un rôle actif. Nous devons maintenant nous interroger sur ce qui s'est fait, sur ce qui est possible, et sur les priorités à établir. Nous devons ensuite aller de l'avant et utiliser tous les moyens — y compris la science et la technique — dont dispose le monde imparfait mais passionnant d'aujourd'hui, où chaque jour nous faisons face aux mêmes difficultés et trouvons des solutions communes. Et rappelons-nous, en relevant les défis, que la gloire ne couronne vraiment que les œuvres vraiment achevées."

La délégation du Canada

Le Canada a présenté à la Conférence 29 communications portant principalement sur l'agriculture (y compris l'exploitation forestière), les richesses naturelles, les mines et l'hygiène, ainsi que 12 documentaires techniques qui ont été projetés durant la Conférence. Il a aussi exposé concurremment des publications techniques, dont des ouvrages et des articles types. La délégation du Canada a fourni l'un des cinq vice-présidents de la Conférence, ainsi que présidents, animateurs de débats et rapporteurs pour une vingtaine de séances de caractère technique. Sa composition était la suivante:

Président: M. J. W. T. Spinks

Président

Université de Saskatchewan

Vice-président: M. S. F. Rae

Ambassadeur

Représentant permanent du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies (Genève)

Membres:

Universités et industrie privée

M. T. W. M. Cameron

Directeur de l'Institut de parasitologie

Collège Macdonald

Sainte-Anne-de-Bellevue

M. A. J. Dakin

Chef de la Division de l'aménagement rural et régional

Université de Toronto

M. C. R. Elsey

Vice-président

Research and Development

British Columbia Packers

Vancouver

M. J. C. Gilson

Chef adjoint, Génie rural

Université du Manitoba

M. Nathan Keyfitz

Professeur, Économie politique

Université de Toronto

D^r J. F. McCreary

Doyen de la faculté de médecine

Université de Colombie-Britannique

M. Lucien Piché

Vice-recteur

Université de Montréal

Gouvernements fédéral et provinciaux:

M. W. R. Buck

Chef de la Division des ressources minérales
Ministère des Mines et des Relevés techniques
Ottawa

M. E. F. Durrant

Hydrologiste en chef
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Regina

M. W. T. R. Flemington

Directeur de la Division de l'éducation
Bureau de l'aide extérieure
Ottawa

M. Georges Gauthier

Directeur des recherches
Éducation et information
Ministère de l'Agriculture du Québec

M. J. H. Jenkins

Directeur de la Division des recherches sur les produits
forestiers
Ministère des Forêts
Ottawa

M. W. B. Lewis

Vice-président
Recherches et applications
Société Énergie atomique du Canada

M. J. E. Oberholtzer

Sous-ministre
Ministère de l'Industrie et du Développement économique
Alberta

Secrétaires:

M. J. M. Roxburgh

Agent en chef des liaisons scientifiques
Division de l'information
Conseil national de recherche, Ottawa

M. J. B. Marshall

Agent en chef des liaisons scientifiques
Conseil national de recherche
London

Le Canada et l'Afrique Équatoriale

JUSQU'EN 1958, l'Afrique-Équatoriale française était divisée, pour fins administratives, en quatre sections: le Moyen-Congo (capitale: Brazzaville), le Gabon (capitale: Libreville), le Tchad (capitale: Fort-Lamy) et l'Oubangui-Chari (capitale: Bangui). Toutes quatre se joignirent à la Communauté française lorsque le général de Gaulle, par référendum, leur offrit l'autonomie au sein de la communauté, puis, sur demande, leur indépendance. Au cours des cinq dernières années, ces contrées qui semblaient endormies dans leur léthargie tropicale sont devenues des nations indépendantes et se nomment maintenant la République du Gabon, du Tchad, du Congo (Brazzaville) et la République Centrafricaine.

Le Cameroun, pour sa part, bien que situé dans la même zone, devait à cause de son passé, suivre un chemin légèrement différent, bien que toujours dans l'orbite de la France. Ancienne possession allemande, la majeure partie de ce territoire avait été placée sous tutelle française par la Société des Nations, après la guerre de 1914-1918, tandis que la partie occidentale tombait sous la tutelle de la Grande-Bretagne à qui appartenait déjà, tout à côté, le riche Nigeria. Aujourd'hui ces deux tronçons du Cameroun forment une fédération indépendante composée d'une province de langue française (quatre cinquièmes) et d'une province de langue anglaise (Cameroun occidental). Ce pays est donc une nation bilingue, franco-anglais; c'est l'une de ses analogies avec le Canada.

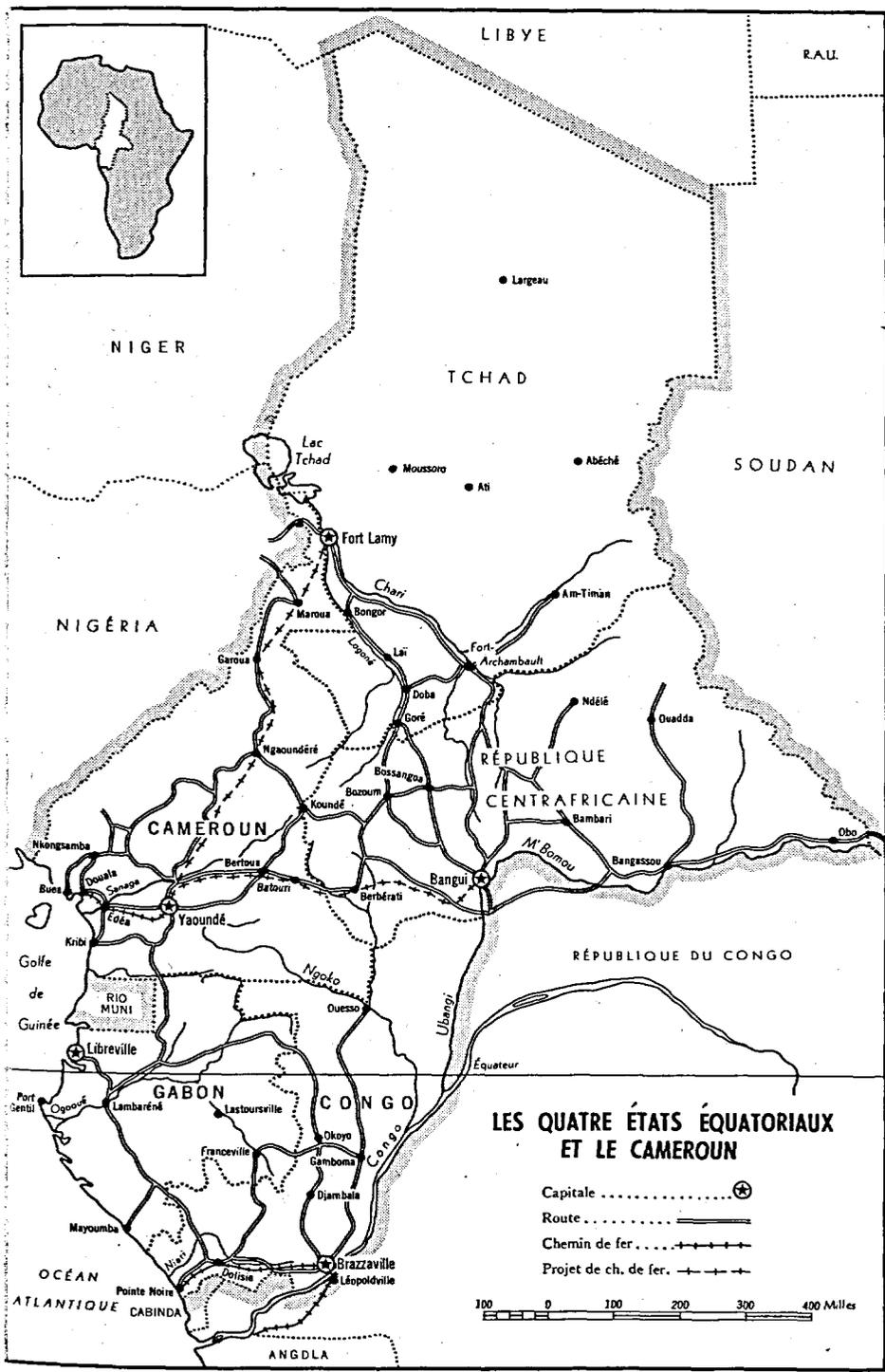
Ces cinq pays indépendants sont, au point de vue culturel et économique, dans l'orbite de la France et dans la zone franc. Ils forment enfin la cheville ouvrière de l'Union africaine et malgache, groupement purement africain qui compte déjà douze membres, auxquels d'autres désirent se joindre. Cette association prévoit une union douanière entre les États membres, une organisation commune de défense et surtout des consultations constantes favorables à l'unité africaine, la mise en commun de leurs ressources, en un mot l'avancement matériel et moral des peuples libres de l'Afrique.

Le Canada décidait en février 1962 de nommer un ambassadeur auprès de ces cinq pays avec résidence à Yaoundé, au Cameroun.

Cameroun

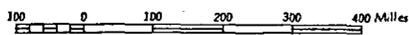
Le Cameroun compte 4,035,000 âmes sur un territoire de 182,489 milles carrés. Sa situation géographique en fait la voie d'accès pour toute l'Afrique centrale isolée de la mer. Jusqu'à présent le Tchad et la République Centrafricaine ont dû utiliser pour leurs relations commerciales avec le reste du monde la voie coûteuse du Congo, fleuve de navigation difficile, ou celle de la terre, longue et pénible. L'amélioration du réseau routier, des moyens de locomotion et enfin la décision de construire un chemin de fer qui relierait Yaoundé au Tchad, vers le nord, et à la République Centrafricaine vers l'est, font du Cameroun une artère

admi-
le), le
angui-
ançaise
sein le
q der-
opica le
publiq
ricaire.
à cause
ns l'or-
e teri-
près la
elle de
a. Au-
endai te
ne p-
on-ation
omique,
chev lle
ain qui
e as-
omisat on
l'ur ité
ent ra-
s de ces
car és.
centrale
aine ont
la voie
ngue et
enfir la
ver: le
e artère



LES QUATRE ÉTATS ÉQUATORIAUX ET LE CAMEROUN

- Capitale *
- Route
- Chemin de fer
- Projet de ch. de fer.



naturelle. Le chemin de fer Douala-Yaoundé, tracé par les Allemands, a été construit par les Français. Le Cameroun projette de le continuer jusqu'à Fort-Lamy et Bangui, grâce à l'aide du Marché Commun et des prêts américains à taux symbolique d'intérêt.

Rien d'aussi varié que le Cameroun en fait d'entités ethniques. Si l'on parle l'anglais dans un coin du pays et si le français est la langue de communication dans la majeure partie, les tribus possèdent leurs idiomes distincts qui vont du douala, du bassa, de l'éwondo et du boulou jusqu'au bamiléké et au foubé ou peulh. Les types physiques sont aussi variés que la faune et la flore. Tandis que le Foubé, d'origine sémitique et de religion musulmane, est mince et de traits presque orientaux, le Bamiléké est trapu et larges d'épaules. Très souvent de profondes cicatrices tracées sur le visage, soit des hommes, soit des femmes, indiquent le groupe tribal auquel ils appartiennent. Les pygmées qui vivent encore au sud du Cameroun et sur la frontière orientale, sont demeurés une peuplade sylvestre vivant de chasse comme aux temps préhistoriques. On croit généralement qu'ils furent les premiers habitants du pays. Trois religions principales y sont pratiquées: le catholicisme, les religions protestantes (surtout presbytérienne et baptiste) et l'islam. Il existe cependant encore des animistes et même des païens parmi les Kirdis, peuplade de montagnards qui s'est réfugiée sur les hauteurs, lors des invasions venues du Soudan et qui n'en est jamais descendue.

La faune camerounaise est célèbre dans le monde entier. L'éléphant vit à l'état naturel dans le grand parc national de Waza, avec la panthère, le lion, l'antilope, le phacochère, sorte de sanglier, et toutes les variétés de singes, du chimpanzé jusqu'au gorille. Des chasseurs viennent d'Amérique et d'Europe pour y chasser le gros gibier. S'il reste des régions encore primitives dans le pays, peu d'endroits cependant sont inexplorés, et la civilisation pénètre chaque jour davantage au sein de la brousse, faisant reculer les vestiges encore vivants des êtres disparus.

Le cacao, le café, la banane, les bois durs sont les principaux produits d'exportation du Cameroun. Les bois durs sont d'excellente qualité et sont laminés au Nigeria ou au Gabon, pour y être transformés en contreplaqué, ou sont exportés en Suède, en Italie, en Angleterre et en France. La base de la vie économique consiste en produits vivriers: maïs, makabo (tubercule comestible), millet, et d'importants troupeaux de chèvres et de bœufs "gnou", avec de superbes corrales et une bosse sur l'échine. L'industrie n'est encore qu'à ses débuts, bien qu'une usine d'aluminium progresse à Édéa. Le prolongement de la voie ferrée amènera sans doute le développement des conserveries de viande, du ciment et des mines.

Depuis son indépendance, le 1^{er} janvier 1961, le pays n'a pas connu de crise politique et son gouvernement, dirigé par le président Ahmadou Ahidjo, peut être considéré comme solidement établi. L'avenir politique semble, comme de plus en plus en Afrique, se développer dans le sens du parti unique, en ce cas, le Parti de l'Union camerounaise. Des actes de terrorisme éclatent encore au pays bamiléké, mais dans l'ensemble la paix est revenue, et le Cameroun s'achemine,

avec confiance, vers le relèvement de son niveau de vie. La France continue son aide culturelle, militaire et économique. Les États-Unis envoient des travailleurs de la paix au Cameroun et le Canada y envoie des conseillers techniques en vertu du Plan canadien d'aide extérieure aux pays africains d'expression française. Grâce à cette aide et à ses propres efforts, le Cameroun trouvera les cadres nécessaires à son plein épanouissement.

Le Cameroun occidental (sous tutelle britannique jusqu'à l'indépendance) a la forme d'une longue bande resserrée entre la province orientale de langue française et le Nigeria. Sa superficie est de 30,000 milles carrés et sa population de 840,000 habitants. C'est une région d'un pittoresque intense dont le point saillant est le magnifique mont Cameroun, volcan toujours actif, haut de 13,000 pieds. Les principales exportations sont les bananes, le cacao, le caoutchouc, l'huile de palme et le thé.

La capitale du Cameroun occidental est Buéa, sur les flancs du mont Cameroun. Le premier ministre du Cameroun occidental, M. John Foncha, est en même temps vice-président de la République fédérale. La situation économique y passe à l'heure actuelle par une phase de transition. Le franc CFA est substitué à la livre anglaise, le système métrique aux mesures anglaises et la conduite automobile à gauche remplace celle de droite.

Congo (Brazzaville)

Deux pays d'Afrique portent le même nom: la République du Congo. Ces deux États voisins sont séparés par l'immense fleuve Congo qui fut la première route de pénétration en Afrique équatoriale, lors de l'arrivée des Blancs. L'ancien Moyen-Congo est maintenant devenu la République du Congo dont la capitale, Brazzaville, est un des hauts lieux de la terre africaine. C'est là que descendit Savorgnan de Brazza, d'origine italienne mais citoyen français, et qu'il y conclut en 1880 un traité d'amitié avec le roi indigène. C'est là aussi que ce dernier opposa son refus à l'explorateur Stanley qui l'exhortait à transférer son allégeance aux Britanniques, et le Congo resta fidèle à la France. Cette fidélité et cette amitié se sont manifestées d'éclatante façon lorsque durant la guerre, sous l'impulsion du gouverneur général Eboué, Brazzaville décida de se rallier aux forces de la France libre. Les relations avec l'ancienne métropole sont restées excellentes et l'assistance technique française continue d'apporter au Congo son appui moral et financier.

La superficie du Congo n'est que de 129,000 milles carrés et sa population de 795,000 habitants. Des pays de l'Afrique équatoriale, c'est le plus développé, bien que d'apparence il soit le plus démuné de richesses naturelles. Il n'a pas les ressources minières du Gabon, ni le bois précieux okoumé qui abonde ailleurs. La vallée du Niari toutefois est d'une grande fertilité. Des industries sont établies à Pointe-Noire et à Dolisie mais n'ont encore que peu d'importance. Le rôle capital joué jusqu'ici par le Congo, et surtout par sa capitale, réside en ce qu'ils servent de tête de ligne à tout le commerce, venant de l'intérieur. La navigation

fluviale qui implique des transbordements est toutefois lente et coûteuse. Un des espoirs du Congo est le barrage du Kouilou qui peut conduire à la création d'une industrie d'aluminium. Brazzaville possède l'un des postes de radio le plus puissant de l'Afrique et, depuis quelques mois, la télévision.

Depuis 1958, l'abbé Fulbert Youlou dirige les destinées du pays. Tout d'abord chef du gouvernement du Congo, après son élection à l'assemblée législative, il en devint le président en 1961. Resté très près de l'ancienne métropole, le président Youlou lors des fêtes de l'indépendance dévoila un monument au général de Gaulle en témoignage "d'amitié et de gratitude" envers la France. M. Youlou, qui appartient à la tribu des Bakongo, est un actif partisan de l'unité africaine, et son pays prend une part importante aux délibérations de l'Union africaine et malgache.

Gabon

Le Gabon est l'État le plus petit de l'Afrique équatoriale, (102,290 milles carrés), et sa population la moins nombreuse, (à peine 420,000 âmes), mais c'est en même temps le plus riche. Le Gabon est couvert d'une dense forêt tropicale au fond de laquelle gisent des dépôts importants de fer et de manganèse. La contribution étrangère à son développement est considérable et la Banque Internationale a fourni des sommes substantielles pour l'amélioration des moyens de transport et du réseau de communications. On exploite à proximité de la côte des nappes pétrolifères d'un rendement d'un million de barils par an. Les forêts sont riches en bois précieux. Le niveau de vie y est supérieur à celui des États environnants. Libreville, la capitale, doit sa fondation, comme Monrovia et Freetown, à d'anciens esclaves. Ceux-ci, cependant, au lieu de revenir des États-Unis ou d'Amérique du Sud, venaient d'être achetés par des négriers quand les navires qui transportaient leur cargaison de "bois d'ébène" furent arraisonnés par un lieutenant de vaisseau français qui les déposa sur la côte du Gabon et les aida à fonder Libreville. Port-Gentil, le principal port, Lambaréné, mission du docteur Schweitzer, et Franceville sont les principales villes du Gabon.

Malgré son indépendance économique, le Gabon est l'un des membres fondateurs de l'Union africaine et malgache et son président, M. Léon M'Ba, en est pour le présent semestre, le président en exercice. Ancien fonctionnaire de l'administration française, il est entré tôt en politique, où sa prudence, son sens de l'opinion publique et sa compétence eurent tôt fait de l'amener au premier rang.

République Centrafricaine

La République Centrafricaine avec ses 238,000 milles carrés et sa population de plus d'un million, a donc deux fois l'étendue et trois fois la population du Gabon, mais sa situation géographique autant que ses ressources sont toutes différentes. Ce pays dépend surtout de l'agriculture, qui a suffi jusqu'ici à nourrir ses habitants, mais ses perspectives de développement sont assez réduites, tant à cause de ses richesses minimes que de son isolement. La capitale, Bangui, est

reliée à Batori, à Berberati et à Bangassou par des chemins carrossables mais, outre l'avion, sa seule voie d'accès à la mer est l'Oubangui qui se jette dans le Congo.

Il est possible que l'expertise complète et méthodique des biens de la nation révèle que le sous-sol renferme des richesses insoupçonnées jusqu'ici. D'autre part, les dépôts de diamants ont fourni quelques espoirs du côté minier, et deux compagnies étrangères, sous la surveillance et le contrôle du gouvernement, mettent sur le marché une quantité appréciable de diamants commerciaux. Le pays aura certainement besoin d'une aide extérieure considérable avant de pouvoir voler de ses propres ailes. C'est surtout l'aide française qui supplée à l'heure actuelle au manque à gagner.

Le grand nom de la République Centrafricaine est celui de Barthélemy Boganda. Élu député à l'Assemblée nationale française en 1946, régulièrement élu ensuite avec l'appui du M.R.P. il forma son propre parti, le M.E.S.A.N. (Mouvement pour l'Évolution sociale de l'Afrique noire). Lorsque son pays proclama son indépendance, Boganda en devint le président, mais il mourut prématurément dans un accident d'avion le 29 mars 1959. Sa disparition menaça de plonger le pays dans l'anarchie, mais son cousin, M. David Dacko, réussit à s'imposer et il put assumer la charge de président, tâche difficile étant donné le prestige et la personnalité de son prédécesseur. M. Dacko a maintenant la situation bien en main. L'avenir de la République réside surtout dans l'amélioration des voies d'écoulement de ses produits vers la mer, ce qui deviendra possible lorsque le chemin de fer camerounais se rendra jusqu'à Bangui, dans la formation des cadres et dans l'établissement d'industries locales.

Tchad

Lorsqu'on arrive au Tchad, on se sent dans une atmosphère fort différente de celle des pays voisins. A Bangor, le DC-3 atterrit sur une piste herbeuse et le vent des pales courbe les tiges d'herbes sauvages qui envahissent tout. On sent l'air chaud du désert tout proche qui frappe au visage. Chaque voyageur aide au déchargement des sacs de malle et des caisses de marchandises, et l'on doit s'abriter sous les ailes pour éviter les rayons trop directs du soleil. C'est déjà le Soudan. L'influence islamique se manifeste partout, dans le costume des hommes, dans le ralentissement du train de vie. Fort-Lamy, la capitale, s'étend rose et blanche sur les bords du Logone qui se jette dans le lac Tchad. Celui-ci ressemble à l'un de nos grands lacs par son étendue, mais non par sa profondeur, fort minime en période de sécheresse. Durant la saison des pluies, la superficie du lac augmente du tiers et la nappe d'eau envahit le désert et chasse les paysans et les chameliers. La grande industrie du pays est l'élevage, et il y a déjà à Fort-Lamy des abattoirs modernes. C'est du Tchad que provenait en grande partie le ravitaillement en viande de Léopoldville. Le manque d'argent au Congo a détourné le courant des exportations et la viande est maintenant expédiée par avion vers les puits d'huile du Sahara.

Le caractère arabe du pays se voit, dès l'abord, dans la caserne de Kouffra, de style islamique. Ses soldats ont la réputation d'être parmi les meilleurs de l'Afrique noire. Ils ont inscrit leur légende dans l'épopée du général Leclerc qui, parti du Tchad, alla rejoindre pendant la dernière guerre les armées de Montgomery vers Benghazi et El-Alamein. Lorsqu'on parle des magnifiques soldats sénégalais, on veut dire d'habitude les athlètes de haute taille de la tribu des Saras, qui viennent du Tchad. Cette note arabe est encore plus sensible au marché de Fort-Lamy, célèbre en Afrique, où les épices, le safran, le curin sont exposés en petits tas sur le sol, mêlés aux étoffes multicolores, tissées en forme de bandelettes et cousues côte à côte pour confectionner ces robes flottantes que portent les femmes africaines. Les hommes coiffent le turban; les peulhs se couvrent le visage, ne laissant paraître que les yeux.

Une certaine tension existe entre l'élément musulman, qui a longtemps dominé le pays, et les noirs, qui forment aujourd'hui l'élément le plus prospère et l'élite intellectuelle du pays dans les villages et les campagnes du sud. C'est dans la région de Fort-Archambault que naquit en 1918 François Tombalbaye, qui devait devenir président du Tchad lorsque le pays accéda à l'indépendance. Fils de marchands de la tribu des Saras, le jeune Tombalbaye prit la profession de moniteur de brousse, ce qui l'amena à s'occuper d'organisation syndicale puis à constituer le Parti progressiste tchadien. Son ascension politique fut rapide et lorsque le premier ministre Gabriel Lisette fut expulsé sous la pression des musulmans du Nord, M. Tombalbaye réussit à opérer la fusion entre le Nord et le Sud et fut élevé à la présidence en 1960.

Le Tchad doit expédier ses produits par d'autres pays et le chemin de mer camerounais, en voie de réalisation, lui sera d'un grand secours. La population du Tchad est de 2,730,000 habitants, dont un grand nombre sont encore nomades. Éleveurs de bœufs ou de moutons, ils doivent suivre les points d'eau qui varient avec les saisons et les années. A l'heure actuelle, les animaux venant du Tchad doivent marcher à travers la brousse jusqu'à Yaoundé, au Cameroun, et jusqu'au Nigeria pour être livrés aux acheteurs. Les relations du Tchad avec ses voisins sont excellentes et, en janvier, les représentants de ces pays se sont réunis à Fort-Lamy pour discuter les moyens de développer les ressources des régions avoisinant le lac Tchad.

S'il est difficile d'atteindre Fort-Lamy par terre, à cause de l'état des routes, ou par eau, parce que le Logone n'est pas toujours navigable, la capitale est, d'autre part, placée sur la ligne directe d'Air-France, en liaison avec Paris. C'est aussi la voie suivie par les pèlerins musulmans qui se rendent à La Mecque.

Les cinq pays de l'Afrique équatoriale d'expression française, le Cameroun, le Congo (Brazzaville), le Gabon, la République Centrafricaine et le Tchad, forment donc un tout d'environ 10 millions d'habitants. Jeunes encore, et sans avoir tous les cadres qui leur sont nécessaires, ils font preuve cependant de maturité d'esprit, d'un sens aigu des réalités et du souci d'améliorer le niveau de vie de la population, en favorisant le développement de l'industrie, l'exploitation

des ressources naturelles et l'extension de l'éducation des masses. Tous travaillent à promouvoir l'unité des peuples noirs d'Afrique au sein de l'Union africaine et malgache et en adhérant au groupe de Monrovia. Tout en recherchant une formule de neutralité entre l'Est et l'Ouest, les cinq républiques de l'Afrique équatoriale sont, par la culture, des alliés naturels de l'Europe et de l'occident.

Le Canada n'est pas inconnu dans cette région du globe. Des missionnaires canadiens, catholiques en majeure partie, mais protestants aussi, y ont établi des écoles secondaires et techniques, des écoles normales et des cliniques. Le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire du Bureau de l'aide extérieure, et en accord avec les gouvernements intéressés, y envoie des conseillers techniques qui vont prêter main forte à l'équipe des professeurs autochtones et français et répondre au désir impérieux de s'instruire qui règne parmi toute la population.



*Le ministère des Affaires extérieures**

DE LA CONFÉDÉRATION à 1914, le Canada eut, au sein de l'Empire britannique, le statut d'une colonie autonome, dont les affaires extérieures relevaient toutefois du gouvernement impérial de Grande-Bretagne qui en assurait la direction par l'intermédiaire du Colonial Office et du gouverneur général. Cependant le Canada et les autres dominions avaient acquis en pratique, dès 1914, ces pouvoirs considérables dans le domaine des relations extérieures. Son importance croissante sur la scène internationale et son désir d'autonomie, qui n'avait fait que grandir pendant la première guerre mondiale, ont incité le Canada à s'assurer, par la suite, dans les cadres constitutionnels de l'Empire, une autorité plus complète sur ses rapports avec les autres pays. Cette évolution atteignit son apogée à la Conférence impériale de 1926.

Au début du siècle, les premiers efforts du Canada en ce domaine avaient surtout pour objet de doter le pays de meilleurs rouages administratifs. L'idée d'un ministère des Affaires extérieures distinct, dont la création s'inspirerait de l'initiative déjà prise par l'Australie, fut proposée pour la première fois en 1907 par sir Joseph Pope, alors sous-secrétaire d'État.

En mai 1909, le gouvernement de sir Wilfrid Laurier soumit au Parlement le projet de loi qui autorisa l'établissement d'un "ministère des Affaires extérieures". Comme son nom l'indique, ce ministère était chargé des relations du Canada avec les autres gouvernements de l'Empire britannique et avec les puissances étrangères. La loi qui organisait le Ministère le plaçait sous l'autorité du secrétaire d'État, secondé par un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faisant fonction de chef suppléant du Ministère à titre permanent. La formation du nouveau ministère n'entraîna pas de changements d'ordre constitutionnel.

Une loi promulguée en 1912 transféra du secrétaire d'État au premier ministre l'autorité sur le Ministère. A partir du 1^{er} avril de cette année-là, le premier ministre détint aussi le portefeuille de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La nomination d'un ministre chargé uniquement des Affaires extérieures fut envisagée à diverses reprises, mais ce n'est qu'en mars 1946 que le Parlement fut saisi d'un projet de loi visant à abroger l'article de la loi de 1912 confiant au premier ministre le portefeuille de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce projet fut adopté le 2 avril, et cinq mois plus tard, le 4 septembre 1946, on annonça la nomination de M. Louis Saint-Laurent comme premier titulaire du poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Débuts du Ministère

A ses débuts, le Ministère avait un personnel fort restreint: le sous-secrétaire

* Cet article, reproduit des *Pages documentaires* du ministère des Affaires extérieures, ouvre une série de textes consacrés à l'organisation et à l'administration de ce ministère.

d'État (sir Joseph Pope), deux commis principaux et quatre autres commis. On leur ajouta un sous-secrétaire adjoint en 1912 et un conseiller juridique l'année suivante.

La reconnaissance progressive de l'autonomie canadienne dans les affaires mondiales et l'extension des responsabilités du Canada à l'étranger entraînèrent l'essor de ces services. Après 1920, il devint évident que les autorités diplomatiques et consulaires britanniques ne suffisaient plus à la gestion des affaires extérieures du Canada. Peu à peu, le nouveau Ministère s'organisa de façon à pouvoir gérer indépendamment la politique étrangère canadienne.

En 1921, le haut-commissariat du Canada à Londres fut placé sous l'autorité directe du Ministère. En 1925, un conseiller canadien (désigné ultérieurement sous le titre de représentant permanent) fut envoyé à Genève pour représenter le Canada à diverses conférences et assemblées de la Société des Nations, et pour tenir le gouvernement au courant des travaux de la SDN et du Bureau international du Travail.

Le Ministère franchit une nouvelle étape lors de la signature d'un accord conclu à la Conférence impériale de 1926, aux termes duquel le gouverneur général cessait de représenter le Gouvernement du Royaume-Uni et devenait le représentant personnel du Souverain. Deux modifications importantes en résultèrent: 1) le Gouvernement du Royaume-Uni, n'ayant plus de représentant au Canada, désigna, en 1928, un haut-commissaire à Ottawa; 2) à partir du 1^{er} juillet 1927, la correspondance en provenance du Bureau des Dominions, à Londres, et des divers gouvernements étrangers, fut adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et non plus au gouverneur général.

Représentation à l'extérieur

Avant la création du Ministère, le Canada était représenté à Londres depuis 1830 par un haut-commissaire, et à Paris depuis 1882 par un agent général. Cependant ces fonctionnaires ne jouissaient pas du statut de diplomates. En outre, dans les dernières années du XIX^e siècle, le Canada avait dans divers pays étrangers des délégués commerciaux et des fonctionnaires de l'Immigration, nommés par les services et ministères dont ils relevaient et n'ayant pas de statut diplomatique. Les négociations avec les pays étrangers se menaient par le truchement du Foreign Office et les rapports avec les autres membres de l'Empire britannique par l'intermédiaire du Colonial Office. Cependant des représentants du Canada participaient souvent aux entretiens. Les intérêts du Canada en dehors de ses frontières étaient confiés aux représentants diplomatiques et consulaires britanniques. C'était le gouverneur général qui communiquait, au nom du Canada, avec les gouvernements étrangers.

Avant 1926, le Canada n'avait aucune représentation diplomatique à l'extérieur, bien que dès 1920 les gouvernements de la Grande-Bretagne, des pays du Commonwealth et des États-Unis eussent accepté le principe de la nomination d'un ministre à Washington. Cette nomination fut faite en 1926, et l'année sui-

vante s'ouvrit à Washington la première légation du Canada. En 1928, le commissaire général du Canada à Paris fut nommé ministre dans la capitale française et, en 1929, une légation canadienne fut ouverte à Tokyo. A la même époque, les États-Unis, la France et le Japon ouvrirent des légations à Ottawa.

L'expansion du service fut entravée par la crise économique des années 30. Les progrès rapides accomplis de 1926 à 1929 furent suivis par une période de consolidation de dix années. Une nouvelle étape dans le domaine de la représentation diplomatique fut franchie quand la Belgique envoya, en 1937, un ministre à Ottawa. En janvier 1939, le Canada nommait à son tour un ministre en Belgique et aux Pays-Bas.

Dès le début de la seconde guerre mondiale, il devint indispensable pour le Canada d'établir des contacts plus étroits avec les autres membres du Commonwealth, avec les gouvernements alliés et certains pays étrangers, notamment en Amérique latine. Au lendemain de sa déclaration de guerre du 10 septembre 1939, le Gouvernement canadien annonça l'envoi de hauts-commissaires en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Irlande. Tous ces États du Commonwealth envoyèrent à leur tour des représentants au Canada. En 1941, la nomination d'un haut-commissaire canadien à Terre-Neuve souligna l'importance de ce pays dans le programme canadien de défense.

L'ampleur croissante de son effort de guerre et de ses obligations internationales entraîna une augmentation rapide des échanges diplomatiques du Canada avec les pays étrangers. En 1942, le Canada nomma des ministres en URSS et en Chine. Pendant la guerre, un ministre canadien fut accrédité auprès des gouvernements alliés établis à Londres ou au Caire c'est-à-dire les Gouvernements belge, néerlandais, tchécoslovaque, grec, norvégien, polonais et yougoslave. Chacun de ces gouvernements accrédita un ministre auprès du Gouvernement canadien. Après la libération de la France, le ministre du Canada auprès des alliés représenta le Canada à Alger, auprès du Comité de libération nationale, puis s'installa à Paris, avec rang d'ambassadeur. Aujourd'hui, le Canada a des missions diplomatiques distinctes dans les capitales de tous les pays cités.

L'établissement de relations diplomatiques avec l'Amérique latine remonte aussi à l'époque du dernier conflit mondial. En 1941, le Canada ouvrit des légations au Brésil et en Argentine; ces pays, de leur côté, envoyèrent pour la première fois des ministres à Ottawa. L'agent diplomatique du Canada en Argentine fut accrédité également auprès du Chili en 1942. Des représentants furent nommés par Ottawa au Mexique et au Pérou en 1944 et à Cuba en 1945. Si le Canada décida d'ouvrir des missions en Amérique latine, c'est non seulement que le commerce interaméricain avait pris un grand essor, mais encore parce que plusieurs de ces pays étant devenus alliés du Canada, il parut évident que seuls des liens plus étroits permettraient de résoudre les problèmes communs. A l'heure actuelle, le Canada a établi des relations diplomatiques avec tous les pays d'Amérique latine. En 1960, une Division de l'Amérique latine a été ajoutée au Ministère.

L'expansion du service extérieur du Canada s'est poursuivie après la guerre, et des ambassades ont été ouvertes dans plusieurs pays. Après 1947, Ottawa a nommé des hauts-commissaires en Inde et au Pakistan et, par la suite, dans les nouveaux États membres du Commonwealth: Ceylan, Chypre, Ghana, Jamaïque, Malaisie, Nigeria, Ouganda, Sierra-Leone, Tanganyika, Trinité et Tobago.

Durant et après la guerre, le Canada suivit la tendance générale et éleva la plupart de ses légations au rang d'ambassade. En 1943, la plupart des missions importantes devinrent des ambassades. Depuis cette date, les nouvelles missions dont il est question ci-dessus ont été ouvertes comme ambassades, alors que d'autres, notamment les légations canadiennes en Italie et en Suisse, ne reçurent ce rang que plus tard.

En devenant membre des Nations Unies, le Canada a assumé de nouvelles responsabilités à l'extérieur de ses frontières; il a des représentants au sein de divers organismes de l'ONU, depuis la fondation de cette dernière à San-Francisco en 1945. En janvier 1948, peu après son élection au Conseil de sécurité (septembre 1947), le Canada a établi une délégation permanente au siège des Nations Unies à New-York et, la même année, un bureau canadien à Genève, siège européen de l'Organisation. Depuis lors, le Canada a assumé des obligations toujours plus lourdes au sein de l'Organisation — (surveillance de la trêve en Palestine, observation de la frontière entre l'Inde et le Pakistan, participation à la Force d'urgence au Moyen-Orient, opérations de l'ONU au Congo, etc.) — et ces deux bureaux, appelés maintenant missions permanentes, ont élargi leurs cadres et leurs fonctions.

Membre fondateur de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, le Canada y a toujours joué un rôle actif. En mai 1952, l'OTAN établit à Paris un Conseil permanent, et le Canada constitua une délégation permanente auprès de celui-ci. Il existe aussi à Paris une délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En plus des représentants à ces organismes permanents et à leurs divers comités, le Canada, au cours des années récentes, a envoyé des délégués à de nombreuses conférences internationales.

A l'heure actuelle, le Canada entretient des relations avec quelque 85 pays par l'intermédiaire des postes suivants:

- a) *Ambassades*: Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Congo (Léopoldville), Costa-Rica, Cuba, Danemark, Espagne, Équateur, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haïti, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de l'Afrique du Sud, République Arabe Unie, République Dominicaine, République fédérale d'Allemagne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie;
- b) *Ambassadeurs non résidents*: Birmanie, Bolivie, Congo (Brazzaville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guatemala, Guinée, Haute-Volta, Honduras,

- Irak, Islande, Luxembourg, Maroc, Nicaragua, Niger, Panama, Paraguay, République Centrafricaine, Salvador, Sénégal, Soudan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie;
- c) *Hauts-commissariats*: Australie, Ceylan, Ghana, Grande-Bretagne, Inde, Jamaïque, Malaisie, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Tanganyika, Trinité et Tobago;
 - d) *Hauts-commissaires non résidents*: Chypre, Ouganda, Sierra-Leone;
 - e) *Consulats généraux*: Boston, Chicago, Hambourg, Los-Angeles, Manille, New-York, Nouvelle-Orléans, San-Francisco, Seattle;
 - f) *Consulats*: Détroit, Düsseldorf, Philadelphie, Sao-Paulo;
 - g) *Consulat général honoraire*: Reykjavik;
 - h) *Mission militaire*: Berlin;
 - i) *Missions permanentes*: Nations Unies (New-York et Genève);
 - j) *Délégations permanentes*: Conseil de l'Atlantique Nord, UNESCO, OCDE;
 - k) *Commissaires*: Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam;
 - l) *Mission auprès des communautés européennes (Bruxelles)*: CEE, Euratom, CECA.

Fonctions du Ministère

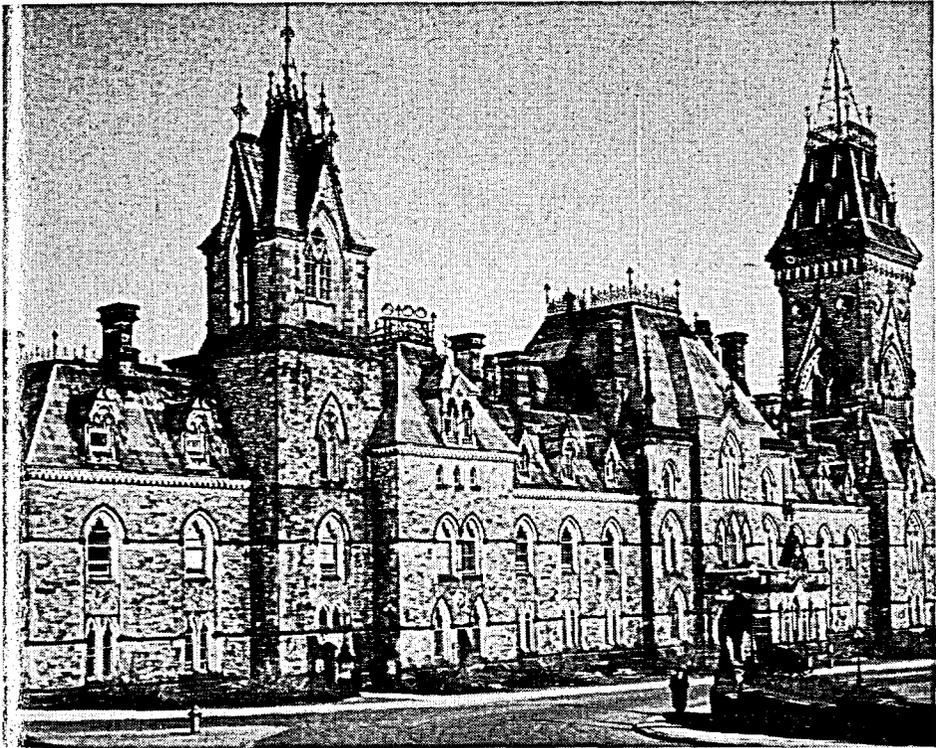
Le Ministère a pour fonctions essentielles:

- a) la direction des relations entre le Canada et les autres pays, la représentation du Canada au sein des organismes internationaux, la protection des intérêts canadiens à l'extérieur;
- b) le rassemblement et l'analyse de renseignements sur tout ce qui peut affecter les relations internationales du Canada;
- c) la correspondance avec les gouvernements étrangers et leurs représentants au Canada;
- d) la négociation et la conclusion des traités et accords internationaux;
- e) la représentation du Canada dans les capitales étrangères et aux conférences internationales.

Administration centrale

L'Administration du Ministère, à Ottawa, occupe l'Édifice de l'Est sur la colline du Parlement.

Le personnel est dirigé par un sous-secrétaire d'État, un sous-secrétaire d'État suppléant et quatre sous-secrétaires adjoints. Ceux-ci sont secondés par deux groupes d'agents de rangs divers, classés par la Commission du service civil comme agents du service extérieur ou agents des Affaires extérieures. Quand ils sont en poste à l'étranger, ces agents sont officiellement désignés selon leur classe par les titres d'ambassadeur, de ministre, de conseiller, ou de premier, deuxième ou troisième secrétaire. Ceux qui sont nommés à des postes consulaires sont consuls généraux, consuls ou vice-consuls.



l'Édifice de l'Est, siège du ministère des Affaires extérieures. Cet immeuble historique, sis sur la colline du Parlement, a été construit vers 1860.

L'essor rapide de la représentation du Canada à l'étranger a entraîné une expansion de la besogne du Ministère à Ottawa, répartie aujourd'hui entre vingt-trois divisions, organisées conformément à leurs fonctions; le Ministère comprend en outre une Section des services de liaison et un Service d'inspection. Le sous-secrétaire d'État suppléant et les sous-secrétaires adjoints dirigent chacun le travail d'un groupe de divisions.

Le Ministère compte six divisions dites géographiques: les Divisions d'Afrique et du Moyen-Orient, du Commonwealth, de l'Europe, de l'Extrême-Orient, de l'Amérique latine et des États-Unis, qui rédigent des rapports sur lesquels se fondent les relations politiques du Canada avec les autres pays. En outre, elles jouent le rôle d'organismes consultatifs pour les aspects politiques des problèmes d'ordre juridique, économique ou consulaire et coordonnent les divers aspects de la politique canadienne en ce qui a trait aux pays et aux régions dont elles s'occupent.

La Division des Nations Unies s'occupe des questions touchant l'ONU et ses institutions spécialisées. Elle est l'organisme consultatif pour tout ce qui a trait aux rapports du Canada avec ces organismes et à sa participation à leurs

travaux, elle coordonne en outre le travail des autres divisions et des autres ministères dans ce domaine.

La Division de l'information exerce deux fonctions principales: 1) elle s'efforce de faire connaître à l'étranger le Canada et sa population; 2) elle fournit des renseignements sur la politique extérieure du Canada et l'activité du Ministère. Dans ce dessein, elle prépare et distribue diverses publications: *Déclarations et Discours*, *Pages documentaires*, *Reproductions* d'articles variés, le Bulletin mensuel *Affaires extérieures*, le *Bulletin hebdomadaire canadien*, ainsi que des brochures et des dépliants répondant à une demande spéciale. A l'étranger, la Division coordonne toutes les initiatives visant à la diffusion de renseignements sur le Canada et presque partout elle se charge de diriger la distribution de renseignements généraux ou spécialisés ayant trait à nos intérêts économiques ou culturels, ainsi qu'à notre politique extérieure. Elle fournit aux journalistes et aux visiteurs une documentation sur le Canada. Elle assure aussi la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et entretient certaines relations culturelles avec l'étranger. Elle est chargée d'un rôle de liaison, sur le plan de l'information publique, en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies à New-York, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, et le Plan de Colombo à Colombo. Par l'intermédiaire du Comité interministériel de l'information, elle assure la liaison avec les ministères ou organismes de l'État qui distribuent à l'étranger des renseignements sur le Canada. A l'intérieur du pays, elle diffuse des renseignements sur notre politique extérieure et l'activité du Ministère et elle se tient en liaison avec le Bureau de l'aide extérieure, à Ottawa, pour ce qui touche à l'information publique. Elle répond aux demandes en provenance des autres ministères, des établissements d'enseignement, des maisons commerciales, des organisations privées, ainsi que du public.

La Division économique s'occupe de tous les problèmes de finance, de commerce et d'économie générale qui revêtent une signification internationale. Elle se charge des travaux du Ministère portant sur les points suivants: traités et accords commerciaux et financiers, problèmes relatifs aux transports (navigation et aviation), télécommunications, questions se rapportant à l'énergie (y compris l'énergie nucléaire, le pétrole et le gaz naturel), exportation de matériaux stratégiques, utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, prêts à l'étranger, participation du Canada aux programmes multilatéraux d'assistance, changes et balances des comptes. La coordination des directives repose sur une collaboration étroite avec les ministères des Finances, du Commerce, du Revenu national, des Transports, de l'Agriculture, des Mines et Relevés techniques, du Travail, des Pêcheries, de la Santé nationale et du Bien-être, avec le Conseil privé, le Conseil national de recherche, l'Office national de l'énergie, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, la société Énergie atomique du Canada limitée, l'Eldorado Mining and Refining Limited et la Banque du Canada. La Division économique s'occupe en outre de coordonner la collaboration du Ministère avec le Bureau de l'aide exté-

rieure, organisme distinct qui administre depuis novembre 1960 les programmes d'aide économique et technique du Canada à l'extérieur. Elle maintient aussi des relations économiques avec certains organismes internationaux.

Les questions de protocole, de préséance, de privilèges et immunités diplomatiques constituent le champ d'action de la Division du protocole. Elle veille à l'accréditation des représentants diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur, et à l'acceptation des lettres de créance des représentants de l'étranger au Canada. Elle organise le cérémonial d'accueil des visiteurs étrangers de marque par le gouvernement. Les questions d'honneurs et de décorations décernés par l'étranger à des Canadiens sont également de son ressort.

La Division juridique est placée sous la direction du conseiller juridique du Ministère, qui est actuellement le sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Elle veille à ce que le Gouvernement canadien mène sa politique internationale dans le cadre des principes et des usages juridiques. Elle donne des avis au Ministère en matière de droit public et privé, de droit constitutionnel et de législation comparée. De plus, la Division suit de près les travaux de la Commission juridique de l'Assemblée générale de l'ONU et de la Commission de droit international. Elle est en rapports constants, pour la solution concertée de maints problèmes, avec le ministère de la Justice, le cabinet du juge-avocat général et les autres institutions juridiques de l'État. La Division comporte, en plus de sa section générale, une section des traités qui contribue à la rédaction et à l'exégèse des conventions internationales et veille à leur inscription au répertoire de l'ONU, à leur publication au *Recueil des traités* du Canada, ainsi qu'à leur dépôt au Parlement.

Les relations de la politique étrangère et de la politique de défense impliquent une liaison étroite entre le ministère des Affaires extérieures et les autres services de l'État, notamment la Défense nationale. Les Divisions de liaison avec la Défense se chargent de cet office et s'occupent aussi du travail qu'occasionne la participation du Canada à l'OTAN et de celui qu'elle partage avec les États-Unis pour la défense du secteur canado-américain. D'autre part, les divisions collaborent avec les services gouvernementaux et les organismes intéressés, à la mise en œuvre des obligations militaires du Canada envers l'ONU: contingents de paix pour la FUNU et pour l'Opération des Nations Unies au Congo, aide technique accordée dans le domaine militaire aux pays du Commonwealth et aux nouveaux États indépendants, programmes d'urgence. Les Divisions de liaison collaborent également avec le ministère de la Défense à l'organisation des visites de bâtiments navals et du Collège de la Défense nationale, et à la délivrance de visas diplomatiques d'entrée et de sortie pour les avions militaires.

Les aspects variés de la participation du Canada à l'OTAN et à la défense du continent nord-américain sont coordonnés par des comités dont font partie des représentants du Ministère. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est membre du Comité de défense du Cabinet, dont le sous-secrétaire suit généralement les travaux. Celui-ci assiste, à l'occasion, aux réunions du Comité des chefs

d'état-major; il fait également partie des organismes interministériels qui étudient les problèmes de défense et formulent leur avis motivé. Un fonctionnaire des Affaires extérieures est président du Comité mixte des renseignements militaires, tandis que certains de ses collègues font partie de l'état-major mixte des renseignements, du Comité interarmes des projets, et de l'état-major mixte des projets. Les Divisions de liaison avec la Défense donnent de la cohésion aux opinions variées du Ministère et rédigent les documents dont se servent les représentants du Ministère au cours des réunions des organismes interministériels.

Les fonctionnaires des Divisions de liaison avec la Défense sont responsables de la préparation des instructions destinées à la délégation permanente du Canada à l'OTAN, des mémoires préparés à l'occasion des réunions ministérielles bi-mensuelles du Conseil de l'OTAN, des documents indispensables aux réunions du Comité ministériel canado-américain de défense commune, qui se tiennent à tour de rôle au Canada et aux États-Unis, et des dossiers de la Commission permanente canado-américaine de défense, qui se réunit trois ou quatre fois l'an.

La Division du désarmement aide le conseiller du Gouvernement canadien en matière de désarmement à étudier les divers aspects de ce problème, notamment les négociations sur la cessation des essais d'armes atomiques et toutes questions connexes. De concert avec le conseiller et les fonctionnaires des autres Divisions et d'autres services gouvernementaux, la Division rédige des recommandations portant sur la politique du Canada quant au désarmement, à sa participation aux négociations internationales et aux débats sur le désarmement aux Nations Unies.

La Division consulaire est chargée de la conduite des affaires consulaires. Elle défend les droits et les intérêts des particuliers et des sociétés canadiennes à l'étranger, veille à la protection et à l'évacuation des citoyens canadiens à l'étranger en cas de crise ou de conflit, fait fonction de mandataire des citoyens canadiens dans les cas d'héritages à l'étranger, participe à la recherche des personnes disparues, secourt les Canadiens à l'étranger qui sont provisoirement dénués de tous moyens financiers, et leur accorde au besoin des prêts remboursables, aide les marins canadiens dans l'embarras, dresse et légalise les actes juridiques, et offre conseil et assistance pour tout ce qui a trait aux problèmes de citoyenneté. En outre, la Division consulaire se charge de la négociation des ententes en vertu desquelles les citoyens canadiens peuvent séjourner à l'étranger sans visa pendant des périodes limitées. A l'heure actuelle, le Canada a signé des accords de ce genre avec seize pays.

Le Bureau des passeports, qui est maintenant une Division du Ministère, délivre passeports et certificats d'identité aux personnes résidant au Canada et désirant se rendre à l'étranger. Au cours de l'année civile 1962, le Bureau a délivré 155,363 passeports et 2,807 certificats d'identité, qui lui ont procuré \$826,940.07.

La Division du personnel est chargée de la formation du personnel et des nominations aux divisions de l'administration centrale et dans les missions de

l'extérieur. D'elle relèvent toutes les questions d'affectation, de formation, d'avancement et d'administration générale du personnel. Elle veille à la représentation du Ministère au sein des divers jurys de la Commission du service civil qui recrutent le personnel des Affaires extérieures; elle accorde des entrevues aux candidats; elle établit les dossiers des employés et s'occupe des divers aspects de leur bien-être.

Le travail administratif du Ministère est réparti entre les Divisions des finances, des biens et fournitures, des services administratifs, des dossiers.

La Division des finances a pour fonctions principales l'établissement des crédits ordinaires et supplémentaires portés au budget des Affaires extérieures, le contrôle général des dépenses du Ministère, le financement des missions canadiennes à l'étranger et la vérification de leurs comptes, la besogne administrative qui a trait aux déplacements du personnel, aux cotisations fournies aux organismes internationaux, ainsi qu'à la participation du Canada à des conférences internationales.

La Division des biens et fournitures se charge de l'achat des emplacements et locaux destinés aux missions à l'étranger, ainsi que des devis et de l'exécution des plans de construction. Elle s'occupe de la location des bureaux, des résidences des chefs de mission et parfois des locaux d'habitation du personnel. La Division veille également à l'entretien des propriétés achetées ou louées par le Ministère pour ses missions à l'étranger. Elle est chargée de l'achat du mobilier et du matériel pour les chancelleries, les résidences des représentants du Canada et certains locaux du personnel du Ministère, et elle veille à la mise en œuvre des projets importants de décoration d'intérieur. La Division achète tous les véhicules officiels employés à l'étranger par le Ministère et s'occupe de leur entretien, de leur remplacement et des polices d'assurance. Elle commande, emballe et expédie les fournitures de bureau et matériel divers et se charge de l'expédition des caisses de déménagement, d'Ottawa à l'étranger, ou vice-versa.

De la Division des services administratifs relèvent les problèmes de traitements et allocations, de congés, d'assiduité, de retraites, d'impression et de reproduction de documents, ainsi que la coordination des services chargés de la nomination du personnel à l'étranger, et l'élaboration des règlements du Ministère.

La Division des dossiers a la garde des dossiers officiels du Ministère.

La Division historique veille aux archives du Ministère, fait des recherches historiques touchant les affaires extérieures et, au besoin, prépare des rapports historiques sur certains problèmes internationaux. Elle se charge de l'entretien des bibliothèques du Ministère, au Canada et à l'étranger; elle a un Service des coupures de journaux.

La Division des communications envoie et reçoit télégrammes, dépêches par télétype, courrier et correspondance diplomatique échangés entre l'administration centrale et les missions à l'étranger.

La Section des services de liaison met en rapports le Ministère et la presse, ainsi que divers organismes gouvernementaux, comme Radio-Canada (Service

international), le Collège de la Défense nationale, les Bureaux du premier ministre et du gouverneur général, etc. Au besoin, la Section établit la liaison entre les divers services du Ministère. Elle renseigne nos missions à l'étranger sur les grands problèmes internationaux et sur l'évolution de la conjoncture politique, ainsi que sur les points de vue et les décisions du Gouvernement canadien en politique extérieure dans des domaines qui ne relèvent pas directement de la responsabilité de ces missions.

Le Bureau de presse n'est plus une entité distincte, mais ses fonctions ont été continuées par la Section des services de liaison, qui s'occupe de la distribution des communiqués et des rapports avec les journalistes. Elle se charge aussi de la diffusion des dépêches télégraphiques à l'intérieur du Ministère.

Le Service d'inspection a été formé pour organiser des visites périodiques d'équipes de liaison aux missions à l'étranger. Ainsi le travail et les fonctions de chacune des missions sont revus à la lumière des besoins du Ministère. Ce service formule des recommandations visant à un fonctionnement plus efficace et plus économique des Affaires extérieures.

Postes à l'étranger

Les missions diplomatiques et les bureaux consulaires du Canada à l'étranger font partie intégrante du Ministère. Les chefs de missions diplomatiques et consulaires font rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et en reçoivent leurs instructions.

Le personnel diplomatique d'une ambassade se compose d'un ambassadeur, auquel sont adjoints un ou plusieurs agents du service extérieur qui se voient au besoin confier des fonctions consulaires. Tous les bureaux consulaires distincts sont sous la direction générale du chef de la mission diplomatique, bien qu'ils reçoivent de la Division consulaire du Ministère les instructions de détail.

La diffusion de renseignements sur le Canada incombe aux missions, qui dans certaines villes possèdent des agents d'information dont le rôle peut être rempli par d'autres représentants. En l'absence de représentants diplomatiques ou consulaires, cette tâche revient aux délégués commerciaux ou à d'autres fonctionnaires canadiens.

Certaines missions se voient adjoindre des fonctionnaires appartenant à d'autres services gouvernementaux: attachés à l'Immigration, attachés commerciaux, militaires, navals, de l'Air, et ainsi de suite. Placés sous l'autorité de leurs propres chefs de service à Ottawa, ils se soumettent néanmoins à la surveillance et à la direction du chef de la mission.

Les missions diplomatiques ont pour fonctions:

- a) de négocier avec les gouvernements auprès desquels elles sont accréditées;
- b) de tenir l'administration centrale au courant des événements importants, d'ordre politique ou autre, qui se produisent dans les pays où elles se trouvent;
- c) de veiller aux intérêts canadiens dans ces pays;

- d) de défendre les intérêts des Canadiens dans ces pays;
- e) de diffuser sur le Canada des renseignements de tout ordre.

Par un échange constant de dépêches, le Ministère et ses missions à l'étranger demeurent en rapports étroits sur tous ces points.

Conditions d'admissibilité

Le service extérieur du Canada représente une véritable carrière, où le choix et l'avancement se font au mérite. Seuls sont admissibles les citoyens canadiens qui ont résidé au moins dix ans au Canada.

Tout candidat doit détenir un diplôme universitaire, et des études poursuivies au-delà du baccalauréat constituent un atout certain. La Commission du service civil organise annuellement des concours comprenant deux parties: épreuve écrite et examen oral. Pour le poste d'agent du service extérieur de classe 1, l'épreuve écrite comporte un questionnaire "objectif", où des réponses brèves permettent de classer les candidats quant à leur intelligence et à leurs connaissances; à cela s'ajoutent une dissertation et un précis portant sur les affaires canadiennes ou les problèmes internationaux. L'épreuve orale établit si les candidats ont les qualités personnelles voulues et détermine l'étendue de leur connaissance des langues vivantes.

Comme dans les autres ministères, la préférence est automatiquement accordée aux anciens combattants.

Les hauts-commissaires et ambassadeurs sont nommés parmi les fonctionnaires de carrière qui ont atteint les échelons supérieurs de l'administration. Cependant, dans certains cas, ces postes sont accordés à des citoyens éminents, choisis hors-cadre.

Peu après la fin de la seconde guerre mondiale, le service diplomatique du Canada s'est ouvert aux femmes, au même titre que leurs collègues masculins. Au 1^{er} août 1961, le Ministère comptait 31 femmes parmi son personnel supérieur.

Les intérêts du Canada s'étendent toujours davantage sur la scène internationale, et la tâche du Ministère en devient plus lourde et plus complexe. En octobre 1962, les Affaires extérieures disposaient à Ottawa et à l'étranger de 437 agents et de 1078 employés de bureau et sténographes. En outre, les missions à l'étranger employaient au total 703 personnes recrutées sur place.

Personnel de bureau

Les nominations de commis et de sténographes affectés au personnel de bureau régulier du Ministère se font par l'entremise de la Commission du service civil, suivant les résultats de concours périodiques. Les membres du personnel régulier sont d'abord versés à l'administration centrale; après une période de formation et de service satisfaisant, ils sont portés sur la liste du personnel pouvant être envoyé à l'étranger. Pour être admis au Ministère, les candidats doivent consentir à travailler indifféremment à Ottawa ou à l'étranger, selon les besoins du service. Les affectations à l'étranger durent de deux ans à trois ans et demi, selon le climat et les conditions de vie du poste.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies

Une session spéciale de l'Assemblée générale doit s'ouvrir le 14 mai au Siège des Nations Unies à New-York. Il s'agit d'examiner la situation financière de l'Organisation, en se fondant sur le rapport du Groupe de travail de vingt et un membres établi à la dix-septième session par la résolution 1854B. Le Groupe en question, dont fait partie le Canada, s'est réuni à huis clos à New-York depuis le 29 janvier pour étudier l'emploi de méthodes spéciales pour financer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui comportent des dépenses importantes, comme celles qui ont trait au Congo et au Moyen-Orient. Le Groupe devait présenter son rapport le 31 mars, et l'on s'attend que ce document soit le centre des débats de la session spéciale qui portera sur le financement de la FUNU et de l'ONUC ainsi que sur les graves difficultés financières des Nations Unies.

Réunion ministérielle de l'OTAN

Une réunion ministérielle de l'OTAN aura lieu à Ottawa, du 22 au 24 mai 1963, dans l'un des édifices du Parlement, édifice de l'Ouest. On a accéléré les travaux de rénovation de cet édifice en prévision de la conférence. La cérémonie publique d'inauguration aura lieu à la Chambre des communes. Les ministres et de hautes personnalités des quinze pays membres discuteront d'importants problèmes politiques et militaires de l'Organisation. L'OTAN n'a pas tenu de réunion ministérielle au Canada depuis septembre 1951.

Conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion

Du 27 mai au 15 juin, la Société Radio-Canada sera l'hôte de la cinquième Conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion. Des questions techniques ou de programmation seront discutées par les principaux agents des organismes nationaux de radiodiffusion du Commonwealth. Les sessions auront lieu à Montréal, Toronto, Banff et au Seignior Club de Montebello (Québec).

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉPARTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M^{lle} L. M. Kelly, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Moscou le 31 janvier 1963.
- M. C. C. Eberts, haut-commissaire du Canada au Pakistan, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Karachi le 23 février 1963.
- M. J. B. C. Watkins s'est retiré du Service public le 26 février 1963.
- M. E. D. McGreer, ambassadeur du Canada en Grèce, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Athènes le 27 février 1963.
- M. G. R. Heasman, haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Wellington le 9 mars 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

États-Unis d'Amérique

- Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 5 mai 1961 relatif à la coordination des services de pilotage dans les eaux des Grands lacs et du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un mémoire d'Arrangement).
Washington, les 10 octobre 1962 et 21 février 1963.
En vigueur le 21 février 1963.

Multilatéraux

- Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium.
Fait à New-York le 23 juin 1953.
Signé par le Canada le 23 juin 1953.
Instrument de ratification du Canada déposé le 7 mai 1954.
En vigueur le 8 mars 1963.
- Déclaration concernant l'accession provisoire de la République populaire fédérative de Yougoslavie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
Fait à Genève le 13 novembre 1962.
Signée par le Canada le 7 mars 1963.
- Déclaration concernant l'accession provisoire de la République Arabe Unie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
Fait à Genève le 13 novembre 1962.
Signée par le Canada le 7 mars 1963.

Publication

- Recueil des Traités 1961 n° 6.* Accord relatif aux services aériens entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne. Signé à Ottawa le 4 septembre 1959. Instruments de ratification échangés à Bonn le 19 juin 1961. En vigueur le 19 juillet 1961.

- Recueil des Traités 1961 n° 10.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de modifier les Notes du 12 novembre 1953 relatives à la création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. Washington, le 2 octobre 1961. En vigueur le 2 octobre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 11.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'amélioration par dragage du chenal maritime de l'île Wolfe. Ottawa, le 17 octobre 1961. En vigueur le 17 octobre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 12.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'exécution de travaux de dragage dans le passage Pelée à l'extrémité occidentale du lac Erié. Ottawa, les 8 juin 1959 et 17 octobre 1961. En vigueur le 17 octobre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 13.* Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour un an à partir du 11 octobre 1961 le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Caracas, le 10 octobre 1961. En vigueur le 11 octobre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 14.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant addition du cap Dyer à l'annexe à l'accord du 1^{er} mai 1959 concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon. Ottawa, les 19 et 23 septembre 1961. En vigueur le 23 septembre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 15.* Accord entre le Canada et la Suisse au sujet des services aériens. Fait à Berne, le 10 janvier 1958. En vigueur provisoirement le 10 janvier 1958. En vigueur définitivement le 9 novembre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 16.* Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger les messages et autres communications avec des tiers. Caracas, le 22 novembre 1961. En vigueur le 22 novembre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 17.* Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation Royale du Canada en Italie. Signé à Rome le 18 décembre 1961. En vigueur le 18 décembre 1961.
- Recueil des Traités 1961 n° 18.* Convention relative à l'Organisation de coopération et de développements économiques. Faite à Paris le 14 décembre 1960. Signée par le Canada le 14 décembre 1960. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 avril 1961. En vigueur le 30 septembre 1961.
- Recueil des Traités 1962 n° 3.* Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les biens transmis par décès. Signée à Washington le 17 février 1961. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 9 avril 1962. En vigueur le 9 avril 1962.
- Recueil des Traités 1962 n° 5.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique autorisant ceux-ci à construire, à exploiter et à entretenir trois stations de pompes supplémentaires en territoire canadien près du pipe-line de Haines à Fairbanks. Ottawa, le 19 avril 1962. En vigueur le 19 avril 1962.
- Recueil des Traités 1962 n° 6.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique prorogeant de nouveau l'accord du 17 janvier 1957 relatif à l'utilisation du chemin de traverse de Haines pour l'entretien durant l'hiver d'un secteur du pipe-line Haines-Fairbanks. Ottawa, le 22 décembre 1961 et le 26 janvier 1962. En vigueur le 26 janvier 1962.
- Recueil des Traités 1962 n° 7.* Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement français concernant l'échange de renseignements scientifiques relatifs à la défense. Paris, le 25 mai 1962. En vigueur le 25 mai 1962.
- Recueil des Traités 1962 n° 8.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique ayant pour objet de suspendre le péage au canal de Welland prévu par l'Accord du 9 mars 1959 entre les deux pays. Ottawa, les 3 et 13 juillet 1962. En vigueur le 13 juillet 1962.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie,

de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année

(étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du

Receveur général du Canada et adressées à

l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XV N° 5

Table des matières

Mai 1963

| | |
|---|-----|
| Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme | 194 |
| Commission nationale canadienne pour l'Unesco | 199 |
| Les travaux consulaires à l'étranger | 205 |
| Conférence prochaine | 211 |
| Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada | 211 |
| Les Traités | 212 |

Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme

DIX-NEUVIÈME SESSION, GENÈVE

LA COMMISSION des Nations Unies pour les droits de l'homme a tenu sa dix-neuvième session à Genève du 11 mars au 5 avril 1963. Elle comprend 21 membres: Afghanistan, Canada, Chili, Chine, Danemark, Équateur, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Liban, Libéria, Pays-Bas, Panama, Philippines, Pologne, RSS d'Ukraine, Salvador, Turquie et URSS.

Le Canada a été élu à la Commission pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1963. C'est la première fois qu'il participe à une session en tant que membre. La représentante du Canada, M^{lle} Margaret Aitken (Toronto), avait l'appui de la délégation ci-après: M. Jean Boucher, suppléant, directeur de la Citoyenneté, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; M. W. E. Bauer, premier secrétaire, mission permanente du Canada à l'Office européen des Nations Unies (Genève), et M. C. V. Cole, division des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures.

Créée en 1946, la Commission des droits de l'homme a reçu des attributions assez générales; elle a été chargée notamment de présenter au Conseil économique et social des propositions et des rapports touchant la déclaration universelle, des déclarations et des pactes sur les libertés civiles, la condition de la femme, etc., la protection des minorités et la lutte contre les mesures discriminatoires.

L'ordre du jour de la dix-neuvième session

Depuis quelques années l'ordre du jour de la Commission était très chargé. Il en a été de même cette année. Voici quelques-uns des points qui y figuraient: projet de déclaration et projet de convention sur la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale; projet de déclaration et projet de convention sur toutes les formes d'intolérance religieuse; projets de pactes internationaux sur les droits de l'homme; propositions relatives à un article sur les droits de l'enfant; quinzième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme; nouvelles mesures pour faire respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales; services consultatifs s'intéressant aux droits de l'homme, aux communications concernant ces droits et à l'étude du droit protégeant chacun contre l'arrestation, la détention et l'exil arbitraires; liberté de l'information et examen du programme relatif aux droits de l'homme.

La Commission n'a pu accorder son attention à tous les points de l'ordre du jour. La plus grande partie de la session a porté sur diverses questions que le Conseil économique et social lui avait soumises conformément à une demande

formulée par l'Assemblée générale lors de sa dix-septième session.

Lutte contre la discrimination raciale

Fait principal à noter, la Commission a adopté un projet de déclaration relatif à la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale. Le texte en avait été rédigé plus tôt au cours de l'année par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Elle n'a pu accepter que ce texte serve d'unique base pour l'examen de la question; lors d'une séance antérieure, elle a chargé un groupe de travail d'étudier divers textes proposés comme projets de déclaration, notamment un texte présenté par les États-Unis et le Danemark. Ce groupe a, plus tard, remis un texte de projet de déclaration qui a été adopté par la Commission à la suite d'une discussion longue et serrée. Ce projet sera soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Les droits de l'enfant

Durant la dix-septième session de l'Assemblée générale, la Pologne a soumis le texte d'un article sur les droits de l'enfant à la Troisième Commission, qui étudiait les projets de pactes internationaux sur les droits de l'homme. Ces projets font, tous les ans depuis 1955, l'objet d'une étude de l'Assemblée générale, qui cherche à en arriver à une forme que tous les membres puissent accepter.

On a proposé des modifications au projet de la Pologne, (que la Yougoslavie a conjointement parrainé); l'Assemblée générale, dans sa résolution 1843 A (XVII), invitait le Conseil économique et social à soumettre les propositions à la Commission des droits de l'homme et demandait que celle-ci lui présente par l'intermédiaire du Conseil un rapport sur les délibérations à sa dix-huitième session.

Malgré tout le temps qu'elle y a consacré, la Commission n'a pu se mettre d'accord sur cette affaire. Les délégations qui souhaitaient qu'un tel article soit inséré dans le projet de pacte sur les droits civils et politiques ont soutenu qu'il était tout particulièrement nécessaire d'inclure dans le pacte une disposition sur l'enfance. D'autres délégations ont formulé des réserves sur ce point: d'une portée générale, le pacte ne pouvait guère englober un article se rapportant aux droits d'un groupe particulier de personnes, des enfants en l'occurrence. En procédant ainsi, craignait-on, on affaiblirait le projet de pacte dont les autres articles ne seraient plus considérés comme d'application universelle.

Voici le texte de la proposition présentée par la Pologne:

1. Tout enfant, quel qu'il soit, aura droit à une protection spéciale de la part de sa famille, de la société et de l'État.
2. La famille, la société et l'État s'occuperont du développement physique et spirituel de l'enfant, de sorte que, pour son bien-être et celui de la société, il soit convenablement préparé à travailler selon ses aptitudes.
3. Les enfants nés en dehors du mariage auront les mêmes droits. Les États parties au présent pacte adopteront progressivement les mesures nécessaires pour améliorer la condition juridique de ces enfants.
4. Tout enfant aura droit dès la naissance à un nom et à une nationalité.

Certaines délégations ont prétendu que l'article proposé par la Pologne était trop court pour embrasser un sujet aussi complexe que celui des droits de l'enfant, que ce sujet nécessiterait une convention séparée. A propos du paragraphe 3, on a évoqué les nombreux problèmes juridiques que poserait la succession en divers pays, si l'on adoptait cet article.

Le Chili, désireux d'éviter ces difficultés juridiques, a proposé à l'étude de la Commission le texte ci-après:

Les États parties au présent pacte reconnaissent qu'il conviendrait d'adopter des mesures spéciales pour protéger et aider les enfants et les adolescents, en toute égalité et sans exception.

Toutefois, le projet d'article du Chili n'a pas été approuvé. On a trouvé qu'il constituait une exhortation plutôt qu'une obligation; que, par conséquent, il conviendrait mieux à un projet de pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Au cours du débat qui eut lieu à la Commission, on a fait observer que l'ultime décision pouvait être prise à l'Assemblée générale; aussi la Pologne a-t-elle présenté une résolution de procédure, qui a été adoptée après modification. La Commission y notait qu'elle disposait de peu de commentaires des gouvernements au sujet de cet article, demandé aux termes de la résolution 1843 A (XVII), de l'Assemblée générale, — celle-là même par laquelle ce point avait été soumis à la Commission. Le Conseil économique et social, dans ce texte, était prié de communiquer à l'Assemblée générale le rapport de la Commission sur ses travaux et le compte rendu de ses débats sur ce point.

Anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme

Le 10 décembre 1963 marquera le 15^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'un des grands documents internationaux en la matière. Ayant étudié comment il conviendrait de célébrer cette date, la Commission a adopté une résolution où elle recommandait au Conseil économique et social de proclamer le 10 décembre 1963 grande journée d'anniversaire. Elle priait aussi le secrétaire général de veiller aux préparatifs prévus dans les plans (modifiés par elle) que renfermait l'annexe au rapport du Comité créé à cet effet. Celui-ci comprenait les membres ci-après: Arabie séoudite, Argentine, Canada, Ceylan, Colombie, Costa-Rica, Équateur, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guinée, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Mali, Mauritanie, Thaïlande, Uruguay, URSS.

Les autres mesures

Le point relatif aux autres mesures en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales a aussi été soumis à la Commission au moyen d'une résolution de l'Assemblée générale (1776-XVII). La Commission a chargé un groupe de travail de rédiger un projet commun de résolution à partir des projets présentés par l'Ukraine puis, conjointement, par les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. Selon le projet de résolution de l'Ukraine, la Commission accorderait priorité à de

nouvelles études sur toute une série de questions relatives aux droits de l'homme, notamment à la discrimination dans les États multinationaux et à la liquidation de toute survivance ou séquelle du colonialisme. Les Pays-Bas et la Grande-Bretagne définissaient, dans leur projet de résolution, les objectifs que la Commission avait poursuivis jusque-là (à une étape peu avancée, pour une bonne part) et proposaient de remettre à la session de 1965 (l'étude de certaines de ces questions serait alors sur le point de se terminer) la question de l'orientation future des travaux de la Commission et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en ce qui concerne les droits de l'homme.

La Commission a reconnu que les propositions ukrainienne et anglo-hollandaise renfermaient des éléments de valeur. Toutefois, le groupe de travail a présenté un projet de résolution qui a été adopté après avoir été modifié par divers pays.

Intolérance religieuse

Faute de temps, la Commission n'a pu consacrer qu'un débat général préliminaire au point relatif à la rédaction d'un projet de déclaration et d'un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, qui lui avaient été soumis en vertu de la résolution 1781 (XVII) de l'Assemblée générale. La Commission a adopté une résolution où elle accordait priorité, à sa vingtième session, à la rédaction d'un projet de déclaration sur ce sujet.

Questions différées

La Commission a dû renvoyer divers points à la session suivante: liberté de l'information, méthode à suivre quant aux rapports périodiques sur les droits de l'homme, projet de principes et non-discrimination en ce qui concerne les pratiques et les droits religieux, étude des droits des personnes en état d'arrestation concernant la consultation de ceux qui peuvent les défendre et protéger leurs intérêts essentiels et revue du programme relatif aux droits de l'homme.

Conceptions canadiennes

Le Canada s'intéresse profondément aux droits de l'homme. Il a pour politique de faciliter la conquête de ces droits pour tous les peuples selon une formule universelle. Voilà ce qui a inspiré la délégation canadienne lors de la première réunion depuis que le Canada est membre.

Cours sur les droits de l'homme

Le Canada porte un intérêt tout spécial aux services consultatifs en la matière. Les avantages qu'ils offrent, sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies sont de trois ordres: consultations, colloques et bourses d'études. Durant la dix-huitième session de la Commission des droits de l'homme, le secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur les moyens à prendre pour accroître

l'efficacité de ce service. Dans ce document (E/CN4/834 et additifs), il proposait à cet effet l'organisation de cours à titre expérimental.

A la dix-neuvième session, la Commission a été saisie d'un projet de résolution présenté conjointement par le Canada, le Chili, l'Équateur, l'Inde, le Liban, le Libéria, les Pays-Bas et les Philippines. En le proposant à l'attention des membres, la représentante du Canada a fait observer que les cours sur les droits de l'homme réuniraient les avantages des colloques et ceux des bourses d'études. En développant les services consultatifs, les cours pourraient contribuer de façon sensible au respect des droits de l'homme. Dans le projet de résolution, le secrétaire général était invité à organiser, à titre expérimental, et si possible en utilisant les crédits affectés aux programmes techniques relevant du budget ordinaire de l'ONU, un premier cours régional sur les droits de l'homme pour 1964 et un second pour 1965. La résolution a été adoptée par 14 voix contre aucune et 4 abstentions: Grande-Bretagne, URSS, Ukraine et Pologne. Le représentant du Canada a déclaré que son pays serait heureux que le premier cours se donne sous son hospitalité en 1964.

Chaque cours, estime-t-on, coûterait à l'ONU environ \$50,000. La résolution sera proposée au Conseil économique et social, lors de sa session d'été, pour qu'il la transmette à l'Assemblée générale. Mais il faudra obtenir les fonds nécessaires avant que le secrétaire général puisse la mettre en œuvre. Le Comité de l'assistance technique (Conseil économique et social) examinera les aspects financiers de la proposition.

Commission nationale canadienne pour l'Unesco

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA COMMISSION nationale canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a été créée en 1957. Relevant du Conseil des Arts, elle agit comme conseiller auprès du gouvernement dans les questions relatives à l'Unesco, s'occupant entre autres, des activités aux programmes de celle-ci. Elle fait office d'agent de liaison entre le secrétariat de l'Unesco et les personnes ou sociétés au Canada qui s'intéressent aux affaires de l'organisation internationale; elle s'emploie à en faire comprendre les objectifs. La Commission nationale, qui se réunit une fois par année, se compose de 29 membres; ceux-ci représentent des organisations de tout le Canada qui s'intéressent à l'action de l'Unesco dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles et sociales, de la culture et de l'information. En relations avec le secrétariat de l'Unesco à Paris, avec d'autres commissions nationales, et avec des sociétés, des particuliers et des institutions du Canada, la Commission nationale canadienne assure la liaison entre l'Unesco et la population de notre pays. Elle fournit des renseignements sur les enquêtes, les études et les recherches du domaine de l'Unesco, et s'emploie à faire connaître le travail de l'Organisation en envoyant des orateurs et des conseillers pour des conférences, des réunions ou des journées d'études, et en diffusant la documentation de l'Unesco.

La Troisième Conférence de la Commission nationale canadienne a eu lieu du 26 au 29 mars 1963, à Ottawa. Par son thème: "Le Canada et la Décennie des Nations Unies pour le développement", la conférence a mis en lumière les ambitieux objectifs de l'ONU en ce domaine pour les années 60, et plus particulièrement la contribution du Canada au développement des pays étrangers.

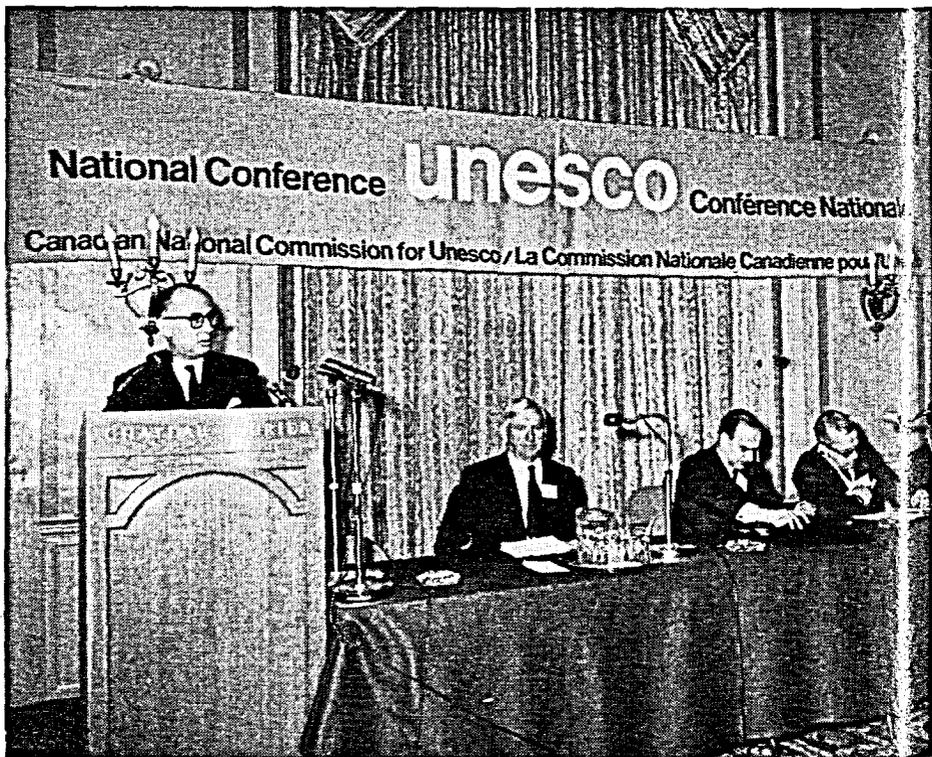
Faits saillants

Quelque 200 représentants de sociétés bénévoles, du monde universitaire et de la fonction publique ont assisté à la conférence. L'allocution d'ouverture a été prononcée par M. C. V. Narasimhan, sous-secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale aux Nations Unies, à New-York, qui a défini les objectifs de la Décennie pour le développement. M. René Maheu, élu récemment à la direction générale de l'Unesco, a traité du rôle de l'Unesco dans les programmes de développement, notamment en ce qui concerne l'éducation et la science. M. William Clark, directeur exécutif de l'*Overseas Development Institute* (Londres), a mis à contribution une vaste expérience en matière d'aide dans son discours intitulé "Strategy for Development". M. F. F. Hill, de la Fondation Ford, a parlé d'éducation et de progrès, lors d'un déjeuner-causerie. La réunion a aussi été marquée par une

conférence-débat, avec, à la tribune, M. Frank Coffin, administrateur suppléant auprès de l'Agence de développement international (Washington) et M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure du Canada, ainsi que par les allocutions de M. Benjamin Higgins de l'Université de Californie (Berkeley), et de M^{lle} Julia Henderson, directrice du Bureau des Affaires sociales aux Nations Unies (New-York). Les délégués ont été répartis en trois groupes, chargés respectivement d'étudier les aspects économiques de l'aide pour le progrès, la coopération internationale dans l'enseignement et le rôle des institutions non gouvernementales dans les programmes de mise en valeur. Chacun des groupes s'est mis à la tâche après avoir reçu les instructions de spécialistes.

ONU et développement économique

La Décennie pour le développement, qui résulte d'une initiative internationale lancée par les Nations Unies, a pour objet d'aider les pays peu développés à se doter des moyens de production dont ils ont besoin pour s'assurer un taux de croissance régulier et un niveau de vie élevé. Ce taux de croissance devrait atteindre 5 p. 100 par année en 1970. Vu l'importance que l'on attache à la mobilisation des ressources en hommes, sans laquelle il serait vain de poursuivre



Le directeur général de l'Unesco, M. René Maheu (à gauche), prononce une allocution à la séance plénière de la Troisième Conférence de la Commission nationale canadienne pour l'Unesco. Au microphone du centre, M. N. A. M. Mackenzie, président de la Commission.

les buts de la Décennie, l'Unesco a un rôle spécial à jouer dans l'entreprise.

Faisant observer que l'Assemblée générale avait donné du développement la définition suivante: "croissance et changement, mais changement social et culturel autant qu'économique, qualitatif autant que quantitatif", M. Maheu a déclaré que l'éducation et la science étaient les principaux facteurs de progrès.

Nombre d'orateurs ont fait valoir l'importance de l'éducation pour le progrès, quelques-uns signalant les rendements élevés des investissements en ce domaine. Il y a eu accord général sur la nécessité d'un équilibre entre le progrès humain et la mise en valeur du territoire.

A propos de la valeur des programmes d'aide, M. Clark a fait valoir la nécessité d'un plan d'ensemble. Après avoir parcouru les pays peu développés, il est convaincu que le niveau de vie des régions assistées n'a pas fait de progrès sensible malgré l'augmentation imposante de l'aide. Il en infère un manque de planification assez détaillée et assez précise. Il a soutenu que la campagne contre la pauvreté devait être préparée avec autant de méthode qu'une grande opération militaire. Il fallait d'abord obtenir la compréhension et l'appui du public. Nombre d'orateurs, faisant écho à ces opinions, ont déclaré qu'il fallait rechercher la compréhension des pays qui accordent l'assistance et de ceux qui la reçoivent.

Le pourquoi de l'aide

La question de l'appui public a été examinée longuement. Quelques-uns ont reproché aux puissances occidentales de trop lier leur assistance à des considérations politiques. Au nombre des raisons militant en faveur de l'assistance aux pays peu développés, on aurait remarqué, dans l'opinion publique, la crainte qu'un écart de plus en plus grand entre les pays riches et les pays pauvres n'intensifie la guerre froide. On a aussi évoqué des considérations de commerce et de prestige national. Plusieurs orateurs ont formulé l'opinion qu'il ne fallait pas chercher à imposer un mode de vie, que les pays occidentaux ne devaient pas s'attendre à ce que leurs systèmes de valeurs soient adoptés par d'autres peuples; au contraire, ils devaient accepter les différences de cultures et d'organisation sociale. On souhaitait en général qu'à tous les échelons on se préoccupe surtout des responsabilités morales envers les peuples qui aspirent à un niveau de vie suffisant.

Aussi convenait-il de faire connaître la situation dans laquelle se trouvaient les pays en voie de développement. Selon M. Clark, le développement économique et ses problèmes devraient faire partie des cours universitaires portant sur la science économique, la géographie ou les questions d'actualité; ils devraient aussi être proposés aux écoliers aussitôt que possible. "Est-ce que nos écoles et nos universités ne devraient pas correspondre aux besoins les plus pressants de notre époque?"

Les divers responsables

D'autre part, le manque de planification serait attribuable, dans une certaine

mesure, aux pays mêmes qui venaient de se constituer. Et l'aide extérieure servirait de pont jusqu'au jour où les gouvernements auraient complètement assumé leurs responsabilités. Les incompatibilités entre les objectifs nationalistes et les exigences du développement illustrent, entre autres choses, les décisions difficiles que doivent prendre les dirigeants des pays nouveaux. La présence des anciens administrateurs coloniaux, vraisemblablement avantageuse au point de vue du progrès, peut répugner toutefois à des gouvernements pour des raisons nationalistes. Et renoncer à leur expérience peut entraîner de graves délais dans le développement du pays. Quelques secteurs d'investissement, qui ont semblé peu productifs à court terme ont été négligés. C'est dommage, car les placements en éducation rendent à l'ordinaire plus que tout autre, mais trop souvent, hélas! les affectations de fonds en ce domaine, inspirées par la recherche du prestige, n'ont guère d'utilité dans les pays destinataires au stade de développement où ils se trouvent. Par exemple, on construira une université moderne dans un pays où les écoles secondaires sont en nombre insuffisant. Il appartiendrait aux dirigeants des jeunes pays d'aplanir ces difficultés; quant aux pays économiquement développés, ils se contenteraient de recueillir les éléments d'information sur lesquels la décision se fonderait, et aideraient à sa mise en œuvre.

En étudiant la façon dont les programmes d'aide se présentaient dans les pays développés et les pays en voie de développement, les délégués ont appris qu'ils ne faisaient guère l'objet de planification commune entre le pays dispensateur et le pays bénéficiaire. Selon M. Coffin, il fallait s'intéresser davantage à la coordination. Posant d'abord en principe que l'aide, de par sa nature, engage plus d'une partie, il a exposé comment il était nécessaire d'harmoniser les programmes ainsi que leur exécution. Si l'aide pour le progrès devait se poursuivre sous ses diverses formes (multilatérale, unilatérale, publique et privée), idée à laquelle d'autres orateurs ont souscrit, les parties intéressées, tant dans les pays dispensateurs que dans les pays bénéficiaires, devraient se tenir mutuellement au courant de leurs projets. Les échanges de renseignements et les consultations accroîtraient l'efficacité des divers programmes, et poseraient les bases d'une coordination et d'une coopération plus grandes.

La conférence a donc fait ressortir que pour obtenir les meilleurs résultats il faut une planification judicieuse. Ce principe ne saurait s'appliquer plus sûrement que dans le domaine de l'éducation. Même si leurs compétences et leurs moyens pécuniaires sont limités, les pays en voie de développement doivent satisfaire eux-mêmes le gros de leurs besoins en enseignants et en installations d'enseignement. A ce propos, plusieurs orateurs ont examiné la question des priorités en matière d'aide. En premier lieu, les recherches et les enquêtes incomberaient aux pays dispensateurs, les pays bénéficiaires affectant leurs ressources aux besoins immédiats. Il y avait urgence à étudier les effectifs dans chaque région en voie de développement pour que puissent être fixés les objectifs des plans. Les études antérieures avaient établi l'existence d'un grand besoin de formation technique aux degrés secondaire ou supérieur. Il fallait

des diplômés d'université, mais leur action serait réduite, faute de main-d'œuvre compétente pour exécuter le travail.

D'autre part, les pays dispensateurs, qui aideraient les pays en voie de développement à organiser leurs structures d'enseignement, devraient se charger des recherches sur les méthodes, et non seulement fournir des enseignants ou de l'aide à la formation des enseignants. Pour que les pays en voie de développement puissent utiliser au maximum leurs ressources limitées, il faudrait perfectionner encore les méthodes d'enseignement par la radio et la télévision. L'édition de manuels et de guides serait aussi à la charge des pays avancés.

Dans tous les domaines les jeunes pays se trouvaient devant une grave pénurie de spécialistes. Les pays avancés, ainsi que certains orateurs l'ont fait observer, en fourniraient pendant des années encore. Si les pays nouveaux recevaient les services d'experts en nombre de domaines, cette forme d'aide n'avait pas encore atteint son maximum d'efficacité. Les experts auraient un double rôle: accomplir une tâche définie et préparer la relève. Il faudrait tenir compte de ce deuxième aspect dans le recrutement et la formation des spécialistes destinés à l'étranger. Alors, il s'agirait d'une action tendant à s'éliminer elle-même.

L'aide pour le progrès, devenue très importante, absorbe chaque année quelque 6 à 10 milliards de dollars, mais les orateurs ne se sont pas contentés d'en traiter les aspects de l'enseignement et de la technique; ils ont aussi souligné l'importance de marchés étrangers stables pour les pays en voie de développement. Les résultats de l'aide pourraient être annulés en peu de temps par un effondrement des prix des denrées exportées par les jeunes pays.

Il importe aussi d'assurer une répartition égale de l'aide entre les diverses classes de la société des pays bénéficiaires. Un trop grand écart sépare déjà les riches et les pauvres. Aussi convenait-il d'étudier les répercussions du progrès sur les plans économique, social et politique. Les pays de l'Ouest comprenaient facilement l'aspect économique du progrès, mais ils ne s'expliquaient pas aussi bien la conjoncture politique ou sociale des jeunes pays. Nombre d'entre eux, en raison de leur milieu social et idéologique, ne sont arrivés à un gouvernement stable que par un parti unique, préférable pour eux au régime pluraliste des démocraties occidentales.

Le directeur général a déclaré qu'en matière d'aide pour le progrès l'Unesco ne cessait d'améliorer ses méthodes d'exécution. Il en résultait, entre autres choses, l'attribution d'une haute priorité, dans le budget, aux secteurs scientifique et technique. M. Maheu a annoncé qu'il proposerait, lors de la prochaine session de la conférence générale, la création d'un nouveau service du secrétariat qui s'intéresserait à l'application de la science aux problèmes du développement économique. Il a aussi parlé d'une nouvelle étape dans l'histoire de la coopération internationale au service des pays en voie de développement: celle que marquait la décision par l'Association internationale du développement d'aider financièrement à la construction d'écoles.

A l'occasion du déjeuner de clôture, M. N. A. M. Mackenzie, président de la Commission nationale canadienne, a déclaré que la plupart des séances avaient porté sur l'éducation. Les représentants des organisations publiques ou privées comprendraient mieux, au retour, les problèmes complexes de l'aide pour le progrès, et seraient plus conscients de la contribution qu'elles pourraient apporter à cet effort indispensable.

Les travaux consulaires à l'étranger

L'ACTIVITÉ consulaire canadienne comprend assistance et services à des citoyens canadiens et à des ressortissants d'autres pays. Elle est confiée pour la plus grande part à des agents du ministère des Affaires extérieures, attachés soit aux missions diplomatiques soit aux consulats. Dans certains pays, tel agent diplomatique, en plus de ses fonctions diplomatiques, s'occupe de travaux consulaires, comme la protection des ressortissants canadiens, du développement du commerce, et du travail d'information. Ailleurs, les tâches consulaires sont confiées soit à la mission diplomatique, là où elles ne sont pas considérables, soit à des bureaux consulaires distincts si elles sont abondantes et complexes. Ailleurs encore, comme aux États-Unis, le Canada entretient des consulats généraux, des consulats et une section consulaire d'ambassade; dans ce cas, les bureaux consulaires distincts relèvent du chef de la mission diplomatique et s'acquittent de leurs fonctions dans le cadre d'un district ou territoire consulaire.

Même si c'est le ministère des Affaires extérieures qui est chargé principalement des services consulaires, par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques à l'étranger, de ses hauts-commissariats et de ses postes consulaires, une bonne partie de ces travaux est confiée, dans les pays où le ministère des Affaires extérieures n'a pas de représentation, à des agents officiels n'appartenant pas à ses cadres administratifs. Les délégations commerciales du Canada assurent dans certains cas le service des passeports (délivrance et renouvellement) et des visas, aident à organiser les visites d'unités navales et s'acquittent de certaines fonctions prévues par la Loi sur la citoyenneté canadienne. D'autre part, dans les pays où il n'y a pas de bureaux du Canada, les consulats britanniques s'acquittent de tâches consulaires au nom de notre pays.

On peut répartir sous deux chefs l'activité consulaire canadienne à l'étranger: 1) Entrée au Canada ou sortie du Canada de ressortissants canadiens ou étrangers; 2) activité d'intérêt public général et services rendus à titre particulier à divers ressortissants canadiens.

Titres de voyage

Les questions d'entrée et de sortie occupent une forte partie du temps des bureaux consulaires à l'étranger; les services de cet ordre sont offerts, non seulement aux ressortissants canadiens, mais aussi aux étrangers. Cette activité comporte la délivrance de divers titres de voyage et celle des visas. Le titre de voyage le plus courant est le passeport. Il n'en est délivré qu'aux ressortissants canadiens qui justifient de leur citoyenneté canadienne et établissent leur identité. Il y a trois catégories de passeports: ordinaires, spéciaux, diplomatiques. Les premiers, à couverture bleue, sont délivrés aux citoyens canadiens qui, à titre privé, se trouvent ou se rendent à l'étranger en voyage d'affaires où de

tourisme. Les passeports spéciaux, à couverture verte, sont délivrés aux voyageurs chargés de missions officielles par le gouvernement canadien, ainsi qu'à certaines catégories de fonctionnaires fédéraux ou provinciaux. Les passeports diplomatiques sont délivrés au gouverneur général, aux membres du Cabinet et à certaines autres hautes personnalités officielles ainsi qu'aux ambassadeurs, ministres, hauts-commissaires et autres se rendant à l'étranger pour y remplir une fonction officielle de caractère diplomatique. Il est délivré des certificats de secours, autre genre de titres de voyage, aux citoyens canadiens auxquels on ne peut pratiquement délivrer un passeport canadien: matelots laissés à terre par leur bateau, voyageurs qui sont rapatriés aux frais de l'État. Le certificat de secours est un document temporaire émis pour un retour direct au Canada et doit être remis aux autorités de l'Immigration canadienne à la frontière. Il est parfois délivré des certificats collectifs, ou passeports de groupe, mais seulement par le Bureau des passeports, à Ottawa, à des groupes tels qu'équipes de sport, orchestres, chorales. Enfin, il est délivré des certificats d'identité, par le Bureau des passeports seulement mais qui peuvent être renouvelés à l'étranger par les préposés aux fonctions consulaires après avoir obtenu l'autorisation du Ministère à Ottawa; on les délivre seulement aux non-Canadiens, entrés légalement et établis au Canada, qui sont apatrides ou pour quelque autre raison n'ont pas de passeport de leur pays de nationalité.

A chaque passeport délivré à l'étranger doit être attaché un avis et un avertissement. L'avis fait savoir aux citoyens canadiens qui se proposeraient de voyager dans les pays du bloc sino-soviétique qu'ils doivent, par mesure de protection personnelle, informer la mission canadienne, dès leur arrivée, de leurs intentions et de leurs projets de déplacement et l'informer ensuite, au préalable, de leur départ. Quant à l'avertissement, il signale aux citoyens canadiens nés à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger que le gouvernement de leur pays d'origine ou de naissance peut les considérer comme ses ressortissants même si les lois du Canada font d'eux des citoyens canadiens, et que par conséquent le gouvernement canadien ne sera peut-être pas en mesure de les protéger efficacement s'ils se rendent en séjour dans ce pays.

Les bureaux consulaires du Canada à l'étranger délivrent des visas aux personnes désireuses d'entrer au Canada, que ce soit pour y faire un bref séjour ou pour s'y établir. Il y a plusieurs sortes de visas; les plus importantes sont les suivantes: visa d'immigrant, visa ordinaire de non-immigrant, visa de courtoisie et visa diplomatique. Les premiers, réservés aux arrivants qui projettent de s'établir en permanence au Canada, sont délivrés la plupart du temps par les représentants à l'étranger du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; dans les pays où ce ministère n'a pas de représentants, ce sont les préposés aux fonctions consulaires, membres du ministère des Affaires extérieures ou du ministère du Commerce, qui délivrent les visas d'immigrants. Les visas ordinaires de non-immigrants sont délivrés aux personnes entrant au Canada en voyage d'affaires ou d'agrément pour une période de temps limitée; ce sont

les agents de l'Immigration ainsi que les postes diplomatiques et consulaires canadiens et les délégations commerciales qui les délivrent. Les visas de courtoisie sont délivrés, par les postes des Affaires extérieures et du Commerce, aux fonctionnaires de gouvernements étrangers qui ne jouissent pas du statut diplomatique mais se rendent au Canada en mission officielle. Les visas diplomatiques ne sont d'ordinaire accordés qu'aux titulaires de passeports diplomatiques: chefs d'État, fonctionnaires diplomatiques et consulaires, ministres, personnes chargées de fonctions de caractère diplomatique.

Autres tâches

Les autres tâches consulaires consistent, nous l'avons dit, en une activité d'intérêt public général et en des services rendus à titre particulier à divers ressortissants canadiens.

Dans l'intérêt public général, les services consulaires travaillent en particulier au développement des relations commerciales et des échanges touristiques ainsi qu'à des tâches générales de représentation et d'information. C'est d'ailleurs l'une des toutes premières tâches des fonctionnaires consulaires à l'étranger, qu'ils appartiennent au ministère des Affaires extérieures ou à celui du Commerce, de favoriser le développement des exportations du Canada et l'amélioration de ses rapports commerciaux avec l'étranger. Le développement du tourisme présente aussi pour le Canada un grand intérêt, car il assure d'importantes rentrées de devises étrangères, particulièrement en monnaies fortes. Le rôle de représentation des fonctionnaires consulaires les oblige à être présents à diverses cérémonies ou réunions afin de faire mieux connaître le Canada dans leur district consulaire. En outre, par des conférences, projections de films et autres moyens semblables, le fonctionnaire consulaire travaille directement à faire connaître le Canada, à le faire aimer et à faire comprendre ses points de vue sur les questions pouvant intéresser ses rapports avec le pays dont il s'agit.

Services offerts aux citoyens canadiens

Les bureaux consulaires sont au service des ressortissants canadiens pour protéger leurs droits et intérêts ainsi que leur personne même, notamment en cas de crise quelconque, d'émeutes ou de guerre civile, d'arrestation, de besoin pressant, etc. Pour assurer une telle protection, particulièrement en cas de crise intérieure ou de guerre, on recommande aux Canadiens qui doivent séjourner plus de trois mois à l'étranger (sauf dans le cas des États-Unis) de s'inscrire auprès d'un bureau diplomatique ou consulaire du Canada. On leur fait alors remplir une carte indiquant leur état civil, leur citoyenneté, le cas échéant leur double citoyenneté, les noms et adresses des membres de leur famille et ceux de leurs proches parents. Cette inscription des ressortissants canadiens dans les consulats fournit au gouvernement canadien les renseignements qui lui sont nécessaires pour conseiller et protéger ses nationaux en cas de crise dans le pays dont il s'agit ou sur le plan international. Il arrive aussi que des Canadiens soient mis

en état d'arrestation à l'étranger, pour divers délits, et qu'ils demandent conseil, assistance et parfois protection aux bureaux du Canada. Le fonctionnaire consulaire doit alors juger, parfois en consultant son ministère à Ottawa, s'il y a vraiment eu traitement inéquitable ou déni de justice au point d'autoriser le gouvernement canadien à intervenir. S'il ne semble pas qu'une démarche officielle soit nécessaire, on aide parfois le requérant par divers moyens discrets. On fait obtenir à l'accusé, par exemple, les services d'un avocat, en particulier lorsqu'il n'a pas les ressources voulues; s'il est déjà sous le coup d'une condamnation, le fonctionnaire consulaire s'informerait de la possibilité de le faire libérer sous condition et expulser du pays, ou encore il aidera à organiser matériellement la libération et le transport au Canada du prisonnier. Les bureaux consulaires aident de même, de diverses façons, les ressortissants canadiens qui ont besoin d'un secours immédiat pour quelque autre raison. Certains, par exemple, subissent des pertes financières, dans des conditions telles qu'il y a lieu d'intenter une action en justice. Le bureau consulaire peut alors proposer des adresses d'avocats, mettre l'intéressé en communication avec un organisme d'assainissement des opérations commerciales, une chambre de commerce, une association de juristes, et suivre l'affaire jusqu'à ce que le ressortissant canadien ait eu gain de cause. Il arrive que des Canadiens se plaignent d'avoir été enrôlés de force dans les effectifs militaires d'un pays étranger; d'autres sont internés dans des maisons de santé mentale et voudraient rentrer au Canada; d'autres encore ont maille à partir avec quelque fonctionnaire local et demandent conseil. C'est une des toutes premières fonctions du représentant consulaire de secourir par tous les moyens les ressortissants canadiens qui en ont besoin.

Parfois des Canadiens se trouvent subitement sans ressources en pays étranger. Il n'est pas rare, par exemple, qu'un touriste canadien constate la disparition de son portefeuille, dans lequel se trouvaient passeport et autres papiers. D'ordinaire, il demande alors conseil et secours au poste diplomatique ou consulaire du Canada. On lui indique les démarches à faire dans l'espoir de retrouver l'objet et les papiers perdus. Si les démarches sont infructueuses, le consul peut télégraphier aux parents ou amis du touriste, au Canada, afin de lui obtenir une avance de fonds. Si le touriste a encore quelque argent sur lui ou à la banque, on lui indiquera un hôtel bon marché où il pourra attendre que tout soit prêt pour son retour au Canada. A ce propos, il serait bon que les touristes canadiens achètent toujours leur billet de retour avant de quitter le Canada, et qu'ensuite ils conservent ce billet dans un endroit plus sûr que leur portefeuille. Parfois un Canadien dont le passeport a disparu n'a aucune ressource pour rentrer au pays. Si les circonstances l'indiquent, le fonctionnaire consulaire se fait autoriser à opérer une avance de fonds pour que le malheureux puisse s'en retourner sur-le-champ au Canada, après avoir, bien entendu, signé une promesse de remboursement au gouvernement canadien.

L'aide que les bureaux consulaires peuvent apporter aux ressortissants canadiens ne se limite pas là. L'éventail en est extrêmement varié: tel Canadien

aventureux, fuyant la civilisation, est parvenu à la Terre de Feu, tout à fait à l'autre bout de l'Amérique, et il a subitement besoin d'aide; telle ménagère vivant à l'étranger écrit à son consul pour le supplier de collectionner pour elle des étiquettes de boîtes de conserve canadiennes, parce qu'elle voudrait gagner une automobile.

Le fonctionnaire consulaire doit toujours se préoccuper des intérêts des citoyens canadiens. Certains citoyens canadiens nés ailleurs qu'au Canada sont menacés de perdre leur citoyenneté canadienne s'ils séjournent trop longtemps à l'étranger. Lorsqu'un fonctionnaire consulaire apprend la présence dans son district de personnes de cette catégorie, il leur fait part de la menace qui pèse sur elles et des démarches qu'elles doivent faire si elles désirent conserver leur citoyenneté. D'autres Canadiens souhaiteraient amener au Canada à titre d'immigrants, qui des parents, qui des amis. Bien que les affaires d'immigration relèvent du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, les fonctionnaires consulaires doivent souvent s'en occuper eux-mêmes dans les pays où l'Immigration canadienne n'a pas de représentants. Les enfants nés à l'étranger de parents canadiens doivent, pour acquérir la citoyenneté canadienne, être inscrits à la Direction de la Citoyenneté canadienne avant l'âge de deux ans. Cet enregistrement se fait aux bureaux diplomatiques ou consulaires du Canada à l'étranger.

Affaires juridiques

De nombreuses affaires d'ordre juridique réclament aussi l'attention du fonctionnaire consulaire à l'étranger: légalisation de documents, protection des intérêts d'ayants droit canadiens dans des règlements de successions à l'étranger. Dans ce dernier cas, lorsqu'il apprend qu'une succession qui s'ouvre dans son district intéresse des héritiers canadiens, il peut avoir à communiquer avec les parents du défunt, au Canada, afin de les mettre en mesure d'affirmer leurs droits. Il peut leur recommander des avocats; une fois la succession réglée, il peut avoir à transmettre aux héritiers les sommes qui leur reviennent. Quand un citoyen canadien meurt à l'étranger, peut-être laisse-t-il des biens auxquels ont droit des parents à lui au Canada. S'il meurt intestat et qu'on ne lui connaisse pas de proches parents, le bureau consulaire peut recevoir le produit de l'héritage et prier le Ministère de retrouver et d'aviser les héritiers ou les créanciers, au besoin avec le concours de la Croix-Rouge ou des sûretés municipales. Dans certaines circonstances, les bureaux consulaires doivent s'occuper de la sépulture de citoyens canadiens décédés à l'étranger.

Mentionnons enfin la transmission de leurs chèques de pension à des retraités canadiens établis à l'étranger, l'aide aux marins canadiens séparés de leur navire, et les démarches à faire auprès de divers organismes en faveur de personnes qui recherchent un parent ou un ami.

Le consul doit savoir tout faire et se montrer toujours disposé à entendre les doléances de ses ressortissants, toujours pressé à les secourir, sans oublier

jamais les limites de ce qui lui est possible en pratique, limites exprimées dans les règles qu'il doit observer. Ces règles sont souvent irritantes pour le ressortissant qui voudrait une solution prompte, sinon magique, à ses ennuis ou l'accomplissement immédiat de ses désirs, comme les immigrants de l'opérette *Le Consul*, de Minotti, qui ne pouvaient comprendre l'hésitation du consul à les admettre dans son pays dès lors que la chose se présentait comme une bonne œuvre. Tout compte fait, la tâche du consul est délicate, mais riche en satisfactions; elle consiste à répondre à l'attente de citoyens canadiens qui ont des ennuis ou qui se trouvent dans un besoin pressant, mais sans outrepasser les règles que lui impose son service. Ces règles, d'ailleurs, si aveugles et impersonnelles puissent-elles paraître, ne laissent pas de tenir compte du point de vue humanitaire.

Conférence prochaine

Réunion des chefs d'États africains

Les chefs d'États des pays indépendants du continent africain conféreront le 23 mai à Addis-Abeba. Cette conférence sera précédée d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de ces États, qui aura lieu également dans la capitale de l'Éthiopie.

La conférence portera vraisemblablement sur les mesures suivantes:

- a) accélérer l'accession à l'indépendance des régions africaines qui sont encore en état de dépendance;
- b) établir les bases de l'unité africaine et échanger des idées sur les moyens de résoudre les problèmes politiques, économiques et culturels communs;
- c) rédiger une charte africaine commune, sans doute en comparant et en intégrant les chartes déjà élaborées par les groupes de Casablanca et de Monrovia, ainsi que par l'Union africaine et malgache.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. Doyon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Vienne. Il a quitté Ottawa le 5 mars 1963.
- M. A. J. Hicks, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 16 mars 1963.
- M. A. Barrette est nommé ambassadeur du Canada en Grèce. Il a quitté Ottawa le 29 mars 1963.
- M. W. J. Bonthron est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} avril 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J. E. G. Hardy, du Comité du désarmement à Genève, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Genève le 6 avril 1963.
- M. G. I. Warren, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane. Il a quitté Ottawa le 14 avril 1963.
- M. T. C. Hammond, de l'ambassade du Canada, à La Havane, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté La Havane le 19 avril 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

Salvador

Échange de Notes entre le Canada et Salvador constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers.

San-Salvador les 20 février et 11 mars 1963.

En vigueur le 9 avril 1963.

Multilatéral

Règles pour prévenir les abordages en mer — révision de 1960.

Instrument d'acceptation par le Canada déposé le 25 mars 1963.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XV N° 6

Table des matières

Juin 1963

| | |
|---|-----|
| M. Pearson à Londres et à Hyannis Port | 215 |
| Organisation du Traité de l'Atlantique Nord | 223 |
| Coopération pour l'éducation dans le Commonwealth | 236 |
| Visite du premier ministre suppléant de Malaisie | 239 |
| Visite du premier ministre de la Barbade | 241 |
| L'administration de l'ONU quitte l'Irian occidental | 242 |
| Statut, immunités et privilèges consulaires | 246 |
| Les affaires extérieures au Parlement | |
| Discours du trône | 251 |
| Région méditerranéenne dénucléarisée | 252 |
| Problèmes financiers de l'ONU | 252 |
| Aide militaire à l'Inde | 253 |
| Mission d'observateurs de l'ONU au Yemen | 253 |
| Proposition de pacte entre l'Est et l'Ouest | 254 |
| Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada | 255 |
| Les Traités | 255 |



A son arrivée à l'aéroport de Londres, M. Pearson est accueilli par le grand chancelier britannique, lord Dilhorne of Towcester (à gauche), représentant le gouvernement de la Grande-Bretagne, et par M. George Drew, haut-commissaire du Canada (deuxième à droite). A l'extrême droite se trouve le ministre de la Défense nationale du Canada, M. Paul T. Hellyer.



Le premier ministre Pearson et le président Kennedy en conversation à la résidence d'été du président, à Hyannis Port (Cape Cod).

M.

Le
ajr d
as Co
d'utre
d'étab
émit a
Hellye

Le
grande
de M.

'AI
e ver
amis
rien

ni
canad
cane

questi
manch

de vue
pen
n'a

canad
possibi

quest

Quest
de dé

les li
of. P

Pai p
mes c
ustra

a été
Quest

prem
M. F
appel
TOT

M. Pearson à Londres et à Hyannis Port

Le premier ministre du Canada a fait un séjour à Londres; du 1^{er} au 3 mai, afin de conférer avec M. Macmillan. Il a été reçu par la Reine, puis nommé au Conseil privé. Il a eu avec le premier ministre du Royaume-Uni et avec d'autres membres du gouvernement, des entretiens dont le principal objet était d'établir des contacts personnels entre les dirigeants des deux États. M. Pearson était accompagné du ministre canadien de la Défense nationale, M. Paul T.ellyer.

Les conversations, qui ne suivaient aucun ordre officiel, ont porté sur une grande diversité de sujets d'intérêt commun. Voici quelques passages des propos de M. Pearson à la presse, au terme de son séjour:

J'AI VU le premier ministre Macmillan à trois reprises et j'ai pu discuter diverses questions avec lui et ses collègues; j'ai retrouvé avec plaisir d'autres amis — dont bon nombre du Royaume-Uni — que j'espérais voir quand je reviendrais. Comme je l'ai dit à mon arrivée, je n'escomptais pas de décisions, — ni de nouvelles de cet ordre, — et j'ai eu raison. J'ai parlé de relations canado-britanniques et d'affaires internationales; il a été d'un grand intérêt et d'une grande utilité pour moi de pouvoir échanger des vues sur nombre de questions avec le premier ministre, avec ses collègues et d'autres. Je rentre dimanche matin avec le sentiment d'avoir fait un voyage fructueux à mon point de vue personnel, sans compter le plaisir de me retrouver à Londres. Je regrette cependant d'y avoir passé si peu de temps, d'avoir fait un voyage si bref que je n'ai pu traverser la Manche pour rendre visite à l'autre mère-patrie du Canada, la France; j'espère avoir l'occasion de le faire le plus prochainement possible, et visiter aussi les troupes canadiennes cantonnées sur le continent.

Questions et réponses

Question: Est-il exact que, vos entretiens sur des questions de commerce et de défense mis à part, l'un des principaux motifs de votre visite soit de cimenter les liens d'ordre sentimental qui existeraient entre les deux pays?

M. Pearson: Je le crois, en effet. Il a été des plus naturel pour moi, dès que j'ai pris la direction du gouvernement canadien, de venir ici et de renouveler mes contacts avec mes amis, avec mes collègues du Parlement et de l'administration britanniques. C'était là le premier but de ma visite, et j'estime qu'il a été atteint.

Question: Quel a été, M. Pearson, le principal sujet de vos entretiens avec le premier ministre?

M. Pearson: Nous avons fait ce que, dans les milieux diplomatiques, nous appelons un tour d'horizon, eu égard tout spécialement à la conférence de l'OTAN qui aura lieu bientôt à Ottawa et aux questions qui y seront traitées,

aux questions de désarmement, à l'interdiction des expériences nucléaires et aux progrès accomplis ou non à Genève par le Comité sur le désarmement. Nous avons parlé aussi de questions économiques et commerciales — non pas à un point de vue uniquement canado-britannique mais par rapport aux entretiens du GATT qui auront lieu sous peu à Genève et qu'on est convenu d'appeler la "négociation Kennedy".

Question: Quel est le plus grand changement que vous souhaiteriez dans les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne?

M. Pearson: Je souhaite que nos relations demeurent amicales comme par le passé. On ne saurait trop insister, à mon sens, sur les avantages que présentent leur franchise et leur bienveillance. D'autre part, je ne vois aucun problème dans l'immédiat, — je veux dire de problème à résoudre, — mais je songe à des mesures que nous pourrions prendre pour accroître, au profit des deux pays, nos rapports commerciaux et économiques.

Question: Seriez-vous favorable à des mesures propres à intensifier les relations commerciales au sein du Commonwealth?

M. Pearson: Je ne cherche pas à établir de distinction entre nos échanges avec le reste du Commonwealth et nos échanges avec les autres pays libres du monde. Nos relations commerciales avec le Commonwealth, — qui présentent un caractère particulier, une préférence particulière et un élément sentimental particulier, si vous voulez, — je les situe toujours dans le cadre du commerce multilatéral; c'est que, tout en étant conscients de la valeur de nos rapports commerciaux avec le Commonwealth, il nous est impossible, au Canada, d'oublier notre solidarité continentale avec les États-Unis, qui sont nos principaux clients et qui le demeureront probablement.

Question: Avez-vous exhorté M. Macmillan à renouveler ses efforts pour entrer dans le Marché commun?

M. Pearson: Non, et je ne pense pas qu'il m'ait appartenu de l'inviter à adopter des mesures qui ressortissent à la politique intérieure dans ce pays; mais nous sommes convenus — comme tous les gens raisonnables le feraient — que nous ne devrions rien négliger à l'intérieur de nos gouvernements pour supprimer les obstacles au commerce et pour en élargir les domaines, non seulement à l'intérieur du Commonwealth mais dans l'ensemble du monde. J'espère que les réunions de Genève amorceront cette évolution lors des entretiens ministériels qui doivent débiter dans une quinzaine. En prévision de cet événement, il se tiendra ici la semaine prochaine une conférence du Commonwealth. A notre grande satisfaction, notre ministre du Commerce y prendra part.

Question: Quelle est votre attitude au sujet de la tendance, chez le général de Gaulle, à rompre avec la Communauté atlantique?

M. Pearson: Sans me référer à la politique de la France ou du général de Gaulle, j'estime qu'il importe au premier chef de maintenir et de renforcer l'unité entre les pays de la Communauté atlantique.

Question: Avez-vous des propositions à faire pour réduire le déséquilibre de la balance commerciale entre la Grande-Bretagne et le Canada?

M. Pe
ne ser
Toute
gnage
que n
Genè
sion d
sitions
Quest
M. Pe
intern
Comm
à se s
je cro
neus
tape e
ment
Quest
que p
M. Pe
térieu
mon s
situati
à inte
augme
viller
Natio
année
situati
d'acti
en di
Quest
de G
M. P
Quest
POT
M. P
d'ass
force
à ce
Nou
vant

M. Pearson: Il y a à peine dix jours que nous sommes au pouvoir à Ottawa; ne serait-il pas prématuré de faire des propositions concrètes, précises, définies. Toutefois, c'est là une question à laquelle nous nous intéressons. Un témoignage de notre bonne volonté à cet égard résiderait, à mon sens, dans l'attitude que nous avons décidé d'adopter à la conférence qui doit s'ouvrir bientôt à Genève et qui aura pour objet la diminution des tarifs douaniers et la suppression des obstacles au commerce; les négociations auront pour base les propositions Kennedy en faveur d'une baisse générale de 50 p. 100.

Question: Comment voyez-vous le plan Baumgartner?

M. Pearson: Je ne l'ai étudié que dans les grandes lignes — il s'agirait d'une internationalisation de l'aide aux pays sous-développés, au sein surtout de la Communauté atlantique — et je ne suis donc guère en mesure de me prononcer à ce sujet, en ce moment. Le Canada au cours des dernières années a manifesté, je crois, beaucoup d'intérêt pour l'aide aux pays sous-développés; j'espère que nous pourrons non seulement continuer dans la même voie, mais faire davantage encore. Je ne suis pas sûr que le plan Baumgartner que vous venez de mentionner représente la meilleure solution. Au fait, je n'en sais rien.

Question: Vous êtes, M. Pearson, le digne créateur de l'Alliance atlantique; que pensez-vous de la situation actuelle au Moyen-Orient?

M. Pearson: Lorsque j'ai quitté le poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, elle était explosive; elle l'est encore autant. Un danger particulier, à mon sens, y existe du fait de l'état des choses en Jordanie. J'espère que, si la situation s'aggrave jusqu'à un point critique, les Nations Unies seront amenées à intervenir non pas en élargissant le domaine de leurs opérations, mais en augmentant l'utilité de leur force, qui s'y trouve à l'heure actuelle pour surveiller les frontières pouvant donner lieu à un conflit armé. La présence des Nations Unies semble avoir eu un effet pacifiant dans la région ces dernières années. Mais, si des événements — en Jordanie, par exemple — rendaient la situation plus explosive, il serait bon que les Nations Unies aient des plans d'action tout prêts avant que l'explosion se produise. Toutefois, je ne saurais en dire davantage sur ce point maintenant.

Question: Pourriez-vous nous dire, M. Pearson, quand vous verrez le président de Gaulle?

M. Pearson: J'irai en France le plus tôt possible, mais je ne sais quand.

Question: Avez-vous discuté la question d'un contingent nucléaire pour l'OTAN?

M. Pearson: Non. Nous ne nous proposons pas d'en venir à un accord là-dessus. Nous avons examiné l'ensemble de la situation en ce qui concerne la force nucléaire interalliée de l'OTAN, mais nous n'avons pris aucune décision à ce sujet. Nous nous en sommes remis au Conseil de l'OTAN sur ce point. Nous n'avons fait qu'échanger des vues. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage à ce sujet, pour le moment.

Quelqu'un posa ensuite, d'une façon peu distincte, une question sur l'attitude du Canada à l'endroit de la force nucléaire interalliée.

M. Pearson: Bien sûr, nous accorderons une attention minutieuse et bienveillante à toute proposition de ce genre venant de l'OTAN, car nous avons en Europe une division aérienne qui serait concernée si la force nucléaire interalliée se créait; cette division était d'ailleurs destinée à jouer un rôle qui suppose, pour être efficace, l'acquisition d'ogives nucléaires pour les missiles que ces avions transporteraient. Cette question nous intéresse donc directement. On ne m'a pas demandé de garantie quant à ce que nous ferions, et je n'en ai donné aucune. Toutefois, la question est actuellement à l'étude au Comité de la défense de notre cabinet et nous participerons à la discussion qui se tiendra sûrement dans une couple de semaines au Conseil de l'OTAN. C'est tout ce que je puis déclarer pour le moment.

Question: Prévoyez-vous que les pays de l'OTAN aboutiront à un accord ou à une décision ferme lors de la réunion du Conseil à Ottawa?

M. Pearson: Je n'en sais rien, mais il s'agit d'une question bien importante pour être tranchée en deux ou trois jours. Peut-être fera-t-elle l'objet d'un examen préliminaire et sera-t-elle renvoyée à la session subséquente. Les membres de l'OTAN sont au nombre de 15 ou 16, et je ne connais pas leurs opinions; quant à moi, j'aimerais mieux que la question soit remise à plus tard plutôt que de provoquer un désaccord manifeste au Conseil en ce moment. . . . Il faut s'entendre, toutefois, sur ce qu'on appelle force "mixte", et qui peut être une force multinationale ou un groupe de sous-marins ou de navires munis de Polaris ou d'engins nucléaires. Il faut distinguer entre ce genre de force et une force interalliée, qui serait formée de contingents séparés sous un seul commandement nucléaire. Je ne crois pas devoir vous dire si je suis en faveur de l'une ou de l'autre en ce moment.

Question: Vous êtes-vous entendu, M. Macmillan et vous, sur une attitude commune à l'endroit de la négociation Kennedy?

M. Pearson: Eh bien, je ne sais si on peut parler d'une attitude commune, sauf en principe, et il n'est pas toujours très difficile d'adopter, en principe, une attitude commune au sujet de quelque chose. Nous estimons tous deux que l'initiative Kennedy, pour ainsi dire, en faveur d'une réduction des droits de douane mérite l'appui de tous les pays qui croient au développement du commerce. Mais la mise en œuvre des propositions Kennedy et la réduction linéaire générale de 50 p. 100 n'auraient pas les mêmes répercussions au Royaume-Uni qu'au Canada. Nous n'avons pas étudié dans le détail comment elles toucheraient nos économies. Mais je ne serais pas étonné que le Gouvernement britannique soit un peu plus favorable à la proposition américaine que nous ne pourrions l'être, les circonstances n'étant pas les mêmes dans les deux cas; nos concessions pourraient prendre une autre forme qu'une réduction linéaire de 50 p. 100.

Question: Avez-vous fait, M. Pearson, des propositions précises?

M. Pearson: Non; nous attendons pour étudier ce point la réunion des ministres du Commerce, qui aura lieu la semaine prochaine!

Question: A ce propos, avez-vous parlé des négociations de la Grande-Bretagne avec l'Association européenne de libre-échange?

M. Pearson: Non. Ou d'une façon très générale. Rien de précis. Nous avons examiné le problème agricole et ses rapports avec les conversations du GATT. C'est là un élément important de ces conversations.

Question: Dans vos entretiens avec M. Macmillan et M. Wilson, a-t-il été question de l'Afrique du Sud?

M. Pearson: Autant que je me souviens, la question de l'Afrique du Sud n'est pas venue sur le tapis. . .

Question: Avez-vous prié M. Macmillan de renouveler la candidature anglaise au Marché commun?

M. Pearson: Non.

Question: Vous en inquiétez-vous, s'il le faisait?

M. Pearson: Non pas. Notre parti estime qu'il convient de regarder avec bienveillance et compréhension tout acte tendant à unifier l'Europe et à associer le Royaume-Uni à cette unification. Nous comprenons, certes, que cela pose des problèmes aux autres pays, et même des difficultés dans l'immédiat, mais nous espérons que, le cas échéant, nous pourrions nous adapter aux changements nécessaires et que les avantages à long terme qui en résulteraient pour nous tous compenseraient les embarras des premiers temps. Telle a été notre attitude dans l'ensemble, et nous la maintiendrons face à une nouvelle initiative dans le même sens.

Question: Pensez-vous que le Royaume-Uni et le Canada auront arrêté une attitude commune quant aux conversations du GATT une fois que celles-ci s'ouvriront?

M. Pearson: Je serais étonné qu'on élabore dans le détail une attitude commune, car l'application du principe varie d'un pays à l'autre; si nous sommes convenus en principe qu'il s'agit de quelque chose à appuyer et à développer, nous n'avons sûrement rien fait pour mettre au point une attitude commune en ce qui concerne la mise en œuvre du principe. Je doute fort que ce soit possible la semaine prochaine. Prenons, par exemple, le cas de l'Australie, face à une réduction de 50 p. 100. Il différerait de celui du Royaume-Uni et du nôtre. Mais nous savons que si nous obtenons l'avantage d'une réduction des tarifs américains de 50 p. 100, il nous faudra accorder en retour une concession qui puisse être considérée comme une compensation suffisante par le Congrès des États-Unis. Nous l'acceptons. Nous ne pouvons obtenir d'avantages sans en offrir.

Entretiens d'Hyannis Port

Les 10 et 11 mai, M. Pearson a rendu visite au président Kennedy à sa maison d'été d'Hyannis Port, au Massachusetts. Son but, comme pour son séjour de la semaine précédente à Londres, était de faire un tour d'horizon embrassant

les questions d'intérêt commun. Voici le texte du communiqué conjoint publié à l'issue des entretiens de deux jours:

Au cours des deux derniers jours, le président et le premier ministre se sont entretenus dans cet État chargé d'histoire, où les courants de la vie rationnelle des deux pays se sont entremêlés dès les origines.

La visite de M. Pearson à la famille Kennedy a eu lieu dans le climat de simplicité et de cordialité qui caractérise les rapports entre Américains et Canadiens. Il n'y avait aucun ordre du jour à suivre. Il était comme entendu que n'importe quelle question d'intérêt commun pouvait être discutée dans un esprit de bienveillance et de compréhension.

Dans cette localité du littoral de l'Atlantique, le premier ministre et le président ont réaffirmé leur foi dans l'Alliance nord-atlantique et leur certitude qu'une communauté atlantique se réaliserait un jour sur les assises actuelles. Ils ont noté que les questions qui seraient prochainement examinées à la réunion ministérielle de l'OTAN, à Ottawa, fourniraient aux deux pays l'occasion de témoigner de leur foi dans le concept atlantique.

Leurs gouvernements continueront de faire tout ce qui est possible pour éliminer les causes des tensions dangereuses et pour faire prévaloir les solutions pacifiques. A cet effet, ils demeureront favorables à la fonction que remplit l'ONU et s'emploieront toujours à faire avancer les négociations sur les expériences nucléaires et sur le désarmement.

Face aux dangers persistants, le président et le premier ministre ont signalé l'importance de la sécurité du continent pour celle du monde libre tout entier et ont affirmé qu'il était de leur commun intérêt de faire en sorte que les arrangements bilatéraux de défense soient aussi efficaces que possible et qu'on ne cesse de les améliorer et de les adapter aux circonstances et aux fonctions changeantes. Le premier ministre a confirmé que son gouvernement se proposait d'engager sans délai des entretiens avec le Gouvernement des États-Unis en vue de permettre au Canada de remplir ses obligations actuelles en matière de défense dans l'Amérique du Nord et en Europe, sous réserve des dispositions parlementaires.

Le président Kennedy et le premier ministre Pearson ont réaffirmé que leurs gouvernements désiraient collaborer à l'utilisation rationnelle des ressources du continent: pétrole, gaz, électricité, métaux et minéraux stratégiques, et faire en sorte que les possibilités industrielles de chaque pays profitent à l'autre dans les programmes de production conjoints de production de défense. Les deux pays ne peuvent que gagner à la mise en commun de leurs progrès scientifiques et techniques, propres à ajouter à la richesse et à la variété de la vie en Amérique du Nord et dans le monde entier.

Le président et le premier ministre ont fait valoir les avantages pour les deux pays d'un équilibre de leur balance des paiements entre eux et avec le reste du monde. Le premier ministre a attiré tout spécialement l'attention sur l'excédent considérable dont jouissent les États-Unis à cet égard dans leurs rapports avec

le Canada et a fait observer que les deux pays devaient en tenir compte dans leur politique. Il a été convenu que les deux gouvernements apporteraient un esprit positif, un esprit de collaboration, à l'examen des événements qui pourraient influencer sur leurs échanges et leurs paiements internationaux.

Le premier ministre et le président ont pris acte des entretiens fructueux engagés récemment par le gouverneur Herter et les ministres canadiens au sujet d'éventuelles négociations commerciales générales, et noté que ces entretiens se poursuivraient la semaine prochaine avec un grand nombre d'autres pays, lors de la réunion du GATT à Genève. Les deux gouvernements s'emploieront de concert à faire en sorte que ces négociations profitent de façon générale à tous les pays.

S'il est essentiel que soit respectée la frontière commune qui symbolise l'indépendance et l'identité nationale des deux pays, il importe de même que cette frontière n'entrave pas la coopération qui peut être profitable à l'un et à l'autre. Une saine collaboration entre les deux parties, de par la frontière, peut même accroître la souveraineté de chacune en la rendant plus forte et plus prospère qu'auparavant.

A cet égard, le président et le premier ministre ont noté qu'il y a lieu de faire avancer sans retard l'aménagement coopératif du Columbia. Le premier ministre a déclaré que s'il était possible de se mettre d'accord, en ce qui concerne les ententes proposées antérieurement, sur certains éclaircissements et certains ajustements à apporter au traité par un protocole, le Gouvernement canadien conférerait aussitôt avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, province où se trouve la partie canadienne du cours d'eau, en vue de passer promptement à la suite des négociations avec les États-Unis et aux mesures que propose la sanction canadienne. Le président a reconnu que les deux gouvernements devraient engager sans délai des entretiens sur ce sujet, en vue d'un accord prochain.

Les deux gouvernements engageront aussi sous peu des conversations visant à déterminer si les arrangements de transbordement actuels sont satisfaisants, du point de vue des voyageurs et des sociétés aériennes des deux pays.

Il est essentiel que propriétaires et exploitants des navires qui parcourent les vastes étendues d'eau du Saint-Laurent et des Grands lacs, — barrières et points de contact entre les deux pays — puissent mener légalement leurs entreprises sans entraves ni tracasseries. Le premier ministre et le président ont exprimé une commune inquiétude au sujet des conséquences que pourrait avoir un conflit professionnel relatif à cette voie de navigation. Ils ont exhorté les personnes immédiatement intéressées à œuvrer énergiquement en faveur d'une amélioration de la situation et à éviter les incidents propres à aggraver les choses. Cherchant à améliorer la conjoncture, ils sont convenus d'une réunion prochaine entre le ministre canadien du Travail, M. Allan J. MacEachen, le secrétaire américain au Travail, M. W. Willard Wirtz, le président de l'AFL-CIO, M. George Meany et le président du Congrès canadien du travail, M. Claude Jodoin.

Quant aux océans qui bordent les deux pays, ils ont toujours donné lieu à une similitude de vues chez ceux qui exploitent la mer, en dépit d'une concurrence vive, mais saine. Depuis longtemps on est d'accord sur l'opportunité de mieux définir les limites des eaux réservées à chaque pays pour la pêche, notamment en ce qui concerne les principales zones d'exploitation.

Le premier ministre a annoncé au président que le Gouvernement canadien prendrait sous peu la décision de porter à 12 milles sa zone de pêche. Le président s'en est tenu à la position traditionnelle des États-Unis en faveur d'une zone de 3 milles. Il a mentionné en outre les droits que les États-Unis possédaient en vertu de l'histoire et des traités de pêche. Le premier ministre l'a assuré qu'il en serait tenu compte.

Le président et le premier ministre ont évoqué diverses situations de l'hémisphère qui intéressent les deux pays. Ils ont notamment déclaré qu'ils examineraient volontiers, avec d'autres pays intéressés, la possibilité d'intensifier les efforts actuels en matière d'aide économique et technique aux pays des Antilles qui ont récemment acquis leur indépendance ou qui sont sur le point de le faire, dont bon nombre ont depuis longtemps des relations étroites avec les États-Unis et le Canada dans les domaines de l'éducation et de l'activité économique. On pourrait ainsi compléter de façon très utile les ressources qu'ils peuvent eux-mêmes réunir ou obtenir des institutions internationales, qui reçoivent de leur côté l'appui du Canada et des États-Unis.

Il est inévitable que nos deux pays diffèrent parfois d'avis au sujet de certaines questions internationales. Alors il importe que chacun témoigne du respect pour les vues et les attitudes de l'autre. A cette fin, ils se disposent à accroître la fréquence des consultations à tous les échelons, de sorte que les intentions de chacun des deux gouvernements soient bien comprises de l'autre, et que soient évités les malentendus.

Ces entretiens préliminaires du président et du premier ministre seront suivis d'une grande activité entre les deux gouvernements d'ici quelques mois. On s'attend qu'il y ait des échanges de vues presque continuels pendant ce temps à mesure que progressera le travail destiné à résoudre les nombreux problèmes intéressant les deux pays. Enfin, au cours du deuxième semestre de l'année les comités ministériels du commerce et des affaires économiques et de la défense se réuniront en séances conjointes.

Le premier ministre et le président prévoient une ère d'intense coopération positive entre les deux pays.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE, OTTAWA, 1963.

Le 22 mai 1963, à l'ouverture officielle de la réunion ministérielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui a eu lieu à Ottawa du 22 au 24 mai 1963, le premier ministre, M. L. B. Pearson, a prononcé le discours suivant:

DOUZE ANS se sont écoulés depuis la dernière réunion que le Conseil du Traité de l'Atlantique Nord a tenue dans ces bâtiments du Parlement canadien.

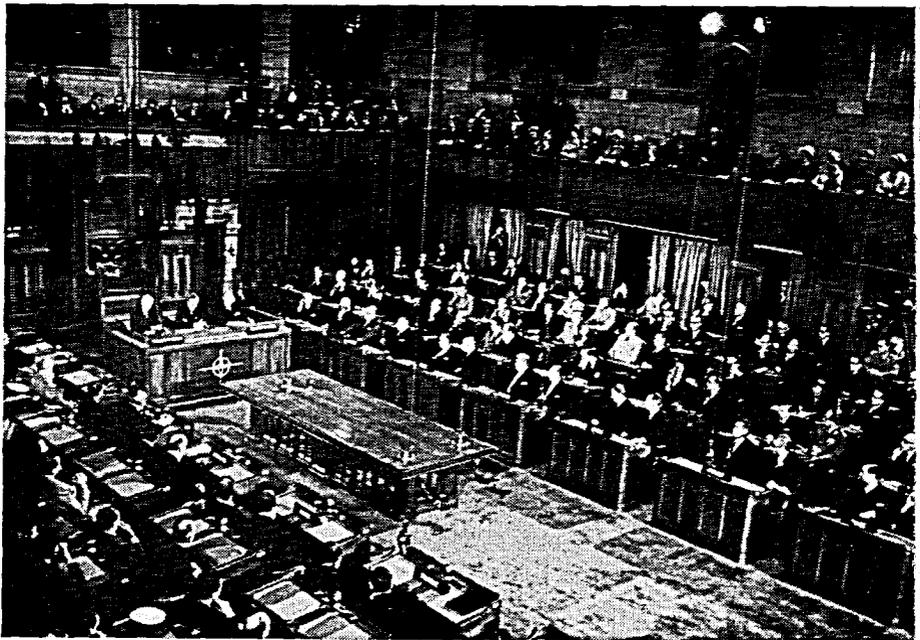
Notre Alliance était à cette époque en butte à de nombreux et graves problèmes. Il lui fallait encore faire la démonstration de ses aptitudes réelles, même dans l'accomplissement de sa mission militaire. Mais la coopération des pays d'Europe et d'Amérique du Nord offrait l'espoir d'une immense force collective qui ne demandait qu'à s'épanouir. Il n'existait — et c'est encore vrai — aucun obstacle qu'avec leurs ressources, les pays du Traité de l'Atlantique Nord ne puissent surmonter, à condition d'être animés par l'espoir, la volonté et la foi.

Nous sommes ici en hommes de paix. Mais nous sommes ici également pour proclamer que nous appuyons pleinement et sans réserve une alliance de caractère essentiellement militaire. Il n'y a là aucune contradiction. A la toute première ligne du Traité qui nous unit dans un idéal commun, nous affirmons notre "foi dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies et notre désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements".

C'est dans cet esprit que je souhaite aux participants à cette réunion ministérielle la bienvenue au Canada, dont les nations mères sont toutes deux membres de l'OTAN.

Le caractère dualiste du patrimoine culturel du Canada et les liens intimes qui nous unissent d'une manière si cordiale à la Grande-Bretagne et à la France sont des éléments originels de notre pays auxquels nous sommes très attachés. Chacun de ces courants culturels a tiré profit et richesse de la présence de l'autre, si proche. Les peuples anglo-saxon et français ont bénéficié tous deux du flux et du reflux qui ont marqué l'histoire de l'Europe. Aussi peut-on concevoir sans peine la valeur que les Canadiens attribuent à cette dualité de leur caractère national.

Cependant — pour adopter une expression à la mode — la nature de notre pays est aussi bien multilatérale que bilatérale. Ceux de nos concitoyens dont la famille a ses racines en France ou au Royaume-Uni ont été rejoints par de nombreux immigrants qui conservent des attaches familiales dans l'un ou l'autre des pays de l'OTAN et, naturellement, ailleurs aussi. Ces derniers sont venus joindre leurs forces aux nôtres pour créer une société libre dans laquelle tous les Canadiens peuvent vivre et travailler ensemble. Par les réalisations et les



Cérémonie officielle d'ouverture de la réunion ministérielle de l'OTAN à la Chambre des communes, à Ottawa, le 22 mai 1963.

aspirations, l'expérience canadienne a confirmé l'idée maîtresse de notre Alliance atlantique: proclamer par ses paroles et ses actes que l'on croit en l'interdépendance des peuples associés.

Certes, il est facile aujourd'hui de signaler avec inquiétude, au sein de l'OTAN, des tendances centrifuges telles qu'il s'en manifeste fatalement dans toute organisation groupant des États souverains. Malgré cela, et en dépit d'autres difficultés, notre alliance défensive a réussi à dissuader tout agresseur et à assurer la sécurité. Néanmoins, pour survivre, l'OTAN doit aller bien au-delà d'une simple défense militaire, quelque essentiel que soit cet aspect de notre entreprise commune. Si notre communauté d'intérêt au sein de l'OTAN ne comporte pas l'unité de vues la plus étroite possible dans la recherche d'une solution aux problèmes politiques, économiques et sociaux intéressant tous les membres de l'Alliance, celle-ci s'affaiblira et finira par disparaître.

La tâche de l'OTAN doit également comporter une coopération visant à augmenter la prospérité économique et sociale, non seulement dans les pays membres de l'Alliance mais aussi dans ceux des régions moins favorisées.

Nous devons être les premiers à préparer l'époque où tous les hommes reconnaîtront sincèrement les nobles principes de la Charte des Nations Unies et se laisseront guider par eux dans leurs actes.

Les promesses qui s'offrent maintenant à l'humanité tout entière ne se matérialiseront que si les pays reconnaissent leur interdépendance et agissent en conséquence.

L'ampleur et la complexité de l'interdépendance de tous les pays sont l'une des caractéristiques de notre époque. L'interdépendance ne pouvait pas avoir la même signification autrefois, lorsque les situations étaient relativement simples. En quelques années, la science et la technique ont tissé entre les intérêts multiples des différents pays un réseau aux mailles innombrables. Cet élément est la caractéristique centrale impérieuse de notre époque.

Aujourd'hui, le monde a les moyens de s'adapter à cet élément essentiel grâce à la coopération internationale. Cette solution est la seule raisonnable, mais nous lui préférons souvent les anciennes méthodes d'action exclusivement nationale.

Depuis notre dernière réunion au Canada, en 1951, de nouvelles institutions ont vu le jour dans le cadre de notre organisation. Dans un nouvel ensemble d'organismes de travail, de nombreux aspects importants de nos activités nationales ont été étudiés en commun d'une façon régulière. De même, pendant cette période, un Secrétariat international consciencieux et compétent s'est constitué sous l'égide d'un secrétaire général dévoué et avisé; il rend des services inestimables dans l'étude des problèmes culturels, scientifiques, économiques, militaires et politiques.

Dans tous nos plans et nos activités, nous devons tenir compte de l'effroyable certitude d'une destruction universelle en cas de guerre nucléaire. En conséquence, l'objectif que nous poursuivons dans le domaine militaire pour prévenir la guerre grâce à une force de dissuasion adéquate doit s'accompagner de la détermination de supprimer, sur le plan politique, les circonstances qui rendent actuellement cette force de dissuasion nécessaire.

C'est avec reconnaissance que je salue les efforts déployés dans ces deux domaines, mais je n'y vois aucun motif d'optimisme excessif. La menace à laquelle nous avons décidé de faire face en créant l'OTAN et l'objectif mondial plus vaste que nous nous étions fixé ont pris, depuis les débuts de l'Alliance, une subtilité et une complexité redoutables. Les périls et les espoirs de 1949 subsistent. Nous avons tenu les périls en échec, mais les espoirs ne se sont pas réalisés comme nous l'aurions voulu.

Mais je ne crois pas aux miracles. Il est illusoire de penser que des changements importants puissent se produire du jour au lendemain dans le climat de méfiance hargneuse et d'animosité exacerbée qui caractérise la guerre froide; ce résultat ne sera pas atteint sans persévérance et obstination de notre part. Il est insensé d'espérer que les dangers effroyables de l'ère nucléaire se dissiperont d'eux-mêmes pendant que nous nous contenterons de répondre à un engin par un engin, à une charge par une charge, à un vol orbital par un vol orbital. Dans leurs rapports avec le monde communiste, les partenaires de l'OTAN doivent plutôt continuer à rechercher la solution des problèmes politiques un par un, étape par étape, sinon dans un esprit de confiance et de coopération, du moins dans la tolérance mutuelle et dans la reconnaissance des intérêts de chacun.

Nous devons employer le meilleur de nos possibilités à découvrir, exploiter et mettre à profit tous les points d'intérêt commun imaginables entre l'Est et

L'Ouest. La seule solution est d'utiliser toute notre expérience des affaires publiques pour allier la force que nous confère notre puissance collective à une politique de raison et d'avenir, donnant ainsi à notre diplomatie sa meilleure chance d'atténuer les tensions et de promouvoir la compréhension internationale.

Nous devons conserver la force nécessaire pour détourner de toute aventure fatale les pays qui, autrement, pourraient interpréter d'une manière erronée notre volonté de rechercher la paix et de sauvegarder la liberté.

Cependant, il est illusoire de penser que nous puissions atteindre ces objectifs, même par une action collective, fondée uniquement sur la force. Il est absurde de penser que nous puissions nous protéger par l'action individuelle, fondée uniquement sur la puissance nationale. Lors de sa visite au Canada, en 1961, le Président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires". J'approuve totalement cette déclaration. En 1963, la formule "chaque pays pour soi et Dieu pour tous" n'est pas seulement stupide, elle peut conduire au suicide.

Aussi les peuples atlantiques doivent-ils s'unir en une seule communauté atlantique. L'Ouest ne peut pas se permettre deux communautés, dont l'une serait européenne et l'autre nord-américaine, contrôlant chacune sa propre politique et s'éloignant l'une de l'autre chaque fois que s'atténue la menace commune.

L'un des événements les plus encourageants et les plus stimulants de l'après-guerre a été ce développement de l'unité européenne qui se poursuit encore aujourd'hui. Une Europe unie devrait jouer un rôle égal à celui de l'Amérique du Nord dans la direction et les destinées de l'Alliance atlantique et elle le peut si elle le désire.

Le jour où soit une Europe unie soit les États-Unis choisirait de faire cavalier seul serait une date néfaste pour la paix et la sécurité.

Nous devons donc examiner de très près les liens qui nous lient à travers l'Atlantique. Des changements survenus depuis notre dernière rencontre à Ottawa font ressortir le besoin de définir à nouveau les relations des pays de l'Atlantique. La discussion publique qui a lieu actuellement à ce sujet reflète la nature saine des sociétés libres qui soutiennent notre Alliance.

Du point de vue défense militaire, il semble bien apparent que le moment est venu d'étudier à nouveau la ligne de conduite de l'OTAN, particulièrement ce qui a trait à une politique nucléaire. On ne peut faire ceci sans examiner ensemble toute ligne de conduite en matière d'armes nucléaires avec l'utilisation des armes classiques. Ces deux éléments de défense doivent être étudiés minutieusement si l'on veut aboutir à un programme stratégique solide. Il est également vrai que, malgré les progrès impressionnants de ces dernières années, le problème double de la décision politique et celui de la consultation politique, si essentiel à notre époque d'armes apocalyptiques, n'a pas encore été résolu d'une façon satisfaisante. Les propositions émises maintenant devant ce Conseil par les États-Unis offrent un cadre à l'intérieur duquel ces problèmes peuvent être étudiés.

Il serait également profitable d'étudier les changements nécessaires à l'amélioration de notre collaboration dans le domaine économique. Au vingtième siècle, peut-être plus que jamais, il est indispensable d'arriver à une harmonie en matière économique afin de pouvoir collaborer sur le plan politique et de défense.

Nous ne pourrions pas résoudre tous ces problèmes à l'occasion de cette courte réunion. Toutefois, nous réaliserons des progrès satisfaisants si nous sommes guidés par le précepte énoncé par l'écrivain américain bien connu, Monsieur Kissinger:

Les chefs ne seront pas jugés par l'éditorial qui sera écrit demain, mais par ce que l'histoire dira d'eux dans cinq ans.

A mon avis, l'Histoire dira dans cinq ans que cette réunion du Conseil a marqué un autre pas vers le développement de la coalition atlantique, la sécurité de ses membres et la paix du monde. . . .

A l'issue de la réunion ministérielle de l'OTAN, le communiqué suivant a été émis:

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Ottawa du 22 au 24 mai 1963.

2. Au cours de leur examen de la situation internationale, les ministres ont souligné que dans le monde d'aujourd'hui, la paix est indivisible. La permanence de l'Alliance atlantique, fondée sur les principes de l'interdépendance et de la défense commune, constitue une garantie essentielle du maintien de la paix.

3. Le Conseil a constaté avec regret que l'Union soviétique s'était montrée jusqu'ici peu désireuse de rechercher une solution équitable des problèmes en suspens.

4. En ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, la menace n'a pas disparu. Toutefois, grâce à la ferme attitude de l'Ouest, il a été possible d'empêcher toute nouvelle atteinte aux intérêts de Berlin et de l'Alliance. A cet égard, l'Alliance se tient aux termes de sa déclaration du 16 décembre 1958 relative à Berlin.

5. Des tensions et des difficultés persistent également en dehors de la zone ouverte par le Traité et ont d'importantes conséquences pour l'Alliance. Des forces soviétiques restent à Cuba. La situation dans l'île, avec ses répercussions dans l'ensemble de la région, est toujours un sujet de préoccupation. Les ministres ont aussi exprimé les inquiétudes que leur inspirent les récents événements survenus au Laos et ont souligné l'importance que revêt la poursuite des efforts tendant à assurer le respect des Accords de Genève.

6. Les ministres ont réaffirmé l'importance que présente, pour l'édification d'un monde pacifique, le progrès dans la voie du désarmement général et complet à réaliser par étapes et sous un contrôle international efficace. A cet égard, ils ont pris note de l'accord de principe réalisé entre les États-Unis et l'URSS sur les mesures visant à améliorer les communications, dans le dessein de réduire le risque de guerre par accident ou erreur de calcul. Ils ont exprimé l'espoir que l'attitude de l'URSS évolue suffisamment pour permettre de véritables progrès sur les questions fondamentales du désarmement.

7. L'ampleur et la complexité croissantes des problèmes qui se posent à l'Alliance ne peuvent qu'inciter le Conseil à rendre la consultation politique aussi rapide et efficace que possible. Les Ministres ont noté les progrès déjà accomplis à cet égard et ont exprimé leur volonté d'aboutir à de nouvelles améliorations.

8. Les Ministres ont discuté la politique de défense de l'OTAN et approuvé les mesures prises pour organiser les forces nucléaires qui sont ou seront affectées au Commandant Suprême Allié en Europe.

Ces mesures comprennent notamment:

a) l'affectation au Commandant suprême allié en Europe de la force de bombardiers britanniques du type «V» et de 3 sous-marins américains armés de Polaris;

b) la désignation par le Commandant suprême allié en Europe dans son État-major d'un adjoint responsable devant lui pour les questions nucléaires;

c) des arrangements destinés à assurer une participation plus large d'office des pays membres de l'OTAN, tant pour l'activité nucléaire au sein du Commandement allié en Europe qu'à Omaha pour la coordination des plans opérationnels;

d) la communication d'informations plus complètes aux autorités nationales politiques et militaires.

Les ministres ont accueilli avec satisfaction ces mesures qui doivent accroître l'efficacité de la capacité nucléaire à la disposition de l'Alliance et améliorer la coordination et le contrôle de ses forces nucléaires de dissuasion.

9. Les ministres ont reconnu la nécessité de réaliser un équilibre satisfaisant entre les armes nucléaires et les armes classiques. Ils ont invité le Conseil permanent à poursuivre, avec le concours des autorités militaires de l'OTAN, l'étude des problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour les satisfaire.

10. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses résolutions précédentes concernant les problèmes de défense de la Grèce et a réaffirmé son souci de voir appliquer ces résolutions d'une manière efficace.

11. L'Alliance nord-atlantique veut la paix. Elle déplore que soient détournées à des fins militaires des ressources qui pourraient servir à améliorer le sort de l'humanité et en particulier à accroître les efforts tendant à élever le niveau de vie dans les pays en voie de développement. Mais le monde libre continue d'être en butte à une menace permanente et les pays membres de l'Organisation ont non seulement le droit mais le devoir de défendre leur liberté et leur indépendance.

12. La prochaine session ministérielle se tiendra à Paris en décembre 1953.

Le 27 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Marant a fait, à la Chambre des communes, la déclaration suivante:

Je désire présenter un rapport sur la réunion ministérielle de l'OTAN qui s'est tenue la semaine dernière à Ottawa. Le ministre de la Défense nationale et moi-même étions chargés d'y représenter le Gouvernement du Canada. En raison de l'importance du sujet et conformément à l'usage pour une déclaration de cette importance par un ministre de la Couronne, j'ai l'intention de m'en tenir au texte que j'ai préparé à cette occasion.

Qu'on me permette de dire, tout d'abord, que c'était une excellente idée, à mon avis, de tenir cette réunion au Canada. Grâce aux magnifiques dispositions d'ordre matériel qui ont été prises, avec la collaboration des divers ministères du gouvernement et sous l'habile direction du général Fin Clark, président de la Commission de la capitale nationale, nos distingués visiteurs ont été, je n'en doute pas, très favorablement impressionnés par leur séjour ici. Je ne saurais trop féliciter ceux qui, depuis plus de quatre mois, se sont occupés de ce travail préparatoire.

Le ministre de la Défense nationale et moi-même avons eu, bien sûr, l'occasion de conférer avec nos homologues durant et avant la réunion ministérielle même. J'ai eu des entretiens très fructueux, dans les quatre jours qui ont précédé la réunion, avec M. Rusk, secrétaire d'État; lord Home, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne; M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France; et avec M. Schroeder, d'Allemagne, c'est-à-dire avec les principaux participants et représentants à cette conférence des pays avec lesquels nous entretenons des relations très étroites. J'ajouterai, afin de ne pas faire de distinctions injustes, que j'ai eu aussi des entretiens importants et utiles avec les ministres des Affaires étrangères des Pays-Bas, de Belgique, du Portugal, de Turquie, de Grèce et du Danemark. Nous avons pu passer en revue non seulement les questions qui devaient être étudiées lors de la conférence, mais aussi les questions d'intérêt commun pour nos pays. En temps ordinaire, il aurait fallu des mois peut-être pour établir des contacts personnels directs avec ces ministres des Affaires étrangères ou, dans le cas du ministre de la Défense, avec nos homologues des quatorze pays qui ont participé à la réunion ministérielle au même temps que le Canada. . . .

Je veux que l'on sache bien que le Canada n'a accepté aucun engagement nouveau au cours de la réunion qui vient de se terminer. Cependant, le gouvernement actuel a pour principe de prendre les mesures requises pour que les forces canadiennes puissent remplir le rôle . . . accepté en leur nom. Cela date de 1959. Cette fonction ne disparaîtrait pas tout bonnement si le Canada n'y donnait pas suite. Il ne se produirait qu'une chose: un autre membre de l'Alliance ou même plusieurs devraient assumer, à notre place, les obligations qui sont nôtres.

Le genre d'effectifs que le Canada a consenti à contribuer s'intégrait à un programme déterminé d'exigences militaires de l'OTAN, et je suis sûr qu'aucun député ne voudrait que le Canada impose à d'autres une tâche volontairement assumée par notre pays, . . . dans le cadre du programme commun de défense de l'Alliance. Je souligne le mot «volontairement», car on a accepté de fournir

la participation militaire requise pour satisfaire aux exigences convenues, à suite de négociations bilatérales tenues entre les autorités militaires de l'OTAN et les divers États membres de l'Alliance, et ces derniers n'ont pas tous jugé opportun de jouer un rôle nucléaire. Je reviendrai, un peu plus tard, sur cet aspect de la réunion de l'OTAN.

La réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN qui se tient au printemps en groupe d'ordinaire les ministres des Affaires étrangères, qui examinent les événements internationaux et analysent l'état de l'Alliance. Cette fois-ci, les ministres de la Défense ont aussi participé à la réunion, puisque l'ordre du jour comprenait des articles afférents à l'organisation des forces de dissuasion dont dispose l'Alliance. . . . Les décisions prises au sujet de la défense à cette réunion ont été très remarquées par le public, presque à l'exclusion de toute autre chose. Je ne veux pas minimiser l'importance de ces décisions, parce qu'elles marquent une autre pas vers l'intégration des divers éléments des forces de dissuasion qui devraient, dans une certaine mesure, améliorer leur coordination et leur coopération. Mais je voudrais aussi signaler aux députés que le communiqué portait surtout sur la paix. Il commençait et se terminait sur cette note. C'est d'ailleurs ce qui faut, car notre Alliance est défensive, et toute activité militaire n'est maintenant que dans l'intérêt de l'intégrité des États membres et, par conséquent, de la paix internationale. Tout le concept sur lequel l'OTAN se fonde est la prévention de la guerre. On se rend donc compte dans le cadre de cette Alliance qu'il est impossible d'assurer la paix par la seule puissance militaire. Ainsi, le Conseil a affirmé de nouveau son désir de rechercher, par la voie des négociations, des solutions équitables, et il est à espérer que le monde communiste arrivera à comprendre que, lui aussi, a un intérêt non moins grand à chercher un pareil règlement.

Certaines des causes d'inquiétude — soit Berlin, Cuba et le Laos — sont citées dans le communiqué et ont fait, d'ailleurs, l'objet de délibérations dans les séances privées du Conseil. J'ai fait rapport au Conseil de la situation peu satisfaisante qui régnait au Laos du point de vue de l'un des trois pays membres de la Commission internationale de surveillance. J'ai dit que nous étions déterminés à toujours insister sur une plus grande liberté d'action et de mouvement pour cette Commission, et je vois avec plaisir que les trois pays membres ont révisé conjointement leur plus récent mémoire.

Trop souvent jusqu'ici le Conseil s'est réuni sous la menace d'une crise. En décembre dernier, sa réunion a eu lieu immédiatement après les événements de Cuba. L'année précédente, il s'agissait du mur de Berlin. Cette année-ci, nous ne devons faire face à aucune menace immédiate d'agression armée qui atteindrait directement la région du Traité. Le fait a été relevé dans notre exposé de la situation internationale. D'autre part, l'absence de guerre ou de danger de guerre est bien loin d'être le genre de paix que nous recherchons. Nous avons aussi été obligés d'admettre qu'il reste des problèmes à plus long terme à régler, comme ceux que cite le communiqué, ce qui est une source continue de grave

enues, à inquiétude. Les causes de la présente accalmie se trouvent peut-être dans le bloc
L'OTAN sino-soviétique lui-même, bien que personne ne puisse prédire combien de temps
s jugé cet état d'immobilité dans les rapports entre l'Orient et l'Occident pourra con-
cet aspe tiner.

Il y a eu entente complète sur l'importance qu'il y avait à maintenir des
printemps rapports continuels avec l'Union soviétique, afin de résoudre si c'est possible
les évén certains aspects de la situation qui pourraient aboutir à la guerre et assurer, du
s ministré moins, qu'aucun des deux côtés ne comprenne mal les intentions de l'autre. A
comprene cet égard, la décision de principe que les États-Unis et l'Union soviétique ont
s pose l'A prises à Genève afin d'établir des communications directes entre Washington et
on ont été Moscou, a été bien reçue par la délégation du Canada, comme une initiative qui
ose. Je n diminuerait les risques de guerre par faux calcul.

Cette entente a été l'un des résultats accessoires les plus utiles de la Con-
rquent u férence des dix-huit puissances sur le désarmement, qui est actuellement en cours
on qui de à Genève. Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans une de mes interventions
r cont ôlé au Conseil, les perspectives de la Conférence de Genève sur le désarmement,
ait sui tou ainsi que des pourparlers sur l'interdiction des essais nucléaires, sont si loin
rs ce qui d'être encourageantes que ce serait manquer de sens pratique que de relâcher
mainti nu notre effort de défense. Mais j'ai remarqué, en même temps, que les conséquences
de la paï d'une course effrénée aux armements, du point de vue tant militaire que financier,
ventio de sont telles que nous ne pourrions tout simplement pas relâcher nos tentatives
il est im de négocier la réduction équilibrée des armements et des forces armées, à con-
Conseil dition de pouvoir également nous assurer des mesures appropriées de protection.
tions, de Abandonner cet effort serait le fait du désespoir, même si je ne me fais aucune
ra à com illusion au sujet de la facilité ou de la rapidité avec lesquelles il sera possible
reil règle d'atteindre certains résultats.

On a appuyé à l'unanimité la poursuite, à Genève, des tentatives devant
— sont aboutir au désarmement général et absolu, par étapes, sous un contrôle inter-
dans les national efficace et en prenant les mesures de protection qui s'imposent sur le
peu s'isif plan international. Même si un véritable progrès dans le sens de la diminution
mbre de des armements peut sembler encore assez lointain — je crois que c'est en effet
éterm nés le cas — il y a des domaines connexes, comme les communications constantes,
ent 1 our qui peuvent diminuer de façon sensible le risque de guerre par accident ou faux
nt ré ligé calcul et contribuer de ce fait au maintien de la paix et de la sécurité. De même,
prise. En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, j'ai exprimé, au nom de
nement de la délégation canadienne et du Gouvernement du Canada notre satisfaction de
ci, ous voir la démarche anglo-américaine faite à Moscou pour essayer de nous sortir
i att in de l'impasse où nous nous trouvons à l'heure actuelle. J'ai bien précisé le point
posé de de vue canadien, soit qu'il ne faut pas relâcher l'effort en vue de combler le
nger de fossé étroit qui sépare l'Orient de l'Occident dans cette question. Comme souvent
s avons de ce qui cause toutes les difficultés, c'est la question de la vérification.

En évaluant à la réunion du Conseil l'état de l'Alliance, l'attention s'est
de grave surtout concentrée sur l'amélioration et l'intensification des consultations op-
portunes portant sur les événements politiques. C'est là un sujet sur lequel les

membres du gouvernement actuel ont déjà acquis une certaine expérience. En effet, dès 1955, le premier ministre a étroitement collaboré avec le groupe constitué à cette fin, qui a établi, à l'origine, les méthodes et les règles fondamentales observées depuis lors par l'Alliance. Depuis que j'ai assumé ma tâche, j'ai constaté qu'on avait fait pendant les années qui se sont écoulées entre-temps, des progrès impressionnants dans ce domaine. Mais, dans la même période, les problèmes que doivent régler les membres de l'Alliance ont augmenté en proportion, et il y a lieu d'intensifier les efforts dans ce sens. J'ai profité de l'occasion, en examinant à nouveau la question du point de vue canadien, pour bien préciser que toute insuffisance qu'il aurait pu y avoir du côté canadien, disparaîtrait.

Je tiens à bien faire comprendre à la Chambre, comme je l'ai d'ailleurs fait à l'intention de nos collègues de l'OTAN, que le Gouvernement canadien considère son apport à cet organisme et, d'ailleurs, le rôle militaire de l'Alliance elle-même, comme une partie du vaste réseau d'activité internationale tendant au maintien de la paix. Ainsi que l'a déjà signalé le premier ministre dans les observations qu'il a faites à la cérémonie d'ouverture, l'interdépendance de toutes les nations est un trait caractéristique de notre temps. On a fini par reconnaître qu'une guerre régionale, qu'elle se déroule en Indochine ou en Afrique, peut, si on ne la réprime pas, avoir des conséquences tout aussi graves que des hostilités éclatant à un point névralgique que nous connaissons mieux et qui inquiète directement l'OTAN. Cependant, par consentement tacite, les grandes puissances se sont vu refuser toute participation à plusieurs de ces responsabilités pacificatrices en dehors du territoire de l'OTAN, puisque l'un des premiers objectifs est de prévenir les combats tout en évitant le risque plus grave encore d'une guerre entre grandes puissances. C'est pour cette raison que le Canada a toujours eu pour principe d'assumer ses obligations internationales de pacification tant au sein des Nations Unies, comme à Gaza et au Congo, qu'à l'extérieur, comme il l'a fait pour la Commission en Indochine. Ces diverses activités nous rappellent sans cesse qu'il faut voir l'Alliance atlantique dans une optique universelle.

Tout en plaçant l'OTAN dans ce contexte, nous n'oublions pas que le grand défi porté au monde à l'heure actuelle se situe entre les régimes totalitaires et hermétiques du bloc communiste et les sociétés libres du monde occidental, et que nous comptons sur l'OTAN pour relever ce défi. Une des questions qui nous a le plus préoccupés lors de cette réunion était la nature de ce défi et de quelle façon il fallait équiper les forces de l'OTAN pour pouvoir répliquer, advenant une offensive dirigée contre un pays de l'OTAN. A ce propos, deux décisions de grande importance pour le Canada et l'Alliance ont été prises, toutes deux mentionnées dans le communiqué.

La première visait la possibilité pour l'Alliance de faire face à la menace manifeste posée par l'Union soviétique qui accroît son arsenal d'armes nucléaires. Le paragraphe 8 du communiqué fait part de certaines décisions prises par le

Conseil pour regrouper et organiser certains éléments des forces de dissuasion nucléaire sous le commandement du Commandant suprême allié en Europe. Ces forces comprendront désormais tout le groupe de bombardiers V du Royaume-Uni ainsi que trois sous-marins américains équipés de Polaris. Cette puissance formidable mise à la disposition du SACEUR s'ajoutera à certaines forces nucléaires tactiques déjà existantes ou prévues et dont il dispose à l'heure actuelle. Cette décision avait une conséquence directe pour les forces canadiennes en Europe car, en manifestant notre intention de fournir à notre division aérienne les armes grâce auxquelles elle pourrait jouer son rôle de force de frappe, conformément aux engagements pris . . . , nous avons ouvert la voie qui permettra au Canada de faire sa part dans les nouvelles ententes.

Je tiens à bien préciser que, par suite de cette décision, le Gouvernement ne devient aucunement membre du club nucléaire, en tant que pays qui possède et fabrique des ogives nucléaires. En fait, les décisions prises à cette réunion à l'égard de l'organisation des forces nucléaires de l'Alliance sont en tout point conformes aux résolutions adoptées unanimement par les Nations Unies visant à empêcher la dissémination d'armes nucléaires sous contrôle national exclusif. Les États-Unis auront, tout comme auparavant, la garde de l'armement nucléaire de toutes les forces en cause, à l'exception des bombardiers du Royaume-Uni. Je tiens aussi à préciser qu'aucune nouvelle tâche n'est confiée aux forces canadiennes, car . . . elles étaient déjà affectées au commandement du SACEUR. La délégation canadienne a accueilli ces dispositions comme des mesures qui, parce que la connaissance et la responsabilité en matière de défense nucléaire seront davantage partagées, resserreront les liens qui unissent les membres de l'Alliance et, pour emprunter le texte même du communiqué, "doivent améliorer la coordination et le contrôle de ses forces nucléaires de dissuasion". . . .

Les mesures en question doivent être prises dans le cadre du processus de démocratisation de l'Alliance en ce qui concerne l'exercice de ses lourdes responsabilités dans le domaine nucléaire.

La deuxième décision d'importance est consignée au paragraphe 9 du communiqué, où l'on reconnaît la nécessité de réaliser un équilibre satisfaisant entre les forces nucléaires et les forces classiques. A cette fin, le Conseil permanent a reçu l'ordre d'entreprendre, avec les conseils des autorités militaires de l'OTAN, une revue complète des questions, liées entre elles, de stratégie, de besoins en fait de forces et de ressources pour y répondre. J'ai mentionné que l'OTAN doit pouvoir relever un défi de bien des façons; c'est dire que si le défi est traditionnel, on doit disposer des moyens classiques d'y répondre, sans recours prématuré aux armes nucléaires. En même temps, la force nucléaire doit être là pour décourager toute possibilité d'une attaque directe avec des armes atomiques.

Les membres de l'Alliance doivent partager équitablement le coût du maintien de l'équilibre recherché, qui doit être adapté aux possibilités de chacun, compte tenu de ses ressources et de ses autres obligations sur le plan militaire. Le Canada a de lourdes responsabilités en ce qui concerne la défense du continent

nord-américain, ainsi qu'au sein de l'OTAN et des Nations Unies, et dans les divers domaines où s'exercent des initiatives visant à sauvegarder la paix. Nous devons calculer notre contribution en fonction de ces responsabilités ainsi que des ressources dont nous disposons. Nos perspectives de planification doivent être à aussi long terme que possible, faute de quoi nous ne pourrions contribuer utilement à la paix mondiale.

. . . Le premier ministre a annoncé aux Communes, et le ministre de la Défense nationale au Conseil que le gouvernement entend revoir son programme de défense nationale et former immédiatement un comité parlementaire qui sera l'un des rouages essentiels. Nous serons bientôt saisis d'une motion à cet effet. Ainsi la révision de notre propre politique sera-t-elle parallèle à la révision qu'entreprend l'OTAN, chose fort utile, compte tenu de l'étendue de nos obligations dans le domaine de la défense. Ces deux mises au point permettront probablement au gouvernement de se faire une idée claire sur la continuation et les remaniements de notre programme de défense et de la répartition de nos forces.

On s'est perdu en conjectures . . . sur la raison pour laquelle il n'est pas fait mention, dans le communiqué, de l'autre projet relatif aux armes nucléaires qui, nous le savons, a été étudié attentivement au sein de l'Alliance. Je veux parler de ce qu'on appelle la force multilatérale et, en particulier, de cette partie qui consisterait en une flotte de bâtiments à équipages internationaux et munis de fusées Polaris. Cette question ne figurait pas à l'ordre du jour, car la mission spéciale dirigée par l'ambassadeur des États-Unis, M. Livingston Merchant, n'a pas encore terminé ses visites dans les diverses capitales des pays de l'Alliance. Je n'en dirai donc pas plus long pour l'instant, sauf que le gouvernement canadien espère pouvoir accueillir l'ambassadeur et sa suite à Ottawa, au cours de la première semaine de juin, afin de se renseigner davantage sur les ramifications de cette proposition.

A tout prendre . . . la réunion qui s'est tenue à Ottawa a été l'une des plus fructueuses que l'Alliance ait eues à ce jour. . . . Il n'est que trop facile, j'ai le regret de le dire, de suivre la mode et de mettre en relief les tendances centrifuges de l'OTAN, tendances qui se font nécessairement jour dans une association d'États libres et souverains, dont la collaboration a si bien réussi à amortir, dans une certaine mesure, les pressions extérieures. C'est précisément parce que l'OTAN a réussi à protéger ses membres contre toute agression que ces derniers peuvent se permettre d'être en désaccord sur certains points. Cela s'explique du fait que l'Alliance atlantique ne compte parmi ses membres que des pays avides de liberté. . . .

Lors de sa réunion, le Conseil a été appelé à prendre certaines décisions propres à renforcer les liens qui unissent l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, ce qu'il a fait à l'unanimité et dans une atmosphère d'harmonie. Il est faux de dire que le désarroi règne au sein de l'OTAN. Les ministres ont donné suite au discours d'ouverture qui a été prononcé par l'un de ceux qui ont toujours soutenu l'Alliance, le premier ministre du Canada. Les sages conseils qu'il a

ans les
Nous
si que
doivent
tribuer

la Dé-
me de
si sera
t et et.
qu'on
gations
bat le-
les re-
forces.
st pas
léaires
parler
ie qui
nis de
uiss on
nt, l'a
iance.
ad en
a pre-
ns de

s plus
j'ai le
en ri-
at on
dans
e que
rmi rs
ue du
vies

sions
e du
Il est
orné
jours
n'il a

prodigués, le bilan qu'il a dressé des réalisations de l'OTAN, les avertissements qu'il a donnés au sujet des menaces que réserve l'avenir et le plaidoyer qu'il a fait en faveur de l'unité ont créé une telle atmosphère au cours de la réunion que cette dernière passera à l'histoire comme un des points tournants des relations entre les pays de la région atlantique.



Coopération pour l'éducation dans le Commonwealth

LE 1^{er} JUIN 1963, un éducateur distingué de Toronto, M. Freeman Kenneth Stewart, a assumé à Londres, pour trois ans, les fonctions de directeur du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth et de secrétaire du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth.

M. Stewart, diplômé de l'Université Dalhousie (Halifax), de l'Université de Toronto et de l'Université d'Oxford, a reçu en outre, en 1962, un doctorat honorifique de l'Université de l'Alberta pour services rendus à l'éducation au Canada. Il avait été, avant la seconde guerre mondiale, professeur et directeur d'école secondaire en Nouvelle-Écosse. Pendant la guerre, il fut officier d'administration dans l'Aviation canadienne. En 1945 et 1946, il dirigea les services d'éducation de la Légion canadienne. Secrétaire administratif de l'Association canadienne d'éducation depuis juin 1947, il devint en 1960 secrétaire du Comité permanent des ministres provinciaux de l'éducation, lors de la fondation de cet organisme. Depuis 1958, il occupe une chaire de pédagogie comparée au Collège d'éducation de l'Ontario. M. Stewart a pris part à la Conférence internationale sur l'éducation publique, à Genève, en 1950, et a fait partie de la délégation du Canada aux conférences générales de l'UNESCO à Montevideo, en 1954, et à la Nouvelle-Delhi en 1956. Il a fait partie en outre de la délégation du Canada à la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, à la Nouvelle-Delhi, en 1962. Il connaît à fond les systèmes d'éducation de diverses parties du Commonwealth et d'autres pays; il a visité en effet des écoles et des organismes d'éducation en Australie, en Égypte, aux États-Unis, au Ghana, en Grande-Bretagne, en Inde, au Nigeria, en Nouvelle-Zélande, en Thaïlande et en Uruguay. A la direction du Bureau de liaison, il succède à M. V. S. Jha, de l'Inde, ancien chancelier de l'Université de Bénarès, qui occupait ce poste depuis la création du Bureau, en avril 1960.

Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth

Le Bureau de liaison fut créé à la suite d'une recommandation de la première conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui eut lieu à Oxford en juillet 1959. Il centralise les renseignements pour faciliter la coopération entre pays du Commonwealth sur le plan de l'éducation. Il reçoit et diffuse des renseignements sur les programmes mis en œuvre par les pays du Commonwealth. Il est autorisé à recevoir les demandes d'aide, sur le plan de l'éducation, auxquelles les pays du Commonwealth ne peuvent répondre par des ententes bilatérales, et à indiquer le pays ou l'institution qui est le mieux en mesure d'y répondre. Par exemple, le Bureau peut donner des conseils en ce qui concerne la création de nouveaux services chargés de répondre aux besoins d'une région. Il assure



Monsieur Freeman K. Stewart accueilli par son prédécesseur, M. V. S. Jha, de l'Inde. Tous deux ont assisté à la réunion du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, qui s'est tenue à Londres, à Marlborough House, le 30 mai.

aussi, sur demande, le recrutement de spécialistes du Commonwealth pour telle ou telle branche de l'enseignement. Il accomplit, d'une manière générale, les tâches que lui confie le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, lequel se compose des représentants à Londres des États membres du Commonwealth. C'est le haut-commissaire du Canada qui représente notre pays au sein du Comité de liaison. Le secrétaire de cet organisme est aussi directeur du Bureau de liaison. Celui-ci compte en outre deux directeurs suppléants, l'un de Grande-Bretagne et l'autre du Nigeria. Ses bureaux sont logés à Marlborough House.

Programme d'éducation du Commonwealth

À la deuxième conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui a eu lieu à la Nouvelle-Delhi en janvier 1962, on a constaté d'importants progrès dans la mise en œuvre du programme de coopération sur le plan de l'éducation tracé à Oxford en 1959. On croit que l'objectif de 1,000 boursiers se trouvant aux études dans un pays du Commonwealth autre que le pays de chacun d'eux sera atteint durant l'année universitaire 1963-1964. Sur ce nombre, la Grande-Bre-

tagne accorde 500 bourses et le Canada 250, les autres pays du Commonwealth se partageant le reste. A la fin de 1962, il y avait environ 220 étudiants au Canada dans le cadre de ce programme, et environ 80 Canadiens dans d'autres pays du Commonwealth. Plus de 800 bourses ont été offertes par divers pays du Commonwealth, depuis la conférence d'Oxford, pour la formation de futurs enseignants. A la fin de 1962, environ 120 Canadiens enseignaient, dans le cadre des programmes d'aide du Gouvernement canadien, dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique, d'Afrique et des Antilles, la plupart dans des pays du Commonwealth.

Association des universités du Commonwealth britannique

En dehors des initiatives prises par les gouvernements, l'Association des universités du Commonwealth britannique apporte une importante contribution à la cause de la coopération au sein du Commonwealth sur le plan de l'éducation. Elle groupe presque toutes les universités du Commonwealth et collabore avec des organisations non gouvernementales telles que la Fondation des universités canadiennes. Un rôle important lui revient dans l'administration et la mise en œuvre du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. Son conseil se réunira au Canada en septembre 1964, aussitôt après la troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation.

Troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation

Les participants à la conférence de la Nouvelle-Delhi ont jugé qu'il y aurait avantage à ce que l'on procède périodiquement à un examen de la coopération sur le plan de l'éducation. Aussi tous les représentants ont-ils accueilli avec joie l'invitation du Gouvernement canadien à tenir au Canada une troisième conférence du Commonwealth sur l'éducation. Elle aura lieu à Ottawa du 20 août au 4 septembre 1964.

Bien que l'organisation en incombe principalement au Comité de liaison de Londres, un rôle d'une certaine ampleur reviendra forcément au Gouvernement canadien. Il a donc été créé, en janvier 1963, un Comité canadien d'organisation. Dans cet organisme sont représentés les ministères provinciaux de l'éducation, les universités, les associations professionnelles d'enseignants et le gouvernement fédéral. Le Comité de Londres tracera le programme de fond, établira l'ordre du jour, et le Comité canadien d'organisation se chargera des dispositions administratives et autres sur le plan local. Il va sans dire que le Comité canadien aura un rôle consultatif à jouer lors de l'établissement du programme de fond, en ce qui concerne la participation du Canada à la conférence.

Visite du premier ministre suppléant de Malaisie

LE PREMIER ministre suppléant de Malaisie, le prince Abdoul Razak, a été l'hôte du Gouvernement canadien à Ottawa, les 29 et 30 avril. Il était accompagné de M. Dato Ong Yoke Lin, ambassadeur de Malaisie à Washington; de M. Chafar ben Baba, premier ministre de Malacca; de M. Thong Yaw Hong, sous-secrétaire à la Planification économique et de M. Aziz ben Hussein, son adjoint personnel.



Le prince Abdoul Razak, premier ministre suppléant de Malaisie, s'entretenant avec le premier ministre du Canada, M. Pearson, lors d'une visite récente à Ottawa.

Amené à Ottawa à bord d'un Viscount du ministère des Transports, le prince s'est entretenu avec le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, le ministre de la Défense nationale, M. Paul Hellyer, le ministre de la Production de défense, M. C. M. Drury et des fonctionnaires du Bureau de l'aide extérieure et du ministère des Affaires extérieures. Il a fait la genèse du projet de fédération malaise qui doit se réaliser bientôt et en a exposé les répercussions politiques et économiques.

La Malaisie comprendra ses onze États actuels et, en plus, les colonies britanniques de Singapour, Nord-Bornéo et Sarawak et le sultanat de Brunéi, protectorat de la Grande-Bretagne. La fédération aura une population de quelque 10 millions. Les négociations entre les États intéressés sont sur le point de se terminer, et on a fixé au 31 août la date où la grande Malaisie prendrait corps. On prévoit qu'elle constituera un puissant bastion anticommuniste dans le sud-est de l'Asie.

Le prince Abdoul Razak a reçu du Gouvernement canadien des assurances d'appui à la nouvelle fédération. Il a été question de l'aide que le Canada dispense à la Malaisie actuelle dans le cadre du Plan de Colombo et des possibilités d'une assistance à la grande Malaisie sous forme d'instruction militaire et de détachement d'officiers pour ses forces armées.

Visite du premier ministre de la Barbade



M. Errol W. Barrow, premier ministre de la Barbade, a fait une visite non officielle à Ottawa les 9 et 10 mai. Lors de son voyage au Canada à titre privé, il s'est aussi rendu à Montréal et à Toronto. Bien qu'aucun entretien officiel n'ait été prévu, M. Barrow a vu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin; ils ont parlé de la situation aux Antilles et des relations du Canada avec cette région.

*L'administration de l'ONU quitte l'Irian occidentale**

LE 1^{er} MAI 1963, à midi et demi, heure locale, le drapeau de l'ONU était descendu à Hollandia, en Nouvelle-Guinée occidentale, et l'administration du territoire était officiellement transférée à la République indonésienne, conformément à l'article 12 de l'accord sur ce territoire, signé le 15 août 1962 par les Pays-Bas et l'Indonésie. La Nouvelle-Guinée occidentale devenait province d'Indonésie et prenait le nom d'Irian. De même Hollandia, la capitale, est devenue Kotabaru. A la brève cérémonie du 1^{er} mai, l'ONU était représentée par M. Djalal Abdoh, administrateur de l'Autorité exécutive provisoire des Nations Unies, qui a officiellement transmis les pouvoirs à M. Sudjarwo Tjondronegoro, premier représentant de l'Indonésie dans le territoire. M. C. V. Narasimhan, sous-secrétaire de l'ONU, a lu le message du secrétaire général, et M. Subandrio, vice-premier ministre d'Indonésie celui du président Sukarno.

Force de sécurité

Aux termes de l'accord du 15 août, les Nations Unies ont dépêché le plus tôt possible une force de sécurité en Nouvelle-Guinée occidentale afin d'assurer le respect de la trêve et l'ordre au nom de l'Autorité exécutive provisoire. Les responsabilités de l'ONU dans ce territoire se sont donc prolongées de la fin d'août 1962 au 1^{er} mai 1963, soit l'espace de 8 mois. Parmi les premiers membres du contingent se trouvaient 13 aviateurs de l'ARC, venus avec 2 appareils "Otter" amphibies. Le gros de la force consistait en 1,496 Pakistanais, appartenant à l'armée ou à la marine de leur pays. Le commandant était le brigadier-général Saïd-Uddin Khan (Pakistan). Les États-Unis ont envoyé un contingent et du matériel aéronautique, et en ont assuré le transport. Lors du transfert des pouvoirs, le 1^{er} mai, on a rendu hommage à la force de sécurité pour la discipline et l'efficacité avec lesquelles elle avait maintenu l'ordre et la stabilité, facilitant ainsi un passage sans heurt à la souveraineté indonésienne. Aussitôt après, la force de sécurité quitta les lieux et abandonna son rôle aux autorités militaires et à la Sécurité de l'Indonésie. Le contingent canadien partit de Biak comme il y était venu: les deux "Otter" ont été démontés, et les pièces ont été transportées, en même temps que les hommes, à bord de deux C-130, envoyés par-delà le Pacifique à cette fin. Le voyage de retour était terminé le 2 mai. Le lendemain, M. Thant adressait la note ci-après au représentant permanent du Canada aux Nations Unies:

Le secrétaire général des Nations Unies, . . . maintenant qu'est accomplie la tâche de l'Autorité exécutive provisoire en Irian occidental (Nouvelle-Guinée occidentale), a l'honneur d'exprimer au Gouvernement canadien sa profonde gratitude pour la promptitude avec laquelle il a fourni avions et équipages pour appuyer la Force de sécurité des Nations Unies.

*V. *Affaires Extérieures*, octobre 1962, p. 303, Règlement en Nouvelle-Guinée occidentale.

Autorité exécutive provisoire

A la cérémonie du 1^{er} mai, M. Abdoh a rendu hommage aux 78 fonctionnaires, venus de 32 pays, qui ont formé l'Autorité exécutive provisoire, chargée de l'administration de la Nouvelle-Guinée occidentale à compter du 1^{er} octobre 1962. Il a rappelé quelques-unes des tâches dont celle-ci s'était acquittée avec succès: elle avait assuré sans défaillance les approvisionnements essentiels, maintenu l'emploi à un niveau satisfaisant, poursuivi ou inauguré des entreprises publiques (construction d'écoles, d'hôpitaux, de bureaux pour le gouvernement, de quais, de routes, d'aéroports, d'ouvrages d'adduction d'eau), et continué la formation de Papous au travail administratif ou technique. Autre réalisation digne d'éloges, l'Autorité a combattu une épidémie de choléra et elle a même fait complètement disparaître cette maladie du territoire. Diverses institutions spécialisées des Nations Unies ont remarquablement aidé l'Autorité à remplir son rôle de gouvernement international, fait nouveau dans l'histoire.



A l'aéroport de Mokmère, à Biak (Nouvelle-Guinée occidentale), du matériel et des approvisionnements destinés à l'unité 116 de transport aérien de l'ARC sont déchargés d'un avion de transport "Hercules" qui, au cours de sa tournée de ravitaillement de Noël, a également fait escale à Saïgon. Au premier plan se trouve un des deux appareils du type "Otter" dont se sert l'UTA 116 pour sa participation à la Force de sécurité des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale. En septembre 1962, les avions "Otter" ont été transportés en pièces détachées de Trenton (Ontario) à Biak, à bord de deux "Hercules", et ont été remontés sur place par les hommes de l'UTA 116. En mai 1963, la même méthode a été utilisée pour le retour des appareils "Otter" au Canada.

Dans son témoignage de gratitude envers les gouvernements hollandais et indonésien, qui avaient fourni leurs concours, M. Abdoh a évoqué l'évacuation rapide et ordonnée des forces et des fonctionnaires hollandais, et la rapidité avec laquelle l'Indonésie les avait remplacés. Le passage du régime hollandais au régime effectif de l'Indonésie s'est fait sous la direction de l'Autorité provisoire rapidement et sans le moindre bouleversement. Le 1^{er} mai, les Indonésiens étaient prêts à assumer juridiquement l'administration. (C'était là la date la plus rapprochée qu'indiquait l'accord du 15 août pour le transfert des pouvoirs; la coopération de tous les intéressés explique que la période de transition minimum a suffi.) La plupart des fonctionnaires de l'Autorité s'apprêtèrent à partir immédiatement après le 1^{er} mai, mais l'ONU a annoncé que 16 resteraient sur place jusqu'à la fin du mois pour compléter dans le détail les vérifications financières et pour transférer l'appareil administratif.

Le coût de la Force de sécurité et de l'Autorité provisoire doit être partagé également entre l'Indonésie et les Pays-Bas, en vertu de l'accord. Le secrétaire général des Nations Unies a fait savoir récemment qu'un fonds spécial se soit créé pour la mise en valeur de l'Irian occidental. Tous les États membres ont été invités à y contribuer, ce qui n'avait pas été prévu dans l'accord.

Les Nations Unies et l'autodétermination

Le Canada a terminé sa mission en Irian occidental, mais il continuera, comme les autres pays, à s'intéresser à ce territoire, étant donné que l'ONU y joue encore un rôle. Celui-ci a été déterminé en septembre 1962, à l'Assemblée générale, qui, par 89 voix, sans opposition, avec 14 abstentions, a adopté une résolution où elle prenait note de l'accord du 15 août et autorisait le secrétaire général à assumer les responsabilités qu'on y lui proposait. Cette décision liait l'ONU à titre de partie à ce traité. Aussi, lui incombe-t-il de veiller à son application et de s'assurer que toute modification est approuvée par chacune des parties.

La principale responsabilité de l'ONU aux termes de l'accord¹ a trait à l'exercice de l'autodétermination par les Papous, qui doit être atteint avant la fin de 1969. D'après les dispositions qu'il renferme, l'accord doit régir tous les aspects de la décision qui sera prise librement. Il est prévu en outre que les experts demeureront constamment sur place et qu'ils relèveront du secrétaire général, dont la tâche sera de donner des conseils et d'aider aux préparatifs de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'autodétermination.

Au moins un an avant la date qui a été fixée, l'Indonésie priera le secrétaire général de désigner un représentant spécial et du personnel pour s'acquitter, avec l'aide des experts dont il a été question plus haut, de ses responsabilités: servir de conseiller, aider et participer à l'organisation du choix libre qui incombe à l'Indonésie. Le représentant de l'ONU rendra compte au secrétaire général des préparatifs et, une fois le choix fait, il présentera, tout comme l'Indonésie, un rapport sur son exercice et sur ses résultats.

¹Reproduit textuellement dans le document de l'ONU S/5169, en date du 21 septembre 1962

Le 1^{er} mai, à l'occasion du transfert de souveraineté, M. Thant a terminé ses propos par ce qui suit:

Je tiens à offrir à la population du territoire mes vœux de prospérité et de bonheur. Je suis persuadé que la République indonésienne respectera scrupuleusement les conditions de l'accord du 15 août et assurera à la population du territoire le droit d'exprimer ses vœux quant à son avenir. L'ONU aidera volontiers le gouvernement d'Indonésie à exécuter cette partie de l'accord et les autres.



Statut, immunités et privilèges consulaires

CONFÉRENCE DE VIENNE (1963)

UNE CONFÉRENCE sur les relations consulaires a eu lieu du 4 mars au 24 avril, à Vienne, dans la Neue Hofburg, la partie de l'ancien palais impérial construite entre 1881 et 1913. Convoquée sous les auspices des Nations Unies, elle a réuni ambassadeurs, professeurs de droit international et représentants de ministères des Affaires étrangères de plus de quatre-vingts pays, dont le Canada. Y ont également participé des observateurs du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation internationale du Travail. Ces assises font suite à la Conférence sur les relations diplomatiques, tenue à Vienne en mars 1961.

La délégation du Canada était dirigée par M. Gilles Sicotte, chef de la Division juridique au ministère des Affaires extérieures. Elle comprenait trois autres délégués: M. Ernest H. Smith, du ministère des Finances; M. Edward G.



Délégation du Canada à la Conférence de Vienne sur les relations consulaires. De gauche à droite: M. Gilles Sicotte, chef de la Division juridique au ministère des Affaires extérieures; M. Edward G. Lee, Division du Protocole au même ministère; M. Ernest H. Smith, Division de la Fiscalité, ministère des Finances; M. David Peel, deuxième secrétaire, ambassade du Canada, Ankara.

Lee, du ministère des Affaires extérieures, tous deux à titre de conseillers; et M. David Peel; de l'ambassade du Canada à Ankara, comme secrétaire. M. Sicotte a rempli la fonction de vice-président de la conférence et de président du comité de vérification des pouvoirs.

Codification antérieure du droit consulaire

Les premières codifications des règles de droit international concernant les affaires consulaires ont été établies par des particuliers; elles ont été déterminées par le développement progressif des relations consulaires, qui a abouti à l'augmentation extraordinaire du nombre des consulats au cours du XIX^e siècle. Le début du XX^e siècle a vu les premiers efforts officiels de codification, tout d'abord sur une échelle régionale. En 1928, la sixième conférence des États américains a rédigé la Convention de La Havane concernant les agents consulaires; elle contenait 25 articles relatifs à la nomination, aux fonctions et aux droits des consuls. La même année, l'Assemblée de la Société des nations prenait acte de la décision par son Comité d'experts pour la codification progressive du droit international d'étudier le statut juridique et les fonctions des consuls, mais ce projet est resté sans suite. En 1929, un projet de convention consulaire multilatérale, en 24 articles, a été inséré dans un rapport sur la codification du droit consulaire, à la trente-cinquième conférence de l'Association de droit international. En 1932, l'École de droit de Harvard a rédigé un projet de codification détaillé, comprenant 34 articles, au sujet du statut juridique et des fonctions des fonctionnaires consulaires. Depuis 1960, un comité d'experts du Conseil de l'Europe élabore une codification complète du droit concernant les fonctions, le statut, les privilèges et les immunités que comportent les postes consulaires.

Élaboration d'un traité

La Conférence des plénipotentiaires qui a pris fin le 24 avril à Vienne portait de façon générale sur le statut, les privilèges et les immunités consulaires. L'Assemblée générale lui avait confié une double tâche: adapter aux besoins de notre époque les usages et le droit coutumier que les échanges et les immunités consulaires avaient constitués peu à peu, puis les formuler dans un traité. La Commission du droit international (organisme composé de 25 juristes désignés, en raison de leur compétence personnelle, par l'Assemblée générale des Nations Unies, pour promouvoir le développement du droit international et sa codification) a élaboré, de 1955 à 1961, un projet de 71 articles qui a servi de base aux discussions de Vienne.

La Convention sur les relations consulaires, aboutissement de ces travaux, embrasse une grande variété de questions: fonctions et fonctionnaires consulaires, inviolabilité des locaux et des archives consulaires; moyens de faciliter le travail des postes consulaires; liberté de déplacement et de circulation; présence des fonctionnaires consulaires; privilèges et immunités personnels des fonctionnaires consulaires, des membres de leurs familles et des membres du personnel (technique, administratif ou de service) des bureaux consulaires.

La section qui a trait aux relations consulaires en général renferme des règles intéressantes, en autres, les diverses catégories de fonctionnaires consulaires, leur préséance et la façon dont elle est reconnue, l'exercice des fonctions consulaires, la désignation des membres du personnel des postes et leur nombre, la notification des arrivées et départs, la manière de procéder pour s'acquitter d'une double représentation consulaire et pour refuser la reconnaissance à des agents consulaires; les règles relatives au statut et à l'activité des fonctionnaires consulaires honoraires et l'exercice de fonctions consulaires par des membres du corps diplomatique.

Pour faciliter les fonctions consulaires

Aux termes de la Convention, l'État de résidence assure aux membres des postes consulaires la liberté de déplacement et de circulation sur son territoire, sous réserve de ses lois et règlements relatifs à la sécurité nationale. Les postes consulaires peuvent en outre utiliser les courriers consulaires, la valise consulaire et les messages en code ou en chiffre, dans leurs communications avec le gouvernement, les missions diplomatiques et les autres postes consulaires de l'État d'envoi.

Les fonctionnaires consulaires peuvent librement communiquer et entrer en contact avec les ressortissants de l'État d'envoi qui se trouvent dans l'État de résidence, même s'il s'agit de personnes emprisonnées ou détenues, à moins qu'elles ne s'y opposent expressément. La Sûreté et les autorités de la prison de l'État de résidence sont tenues d'informer tout étranger en état d'arrestation ou emprisonné que, s'il le désire, elles feront part de ce qui lui arrive au poste consulaire du pays de sa nationalité. S'il le demande, elles communiqueront sans délai avec le fonctionnaire consulaire.

Si les autorités de l'État de résidence possèdent les renseignements correspondants, elles sont tenues d'informer le poste consulaire compétent, en cas de décès d'un ressortissant de l'État d'envoi ainsi que dans les cas où il y aurait lieu de pourvoir à la nomination d'un tuteur ou d'un curateur pour un ressortissant mineur ou incapable de l'État d'envoi. Lorsqu'un navire ou un avion ayant la nationalité de l'État d'envoi, ou immatriculé dans cet État, subit un accident sur le territoire de l'État de résidence, les autorités de celui-ci doivent informer sans retard le poste consulaire compétent ou le plus proche de l'endroit de l'accident.

Inviolabilité consulaire

L'une des plus importantes dispositions de la Conférence porte sur l'inviolabilité des locaux et des archives consulaires. Après une longue discussion, il a été convenu au cours de la conférence que les agents de l'État de résidence ne pourraient

avoir accès à la partie des locaux consulaires affectée exclusivement aux travaux du poste consulaire, sauf du consentement du chef du poste ou du chef de la mission diplomatique de l'État d'envoi. Dans le cas d'incendies ou de sinistres qui exigent une intervention immédiate, on peut tenir pour acquis le consentement du chef du poste consulaire. En tout temps et en tout lieu, les documents et les archives du poste consulaire sont inviolables.

Les fonctionnaires consulaires jouissent de l'inviolabilité personnelle. Ils ne peuvent être mis en état d'arrestation ou de détention préventive qu'en cas de crime grave et à la suite d'une décision de l'autorité judiciaire compétente. Toutefois la demeure du fonctionnaire consulaire ne bénéficie pas, contrairement à celle de l'agent diplomatique, de la même inviolabilité ni de la même protection que les locaux du poste consulaire.

L'immunité de juridiction vis-à-vis des autorités judiciaires ou administratives de l'État où un fonctionnaire consulaire de carrière ou honoraire, ou un employé consulaire sont en poste, est assurée à ceux-ci pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. Toutefois cette immunité ne s'applique pas en cas d'actions en dommages résultant d'accidents d'automobiles survenus dans l'État de résidence, ou d'actions civiles résultant d'un contrat qu'un fonctionnaire ou un employé consulaires n'auraient pas conclu expressément ou implicitement en tant que mandataire de l'État d'envoi. Les fonctionnaires consulaires de carrière ou honoraires peuvent être appelés à répondre comme témoins dans des procédures judiciaires ou administratives. Si un fonctionnaire consulaire de carrière refuse de témoigner, aucune mesure coercitive ne peut lui être appliquée. Et en aucun cas il ne peut être tenu de déposer sur des faits ayant trait à l'exercice de leurs fonctions ni de produire la correspondance ou les documents officiels s'y rapportant.

Un article de la Convention un peu particulier et qui reflète une pratique assez récente prévoit que tous les membres des postes consulaires se soumettront à la législation et aux règlements de l'État de résidence en ce qui concerne l'assurance obligatoire contre les risques de recours du tiers en cas d'accidents causés par un véhicule, un navire ou un avion.

Exemption fiscale et douanière

La Convention renferme d'importants articles sur l'exemption d'impôts et de droits douaniers que l'État de résidence accorde aux postes consulaires et à leurs personnels. Les locaux des postes consulaires de carrière ou honoraires et la résidence officielle du chef de poste de carrière, qu'ils appartiennent à l'État d'envoi ou soient pris par lui à location, sont exempts de toutes taxes ou droits nationaux, régionaux ou municipaux, sauf s'ils représentent le paiement de services rendus. Bénéficient aussi de l'exemption fiscale les droits et honoraires perçus par les postes de carrière ou honoraires.

Les fonctionnaires consulaires de carrière et les employés consulaires ainsi que les membres de leur famille vivant à leur foyer sont exempts de tous

impôts et taxes, à quelques exceptions près, notamment: impôts indirects normalement inclus dans le prix des marchandises et des services, taxes afférentes à certains services, impôts et taxes sur les biens immeubles situés sur le territoire de l'État de résidence et sur les revenus privés, y compris les gains en capital, qui ont leur source dans l'État de résidence. D'autre part, les fonctionnaires consulaires honoraires ne sont exempts que des impôts et taxes sur les rémunérations attachées à leurs fonctions.

L'exemption des droits de douane est accordée pour les objets destinés à l'usage officiel des postes consulaires de carrière et à l'usage personnel des fonctionnaires consulaires de carrière et de leurs familles. Les bagages personnels apportés par les fonctionnaires consulaires et par les membres de leurs familles sont exempts de la visite douanière, sauf s'il existe de sérieuses raisons de croire qu'ils contiennent des objets dont l'importation ou l'exportation est interdite par la législation et les règlements de l'État de résidence. L'entrée en franchise est accordée aux postes honoraires consulaires pour certains objets particuliers destinés à leur usage officiel: sceaux, timbres, imprimés officiels, meubles et matériel de bureau.

Certaines dispositions relatives au décès d'un membre d'un poste consulaire ou d'un membre de sa famille prévoient l'exemption des droits nationaux, régionaux et municipaux de succession et de mutation afférents aux biens meubles qui se trouvaient dans l'État de résidence du seul fait de la présence du défunt en tant que membre du poste consulaire ou membre de la famille de celui-ci.

Conclusion

Le 24 avril, à Vienne, trente-deux pays ont signé la Convention sur les relations consulaires. Ils se sont servis pour cela de la table sur laquelle avaient été signés les documents du Congrès de Vienne en 1815; le nécessaire à écrire du dernier empereur Charles d'Autriche était posée sur le meuble en guise d'ornement. La Convention restera ouverte aux signatures jusqu'au 31 mars 1964; il faudra 22 ratifications pour qu'elle entre en vigueur. On a aussi rédigé des protocoles de signature facultative concernant l'acquisition de la nationalité et le règlement obligatoire des différends.

Aboutissement de nombreuses années d'efforts par les Nations Unies pour réglementer les relations et l'activité consulaires, la Convention marque un progrès important du point de vue du droit international. Si les pays y adhèrent, elle fera disparaître bon nombre des incertitudes de l'usage actuel; ses règles faciliteront considérablement les rapports entre les signataires. Avec la Convention de Vienne (1961) sur les relations diplomatiques, elle fait progresser le règne du droit dans les rapports entre les pays.

Les affaires extérieures au Parlement

Discours du trône

Du discours du trône ouvrant, le 16 mai, la première session du vingt-sixième parlement canadien, nous extrayons les passages suivants qui traitent des affaires internationales:

... La politique extérieure du Canada s'inspire des principes fondamentaux de la charte des Nations Unies: elle vise à maintenir la paix dans la justice, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'à favoriser le bien-être de tous les peuples par la collaboration internationale. Mes Ministres chercheront des solutions aux problèmes internationaux par les voies de la diplomatie et de la négociation. Ils s'efforceront, en particulier, d'atténuer les tensions internationales et d'enrayer la course aux armements par la mise en œuvre de mesures de désarmement contrôlé, y compris un traité pour mettre fin aux essais nucléaires, moyennant des sauvegardes raisonnables.

Entre-temps, de l'avis de mes Ministres, force nous est de maintenir les dispositifs de défense des nations libres comme éléments de dissuasion contre la guerre. Une forte Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en particulier, y compris la défense efficace du continent nord-américain, demeure indispensable à la sécurité du Canada. A cette fin, il convient que les services armés du Canada disposent des armes modernes nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches que notre pays s'est engagé à remplir au sein de l'Alliance. La semaine prochaine, nous aurons l'avantage d'accueillir à Ottawa le Conseil des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Mon Gouvernement est convaincu qu'une véritable communauté des nations de l'Atlantique sera un jour réalisée sur les bases de la présente Alliance.

Au cours des dernières semaines, le Premier Ministre a eu des entretiens amicaux et fructueux avec le Premier Ministre du Royaume-Uni et avec le Président des États-Unis. Par de telles visites et d'autres moyens le Gouvernement continuera d'améliorer les relations politiques et économiques avec d'autres pays. Mes Ministres entendent s'appliquer à rehausser la valeur unique de l'Association du Commonwealth dans le domaine des relations internationales.

Le progrès économique du Canada est lié d'une façon vitale à une vigoureuse expansion économique dans l'ensemble du monde. Nous devons nous attendre à une évolution constante et rapide dans le domaine des échanges internationaux; cette évolution crée des problèmes d'adaptation pour le Canada, mais elle lui ouvre de nouvelles perspectives. De l'avis de mes Ministres, la meilleure façon pour les nations d'assurer leur progrès économique, c'est d'adopter des politiques qui réduisent sans cesse les entraves au commerce. Il est non moins important d'appliquer des politiques qui favorisent le développement économique des nou-

velles nations, l'expansion du commerce des produits de base à des prix relativement stables et l'amélioration des paiements internationaux.

Le Canada jouera un rôle pratique dans les négociations intéressant le commerce et d'autres domaines économiques. Afin d'accroître l'emploi et la production au Canada, mes Ministres se proposent d'étendre nos marchés extérieurs, de renforcer notre balance des paiements et d'assurer une confiance toujours croissante dans notre économie et notre monnaie. . . .

Région méditerranéenne dénucléarisée

Le 22 mai, au député s'enquérant de l'attitude qu'adoptera le Canada à l'égard de la proposition soviétique voulant "que la région méditerranéenne soit déclarée zone libre d'armes nucléaires", M. Pearson a répondu:

. . . Il s'agit là d'une proposition très importante. Si elle est vraiment formulée dans les termes qu'on vient de rendre publics, il faudra sans aucun doute que non seulement notre Gouvernement mais aussi tous les autres membres de l'OTAN l'examinent avec soin. En l'examinant, il faudra tenir compte des propositions déjà faites visant au dégagement dans d'autres régions. . . . Il sera également intéressant de savoir si la région méditerranéenne dont parle la proposition soviétique comprend, par exemple, la mer Noire. Tant que ces détails n'auront pas été examinés et que toute la question n'aura pas été débattue avec nos amis au sein de l'OTAN, peut-être pendant la conférence en cours, toute déclaration de ma part serait prématurée.

Problèmes financiers de l'ONU

Lorsque, le 24 mai, on a prié le premier ministre de bien vouloir "dire à la Chambre ce que le Canada proposera, ou ce qu'il est prêt à faire pour tâcher de résoudre les problèmes financiers critiques des Nations Unies, maintenant que l'Union soviétique a encore une fois fait savoir à l'Organisation qu'elle n'a pas l'intention de payer le moindre montant sur le prêt de 200 millions de dollars, ni d'assumer aucune part des nombreux engagements des Nations Unies". M. Pearson a répondu dans les termes suivants:

Il est, évidemment, des plus regrettables que l'Union soviétique, ou tout autre pays membre des Nations Unies, refuse d'accepter et de tenir ses engagements financiers à l'égard de l'Organisation. Nonobstant cet état de choses, le Gouvernement canadien, tout comme par le passé, jouera entièrement son rôle, sur le plan financier comme sur les autres plans, pour que les Nations Unies puissent poursuivre leur œuvre. La délégation canadienne à la récente réunion de l'Assemblée a, d'ailleurs, fait certaines propositions au sujet de ces questions financières. . . .

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui prendra la parole au cours du débat lundi prochain, exposera alors la question en détail.

Aide militaire à l'Inde

Au député s'enquérant, le 24 mai, si le Gouvernement de l'Inde avait demandé au Gouvernement du Canada de lui fournir des armes classiques et, le cas échéant, quelle réponse a été faite par le Gouvernement canadien, M. Pearson a répondu:

... Il est vrai que le ministre de la Défense de l'Inde et de hauts fonctionnaires indiens sont venus à Ottawa il y a quelques jours et qu'ils ont demandé au Gouvernement d'étudier la possibilité d'accorder de l'aide militaire au Gouvernement de leur pays en vue d'assurer la défense de ses frontières contre la menace d'invasion de la Chine communiste.

Cette affaire est à l'étude, et j'espère que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, pourra en temps et lieu faire rapport à la Chambre à ce sujet. J'ajouterai qu'on n'a pas présenté une demande détaillée; on s'est tout simplement enquis si le Gouvernement verrait d'un œil sympathique la possibilité d'aider l'Inde en ce domaine.

Mission d'observateurs de l'ONU au Yémen

Lorsqu'on lui a demandé, le 29 mai, si le Canada comptait faire partie d'une mission d'observateurs au Yémen, telle que proposée par le secrétaire général des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin a répondu:

... J'ai eu l'occasion de m'entretenir là-dessus hier après-midi avec le secrétaire général. . . . Le Gouvernement canadien examinera sérieusement toute requête que pourrait lui faire parvenir le secrétaire général au sujet de l'institution d'une mission d'observateurs des Nations Unies au Yémen.

Je crois comprendre que le secrétaire général, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité, songe à puiser dans le personnel de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, qui se trouve déjà sur place, et de la Force d'urgence des Nations Unies. Les députés n'ignorent pas que le Canada est l'un des principaux participants de ces deux organismes des Nations Unies institués en vue du maintien de la paix. Le secrétaire général a fondé le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité sur les communiqués que lui avait transmis le distingué militaire suédois, le général Von Horn, ancien directeur de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, qui a analysé ce problème du Yémen. Je suis heureux de signaler que le major Sharpe, officier canadien qui fait partie de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve pour le compte des Nations Unies, lui a prêté main forte dans cette tâche.

Proposition de pacte entre l'Est et l'Ouest

Le 29 mai, à un député qui le priait "d'éclaircir la position du Canada au sujet d'une proposition de pacte de non-agression entre les pays de l'OIAN et ceux du pacte de Varsovie, faite par M. Paul Henri Spaak, ancien secrétaire général de l'OTAN", M. Martin a répondu:

. . . Je lui signale qu'il faut comprendre que tous les pays occidentaux et, en fait, tous les membres des Nations Unies se sont engagés solennellement à prévenir toute agression et à favoriser les rapports amicaux entre les pays. Notre gouvernement est d'avis qu'il pourrait être utile, dans des circonstances appropriées, de souligner davantage cet engagement au moyen d'un pacte de non-agression, semblable à celui dont l'honorable représentant vient de parler. Par contre, nous estimons que cette question est intimement liée à des problèmes politiques épineux en Europe, de même qu'entre l'Est et l'Ouest en général, et qu'on ne devrait pas l'étudier hors de ce contexte. Nous sommes en pourparlers avec nos alliés à ce sujet et je puis assurer à l'honorable député qu'on étudie sans cesse toutes les possibilités de diminuer la tension internationale par ce moyen ou par d'autres.



NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. O. A. Chistoff, de la délégation du Canada à la Commission internationale de surveillance en Indochine, est affecté à l'ambassade du Canada à Stockholm. Il a quitté Saïgon le 23 mars.
- M. G. L. Hearn, du haut-commissariat du Canada à Accra, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Accra le 14 avril.
- M. W. S. Delworth, de l'ambassade du Canada à Stockholm, est affecté à la délégation du Canada à la Commission internationale de surveillance en Indochine. Il a quitté Stockholm le 17 avril.
- M. D. A. Anderson, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada à la Commission internationale de surveillance en Indochine. Il a quitté Ottawa le 19 avril.
- M. P. D. Lee, de l'administration centrale, est affecté à la Commission du désarmement, à Genève. Il a quitté Ottawa le 26 avril.
- M. J. F. Hilliker, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté à Ottawa. Il a quitté Djakarta le 2 mai.
- M. G. P. Creighton, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Saint-Domingue. Il a quitté Ottawa le 11 mai.
- M. J. N. Whittaker, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Madrid le 14 mai.
- M. C. St-J. Anstis, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Léopoldville. Il a quitté Ottawa le 17 mai.
- M. M. R. Fraser, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Kuala-Lumpur. Elle a quitté Ottawa le 17 mai.
- M. G. Mathieu, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Accra. Il a quitté Ottawa le 17 mai.
- M. H. G. Hampson, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Karachi le 17 mai.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

Inde

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde.

Ottawa, le 14 mai 1963.

En vigueur le 14 mai 1963.

A

V

E

A

I

I

I

I

N

L

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère
des Affaires extérieures publie chaque
mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une
documentation abondante sur le rôle du Canada
dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite
entièrement ou en partie,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XV N° 7

Table des matières

Juillet 1963

| | |
|--|------------|
| Discours du ministre devant l'ICAI | 258 |
| Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce | 265 |
| La Commission des questions sociales de l'ONU | 268 |
| La Commission économique pour l'Amérique latine | 270 |
| La Conférence d'Addis-Abéba | 272 |
| Les affaires extérieures au Parlement | |
| Droit de la mer | 277 |
| Mission d'observation au Yémen | 278 |
| Zone dénucléarisée en Méditerranée | 278 |
| Essais nucléaires | 279 |
| La situation au Laos | 280 |
| Financement des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix | 281 |
| <i>Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada</i> | <i>283</i> |
| <i>Les Traités</i> | <i>284</i> |

Discours du ministre devant l'ICAI

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, C.P., député, au dîner annuel de l'Institut canadien des affaires internationales à Québec, le 8 juin 1963, a prononcé un discours dont le texte est reproduit ci-après:

I AM HAPPY to be in Quebec City to speak to the thirtieth annual dinner meeting of the ICIA. For me this is a time of some nostalgia, for I have been a member of the Institute from its beginning and the association has been one of the most valuable of my activities. The "International Journal", the "Behind the Headlines" pamphlets and the scholarly works on Canada in world affairs are all important aspects of the fine contribution which the Institute has made to the study of Canadian foreign policy.

We are very fortunate in the Institute to have John Holmes as President. For many years, with the Department of External Affairs at the United Nations and as an Assistant Under-Secretary of State for External Affairs and, more recently, with his writings on international affairs, John Holmes has made and continues to make a truly significant and highly valuable contribution to Canada. Under his fine leadership I am certain the Institute is going to play an even more vital role in Canadian foreign policy in the future. As one indication of this I am particularly pleased to see you developing in the Province of Quebec.

On m'a questionné plusieurs fois ces derniers temps au sujet de l'orientation nouvelle de notre politique étrangère. Bien que ce soit sans doute, une question fort justifiée, il n'est évidemment pas facile d'y répondre, surtout durant les semaines très chargées qui font suite à l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement.

Avant d'adopter une politique et des objectifs, il faut d'abord beaucoup d'étude et de détermination, car la politique étrangère d'un pays doit refléter son caractère profond. Ces dernières années, plusieurs ont eu l'impression que le Canada ne trouvait plus sa voie ni sa destinée propre et manquait peut-être de confiance en l'avenir.

Nous sommes résolus de retrouver cette voie, d'éclairer cette destinée, de rétablir cette confiance. Les voyages du premier ministre, M. Pearson, à Londres et Hyannis Port ont été le premier signe de cette détermination. Des indices précis nous permettent de constater déjà que les Canadiens commencent à reprendre confiance au Canada et à son avenir. Nous devons dès maintenant faire résolument face aux problèmes qui nous affrontent, tant au Canada qu'à l'étranger.

This evening I would like to do two things. First, I want to discuss with you some of the new economic dimensions in Canadian foreign policy. Secondly, I want to show how the very character of the Canadian nation influences our policies and provides us with important diplomatic assets.

Perhaps the most striking development in international affairs in recent years has been the increased awareness and importance of a nation's foreign economic policy. In a world where the great issues of peace and war are coming to have increasingly significant economic aspects, a world in which the importance of international trade to the domestic economies of virtually all countries is of increasing importance, and a world which is witnessing the great ascent of the developing countries, foreign economic policy becomes a crucial element in a nation's overall foreign policy.

International trade and economic relations are undergoing great changes today. For Canada, today's world may be tougher and more competitive than the one we lived in during the early 1950's. However, it holds great promise and great opportunities. The rewards and influences are there to be achieved provided our foreign economic policies are designed with a full understanding of these changes.

Underlying the changes in international economic relations are the striking advances in science and technology that characterize our age. Canada has successfully entered the fields of electronics, of satellite communications and of the peaceful uses of nuclear energy. Cobalt-therapy equipment, designed in Canada, is now found in many areas of the world. We supplied a research reactor to India. We have designed and constructed natural-uranium powered reactors. The Government intends to participate fully in programmes of satellite communications. We are proud of the fact that, in addition to the United States and the U.S.S.R., Canada is the only other country to have designed and built a satellite in orbit. I refer to our advanced research satellite, launched in co-operation with the United States, appropriately named "Alouette".

I cannot emphasize too strongly the importance of these developments. They have opened up vast new opportunities for Canada. But we forget at our peril that we live in a world in which man has learned to communicate with another man orbiting the earth but not with a man separated by only a few feet of dark stone wall in the city of Berlin. In history, our age will surely be judged on the choice we make regarding the use of our scientific achievements — whether we use them for constructive or destructive purposes, whether we use them for swords or for ploughshares. We are determined to make the right choice.

Let me now turn to some of the economic factors influencing Canadian foreign policy. Trade and economic patterns all over the world are being profoundly affected by the new regional economic groups — especially in Europe, but also in Latin America and in Africa.

Canada has always placed traditional emphasis on trade and economic relations with Britain, the Commonwealth and the United States, and we shall continue to give these trading relations all the attention and care which they warrant.

But Canada cannot remain indifferent to the emergence of the new economic giant in Europe. With its remarkable rate of economic development, the ECM is of great significance to Canada both as an expanding market and because of the

new economic and political techniques that are being pioneered there. The E.C.M. will have a major voice in the development of world-wide trade policies and, as the recent discussions at the GATT ministerial meeting showed, The Six can speak with a determined mind of their own when they wish.

The Canadian Government is sympathetic with the political and historical trends which have brought The Six together. Now that Europe and the United States are faced with the historic promise of working together and co-operating to further the prosperity and development of both the free world and the developing world, we are determined to play our part in this great endeavour.

One of the crucial international issues today is whether the advanced countries of the Western world are prepared to reduce trade barriers and to work for the expansion of world trade.

At the recent meetings in Geneva, the GATT nations had before them proposals for a more comprehensive approach to negotiations on tariffs, the difficult matter of world agricultural trade, which in so many countries is subject to restrictive arrangements, and the whole question of opening new and better trading opportunities for the less-developed countries.

The ministerial meeting, which was the fifth since 1947, marked the opening of new efforts to deal with all these trade problems in the GATT. A definite time-table for the tariff negotiations was established and broad agreement reached on the general principles and procedures to be followed. The position of countries such as Canada, with a limited range of exports and a great variety of imports, was recognized. It was also decided that agricultural trade would be fully included in the negotiations. In total, the results of the meeting constitute a significant achievement.

A vital aspect of international economic policy is the need to stimulate the economic growth and prosperity of developing countries of half the globe. Although these countries must, of course, carry the main burden of responsibility for their own economic well-being, it has been recognized for some time that the advanced industrialized countries have great responsibility for assisting these countries through the difficult phase before their economies become self-sustaining.

In the last decade a great deal has already been accomplished. Many lessons have been learned and much hard experience has been gained. Even though the problems involved are steadily increasing in scope and are becoming more complex and more urgent, I think that we in the Western world are better equipped now, after over a decade of experience, to play our part in what has come to be known as "the great ascent".

While the importance of strict financial assistance to the developing countries has in no way diminished, there is, I believe, a new awareness of the trade problems of these countries. For the past several years the GATT Contracting Parties, through their Committee III, have been making a special study of ways to expand the export opportunities of these developing countries. At the GATT ministerial meeting, to which I have already referred, these problems were given a great deal

of attention. It was agreed that, in forthcoming tariff negotiations, the less-developed countries should not be expected to pay fully for trade and tariff benefits they have received.

Meanwhile, in the United Nations, an initiative was launched by the Economic and Social Council last summer for a special World Trade and Development Conference, which is to be concerned mainly with the trade and economic problems of developing countries. Canada is a member of the 30-member Preparatory Committee which is now meeting for the second time in Geneva to make plans for this conference, which will probably take place early next year.

Here, then, is an area of great concern to the people of Canada. As an advanced country with a high standard of living, we must play our full share bilaterally and through our membership in international organizations to hasten the economic progress of the less-developed countries. This is not a task of charity. It is a responsibility which rests upon the recognition that faster economic progress and greater political stability in the less-developed world is vital to world peace.

The Government recognizes the importance of this responsibility and the energies of several other departments, in addition to my own, are being brought to bear on the problems of the developing countries.

The encouragement and the support of the Canadian people for these efforts are absolutely vital. The Institute has assisted in the creation of this public support and understanding. I hope that you will do even more in the future. I hope that the Government can do much more to explain the nature and the extent of our obligations and responsibilities to the developing countries to the people of Canada.

J'ai tenté de décrire les nouvelles dimensions économiques de la politique internationale et d'évoquer quelques-uns des effets qui s'ensuivront pour la politique étrangère du Canada. C'est au sein de la Communauté atlantique que se manifestent, sans aucun doute, la plupart de ces transformations.

Les bénéfices qui peuvent résulter d'une coopération économique étroite entre les pays de l'Atlantique doivent cependant profiter au reste du monde, et tout particulièrement aux pays en voie de développement. C'est là un des principaux objectifs de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, — objectif qui ne peut être atteint que si les pays de la Communauté atlantique coopèrent le plus étroitement possible. Je crois que le Canada peut jouer un rôle à cette fin.

A l'occasion de la récente réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN, j'ai eu le plaisir de rencontrer les ministres des Affaires étrangères des quatorze autres pays membres de notre Communauté atlantique.

Comme je le déclarais à la Chambre des communes, le 28 mai:

Tout au cours des entretiens privés que j'ai eus avec nos distingués visiteurs, s'est manifestée une prise de conscience profonde de ce que le succès de l'Alliance dépend en dernière analyse de notre capacité d'atteindre à une association réelle des peuples de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Cette association dépendait surtout naguère de l'entente

anglo-américaine, à laquelle il est arrivé au Canada de contribuer à l'occasion. L'intimité qui règne entre Washington et Londres en est l'encourageant résultat.

Aujourd'hui que l'Europe s'est complètement relevée des ruines de la guerre, la Communauté atlantique doit reposer sur des bases plus larges.

Le Canada, en sa qualité de pays nord-américain, doté d'un précieux héritage et de deux cultures reçues de deux mères-patries, peut encore avoir l'occasion d'être utile en exerçant une influence discrète en vue d'une entente atlantique encore plus parfaite.

Le caractère bilingue et biculturel du Canada peut accroître et rendre plus utile son rôle international, en même temps qu'il lui est une source d'enrichissement et un gage de son identité en tant qu'État distinct. Parce qu'il participe historiquement et culturellement à des civilisations britannique et anglo-saxonnes aussi bien qu'à des civilisations française et latines, tout en étant voisin des États-Unis et membre du Commonwealth, le Canada est admirablement doté pour contribuer au rapprochement entre les nations de la Communauté atlantique.

Une fédération canadienne unie dans sa riche diversité pourrait peut-être servir d'exemple ou d'encouragement aux jeunes États comme aux nations chevronnées qui songent à se fédérer. J'ose croire qu'il ne s'agit pas là d'un rêve mais d'un objectif que nous pouvons réaliser si nous le voulons vraiment.

Mais la tâche ne sera pas facile. Seuls la compréhension, le respect et la tolérance mutuels nous permettront de l'accomplir. Cela exigera travail et sacrifices.

I emphasize to you that Canadian foreign policy should reflect the history and traditions of the various groups within Canada. Mr. Louis St. Laurent stated this well in a lecture which he delivered in 1947 on the foundations of Canadian policy in world affairs:

The first general principle on which we agree is that our external policies should not destroy our unity.

In that same lecture, Mr. St. Laurent discussed our historic ties with France:

With France also our relations rest upon principles that have emerged clearly from our history. We have never forgotten that France is one of the fountainheads of our cultural life. We realize that she forms an integral part of the framework of our international life. We have so much in common that, despite the differences between the French political system and our own, we cannot doubt for a moment that our objects in world affairs are similar. We in this country have always believed in the greatness of France.

Au cours d'entretiens que j'eus le mois dernier avec le ministre des Affaires étrangères de France, M. Couve de Murville, j'ai souligné l'importance accrue que nous aimerions donner à nos relations avec la France, et ce dans tous les domaines. Sans être nécessairement d'accord en tous points avec certains aspects de sa politique étrangère, nous admirons tous la façon prodigieuse dont la France s'est redressée depuis une guerre dévastatrice, l'essor remarquable de son économie et son dynamisme industriel, soutenus par la vigueur de ses recherches scientifiques et de ses progrès techniques.

Cette renaissance économique et la politique énergique poursuivie par le président de Gaulle vont d'ailleurs de pair avec une activité soutenue dans les domaines des arts et des lettres, de la culture et de la pensée sous toutes ses formes. Ce respect dont témoigne l'Europe occidentale pour les valeurs de l'es-

prêt et son apport culturel demeurent les facteurs d'enrichissement essentiels pour notre civilisation.

It is of profound value to Canada that nearly one third of our own population embodies in a more and more dynamic way many aspects of the French culture in our North American environment.

I could mention an imposing number of international associations that draw representatives of the French-speaking nations together, be they journalists, lawyers, physicians or scientists. It was university men from Quebec who originated and founded two years ago the Association of French-speaking Universities. These associations contribute to making Canada better known, not only in Europe but also in Africa, from the Mediterranean to Madagascar. A growing number of French-speaking students, especially from Africa, are attending universities in Quebec. In addition, our French-Canadian colleges and universities have been attracting students from Latin America for a long time, because their curricula are based on common humanistic and spiritual values as adapted to the modern world. French Canada alone, I believe, can offer such a living synthesis of the Latin and the North American spirit.

The Government of Quebec is co-operating with the Federal Government in organizing a technical-assistance programme for French-speaking African states and with the provision of French-speaking teachers for these states. This is an aspect of our foreign policy in which the French-Canadian contribution is of extreme value.

Les Canadiens français ont avec l'Amérique latine de nombreuses affinités d'ordre culturel, social et religieux. Les missionnaires du Québec et du Canada français ont été les premiers représentants de notre pays en Amérique latine, bien avant que nous puissions y ouvrir des ambassades. Tout en accomplissant un travail que nous ne saurons jamais trop admirer, ils y font encore aujourd'hui aimer le Canada. Il y a présentement en Amérique latine environ 1,300 missionnaires catholiques du Canada français, s'occupant d'enseignement, d'œuvres sociales et d'hôpitaux ou de cliniques, tout en poursuivant leur œuvre pastorale. Trois des évêques d'Amérique latine sont canadiens-français.

Il y a de plus en Amérique latine un grand nombre de missionnaires protestants. L'excellente réputation dont jouit notre pays tout entier en Amérique latine, nous en sommes redevables en grande partie à tous ces missionnaires, et je veux aujourd'hui leur rendre tout particulièrement hommage.

Enfin, il faut souligner l'apport indispensable de nos diplomates canadiens-français à la diplomatie canadienne. Je songe à mon distingué prédécesseur et premier ministre, M. Louis St-Laurent, et à notre ancien ambassadeur en France, Son Excellence le général Georges Vanier; je songe aussi à notre sous-ministre adjoint, M. Marcel Cadieux, à nos ambassadeurs successifs à Paris ou à Rome ou maintenant aux Nations Unies, et à tous nos chefs de mission à l'étranger qui sont de langue française.

I am thinking as well of all our foreign service officers, who have elected to

play an active and direct role in the conduct of Canadian foreign policy and whose contribution is not only helpful and always greatly appreciated but is absolutely essential. Their personal culture, their traditions, their understanding of both the European and American minds are an invaluable asset, while some of their other qualities, such as their flexibility, are essentially qualities of diplomacy itself.

Je crois avoir amplement démontré à quel point notre diplomatie et notre prestige international bénéficient du caractère biculturel du Canada. Ce soir, à Québec, je voudrais inviter les étudiants canadiens-français qualifiés à entrer en plus grand nombre dans notre Service extérieur afin d'enrichir le caractère même du Canada et de nous aider à jouer pleinement notre rôle au sein de la diplomatie internationale.

Je sais qu'un certain nombre de candidats qualifiés hésitent à se joindre à nous à Ottawa parce que l'administration fédérale n'a pas toujours su reconnaître en pratique le caractère biculturel qui doit être le sien pour le plus grand enrichissement du pays.

Je vous assure qu'en dépit de l'enchaînement des problèmes nous entendons remédier à cette situation.

Let me summarize what I have said this evening:

1. It is vital that Canadian foreign policy include the co-ordination and integration of all aspects of external policy, especially in the fields of trade and defence.
2. Canadian foreign economic policy, while designed to provide maximum benefits for all sections of Canada, has high among its objectives the lowering of international trade barriers and the stimulation of the economic growth of the developing countries.
3. The benefits which can be achieved from greater economic co-operation amongst the nations of the Atlantic area must radiate out into the countries of the developing world.
4. Canada is uniquely fitted to play a useful part in promoting understanding and co-operation between Europe and North America.
5. The bicultural character of Canada is an important factor in the shaping of our foreign policy and is an immense asset in our diplomacy. I appeal to qualified bilingual Canadians to join our foreign service so that we may enhance our country's international stature and ensure that the heritage of Canada is fully reflected in our foreign policy.

We are living in a revolutionary age, where our system of government and our basic values and ideals are being challenged both from without and sometimes even from within. I am convinced that, with good leadership and by remaining true to the great heritage of our country, Canada has a vital part to play in the age-old pursuit of mankind, a pursuit all the more hazardous today — the search for a world where men and women everywhere can live in peace and security

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

RÉUNION MINISTÉRIELLE, GENÈVE, MAI 1963

Les ministres du Commerce des cinquante pays du GATT se sont réunis à Genève, du 16 au 21 mai, afin d'émettre des directives en vue de la libéralisation et de l'expansion effectives du commerce des matières premières et des produits secondaires.¹⁾ La délégation du Canada était dirigée par le ministre du Commerce, l'honorable Mitchell Sharp.

Ils ont terminé leurs travaux par deux résolutions portant: 1) sur les mesures à prendre en vue de l'expansion du commerce des pays en voie de développement, et 2) sur les mesures à prendre en vue de réduire ou de supprimer les tarifs douaniers et les autres entraves au commerce et d'assurer l'accès aux marchés des produits agricoles et des autres produits primaires.

Le 24 mai, à la Chambre des communes, M. Sharp a rendu compte des résultats de la réunion ministérielle, déclarant:

La réunion du GATT, à Genève, avait pour but de résoudre sur le plan mondial les trois principaux problèmes commerciaux qui avaient fait l'objet des discussions de Londres. Ces problèmes sont difficiles et complexes et il faudra concilier de nombreux intérêts divergents au cours des longues séances de négociation à venir. Néanmoins les pays intéressés sont convenus de négocier et on pourra ainsi lancer le mouvement. Cette réussite était énorme et réconfortante.

On a pris, pour aider les pays émergents, des décisions qui faciliteront l'expansion de leur commerce, et des rouages existaient pour garder leurs problèmes à l'avant-scène lors des négociations et des entretiens du GATT. Mais les avis différaient sur bien des points quant à la meilleure façon de procéder, et ces divergences opposaient notamment la Communauté économique européenne et les pays d'outre-mer associés à la Communauté, d'une part, et les nations émergentes du Commonwealth et des autres parties du monde, d'autre part.

Ces divergences sont exposées dans les documents que je viens de déposer. Mais il n'y a eu aucun désaccord quant à l'urgence et à l'importance fondamentale d'une aide immédiate à ces pays pour leur permettre de vaincre les difficultés de développement et d'améliorer le sort de leurs populations. L'aide ne suffit certes pas. L'aide technique et financière doit s'accompagner de meilleures perspectives de commerce et d'autres mesures capables de contribuer à l'expansion et à la stabilité des revenus d'exportation pour ces pays.

La conférence de Genève du GATT constituait la cinquième réunion des ministres de l'organisme depuis la signature, en 1947, de l'Accord général. Le but

¹⁾ V. Affaires Extérieures, vol. 15, n° 3, mars 1963, p. 157

premier de la réunion était de lancer des négociations d'envergure en vue d'abaisser les barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent le commerce. L'autorité nouvellement acquise par les États-Unis de diminuer la protection qui entoure le marché américain rendait possibles de telles négociations. Le pouvoir accordé par la loi sur l'expansion du commerce de réduire de moitié la plupart des tarifs américains et de supprimer les droits de 5 p. 100 ou moins est à la fois d'une inspiration fertile et d'une vaste portée. Cela fournira plus d'occasion d'atténuer la protection américaine que depuis bien des années.

La proposition d'après laquelle il y aurait lieu d'entamer de nouvelles négociations d'envergure, le projet dit Kennedy, a reçu un appui énergique de la part du Canada, de la Grande-Bretagne et de maints autres pays qui ont tout intérêt à voir s'accroître le commerce mondial. L'assemblée était convenue que les négociations devaient être entamées et qu'elles devaient porter sur les entraves de tous genres au commerce, ainsi que sur tous les secteurs d'échanges.

On a également décidé que le plan des négociations devait reposer, en principe, sur la réduction uniforme de l'ensemble des tarifs, sous réserve de certaines exceptions et de l'élaboration de méthodes en vue de rétrécir les écarts de tarif d'une grande puissance industrielle à l'autre, qui influent de façon notable sur les échanges.

Les honorables députés savent, d'après les nouvelles des journaux parvenues de Genève, qu'il a fallu plusieurs jours de négociations, entre les États-Unis et la Communauté économique européenne, pour arriver à s'entendre sur la formule finale du principe de négociation.

J'ai bien précisé que, pour le Canada, une telle formule de réduction tarifaire ne procurerait pas en échange les avantages économiques et commerciaux nécessaires. J'ai signalé que, pour un pays comme le Canada, avec un marché intérieur limité, des méthodes de production et d'échanges à lui et un éventail d'exportations relativement peu étendu, il serait difficile de trouver une formule unique qui établirait l'équilibre souhaitable des avantages. J'ai toutefois assuré aux délégués que le Canada jouerait son rôle en accordant des concessions tarifaires proportionnées aux avantages qu'il en retirerait.

Les conclusions de la réunion s'appliquent à la position du Canada et à celle, quelque peu analogue, prise par certains autres pays. J'aimerais donner lecture de ces dispositions afin que les honorables représentants sachent comment se sont terminés les entretiens. Les conclusions prévoient que le Comité des négociations tarifaires, qui a été institué au cours de la réunion, réglera, en autres choses:

Le problème qui se pose à certains pays ayant une moyenne très basse de tarifs douaniers ou une structure économique ou commerciale particulière telle que les réductions tarifaires uniformes n'arrivent pas à équilibrer suffisamment les avantages.

Dans sa communication, qui fait partie intégrante des décisions prises à la réunion, le président de la réunion ministérielle du GATT déclare que conformément à ce paragraphe:

Le Comité s'occupera du cas de certains pays où il est établi que le niveau moyen des

tarifs douaniers est très bas ou leur structure économique ou commerciale est telle que l'application générale de réductions égales et uniformes des tarifs douaniers ne serait pas souhaitable. Pour ces pays, il faudra chercher à équilibrer les avantages en les fondant sur des concessions commerciales de valeur équivalente que ces pays accorderaient, sans toutefois exclure les réductions uniformes quand ce sera possible.

En outre, on a demandé au président, lors de la réunion de clôture, si les mots "structure économique ou commerciale particulière" qui figurent dans la résolution s'appliquaient à la situation particulière d'un pays dont il est reconnu qu'il est largement tributaire de ses exportations de produits agricoles ou autres matières premières. Le président a répondu dans l'affirmative.

Je suis convaincu que les États-Unis et nos autres grands partenaires commerciaux comprennent parfaitement notre situation.

L'échange de produits agricoles dans le monde présente des problèmes particulièrement épineux. Les règles normales des échanges n'ont pas été appliquées ici et les grands exportateurs de produits agricoles comme le Canada s'estiment frustrés. L'accord intervenu à Genève, y compris l'assentiment de la Communauté économique européenne, selon lequel l'agriculture entre en ligne de compte dans les négociations a donc une grande importance. Il ne fait pas de doute qu'il sera difficile d'en arriver à un compromis, mais les intérêts en jeu étant si grands, surtout dans le domaine du blé et des autres céréales, je puis certifier aux députés qu'au prochain entretien les représentants du Canada n'épargneront aucun effort pour assurer le succès des négociations. Des réunions auront lieu tôt pour discuter des céréales et des viandes, et un groupe spécial a été formé pour s'occuper des produits laitiers.

Il est possible que ces discussions aboutissent à des accords internationaux sur les denrées.

Les ministres sont convenus de mettre sur pied, pour la poursuite des négociations douanières, un Comité spécial composé de représentants de tous les membres; celui-ci arrêterait dans le détail la formule à suivre et surveillerait la marche des négociations, qui doivent commencer à Genève le 4 mai 1964.

La Commission des questions sociales de l'ONU

RÉUNION ANNUELLE, NEW-YORK, 1963

LA COMMISSION des questions sociales a tenu sa quinzième session à New-York, du 24 avril au 10 mai 1963. Composée de vingt et un membres, elle a pour fonction de conseiller le Conseil économique et social dans le vaste domaine des questions sociales. M. J. A. Macdonald, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, représentait le Canada à cette réunion. Le rôle de la Commission a pris de l'importance cette année grâce à la Décennie des Nations Unies pour le développement, dont le but est de faire ressortir aussi bien l'accent humain que le côté matériel en matière de développement.

Le rapport de 1963 sur la situation sociale dans le monde a fourni le fond de la discussion. Ce document biennal est la contre-partie des études sur les problèmes économiques mondiaux que les Nations Unies effectuent périodiquement. Le présent numéro a traité à l'évolution des conditions sociales et des programmes de planification sociale depuis 1950. En résumé, le rapport faisait remarquer qu'en dépit d'une amélioration depuis les derniers dix ans, surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation, l'accroissement de la population et une émigration trop rapide de la campagne vers la ville tendaient, dans certains pays en voie de développement, à retarder le progrès. Il semble que ce fait concoure à élargir l'écart qui existe entre pays riches et pays pauvres.

Quatre des dix résolutions approuvées par la Commission se rapportent à ce fait. La première recommande une marche à suivre en vue d'augmenter l'attention accordée par les Commissions économiques régionales aux rapports entre le développement économique et le développement social. La seconde demande un élargissement du progrès social et économique dans les pays en voie de développement. La troisième, afin d'améliorer les mesures de planification, prie le secrétaire général de fournir la documentation relative à l'aide économique et sociale que reçoivent les pays en voie de développement. La quatrième attire l'attention sur l'importance du désarmement comme moyen de développer les ressources naturelles et demande aux Nations Unies une étude plus poussée des incidences sociales et économiques du désarmement.

Au sujet du développement rural et communautaire, la Commission a examiné le troisième rapport des Nations Unies sur le progrès de la réforme agraire, le rapport d'un groupe spécial d'experts sur le développement communautaire ainsi qu'une évaluation de l'assistance technique accordée par les Nations Unies dans le domaine du développement communautaire. Au cours du débat de la Commission, on a insisté sur la parenté entre la réforme agraire et le progrès communautaire et sur leur importance commune dans l'ensemble du développe-

ment social. La Commission a approuvé deux résolutions demandant que l'on apporte une attention accrue aux problèmes de la réforme agraire d'abord, puis au développement communautaire. Le Canada a appuyé cette dernière résolution sur le développement communautaire.

La Commission a ensuite étudié le rapport de son Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Ce Comité, établi en 1962 par le Conseil économique et social sur la recommandation de la Commission des questions sociales, a tenu ses premières réunions au début de l'année 1963. Le rapport, bien accueilli par la Commission, insiste sur le fait que des conditions de logement insalubres constituent un fléau social des plus sérieux en nos temps modernes, surtout dans les pays en voie de développement. Dans sa résolution à ce sujet, la Commission a affirmé le besoin d'une planification intelligente des demeures en vue de résoudre les problèmes du logement. Elle a aussi demandé au Comité de l'habitation d'étudier quelle serait la meilleure façon de diriger les ressources des Nations Unies pour qu'elles aient le plus grand effet possible sur la situation du logement.

Avant de clore la réunion, la Commission a pris note d'un rapport détaillé sur le progrès accompli par les Nations Unies dans le domaine social en 1961-1962 ainsi que de propositions sur le programme de travail de la période 1963-1965. A cet égard, la Commission a fait remarquer l'accroissement considérable des demandes de recherche et d'assistance technique auxquelles doit répondre le Bureau des affaires sociales des Nations Unies. L'intérêt international grandit en effet pour le développement social. Durant la session, on a annoncé l'établissement à Genève d'un Institut de recherches sur le développement social, mis sur pied, avec le concours du Gouvernement néerlandais, en vue d'appuyer le travail du Bureau des affaires sociales. Cette nouvelle a été accueillie avec joie par la Commission. On a invité celle-ci à nommer deux de ses propres membres à la direction du nouvel institut.

La Commission a approuvé trois autres résolutions à la suite de sa discussion sur le programme de travail. La première, appuyée par le Canada, demande l'établissement d'un groupe de travail spécial composé d'experts dont les fonctions seront de reviser les travaux accomplis par les Nations Unies dans le domaine des services sociaux, et de recommander les moyens à prendre pour consolider le programme dans ce même domaine. La deuxième recommande que se poursuive l'aide au Programme de services consultatifs des Nations Unies en matière de bien-être social. La troisième résolution réaffirme la nécessité de poursuivre les réunions annuelles de la Commission des questions sociales et recommande que la prochaine session ait lieu à Genève ou ailleurs, mais non pas à New-York, car les travaux qui seront effectués l'an prochain au Siège des Nations Unies empêcheront d'y tenir cette session.

Le rapport de la Commission des questions sociales sera présenté à la trentième session du Conseil économique et social, qui aura lieu en juillet.

La Commission économique pour l'Amérique latine

LA COMMISSION économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a tenu sa dixième session à Mar del Plata, en Argentine, du 6 au 17 mai 1963. C'est la première à laquelle le Canada ait assisté depuis son adhésion en octobre 1961, cette commission ne se réunissant que tous les deux ans. La délégation canadienne était dirigée par M. G. B. Summers, ambassadeur du Canada au Chili.

La CEPAL est l'une des quatre commissions économiques régionales fondées dans le cadre de l'ONU. Elle compte parmi ses membres les vingt pays latino-américains, le Canada, les États-Unis et la Jamaïque, et des pays qui ne font pas partie de l'hémisphère occidental: la France et la Grande-Bretagne (qui possèdent des territoires en Amérique) et les Pays-Bas, dont le Surinam et les Antilles néerlandaises sont parties constituantes. Le Honduras et la Guyane britannique sont membres associés.

La Commission a pour tâche d'étudier les questions économiques et sociales qui intéressent l'Amérique latine et d'aider les gouvernements latino-américains à résoudre leurs problèmes de développement. Depuis sa création, il y a quinze ans, la Commission est à l'origine d'une bonne part de la pensée économique créatrice en Amérique latine; elle a conçu diverses façons nouvelles de s'attaquer aux problèmes critiques. C'est d'elle que vient, au premier chef, l'idée d'un marché commun en Amérique centrale et d'une association latino-américaine de libre-échange. Elle a favorisé en outre l'instauration de la planification économique, idée acceptée presque partout en Amérique latine.

Deux points à l'ordre du jour étaient d'une importance toute spéciale. En premier lieu, les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aura lieu au début de l'année prochaine. Les pays latino-américains estiment que la conférence leur fournira une chance exceptionnelle d'exprimer leurs points de vue et de chercher des solutions aux problèmes économiques internationaux, en ce qui concerne les institutions, les marchés et les prix. A leur avis, il convenait de tirer le plus de profit possible de cette conférence afin que soient trouvées des solutions particulières aux problèmes les plus pressants. Dans une résolution, le secrétariat de la CEPAL était invité à accorder la priorité aux études préliminaires à la conférence et d'organiser un colloque de spécialistes représentant les pays latino-américains afin que ceux-ci puissent se concerter sur une position commune.

Il est ressorti de la session que l'Amérique latine devait accélérer son intégration économique. Avant l'ouverture, les présidents des républiques du Brésil et du Chili avaient fait une déclaration commune en ce sens; ils y proposaient que les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Association latino-américaine de libre-échange se réunissent prochainement en vue de donner de la vigueur à ce mouvement. Cette initiative a reçu un bon accueil à la session de la CEPAL.

Peu après la fin de la réunion, il fut convenu que les ministres des Affaires étrangères se réuniraient en août 1963.

Le secrétariat de la Commission était invité à accorder la priorité aux travaux ayant trait à la formation d'un marché commun. En coopération avec le secrétariat de l'Association de libre-échange et avec d'autres institutions interaméricaines, il poursuivrait et élargirait son étude des industries nouvelles qui pourraient s'établir dans un pays de l'Association et en desservir plusieurs. De plus, il étudierait comment assurer une plus étroite association entre l'Association de libre-échange et le Marché commun. Les membres latino-américains ont envisagé la fusion des deux groupes.

La Commission a aussi étudié d'autres points de l'ordre du jour d'un grand intérêt. Un rapport du secrétariat proposant une politique énergique de mise en valeur pour l'Amérique latine et retraçant son évolution économique et sociale depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a fait l'objet d'une vaste publicité. D'après le thème dominant de ce texte, l'Amérique latine devrait accélérer son rythme de développement et opérer une nouvelle répartition des revenus, plus favorable aux classes populaires. Un long débat a été consacré au rôle de l'entreprise privée dans le développement économique et social. Dans une résolution, le secrétariat était invité à faire des études de base sur les moyens à prendre pour encourager l'entreprise privée à jouer un rôle plus dynamique. D'autres résolutions portaient sur le progrès de l'agriculture, le logement, la planification, le progrès social, la démographie et les richesses naturelles.

Lors de cette même session, les membres du Conseil des gouverneurs de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale ont été élus pour deux ans. Cet organe autonome a été fondé l'an dernier sous les auspices de la CEPAL; il a pour tâche de former des fonctionnaires et de conseiller les gouvernements latino-américains sur les problèmes de l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement économique.

M. R. Prebisch, secrétaire exécutif et âme dirigeante de la Commission depuis sa création, il y a quinze ans, s'est retiré à la fin de la session. Il a été nommé secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il aura pour successeur M. Antonio Mayobre, un ancien ministre des Finances du Venezuela.

La Conférence d'Addis-Abéba

AU COURS du mois de mai 1963, les chefs d'État et les ministres des Affaires étrangères des pays indépendants d'Afrique et de Madagascar ont tenu une réunion importante à Addis-Abéba. Seuls le Maroc, le Togo et la République sud-africaine n'y étaient pas représentés.

Du 15 au 21 mai, les ministres des Affaires étrangères ont tenu, en séances privées, une réunion préparatoire à la conférence; celle-ci, généralement ouverte au public, s'est tenue du 22 au 26 mai.

Les ministres des Affaires étrangères avaient pour tâche de dresser un ordre du jour et de rédiger des projets de résolutions concernant les points proposés à l'approbation des chefs d'État. L'ordre du jour ci-après a été présenté par l'Éthiopie à la réunion préparatoire:

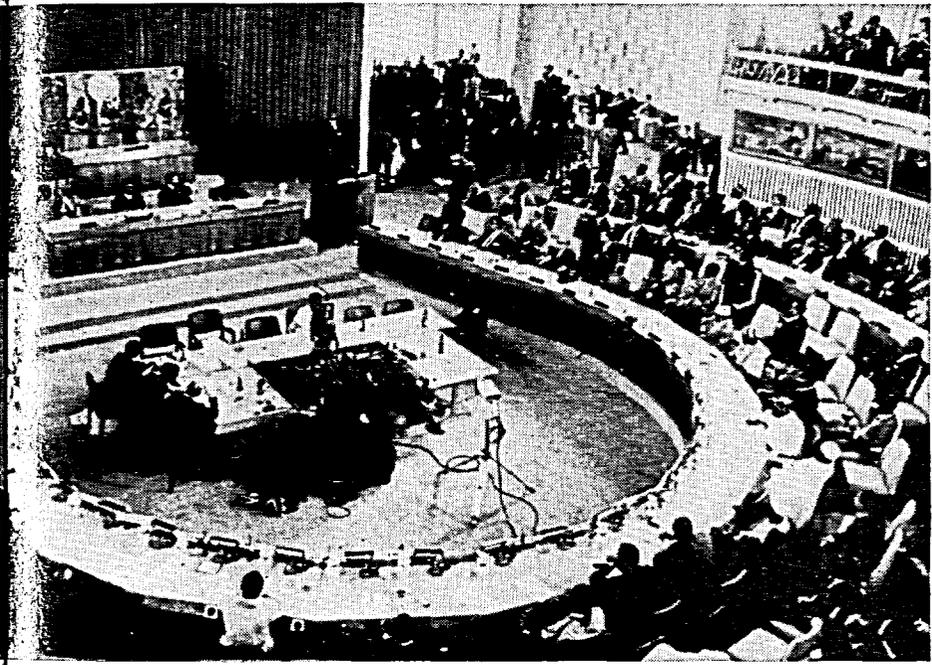
1. Création d'une organisation d'États africains, avec une charte et un secrétariat permanent;
2. Coopération en divers domaines: activité sociale, activité économique, enseignement et culture; débat sur un système collectif de défense;
3. Décolonisation;
4. *Apartheid* et ségrégation raciale.
5. Conséquences des groupements économiques;
6. Désarmement.

Les deux premiers jours de la réunion préparatoire ont été consacrés à une discussion générale sur l'ordre du jour, puis à des débats sur l'admission du Togo. Les ministres des Affaires étrangères n'ont pu se mettre d'accord sur la question togolaise; ils ont fini par s'en remettre à ce sujet aux chefs d'État. Mais ceux-ci étant retenus par d'autres affaires, la question est restée en suspens.

À la suite d'une discussion générale de deux jours, les ministres des Affaires étrangères ont résolu de diviser la conférence en deux parties et de constituer deux commissions: celle des affaires politiques et économiques; celle de la décolonisation et des affaires spéciales.

Quant à la question de l'unité africaine, la réunion préparatoire reposait sur trois documents pour ses études et ses recommandations: le projet de charte de l'Éthiopie (rédigé par un juriste chilien, M. Trucco, un ancien secrétaire général de l'Organisation des États d'Amérique) qui avait pour objet une association souple, un peu du genre du groupe de Monrovia; la charte de celui-ci, dite de Lagos; le plan Nkrumah, exposé dans une lettre du président à tous les chefs d'État africains, quelques mois avant la Conférence d'Addis-Abéba.

Malgré les discussions et les études prolongées, et malgré les concessions que le Ghana et le Nigeria se sont réciproquement accordées au sujet de l'esprit et de la lettre d'un éventuel projet de charte, les ministres des Affaires étrangères ne



Une session de la Conférence d'Addis-Abéba

puvent se mettre d'accord que sur une résolution brève et vague, où ils recommandaient aux chefs d'État des principes généraux pour une charte africaine et la création d'un secrétariat qui, entre-temps, harmoniserait les activités des États africains. Ils ont proposé que le projet éthiopien serve de base de travail, que la nouvelle charte s'inspire également des chartes existantes de Casablanca et de Lagos, ainsi que d'autres documents (allusion à la lettre du Ghana), et enfin que la rédaction finale soit remise à une conférence ultérieure des ministres des Affaires étrangères.

Il a été plus facile d'arriver à un accord sur les autres points de l'ordre du jour, qui furent adoptés par les chefs d'État sans beaucoup de discussion. Voici un résumé des résolutions finales adoptées par la conférence.

Charte panafricaine et unité africaine

Dans son discours d'inauguration de la réunion des chefs d'État, l'empereur Haïlé Sélassié a supplié ses hôtes, dans un appel passionné, de ne pas clore la Conférence sans avoir adopté une charte africaine unique. La même idée a été reprise, de façon plus ou moins pressante, par les chefs d'État. Le 24 mai, troisième journée de la Conférence, il a été donné instruction aux ministres des Affaires étrangères, de présenter un projet de charte. Un sous-comité composé des représentants de six pays (République arabe unie, Cameroun, Ghana, Éthiopie, Sénégal et Nigeria) ayant donné suite à cette demande, un projet de charte a pu être soumis

aux chefs d'État le 25 mai. Ceux-ci ont déployé une activité incessante ce jour-là comme mus par le caractère pressant de la question et animés d'un enthousiasme croissant. A 1 heure dans la nuit du 25 au 26, l'accord s'était fait sur une charte panafricaine unique. L'empereur d'Éthiopie invita aussitôt les chefs d'État à y apposer leurs signatures. Ainsi était créée l'Organisation de l'Unité africaine, qui devait remplacer les deux groupes rivaux de Casablanca et de Monrovia.

La charte de la nouvelle organisation est fondée pour une bonne part sur le projet éthiopien, qui a été abrégé et légèrement modifié. En voici les principaux points:

1. L'OUA comprend quatre organes: l'Assemblée des chefs d'État, le Conseil des ministres, le secrétariat et la Cour de médiation.
2. L'Assemblée des chefs d'État se réunira tous les ans et ses décisions se prendront à la majorité des deux tiers, entre les membres présents ayant droit de vote. Le Conseil des ministres (ministres des Affaires étrangères et autres) se réunira deux fois par année; ses fonctions consisteront à préparer les sessions de l'Assemblée et à exécuter ses décisions.
3. L'Assemblée pourra mettre sur pied, si elle le juge à propos, diverses commissions: affaires sociales et économiques; éducation et culture; santé, hygiène et alimentation; défense; recherches techniques et scientifiques.
4. Outre le français et l'anglais, les langues de travail de l'Organisation seront celles de l'Afrique, notamment l'arabe, dans la mesure du possible.
5. Le budget qu'élaborera le secrétaire général sera alimenté par les contributions des membres et celles-ci seront fixées d'après le barème des quotes-parts des Nations Unies, sous réserve qu'aucune ne dépassera 20 p. 100.
6. L'OUA est accessible à tous les États d'Afrique (seuls le Maroc, le Togo et, bien entendu, la République sud-africaine n'ont pas signé la charte) et la charte entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par les deux tiers des signataires. L'Éthiopie recueillera les instruments de ratification et fera enregistrer la charte à l'ONU.

On décidera plus tard du siège du secrétariat permanent. Entre-temps un secrétariat provisoire sera établi à Addis-Abéba. La première réunion des ministres des Affaires étrangères aura lieu à Dakar, probablement en juin, et elle portera principalement sur des questions d'organisation.

Autres résolutions de la Conférence

Comme on s'y attendait, les chefs d'État des pays indépendants d'Afrique ont accordé la première place dans leurs débats au problème des populations d'Afrique encore sous tutelle, aux diverses formes d'aide qu'il conviendrait de leur apporter et aux pressions à exercer sur les puissances coloniales pour qu'elles libèrent les dernières colonies.

Les ch

ordonne

organism

Éthiopie,

Sénégal e

volontaire

apartheid

À ce sujet

mouvement

la décision

autorité de

régne en

leur inqui

rant satisf

mettre fin

entre l'A

Décolonisation

Sur le sujet de la décolonisation, les chefs d'État ont adopté une résolution renfermant les énoncés ci-après:

1. Les États africains doivent rompre leurs relations diplomatiques avec le Portugal et avec l'Afrique du Sud. (Aucun n'entretient des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, mais le Portugal a des ambassades et des consulats dans nombre de pays africains.)
2. Il faut instaurer contre ces deux pays un boycottage commercial complet et efficace, qui devra comprendre la fermeture de nos ports à leurs navires, de nos aérodromes à leurs avions, et l'interdiction de survoler les territoires des pays africains.
3. Il conviendrait d'inviter les pays tiers à opter entre l'amitié des puissances coloniales et celle de l'Afrique et à adopter des mesures analogues contre le Portugal et l'Afrique du Sud.
4. Les puissances coloniales, notamment la Grande-Bretagne en ce qui concerne la Rhodésie du Sud, ont été priées de ne pas transférer la souveraineté à des gouvernements minoritaires étrangers.
5. Il a été donné promesse d'un appui efficace et concret pour toutes les mesures légitimes que les dirigeants nationalistes africains de la Rhodésie du Sud prendraient en vue de renverser le gouvernement indépendant de la minorité blanche.
6. Toute tentative d'annexion du Sud-Ouest africain de la part de l'Afrique du Sud serait considérée comme un acte d'agression.
7. Des ministres des Affaires étrangères seraient délégués auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies pour intervenir au nom de tous les États d'Afrique, lors de l'examen du rapport sur les territoires africains sous domination portugaise.

Les chefs d'État ont décidé en outre de former un comité qui se chargerait de coordonner l'aide des pays africains aux mouvements de libération nationale. Cet organisme, qui aurait son siège à Dar es-Salaam, se composerait de neuf membres: Éthiopie, Algérie, RAU, Ouganda, Tanganyika, Guinée, Congo (Léopoldville), Sénégal et Nigeria. Notons aussi la décision d'instruire, en divers domaines, des volontaires qui aideraient les mouvements de libération.

Apartheid et discrimination raciale

À ce sujet, les chefs d'État ont recommandé la création d'un fond d'assistance aux mouvements de lutte contre la ségrégation en Afrique du Sud. Ils ont pris en outre la décision de déléguer des ministres des Affaires étrangères au Conseil de sécurité de l'ONU pour inviter celui-ci à s'occuper de la situation explosive qui règne en Afrique du Sud. Les chefs d'État ont saisi cette occasion pour exprimer leur inquiétude devant la discrimination raciale aux États-Unis, tout en se déclarant satisfaits d'autre part des mesures prises par le gouvernement fédéral pour mettre fin aux pratiques intolérables qui compromettaient gravement les relations entre l'Afrique et le Gouvernement des États-Unis.

Attitude envers les Nations Unies

Les chefs d'État ont réitéré leur appui aux Nations Unies, réclamant toutefois avec insistance une représentation plus équitable de l'Afrique dans les organes de l'Organisation. Ils ont décidé d'y mettre sur pied un secrétariat commun, qui leur permettrait d'agir en tant que groupe.

Les chefs d'État ont décidé de coordonner leurs efforts pour faire de l'Afrique une zone dénucléarisée et pour y interdire les essais nucléaires. Ils ont réclané l'élimination des bases militaires étrangères et le retrait de toute alliance militaire avec des puissances étrangères. Enfin, ils ont lancé un appel aux puissances nucléaires, — tout spécialement aux États-Unis et à l'Union soviétique —, pour qu'elles mettent fin à la course aux armements et concluent un accord de désarmement général.

Dans les domaines économiques

On a décidé en outre de créer une commission économique qui aurait pour tâche d'envisager l'institution d'un marché commun, d'un tarif douanier extérieur commun et l'harmonisation des plans nationaux de mise en valeur. Les chefs d'État sont convenus de conserver la Commission de coopération technique en Afrique et de l'incorporer à l'OUA.

Aux yeux de la plupart de ses participants, la Conférence d'Addis-Abéba aurait été très réussie. Qu'elle ait pu se tenir en dépit de nombreuses difficultés, qu'elle ait réuni tous les chefs d'État, sauf deux, et qu'on ait pu aboutir à un accord officiel sur une charte panafricaine commune, voilà des réalisations remarquables. La rigueur avec laquelle les politiques raciales du Portugal et de l'Afrique du Sud ont été condamnées et le caractère radical des mesures proposées durant la Conférence contre ces deux pays n'ont été que des prolongements logiques des attaques de plus en plus dures dirigées contre eux ces dernières années. Fait à noter, toutefois, les termes des résolutions finales sur la décolonisation, l'*apartheid* et la discrimination raciale étaient beaucoup moins violents que ceux des divers projets et amendements étudiés au cours de la Conférence. Malgré ce qu'elles contenaient de radical, les mesures finalement adoptées correspondent à un programme au si modéré qu'on ait pu prévoir. Nombre de mesures plus énergiques ont fait l'objet de discussions, mais ont été repoussées à la fin, notamment la fixation d'une date limite pour l'octroi de l'indépendance à tous les territoires qui n'y ont pas encore accédé, l'envoi d'un corps de volontaires, la formation à l'étranger de troupes de combattants de la liberté, etc. La modération et la réserve dont on a fait preuve en ce qui concerne la Rhodésie du Sud s'expliquent par les efforts de quelques chefs d'État pour laisser la voie libre à de nouvelles négociations entre la Grande-Bretagne et le Gouvernement de la Rhodésie du Sud.

On prévoit pour d'ici quelques mois la mise en œuvre de l'Organisation de l'Unité africaine, qui n'existe que sur le papier depuis Addis-Abéba. Diverses réunions seront consacrées à la mise au point de ses organes politiques et économiques. Il se peut que la Conférence de 1963 soit plus tard une grande date dans l'histoire de l'Afrique contemporaine.

Les affaires extérieures au Parlement

Droit de la mer

Le 4 juin, le très honorable L. B. Pearson, premier ministre du Canada, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

... La zone des eaux territoriales était traditionnellement de 3 milles, mais depuis longtemps, le Canada est d'avis que cette zone de 3 milles ne tient pas compte de toutes les circonstances. C'est le 7 décembre 1956 qu'un représentant du Canada a présenté à une réunion de la Sixième Commission des Nations Unies la proposition qui a ensuite, à Genève, été appelée la proposition canadienne portant sur une zone de pêche contiguë à la zone de 3 milles des eaux territoriales, prolongeant cette dernière jusqu'à 12 milles.

Étant donné que le Canada a échoué dans ses efforts pour la conclusion d'un accord sur l'étendue des eaux territoriales et de la zone de pêche contiguë, le gouvernement, après mûre réflexion, a décidé que le moment était venu de prendre des mesures énergiques pour protéger l'industrie de la pêche du Canada. On sait fort bien que la pêche pratiquée par les étrangers au large des côtes est du Canada, qui a augmenté énormément depuis cinq ans, en plus d'épuiser nos pêcheries de haute mer, pose d'autres problèmes. Tout indique également que les pêcheries du littoral ouest du Canada seront bientôt menacées. En pareilles circonstances, un nombre de plus en plus imposant de pays se sont vus forcer d'abandonner la limite de pêche de 3 milles. En tout, plus de quarante pays ont déjà prolongé leurs eaux territoriales et plus de cinquante leur limite de pêche au-delà de la zone de 3 milles.

Dans cet esprit, le Gouvernement du Canada a décidé d'établir une zone de pêche exclusive de 12 milles le long de toute la côte maritime du Canada, à compter de la mi-mai 1964, et d'appliquer la règle de la base rectiligne comme point d'où seront mesurées les eaux territoriales du Canada et la zone de pêche exclusive.

Le gouvernement se rend compte que cette mesure affectera d'autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique et la France, qui tous deux ont des droits en vertu du traité de pêche sur certaines des zones en cause, et peuvent prétendre jouir de droits de pêche historiques dans d'autres secteurs. Les États-Unis et le Canada ont une longue tradition de collaboration amicale et fructueuse pour la solution des problèmes de pêcheries, de sorte que toute mesure prise par le Canada à ce sujet tiendra, comme dans le passé, pleinement compte des intérêts des États-Unis et des autres pays affectés.

On se rappellera que, dans mes entretiens avec le président Kennedy à Hyannis Port, je l'ai informé que le Gouvernement du Canada déciderait bientôt d'établir une zone de pêche de 12 milles. Le président s'en est tenu à l'attitude

traditionnelle des Américains en faveur de la limite de 3 milles. Il a aussi signalé les droits historiques et les droits garantis par les traités de pêche, et je l'ai assuré que nous tiendrions compte de ces droits. Nous entamerons des entretiens avec les États-Unis afin de déterminer la nature et l'étendue des droits et des intérêts américains qui seront touchés par la mesure que le Canada prend. Nous entamerons également des entretiens aussitôt que possible avec les autres pays intéressés et nous espérons pouvoir conclure avec ces pays des accords mutuellement satisfaisants.

Mission d'observation au Yémen

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait à la Chambre des communes, le 13 juin, la déclaration suivante au sujet du personnel canadien prêté à la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen:

. . . Je voudrais informer la Chambre que le Gouvernement canadien a autorisé le prêt de personnel canadien à la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen. Les honorables députés savent que le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé le 11 juin une résolution autorisant le secrétaire général à former un groupe d'observateurs, dont la présence au Yémen fraiera la voie à l'entreprise de désengagement dans ce pays de la République arabe unie et de l'Arabie Saoudite. Il est permis d'espérer qu'ainsi prendra fin au Yémen une situation qui s'est détériorée constamment depuis l'installation, en septembre dernier, d'un gouvernement républicain, et qu'on évitera l'écueil de luttes intestines qui menaceraient d'engendrer un conflit général à l'intérieur de la région.

Une bonne partie des délégués du nouveau groupe d'observation seront recrutés parmi le personnel attaché dans la région à la Force d'urgence des Nations Unies et à l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve. . . Le Canada a joué dès le début un rôle primordial dans les opérations du maintien de la paix de l'ONU et le Gouvernement canadien entend consolider cette position fondamentale par tous les moyens en son pouvoir.

Zone dénucléarisée en Méditerranée

Lorsqu'on lui a demandé, le 3 juin, s'il était toujours de l'avis qu'il a exprimé le 22 mai que la proposition soviétique au sujet d'une zone dénucléarisée en Méditerranée "est de la plus haute importance", M. Pearson a dit:

. . . Certes, il n'est pas possible d'énoncer une politique générale concernant les zones dénucléarisées, mais toute proposition en ce sens devrait répondre à trois conditions. Tout d'abord, elle devrait être acceptable aux pays qui sont situés dans la région géographique intéressée. Cela est évident. Deuxièmement, il faut que les parties en cause s'entendent sur le contrôle des engagements.

Troisièmement, la proposition doit être conforme au principe reconnu portant qu'aucune mesure sur le désarmement ne doit comporter d'avantage unilatéral pour un État ou un groupe d'États.

Pour ce qui est de la première condition, . . . la proposition formulée par l'Union soviétique ne met pas le Canada directement en cause; cependant, notre pays s'y intéresse comme à toute proposition propre à influencer sur le relâchement de la tension. En l'occurrence, il faudra que le Canada attende de voir la réaction des pays intéressés avant de prendre position. D'après les renseignements que nous avons obtenus jusqu'à maintenant, la proposition n'agrée pas à tous les pays en cause.

Pour ce qui est des deuxième et troisième conditions, la Russie n'a proposé aucun mode de contrôle pour vérifier si les intéressés s'acquittent de leurs obligations. En outre, l'Union soviétique ne semble pas s'être souciee de conserver l'égalité ou l'équilibre au sein des pays visés. Naturellement, cette situation pourrait changer si des négociations avaient lieu. . . . Il serait intéressant de savoir si la zone en question comprendrait la mer Noire. Il n'en est pas question dans la proposition; de fait, celle-ci ne vise aucun territoire dans lequel l'Union soviétique a des intérêts immédiats. Elle aurait donc pour effet d'accorder un avantage à l'Union soviétique uniquement et cela ne contribuerait certes pas au relâchement de la tension.

Quoi qu'il en soit, même si la proposition renferme des lacunes, et qu'elle ait été faite sur un ton et à un moment dénotant des visées de propagande, je tiens à assurer à la Chambre que nous continuerons à l'étudier de même que les réactions des pays visés directement. Lorsque nous prendrons position, nous tiendrons compte des possibilités qu'elle offre pour l'adoption de mesures pratiques en vue de réduire le danger de guerre.

Essais nucléaires

En réponse à une demande de commentaires au sujet des nouvelles de la presse et de la radio "concernant les nouvelles propositions faites par la Grande-Bretagne et les États-Unis en vue de mettre fin aux essais atomiques", M. Martin a déclaré le 10 juin:

. . . Le premier ministre de Grande-Bretagne et le président Kennedy se sont mis personnellement en rapport avec M. Khrouchtchev à propos de cette affaire, au cours des dernières semaines. On vient d'annoncer maintenant que l'on s'est entendu pour tenir d'autres entretiens à Moscou, probablement en juillet. Nous estimons que ces pourparlers n'auront pas lieu à l'échelon des ministres des Affaires étrangères ni des chefs d'État, mais qu'ils exigeront la participation de hauts fonctionnaires des trois pays. Le président Kennedy a également déclaré que les États-Unis s'abstiendraient d'entreprendre des essais nucléaires dans l'atmosphère tant que d'autres États s'en abstiendraient. Nous accueillons

avec joie cette initiative de la Grande-Bretagne et des États-Unis en vue d'une cessation des essais nucléaires.

On espère que les entretiens de Moscou aboutiront à un accord général. Le présent gouvernement a pour objectif ultime, auquel il s'est pleinement engagé, de faire cesser tous les essais nucléaires au moyen d'un traité international. Nous continuerons par tous les moyens à tenter d'atteindre cet objectif.

Le 11 juin, lorsqu'on lui a demandé si, "vu l'espoir . . . engendré par l'annonce de pourparlers entre les trois grands au sujet de l'interdiction des essais nucléaires et par la déclaration réconfortante du président Kennedy que, dans l'intervalle, les États-Unis ne feront aucun essai dans l'atmosphère", il annoncerait "au nom du Canada et dans l'intérêt de la paix mondiale, que notre pays s'abstiendra d'acquérir des armes atomiques pendant que ces entretiens sont en cours, comptant qu'il ne sera peut-être pas nécessaire d'en acquérir en dernière analyse", le premier ministre, M. Pearson, a répondu:

. . . Nous nous réjouissons tous de la reprise des pourparlers entre les trois grands, à un échelon élevé, en vue de l'interdiction des essais nucléaires. C'est grâce à la sagesse et à l'esprit d'initiative de la Grande-Bretagne et des États-Unis que l'on a pu en arriver là.

Sans doute, forts de notre expérience, n'attendrons-nous pas de résultats trop satisfaisants à brève échéance; mais je suis convaincu que tous mes honorables amis veulent espérer un aboutissement favorable et faire tout leur possible pour y arriver. Tout d'abord, il faut abolir les essais nucléaires et c'est là l'objectif primordial des négociations; ensuite supprimer les armes nucléaires comme première étape sur la voie d'un accord général de désarmement.

Cela ne doit pas empêcher le Canada de s'acquitter, dans le domaine de la défense, de ses obligations de sécurité collective, en attendant la révision de son programme de défense par l'OTAN et par le gouvernement actuel. Cette révision pourrait éventuellement entraîner une modification de sa politique dans ce domaine.

La situation au Laos

Le 24 juin, à la demande de "renseigner la Chambre sur la situation au Laos où certaines nouvelles annoncent la reprise de durs combats et sur la demande du Pathet Lao pour le retrait de la Commission internationale de contrôle à Attopou", M. Martin a répondu dans les termes suivants:

La difficulté fondamentale au Laos, c'est que, même si un gouvernement provisoire représentant les trois principales tendances politiques, a été établi l'été dernier, quand a été signé à Genève l'accord international sur le Laos, l'administration et les forces armées de ce pays ne sont pas encore intégrées. Le Laos reste donc effectivement divisé en zones régies par les forces de l'aile droite, du parti neutraliste et du Pathet Lao.

Au cours des quelques derniers mois, la situation, tant politique que militaire s'est, je regrette de le dire, sensiblement détériorée dans ce pays. Le Pathet Lao a été obligé, avec l'aide des neutralistes dissidents, le gros de l'armée neutraliste à céder plusieurs positions importantes dans la plaine des Jars. Les dix derniers jours on a annoncé également des combats dans la région d'Attopeu, soit la partie sud du pays.

Le gouvernement a suivi ces événements avec inquiétude étant donné que nous sommes, avec l'Inde et la Pologne, membres de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos. Cette Commission a tâché de son mieux, dans des circonstances très difficiles, d'exercer une influence apaisante et stabilisatrice de faire objectivement rapport sur la situation aux gouvernements signataires de l'accord de Genève. Il est souhaitable, à notre avis, que la Commission envoie des représentants dans les régions de troubles. De fait, à la demande du premier ministre du Laos, une équipe de la Commission est dans la plaine des Jars depuis le 29 avril. Malheureusement, la délégation polonaise n'y est pas représentée.

La semaine dernière, les commissaires indien et canadien ont décidé de déléguer leurs conseillers militaires dans la région d'Attopeu pour être mis au courant de ce qui se passait. Le commissaire polonais, lui, n'a pas envoyé son conseiller militaire. La radio du Pathet Lao a critiqué la visite des conseillers militaires canadien et indien à Attopeu, ce qui a vraisemblablement donné lieu à la nouvelle dont le député a parlé.

Les commissaires sont à décider, sur la foi des rapports fournis par leurs conseillers militaires, ce qu'ils peuvent faire pour rétablir la paix dans la région d'Attopeu. Tout ce que je puis dire, c'est que le Canada, en tant que membre de la Commission, fait tout ce qu'il peut dans cette région des plus bouleversées.

Financement des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix

Le 25 juin, M. Martin a fait la déclaration suivante:

J'avais promis à la Chambre, il y a déjà quelques semaines, qu'à la prochaine occasion, je donnerais un compte rendu des délibérations de l'Assemblée spéciale des Nations Unies sur le financement des opérations de l'Organisation concernant le maintien de la paix. Je suis heureux de pouvoir dire que les membres de l'Assemblée générale sont tombés d'accord sur un certain nombre de mesures touchant le financement de l'ONU à l'égard des opérations relatives au maintien de la paix.

La première de ces mesures établit des principes directeurs en ce qui a trait au partage des frais qu'engendrent les opérations relatives au maintien de la paix. Deux résolutions pourvoient au financement de la Force d'urgence des Nations Unies et de l'ONUC pour les six derniers mois de l'année en cours. Dans une troisième résolution, on exhorte les États membres à payer l'arriéré des coti-

sations qui leur avaient été assignées pour le paiement de ces opérations. Une quatrième résolution autorise le secrétaire général à poursuivre la vente des obligations des Nations Unies jusqu'à la fin de l'année 1963. Une autre résolution rétablit le Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes administratives et budgétaires en vue d'étudier l'établissement d'une échelle spéciale de contributions aux fins de financer les opérations futures visant à maintenir la paix et comportant de fortes dépenses, et d'aviser aux moyens à prendre pour en venir à un accord unanime sur les questions de principe portant sur l'ensemble de ces opérations. Le Groupe de travail est censé faire rapport à l'Assemblée générale au cours de la dix-neuvième session. Les députés n'ignorent pas que le Canada fait partie de ce Groupe de travail de vingt et un pays. La septième et dernière résolution demande au secrétaire général de consulter tous les États membres et autres organismes en cause sur l'opportunité et la possibilité d'établir une caisse de la paix où seraient versées les contributions bénévoles des États membres, ainsi que des organismes et des particuliers, et de faire rapport à la dix-huitième session de l'Assemblée.

La délégation canadienne à cette Assemblée spéciale a joué un rôle prépondérant dans les négociations qui ont abouti à l'adoption de ce groupe de résolutions. Je suis d'avis que des progrès véritables ont été accomplis au cours de cette quatrième session spéciale de l'Assemblée générale. On a trouvé une solution pour répondre aux besoins immédiats des Nations Unies en ce qui concerne les opérations visant à maintenir la paix au Moyen-Orient et au Congo. En outre, l'accord général manifesté lors de l'établissement de principes relatifs au partage des frais qu'entraîneront les opérations futures pour le maintien de la paix constitue une étape importante en vue de trouver une solution permanente à ce problème.

Bien entendu, ces résolutions doivent être soumises à une session plénière, mais vu la forte majorité qu'elles ont recueillie en comité, j'ai raison de croire qu'elles ne manqueront pas d'être adoptées. . . .

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. A. G. Campbell, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 18 mai 1963.
- M. E.-M. Blondeau est entré au ministère des Affaires extérieures le 21 mai 1963 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. A. L. Morantz est entré au ministère des Affaires extérieures le 21 mai 1963 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. L. Head, du haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Kuala-Lumpur le 27 mai 1963.
- M. G. E. Shannon est entré au ministère des Affaires extérieures le 27 mai 1963 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. D. R. T. Fraser est entré au ministère des Affaires extérieures le 27 mai 1963 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. D. W. Munro, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Beyrouth le 30 mai 1963.
- M. W. Graham, de l'ambassade du Canada à Saint-Domingue, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saint-Domingue le 3 juin 1963.
- M. G. Mundell est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 juin 1963 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. G. S. Shortliffe, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bogota. Il a quitté Ottawa le 5 juin 1963.
- M. T. H. W. Read, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Athènes. Il a quitté Ottawa le 8 juin 1963.
- M. M. C. Temple est entré au ministère des Affaires extérieures le 10 juin 1963 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. R. H. Jay, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord à Paris. Il a quitté Ottawa le 12 juin 1963.
- M. L. M. Robinson, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bogota le 13 juin 1963.
- M. G.-H. Blouin, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Athènes le 14 juin 1963.
- M. R.-F.-G. Bougie, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico. Il a quitté Ottawa le 15 juin 1963.
- M. L. L. Rogers, de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 18 juin 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Bolivie

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Bolivie constituant un accord permettant aux stations radio d'amateur des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers.

La Paz, le 31 mai 1963.

En vigueur le 31 mai 1963.

Finlande

Accord entre le Canada et la Finlande relatif à la reconnaissance des certificats de jauge de navires marchands.

Helsinki, le 5 juin 1963.

En vigueur le 5 juin 1963.

Multilatéral

Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, adopté par la Conférence à sa quarante-sixième session, Genève, 22 juin 1962

Instrument de ratification par le Canada déposé le 25 octobre 1962.

En vigueur le 22 mai 1963.

Publication

Recueil des Traités 1962 n° 1. Accord d'assistance technique concernant l'instruction militaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Ghana. Signé à Accra, le 8 janvier 1962. En vigueur le 8 janvier 1962.

Recueil des Traités 1962 n° 2. Accord intérimaire de commerce entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour donner suite aux négociations douanières menées à la conférence de 1960-1961, conformément à l'Article XXVIII bis de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, par les parties contractantes audit accord. Signé à Genève, le 7 mars 1962. En vigueur le 7 mars 1962.

Recueil des Traités 1962 n° 4. Accord entre le Canada et l'Italie relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires. En vigueur provisoirement le 2 février 1960. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 13 avril 1962. En vigueur définitivement le 13 avril 1962.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Recepteur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XV N° 8

Table des matières

Août 1963

| | |
|--|-----|
| Financement du maintien de la paix | 286 |
| Aide au Nigeria pour l'instruction militaire | 299 |
| Les pêcheries du Pacifique nord | 301 |
| La succession au Saint-Siège | 305 |
| Visite du premier ministre d'Australie | 306 |
| Le Service d'inspection des Affaires extérieures | 308 |
| Les affaires extérieures au Parlement | |
| Les États-Unis et Berlin-Ouest | 311 |
| Entretien Spaak-Khroutchev | 311 |
| Retrait des troupes de l'ONU au Congo | 312 |
| Aide militaire à l'Inde | 313 |
| La situation au Laos | 314 |
| Zone de pêche de 12 milles | 314 |
| Cessation des essais nucléaires | 315 |
| <i>Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada</i> | 317 |
| <i>Les Traités</i> | 319 |

Financement du maintien de la paix

QUELQUES PROPOSITIONS RÉCENTES À L'ONU

À LA CLÔTURE DE sa dix-septième session, en décembre 1962, l'Assemblée générale avait déjà préparé le terrain en vue d'une série d'événements qu'on espérait, aboutiraient à un allègement des difficultés financières de l'Organisation et à la mise en œuvre d'une méthode acceptable pour le financement des opérations relatives au maintien de la paix qui entraînent des dépenses élevées. Les mesures adoptées par l'Assemblée comportaient le rétablissement du Groupe de travail, celui-ci devant réunir désormais 21 membres au lieu de 15, et la convocation avant le 30 juin 1963 d'une session spéciale de l'Assemblée qui étudierait, outre le rapport du Groupe de travail, la situation financière de l'Organisation, le financement de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) et celui de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) au cours des six derniers mois de 1963.

Le Groupe de travail des 21

Nommé par le président de l'Assemblée générale, le Groupe de travail des 21 dont le Canada est membre, a promptement organisé une série de réunions commençant le 29 janvier.¹ M. Adebo, du Nigeria, a été élu à la présidence du Groupe, M. M. R. Quijano (Argentine) à la vice-présidence, et M. V. A. Hamdani (Pakistan) a été nommé rapporteur. Au cours des premières réunions, la plupart des membres ont fait des déclarations d'ordre général touchant le financement des opérations de maintien de la paix. Le représentant du Canada, M. W. H. Barton, a pris la parole dès la première phase du débat et a exposé le point de vue canadien, qui peut se résumer ainsi:²

"Étant donné l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, la situation s'est sensiblement modifiée depuis que le Groupe de travail des quinze a examiné le problème dont le Groupe des vingt et un est saisi. Le Canada n'a cessé de penser que tous les États membres ont la responsabilité collective de financer toutes les activités que l'ONU entreprend, notamment les opérations relatives au maintien de la paix, car tous bénéficient de ces activités. Comme tous les États membres partagent l'intérêt vital qu'ils portent au maintien de la paix et de la sécurité internationales, tous doivent partager les dépenses, selon une formule qui soit équitable et généralement acceptable.

"Une méthode possible consisterait à répartir le coût des opérations relatives au maintien de la paix conformément au barème des quotes-parts appliqué au budget ordinaire; il s'agit là d'une méthode équitable qui tient compte de la

¹Voir *Affaires Extérieures* de mars 1963, p. 125.

²Les membres du Groupe de travail sont l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, la Chine, le Cameroun, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Mongolie, le Nigeria, le Pakistan, les Pays-Bas, la République arabe unie, la Suède et l'URSS.

³Document des Nations Unies A/AC.113/SR.5.

position des pays dont la capacité de paiement est faible, et c'est cette méthode qu'il faudrait appliquer dans tous les cas, sauf dans ceux où les dépenses relatives au maintien de la paix sont si lourdes qu'elles justifient un allègement de la charge incombant aux pays en voie de développement. Par les paragraphes 2 et 3 du dispositif de sa résolution 1854 B (XVII), l'Assemblée générale a prié le Groupe de travail des vingt et un de tenir compte, lors de l'étude des méthodes spéciales de financement des opérations relatives au maintien de la paix entraînant de lourdes dépenses, de divers critères dont certains sont déjà mentionnés dans le rapport du Groupe de travail des quinze (A/4971, par. 35). La délégation canadienne n'est pas en faveur de l'introduction de critères spéciaux qui, normalement, n'entrent pas en ligne de compte aux fins du calcul du barème ordinaire des quotes-parts et qui auraient pour effet d'attribuer à certains États membres une responsabilité plus étendue qu'aux autres quant aux opérations relatives au maintien de la paix. Beaucoup de ces critères sont subjectifs et ne se prêtent pas à la formulation mathématique qu'exige la répartition des dépenses; qui plus est, l'introduction de tels facteurs pourrait donner lieu à des débats politiques prolongés et stériles.

Nécessité d'un mode de répartition

“Le meilleur moyen d'obtenir que les dépenses découlant des opérations relatives au maintien de la paix soient partagées entre tous les États membres est que l'on s'entende d'avance sur les procédures à suivre et sur le mode de répartition des dépenses.

“Un état estimatif du coût de ces opérations devrait être présenté dans tous les cas et aussi rapidement que possible.

“Les incidences financières de toute opération relative au maintien de la paix qui entraînerait des dépenses élevées, supérieures à celles que prévoit la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires alors applicable (pour 1963, la résolution 1862 (XVII) de l'Assemblée générale), devraient être portées à la connaissance de l'Assemblée générale le plus tôt possible. Si l'Assemblée est réunie en session ordinaire au moment où l'opération est entreprise, elle devrait régler la question des incidences financières avant la clôture de ladite session; sinon, l'Assemblée devrait être convoquée dès que possible en session extraordinaire ou en session extraordinaire d'urgence.

“Appelée à examiner les incidences financières, l'Assemblée générale devrait procéder comme suit: a) étudier les prévisions des dépenses présentées par le secrétaire général en vue de décider si elles sont adéquates et examiner les répercussions financières; b) conférer au secrétaire général le pouvoir de prendre des engagements financiers dans les limites des prévisions; c) décider de la méthode par laquelle les dépenses seront couvertes. Si l'entente se faisait sur cette base ou sur une base analogue, une comptabilité appropriée, y compris, éventuellement, des comptes spéciaux, formeraient partie intégrante des budgets ultérieurs de l'Organisation des Nations Unies.

“Il serait souhaitable de mettre au point une méthode permettant à l'avenir

de répartir le coût d'opérations relatives au maintien de la paix de sorte que l'on n'ait pas à recourir aux formules de caractère exceptionnel grâce auxquelles les quotes-parts des pays dont la capacité de paiement est limitée ont pu être réduites certains États ayant généreusement versé des contributions volontaires. En outre, le Groupe devrait trouver une méthode qui reflète le principe de la responsabilité financière collective tout en sauvegardant les intérêts financiers de tous les États membres et en allégeant encore la charge de ceux dont la capacité de paiement est faible.

“Le Groupe de travail pourrait mettre au point une méthode s’inspirant des principes ci-après: a) au-dessous d’un certain chiffre arrêté à l’avance par exemple 10 millions de dollars, les dépenses résultant de chaque opération qui auraient été effectuées au cours d’une même année seraient couvertes par application du barème des quotes-parts utilisé pour le budget ordinaire; b) au-delà de 10 millions de dollars mais au-dessous, par exemple, de 75 millions de dollars, les dépenses résultant de chaque opération seraient couvertes par application d’un barème des quotes-parts spécial pour les dépenses relatives au maintien de la paix, conformément à l’Article 17 de la Charte, qui combinerait les éléments indiqués plus loin au point 7; c) les engagements, afférents à un exercice donné d’un montant supérieur à 75 millions de dollars pour chacune des opérations relatives au maintien de la paix ou à 125 millions de dollars pour deux ou plusieurs opérations devraient être autorisés par l’Assemblée générale et nécessiteraient l’adoption d’une formule spéciale de financement.

“Pour établir le barème spécial prévu à l’alinéa b) du point 6, on se fonderait sur la capacité de paiement. Aux fins du financement des opérations relatives au maintien de la paix, la quote-part des pays ayant une faible capacité de paiement serait calculée par application d’un taux inférieur à celui du budget ordinaire; la quote-part des autres États pourrait être calculée par application d’un taux supérieur, inférieur ou égal au taux habituel. En aucun cas, la quote-part d’un pays bénéficiant de l’assistance technique des Nations Unies dans le cadre du Programme élargi ne serait calculée par application d’un taux supérieur au taux habituel du barème ordinaire et, le plus souvent, les pays en question se verraient probablement accorder des réductions appréciables. Si une telle méthode était adoptée, elle ne s’appliquerait que dans le cas des dépenses futures entraînées par des opérations, dûment autorisées, de l’ONU relatives au maintien de la paix au sens du paragraphe 2 de l’Article 17 de la Charte.”¹

Puisque le produit de la vente des obligations devait servir à des fins normalement reliées au Fonds de roulement, il convenait aussi, de l’avis du Canada, que l’Assemblée fasse la répartition des frais de la FUNU et de l’ONUC afférents aux douze mois du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1963.

Dès le début des discussions du Groupe de travail, on s’est aperçu qu’il serait difficile de faire accepter un moyen précis de financer une éventuelle opération de paix de quelque envergure. Tout au cours de la discussion, il a été impossible de rallier les membres à une seule opinion. L’Australie, le Canada, la Grande-

¹Pour tout détail relatif à la proposition du Canada, voir le document des Nations Unies, A/AC.113/2.

Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et la Suède étaient en faveur de mesures financières à longue échéance comportant l'emploi d'un barème spécial des quotes-parts, tenant compte des moyens limités des pays peu développés. Cependant, ces pays n'ont pu s'entendre sur une proposition commune. Par contre, l'Argentine, le Brésil, le Cameroun, l'Inde, le Nigeria, le Pakistan et la République Arabe Unie se sont entendus au sujet d'un barème spécial et ont présenté une proposition.¹ La Chine et le Mexique approuvaient l'idée d'une échelle spéciale, mais ne se sont associés à aucune proposition; en général, toutefois, ils approuvaient celle des pays afro-asiatiques et latino-américains. L'opposition à des mesures financières à longue échéance est venue de la Bulgarie, de la Mongolie, de l'URSS et des États-Unis, qui ont rejeté l'idée d'un barème spécial des quotes-parts. La France n'a pas participé officiellement aux discussions du Groupe de travail, mais elle a envoyé un observateur à presque toutes les réunions.

Attitude de l'URSS et des États-Unis

Le bloc soviétique tenait pour acquis que la tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales incombe uniquement au Conseil de sécurité. Ces pays

Document des Nations Unies A/AC.113/18.



Le signaleur J. T. Shier, l'un des Canadiens qui servent dans la Force des Nations Unies au Congo, est en fonctions à l'entrée d'un champ de tir près de Léopoldville, où des soldats congolais s'exercent à la cible. On le voit ici en compagnie de deux travailleurs du pays.

n'acceptent pas la légalité de la Résolution 377 (V) (Union pour la paix), qui permet à l'Assemblée d'assurer le maintien de la paix lorsque le Conseil de sécurité est dans l'impossibilité d'agir. Soutenant que la FUNU et l'ONUC ont été établies illégalement ou administrées irrégulièrement, les pays du bloc soviétique ont refusé de payer leur part du coût de ces opérations. L'attitude négative des pays du bloc soviétique n'a pas favorisé l'adoption de méthodes acceptables de financement à longue échéance. Leur seule suggestion à cet égard a été, dans le cas de la FUNU et de l'ONUC, de faire supporter par les "agresseurs" et les "colonialistes" eux-mêmes le coût des opérations qu'il leur ont provoquées. Le délégué soviétique ne voyait pas la nécessité de réduire la cotisation des pays peu développés; il a ajouté que si la responsabilité collective pouvait servir de base pour le financement des opérations de maintien de la paix (ce qu'il ne croyait pas), la meilleure méthode était encore la présente échelle de contributions.

Dans le Groupe de travail, les États-Unis ont adopté une attitude ferme et ont plaidé pour que le Groupe se consacre à trouver une méthode acceptable de financement spécial, pour la FUNU et l'ONUC, dans les six derniers mois de 1963, plutôt que de chercher des méthodes à longue échéance applicables à toute opération éventuelle de maintien de la paix. Les États-Unis ont donc refusé d'examiner les différentes propositions du Groupe de travail pour le financement des opérations éventuelles. Le délégué américain a consacré toute son attention aux deux opérations en cours, soutenant qu'il y avait lieu d'employer l'échelle du budget régulier pour le financement de la FUNU et de l'ONUC. Il s'est surtout opposé à toute méthode de financement qui viserait à augmenter la cotisation des États-Unis, qui dépasse déjà de beaucoup celle des autres pays. Les États-Unis n'ont suggéré aucune formule spéciale pour financer la FUNU et l'ONUC pendant la deuxième partie de 1963, mais ils ont nettement fait voir que leur intention n'est plus de fournir environ 50 p. 100 des fonds de financement. Ils sont prêts à remplir leurs obligations, mais ne feront de contribution volontaire que si la situation financière de l'Organisation s'améliore d'une façon sensible au cours des prochains mois, et à condition de n'être pas les seuls à faire une telle contribution.

Autres propositions

Au cours des réunions du Groupe de travail, l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne et sept pays afro-asiatiques ou latino-américains ont soumis des propositions précises pour le financement des opérations de paix éventuelles. En théorie, la proposition de l'Australie ressemblait en plusieurs points à celle du Canada, mais, plus rationnelle et tenant un plus grand compte de l'économie des pays, elle aurait eu pour effet de réduire la part des pays moins développés. Le Canada et certains autres pays occidentaux ont appuyé cette proposition. Celle des sept puissances formait un important compromis entre les pays afro-asiatiques et latino-américains; en général, elle ne différait pas trop des idées émises par le Canada et l'Australie. Dans la forme et dans la procédure, ce pen-

...ant, elle contenait certains éléments jugés inopportuns par la plupart des pays les plus développés du Groupe de travail. La proposition britannique, amenée vers la fin de la série de réunions du Groupe, proposait des mesures financières spéciales pour les six derniers mois de 1963 et des mesures de financement à longue échéance. La première partie suggérait que ces deux opérations soient financées comme suit: que 10 millions de dollars pour le coût de chaque opération soient prélevés selon l'échelle régulière des quotes-parts et que, pour le reste, les pays peu développés ne fournissent que 50 p. 100 de leur échelle normale. Le déficit serait couvert par des contributions volontaires. Quant aux mesures à longue échéance, elles seraient abordées étape par étape:

- a) une première tranche des dépenses serait répartie selon une échelle convenue de cotisation;
- b) une seconde tranche serait supportée par ceux des États membres qui ont voté en faveur de l'opération en question et par ceux qui se sont abstenus de voter;
- c) il serait établi un comité spécial du financement, dont feraient partie les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et qui aurait pour tâche de trouver des moyens appropriés de financement pour toutes dépenses additionnelles.

Il a été impossible au Groupe de travail de se mettre d'accord sur une méthode spéciale de financement pour les opérations éventuelles de maintien de la paix. Après toutes les discussions, cependant, il s'est dégagé d'importants points d'accord en ce qui concerne certains aspects des dispositions financières à longue échéance. Un de ces points porte sur plusieurs principes qui pourraient guider l'Assemblée générale dans la répartition du coût des opérations éventuelles. Bien qu'il n'y ait pas eu d'accord unanime sur ces principes, le fait même de leur existence marque déjà un pas dans la définition du problème et vers la découverte d'une solution pratique. De plus, la situation financière précaire des Nations Unies, imputable au refus du bloc soviétique, de la France et de certains autres pays de payer leur part des frais de la FUNU et de l'ONUC, inquiète plusieurs États membres. Ces derniers espèrent trouver un moyen d'amener les États membres dont les arrérages s'accumulent, à s'acquitter sur-le-champ des cotisations qu'ils doivent, sans que cela nuise à leur prestige national. Six membres afro-asiatiques et latino-américains ont avancé une proposition aux termes de laquelle tous les États membres qui n'ont pas rempli leurs obligations devraient consulter le secrétaire général et prendre des dispositions, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, en vue de payer leurs quotes-parts dans le plus bref délai. La plupart des membres du Groupe de travail ont appuyé cette suggestion.

Le Groupe de travail a terminé ses séances le 31 mars et a remis son rapport (document A/5407) au secrétaire général.

Quatrième session spéciale

La quatrième session spéciale s'est ouverte à New-York le 14 mai. Afin



La Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies écoute le secrétaire général, M. Thant (troisième à gauche), qui souligne la nécessité pour l'ONU de disposer de fonds suffisants pour ses opérations au Moyen-Orient et au Congo.

de gagner du temps, l'Assemblée a conservé le bureau qu'elle avait élu à la dix-septième session. L'ordre du jour comprenait seulement deux points importants, l'admission de Koweït et la situation financière de l'Organisation.

Avant l'ouverture de la session, plusieurs États membres se trouvaient avec des arriérés dont le montant dépassait celui de leurs quotes-parts respectives pour les deux dernières années; ils tombaient dès lors sous le coup des dispositions de l'article 19 de la Charte et étaient susceptibles de perdre leur droit de vote à l'Assemblée générale. Au début de la session, toutefois, cette situation ne concernait que Haïti, les autres États ayant remis des sommes suffisamment importantes pour que l'application de l'article 19 ne soit plus justifiée à leur égard. La question d'une sanction contre Haïti n'a pas été soulevée; l'Assemblée a adopté son ordre du jour sans qu'il y ait mise aux voix et la délégation haïtienne n'a pas pris part aux séances plénières. Néanmoins, de nombreuses conversations officieuses ont eu lieu au siège de l'ONU et il en est résulté un échange de lettres, en date des 14 et 15 mai, entre le président de l'Assemblée, sir Zafrulla Khan, et le secrétaire général. Le président a fait savoir que, si la délégation haïtienne avait été présente et s'il y avait eu mise aux voix, il aurait annoncé à l'Assemblée que Haïti avait perdu son droit de vote aux termes des dispositions de l'article 19. Haïti a versé par la suite \$22,500 à déduire de ses arriérés de participation au budget ordinaire; sa délégation est revenue à l'Assemblée et a pris part aux décisions de celle-ci. La question de savoir quelles catégories de quotes-parts constituent des arriérés n'a pas été réglée de manière satisfaisante, bien qu'à la dix-

septième session l'Assemblée ait adopté l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice au sujet des "dépenses de l'Organisation".

La question de l'application de l'article 19 a été envisagée de façon officielle lorsque l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie ont exposé leurs vues à cet égard dans une lettre adressée par chacune au secrétaire général. Ces pays considèrent la participation au vote, telle qu'elle est réglée par l'article 19, comme une "question importante" aux termes de l'article 18, et estiment qu'une majorité des deux tiers est indispensable pour retirer à un membre son droit de vote. Cette opinion est contraire aux vues de la plupart des pays occidentaux, qui estiment que la Charte est tout à fait explicite sur ce point et que la perte du droit de vote est automatique, l'article 19 déclarant qu'un membre des Nations Unies "ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées", sauf si le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de cet État.

La Cinquième Commission a tenu sa première séance le 15 mai et, au cours de plusieurs semaines, a entendu des déclarations générales concernant le financement des opérations de maintien de la paix. Les déclarations faites au cours du débat général exposaient le point de vue des divers États et avaient tendance à répéter des opinions exprimées antérieurement au sein du Groupe de travail des 21 ou aux sessions précédentes.

La Commission était saisie des questions suivantes:

- a) moyens financiers permettant de maintenir la FUNU et l'ONUC durant les six derniers mois de 1963 et répartition de ces dépenses entre les membres;
- b) remèdes à apporter à la situation financière de l'Organisation, notamment par la diminution des arriérés;
- c) opportunité d'une formule à long terme pour la répartition des dépenses entraînées par les futures opérations de maintien de la paix dont le coût serait élevé.

Consultations

Pendant que le débat se poursuivait en Commission, les représentants des pays de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine et ceux des pays industrialisés de l'Ouest tenaient des consultations afin de parvenir à une entente concernant les moyens de financer la FUNU et l'ONUC durant les six derniers mois de 1963. Ces discussions se sont poursuivies pendant plusieurs semaines; à certains moments le terrain d'entente a semblé trop restreint pour que les négociations puissent continuer, en particulier lorsque les représentants ont abordé, outre la question du financement de la FUNU et de l'ONUC, deux autres résolutions portant sur les principes généraux et sur le recouvrement des arriérés. Le manque d'accord a été particulièrement sensible à l'endroit d'une proposition des pays peu développés, selon laquelle des critères subjectifs et politiques devaient être inclus parmi les principes qui permettraient de déterminer le montant des

contributions. Les divergences de vues ont également porté sur le calcul des quotes-parts des pays sous-développés, les montants proposés étant en dessous du barème ordinaire des contributions.

A la suite de négociations poussées, les représentants se sont toutefois mis d'accord sur quatre projets de résolution qu'ils ont soumis à l'approbation des groupes plus larges. Le groupe afro-asiatique a approuvé dans l'ensemble les projets de résolutions, tout en suggérant certains amendements. Ceci a conduit à la réouverture des négociations et à plusieurs modifications dans les projets de résolution qu'avait préparés le groupe négociateur. Le 19 juin, M. A. Lebe (Nigeria), président du Groupe des 21, a présenté les textes de quatre projets de résolution qui avaient été approuvés par la plupart des pays de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et par les pays occidentaux. Il a également présenté un cinquième projet, rédigé par le Secrétariat et tendant à prolonger les délais pour l'achat des obligations des Nations Unies. Voici les traits saillants de chacune des cinq résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée le 27 juin.

a) Aux termes de la première proposition, l'Assemblée adopterait cinq principes généraux qui serviraient de guide pour la répartition (selon un système de contributions imposées ou volontaires) des frais des futures opérations pour le maintien de la paix qui entraîneraient des dépenses élevées. Ces principes peuvent se résumer ainsi: le financement des opérations représente une obligation collective; les pays insuffisamment développés ne peuvent participer à ces dépenses dans la même mesure que les pays plus évolués; les contributions volontaires sont à encourager; les membres permanents du Conseil de sécurité ont des responsabilités spéciales; il conviendrait de modifier la quote-part des États membres qui sont victimes des événements ou d'actions entraînant une opération pour le maintien de la paix ou qui y sont mêlés d'une autre façon. La résolution priait aussi le secrétaire général de revoir la question des procédures administratives, afin que l'Assemblée puisse plus facilement étudier les incidences financières d'une opération, au moment où cette opération est autorisée. Ce texte a été coparrainé par 35 membres, dont le Canada, et adopté en séance plénière de l'Assemblée par 90 voix contre 11, et 3 abstentions.

b) Le deuxième projet de résolution, coparrainé par 31 membres, avait trait aux prévisions de dépenses pour les opérations de la FUNU du 1^{er} juillet au 31 décembre 1963. Les frais de ces opérations devaient être partagés entre les États membres selon la formule suivante: sur les \$9,500,000 prévus, \$2,500,000 seraient répartis conformément au barème des contributions au budget régulier de l'ONU; le solde serait réparti selon un barème en vertu duquel les pays peu développés économiquement ne verseraient que 45 p. 100 de la somme prévue par le barème régulier. Afin de combler le déficit, 26 États membres, dont le Canada, étaient invités à verser des contributions volontaires. L'Assemblée a adopté ce projet par 80 voix contre 11, et 16 abstentions.

- c) Le projet de résolution relatif aux crédits pour les opérations du Congo a été déposé par 31 pays, dont le Canada, et prévoyait une formule analogue à celle employée dans le cas de la FUNU; sur les \$33,000,000 prévus pour le dernier semestre de 1963, \$3,000,000 seraient répartis entre les États membres conformément au barème normal des contributions. Ce texte a été approuvé à l'Assemblée par 80 voix contre 12, et 15 abstentions.
- d) Le Canada et 32 autres pays ont coparrainé une résolution qui portait sur le paiement des arriérés et qui était basée sur la proposition faite au sein du Groupe de travail des 21 par six puissances afro-asiatiques et latino-américaines. Cette résolution priait le secrétaire général d'entrer en consultation avec les membres qui n'avaient pas encore versé leurs contributions au titre du compte spécial de la FUNU et de l'ONUC, et de mettre au point avec ces États, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, des arrangements de paiement pour le recouvrement de l'arriéré, y compris un règlement éventuel par acomptes. Ces arrangements devaient être faits avant le 31 octobre 1963. Le vote sur cette résolution a été de 79 voix pour et 12 voix contre, avec 17 abstentions.
- e) Le projet de résolution qui prolongeait jusqu'au 31 décembre 1963 la période de placement des obligations de l'ONU a été déposé par les neuf co-auteurs de la résolution qui avait autorisé le secrétaire général à émettre des bons des Nations Unies, ainsi que par le Cameroun. Ce texte a été adopté en séance plénière par 93 voix contre 12, et 14 abstentions.

Une fois introduites à la Cinquième Commission, ces résolutions ont fourni la base de discussion solide qui avait manqué lors du débat précédent. Un grand nombre de délégations, y compris celle du Canada, se sont prononcées à l'appui des cinq projets, tout en saisissant l'occasion d'exprimer leurs vues à l'endroit de certains aspects des diverses questions.

Dernière phase du débat

Deux autres projets de résolution ont été introduits au cours de la dernière phase du débat. Le premier, coparrainé par cinq pays (Chypre, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Pakistan), priait le secrétaire général d'examiner l'utilité et la possibilité d'un Fonds des Nations Unies pour la paix qui serait financé au moyen de contributions volontaires, et de faire rapport à ce sujet à la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Ce projet a été adopté en séance plénière par 91 voix contre 12, et 2 abstentions. Le deuxième projet de résolution, déposé par six membres (Cameroun, Chypre, Fédération de Malaisie, Ghana, Guinée et Uruguay), demandait au Groupe de travail des 21 de poursuivre ses travaux. Le Groupe était prié a) de recommander une méthode spéciale pour la répartition équitable des frais des futures opérations relatives au maintien de la paix; b) d'examiner des propositions concernant d'autres sources de financement et c) de rechercher les moyens d'aider les membres à parvenir à une

entente plus complète en ce qui concerne le financement des futures opérations de maintien de la paix. Le Groupe de travail était prié de faire rapport à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Ce projet de résolution a été adopté par 95 voix contre 12, et 2 abstentions.

Plusieurs faits survenus au cours de la session ont été propres à influencer l'issue du débat. Tel a été l'exposé du secrétaire général, à l'ouverture de la Cinquième Commission, qui a souligné la gravité des difficultés financières de l'Organisation. Le secrétaire général a déclaré que le déficit courant atteindrait à l'automne de 1963 des proportions telles que les fonds des Nations Unies ne pourraient couvrir les dépenses du mois d'octobre. Il a aussi insisté sur la nécessité d'obtenir des fonds suffisants pour la poursuite des opérations au Congo et au Moyen-Orient en 1963. C'est un problème essentiel qui met en jeu l'efficacité des Nations Unies, voire son existence même.

Un autre tournant du débat a été la série d'exposés faits par la plupart des membres du bloc soviétique relativement à leur quote-part du budget ordinaire. L'Union soviétique et un certain nombre d'autres pays socialistes ont fait savoir qu'à partir de 1963, ils ne paieront plus leurs parts assignées du budget ordinaire relatives aux opérations suivantes:

- a) Organisme des Nations Unies pour la surveillance de la trêve,
- b) Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée,
- c) Fonds pour le cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée,
- d) missions spéciales, et
- e) frais d'émission des bons des Nations Unies.

De plus, certains pays du bloc soviétique ont fait savoir qu'ils paieront désormais leur part des dépenses du budget ordinaire destiné à l'assistance technique, et cela en devises nationales qui ne pourront servir qu'au personnel et aux services de ces divers pays. C'est la première fois qu'un membre annonce son intention bien arrêtée de faillir à ses engagements touchant certains articles du budget ordinaire des Nations Unies. Ceci, toutefois, n'a guère eu d'effet positif, puisque, de l'avis général, de tels versements sélectifs tendraient à imposer un veto financier sur certaines activités normales de l'Organisation et ne mettraient pas celle-ci en mesure de bien remplir les obligations prévues par la Charte.

Le troisième fait digne de mention, c'est l'intention exprimée par plusieurs pays de payer leurs arriérages à l'égard de la FUNU et de l'ONUC. En mai et juin, dix pays ont payé leurs arriérages au compte de la FUNU et de l'ONUC. Cette heureuse tendance se reflète dans l'Annexe, qui souligne les changements survenus, pendant le semestre du 31 décembre 1962 au 30 juin 1963, dans les montants exigibles au chapitre du budget ordinaire, de la FUNU et de l'ONUC, ainsi que des arriérages totaux. Au cours de cette période, le total des arriérages est tombé de 123.9 millions de dollars à 105.1 millions. Les dix pays du bloc soviétique devaient environ 60 p. 100 de ce dernier chiffre, soit 62.5 millions (FUNU: 19.4 millions et ONUC: 43.1 millions).

L'appui très imposant accordé aux sept projets de résolution lors des votes,

et on Commission et à l'Assemblée plénière, constitue un quatrième fait intéressant. Seuls ont voté contre ces projets les pays du bloc soviétique et la France, qui s'est abstenue de voter relativement au financement de la FUNU.

Un dernier point, celui de l'élaboration de mesures financières à longue échéance pour le maintien de la paix, a obtenu un appui considérable. Bien qu'on n'ait pas trouvé de solution à ce problème lors de la session spéciale, les dispositions qui ont été prises vont sans doute conduire à un accord sur les moyens susceptibles de fournir une base financière solide au maintien de la paix par l'ONU.

La position du Canada

Le Canada a joué un rôle marquant et actif dans les discussions et les négociations non officielles qui ont précédé la présentation des quatre projets de résolution sur les principes généraux, sur le financement de la FUNU et de l'ONUC et sur la perception des arrérages. Les représentants canadiens voulaient avant tout trouver de quelque manière les fonds nécessaires au prolongement de la FUNU et de l'ONUC pour le dernier semestre de 1963; ils ont aussi travaillé pour que l'Assemblée prenne les moyens d'améliorer la situation financière de l'Organisation pour l'avenir immédiat et l'avenir éloigné. A cette fin, le Canada est convaincu que le moyen le plus juste de financer les opérations de paix des Nations Unies est l'établissement de mesures à longue portée où serait reconnue la responsabilité financière commune et où il serait tenu compte des moyens de chacun. Le Canada doute que l'Assemblée doive répartir les dépenses, d'après un critère purement subjectif ou politique; il préférerait que l'on suive les formalités en usage au Comité de contributions et à l'Assemblée.

Le Canada eût préféré que l'Assemblée se mette d'accord sur des mesures financières à longue échéance, mais il était clair que le temps n'était pas encore venu de songer à ces méthodes. Il reste à espérer que les événements des mois à venir faciliteront un accord et conduiront à l'adoption de mesures financières propres à fournir aux Nations Unies les fonds nécessaires à la réalisation de son but premier: le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le représentant permanent et ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Tremblay, est intervenu à deux reprises au cours de la session spéciale. La première fois, lors du débat général, il a exposé l'opinion du Canada quant au financement des opérations de paix. Ensuite, pendant le débat sur les projets de résolution, il a fait savoir qu'en général le Canada appuyait les sept projets de résolution, mais il a rappelé la position de son pays sur les éléments et les méthodes dont il faudra tenir compte dans la répartition des dépenses de l'Organisation.

Perspectives

Les décisions prises à la session spéciale auront probablement pour effet de porter à l'ordre du jour de la dix-huitième session de l'Assemblée les questions relatives au financement du maintien de la paix. Parmi les problèmes les plus importants,

il y aura celui du financement de la FUNU et sans doute de l'ONUC au cours de 1964. La question de l'application de l'Article 19 aux États membres dont les arrérages menacent de leur faire perdre le droit de vote sera peut-être aussi soulevée. Bien que les plus grands pays contributeurs ne seront sans doute pas dans une telle situation en 1963, lorsque s'ouvrira la dix-huitième session, le 17 septembre, il est possible que les arrérages de plusieurs des pays plus petits soient encore assez élevés.

Il se peut aussi qu'à la dix-huitième session l'Assemblée examine trois rapports qu'elle a chargé le secrétaire général de présenter: a) un exposé des formalités administratives et financières propres à faciliter à l'Assemblée l'étude des conséquences pécuniaires du lancement d'une opération pour le maintien de la paix; b) un rapport sur les avantages et la possibilité d'un Fonds des Nations Unies pour la paix; c) un rapport sur le progrès des consultations entre le secrétaire général et les États membres en retard dans le versement de leurs cotisations.

La session spéciale a permis à l'Assemblée de se rapprocher de la solution du problème essentiel qui reste en plan depuis longtemps, à savoir la responsabilité pour les Nations Unies d'établir, de diriger et de financer des opérations pour le maintien de la paix. S'il n'y a pas encore de solution en vue, les débats de la dix-huitième et de la dix-neuvième sessions montreront sans doute jusqu'à quel point les États membres sont prêts à accepter l'idée d'une organisation internationale capable de maintenir la paix et la sécurité internationales.

ANNEXE

Changement des montants dus au chapitre du budget ordinaire des Nations Unies, aux comptes spéciaux de la FUNU et de l'ONUC et en arrérages totaux, du 31 décembre 1962 au 30 juin 1963¹
(En millions de dollars des É.-U.)

| Date | Montants dus | | | | Arrérage |
|------------------|-----------------|------|------|-------|----------|
| | Budget régulier | FUNU | ONUC | Total | total |
| 31 décembre 1962 | 19.8 | 27.7 | 76.4 | 123.9 | 123.9 |
| 31 janvier 1963 | 92.5 | 27.6 | 76.2 | 196.3 | 115.8 |
| 28 février | 89.1 | 27.4 | 73.1 | 189.6 | 111.7 |
| 31 mars | 87.8 | 27.4 | 72.6 | 187.8 | 111.2 |
| 30 avril | 72.4 | 27.4 | 72.4 | 172.6 | 106.8 |
| 31 mai | 70.1 | 27.3 | 72.3 | 169.7 | 105.5 |
| 30 juin | 64.5 | 27.3 | 72.0 | 163.8 | 105.1 |

Sources: Dossiers des Nations Unies ST/ADM/SER.B/168-175.

¹Ces montants comprennent les arrérages en contributions impayées des années précédentes et le solde exigible des contributions de l'année financière en cours. Les contributions sont payables dans les 30 jours qui suivent l'avis de contribution.

La dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies doit commencer à New-York le mardi 17 septembre.

Aide au Nigeria pour l'instruction militaire

PAYS DE 360,000 milles carrés, peuplé de quelque 40 millions d'habitants, le Nigeria a éprouvé le besoin de se constituer une armée propre à assurer sa sécurité. Peu après l'accession à l'indépendance, le Gouvernement a pris la décision de presser l'instruction de son armée et de se doter d'une marine et d'une aviation. Vers la fin de l'été 1961, le ministre de la Défense, M. Muhammadu Ribadu, a fait une tournée des pays amis afin d'étudier la possibilité d'obtenir un complément à l'aide fournie par le personnel militaire britannique. Venu au Canada en septembre, il a parlé d'assistance militaire avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, ainsi qu'avec leurs personnels. Après le retour de M. Muhammadu Ribadu dans son pays, le Gouvernement du Nigeria a demandé officiellement au Gouvernement canadien de l'aider à instruire ses forces armées.

En février 1962, le Canada a proposé de former dans ses établissements de défense 32 cadets nigériens: 10 de l'armée, 6 de la marine et 16 de l'aviation. Le Nigeria a accepté cette offre.

Programme d'instruction

Les cadets de l'armée et de la marine sont arrivés au Canada en septembre 1961.



Rencontre de cadets nigériens et canadiens à bord du *Venture*, à Victoria (Colombie-Britannique).

Les premiers avaient suivi le Cours nigérien d'instruction militaire et des cours d'été dans des unités de l'armée. Ils sont maintenant affectés à l'École royale de l'infanterie (Camp Borden, Ontario). Les cadets de la marine avaient terminé leur entraînement élémentaire à la Base navale royale du Nigeria. Ils reçoivent actuellement une formation professionnelle à l'établissement "Venture", de Victoria (Colombie-Britannique). Leur formation au Canada devrait durer deux ans.

L'instruction des cadets de l'air a été remise en attendant que soient au point les projets relatifs à la création d'une aviation nigérienne. On décida que les cadets qui seraient instruits au Canada formeraient le noyau de cette arme. Une équipe de l'Aviation royale canadienne, dirigée par le commandant E. P. Sic an, est partie pour le Nigeria en janvier 1963, afin d'y participer à la sélection des sujets. A la suite de diverses épreuves, 16 candidats ont été retenus sur un total de 120. Arrivés au Canada le 17 février, ils ont été dirigés vers l'Unité de sélection des officiers et l'École centrale de formation des officiers, de Centralia (Ontario). Leur instruction devrait se terminer en juin 1964.

Le Canada a aussi accepté de faire suivre à 10 matelots le cours de technique du chargement et à 9 autres le cours pour apprentis-mécaniciens et le cours de technique des coques. Ces cours débiteront à l'automne.

Les conditions de l'accord

Un accord d'assistance technique pour l'instruction militaire a été signé à Lagos le 3 juillet 1963. M. Ribadu a signé au nom de la Fédération nigérienne, et M. T. le M. Carter, haut-commissaire du Canada au Nigeria, pour le Gouvernement canadien. Le texte prévoit que le Canada se chargera du coût de l'instruction au Canada, y compris les rations et le logement des stagiaires, la prestation du matériel et les déplacements locaux. De son côté, le Nigeria paie les salaires et les allocations, ainsi que les frais de transport entre les deux pays.

Cette assistance au Nigeria s'inscrit dans un programme d'instruction militaire conçu pour les nouveaux membres du Commonwealth. Des militaires d'autres pays du Commonwealth sont aussi à l'entraînement au Canada ou y viendront sous peu. Le programme du Nigeria est toutefois le plus vaste, puisqu'il est destiné à des cadets des trois armes. On espère qu'il permettra au Nigeria de constituer le noyau de son aviation et de renforcer sensiblement son armée et sa marine.

Les pêcheries du Pacifique nord

RÉGLEMENTATION PAR ACCORD INTERNATIONAL

VERS 1936, les pêcheurs japonais ont commencé à s'intéresser d'une façon soutenue aux pêcheries de la partie orientale du Pacifique. Ceux du Canada et des États-Unis exploitaient déjà à fond les populations de saumon et de flétan d'après les règles rigides de conservation que les deux gouvernements leur avaient imposées, de concert ou indépendamment. Dans la pratique, un accord de gré à gré représenterait le meilleur moyen de réglementer les opérations des ressortissants d'autres pays. A la suite de discussions très poussées entre les États-Unis et le Canada et, plus tard, de négociations avec le Japon, la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord a été signée par les trois pays, puis ratifiée par chacun et mise en vigueur pour une période de dix ans, à compter du 12 juin 1953.

L'objet de la convention est de tirer des ressources en poissons de la zone une productivité constante maximum. Elle prévoyait la mise sur pied de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord. Celle-ci, composée de quatre membres pour chacune des parties, devait encourager et coordonner les études scientifiques nécessaires, et recommander les mesures de conservation propres à assurer une productivité maximum aux pêcheries d'intérêt commun.

Le principe d'abstention

Étant donné l'état des pêcheries de la zone visée, qui se trouvent en haute mer, un aspect important de la Convention consistait dans le "principe d'abstention". En vertu de ce principe, les États signataires sont convenus d'empêcher leurs nationaux de pêcher dans des réserves de poissons qu'ils n'auraient pas exploitées au cours des vingt-cinq années précédentes, pourvu toutefois que ces réserves aient été exploitées à fond par d'autres pays signataires conformément à des règlements de conservation fondés sur une recherche scientifique constante. A ce propos, le Japon a consenti à s'abstenir de la pêche au saumon, au flétan et au hareng d'origine nord-américaine; quant au Canada, il a accepté de ne pas pratiquer la pêche au saumon dans la partie orientale de la mer de Béring où il ne l'avait déjà fait. Les réserves dont il s'agit sont indiquées dans l'annexe à la convention. Celle-ci prévoyait en outre ce qui suit:

- 1) Après cinq ans, la Commission, qui a été créée aux termes de la Convention, (Cf. supra) déterminera d'après des témoignages scientifiques si ces réserves de poissons répondent toujours aux conditions requises pour l'abstention.
- 2) La Commission pourra recommander que soit portée plus tard sur la liste d'abstention de l'annexe n'importe quelle réserve de poissons qui répondrait aux conditions requises.

3) La Commission pourra étudier, puis recommander, des mesures de conservation qu'appliqueraient deux quelconques ou trois des Parties ayant intérêt à l'exploitation d'une réserve non comprise dans la liste d'abstention.

Jusqu'ici la Commission a formulé quatre recommandations aux termes de l'article 1 ci-dessus. Selon la première (1959), le hareng au large de l'Alaska serait retiré de la liste. En 1961, la Commission a déclaré que le hareng au large de la côte des États-Unis ne remplissait plus les conditions relatives à l'abstention. Les trois gouvernements intéressés ont approuvé ces recommandations, puis ont modifié l'annexe en conséquence. Après une étude complète des témoignages scientifiques, la Commission a conclu, lors de sa réunion annuelle à Seattle en 1962, que les réserves de flétan de la partie orientale de la mer de Béring et celles de hareng au large du littoral ouest des îles de la Reine-Charlotte, ne répondaient plus aux conditions de l'abstention continue. Aussi a-t-elle recommandé aux trois gouvernements de retrancher ces réserves de l'annexe à la Convention. En outre, en conformité de la disposition 3 ci-dessus, la Commission a tenu à Tokyo, en février cette année, une réunion intérimaire ayant pour objet de développer les mesures de conservation concernant les réserves de flétan de l'est de la mer de Béring, au cas où serait approuvée sa recommandation de Seattle sur ces pêcheries. Les trois gouvernements ont approuvé la recommandation de Seattle et les mesures de conservation élaborées à Tokyo; aussi ont-ils modifié en conséquence, le 8 mai 1963, l'annexe à la Convention.

La Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord a été signée pour un minimum de dix ans, comme nous l'avons écrit plus haut. Cette période a pris fin le 12 juin 1963. Subséquemment n'importe quelle Partie pourrait dénoncer la convention, moyennant un préavis d'un an. Sur la demande du Japon, les trois pays ont tenu une réunion à Washington, du 6 au 21 juin 1963, afin de discuter la convention. La délégation du Canada comprenait de hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries, un conseiller des Affaires extérieures, deux conseillers techniques et deux conseillers de l'industrie familiers avec les pêcheries du littoral ouest en cause. Présent à la séance d'ouverture, M. H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, a fait la première déclaration de la délégation du Canada.

Convocation d'une deuxième conférence

Bien que les trois délégations aient semblé d'accord sur la nécessité d'un traité pour protéger les ressources en poissons du Pacifique nord, des divergences d'opinions se firent jour au cours de la séance, quant à la forme d'accord la plus apte à assurer cette protection. Impuissantes à concilier leurs points de vue, les délégations ont conclu qu'il serait souhaitable d'étudier de nouveau les moyens d'y arriver, à la lumière des travaux de la présente conférence. Une deuxième conférence sera donc convoquée au début de l'automne 1963, probablement en septembre à Tokyo. Le communiqué commun publié le 21 juin à la clôture de la réunion résume les positions respectives des délégations. Le texte en est reproduit ci-après.

Communiqué

La réunion des parties à la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord, ouverte le 6 juin, a pris fin le 21. Les délégations des trois pays y ont examiné l'accord actuel ainsi que le texte proposé par la délégation du Japon; il s'agissait d'établir lequel se prêterait le mieux à une solution des problèmes qui se posaient aux trois pays intéressés: celui de la Convention primitive, assorti de précisions et d'engagements nouveaux, ou celui que proposait le Japon?

Le point de vue du Japon

La délégation du Japon, reconnaissant que la convention actuelle avait contribué à stabiliser les rapports des trois pays en matière de pêche, a déclaré que la formule de l'abstention renfermait un élément irrationnel: elle tendait, en fait, à protéger les industries de certains pays bien plus que les ressources en poisson. Le Japon ne pouvait prolonger une convention ayant pour base la formule de l'abstention: c'est que, outre le motif essentiel susmentionné, des faits précis avaient modifié la conjoncture au cours des dix années écoulées et posé des problèmes à peu près insurmontables dans le cadre de cette formule. Selon la délégation du Japon, la solution la plus réaliste et la plus pratique consisterait à remplacer la convention actuelle. Dans le projet de texte proposé par ce pays, à la formule de l'abstention se substituait le principe selon lequel les mesures de conservation communes s'appuieraient sur des données scientifiques et sur l'égalité de traitement, eu égard aux régimes canadien et américain en la matière.

Le point de vue du Canada

Durant toute la conférence, la délégation du Canada a défendu le principe de l'abstention, qu'elle estimait raisonnable et pratique en ce qui concerne la conservation et l'exploitation rationnelle de certaines pêcheries, menacées autrement de disparition. Quant aux difficultés d'application qu'ont posées au cours des dix années certaines dispositions, il y avait lieu d'espérer de pouvoir les aplanir par certains engagements et certains accords d'interprétation. L'une des grandes difficultés, dans la mise en œuvre de la convention, tenait à ce que les réserves de flétan exploitées à fond et auxquelles s'applique le principe de l'abstention se mêlaient à des espèces de fond non visées. Selon la délégation du Canada, il serait juste de consentir à ce que le Japon pratique la pêche aux espèces de fond dans une zone située au sud et à l'est de l'Alaska, tout en s'abstenant de prendre du flétan et de porter atteinte aux réserves de cette espèce. Ayant examiné avec soin le projet de convention élaboré par la délégation japonaise, les représentants du Canada l'ont trouvé très général: il ne renfermait pas de principe défini assurant la protection et le développement des pêcheries de la côte du Pacifique intéressant le Canada. La délégation du Canada a fait observer que si les pêcheries canadiennes de saumon, de flétan et de hareng étaient devenues productives, c'est que, pendant

des années, les pêcheurs canadiens ont observé des restrictions sévères et que des programmes coûteux ont été mis en œuvre.

Le point de vue des États-Unis

La délégation des États-Unis a parlé du développement rapide que les pêcheries japonaises avaient connu dans le cadre de la présente convention. Avec les engagements et les éclaircissements proposés par les États-Unis, cette convention serait encore plus efficace comme moyen de résoudre les problèmes de pêche du Pacifique, y compris celui que posent les migrations de saumon de la baie de Bristol en direction ouest. Elle a qualifié le projet de convention du Japon de défectueux à divers égards. Les critères qu'il impliquait étaient d'un ordre si général qu'il en résulterait des difficultés d'application immenses, et peu de garanties quant aux mesures de conservation qui seraient décidées par la Commission créée à cet effet. La convention existante avec son principe d'abstention, estimait-elle, assure une méthode bien définie pour tenir compte d'une situation particulière où certaines réserves de poisson ont été rendues plus productives grâce à des efforts extraordinaires: recherches, restrictions à la pêche, etc. Elle renferme en outre, en ce qui concerne la conservation des réserves ne correspondant pas aux règles d'abstention, des dispositions plus simples et plus directes que celles du projet japonais de convention. La délégation des États-Unis a conclu que la convention existante offrait le meilleur moyen de résoudre les problèmes actuels des pêcheries du Pacifique nord. Elle créerait, pour l'élaboration d'un usage international, des précédents raisonnables et progressifs.

Les propositions et les avis des trois délégations ont été discutées lors de la conférence, mais ils n'ont pas abouti à un accord sur les conditions de la future coopération entre les trois pays au sujet des pêcheries du Pacifique nord. Les délégués ont estimé que la conférence avait été très favorable à la compréhension mutuelle.

Il serait souhaitable de tenir une autre conférence, a-t-il été convenu, pour étudier les divers moyens d'aplanir les divergences subsistantes, à la lumière des travaux de la conférence en cours. Les délégués ont décidé de suspendre leurs délibérations et de recommander aux trois gouvernements de renouveler leurs tentatives pour se mettre d'accord lors d'une deuxième conférence qu'on réunirait à l'automne 1963. Il a été pris note que la délégation du Japon espérait que la prochaine réunion se tiendrait à Tokyo en septembre.

La succession au Saint-Siège

PARTOUT au Canada on a suivi avec beaucoup d'émotion et d'intérêt les événements qui ont marqué la mort du pape Jean XXIII, survenue le 3 juin, et le couronnement du pape Paul VI. Le 3 juin, le premier ministre rendait hommage au pape défunt en ces termes:

Au nom du Gouvernement et du peuple du Canada, me sera-t-il permis d'exprimer mes profondes et sincères condoléances à l'occasion du décès de Sa Sainteté le pape Jean XXIII. Durant son pontificat si court, Sa Sainteté a su gagner l'admiration et la révérence profonde des fidèles de toutes les religions. Son dévouement à la cause de l'unité chrétienne, à la liberté et au bien-être de l'humanité et, par-dessus tout, à la réalisation de l'idéal pacifique qu'il a exprimé tout récemment encore de façon aussi émouvante qu'impressionnante, pourront nous servir de modèle à tous. Le Canada, comme le monde entier, ressent profondément cette perte. Mais la vie, les paroles et l'œuvre du Souverain Pontife enrichiront notre patrimoine spirituel.

Le Gouvernement canadien a rendu un hommage de plus en envoyant une mission spéciale composée du sénateur A. K. Hugessen, c.r., de M. Lionel Cleverly, c.r., C. P., et de M. Jules Léger, ambassadeur du Canada en Italie, pour représenter le Canada aux funérailles du défunt pontife.

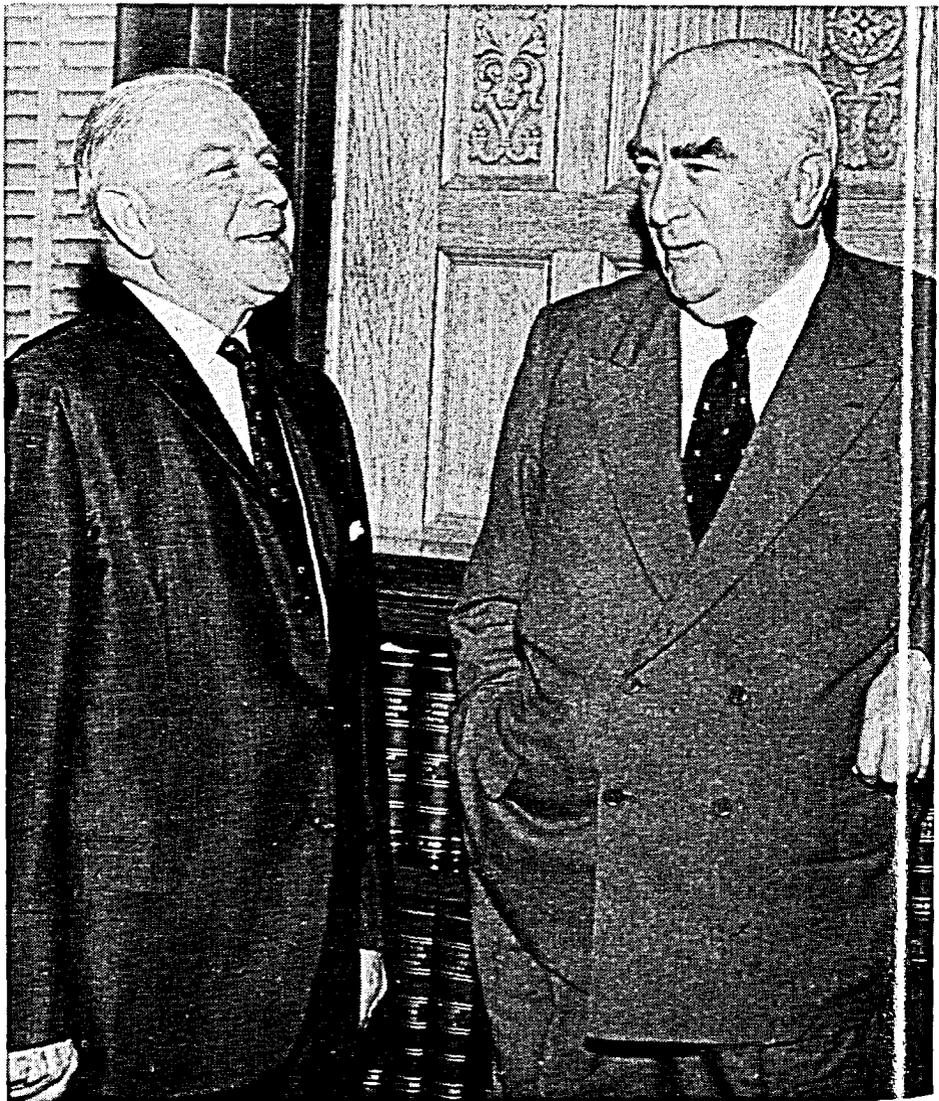
A l'occasion de l'élection au trône du pape Paul VI, le premier ministre a fait parvenir le message suivant de félicitations:

Au moment où vous assumez les hautes fonctions auxquelles vous avez été appelé, j'offre à Votre Sainteté, au nom du Gouvernement canadien, mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que les années de votre règne seront heureuses en tous points, et qu'en particulier l'humanité sera témoin, sous votre règne, de la paix dans le monde, paix pour la venue de laquelle je sais que vous allez lutter.

Le couronnement de Paul VI a eu lieu le 30 juin et à cette occasion le sénateur John J. Connolly, OBE, c.r., M. Pierre Dupuy, C.M.G., ambassadeur du Canada en France, et M. Jules Léger, ambassadeur du Canada en Italie, ont représenté officiellement le Canada.

Visite du premier ministre d'Australie

C'EST AVEC un plaisir tout particulier que le Gouvernement canadien a reçu du 4 au 6 juillet, la visite de sir Robert Menzies, premier ministre d'Australie depuis 1949. M. Menzies est venu à Ottawa directement de Monticello, en Virginie, où il avait prononcé le 4 juillet le discours commémoratif en l'honneur de



Le premier ministre par intérim du Canada M. Lionel Chevrier (à gauche), s'entretient des relations canado-australiennes avec sir Robert Menzies, premier ministre d'Australie, au cours de la visite de ce dernier à Ottawa, au mois de juillet.

Thomas Jefferson. Quelques jours auparavant, il avait été fait chevalier de l'Ordre du Chardon par Sa Majesté la reine Élisabeth II. Pendant qu'il se trouvait à Édouard, M. Menzies a également reçu un diplôme honorifique de l'Université.

Au cours de sa visite à Ottawa, M. Menzies a rencontré les membres du cabinet et s'est entretenu de questions qui intéressent les deux pays avec le ministre de la Justice, M. Lionel Chevrier, et le premier ministre, M. L. B. Pearson. Les conversations ont eu lieu à la résidence d'été du premier ministre du Canada, au lac Harrington.

Le 5 juillet, au cours d'une conférence de presse, le premier ministre, d'Australie a exprimé à ses auditeurs la satisfaction qu'il éprouvait à se trouver une fois de plus dans la capitale canadienne et à refaire connaissance avec certains membres du cabinet; il a dit espérer vivement que le premier ministre du Canada pourra lui rendre visite en Australie vers la fin de l'année.

a reçu
Australie
en Vir-
neur de



en: des
lie, au

Le Service d'inspection des Affaires extérieures

PARMI LES nombreuses difficultés que posent au ministère des Affaires extérieures la décentralisation et l'éparpillement de son activité, l'une des principales est bien celle de maintenir une liaison effective entre l'administration d'Ottawa et les missions à l'étranger. Les moyens de communication modernes n'empêchent pas les distances de nuire à la bonne marche du travail politique et administratif du Ministère. D'un côté ce sont les fonctionnaires en poste à l'étranger qui, après un certain temps, se sentent en dehors du courant, ne peuvent plus suivre l'évolution de la politique extérieure du Canada, ne connaissent plus les décisions, les circonstances immédiates qui orientent l'administration du Ministère. De l'autre, à Ottawa, c'est la difficulté de juger du travail d'une mission sans connaître *de visu* la situation concrète dans laquelle elle se trouve; il n'est pas toujours possible d'établir les règlements administratifs les plus judicieux et les plus équitables quand on ne connaît qu'à peu près les conditions extrêmement diverses qui règnent dans les soixante-dix-sept bureaux extérieurs du Ministère. Le bon moral des fonctionnaires, condition importante d'un travail efficace, ne s'entretient pas aisément d'un continent à un autre.

L'après-guerre

L'expansion accélérée des services du Ministère après la seconde guerre mondiale mit en relief la nécessité d'une liaison plus étroite entre les postes extérieurs et l'administration centrale, l'improvisation ne pouvant plus suffire. Il en résultait en effet un afflux croissant de rapports économiques, politiques et consulaires envoyés par les missions, et la nécessité correspondante, pour Ottawa, de veiller à ce que ces rapports fussent conformes aux besoins du Ministère. La multiplication des postes et leur diversité entraînaient une augmentation du nombre des fonctionnaires ainsi que des tâches administratives.

Dès 1947, le Ministère fit faire l'inspection de certains de ses bureaux extérieurs par des fonctionnaires de rang élevé auxquels il demandait d'étudier dans chaque cas la situation locale et de le conseiller ensuite. Plus tard, on envoya dans les différentes parties du monde des équipes de liaison composées de fonctionnaires du Ministère et d'autres services de l'État. Ce n'est qu'en 1956 que l'on disposa du personnel voulu pour établir sur un pied permanent un Service d'inspection chargé de ces visites de liaison. Le programme de ce Service est à peu près le suivant:

- a) Organiser des visites périodiques d'équipes de liaison auprès des missions pour assurer, selon les besoins du Ministère, une revue du travail de chacune sous ses divers aspects: relations politiques, représentation, administration.
- b) Former les équipes de liaison, en remplir les cadres, leur donner les instructions voulues.

- c) Donner suite aux inspections en indiquant les mesures à prendre dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie du service; veiller à l'exécution de ces mesures lorsqu'elles ont été approuvées.

Fréquence des inspections

Au début de 1956, on commença à étendre les visites, systématiquement, à tous les bureaux de l'extérieur; à la fin de 1959, ils avaient tous été inspectés au moins une fois. A la cadence actuelle, chacun des postes est inspecté tous les trois ans. L'équipe en visite d'ordinaire sept ou huit par tournée, dans une même partie du monde.

Les équipes de liaison

Le Service d'inspection est de dimension modeste. Le chef, fonctionnaire de rang élevé, prend part lui-même aux voyages d'inspection. Les équipes ne se composent pas toujours exclusivement de fonctionnaires des Affaires extérieures. La collaboration avec le ministère du Commerce est constante; aussi plusieurs des équipes envoyées ont-elles compté parmi leurs membres un représentant de ce ministère, chargé non seulement d'inspecter les travaux de son ressort propre, mais d'étudier avec ses coéquipiers tout ce qui était d'un commun intérêt pour les deux ministères. D'autres organismes d'Ottawa ont aussi un droit de regard dans le fonctionnement du service extérieur, en particulier du point de vue administratif. Des représentants de la Commission du service civil et du Conseil du Trésor, par exemple, ont fait partie à diverses reprises des équipes de liaison afin d'étudier concrètement les questions dont ces organismes peuvent être saisis un jour ou l'autre.

L'inspection

Les préparatifs d'un voyage de liaison comportent toujours au début une démarche auprès des autres organismes intéressés de l'État, en vue d'obtenir pour l'équipe au moins un membre ne relevant pas des Affaires extérieures. D'autre part, on invite les missions à signaler au Ministère les questions qu'elles aimeraient discuter avec l'équipe de liaison; et les divisions du Ministère fournissent une documentation sur tous les sujets pertinents. La durée de chaque inspection dépend de l'importance du poste visité et aussi des problèmes à étudier: deux ou trois jours là où ne se trouvent qu'un ou deux agents, mais une semaine, sinon une dizaine de jours, dans les grands bureaux comme ceux de Londres ou de Washington.

Il est bien évident que l'équipe de liaison ne peut se rendre compte facilement, en un temps aussi bref, de la situation dans le poste visité. Elle n'obéit pas à des règles fixes, mais l'expérience a démontré qu'il est utile et important qu'elle prenne contact avec tous les membres canadiens du personnel, par le moyen d'entrevues qui commencent peu de temps après son arrivée. Souvent, ces entrevues sont accordées aussi au personnel engagé sur place, ce qui permet à l'équipe, non

seulement de connaître la situation de tous les employés, mais de se renseigner plus concrètement sur l'activité du poste. Elle s'intéresse ensuite à chaque aspect de cette activité, soit collectivement, soit en partageant la tâche entre ses membres: rapports au Ministère, fonctions consulaires, information et administration. Enfin, elle s'entretient avec le chef de la mission. Elle peut dès lors présenter des recommandations: modification de méthodes, augmentation ou diminution du personnel, nouvelle répartition des fonctions, etc.

Rentrés à Ottawa, les membres de l'équipe qui font partie des Affaires extérieures présentent un rapport au sous-secrétaire. Copie en est envoyée au chef de la mission en question, et le contenu en est communiqué aux divisions intéressées du Ministère.

Le rôle du Service d'inspection est essentiellement consultatif. Les agents de ce Service ne sont pas chargés de mettre à exécution les mesures recommandées par les équipes de liaison. Il leur revient, cependant, de veiller à ce qu'une fois adoptées elles soient effectivement appliquées. D'autre part, leurs contacts suivis avec les autres divisions du Ministère leur permettent, non seulement de s'assurer auprès de ces divisions que les améliorations proposées sont réalisables, mais aussi, au besoin, de faire profiter l'ensemble du Ministère des connaissances concrètes qu'ils ont acquises au cours de leurs inspections.

Il arrive que les recommandations des équipes de liaison donnent lieu à la solution immédiate de tel problème de personnel ou autre. Le moral des employés en est amélioré. Mais ce sont les avantages à longue échéance du programme d'inspection qui comptent le plus, pour le Ministère dans son ensemble, pour ses bureaux de l'étranger et pour le personnel de son service extérieur. Les visites périodiques aux bureaux du Canada à l'étranger, dont l'activité se déroule dans des conditions extrêmement diverses, permettent de comparer les problèmes des uns et des autres, de même que les solutions qui y ont été trouvées; elles permettent de discuter les méthodes du Ministère avec les agents qui doivent les appliquer chacun à son échelon; elles permettent d'étudier les améliorations qu'il peut y avoir lieu d'apporter aux règlements et aux pratiques du Ministère.

Le rôle du Service d'inspection a été accru de façon à comprendre, outre les visites des missions de l'extérieur, l'examen de l'activité et de l'organisation de l'administration centrale, sous certains aspects. Ce service étudiera périodiquement le travail de chaque division en vue de s'assurer que le ministère utilise rationnellement son personnel et de contrôler si les méthodes administratives conviennent ou si elles devraient être améliorées. Jusqu'ici l'inspection a été faite dans trois divisions, qui en ont profité pour examiner leurs attributions, leurs effectifs et leurs méthodes. On prévoit qu'un contrôle constant conduira à une utilisation complète et efficace du personnel. Ainsi, en résolvant les problèmes immédiats et en pratiquant une planification à long terme pour les missions et l'Administration centrale, le Service d'inspection joue un rôle important dans la gestion du ministère des Affaires extérieures et dans la mise en œuvre de la politique étrangère du Canada.

Les affaires extérieures au Parlement

Les États-Unis et Berlin-Ouest

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait, à la Chambre des communes, le 3 juillet, la déclaration suivante.

Qu'il me soit permis de revenir sur une question . . . posée hier . . . (à savoir) si le Gouvernement des États-Unis avait consulté le Gouvernement canadien avant que le président Kennedy déclare, en Allemagne de l'Ouest, qu'il était prêt à risquer la destruction de villes américaines pour défendre Berlin-Ouest.

En réponse à cette question, je dirai que le Canada n'a pas été consulté sur les termes précis utilisés par le président Kennedy en Allemagne de l'Ouest. Toutefois, tous les pays membres de l'OTAN ont entre eux des consultations étroites et permanentes sur des situations comme celle de Berlin. Les observations du président Kennedy à Berlin sur l'indivisibilité de la liberté . . . sont une réaffirmation de principes depuis longtemps soutenus par l'OTAN. Cette déclaration est absolument conforme à l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord qui déclare qu'une attaque armée contre un ou plusieurs membres de l'OTAN en Europe ou en Amérique du Nord doit être considérée comme une attaque contre tous les pays membres. Cette déclaration est également conforme au communiqué concernant Berlin publié par le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle le 16 décembre 1958, dans lequel l'Alliance s'est associée pleinement à la détermination des trois puissances protectrices, les États-Unis, l'Angleterre et la France, "à maintenir leurs droits à l'égard de Berlin".

Aucune consultation spéciale n'était donc nécessaire dans les circonstances.

Entretien Spaak-Khrouchtchev

Le 9 juillet, lorsqu'on lui a demandé s'il mettrait "à la disposition des députés le rapport que doit donner aux gouvernements membres de l'OTAN M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, qui a récemment eu avec M. Khrouchtchev un entretien qu'il est convenu de considérer important", M. Martin a répondu:

Je ne doute pas que tous les députés de la Chambre s'intéressent vivement aux entretiens importants qui ont eu lieu entre le ministre des Affaires étrangères de Belgique et M. Khrouchtchev. La question de savoir si la teneur de leurs entretiens peut être divulguée ne dépend pas, bien entendu, de notre gouvernement. Cependant, je me permets de signaler que les rapports donnés au Conseil de l'OTAN par les gouvernements membres sont confidentiels. Les députés comprendront, j'en suis sûr, qu'il ne faudrait rien faire qui puisse compromettre la valeur des procédés de consultation au sein de l'OTAN. Nous savons tous gré à

l'éminent et très averti ministre des Affaires étrangères de Belgique d'avoir acquiescé à l'invitation que lui avait lancée M Khrouchtchev en vue de discuter avec lui d'importantes questions concernant les relations entre l'Est et l'Ouest à ce moment critique de l'histoire du monde.

Retrait des troupes de l'ONU au Congo

Le 10 juillet, on a demandé à M. Martin si l'annonce par le secrétaire général des Nations Unies que le contingent de l'ONU serait retiré du Congo signifiait "que la situation est stabilisée" ou si cela veut dire "que l'URSS et les autres membres de l'ONU qui ont refusé de verser leur quote-part pour les opérations visant au maintien de la paix ont triomphé et opposé un veto financier définitif". Voici la réponse de M. Martin:

Les députés savent qu'une fois réduite la sécession du Katanga, il n'était plus utile d'avoir au Congo des forces armées nombreuses, sous pavillon de l'ONU. Je crois savoir que le secrétaire général, sérieusement inquiet de la ponction grave qu'ont subie les ressources financières des Nations Unies, espère retirer les forces de l'ONU aussitôt que possible. Le Gouvernement canadien partage ces inquiétudes et appuie cet objectif.

. . . Lors de l'Assemblée spéciale de l'ONU, on avait conclu une entente portant sur les obligations financières imposées par les opérations pour le maintien de la paix au Congo jusqu'à la fin de 1963. Que se serait-il passé au Congo, après 1963, si la situation financière de l'ONU avait été autre? Il ne peut évidemment s'agir ici que d'hypothèses. Sans doute, les choses auraient été plus faciles si les États membres avaient tous versé leurs cotisations et rempli ce qui nous semble être leur devoir en ce qui a trait aux opérations tendant au maintien de la paix. Je tiens à déclarer qu'en dépit d'obstacles majeurs, les opérations pacificatrices au Congo témoignent des desseins de l'ONU et montrent qu'elle est utile, je dirai même indispensable, dans des situations comme celle qui nous occupe en ce moment.

Lorsque j'ai fait rapport à la Chambre, le 25 juin, des travaux de la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai parlé uniquement des problèmes relatifs au financement des opérations pour le maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo. Les dispositions prises au cours de la session spéciale avaient trait surtout aux fonds à assurer pour le maintien de ces opérations pendant les six mois se terminant le 31 décembre 1963. On n'a pu trouver de solution au problème que pose le refus de l'Union soviétique et de certains autres États à payer leur quote-part des cotisations relatives au maintien de la paix.

Comme cette situation difficile se prolonge, que les dépenses pour le maintien de la paix imposent un lourd fardeau aux Nations Unies et qu'en outre, le budget de l'Organisation se trouve sensiblement grevé par les autres frais administratifs, le secrétaire général se voit forcé d'exhorter les membres à faire de rigoureuses

économies dans tous les domaines d'activité des Nations Unies. Hier, à Genève, il faisait part de son inquiétude au sujet des programmes d'expansion économique et sociale. . .

Aide militaire à l'Inde

En réponse à une question au sujet de la quote-part du Canada aux termes du programme d'aide militaire à l'Inde du Commonwealth et des États-Unis qui comporte l'envoi d'hommes outre l'équipement militaire, M. Martin a déclaré, le 16 juillet:

Comme la Chambre le sait, le Canada a consenti à se joindre à une mission mixte de défense aérienne Commonwealth-États-Unis qui est allée en Inde en janvier dernier. Ce programme faisait suite à la décision prise par le gouvernement précédent. Nous avons étudié avec le plus grand soin le rapport de la mission et reconnu la nécessité de protéger les villes indiennes contre des attaques éventuelles venant du Nord. Toutefois, nous avons conclu que nous ne possédions ni l'équipement ni le personnel nécessaire pour apporter une aide efficace à l'Inde dans ce domaine. Il a donc été décidé que le Canada ne collaborerait pas aux accords qui seront conclus entre l'Inde et d'autres gouvernements qui pourraient être plus capables d'aider.

. . . Le Canada a accordé une aide à l'Inde indépendamment du programme sur lequel portait la question posée. Le Canada a fourni 8 appareils Dakota, 5 Otter, 36 Harvard, des vêtements militaires, du nickel pour la production de défense, et des services de formation.

On s'est aussi enquis, le 19 juillet, si le Royaume-Uni et les États-Unis ont demandé au Canada de participer aux exercices aériens ou aux manœuvres de défense aérienne de l'Inde. M. Martin a répondu ce qui suit:

. . . Le Gouvernement des États-Unis et celui du Royaume-Uni ont eu des entretiens à ce sujet. Les nombreux communiqués reçus de l'étranger sont toutefois fort inexacts, surtout en ce qui a trait au rôle du Canada dans ce domaine. Il est patent que, depuis six mois, pour nombre de raisons, parmi lesquelles se range le manque d'équipement et de matériel convenables, le Canada ne saurait participer à la défense de l'Inde dans le domaine évoqué par les rapports en provenance de l'étranger. La décision a été prise en janvier dernier par le gouvernement qui nous a précédés, et confirmée au Royaume-Uni par le Canada dans le courant de juin. Comme je l'ai signalé le 16 juillet, notre participation a revêtu d'autres formes, qui, nous le savons, conviennent au Gouvernement de l'Inde. J'affirme à la Chambre que les éléments militaires, politiques et économiques ont été étudiés à fond par le Gouvernement canadien avant qu'il en arrive à une décision définitive, et que celle-ci a été confirmée il y a quelque temps

de cela. Le Gouvernement du Canada est conscient de ses responsabilités, à titre de membre du Commonwealth, et il est demeuré en contact étroit avec le Gouvernement de l'Inde, et les divers gouvernements intéressés à la défense de ce pays. Nous nous en tiendrons à cette ligne de conduite.

La situation au Laos

M. Martin a fait à la Chambre, le 23 juillet, la déclaration suivante:

Le 23 juillet 1962, il y a exactement un an, on signait, à Genève, un accord international sur la question du Laos. Les treize gouvernements signataires s'engageaient solennellement à "respecter de toutes les façons la souveraineté, l'indépendance, la neutralité, l'unité et l'intégrité territoriale" du Royaume du Laos.

Malheureusement, on n'a guère constaté de progrès durant l'année écoulée. Ni l'administration ni les forces armées du Laos ne sont intégrées. Le pays est toujours divisé, et les combats ont repris de façon sporadique. La Commission internationale, dont font partie le Canada, l'Inde et la Pologne, a vu refuser à ses membres le droit de libre circulation dans le pays, indispensable pour surveiller la mise en œuvre de l'accord.

Toutefois les commissaires ont pu mener des enquêtes partielles; le 17 mai 1963 trois rapports majoritaires ont été soumis par les commissaires du Canada et de l'Inde, leur collègue polonais s'étant désolidarisé. Conformément au protocole de Genève, ces rapports se bornent à exposer les faits; il suffit cependant de les parcourir pour constater que le Pathet Lao et ses alliés neutralistes en cisidence sont responsables d'une situation qui a récemment empiré.

... Il va sans dire qu'à titre de membre de la Commission, le Canada recherche toujours l'unité et la neutralité du Laos, définies dans l'accord de Genève de 1962.

Zone de pêche de 12 milles

Lorsqu'on lui a demandé, le 23 juillet, si "les ressortissants d'autres pays pêchaient encore en deçà de la limite de 12 milles le long du littoral canadien", M. Martin a dit:

Des ressortissants d'autres pays pêchent encore en deçà de la limite de 12 milles du littoral canadien. On se souviendra que, le 4 juin, le premier ministre a annoncé à la Chambre que la zone de 12 milles à l'intérieur de laquelle les droits de pêche seraient exclusifs serait établie au milieu de mai 1964. Il se peut que des ressortissants d'autres pays prétendent qu'ils pêchent en deçà de la limite de 12 milles du littoral canadien en vertu de droits traditionnels. Il faut se souvenir que, dans sa déclaration, le premier ministre a mentionné que l'établissement d'une zone de 12 milles et l'application de la méthode dite de la ligne

doite poseraient certainement des problèmes à d'autres pays qui jouissent de droits de pêche accordés par des traités ou qui font intervenir les droits traditionnels de pêche au large des côtes du Canada. Dans toute décision qu'il prendra à cet égard, le Canada tiendra compte des intérêts des pays qui pourront être mis en cause.

Cessation des essais nucléaires

Le 25 juillet, le premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

Tous les députés seront heureux d'apprendre, j'en suis sûr, que l'accord en vue de la cessation des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans les espaces interplanétaires et sous l'eau a été paraphé aujourd'hui à Moscou. Cet accord, lorsqu'il entrera en vigueur après la signature, contribuera pour beaucoup, non seulement à supprimer une source importante de radiations nuisibles, mais aussi à donner l'espoir d'une nouvelle amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Ceux qui ont participé aux négociations de Moscou méritent notre profonde gratitude et nos vives félicitations.

Malgré l'optimisme auquel donne lieu, à bon droit, l'accord conclu à Moscou, il serait peu pratique d'oublier qu'il ne s'agit que d'un premier pas en vue de l'accord beaucoup plus fondamental qui sera nécessaire afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. Il nous reste encore à surmonter les difficultés qui empêchent une interdiction plus générale des essais nucléaires, notamment des essais souterrains. En outre, il importe au premier chef de faire en sorte qu'un tel accord reçoive l'appui du monde entier. A vrai dire, si l'on veut qu'il soit vraiment efficace, il faudra qu'il obtienne l'approbation universelle.

Même en donnant notre accord à une interdiction d'ensemble des essais nucléaires qui lierait tous les États, nous n'aurions résolu qu'une face infime des problèmes inhérents à un programme global de désarmement et à une formule visant à l'aplanissement pacifique des différends. Pour cela, il faudra faire un effort patient et de longue haleine. Que l'ambiance de réussite actuelle ne nous fasse pas croire que la voie est courte et facile.

D'autre part, sachons estimer à sa juste valeur l'importance de ce premier progrès. Non seulement il imprime l'élan voulu, mais il démontre que les progrès sont possibles grâce à la réalisation d'un intérêt commun et à un effort concerté et ferme. Nous voyons des symptômes d'un changement de vues chez les leaders soviétiques; ce changement donne l'espoir d'un accord éventuel, qui réglerait les divergences entre l'Est et l'Ouest.

Mais une évaluation objective de la situation internationale fait ressortir qu'il existe encore bien des obstacles à une détente complète. Bannissons des illusions aussi naïves que dangereuses. Cependant, les événements récents prouvent qu'il ne faut rien négliger pour poursuivre des négociations qui visent à une

entente internationale plus vaste. Le gouvernement actuel—comme sans doute n'importe quel gouvernement canadien—entend exercer toute son influence et user de tout son pouvoir pour encourager la réalisation prochaine de cet objectif.

Sauf erreur, tous les États pourront accéder au traité. Espérons que les premiers signataires stimuleront une participation aussi vaste que possible. Que la Chambre sache bien que le Gouvernement canadien est prêt à signer le traité sans tarder.



NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M^{lle} M. A. Macpherson, de l'administration centrale, est affectée à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Elle a quitté Ottawa le 21 juin 1963.
- M. G. D. MacKinnon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Djakarta. Il a quitté Ottawa le 25 juin 1963.
- M. R. K. Henry, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 27 juin 1963.
- M. J. D. Hughes, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Mexico le 28 juin 1963.
- M. L. J. Wilder, de la délégation du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 28 juin 1963.
- M. G. C. Cook, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 30 juin 1963.
- M. C. D. Fogerty est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. R. H. G. Mitchell est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. R. Reeves est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J. M. Roberts est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J.-F. Tanguay est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M^{lle} N. M. Thain est entrée au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. G. C. Vernon est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. S. M. Scott se retire du service public le 2 juillet 1963.
- M. G. E. Hardy, de l'ambassade du Canada à Vienne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Vienne le 2 juillet 1963.
- M. W. B. Colpitts est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. C. S. Gadd, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté au haut-commissariat du Canada à Port-d'Espagne. Il a quitté Djakarta le 4 juillet 1963.
- M. E. J. Bergbusch, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv. Il a quitté Ottawa le 5 juillet 1963.
- M. J. R. Francis, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Djakarta. Il a quitté Ottawa le 5 juillet 1963.
- M. K. C. Brown, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 5 juillet 1963.

- M. A.-R. Potvin, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Beyrouth. Il a quitté Ottawa le 6 juillet 1963.
- M. A.-C. Lapointe, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada au Caire. Il a quitté Ottawa le 7 juillet 1963.
- M. A. Rive, ambassadeur du Canada en Irlande, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Dublin le 7 juillet 1963.
- M. M. Shenstone, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté le Caire le 7 juillet 1963.
- M. J. O. Parry, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 9 juillet 1963.
- M. M.-P.-F. Dupuy, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Ottawa le 11 juillet 1963.
- M. G. Rejhon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Oslo. Il a quitté Ottawa le 11 juillet 1963.
- M. M. Gauvin, de l'ambassade du Canada à Léopoldville, est affecté au Collège de la Défense nationale à Kingston. Il a quitté Léopoldville le 12 juillet 1963.
- M. D. K. Doherty, du haut-commissariat du Canada à Port-d'Espagne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Port-d'Espagne le 13 juillet 1963.
- M. D. H. Burney est entré au ministère des Affaires extérieures le 15 juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. L. S. Clark est entré au ministère des Affaires extérieures le 15 juillet 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. T. D. Monaghan, du consulat général du Canada à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 19 juillet 1963.
- M. S. C. H. Nutting, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Quito. Il a quitté Ottawa le 25 juillet 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

République fédérale d'Allemagne

Accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne sur le règlement des litiges découlant de fournitures et autres prestations directes.

Signé à Bonn le 3 août 1959.

Instruments de ratification échangés à Bonn, le 21 septembre 1962.

En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Accord portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne.

Fait à Bonn le 3 août 1959.

Instrument de ratification du Canada déposé le 11 décembre 1961.

En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Accord administratif portant application de l'Article 60 de l'Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne.

Fait à Bonn le 3 août 1959.

En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Amendements à la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures de 1954.

Faits à Londres le 26 mars 1962.

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 5 juillet 1963.

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

Fait à Washington, le 15 juillet 1963.

Signé par le Canada le 15 juillet 1963.

Nigeria

Accord entre le Canada et le Nigeria pour la formation au Canada de militaires du Nigeria.

Signé à Lagos, le 4 juillet 1963.

En vigueur le 4 juillet 1963.

Traités multilatéraux

Déclaration interprétative sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

Faite à Washington, le 24 avril 1961.

Adhésion du Canada déposée le 15 septembre 1961.

En vigueur le 5 juin 1963.

Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne.

Fait à Bonn le 3 août 1959.

Instrument de ratification par le Canada déposé le 11 décembre 1961.

En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Protocole de signature à l'accord complémentaire.

Fait à Bonn le 3 août 1959.

En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Publication

Recueil des Traités 1962 n° 9. Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement mexicain constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Mexico, le 30 juillet 1962. En vigueur le 29 août 1962.

Recueil des Traités 1962 n° 11. Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien élargissant la portée de l'accord "d'entraînement aérien" entre les deux pays. Oslo, le 20 juillet 1962. En vigueur le 20 juillet 1962.

Recueil des Traités 1962 n° 12. Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement grec concernant l'échange de renseignements scientifiques relatifs à la défense. Athènes, les 17 et 18 juillet 1962. En vigueur le 18 août 1962.

adien et le
d'ama cur
ers. Me sic

AFFAIRES EXTÉRIEURES

adien et le
érien" nte

adien et le
relatifs à le

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère
des Affaires extérieures publie chaque
mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une
documentation abondante sur le rôle du Canada
dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite
entièrement ou en partie,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XV N° 9

Table des matières

Septembre 1963

| | |
|--|------------|
| Traité sur l'arrêt des essais nucléaires | 322 |
| Le Conseil de sécurité des Nations Unies | 324 |
| Visite du président du Tanganyika | 327 |
| Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement | 329 |
| Les services financiers du ministère des Affaires extérieures | 331 |
| L'apprentissage de la diplomatie | 336 |
| Conférences prochaines | 338 |
| <i>Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada</i> | <i>339</i> |
| Les Traités | 340 |

Traité sur l'arrêt des essais nucléaires

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a publié le 8 août la déclaration suivante, à l'occasion de la signature par le Canada du traité d'interdiction des essais nucléaires:

C'est aujourd'hui qu'a été ouvert à la signature de tous les États le traité signé à Moscou le 5 août par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique, de même que sous l'eau. Ce traité marque une étape importante dans le long effort des nations vers un accord mettant fin aux essais nucléaires. C'est une victoire de la patience et du bon sens dans un monde habitué aux dures surenchères de la guerre froide. Nous sommes, nous, au Canada, convaincus qu'à la longue, à force de négociations persistantes, il sera possible d'élargir la portée de cet accord et de l'étendre à tous les milieux physiques. En attendant, il faut souhaiter que tous les États accèdent le plus tôt possible au traité, tel qu'il existe présentement, car ses dispositions ne porteront tous leurs effets que si le monde entier leur accorde son appui. C'est pour cette raison que le Canada s'est empressé d'accepter les obligations que le traité d'interdiction des essais nucléaires fournit à tous les États l'occasion d'assumer.

Il importe de considérer ce traité dans une juste perspective, quant aux bienfaits qu'il apportera sur-le-champ et aussi quant à ses limitations. D'abord et avant tout, son entrée en vigueur supprimera la source la plus considérable



Le 8 août, à Moscou, M. Arnold Smith, ambassadeur du Canada auprès de l'URSS, signe le traité portant interdiction des essais d'armes nucléaires.

de la contamination radio-active de l'atmosphère et des océans, si menaçante pour la santé de la génération actuelle et des générations futures. C'est là un bienfait auquel pas un Canadien ne sera insensible. En second lieu, ainsi que je l'ai précisé tout à l'heure, ce traité n'interdit pas toutes les formes d'essais nucléaires, mais il aura sûrement pour résultat d'instaurer un meilleur climat de confiance, dans lequel il sera peut-être possible de négocier l'interdiction totale des essais. Troisièmement, ce traité ne constitue pas une mesure de désarmement, mais il opposera de grands obstacles au perfectionnement des engins nucléaires, aux points de vue aussi bien qualitatif que quantitatif. On peut espérer qu'à partir de ce premier pas il sera possible de négocier aussi, et plus facilement, des mesures de désarmement proprement dit. Enfin, le simple fait que les grandes puissances aient réussi à conclure un tel accord constitue apparemment le signe d'un profond changement d'attitude chez les dirigeants soviétiques. Il est trop tôt et il serait imprudent de crier déjà à la fin prochaine de la guerre froide à cause de la signature de ce traité, dont la portée, encore une fois, est limitée. Il n'en reste pas moins que la preuve a été faite de la possibilité d'un accord lorsque les États explorent avec patience les points sur lesquels leurs intérêts respectifs sont convergents. Le Gouvernement canadien s'engage à user de toute son influence pour que les négociations se poursuivent, en vue d'accords internationaux d'une plus ample portée encore.

Martin, a
ar le Ca

le traité
Union so-
ce extra-
rportante
nucléai es.
vité aux
da, con-
possible
ques. En
ssible au
ous leurs
te rai-on
erdiction

nant aux
D'abord
sidérable



SS, signe

Le Conseil de sécurité des Nations Unies

RÉUNION SPÉCIALE DE JUILLET 1963

LA DEMANDE de 32 États indépendants d'Afrique, le Conseil de sécurité a tenu une réunion du 22 juillet au 7 août afin d'examiner la situation régnant dans les trois territoires portugais: l'Angola, le Mozambique et la Guinée portugaise, et d'étudier les événements d'Afrique du Sud découlant de la politique d'*apartheid*. Le Conseil comprend actuellement la Norvège, le Brésil, le Venezuela, le Ghana, le Maroc et les Philippines, outre ses cinq membres permanents: Chine, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne et URSS.

Les territoires portugais

Les ministres des Affaires étrangères du Sierra-Leone, de la Tunisie et du Libéria et le ministre des Finances de la République malgache ont été délégués auprès du Conseil pour exposer les vues sur lesquelles les chefs d'État africains s'étaient entendus en mai à Addis-Abéba¹. Ils ont évoqué la résolution (1542) du 15 décembre 1960, où l'Assemblée générale avait déclaré non autonomes — aux termes du chapitre XI de la Charte — les territoires sous administration portugaise; déjà, par la résolution 1514 de la veille, elle avait affirmé, entre autres, qu'il fallait prendre des mesures immédiates pour transférer tous les pouvoirs aux peuples de ces territoires, sans réserves ni restrictions, conformément à leurs vœux librement exprimés, et sans distinction de race, de croyances ou de couleur, de façon qu'ils puissent jouir d'une liberté et d'une indépendance complètes. Ils ont rappelé que l'Assemblée générale avait adopté à sa dix-septième session, le 14 décembre 1962, une résolution (1807) où elle priait le Portugal de reconnaître aux peuples de ces territoires le droit à l'autodétermination, et exhortait le Gouvernement portugais à mettre sur pied dans ces territoires des institutions représentatives fondées sur des élections libres. L'Assemblée avait aussi adopté, le 17 décembre, la résolution 1819, où elle invitait le Conseil de sécurité à prendre les mesures appropriées, y compris des sanctions, pour amener le Portugal à se conformer aux résolutions des Nations Unies sur l'Angola. Les quatre ministres ont déclaré au Conseil que le Portugal n'avait pas donné suite à ces résolutions et ont soutenu que le Conseil de sécurité devait prendre des mesures énergiques.

Dans sa réponse, le ministre portugais des Affaires étrangères, M. Alberto Franco Nogueira, a insisté sur l'absence de ségrégation raciale dans les territoires portugais, d'outre-mer et il a fait état des réformes récentes permettant aux populations de participer au gouvernement des territoires. Il a invité les quatre ministres à aller étudier la situation sur place.

¹V. *Affaires Extérieures*, juillet 1963, p. 272.

La résolution proposée par quatre pays

Le 31 juillet, après cinq jours de débats, le Conseil de sécurité a adopté un projet de résolution présenté par le Ghana, le Maroc et les Philippines, et modifié par le Venezuela. Ce texte confirmait des résolutions antérieures du Conseil et de l'Assemblée générale, relatives aux territoires portugais; reprochait au Portugal ses refus persistants de donner suite à ces résolutions et déclarait que la situation dans ces territoires constituait une menace pour la paix et la sécurité de l'Afrique. En outre il invitait instamment le Portugal à reconnaître immédiatement le droit de la population de ces territoires à l'autodétermination et à l'indépendance; à en retirer toutes ses forces militaires; à permettre la libre activité des partis politiques; à entamer des négociations avec les représentants de ces partis en vue du transfert des pouvoirs politiques et à accorder aussitôt par la suite l'indépendance à tous les territoires, conformément aux vœux de leurs populations.

Le Conseil demandait aussi que tous les États s'abstiennent d'accorder au Gouvernement portugais toute aide qui lui permettrait de poursuivre sa politique actuelle dans ses territoires d'outre-mer et de lui vendre et de lui livrer des armes et du matériel militaire pouvant servir à cette fin.

Enfin, il invitait le secrétaire général à lui faire rapport vers le 31 octobre sur l'exécution de cette résolution.

La résolution a été adoptée par 8 voix, sans opposition, soit une voix de plus que les 7 nécessaires. La France, les États-Unis et la Grande-Bretagne se sont abstenus. Leurs représentants ont fait valoir que leurs gouvernements étaient favorables au principe de l'autodétermination pour les territoires portugais d'Afrique, mais ne pouvaient approuver certaines dispositions de la résolution. Le représentant des États-Unis, M. Adlai Stevenson, n'a pas précisé contre lesquelles son gouvernement s'élevait. Le représentant du Royaume-Uni, sir Patrick Dean, a déclaré que seule la puissance administrante avait le droit de déterminer de quelle façon s'exercerait le droit à l'autodétermination. M. Roger Seydoux (France) a soutenu que la résolution outrepassait l'autorité que l'ONU détenait en vertu de sa chartre. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni ont déclaré que leurs gouvernements interdisaient déjà d'expédier au Portugal des armes devant servir en Afrique et qu'ils s'en tiendraient à cette politique.

Afrique du Sud

Le 31 juillet, les ministres du Sierra-Leone, de la Tunisie, du Libéria et de la République malgache ont présenté le point de vue de 32 pays africains sur la ségrégation raciale pratiquée par le Gouvernement sud-africain. A leur avis, la situation en Afrique du Sud était explosive et constituait une grave menace à la paix et à la sécurité internationales; elle résultait directement de la politique d'*apartheid* et de lois visant à la suppression de la liberté.

L'Afrique du Sud a été invitée à se faire entendre; mais M. Eric Louw, ministre sud-africain des Affaires étrangères, a adressé au président du Conseil une lettre où il déclinait l'invitation en invoquant que la question relevait de la compé-

tence exclusive de l'État membre intéressé; il y défendait la politique de son gouvernement, qui, soutenait-il, amènerait l'autonomie, l'amitié et la coopération entre des races différentes, confinées chacune à un secteur déterminé.

Lors de sa dix-septième session, l'Assemblée générale avait adopté par une majorité considérable une résolution énergique sur l'*apartheid* (1761, 6 novembre), présentée par 32 délégations d'Afrique et d'Asie. Elle y recommandait à chaque membre d'imposer des sanctions diplomatiques et économiques afin d'amener le Gouvernement sud-africain à renoncer à sa politique raciste. Elle priait instamment le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions à l'Afrique du Sud et d'envisager son expulsion de l'ONU.

Le 7 août, le Conseil a adopté une résolution proposée par le Ghana, le Maroc et les Philippines. Cette résolution rappelait les résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de l'Assemblée — ainsi que deux rapports intérimaires de la Commission pour l'étude de l'*apartheid*, et affirmait que la situation en Afrique du Sud troublait gravement la paix et la sécurité internationales. Le Conseil désapprouvait donc la politique de ségrégation sud-africaine, qui est incompatible avec les principes de la charte; invitait instamment le Gouvernement de l'Afrique du Sud à renoncer à sa politique d'*apartheid* et de discrimination; demandait à tous les États de suspendre toute vente d'armes et toute expédition de munitions et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud, et priait le secrétaire général de lui faire rapport sur la situation vers le 30 octobre.

Le Conseil a rejeté un paragraphe du texte original de la résolution en faveur d'un boycottage général du commerce avec l'Afrique du Sud, qui avait reçu l'appui du Ghana, du Maroc, des Philippines, de l'URSS et du Venezuela, mais au sujet duquel les autres membres se sont abstenus. La résolution modifiée a été adoptée par 9 voix, sans opposition, avec 2 abstentions (Grande-Bretagne et France).

Visite du président du Tanganyika

M. JULIUS NYERERE, président du Tanganyika, a fait une courte visite à Ottawa, les 19 et 20 juillet, l'invité du Gouvernement du Canada. M. Oscar Kamona, ministre des Affaires extérieures et de la Défense du Tanganyika et un groupe de personnalités du gouvernement l'accompagnaient.

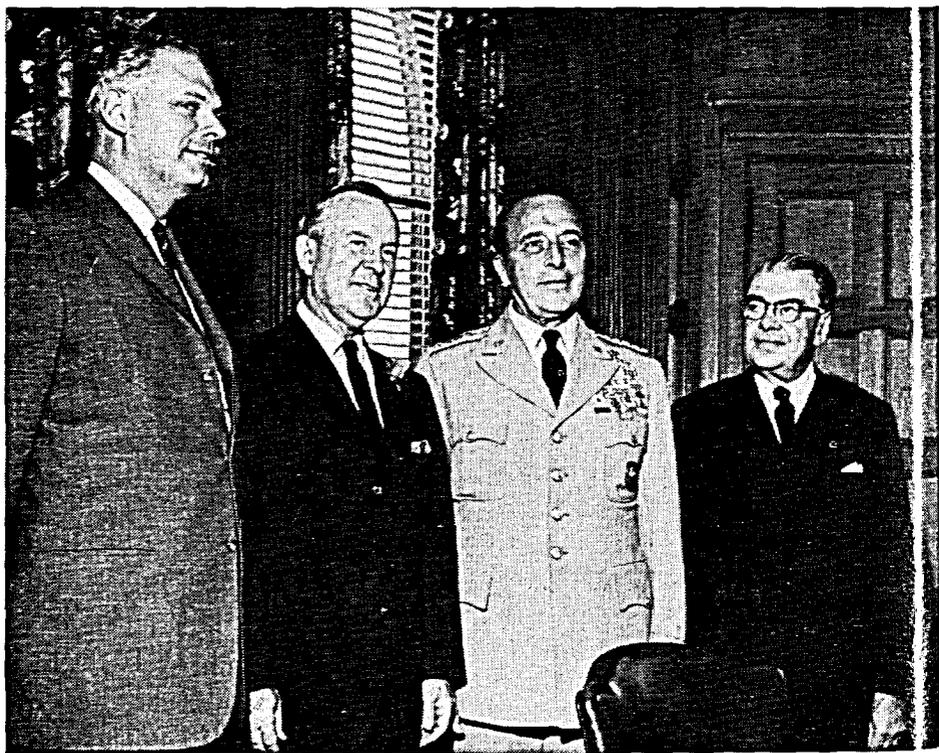


Le premier ministre, M. L. B. Pearson, souhaite la bienvenue à M. Julius Nyerere, président du Tanganyika, à son arrivée à Ottawa.

M. Nyerere est arrivé à New-York à Ottawa, le 19 juillet au matin, à bord d'un avion du Gouvernement canadien. Il fut reçu à l'aéroport d'Uplands par le premier ministre, M. Pearson, qui a ensuite offert un déjeuner en son honneur. Après le déjeuner, il y a eu rencontre entre le président Nyerere, le premier ministre M. Pearson, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin. Ils ont discuté officieusement des prolongements des événements qui ont eu lieu en Afrique récemment. M. Nyerere a parlé longuement de la Fédération de l'Afrique orientale qui doit être formée au cours de l'année et qui réunira le Tanganyika, le Kenya et l'Ouganda. Dans la soirée, l'Orateur de la Chambre des communes a offert un dîner en l'honneur du Président.

M. Nyerere est retourné à New-York le 20 juillet au matin.

COMMANDANT DE L'OTAN À OTTAWA



Le général Lyman L. Lemnitzer, des États-Unis, commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe, a fait sa première visite officielle au Canada les 23 et 24 juillet pour s'entretenir avec des ministres et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Il a succédé au général Norstad au début de 1963. On le voit ci-dessus en compagnie (de gauche à droite) du ministre de la Défense nationale, M. Hellyer, du premier ministre, M. Pearson, et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin.

Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement

LE 8 DÉCEMBRE 1962, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution aux termes de laquelle une conférence sur le commerce et le développement serait convoquée pour le début de 1964 ou antérieurement.* Cette décision se rattache au projet de la Décennie pour le développement. De l'avis général, la conférence devrait porter principalement sur les problèmes des pays sous-développés. Un comité préparatoire de trente-deux pays, dont le Canada, a été mis sur pied afin que soit assurée la bonne organisation de la conférence. Il devait faire rapport au Conseil économique et social, qui fixerait la date de la conférence en tenant compte de la marche des préparatifs.

Le Comité préparatoire s'est réuni deux fois: à New-York du 22 janvier au 5 février et à Genève du 21 mai au 29 juin. Il s'est penché sur les problèmes du progrès économique des pays sous-développés. Il a défini ceux qui peuvent être considérés comme très importants et indiqué les voies où il conviendrait de chercher des solutions. Il a ainsi élaboré un ordre du jour, dont voici les grands points:

- 1) Expansion du commerce international et son importance pour le développement économique
- 2) Problèmes internationaux relatifs aux produits de base
- 3) Commerce des produits finis et demi-finis
- 4) Amélioration du poste "invisibles" dans les échanges des pays en voie de développement
- 5) Incidences des groupements économiques de pays
- 6) Financement de l'expansion du commerce international
- 7) Cadres institutionnels, méthodes et mécanismes pour mettre en œuvre les mesures relatives à l'expansion du commerce international.

Lors de sa trente-sixième session, qui a pris fin récemment à Genève, le Conseil économique et social a adopté une résolution prévoyant que la conférence sur le commerce et le développement serait convoquée à Genève pour le 23 mars 1964 et qu'elle se prolongerait jusqu'au 15 juin. Selon le même texte, le Comité préparatoire tiendrait une troisième réunion à New-York, à compter du 3 février 1964, afin de mettre au point les derniers préparatifs en vue de la conférence.

Il s'agira de la plus importante réunion internationale sur le commerce et le développement depuis 1946, année où les Nations Unies ont tenu à La Havane une conférence sur le commerce et l'emploi. Tous les membres de l'ONU seront invités à ces assises qui s'ouvriront et se termineront par des séances ministérielles. Cinq comités pléniers ont été créés pour chacun des domaines ci-après:

*Voir *Affaires Extérieures*, février 1963, pp. 60 et 61.

- 1) Problèmes internationaux relatifs aux produits de base
- 2) Commerce des produits finis et demi-finis
- 3) Amélioration du poste "invisibles" dans les échanges des pays en voie de développement
- 4) Cadres institutionnels, méthodes et mécanismes pour mettre en œuvre les mesures relatives à l'expansion du commerce international
- 5) Expansion du commerce international et son importance pour le développement économique et incidences des groupements économiques de pays.

M. Raul Prebisch, de l'Argentine, qui a été nommé secrétaire général de la conférence, avait occupé le poste de secrétaire administratif à la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, de 1950 à 1963.



Les services financiers du ministère des Affaires extérieures

LA DIVISION des finances du ministère des Affaires extérieures est chargée des fonctions suivantes:

- a) Établir les prévisions financières du ministère après avoir coordonné le travail d'estimation des besoins.
- b) Contrôler l'utilisation des fonds votés par le Parlement pour les opérations du Ministère.
- c) Financer les missions du Canada à l'étranger et veiller à l'observation de la Loi sur l'administration financière, dans le Ministère et dans ses missions.
- d) Aider les autres divisions du Ministère à établir des méthodes financières adaptées au caractère de leur activité.
- e) Financer les déplacements du personnel du Ministère entre celui-ci et ses postes de l'extérieur, ainsi que les déplacements des représentants du Canada aux conférences internationales.
- f) Acquitter les cotisations et contributions du Canada aux organismes internationaux et à ceux du Commonwealth.
- g) Maintenir la liaison avec le contrôleur du Trésor, avec l'auditeur général (par l'intermédiaire de leurs représentants auprès du Ministère), et avec l'administration du Conseil du Trésor pour ce qui est de l'apurement, de l'exécution, de l'interprétation et des comptes rendus des dépenses du Ministère.

Les prévisions financières

Les prévisions principales portent sur l'ensemble de l'exercice financier et sur tous les programmes de dépenses autorisés à la date où elles sont établies. Elles ne tiennent pas compte des fonctions ou programmes qui n'ont pas encore reçu à cette date l'approbation formelle du Cabinet ou du Conseil du Trésor. Elles ne portent que sur les montants approximatifs des déboursés prévus pour l'exercice financier en cours. Ces montants sont établis avec la plus grande exactitude possible, d'après les circonstances du moment même où se font les calculs et d'après les prix prévus pour chaque opération, fonction ou service.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente les prévisions sous leur forme définitive au Conseil du Trésor, qui les examine. Elles paraissent ensuite dans le livre bleu des prévisions budgétaires principales.

Les prévisions supplémentaires sont présentées de la même façon. Il s'agit alors de montants plus faibles, correspondant à l'insuffisance de certaines des prévisions principales ou encore à des dépenses imprévues.

On peut classer les prévisions financières du Ministère en trois catégories:

a) personnel, b) opérations et immobilisations de capitaux, c) participation du Canada aux travaux des organisations internationales et de divers programmes internationaux.

Personnel

Après un examen minutieux par les services du Ministère, tout projet de modification des postes déjà créés est soumis à un comité interministériel composé de fonctionnaires du Ministère ainsi que d'un représentant de la Commission du service civil et d'un représentant du Conseil du Trésor (qui préside). Les vœux de ce comité, qui doivent d'abord être approuvés par le Ministre et par la Commission du service civil, sont présentés au Conseil du Trésor au moment de l'examen des prévisions financières du prochain exercice.

Opérations et immobilisations

Les prévisions de la seconde catégorie font l'objet de formalités différentes. Vers la fin de l'été, chacun des bureaux de l'extérieur, chacune des divisions du Ministère présente un état détaillé de ses besoins financiers de l'année suivante. Les services du Ministère en font l'examen en tenant compte des dépenses antérieures, du volume des dépenses prévues, de la nécessité de poursuivre l'opération ou le projet en cause. On établit alors une première estimation des sommes en jeu et on la soumet à un comité de hauts fonctionnaires du Ministère.

Activité internationale

Pour la troisième catégorie, la marche à suivre est encore différente. Les quotes-parts et cotisations imposées aux membres des organisations internationales s'expriment d'ordinaire par des pourcentages déterminés. Quant aux engagements nouveaux: contributions ou subventions à des programmes ou à des organismes internationaux, le Ministère les fixe au cours de l'année, de concert avec le ministère des Finances et seulement après que le Cabinet a décidé de participer aux programmes ou d'être membre des organismes en question. Les chiffres de cette troisième catégorie dominent de loin, dans les prévisions du Ministère, ceux des deux autres.

Le Comité permanent des Affaires extérieures

Une fois imprimées, les prévisions du Ministère sont déposées à la Chambre des communes. La Chambre ordonne alors par résolution que trente-cinq de ses membres se constituent en Comité permanent des Affaires extérieures; la liste de ces députés est dressée (le quorum est de dix), et le Comité reçoit le mandat suivant: "Délibérer et s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, assigner des témoins et ordonner la production de pièces et de dossiers". La Chambre, alors, ordonne que les prévisions du ministère des Affaires extérieures soient enlevées au Comité

des subsides et renvoyées au Comité permanent des Affaires extérieures. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et certains autres fonctionnaires du Ministère assistent aux séances du Comité. D'ordinaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parle le premier. Puis les membres du Comité interrogent les représentants du Ministère. Les *Procès-verbaux et témoignages* sont publiés et indiquent les noms des témoins interrogés. Le Comité a siégé quatorze fois avant de renvoyer les prévisions financières de 1960-1961 du Ministère à la Chambre des communes pour approbation (le 27 avril 1960).

Lorsque la Chambre examine les prévisions en vue de les approuver définitivement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait d'abord un exposé sur la situation internationale. Ensuite les députés discutent diverses questions se rapportant au Ministère. Comme il est d'usage lorsque les prévisions financières d'un ministère font l'objet d'un débat de la Chambre des communes, deux fonctionnaires des Affaires extérieures sont admis dans l'enceinte de la Chambre pour y être à la disposition du ministre.

Expansion du Ministère

L'activité du Ministère n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis la fin de la guerre du fait de l'établissement de relations diplomatiques avec un nombre de plus en plus grand de pays. D'autre part, des obligations financières croissantes incombent au Canada en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et de divers autres organismes internationaux, particulièrement dans le domaine de l'assistance économique.

Le tableau suivant permet de se représenter l'ampleur croissante des obligations financières du Canada à l'extérieur:

| Année budgétaire | Montant total voté | Subventions et contributions à des organismes et programmes d'aide internationaux (Pourcentage du montant total voté) | Nombre de bureaux à l'extérieur |
|------------------|--------------------|---|---------------------------------|
| 1946-1947 | 6,771,835 | 1,187,950 (18%) | 23 |
| 1948-1949 | 16,084,010 | 8,135,600 (51%) | 37 |
| 1950-1951 | 23,275,976 | 15,084,353 (65%) | 47 |
| 1952-1953 | 41,288,853 | 30,913,779 (75%) | 49 |
| 1954-1955 | 45,275,774 | 32,697,307 (72%) | 57 |
| 1956-1957 | 61,909,924 | 46,319,659 (75%) | 61 |
| 1958-1959 | 93,367,829 | 75,600,165 (81%) | 62 |
| 1960-1961 | 105,732,092 | 85,894,780 (81%) | 67 |
| 1962-1963 | 88,585,808 | 64,206,004 (72%) | 70* |

* Ces dernières années, 29 chefs de poste ont été accrédités dans un ou plusieurs autres pays que celui où ils résidaient, ce qui a élargi la représentation officielle du Canada à l'étranger sans pour autant accroître le nombre des missions.

Les chiffres ci-dessus font voir une augmentation de \$98,960,257 dans les crédits votés à l'intention du Ministère entre 1946-1947 et 1960-1961. Environ 82 p. 100 des premiers étaient affectés directement aux opérations du Ministère et de ses missions; les 18 p. 100 restants acquittaient les contributions du Canada à divers organismes internationaux. En 1960-1961, la proportion était inversée: 81 p. 100 pour les organismes internationaux (et l'aide extérieure) et 19 p. 100 pour le Ministère.

Au cours de cette même période de quatorze ans, les frais de fonctionnement du Ministère ont augmenté de 355 p. 100. Le personnel (local ou relevant du Service civil) est passé depuis dix ans de 1,495 (en 1953-1954) à 2,249 (en 1963-1964): augmentation de plus de 50 p. 100.

Les crédits votés pour le Ministère en 1962-1963 constituaient à peu près les 2.4 p. 100 du total des crédits du gouvernement canadien (\$3,649,772,211).

Finances — généralités

Quand le 1^{er} avril se passe sans que la Chambre ait adopté les prévisions financières du Ministère, il est accordé à celui-ci, pour maintenir son activité, un "douzième provisoire" voté par la Chambre, c'est-à-dire un crédit représentant d'ordinaire le douzième des fonds prévus lors de chaque vote; il est accordé un nouveau douzième chaque mois jusqu'à ce que les prévisions du Ministère aient été adoptées.

C'est à ce moment que la Division des finances aborde la seconde phase de son activité: contrôle de l'utilisation annuelle des sommes votées par le Parlement et perception des recettes du Ministère. Les déboursés du Ministère peuvent se classer dans les catégories suivantes: administration centrale (bureaux d'Ottawa); représentation à l'extérieur (missions); immobilisations de capitaux (construction ou acquisition de missions); contributions aux programmes d'aide économique ou spéciale à d'autres pays; paiements aux organismes internationaux. Les recettes provenant de la vente des passeports et de la perception des droits consulaires s'élèvent à environ \$900,000 par année.

De nombreux règlements et marches à suivre s'appliquent à cette partie de l'activité de la Division relative aux recettes et déboursés. Ils émanent soit du Gouverneur en conseil, soit du Cabinet, soit du Conseil du Trésor, sous diverses formes: arrêtés en conseil, directives du Cabinet ou décisions du Conseil du Trésor. Celui-ci joue le rôle de comité du Conseil privé pour les questions de finances et d'administration du service public. Il est constitué en vertu de la Loi sur l'administration financière et se compose du ministre des Finances (qui le préside) et de cinq autres membres du Conseil privé.

Les autres domaines d'activité de la Division des finances sont nombreux et divers: paiements aux organismes internationaux, instruction et approbation des demandes de remboursement pour frais de voyage et de déménagement, dispositions financières relatives à la participation du Canada aux conférences internationales, financement des missions, recouvrements auprès des Canadiens secourus à l'étranger par les missions.

Le rôle de la Division ressortit à l'administration financière plutôt qu'à la comptabilité proprement dite. Pour celle-ci, le contrôleur du Trésor affecte au ministère des Affaires extérieures une Délégation du Trésor chargée des tâches suivantes: 1. Application des meilleurs principes et méthodes comptables. 2. Contrôle des déboursés effectués sur le Fonds du revenu consolidé. 3. Interprétation des lois et des attributions de crédits. 4. Collaboration technique avec les ministères. C'est la Délégation du Trésor qui conserve les livres, les chèques, les comptes des bureaux de l'extérieur et autres pièces de même nature.

Il est aussi attaché au Ministère un représentant de l'auditeur général (commissaire aux comptes de l'État).

Les traitements et indemnités mensuels des membres du Service extérieur se trouvant effectivement hors du Canada sont comptabilisés et leur sont payés par chèques libellés en dollars canadiens. Chacun de ces fonctionnaires doit donc s'entendre avec sa banque au Canada pour ses finances personnelles. Quant à la mission, elle ouvre un ou plusieurs comptes à son nom dans une banque du pays qu'elle accueille; certains de ses agents sont autorisés à signer en son nom, et la mission retire des fonds chaque mois grâce à une lettre de crédit. Elle acquitte sur place ses frais quotidiens, y compris ses loyers, les traitements de son personnel local, les frais de réparation et d'entretien, etc. Chaque mois, elle envoie un état de ses comptes, qui est apuré à Ottawa par l'agent en chef du Trésor et son personnel.

L'apprentissage de la diplomatie

LE MINISTÈRE des Affaires extérieures recrute chaque année de 15 à 20 nouveaux agents et parfois même davantage. Ainsi, cette année même, nous en accueillons 25. Autrefois, quand le personnel du Ministère était encore peu nombreux, on y trouvait vite en entrant une espèce d'esprit de famille qui facilitait d'emblée les contacts entre les nouveaux et leurs aînés, permettant à ceux-ci de partager immédiatement l'expérience de ceux-ci. Les jeunes faisaient leur apprentissage en travaillant et le complétaient en suivant une série de causeries données par leurs aînés sur divers aspects pratiques de la carrière.

Le Ministère s'est aujourd'hui tellement développé cependant que l'esprit de famille ne suffit plus à communiquer aux jeunes diplomates les fruits de l'expérience de leurs aînés. Le jeune agent a du mal à obtenir une vue d'ensemble du travail du Ministère en même temps qu'un aperçu suffisant de ses différents bureaux et services qui se sont beaucoup diversifiés avec la multiplication des intérêts du pays à l'étranger. Ces bureaux et services sont en outre dispersés dans une demi-douzaine d'immeubles à Ottawa, ce qui n'aide pas nos jeunes collègues à s'y retrouver.

Il a donc été décidé en 1962 d'établir une période d'apprentissage et d'en confier l'application à un diplomate d'expérience quoique assez jeune encore pour servir de conseiller et d'intermédiaire en quelque sorte entre les nouveaux agents d'une part et leurs aînés, ainsi que le ministère en général d'autre part.

Préparation en vue d'un premier poste

La période d'apprentissage comporte une série de stages variant de deux semaines à trois mois dans une demi-douzaine de bureaux ou services du Ministère où le jeune agent se familiarise avec les principales fonctions qui l'attendent comme troisième secrétaire à son premier poste: il s'agit principalement du travail d'information, du travail consulaire, de l'administration et de la comptabilité. On ne s'attend naturellement pas à ce qu'il devienne dès la première année un expert en aucune de ces matières mais seulement qu'il apprenne ce qu'il faut pour pouvoir se débrouiller dans chacune d'elles à l'étranger avec la collaboration des commis de l'ambassade, sous la direction de son chef de poste bien entendu, et après consultation écrite ou télégraphique avec Ottawa, s'il le faut.

Sous la rubrique "Information", disons, à titre d'exemple, que le jeune agent doit apprendre comment faire connaître son pays, fournir de la documentation aux journaux, aux universités, voir à ce que le Canada ait une bonne presse à l'étranger, montrer des films et ainsi de suite.

Sous la rubrique "consulaire", signalons que c'est un des premiers devoirs d'une mission à l'étranger que de s'occuper des Canadiens qui y sont en visite ou en séjour par affaires ou autrement.

Enfin, la rubrique "administration et comptabilité" coiffe toute une série d'opérations plus ou moins routinières mais quand même essentielles au bon fonctionnement d'une mission: entretien des locaux diplomatiques, des logements, du personnel, réparations, mobilier, fournitures diverses. Mieux une mission sera entretenue et administrée, plus ses membres pourront déployer une activité proprement diplomatique digne de leurs talents et de leur pays.

Initiation au travail politique

L'apprentissage de ces diverses fonctions que nous venons de décrire sommairement s'échelonne sur dix ou douze mois environ, après quoi le jeune agent sera affecté à un bureau politique, exceptionnellement deux, avant d'être envoyé en poste. Ce bureau politique sera en principe celui où l'on s'occupe des affaires du pays auquel l'agent est destiné. En moyenne, le jeune agent passera ainsi à Ottawa une année et demie, tantôt moins, tantôt plus, avant de partir en poste. Pendant ce temps, il aura aussi à participer à un certain nombre de causeries-discussions très libres portant sur différents aspects de la vie à l'étranger, les différents climats (physiques ou politiques) qu'on y trouve, les cultures nationales, les religions, les usages, les coutumes, etc. A ces causeries-discussions seront présents un certain nombre de ses aînés qu'il aura tout loisir d'interroger au long et au large afin de profiter de leur expérience. Certaines de ces discussions seront consacrées à des problèmes plus techniques comme celui de l'imbrication, dans une même ambassade, des opérations respectives de son personnel militaire, commercial culturel et diplomatique en tant que tel; ou encore les problèmes spéciaux de la diplomatie par voie de conférences internationales, lesquelles sont de plus en plus fréquentes de nos jours. La diplomatie de l'ONU ou de l'OTAN a ses règles à elles que ne connaît pas toujours la diplomatie bilatérale ordinaire.

La période d'apprentissage comporte en outre diverses autres séances de travaux pratiques qu'il serait fastidieux d'expliquer en détail. En somme, il s'agit, et c'est là l'essentiel du programme, d'initier le jeune diplomate, avant son départ en poste, à la pratique de la diplomatie et particulièrement de la diplomatie canadienne dont la tradition, quoique encore récente, est déjà riche et variée.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques

Le Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, créé en novembre 1953, tiendra sa prochaine réunion à Washington les 20 et 21 septembre 1963. Sa dernière réunion a eu lieu à Ottawa les 12 et 13 janvier 1962. Le Comité se réunit alternativement dans les deux capitales.

Assisteront à la réunion du côté canadien le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les ministres des Finances, du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie. Les États Unis seront représentés par M. Dean Rusk, secrétaire d'État; M. Douglas Dillon, secrétaire au Trésor; M. Luther H. Hodges, secrétaire au Commerce; M. Charles S. Murphy, sous-secrétaire à l'Agriculture; M. George W. Ball, sous-secrétaire d'État et par M. John A. Carver, fils, sous-secrétaire adjoint à l'Intérieur.

Comité ministériel canado-japonais

La deuxième réunion du Comité ministériel canado-japonais, créé en juin 1961, aura lieu à Ottawa les 25 et 26 septembre. La première s'est tenue à Tokyo en janvier 1963; elle a porté sur tous les aspects des relations entre les deux pays. C'est alors qu'on décida de tenir la seconde réunion à Ottawa.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. I. L. Head a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 27 mai 1963.
- M. R. V. Gorham, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Ottawa le 19 juillet 1963.
- M. C. Hardy, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 26 juillet 1963.
- M. J. M. Cook, du Collège de la défense nationale à Kingston, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Kingston le 26 juillet 1963.
- M. J. B. C. Watkins s'est retiré du service public le 26 juillet 1963.
- M. J. R. Barker, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 28 juillet 1963.
- M. K. C. Brown, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 28 juillet 1963.
- M. D. Westrop, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bruxelles le 30 juillet 1963.
- M. J.-G. Maranda a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 31 juillet 1963.
- M. P. A. Howard, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Ottawa le 1^{er} août 1963.
- M. H. F. Yalden, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 2 août 1963.
- M. A. Napier, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Chicago. Il a quitté Ottawa le 3 août 1963.
- M. C. S. Gadd, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Port-d'Espagne. Il a quitté Ottawa le 5 août 1963.
- M. R.-M. Déry, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance au Cambodge (Phnom Penh). Il a quitté Tel-Aviv le 9 août 1963.
- M. F. Wainman-Wood, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 11 août 1963.
- M. R. L. Elliott, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 15 août 1963.
- M. C. J. Small, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 19 août 1963.
- M. G. Charpentier, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome. Il a quitté Ottawa le 19 août 1963.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

Grèce

Échange de Notes entre le Canada et la Grèce constituant un accord en vertu duquel le Canada fera don à la Grèce de produits alimentaires d'une valeur de un million de dollars.

Athènes, le 7 août 1963.

En vigueur le 7 août 1963.

Multilatéraux

Traité portant interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

Fait à Moscou, le 5 août 1963.

Signé par le Canada à Londres, à Washington et à Moscou, le 8 août 1963.

Protocole d'accession de l'Espagne à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève, le 30 avril 1963.

Signé par le Canada, le 22 août 1963.



A
Vo
Di
Co
As
Do
Di
Co
No

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: \$2 par année

(étudiants: \$1) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XV N° 10 *Table des matières* Octobre 1963

| | |
|---|-----|
| Discours du premier ministre à l'ONU | 342 |
| Coopération économique canado-américaine | 353 |
| Assemblée générale des Nations Unies | 356 |
| Don d'aliments à la Grèce | 371 |
| Division des biens et fournitures | 372 |
| Conférences et réunions prochaines | 383 |
| Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada | 383 |

Discours du premier ministre à l'ONU

Le très honorable Lester B. Pearson, premier ministre du Canada, au cours du débat général de la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a prononcé le discours suivant, le 19 septembre 1963:

Tout d'abord, monsieur le président, je désire vous féliciter de votre élection à la haute charge que vous détenez. En ma qualité d'ancien président, je sais que ce poste est toujours astreignant, souvent difficile et parfois délicat, mais votre expérience et vos qualités personnelles nous assurent que vous remplirez ces fonctions à la satisfaction de l'Assemblée, que vous vous y distinguerez et ferez honneur à votre pays.

Quelques années se sont écoulées depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de représenter mon pays aux Nations Unies. En revenant ici, je tiens à réaffirmer l'appui énergique et constant du Canada à notre organisation mondiale ainsi que notre intention de faire notre possible pour que soient mis en œuvre les idéals de la Charte.

Transformations et croissance des Nations Unies

Dans cette enceinte, je suis heureux de reconnaître plusieurs amis de longue date ainsi que d'éminents collègues. J'ai conscience aussi que l'Assemblée générale de 1963 reflète les importantes transformations qu'a subies notre Organisation depuis la dernière fois que j'y ai siégé, lesquelles reflètent à leur tour les changements survenus dans le monde. Au nombre de ces transformations, il faut compter en bonne place l'admission de plusieurs nouveaux États indépendants, dont les représentants apportent maintenant aux délibérations de l'Assemblée le fruit de leur sagesse et de leur influence.

Leur présence ici nous rappelle — ce qui pourtant ne devrait pas être nécessaire — qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables dans le monde tant que les hommes ne seront pas tous libres, possédant le droit de déterminer eux-mêmes leur régime politique et la responsabilité qui seule confère un sens à la liberté.

Depuis dix-huit ans les Nations Unies cherchent des moyens efficaces pour avancer les fins et les principes de la Charte. Leur vaste bilan demeure positif, même si leur œuvre est limitée par les craintes et les mécontentements internationaux. Il nous incombe, comme toujours, de réduire ces limitations et, à la longue, de les faire disparaître.

De tous les changements survenus depuis quelques années, aucun n'est plus frappant que l'émergence de nouvelles nations libres en Afrique. Ce phénomène a eu des répercussions profondes sur l'évolution politique des Nations Unies et sur l'ensemble des affaires internationales. Il a ajouté de nouvelles obligations

au mandat de notre Organisation dans plusieurs domaines d'activité. Il a donné une importance nouvelle et urgente aux deux questions majeures de notre temps: le colonialisme et la discrimination raciale, qui toutes deux revêtent plusieurs formes et ne présentent pas de caractère politique commun. Nous ne devons pas l'oublier.

Par suite de l'accession de nouveaux États, les Nations Unies se rapprochent de la fin envisagée: l'universalité. Il en est résulté inévitablement des problèmes de croissance. Ce processus de croissance et d'adaptation est nécessairement pénible. Il exige de la patience, de la tolérance et de la compréhension de la part de tous les membres, jeunes ou vieux.

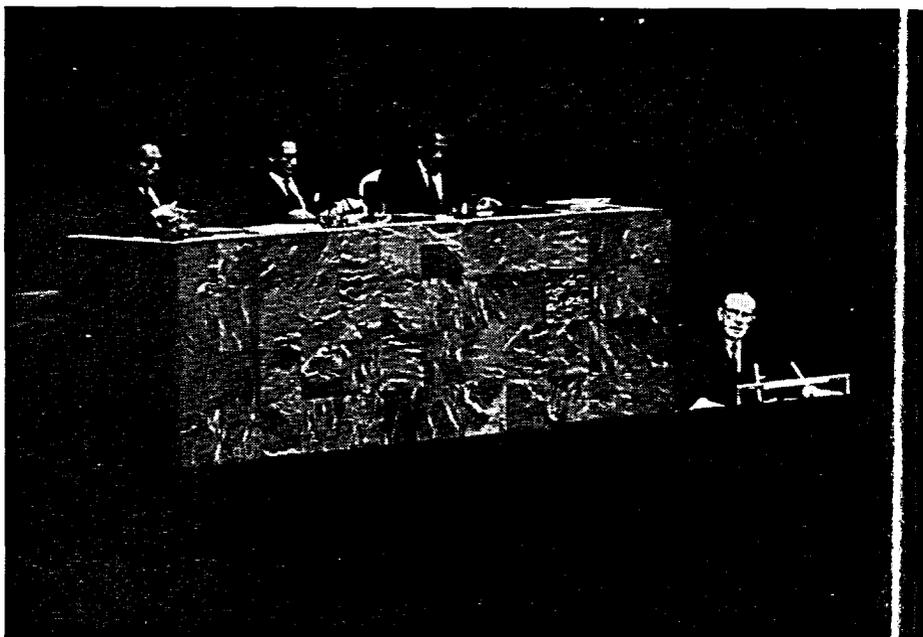
Plusieurs nouveaux membres sont de petits États aux prises avec de vastes problèmes de développement politique, économique et social. D'autre part, les grandes puissances, plus anciennes, se sont trouvées en présence de problèmes nouveaux d'envergure colossale. Plusieurs de ces problèmes sont nés des progrès notables qu'elles ont elles-mêmes faits en science et en technologie. Ces progrès ont donné des proportions tout à fait nouvelles à la menace de guerre et au problème de la survivance de l'humanité. Elles ont apporté par contre une nouvelle ère de progrès et d'abondance qui surpasse tout ce qui s'est vu jusqu'ici dans l'histoire. Il en résulte une double mission pour la collectivité mondiale.

Il faut résoudre le problème des armements, notamment des armements nucléaires, avant que les progrès scientifiques ne le soustraient au contrôle de l'homme. Il faut corriger la disparité économique et sociale qui existe entre les nations avant qu'elle ne crée un fossé infranchissable entre celles qui possèdent et celles qui ne possèdent pas. Il est du devoir et de l'intérêt de tous les membres des Nations Unies de veiller à ce que cette marche rapide de la science et de la technologie ne mène ou à la destruction universelle par la guerre, ou à des différences intolérables entre nations dans la sphère du bien-être social. Seul un effort international positif et coopératif peut écarter ces deux funestes effets.

Maintien de la paix par l'ONU

La crise congolaise a démontré une fois de plus que ces deux éléments, la sécurité et le bien-être social, présentent d'étroits rapports. Que l'on ait pu poursuivre les opérations au Congo en dépit d'obstacles considérables, il faut en rendre un hommage éclatant au courage et au dévouement de ceux qui sont au service des Nations Unies. C'est là aussi un témoignage à la détermination de la majorité des membres de ne pas laisser les Nations Unies subir un échec dans leur mission au Congo. Cette mission, en somme, était d'adoucir la transition de l'état de dépendance à l'état d'indépendance, ce qui pourrait être de nouveau nécessaire dans d'autres situations coloniales qui restent à régler.

Cette même mission, toutefois, a soulevé de façon aiguë les problèmes majeurs du maintien de la paix par les Nations Unies: problèmes de contrôle politique, de direction, de moyens pécuniaires et de coordination administrative. Au Congo, nous avons acquis une expérience nouvelle — dont on ne peut encore estimer pleinement la valeur — qui s'ajoute à celle que nous ont apportée



Le premier ministre du Canada, M. Pearson, prononce un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

les opérations antérieures de maintien de la paix. Le Canada ne partage pas les doutes qui ont été soulevés quant à la nature et aux fins de cette action des Nations Unies. Notre pays a pensé que l'intervention au Congo était un moyen que devait tenter l'Organisation pour résoudre une crise, une obligation à laquelle elle ne pouvait se soustraire. Nous croyons que cette importante activité de maintien de la paix, même si elle est de portée restreinte, a dépassé le stade d'une première expérience. Elle est devenue une nécessité pratique dans la direction des affaires internationales, et c'est à ce titre qu'on devrait y pourvoir.

Amélioration de sa capacité d'action

En conséquence, l'une des tâches principales de notre Organisation, c'est de renforcer et d'améliorer sa capacité d'action dans ce domaine; c'est de profiter de la leçon des échecs et des succès passés et de chercher des moyens plus efficaces pour accomplir cette fonction dans l'avenir. Sans doute y aura-t-il toujours des situations où il ne faudrait pas demander à l'ONU d'intervenir, car alors on aboutirait à un échec. Il est des tâches indésirables ou impossibles pour les Nations Unies. Mais il est d'autres circonstances où il importera, où il sera même essentiel qu'elles interviennent dans l'intérêt de la paix, pour empêcher que de petits conflits ne dégénèrent en luttes de grande envergure. En pareils cas, il faudra recourir sur le plan international à la planification et à la préparation antérieures sans lesquelles aucun gouvernement ne songerait à agir dans sa sphère nationale.

Je sais bien que quelques membres sont catégoriquement opposés à l'idée du maintien de la paix par les Nations Unies. Ils soutiennent que la plupart des opérations de maintien de la paix entreprises par le passé sont illégales. Ils voudraient nous persuader que les énoncés les plus stimulants du préambule de la Charte sont des phrases creuses, que le premier but mentionné au premier article n'est pas d'application pratique. D'autres membres encore manifestent du cynisme, des doutes ou de l'indifférence. Ces deux catégories reflètent des attitudes qui ont forcé les Nations Unies à improviser pour remplir des tâches que leur ont imposées les décisions de l'Assemblée ou du Conseil de sécurité. Ceux qui ont rendu nécessaires ces mesures précipitées sont souvent les premiers à critiquer lorsque les résultats obtenus sont désordonnés, lents ou insuffisants.

Dans un récent discours, — à l'Université Harvard, je crois, — le secrétaire général a souligné l'avantage qu'il y aurait à ce que "les divers pays, dans leur planification militaire nationale, prévoient la création d'unités appropriées qui pourraient être mises au service de l'ONU au premier appel et diminueraient ainsi le degré d'improvisation nécessaire dans une situation pressante".

Il nous faudrait maintenant répondre à cet appel en mettant en œuvre ces mesures, qui deviennent de plus en plus nécessaires. De telles dispositions doivent comprendre une équipe de planification composée d'experts militaires qui fourniraient au secrétaire général les conseils et l'aide nécessaires pour organiser les opérations d'urgence pour le maintien de la paix.

Forces canadiennes pour l'ONU

Les gouvernements des divers États peuvent aussi améliorer les mesures qu'ils prennent pour collaborer à ces opérations. Mon pays, pour sa part, maintient des forces entraînées et équipées à cette fin, pouvant, au premier signal, être mises à la disposition des Nations Unies, partout dans le monde. Pour le cas où nous serions appelés à faire davantage, nous avons tout récemment donné au Secrétaire des renseignements détaillés sur ce que nous pourrions fournir le plus rapidement en réponse à d'autres demandes d'assistance.

Dans cette action coopérative pour le maintien de la paix, nous sommes associés à plusieurs États en plusieurs pays très éloignés du Canada: au Cachemire, en Palestine, à Gaza, au Sinaï, au Liban, au Congo, en Nouvelle-Guinée occidentale et au Yémen. Chaque situation a posé ses problèmes propres et exigé ses solutions particulières. Mais toujours notre propre expérience nous a enseigné une chose: l'importance de la planification et de l'organisation préalables au sein de notre effectif national et de l'Organisation internationale. Nous serions heureux de partager notre expérience avec les autres qui ont participé avec nous par le passé aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix et avec ceux qui voudraient y participer à l'avenir. A cette fin, nous proposons que les gouvernements intéressés examinent les problèmes et les techniques des opérations de maintien de la paix. Cela pourrait amener une mise en commun des ressources disponibles et l'établissement de méthodes coordonnées pour former et équiper des forces collectives au service de l'ONU, prêtes à répondre à toute

demande d'action sous le drapeau bleu des Nations Unies et à la requête de celle-ci. Les États membres scandinaves, en formant un contingent nordique mixte pour remplir des fonctions de police et de pacification de l'ONU, ont donné l'exemple. A nous maintenant de progresser dans cette voie; mon pays sera heureux de prendre l'initiative de toute mesure en ce sens.

Révision d'ensemble

Il est aux Nations Unies d'autres questions essentielles que nous sommes appelés à régler: réforme constitutionnelle, organisation et administration, finances et procédure. Il faudrait une révision d'ensemble de certaines questions fondamentales, telle que la réforme de la Charte, question qui a été écartée en raison de la tension internationale toujours croissante et de crainte que sa discussion ne porte en elle les germes de frictions nouvelles. Je ne propose pas que l'Assemblée décide que la Charte soit revue maintenant dans le but d'y apporter des modifications et des réformes profondes. Cela, naturellement, ne serait pas possible et peut-être pas désirable en ce moment; mais ce que je suggère, c'est qu'à cette session nous fassions un effort consciencieux pour traiter de certains problèmes que nous avons évités jusqu'ici, afin que les Nations Unies puissent agir avec plus d'efficacité dans tous les domaines qui relèvent de leur responsabilité.

Augmentation du nombre des membres des Conseils

J'ai signalé tantôt la nécessité d'une représentation plus adéquate et plus équilibrée au sein des organismes principaux des Nations Unies. Depuis le début de l'expansion de l'ONU en 1955, nous avons reconnu qu'il fallait quelque peu modifier et amplifier la composition des Conseils et du Secrétariat, afin de tenir compte de la répartition géographique nouvelle des États membres. Pour être pleinement efficaces, le mécanisme et l'organisation des Nations Unies doivent refléter adéquatement les effectifs actuels de l'Assemblée, sans accorder trop de poids à un élément en particulier, qu'il s'agisse de la puissance militaire ou industrielle, de la population ou de l'apport pécuniaire, de la politique, de la race ou de la situation géographique.

A cette fin, il conviendrait d'agrandir les cadres du Conseil de sécurité ou du Conseil économique et social afin d'en mieux équilibrer la composition. Ne limitons pas notre intérêt à la question de représentation. Intéressons-nous davantage aux attributions et aux fonctions.

Manque d'unanimité

Je songe en particulier au Conseil de sécurité. Son rendement, depuis quelques années, et cela pour des raisons que nous comprenons, n'a cessé de diminuer. Nous savons tous pourquoi, c'est l'absence d'unanimité essentielle parmi les grandes puissances. Cette unanimité fait encore défaut; mais, cette année, pour la première fois au cours de la période d'après-guerre, nous pouvons commencer à espérer que l'amélioration des relations politiques entre les grandes puissances

peut permettre de restaurer au Conseil de sécurité la haute fonction d'exécution qu'il était destiné à remplir.

Nous pourrions examiner aussi comment modifier la fonction du Conseil de manière à en faire un instrument plus efficace de l'action politique des Nations Unies. De fait, le moment est peut-être venu de confier au Conseil de sécurité le soin de veiller sur les affaires de l'Organisation dans son ensemble, à peu près comme le font les comités d'administration au sein des institutions spécialisées.

Si l'on donnait au Conseil de sécurité élargi une composition bien équilibrée et des sauvegardes suffisantes quant au droit de vote, il pourrait fort bien devenir la principale arène des décisions politiques dans les cas qui exigent des mesures d'urgence. Il pourrait s'occuper de plusieurs questions qui surchargent actuellement l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Un tel conseil pourrait siéger presque à longueur d'année et absorber le trop plein du temps et de l'énergie qui prennent actuellement les débats de l'Assemblée générale.

Relations de l'ONU avec les groupements régionaux

On pourrait envisager un autre changement. L'Organisation restera nécessairement la tribune centrale des délibérations et recommandations d'ordre international pour une foule de questions. D'autre part, il existe déjà des groupements régionaux d'États, en Europe, en Afrique et en Amérique latine. Le temps est peut-être venu de coordonner plus étroitement leur activité avec celle des Nations Unies. Dans l'évolution des Nations Unies, on entrevoit le jour où l'on pourra recourir à des assemblées régionales pour régler des problèmes régionaux, soit pour rechercher des solutions locales, soit pour préparer un examen de plus grande portée au sein des Nations Unies.

Quelle que soit la réorganisation effectuée, les Nations Unies ne pourront jamais fonctionner efficacement si elles ne disposent pas des ressources pécuniaires voulues. Loin de les posséder, elles sont en présence d'une crise financière. On a trouvé des expédients pour surmonter provisoirement cette crise. Mais le problème fondamental, qui vient en bonne partie de ce que certains États refusent de payer leur quote-part des frais du maintien de la paix, demeure sans solution. Je sais ce que disent les membres intéressés pour expliquer leur attitude négative à l'endroit de ce problème. Mais la plupart des raisons qu'ils font valoir ont peu à voir avec le fond de la question, qui est le suivant: si les Nations Unies décident, conformément à la procédure reconnue dans le domaine juridique, de s'engager dans des opérations de maintien de la paix, les frais qui s'en suivent doivent être supportés collectivement par tous les États membres, suivant le barème de répartition fixé par l'Assemblée. Il n'y a certainement aucune autre méthode acceptable. Si nous ne donnons pas à l'Organisation l'appui financier dont elle a besoin pour remplir ses obligations, son existence même sera compromise. Et notamment les efforts tentés par les Nations Unies et les institutions spécialisées dans le domaine de l'assistance sociale et économique pourront être réduits à néant.

Problèmes du développement économique

Le premier souci des Nations Unies, je le conçois, c'est de préserver la paix. Si nous échouons dans ce domaine, toute la noble tentative humaine aura été vaine. Ce sera un échec complet et définitif. Mais, après la préservation de la paix, l'objet majeur de la politique internationale de nos jours doit être d'améliorer le niveau de vie de tous les peuples du monde et de leur fournir une meilleure existence. Le rôle des Nations Unies dans ce domaine est nécessairement limité. Mais si nous le désirons, et si nous le voulons vraiment, ce rôle peut revêtir une signification noble et durable.

L'expérience nous fait voir de plus en plus le sens profond et l'urgence aiguë des questions économiques et sociales. Leur importance est à bon droit symbolisée par l'appellation "Décennie du développement", et notre intérêt dans ce domaine est actuellement orienté vers la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Canada a l'honneur de siéger au Comité qui prépare cette conférence.

Essor économique et expansion commerciale

Les problèmes du développement économique et ceux de l'expansion commerciale sont fondamentalement les mêmes. Mais le but du développement est d'élever le niveau des revenus véritables dont dépend l'élan essentiel de l'expansion commerciale.



Une section de la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies, où se déroulent les délibérations plénières. A gauche et à droite de l'inscription "Canada", on voit le premier ministre, M. Pearson, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin.

Toutefois, la hausse des revenus à l'intérieur d'un pays n'accroît pas automatiquement la capacité de commercer de ce dernier. En définitive l'amélioration des revenus est liée, à longue échéance, à l'augmentation des bénéfices internationaux découlant des exportations. Si essentiels qu'ils soient, les programmes d'assistance ne sont qu'un moyen de combler le vide en attendant l'accroissement des revenus tirés de l'exportation.

C'est pour cette raison, et pour bien d'autres, que nous devons, au sein de cette Assemblée, bien établir les bases du succès de la conférence économique de l'an prochain. Cette conférence, à n'en pas douter, sera chargée de proposer des moyens pratiques pour accroître et stabiliser les bénéfices que les pays les moins évolués tirent de l'exportation des produits de base. Il importe presque autant d'augmenter les revenus de tous les pays par le commerce des produits ouverts. A cette fin, il faut réduire les entraves au commerce et, pour y réussir, nous devons étudier les mesures indispensables à l'amélioration d'arrangements monétaires internationaux et à la diminution de la menace à laquelle sont exposés tant de pays à cause des difficultés qu'ils connaissent en matière de balance des paiements.

Dans la structure complexe de l'économie mondiale d'aujourd'hui, le commerce et l'assistance sont étroitement liés. Quelle qu'en soit le montant, l'assistance ne mènera au progrès permanent et stable que si elle s'accompagne de moyens d'augmenter les exportations. En conséquence, tous les membres des Nations Unies, à économie développée ou en voie de développement, ont tout intérêt à rechercher la coopération bilatérale et l'aide mutuelle qui profiteront au donateur et au bénéficiaire. Les succès de cette tentative et d'autres semblables, si essentielles pour la paix et la prospérité du monde, dépendra en grande partie de notre volonté de ne pas mêler la controverse politique à la coopération économique et technique.

Clamp d'action des institutions spécialisées

Les institutions spécialisées, les commissions techniques et régionales, les autres organismes chargés des problèmes économiques et sociaux devraient pouvoir consacrer tous leurs efforts aux tâches particulières qui leur incombent. Ces derniers temps, leurs travaux ont été désorientés et retardés par l'immixtion dans leurs délibérations de questions politiques controversées. On a tenté de servir des fins politiques au détriment des avantages économiques et sociaux que pourrait offrir la mise en œuvre énergique des programmes techniques.

J'estime que les institutions spécialisées et les autres institutions techniques des Nations Unies devraient laisser les questions politiques aux organismes auxquels reviennent les débats et les décisions d'ordre politique: l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Si l'on convenait d'un moratoire sur la controverse politique au sein des institutions spécialisées, celles-ci pourraient poursuivre leur tâche pratique dans le domaine de l'assistance coopérative. Et ce sont les pays en voie de développement qui y gagneraient le plus.

Des membres immédiatement intéressés à certaines questions politiques mettant en jeu les droits de l'homme et les libertés fondamentales croient sincèrement et même passionnément qu'il leur faut exposer leur cause chaque fois et partout où l'occasion se présente. Nous comprenons parfaitement l'acuité des sentiments que suscitent les questions raciales et coloniales, sans cependant convenir de la sagesse ou de l'avantage de toutes les méthodes qu'on propose pour les régler.

La Charte n'exige pas — elle n'autorise même pas — l'application de sanctions, telle que l'expulsion, simplement parce qu'un membre des Nations Unies suit une politique, telle l'*apartheid*, jugée par les autres comme répugnante et honteuse. Mis à part les motifs pratiques et juridiques contraires à une telle mesure, adoptée à un vote majoritaire, où cela mènera-t-il? Il y a peut-être — il y a en fait — d'autres gouvernements représentés au sein de cette Organisation qui suivent des politiques et adoptent des pratiques discriminatoires qui violent les droits de l'homme. Faut-il élever la voix à l'Assemblée pour imposer des sanctions, y compris l'expulsion, contre les gouvernements intéressés? J'espère que non.

L'objet fondamental de notre Organisation devrait être de réunir les nations dans un régime international aussi universel que possible. Efforçons-nous pour cette raison d'accroître le nombre de membres et non pas de le diminuer.

La politique mondiale et l'ONU

Aujourd'hui le monde qui nous entoure est rempli d'incertitudes et de risques que créent un nombre considérable et inquiétant de questions non résolues. Plusieurs de ces questions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Certaines pourraient ne plus se prêter à un examen aux Nations Unies et ce sont les parties les plus immédiatement intéressées qui peuvent le mieux les résoudre, du moins pour le moment. Dans la manière d'aborder les affaires internationales, les Nations Unies doivent tenir compte des réalités de la politique mondiale; c'est pourquoi dans certains cas il vaut mieux recourir aux négociations directes plutôt que de mêler l'ONU à ces problèmes.

Il est cependant des questions qui relèvent directement de cette Assemblée. Ce sont de vieilles questions comme le désarmement, surtout le désarmement nucléaire, la suppression de la discrimination raciale, la liberté pour les peuples qui ne l'ont jamais eue et pour ceux qui l'ont perdue. Chaque année apparaît des questions nouvelles. Vieilles ou nouvelles, elles ont leur place au programme prioritaire des Nations Unies. Elles posent des problèmes de toute première urgence. Comment ce régime des Nations Unies, qui veut apporter un remède collectif à l'anxiété internationale, peut-il le mieux s'adapter au caractère des affaires mondiales?

Nous devons sans tarder trouver la bonne réponse à cette question, car le temps presse. Même si la plupart des membres reconnaissent la valeur éprouvée de l'ONU et veulent qu'elle subsiste et joue un rôle important dans notre monde, il est des signes de déclin et de détérioration qu'il serait vain d'ignorer, et qui pourraient en menacer son utilisation future et son existence même.

Heureusement, certains indices d'amélioration des rapports entre les "super-puissances" donnent de nouvelles chances à l'ONU. Il y a un peu plus de bienveillance, un peu moins d'amertume, et la guerre froide est moins intense. L'Organisation des Nations Unies est un miroir politique unique en son genre, qui réfléchit, souvent en les magnifiant, parfois en les déformant, les rêves et les angoisses de l'homme. Quel visage aura donc la dix-huitième session?

Perspectives d'avenir

L'image pourrait être plus gaie. L'impression de crise et de choc n'est pas aussi accablante aujourd'hui qu'elle l'était il n'y a pas longtemps. Il y a un contraste encourageant entre le climat international de la présente Assemblée générale et celui qui assombrissait la dernière ou la précédente.

Aucune des grandes questions n'a été résolue. Il y a tension récurrente à Berlin et autour de Berlin, au Laos et au Vietnam, dans certaines parties de l'Afrique, le long de la frontière sino-indienne, dans le Moyen-Orient, dans la région des Caraïbes et ailleurs. Mais on semble plus disposé à rechercher des règlements pacifiques aux problèmes difficiles. Cette amélioration pourrait bientôt s'altérer en passant par le creuset de la politique et de l'action. Mais elle existe aujourd'hui, et c'est à nous d'en tirer plein avantage.

Traité d'interdiction des essais nucléaires

La plus frappante preuve en est le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires intervenu récemment entre les trois puissances nucléaires et auquel plus de 90 États ont adhéré depuis lors. Par lui-même ce traité est d'une immense valeur pour mettre fin à la pollution de l'atmosphère qui entretient toute vie sur notre planète. Mais il faut le juger au-delà de ses termes. Il indique que les grandes puissances ont pu s'entendre sur un point important, en dépit des craintes et des tensions de la guerre froide. Le soupir universel de soulagement qui a suivi le traité ne vient pas seulement de la cessation de la pollution atmosphérique mais aussi de l'espoir de progrès nouveaux vers la paix. Et le moment semble se rapprocher où la longue frustration née des négociations de désarmement cédera la place à des mesures positives d'accord, surtout en ce qui concerne les armes atomiques.

Il serait intolérable que notre espoir de mesures positives destinées à dissiper les craintes générales de destruction universelle sombre une fois de plus. Je ne puis croire que cela se produise. Je ne puis croire qu'il n'existe pas de solutions judicieuses aux problèmes des relations de 700 millions de Chinois avec leurs voisins, ou de ceux de l'Allemagne divisée, de la Corée divisée, du Vietnam divisé. Je n'accepte pas en permanence le mur de Berlin comme symbole d'un monde divisé. Je rejette la théorie voulant qu'Arabes et Juifs doivent être à jamais ennemis. Je ne crois pas que la destinée de Cuba soit d'être toujours détaché d'anciens amis et voisins dans cet hémisphère occidental. Je ne crois pas que Blancs et non-Blancs doivent rester indéfiniment aigris en Afrique à cause de politiques raciales mauvaises et vouées à l'échec.

Je ne prétends pas qu'il existe des solutions rapides et faciles à ces problèmes. Il n'en est pas et il n'y en eut jamais. Mais il y a une meilleure atmosphère où l'on peut commencer à rechercher ces solutions avec sincérité et ténacité. Dans la poursuite de ces fins, les Nations Unies peuvent jouer un rôle efficace, à la condition cependant de mettre de l'ordre dans leur propre maison.

Étendue de l'action de l'ONU

L'Organisation n'est pas le seul instrument de coopération internationale. Elle ne possède aucune autorité supranationale. Elle ne remplace pas la politique étrangère nationale ni la diplomatie bilatérale. La Charte reconnaît à bon droit qu'il est d'autres moyens pacifiques de solution, les arrangements collectifs régionaux et limités, extérieurs à l'ONU mais compatibles avec ses principes, que les États membres peuvent employer. Il reste que seule l'ONU nous sert tous. Elle est la seule assemblée mondiale à protéger et à faire progresser les droits, les libertés et le bien-être social de l'homme, la seule à diminuer et à supprimer les causes de conflit. Notre organisation peut nous sortir du désert de l'après-guerre et nous mener dans les verts pâturages d'une paix créatrice et assurée. Il dépend de nous qu'elle puisse remplir ce noble rôle, s'acquitter de ses vastes attributions. Si l'ONU échoue, les gouvernements qui en sont membres échouent aussi. Si elle réussit, c'est la population, la bonne et honnête population du monde qui réussit.

L'ONU existe depuis dix-huit ans. La Société des Nations avait dix-huit ans en 1938. Ce fut l'année de l'apaisement, de l'inconscience, de la défaillance du cœur et des nerfs. La dix-huitième année des Nations Unies s'ouvre dans un climat de plus grand espoir. Ce peut être l'occasion de mettre fin à cette situation où l'homme peut communiquer avec un satellite à un million de miles de distance, mais ne peut le faire avec un autre homme qu'il regarde avec circonspection à travers un rideau de crainte et de défiance.

Peu avant sa mort prématurée et si regrettée, Camus a écrit:

Étant donné que la guerre atomique dépouillerait l'avenir de tout son sens, cela nous donne une complète liberté d'action. Nous n'avons rien à perdre puisque nous perdrons tout. Allons donc de l'avant.

Je dis alors: "Allons de l'avant". Voici l'occasion rêvée pour l'Assemblée. Nous pouvons en faire, si nous le voulons, l'Assemblée de l'action pour la paix.

Coopération économique canado-américaine

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures a participé à la huitième réunion du Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques qui s'est tenue à Washington les 20 et 21 septembre 1963. Un communiqué conjoint, dont on trouvera plus loin le texte, a été publié à l'issue de la réunion.

Fondé à la suite d'un échange de notes en date du 12 novembre 1953, le Comité s'est réuni pour la première fois à Washington le 16 mars 1954. Son objet était de permettre des consultations périodiques entre les ministres canadiens et américains dont les attributions ont trait surtout à la politique économique. Il se voyait confier les fonctions suivantes:

- 1) étudier les questions qui influent sur les bonnes relations économiques entre les deux pays;
- 2) en particulier, procéder à des échanges de vues et de renseignements sur les questions qui pourraient avoir un effet défavorable sur le niveau élevé des échanges commerciaux que les deux pays ont graduellement établis pour leur avantage mutuel;
- 3) faire rapport aux deux gouvernements sur les entretiens de ce genre, afin que ceux-ci puissent prendre toutes mesures voulues pour améliorer les relations économiques et stimuler le courant des échanges.

Communiqué officiel

La huitième réunion du Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques s'est tenue à Washington les 20 et 21 septembre.

Le Comité ne s'était pas réuni depuis janvier 1962. Les membres ont saisi l'occasion pour faire l'examen des rapports économiques fondamentaux qui existent entre les deux pays. La nature et l'importance exceptionnelles de ces rapports ont été soulignées. Le Comité a étudié les moyens de resserrer ces liens commerciaux et économiques qui présentent un si grand avantage pour les deux pays. Il a été convenu que les deux gouvernements étudieraient le plus tôt possible les moyens les plus efficaces de renforcer le principe fondamental de la coopération économique entre le Canada et les États-Unis.

Afin de situer dans leur contexte mondial les entretiens relatifs aux questions commerciales et économiques, le secrétaire d'État américain et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ont fait la revue de la situation internationale.

Les membres du Comité ont relevé les tendances économiques favorables qui s'étaient récemment manifestées dans les deux pays, ainsi que les perspectives encourageantes de l'avenir immédiat. Ils ont souligné l'importance de l'application suivie de mesures qui permettront d'accélérer le progrès économique et d'augmenter le nombre des emplois.

Balance des paiements

Le Comité a examiné la balance des paiements des deux pays et les mesures prises par le Canada et les États-Unis pour réduire le déficit des échanges. Les membres américains ont étudié en détail les événements économiques récents et ont attiré l'attention du Comité sur certains problèmes, en particulier celui que présente l'accroissement des exportations de capitaux mobiliers privés à longue échéance, à l'égard desquelles un impôt égalisateur d'intérêts serait institué comme correctif partiel.

Les ministres canadiens ont fait état de la ferme intention qu'a le Gouvernement canadien de prendre des mesures positives afin de réduire l'important déficit des échanges internationaux du Canada en biens et services. Dans l'intervalle, toutefois, le Canada doit continuer d'importer des capitaux pour contre-balaner ce déficit. Le projet américain de taxe de péréquation des intérêts et les mesures canadiennes d'impôt sur les investissements ont fait l'objet d'une discussion franche et détaillée.

Le Comité a établi un groupe de travail technique qui analysera la balance des paiements des deux pays.

Les membres du Comité ont souligné l'importance qu'ils attachent au succès des négociations multilatérales qui auront lieu sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ils ont été unanimes à reconnaître qu'un élément clé des négociations serait le progrès accompli en ce qui concerne la réduction des entraves au commerce mondial des produits agricoles.

Facilités d'accès pour les exportations

Les membres ont noté que chacun des deux pays constitue le marché le plus vaste pour les exportations de l'autre. Les ministres canadiens ont demandé que l'accès des exportations canadiennes aux États-Unis ne soit pas gêné par des mesures spéciales. Ils ont mentionné à cet égard le contingentement des importations de plomb, de zinc et de fromage en provenance du Canada, ainsi que les difficultés d'accès de certains produits dont l'importance n'est pas négligeable pour le commerce canadien. Les membres américains ont pris note de ces divers points. Ils ont expliqué pourquoi il était important que les produits des États-Unis continuent d'avoir accès au marché canadien et ils ont exprimé leur inquiétude à la perspective de toute mesure qui viendrait éventuellement limiter cet accès.

Le commerce des automobiles et des pièces d'automobiles entre le Canada et les États-Unis a donné lieu à une discussion franche au cours de laquelle ont été exposées les vues des deux gouvernements. Les membres canadiens ont exprimé leur avis sur la nature du problème tel qu'il se pose par rapport à la balance canadienne des paiements et ont souligné le caractère urgent de la question. Les membres américains ont formulé leurs inquiétudes devant toute mesure qui risquerait d'altérer artificiellement le régime commercial de l'industrie automobile ou d'entraver l'exercice normal du jugement en affaires. Cette discus-

sion a amené une meilleure compréhension du problème et de l'attitude des
deux gouvernements.

L'exploitation économique et efficace des matières premières et des ressources
énergétiques du continent a reçu l'attention des membres du Comité, qui ont
unanimement reconnu l'importance d'une meilleure utilisation de ces ressources.
Un groupe de travail a été chargé d'étudier les rapports des deux pays dans le
domaine de l'énergie.

Le Comité a souligné l'utilité des consultations périodiques touchant les
questions agricoles qui affectent le commerce des deux pays. Il a réaffirmé à
ce regard la valeur des réunions trimestrielles pour l'étude des problèmes du blé
et l'autres questions connexes, ces réunions permettant une collaboration efficace
en matière de commerce mondial des céréales.

Programmes d'aide

Le Comité a souligné l'importance de l'aide économique aux pays insuffisamment
développés. Les ministres canadiens ont fait savoir que leur gouvernement pro-
cérait à une révision de ses programmes afin d'accroître le volume de l'aide
accordée. Les deux pays ont reconnu le besoin d'une politique internationale
qui procurerait de nouveaux débouchés au commerce des pays peu développés.

Le Comité s'est réuni sous la présidence de M. Dean Rusk, secrétaire d'État
américain.

La délégation canadienne comprenait M. Paul Martin, secrétaire d'État aux
Affaires extérieures; M. Walter Gordon, ministre des Finances; M. Mitchell Sharp,
ministre du Commerce; M. Harry Hays, ministre de l'Agriculture; M. C. M.
Drury, ministre de l'Industrie; l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M.
C. S. A. Ritchie; le gouverneur de la Banque du Canada, M. L. Rasminsky, et
un certain nombre de conseillers.

La délégation des États-Unis se composait de M. Dean Rusk, secrétaire
d'État; M. Douglas Dillon, secrétaire au Trésor; M. Luther H. Hodges, secrétaire
au Commerce; M. Orville L. Freeman, secrétaire à l'Agriculture; M. George W.
Ball, sous-secrétaire d'État; M. Christian A. Herter, représentant spécial du
Président pour les négociations relatives au commerce; M. John M. Kelly, secré-
taire adjoint à l'Intérieur; l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. W. W.
Butterworth; M. Walter W. Heller, chef du Conseil présidentiel d'économistes;
M. Frank Coffin, administrateur adjoint de l'Agence internationale de développe-
ment, et un certain nombre de conseillers.

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-HUITIÈME SESSION

L'exposé ci-après des questions dont l'Assemblée générale des Nations Unies sera probablement saisie a été préparé avant l'ouverture de la dix-huitième session, le 17 septembre, et avant l'adoption de l'agenda.

Les 111 États membres de l'ONU se réuniront le 17 septembre 1963, soit le troisième mardi du mois, dans le hall de l'Assemblée générale, pour l'inauguration de la dix-huitième session ordinaire. Le président de l'année dernière, sir Zafrullah Khan, du Pakistan, prononcera quelques paroles, invitera les assistants à une minute de prière ou de méditation en silence, puis il désignera la Commission de vérification des pouvoirs.

Le président intérimaire proposera ensuite que deux chefs de délégations remplissent le rôle de scrutateurs pour l'élection du nouveau président. Peut-être d'autres candidats se présenteront-ils, mais on s'attend à ce que M. Carlos Sosa-Rodriguez (Venezuela) soit élu. Le nouveau président montera ensuite à la tribune et ouvrira la séance.

On procédera alors à l'élection des treize vice-présidents et à la formation des sept principales commissions, qui, à leur tour, éliront leurs présidents. Des vingt dignitaires et le président de l'Assemblée générale formeront le Bureau, sorte d'organe de direction, qui étudie l'ordre du jour provisoire, recommande les points à discuter à l'Assemblée et formule ses vœux quant aux questions à examiner en séance plénière ou au sein d'une commission. Les rapports du Bureau sont envoyés à l'Assemblée générale proprement dite, qui décide de leur utilisation.

Dès la première réunion de l'Assemblée, l'ONU s'était rendu compte qu'il serait impossible de traiter en séances plénières les questions de l'ordre du jour. Aussi a-t-elle constitué les sept grandes commissions suivantes:

- Première Commission (questions politiques);
- Commission politique spéciale;
- Deuxième Commission (questions économiques et financières);
- Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles);
- Quatrième Commission (questions de tutelle);
- Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires);
- Sixième Commission (questions juridiques).

L'adoption de l'ordre du jour est suivie à l'Assemblée d'une discussion générale d'à peu près trois semaines. Les chefs des délégations, premiers ministres ou ministres des Affaires étrangères à l'occasion, font d'importants exposés

de leur politique. Ils expliquent l'attitude de leurs gouvernements au sujet des questions soumises à l'Assemblée ou mettent en relief celles que leurs pays considèrent comme très importantes.

Vers la fin de septembre ou le début d'octobre, les sept grandes commissions se réunissent pour élire leurs vice-présidents et leurs rapporteurs. La fonction officielle des premiers est de présider les séances en l'absence du président. Quant au rapporteur, à l'aide du secrétariat, il dresse, sur les travaux de sa commission, les rapports destinés aux séances plénières de l'Assemblée.

Après avoir terminé l'examen d'un point de l'ordre du jour, puis recommandé une résolution ou une autre mesure, les commissions doivent en rendre compte à l'Assemblée plénière par l'intermédiaire de leur rapporteur. L'Assemblée se réunit périodiquement en séance plénière pour étudier les questions qui lui ont été soumises tout spécialement ou pour examiner les recommandations des commissions. Dans la pratique, elle accepte ordinairement les décisions de celles-ci, sauf s'il y a une vive opposition entre les membres sur des points précis. Au sein des commissions, les résolutions sont adoptées à la simple majorité. En séance plénière, pour les questions importantes, il faut une majorité des deux tiers, aux termes de la Charte de l'ONU (article 18).

L'étude d'une question se poursuit habituellement selon un plan bien établi. Elle commence par un débat sur tous les aspects du problème, qui peut se terminer après quelques heures ou durer jusqu'à trois semaines, selon le cas. Pendant ce temps les idées se cristallisent, et les délégations présentent divers projets de résolutions et d'amendements. Ces textes font l'objet de discussions sur la forme, le fond et les modalités, puis sont ensuite mis aux voix. Fondamentalement, il existe trois manières d'adopter une résolution. Si le président de la séance est sûr que tous les membres sont favorables, il proclamera la résolution adoptée à l'unanimité sauf opposition. Dans les autres cas, les délégations indiquent leur approbation, leur opposition ou leur abstention au moyen d'un vote à main levée ou par appel nominal, mode de scrutin, où les délégations énoncent oralement leur choix, qui est inscrit dans les procès-verbaux. Parfois les mises aux voix soulèvent des questions de procédure; aussi l'observateur averti tiendra-t-il à lire d'avance le règlement intérieur de l'Assemblée (document A/4700).

On peut durant la session se procurer une grande diversité de documents de l'ONU; les observateurs auront intérêt à en lire quelques-uns. Le *Journal* indique quotidiennement l'heure et la salle où se réunissent les commissions, ainsi que les points à l'ordre du jour de chacune et les documents s'y rapportant. Nous citons en outre: les procès-verbaux textuels de l'Assemblée et de la Première Commission (cotes A/PV et A/C.1/PV); les résumés des travaux des commissions (cote A/C. . . /SR, où le numéro à la suite de C correspond à la commission; les questions débattues dans les séances ou traitées dans les rapports (cote A/ . . .). Ces textes sont ordinairement diffusés par le service de documentation de chaque commission.

L'ordre de jour définitif de l'Assemblée comprendra vraisemblablement près de cent points. On ne saurait ici les présenter dans le détail. Nous mentionnerons les principaux et inviterons le lecteur à se rappeler que bon nombre remontent loin en arrière et exigeraient pour être bien compris des heures d'étude. L'ordre du jour définitif de chaque commission paraîtra sous la forme d'un document une fois que l'Assemblée générale aura pris ses décisions sur les rapports du Bureau. Dans l'intervalle on peut consulter le document A/5450, qui renferme l'ordre du jour provisoire.

Questions qui seront probablement traitées en séance plénière

Élections au Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité comprend cinq membres permanents (Chine, France, Grande-Bretagne, États-Unis et URSS) et six membres élus par l'Assemblée générale pour une période de deux ans. Trois membres sont élus chaque année par scrutin secret et à la majorité des deux tiers. Les candidats cette année seront la Bolivie, la Tchécoslovaquie, la Côte-d'Ivoire et la Malaisie.

Élections au Conseil économique et social

Le Conseil économique et social se compose de dix-huit membres élus pour une durée de trois ans; six sont remplacés chaque année par un scrutin secret à l'Assemblée générale. Ceux dont le mandat se terminera à la fin de 1963 sont: la France, l'Italie, l'Uruguay, le Salvador, l'Éthiopie et la Jordanie. Les candidats à ces sièges seront assez nombreux, et on ne saurait dès maintenant apprécier les chances de chacun. On peut prévoir cependant que la France, membre permanent du Conseil de sécurité, sera réélue selon l'usage établi. Incidemment, la répartition géographique des sièges du Conseil de sécurité et du Conseil économique a été arrêtée par entente verbale en 1946. Les pays qui ont adhéré à l'Organisation au cours des dix dernières années estiment leur représentation insuffisante et entendent remédier à cet état de choses. Lors de sa dernière session, le Conseil économique a recommandé à l'Assemblée générale d'agrandir ses cadres afin que plus de pays africains et asiatiques puissent y être élus. Cette question fera sans doute l'objet, dès cette session, d'un long débat se rattachant soit au rapport du Conseil économique soit au point relatif à la révision de la charte.

Année de coopération internationale

L'Année géophysique internationale ayant été un succès, le Canada, l'Inde et quelques autres pays ont conçu le projet de faire de 1965, vingtième anniversaire de l'ONU, une Année de coopération internationale. Il s'agirait de faire connaître les exemples actuels de coopération internationale et de lancer divers projets communs en divers domaines. Ces desseins procèdent de la certitude qu'une

collaboration plus large et plus intense entre les pays constituerait l'un des moyens les plus efficaces pour éliminer les tensions. Une commission préparatoire, qui comprend le Canada, présentera un rapport sur cette question, dont l'étude commencera par l'examen des mesures proposées dans ce rapport.

Amélioration des méthodes de travail

Depuis sa création en 1945, l'Assemblée générale s'est modifiée de façon sensible. Le nombre de ses membres est passé de 51 à 111; une forte majorité des nouveaux membres venant d'Afrique et l'Asie, les questions à l'étude diffèrent de celles des années antérieures. Malgré quelques changements dans le règlement intérieur, les méthodes de l'Assemblée ne se sont pas encore adaptées à la situation nouvelle. Le Comité spécial de dix-huit membres, formé l'année dernière, a dressé le rapport A/5423, qui renferme diverses recommandations à ce sujet. L'Assemblée les étudiera lors d'un débat qui promet d'être intéressant et qui, à longue échéance, pourrait se révéler avantageux pour tous les intéressés.

Rapport sur le colonialisme

Le Comité chargé de surveiller la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux, faite en décembre 1960, siège de façon presque constante entre les sessions de l'Assemblée. Celle-ci étudiera cette année les recommandations du Comité concernant divers territoires coloniaux, dont la Rhodésie du Sud, le Sud-Ouest africain, le Kenya, le Zanzibar, les territoires africains sous administration portugaise, Aden et les îles Fidji. Chacun de ces territoires, très différents au point de vue du développement politique et économique, présente des problèmes particuliers. Les recommandations du Comité spécial, qui consistent en projets de résolutions proposés à l'Assemblée générale, sont généralement étudiées en séances plénières. Après une discussion générale sur la décolonisation, l'Assemblée examinera un à un les projets de résolutions concernant chaque territoire en cause.

Représentation de la Chine

La question de la représentation de la Chine à l'ONU fera sûrement l'objet d'un débat, mais on ne sait trop actuellement quelle en sera la tournure. Fondamentalement il s'agit de savoir si ce sont les communistes ou les nationalistes chinois qui doivent représenter le pays aux Nations Unies. Quelques délégations, notamment celle de l'Union soviétique, soutiennent qu'on devrait agréer les pouvoirs des représentants de la République populaire de Chine et récuser ceux des délégués de Formose. Selon d'autres pays, dont les États-Unis, le problème porterait sur les conditions d'admissibilité et la Chine communiste ne les remplit pas. L'attitude des autres membres se situent entre ces deux positions.

Questions qui seront probablement confiées à la Première Commission

Désarmement et mesures connexes

A la dix-huitième session, le débat sur le désarmement général et complet se fondera sur le rapport du Comité des Dix-Huit. On ne discutera probablement pas dans le détail les mesures à inclure dans le Traité, mais le débat devrait aboutir à une résolution analogue à celle de l'année précédente, où l'Assemblée invitait le Comité à poursuivre ses travaux de façon expéditive et dans un esprit de conciliation, jusqu'à ce qu'ils aboutissent à un accord, et formulait le vœu qu'on accorde une attention immédiate aux diverses mesures connexes propres à réduire les tensions et à faciliter la négociation d'un accord sur un désarmement général et complet.

Zones dénucléarisées

La dénucléarisation de l'Amérique latine a été inscrite à l'ordre du jour; son étude pourrait s'étendre à la possibilité de créer d'autres zones semblables en Afrique et ailleurs. L'attitude du Canada quant à ces propositions dépendra de leur conformité aux trois exigences exposées à la Chambre des communes le 3 juin 1963 par le premier ministre:

- a) qu'elles soient acceptables aux pays situés dans le secteur géographique intéressé;
- b) qu'elles comportent des ententes sur le contrôle des engagements;
- c) qu'elles soient conformes au principe reconnu selon lequel aucune mesure de désarmement ne doit entraîner un avantage unilatéral pour un État ou un groupe d'États.

Arrêt des expériences nucléaires

L'Inde a déjà proposé d'inscrire une question sur l'arrêt des expériences nucléaires. De nombreuses délégations se prononceront énergiquement en faveur d'une adhésion générale à l'accord d'interdiction partielle conclu à Moscou et continueront de préconiser une interdiction complète, englobant les essais souterrains, ainsi que le ralliement du plus grand nombre possible d'États à un tel accord.

Interdiction des engins nucléaires

La question d'une conférence sur l'interdiction des engins nucléaires figure de nouveau à l'ordre du jour. L'année dernière l'Assemblée a prié le secrétaire général de demander aux États membres leur opinion et de faire rapport à la session cet automne. Par le passé, quelques États, dont le Canada, se sont opposés à la convocation d'une telle conférence, soutenant qu'elle serait d'une utilité douteuse et qu'elle pourrait détourner des efforts de négociation en vue d'accords qui lient véritablement, seuls moyens d'écartier la menace des engins nucléaires.

L'espace extra-atmosphérique

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace, composé de vingt-quatre membres, a été créé en 1959 avec le mandat ci-après:

- a) examiner, selon qu'il convient, l'étendue de la coopération internationale et étudier les moyens d'exécuter des programmes touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui pourraient utilement être entrepris sous les auspices des Nations Unies;
- b) étudier la nature des problèmes juridiques que pourra soulever l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, et notamment l'élaboration des principes fondamentaux qui régiraient l'activité des États dans ce domaine, les responsabilités en cas d'accidents cosmiques, l'assistance aux astronautes et aux véhicules spatiaux ainsi que leur retour.

Récemment le Comité a pris la décision de déférer les questions juridiques et les questions scientifiques à ses deux sous-comités créés à ces fins. Si le Sous-Comité juridique n'est parvenu à une entente ni sur les principes ni sur des projets d'accords touchant des questions précises, il a du moins réduit les divergences entre les États-Unis et l'URSS à un point où il est maintenant possible de les définir avec plus de précision. Le Sous-Comité scientifique s'est réuni à Genève en mai; entre autres choses, il a félicité le Gouvernement indien d'avoir créé à Thumba une base équatoriale de lancement de fusées-sondes, puis invité le Comité de la recherche spatiale (Conseil international des unions scientifiques) à examiner la répartition géographique des installations de lancement de fusées-sondes et d'établir leur puissance.

Points dont la Commission politique spéciale sera sans doute saisie

Apartheid

Presque tous les membres de l'Assemblée réprouvent la politique de ségrégation raciale du Gouvernement sud-africain. Il existe d'autre part une grande divergence de vues quant aux pressions à exercer sur la République Sud-Africaine pour l'amener à modifier sa politique de discrimination. Nombre de membres africains et asiatiques sont favorables à des sanctions économiques et autres et demandent que le pays en cause soit expulsé de l'Organisation s'il persiste à méconnaître les résolutions par lesquelles les Nations Unies l'invitent à abroger ses mesures de ségrégation. Cette question figure à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis des années, mais le débat sera plus vif cette fois, à en juger par quelques faits récents. Lors des conférences de certaines institutions spécialisées, telles l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les délégués de l'Afrique du Sud ont été expulsés ou menacés d'expulsion. Les délibérations du Conseil de sécurité en août laissent prévoir à quel genre de débat on peut s'attendre.

Effets des radiations ionisantes

Le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes, créé en 1955, a été chargé de recueillir, de réunir et d'apprécier les renseignements des États membres concernant la radio-activité atmosphérique et ses effets sur l'homme et son milieu. Le Comité remet chaque année à l'Assemblée générale des rapports sur l'état de ses travaux; en 1958 et en 1962 il a fourni des rapports d'ensemble. Au nombre des membres actifs, le Canada s'est montré sensible dès le début à la valeur du travail scientifique accompli par le Comité. C'est que le Gouvernement et la population du Canada se préoccupent des périls que les retombées radio-actives présentent pour le genre humain. Aux sessions récentes de l'Assemblée, le Canada a joué un rôle prédominant en attirant l'attention mondiale sur les effets nocifs des radiations atomiques et en amenant l'Assemblée à adopter une proposition ayant pour objet la création d'un système mondial pour mesurer et enregistrer la radio-activité atmosphérique. L'accord d'interdiction intervenu récemment assurera peut-être à tous les intéressés la possibilité d'accorder une attention nouvelle aux recherches qui font partie du travail du Comité pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine

Créé en 1950, cet Office avait pour mandat d'apporter des secours et de faciliter le rétablissement des réfugiés arabes privés de leurs maisons et de leur gagne-pain lors des hostilités auxquelles a donné lieu la création de l'État d'Israël, en 1948. Plus d'un million reçoivent encore des vivres ou les services complets de l'Office, qui dépense ainsi environ 40 millions de dollars par année. Cette œuvre est soutenue par des contributions bénévoles, dont les plus importantes proviennent des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada, de la France, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Quant aux plus petites, elles sont fournies par une trentaine de pays. Le mandat de l'Office a été renouvelé l'an dernier pour deux ans, à compter du 1^{er} juillet 1963. Le débat sur l'activité de l'Office portera essentiellement sur la possibilité d'une solution permanente; fort probablement, les États arabes et Israël adopteront une fois encore leur même attitude quant au problème des réfugiés et à l'ensemble de la question de Palestine.

Questions que la Deuxième Commission étudiera probablement

La Deuxième Commission occupe le sommet de l'appareil qui illustre l'intérêt que les membres des Nations Unies portent à une variété de questions se rapportant à la fois au commerce et au développement économique. Chaque année, elle examine les rapports relatifs à l'activité du Conseil économique et social et des divers organismes qui s'y rattachent. L'an dernier, la Deuxième Commission s'est intéressée principalement aux questions de commerce; on s'attend à ce qu'il en soit de même cette année.

Conférence sur le commerce et le développement économique

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement constituera sûrement l'un des principaux sujets de débat à la Deuxième Commission. Jusqu'ici le Comité préparatoire a tenu deux sessions; la deuxième, qui a eu lieu à Genève, a pris fin le 28 juin; la troisième inscrite au programme, doit avoir lieu à New-York en février 1964. Quant à la Conférence, elle doit s'ouvrir à Genève le 23 mars 1964 et se prolonger jusqu'au 15 juin. Le Comité préparatoire ne comprend que trente-deux pays, dont le Canada; il y a donc lieu de croire que les autres pays de l'ONU voudront exprimer leurs points de vue sur les travaux de préparation déjà accomplis, de même que leurs opinions d'ordre plus général au cours du débat à la Commission.

Il y a eu d'intensives consultations entre les gouvernements à ce sujet et il en sera de même jusqu'à l'ouverture de la conférence. Le Comité préparatoire est une excellente source d'indications sur ce qu'attendent de la Conférence les grandes puissances industrielles, les principaux pays en voie de développement et l'Union soviétique. Ce rôle a également été rempli par d'autres organismes, notamment par le Comité exécutif de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et par le Comité de liaison du Commonwealth, qui ont consacré des débats à cette question. Le dialogue entre les gouvernements se poursuivra dans ces institutions. L'opinion du Canada, selon laquelle la Conférence devrait être consacrée essentiellement aux problèmes des pays sous-développés, compte tenu des travaux en cours au GATT, a été exposée au Comité préparatoire et aux commissions mentionnées plus haut.

Autres points

Comme les États membres manifestent un vif intérêt pour la Conférence sur le commerce, il ne restera guère de temps, peut-être, pour l'examen des autres points de l'ordre du jour. Certains de ceux-ci ont trait à la Décennie des Nations Unies pour le développement, considérée aux points de vue de l'assistance technique, du développement industriel et du développement économique planifié. D'autres concernent la collaboration entre les administrations d'assistance technique, dont les principales sont le Fonds spécial, le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds de développement des Nations Unies.

Questions que la Troisième Commission étudiera probablement

La Troisième Commission est responsable des questions qui sont essentiellement d'ordre social. Une grande partie de ses travaux lui viennent de quatre des sept commissions techniques du Conseil économique et social: Commissions des questions sociales, des droits de l'homme, de la condition de la femme, des stupéfiants. Les résolutions et recommandations des commissions techniques doivent recevoir l'approbation préalable du Conseil économique et social, qui

les transmet à l'Assemblée générale où elles sont étudiées en Troisième Commission. Celle-ci examine en outre certaines sections du rapport du Conseil économique et social, le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et celui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Pactes sur les droits de l'homme

Nombreux sont les points de l'ordre du jour relevant de la Troisième Commission qui reviennent d'année en année. Une des tâches les plus importantes de la Commission, qui se répète depuis 1955, consiste à examiner les pactes internationaux sur les droits de l'homme. Ces pactes renferment des articles concernant les droits civils et politiques, les droits économiques, les droits sociaux et les droits culturels. Il est difficile d'établir pour chaque article une rédaction pouvant rallier l'appui de la majorité des États. Chaque pays le scrute d'après la philosophie de sa propre jurisprudence, de ses lois, de ses dispositions constitutionnelles, de ses possibilités pratiques, de ses problèmes et objectifs politiques, et bien d'autres facteurs. Les pays du bloc soviétique, par exemple, considèrent les droits de l'homme en tant que droits collectifs, et non pas individuels comme en Occident.

Dans le cas du Canada, un bon nombre d'articles de ces pactes ont trait à des domaines réservés aux pouvoirs provinciaux; or les pactes ne prévoient pas la situation particulière des États fédéraux. Le Canada, d'autre part, a refusé son appui aux dispositions d'ordre économique, social et culturel qui prescrivent le droit au travail, le droit de chacun à la sécurité sociale, des normes de vie suffisantes, une alimentation, un habillement et un logement suffisants, de même que le droit de prendre part à la vie culturelle. Il s'agit là d'aspirations difficiles à satisfaire par des moyens législatifs, surtout si l'on s'en tient au rôle que doit jouer dans la société le gouvernement d'une démocratie parlementaire.

En dépit de nombreuses difficultés, la Commission a pu faire l'accord sur la rédaction de la plupart des articles. Une fois élaborés dans leur totalité, ces pactes seront examinés par l'Assemblée générale. Si elle les approuve, ils seront ouverts à la signature et à la ratification des États membres.

Au cours de cette session, la Commission étudiera les articles de mise en œuvre, ce qui ne laissera pas d'être difficile. Les États nouveaux souhaitent vivement que chacun des pays signataires mette les pactes en œuvre de façon obligatoire et le plus rapidement possible. Dans de nombreux pays occidentaux, l'esprit des pactes est déjà en honneur, mais sans être exprimé formellement par des actes législatifs. Plusieurs de ces pays craindraient, en appliquant les pactes de façon juridique et rigide, de détruire l'esprit même dont ils sont l'expression.

La Commission doit examiner deux nouveaux projets d'articles, présentés à la dix-septième session: l'un a trait au droit d'asile; l'autre, présenté par la Pologne, aux droits de l'enfant. La Commission n'ayant pu décider d'ajouter aux pactes un article sur les droits de l'enfant, elle a soumis la question à la

Commission des droits de l'homme, laquelle a adopté une résolution renvoyant à l'Assemblée générale, c'est-à-dire à la Troisième Commission, la décision finale à ce sujet.

Déclarations et conventions internationales

La Commission a examiné et approuvé, au cours des années, un certain nombre de conventions internationales, parmi lesquelles la Convention sur le consentement au mariage, l'âge du mariage et l'enregistrement du mariage, qui a été ouverte à la signature en 1962; la Convention sur le statut des réfugiés, achevée en 1951; et la Convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage, achevée en 1956. A sa prochaine session, la Commission poursuivra l'examen d'un projet de déclaration et d'un projet de convention sur la liberté de l'information. Elle examinera d'autre part le projet de déclaration sur le droit d'asile, qui soulèvera sans doute les mêmes difficultés que les années précédentes. La déclaration affirme le droit des persécutés politiques de quitter leur pays d'origine et de chercher un asile dans le pays de leur choix. Ce principe a été fort discuté au sein de la Commission. Les pays du bloc soviétique considèrent le droit d'asile comme étant le droit qu'a une personne de demander l'asile; divers pays occidentaux le considèrent comme le droit qu'a un pays d'accorder cet asile.

A la dix-septième session, alors qu'elle était saisie du point de l'ordre du jour relatif aux manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse, la Commission a adopté une résolution invitant la Commission des droits de l'homme à établir un projet de déclaration sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale ainsi qu'un projet de déclaration semblable sur l'intolérance religieuse. La Commission a terminé la rédaction d'une déclaration sur la discrimination raciale, mais n'est pas aussi avancée dans le cas de l'intolérance religieuse. Elle n'examinera donc que le premier des deux projets de déclarations.

Autres points de l'ordre du jour

La Commission examinera également les points suivants: rapport de l'UNESCO sur l'analphabétisme dans le monde, rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, rapport (en partie) du Conseil économique et social, examen de mesures destinées à développer plus rapidement le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Points dont la Quatrième Commission sera sans doute saisie

La Quatrième Commission est chargée des questions coloniales. Ces dernières années, la course à l'autonomie ou à l'indépendance a été si générale que plusieurs des points relatifs à la question coloniale ont dû être examinées en séance

plénière. C'est pourquoi l'on verra peut-être, par exemple, un débat sur la Rhodésie du Sud en Quatrième Commission au même moment qu'un débat sur l'Angola en séance plénière de l'Assemblée. Il reste que le mouvement anti-colonial converge naturellement, aux Nations Unies, sur la Quatrième Commission.

Le but principal des travaux de la Quatrième Commission est de hâter l'évolution politique des territoires coloniaux, ceux-ci étant de trois catégories:

- a) *Territoires non autonomes* — Il y en a une cinquantaine, depuis l'Angola et le Mozambique jusqu'aux dépendances comme l'île Maurice ou l'île Sainte-Hélène.
- b) *Territoires sous tutelle* — Les accords de tutelle conclus après la seconde guerre mondiale ne restent en vigueur que pour trois territoires: Nau u, la Nouvelle-Guinée australienne et le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, administré par les États-Unis.
- c) *Le territoire sous mandat du Sud-Ouest africain* — administré par la République d'Afrique du Sud en vertu d'un mandat de la Société des Nations.

La Quatrième Commission sera saisie de trois problèmes principaux. Rhodésie du Sud, territoires portugais d'Afrique, Sud-Ouest africain. Dans ces territoires, de faibles minorités européennes dominent les Africains et leur refusent ces droits politiques fondamentaux.

Dans le cas de la Rhodésie du Sud, la Quatrième Commission examinera des recommandations demandant à la Grande-Bretagne de ne pas céder la souveraineté au gouvernement actuel, dominé par la minorité blanche. Quant au problème des territoires portugais en Afrique, bien que le Conseil de sécurité en soit déjà saisi, la Quatrième Commission adoptera sans doute de nouvelles recommandations invitant le Portugal à accepter le principe de l'autodétermination et à collaborer avec les Nations Unies en vue de l'indépendance des peuples de l'Angola, du Mozambique, etc. Dans le cas du Sud-Ouest africain, la Quatrième Commission examinera un projet de résolution recommandé par le Comité spécial des Vingt-Quatre, qui condamne le refus obstiné de l'Afrique du Sud d'accorder son concours aux Nations Unies pour la mise en œuvre de nombreuses résolutions de l'Assemblée, et réclame l'établissement d'une présence effective des Nations Unies dans le Sud-Ouest africain.

Points dont sera sans doute saisie la Cinquième Commission

La Cinquième Commission a pour tâches premières d'examiner la portée financière des décisions de l'Assemblée et d'assurer les fonds nécessaires pour quatre catégories principales de dépenses des Nations Unies, lesquelles sont énumérées ci-dessous avec exposé des méthodes financières suivies par l'ONU dans chaque cas.

Services administratifs et programmes de base

La première catégorie comprend le coût *a*) des services administratifs indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes, à l'exclusion des frais d'administration non rattachés directement aux programmes opérationnels, et *b*) les programmes dits de base (non opérationnels). (Il s'agit surtout de programmes offrant une importance et un intérêt généraux pour l'ensemble de l'Organisation: Relevé économique mondial, codification et développement du droit international, contrôle des stupéfiants, domaines propres des commissions économiques régionales.) Les États membres estiment unanimement que les dépenses de cette première catégorie constituent des dépenses de l'Organisation au sens de l'article 17 de la Charte. Un État membre ne peut donc se soustraire à l'obligation d'en assumer sa quote-part sans déchoir de son droit de vote aux termes de l'article 19 dès lors que l'arriéré atteint la somme des contributions dues pour les deux années précédentes. Aucun État membre ne s'est encore trouvé en retard de plus de deux ans. Les dépenses en question constitueront en 1963 plus de 81 p. 100 (\$76,400,000) du budget ordinaire des Nations Unies (\$93,900,000).

Frais des programmes économiques ou relatifs aux réfugiés

La deuxième catégorie comprend les frais d'administration et les dépenses opérationnelles des programmes de développement économique et des programmes relatifs aux réfugiés. Les programmes de développement économique visent avant tout à rendre service aux pays en voie de développement et non pas à tous les pays membres. Une part relativement faible des frais occasionnés par ces programmes figure au budget ordinaire et fait l'objet d'une répartition entre les membres, aux termes des articles 17 et 19 de la Charte. Il s'agit là d'une acceptation symbolique de responsabilité collective pour le relèvement des normes d'existence dans les régions peu développées du monde. Les fonds destinés aux programmes de développement économique des Nations Unies proviennent surtout de contributions bénévoles des États membres, accordées en dehors du cadre du budget ordinaire: Programme élargi d'assistance technique et Fonds spécial.

En 1962, les dépenses administratives et opérationnelles des programmes économiques ou relatifs aux réfugiés comptaient pour 14.6 p 100 (\$13,700,000) du budget ordinaire des Nations Unies. Le bloc soviétique est d'avis que les programmes de développement social et économique devraient être financés par des contributions bénévoles et non pas figurer au budget ordinaire. Jusqu'à 1963, néanmoins, les pays communistes ont versé leurs quotes-parts de ces dépenses. En 1963, ils ont fait savoir qu'ils se proposent de payer leurs quotes-parts en devises nationales, lesquelles pourront servir au paiement des services des techniciens ou de marchandises provenant des pays du bloc communiste. Dans le cas de divers autres points figurant à cette section de l'ordre du jour, les pays du bloc soviétique refusent de payer leurs quotes-

parts: cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée, intérêts et amortissement des obligations des Nations Unies. La France est le seul autre État membre qui ait refusé d'acquitter sa quote-part des dépenses de cette catégorie (intérêts et amortissement des obligations des Nations Unies).

Dépenses autres que celles des forces armées

La troisième catégorie de dépenses comprend le coût des opérations de maintien de la paix et de la sécurité, à l'exclusion de celles de ces opérations (FONU et ONUC, soit Force d'urgence des Nations Unies et Opération des Nations Unies au Congo) qui comportent le recours à des forces armées. Telles sont ou ont été les "missions spéciales" des Nations Unies au Liban, en Corée, en Palestine et au Cachemire. La très grande majorité des États membres ont accepté que ces dépenses soient financées dans le cadre du budget ordinaire aux termes des articles 17 et 19. (Il s'agit des 4.2 p. 100 du budget ordinaire, soit de \$3,900,000). Les pays du bloc soviétique repoussent en principe cette méthode, mais jusqu'en 1963 ont néanmoins acquitté leurs quotes-parts. Certains États membres non alignés sympathisent avec la position du bloc soviétique à cet égard. Eux aussi, d'ailleurs, versent leurs quotes-parts des dépenses en question, se contentant de s'abstenir lors de la mise aux voix des articles pertinents du budget.

Dépenses que comporte le recours aux forces armées

La quatrième catégorie de dépenses a trait aux opérations de paix et de sécurité s'appuyant sur des forces armées. Une fois prises les décisions politiques et engagées les interventions au Moyen-Orient (FONU) et au Congo (ONUC), l'Assemblée générale s'est occupée de leur financement. Ces dépenses ne figurent pas au budget ordinaire. Il y a eu divergences d'opinions quant à la légalité, à l'organisation, à la direction et au financement de ces opérations; aussi les pays du bloc soviétique et quelques autres, dont la Belgique, la France et la République Sud-Africaine, ont refusé d'acquitter leur quote-part des dépenses pour une opération ou pour les deux. De plus, un certain nombre d'autres États membres ont fait savoir que leurs moyens limités ne leur permettaient pas d'assumer leur part de ces frais. Il en est résulté des arriérés de \$27,300,000 pour la FUNU et de \$72,000,000 pour l'ONUC, au 30 juin 1963.

Pour combler le déficit courant qui ne cessait de croître, l'Assemblée a autorisé le secrétaire général, en 1961, à émettre pour 200 millions d'obligations des Nations Unies. Le 31 juillet, soixante gouvernements (dont le Canada, avec \$6,240,000) ont acheté de ces titres ou en ont pris l'engagement. Le montant total des achats s'élevait ce jour-là à \$144,400,000. De plus, en vue d'assurer à l'Organisation une base financière solide; l'Assemblée générale a créé un Groupe de travail de quinze membres en 1961 et un autre de vingt et un membres en 1963, chargés d'étudier les méthodes qui permettraient de répartir équitablement les frais des opérations pacificatrices onéreuses. Ils n'ont trouvé aucune formule de financement à longue échéance qui ralliât l'agrément général. Aussi

le financement de la FUNU et de l'ONUC a continué de s'effectuer d'après la méthode spéciale des années précédentes, où les quotes-parts des pays en voie de développement sont inférieures à celles du barème employé pour le budget ordinaire.

Ses arriérés croissant constamment, l'ONU est toujours exposée à une crise financière grave. Lors de la quatrième session spéciale, le secrétaire général a exprimé l'avis qu'à la fin de l'automne l'Organisation ne disposerait plus d'assez d'argent pour ses dépenses administratives régulières.

Autres tâches

La Cinquième Commission, qui pourvoit aux besoins de fonds, contrôle les projets de budgets soumis à l'Assemblée par le secrétaire général, soit le budget ordinaire et ceux de la FUNU et de l'ONUC. Elle s'occupe aussi des questions d'administration et des questions concernant l'organisation et le recrutement du personnel du Secrétariat.

Questions importantes

Voici quelques-unes des questions les plus importantes que la Commission examinera lors de la prochaine session:

- a) augmentation du budget ordinaire au cours des dernières années et refus par le bloc soviétique de verser sa part de certaines dépenses comprises dans ce budget;
- b) retrait du droit de vote aux pays en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation, aux termes de l'article 19 de la Charte. Il est possible qu'on discute la question de savoir si cette sanction est automatique ou si elle doit recevoir à l'Assemblée une approbation des deux tiers des voix;
- c) la répartition des dépenses de la FUNU et de l'ONUC (si celle-ci doit être maintenue en 1964);
- d) le rapport du secrétaire général établissant s'il est souhaitable et possible de créer un Fonds de paix des Nations Unies qui serait formé de contributions libres des membres, des entreprises privées, des particuliers et servirait à financer le maintien de la paix;
- e) rapport du secrétaire général sur les méthodes administratives propres à faciliter à l'Assemblée l'étude de l'aspect financier d'une opération de maintien de la paix, au moment où celle-ci fait l'objet d'une décision politique;
- f) le rapport du secrétaire général sur les entretiens qu'il a eus avec les membres retardataires afin de les amener à acquitter promptement leurs contributions;
- g) coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ainsi que les organismes auxiliaires;
- h) répartition géographique du personnel du Secrétariat.

Questions que la Sixième Commission étudiera probablement

La Sixième Commission s'intéresse aux questions qui sont principalement d'ordre juridique. Son ordre du jour de cette année renferme les points ci-après:

- a) Rapport de la Commission du droit international (composée de juristes choisis en raison de leur compétence personnelle et chargés du développement et de la codification du droit international) sur les travaux de sa dernière session, en ce qui concerne notamment le droit des traités.
- b) Question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations.
- c) Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. C'est cette question qui soulèvera le plus de controverses, probablement, parce qu'il y a divergences de vues au sein de la Commission; certains membres soutiennent que la coexistence pacifique représente une notion juridique qui mérite d'être étudiée et codifiée; d'autres affirment qu'elle relève essentiellement du domaine politique et qu'il vaudrait mieux pour la Commission d'étudier les branches du droit qui ont besoin d'être développées. L'an dernier, à la suite de longs débats, on a choisi quatre principes de droit à faire étudier par la Commission lors de la prochaine session.
- d) Assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international.
- e) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.

ent

palem ent

ci-après:

e juristes

veloppement

x de sa

général: ux

américains

Nations

probablement

ion; certainement

ne

affirment

it mieux

in d'être

si quatre

prochaine

fusion et

Don d'aliments à la Grèce

L le 7 AOÛT 1963, à Athènes, par un échange de notes le Canada a fait don à la Grèce de produits alimentaires, d'une valeur d'un million de dollars, destinés aux forces armées grecques. La note canadienne a été signée par l'ambassadeur du Canada, M. Antonio Barrette, et la réponse grecque, par le premier ministre de Grèce, M. Panaghiotis Pipinelis, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères.

L'aide canadienne à la Grèce fait suite à une décision prise par le Conseil ministériel de l'OTAN à sa réunion de décembre 1962. On savait que, pendant deux ans, le Gouvernement grec éprouverait des difficultés financières à maintenir ses forces armées à un niveau satisfaisant; aussi les autres membres de l'Alliance furent-ils invités à l'aider. Divers membres de l'OTAN ont fourni depuis lors une aide variée. Dans le cas du Canada, on a décidé que cette aide prendrait la forme de produits alimentaires: viande en conserve et lait en poudre. La totalité des aliments devrait être rendue en Grèce d'ici la fin de l'année.



M. Antonio Barrette, ambassadeur du Canada en Grèce (à gauche), et M. Panaghiotis Pipinelis, premier ministre et ministre par intérim des Affaires étrangères de Grèce, ont procédé le 7 août 1963 à un échange de notes portant sur un don aux forces armées grecques de produits alimentaires canadiens d'une valeur d'un million de dollars.

Division des biens et fournitures

LA DIVISION des biens et fournitures est l'une des cinq divisions "administratives" du Ministère et, plus précisément, l'une de celles qui assurent des services au Canada et à l'étranger. Les quatre autres sont la Division du personnel, la Division des communications, la Division des finances et la Division des services administratifs. Aux lendemains de la seconde guerre mondiale, l'activité administrative relevait entièrement du Chef des services administratifs et de son personnel restreint. Le développement rapide du Ministère a exigé une réorganisation; c'est ainsi que fut créée en 1948 la Division des biens et fournitures, chargée du soin et de l'entretien des locaux ci-dessous du Ministère occupés par ses 68 missions à l'étranger:

| | |
|--|-------------------|
| 70 immeubles de bureaux: | en propriété: 12 |
| | en location : 58 |
| 62 résidences officielles: | en propriété: 24 |
| | en location : 38 |
| 144 locaux d'habitation pour le personnel: | en propriété: 19 |
| | en location : 125 |
| 13 terrains à bâtir: | en propriété: 11 |
| | en location : 2 |

Acquisition de propriétés à l'étranger

Le Ministère estime que, pour des raisons d'efficacité et d'économie, il doit poursuivre et accélérer son programme d'acquisition d'immeubles à l'étranger, sous réserve de certaines considérations budgétaires. Aussi la Division des biens et fournitures a-t-elle mis au point un programme de construction et d'acquisition à long terme. Créé en 1958, le Comité consultatif de la Trésorerie pour les locaux à l'étranger a été chargé d'examiner les propositions en ce sens formulées par notre Ministère et par les autres ministères. Ce comité comprend des représentants du Conseil du Trésor, des Travaux publics, du Commerce et des Affaires extérieures. Un fonctionnaire supérieur du ministère des Affaires extérieures y remplit la fonction de président.

Les projets de construction des chancelleries et des résidences officielles qu'exigent les besoins croissants du Ministère doivent être arrêtés avec soin afin de répondre à des besoins fonctionnels et pour que le choix d'un style approprié au lieu et au pays serve la réputation du Gouvernement canadien. En 1953, il a été créé un second comité, le Comité consultatif d'architecture. Il comprend: trois architectes recommandés par l'Institut royal d'architecture du Canada et appelés à remplir des mandats de deux ou trois ans; le conseiller spécial du sous-ministre des Travaux publics; et, comme président, un fonctionnaire supérieur des Affaires extérieures. Leurs fonctions consistent à dresser la liste des bureaux



La chancellerie de l'ambassade du Canada à La Haye, aux Pays-Bas.

canadiens d'architectes les plus aptes, selon eux, à établir les plans de tel ou tel immeuble. C'est à eux qu'il incombe plus tard d'étudier les devis et les plans établis par les architectes canadiens.

Organisation

La Division des biens et fournitures se divise en six sections :

- 1) Biens à l'extérieur
- 2) Ameublement des missions
- 3) Véhicules et matériel électrique
- 4) Inventaire
- 5) Fournitures et expéditions
- 6) Bureau général des commandes.

Toutes ces sections sont sous la direction d'un agent technique permanent, possédant une grande expérience dans son domaine. Au cours des cinq dernières années, les cadres de la Division se sont accrus des quelques experts techniques qu'exigeaient les besoins de plus en plus considérables du Ministère.

Section des biens à l'extérieur

C'est de cette section que relèvent l'achat et la location des immeubles, ainsi que leur entretien (réparations, améliorations, peinture). Elle doit donc étudier les propositions des missions touchant l'achat ou la location d'immeubles. Ensuite elle soumet ses recommandations aux autorités compétentes. Elle établit les plans de nouveaux bureaux ainsi que les réaménagements que nécessitent les

augmentations de personnel. Cela exige des consultations avec les autres divisions et ministères au sujet de leurs besoins. Mais le travail de la section consiste surtout à donner suite aux nombreuses demandes des missions touchant l'entretien des immeubles pris à bail par le Ministère ou lui appartenant.

A certains endroits, le personnel rencontre une rareté de logements et est contraint à des versements anticipés de loyers qui dépassent les moyens des particuliers. Pour cette raison, et pour d'autres, le Ministère doit louer des locaux d'habitation. En ce moment, 125 baux du gouvernement pour des appartements et des maisons du personnel sont confiés aux soins de la Section des biens à l'extérieur. Toutefois le Ministère ne consent à louer des immeubles que si la situation le justifie et lorsqu'il peut obtenir des baux de cinq ans ou davantage. Les locaux doivent être bien situés et offrir des dimensions et des dispositions qui répondent aux besoins du personnel qui les occupera. Le bail à long terme est un préalable, bien entendu, aux programmes d'ameublement dont il sera question plus bas.

Section de l'ameublement

Les normes adoptées par le Ministère tendent, dans le cas des chefs de missions, vers un standing comparable à celui des autres pays. Il n'y a pas deux plans d'ameublement et de décoration qui soient identiques, quant à la conception et à la qualité, vu les différences de style des immeubles, les considérations de lieu et l'importance de la mission. Il faut tenir compte du climat et de ses effets sur les meubles de bois et sur les tissus. Parfois il faut renoncer à certains bois et à certains tissus, qui sembleraient avantageux. Les tissus, en particulier, posent des problèmes difficiles; il en est, d'usage courant en Amérique, qui ne résistent pas à un soleil trop fort. La fréquence des blanchissages et des nettoyages à sec peut aussi ne pas leur convenir.

Le Ministère a aussi à son service quelques décorateurs d'intérieur, qui connaissent très bien les besoins des résidences officielles, grâce à des visites à l'étranger, à des consultations avec les chefs de missions, etc. Ils savent que le Ministère a pour ligne de conduite d'acheter des produits canadiens quand les circonstances le permettent et de maintenir les frais à un niveau raisonnable. Par leurs contacts avec les manufacturiers et les maisons de gros, leur connaissance des différentes sources d'approvisionnement, ils sont en mesure d'effectuer leurs achats à de bonnes conditions et d'obtenir des livraisons plus promptes. Lorsqu'il s'agit d'un ameublement important, on estime souhaitable et plus économique d'envoyer un décorateur sur place afin qu'il étudie ce qu'offrent les fournisseurs et qu'il assure l'élaboration méthodique du plan d'ameublement.

Jusqu'ici la Division des biens et fournitures a meublé, en tout ou en partie, 298 immeubles à l'étranger. Les règlements applicables au choix des meubles pour les logements du personnel sont exposés dans le Guide des biens et fournitures. Il s'agit là de plans à exécuter en cas de difficultés marquées ou dans des circonstances particulières. Par exemple, dans la plupart des pays situés derrière le rideau de fer, il faut recourir à un service gouvernemental pour obtenir

un logement; il est impossible pour les particuliers de prendre à bail des appartements meublés. En Extrême-Orient, on déconseille aux employés de faire transporter leurs propres meubles, vu le coût élevé du transport pour de si grandes distances et le danger de détérioration par la chaleur, l'humidité et les insectes. Si l'on exécute chaque année un certain nombre de plans nouveaux d'ameublement, le gros du travail de la Section de l'ameublement a trait surtout aux rénovations et aux remplacements.

Les tableaux

Les tableaux et les objets d'art sont aussi du domaine de la Section de l'ameublement. Comme les peintures constituent un élément important de la décoration des résidences officielles, le Ministère a commencé à acheter des œuvres canadiennes. Il a créé un comité de sélection comprenant des représentants du Ministère et des représentants de la Galerie nationale. Ces cinq dernières années, il a fait l'acquisition de tableaux canadiens, mais en quantité limitée par son budget. En outre, le Ministère a acheté un nombre limité de gravures et de sculptures esquimaudes.

Le Ministère possède maintenant 543 tableaux, soit: 335 œuvres originales (huiles, aquarelles, etc.) de 139 peintres canadiens; 42 gravures esquimaudes originales et 166 gravures ou estampes. La plupart représentent des sujets canadiens. Soucieux d'illustrer fidèlement la gamme des talents nationaux, le Ministère a fait un choix aussi étendu que possible, tout en tenant compte des besoins de ses propriétés. Il a invité, il y a quelques années, les artistes canadiens à soumettre un certain nombre de grandes toiles au Comité de sélection. Une fois l'achat fait, les peintures sont cataloguées, puis photographiées pour les archives, et encadrées s'il y a lieu. Le Comité étudie avec soin les demandes des postes afin que les tableaux conviennent dans chaque cas par leurs dimensions, leurs couleurs et leur sujet.

Section des véhicules et du matériel électrique

Cette section s'occupe des installations d'électricité, de plomberie, de chauffage et de climatisation. C'est elle qui achète les appareils ménagers (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, ventilateurs, radios, etc.). Il faut d'abord se renseigner sur le climat, le courant électrique, les adductions d'eau et sur tout ce qui détermine le choix des appareils.

Le Ministère met au total 144 voitures à la disposition de ses 70 missions. Au automobiles particulières ou du type "familial", elles ont plusieurs usages: déplacement du chef de la mission, faciliter la livraison du courrier, les messages, le transport en direction ou en provenance de l'aéroport, ainsi que les courses au ministère des Affaires étrangères ou aux autres ministères. La Section des véhicules et du matériel électrique consigne avec soin les travaux d'entretien, de réparations, les assurances, les accidents, etc. Elle renouvelle les voitures à des intervalles de trois ou quatre ans, ou lorsqu'elles ont parcouru une soixantaine

de mille milles. Le Ministère achète des voitures canadiennes, si possible. Les recommandations d'achat sont soumises au Comité des véhicules.

Section de l'inventaire

Avec les années, les ameublements et le matériel des immeubles de l'étranger ont fini par représenter des valeurs considérables. Aux termes de la Loi sur l'administration financière, la gestion de tout ce matériel incombe au Ministère. Chaque immeuble garni fait l'objet d'un inventaire tous les trois ans. Mais chaque année un état des acquisitions et retranchements doit être établi en guise de mise à jour. On utilise des feuilles de contrôle pour ce qui n'entre pas dans les inventaires, notamment pour la verrerie, la vaisselle et la lingerie. Ayant donné de bons résultats, cette méthode a été incorporée au Guide des biens et fournitures. Quand il est question de mettre un article au rancart, on s'en réfère à l'Office de contrôle, qui se réunit périodiquement pour examiner les demandes de radiation provenant des missions. On ne peut se défaire sans son autorisation des articles inventoriés.

Section des fournitures et des expéditions

La papeterie, les fournitures et le matériel de bureau des chancelleries s'obtiennent par l'intermédiaire de l'Imprimerie nationale pour la plus grande partie. Cependant, le Ministère garde en réserve des articles d'usage courant, ce qui lui permet d'assurer un approvisionnement plus rapide. Un catalogue est fourni à chaque mission et à chaque division de l'administration centrale. Les missions sont priées de présenter leurs commandes à des intervalles de six mois ou à une date fixée par le Ministère. Ainsi les commandes arrivent tous les mois à un rythme régulier et peuvent être exécutées plus efficacement au magasin.

La Section des fournitures et des expéditions se charge de l'emballage et des contacts avec les agents de transport. Les membres du personnel affectés à l'étranger ont recours aux conseils de cette section pour ce qui est du transport et de l'entreposage de leurs effets personnels, et bénéficient en outre de son aide quand il s'agit des formalités de douane. La Section obtient de plusieurs sociétés leurs tarifs pour l'emballage des meubles et des effets. Après l'emballage, elle s'occupe de les faire transporter par la voie la plus sûre et la plus directe eu égard aux frais à encourir.

Bureau général des commandes

Cette section s'occupe de toutes les commandes de matériel de bureau à l'usage de l'administration centrale et des missions, y compris les machines à écrire, à calculer, à photocopier et à dicter. Elle met la dernière main aux commandes volumineuses de papeterie confiées à l'Imprimerie nationale, aux commandes d'impression et de publication, etc. Tous les ordres d'achat des autres sections sont dactylographiés, expédiés, enregistrés et acquittés par le Bureau général des commandes. C'est lui aussi qui discute avec le ministère des Travaux publics

Les questions de mobilier, de transformation, de rénovation ou de réparations qui se posent à l'administration centrale. Le haut personnel de cette Section représente le Ministère à la Commission des Normes qui fixe les qualités de la papeterie et des fournitures utilisées dans chaque ministère.

Guide

En janvier 1957, le Ministère a publié une édition révisée de son Guide des biens et fournitures. Sur feuilles mobiles, ce guide se prête à l'insertion de modifications. Il comprend dix chapitres et traite de tous les travaux de la Division, ainsi que de ses principes, de ses méthodes et de ses limitations. Distribué à toutes les missions, il a contribué à réduire la correspondance sur nombre de sujets auxquels il s'applique. A peu près à la même époque, le Ministère a modifié son Catalogue de papeterie et de fournitures et a envoyé la nouvelle édition à toutes les missions. Le Guide se divise en cinq parties et renferme la liste des fournitures et des formules nécessaires aux missions et gardées en réserve au magasin central du Ministère.

Ouverture d'un poste

La meilleure manière de définir les fonctions de la Division des biens et fournitures est de décrire l'ouverture d'un poste à l'étranger. Une fois la création d'une nouvelle mission approuvée par le Cabinet, le Ministère convoque, en réunion générale, les chefs des divisions intéressées et l'agent choisi pour diriger le groupe d'organisation. L'objet de la réunion consiste à fixer le programme de ce groupe, qui devra veiller aux mesures administratives préparatoires. On y décide en outre, à titre provisoire, la date d'arrivée de celui qui prendra la direction du nouveau poste.

Le rapport préliminaire

S'il existe une mission assez près du pays où le nouveau poste sera créé, on prie l'un de ses agents de se rendre sur les lieux et de rédiger un rapport. Parfois, il est nécessaire d'envoyer un agent technique de la Division. La rédaction du rapport consiste en réponses à un formulaire du Ministère, dont voici quelques articles:

- a) Noms des commissaires-expéditeurs chez qui les expéditions peuvent être consignées;
- b) Les hôtels et leurs tarifs quotidiens et de séjour;
- c) Bureaux vacants, situation et prix du loyer au pied ou au mètre carré;
- d) Possibilités de logement pour le chef de la mission et le personnel; trouve-t-on des appartements meublés?

- e) La qualité des meubles du pays; les meubles de bureau doivent-ils être de bois ou d'acier?
- f) Moyens de transport urbain et possibilités d'entretien des diverses marques de voitures.

Le Ministère cherche en même temps à obtenir des renseignements à jour sur les conditions de vie.

Se fondant sur les décisions prises à la réunion générale et sur les réponses aux renseignements ci-dessus, la Division des biens et fournitures peut ensuite faire les expéditions et rendre les services dont il fait mention dans le questionnaire. Elle doit d'abord recueillir certains renseignements: voie de transport la plus directe, fréquence des bateaux, temps requis pour le transit, moyens d'expédition du port le plus rapproché (rail, route ou transport aérien), tarifs, prix des documents et règlements douaniers.

Méthodes d'achat

a) Le Bureau général des commandes établit les demandes de papeterie et de fournitures portant sur six mois et expédiables par bateau: machines à écrire convenant à la langue du pays, additionneuses, fichiers et classeurs, armatures étagères d'acier. En outre la Division remplit une petite commande pour le groupe d'organisation, dès les premières semaines. L'expédition peut se faire par avion, au besoin.

b) La Section de l'ameublement des missions remplit la commande des meubles de bureau essentiels, dans l'espace de quatre à six semaines, auquel il faut ajouter la durée du transport. Elle doit donner aux fournisseurs des instructions précises pour l'emballage: étanchéité et solidité, afin d'éviter les avaries en cours de route, et également pour l'expédition et les documents d'expédition.

c) La Section de l'ameublement des missions commande aussi l'argenterie, la vaisselle, la verrerie, le linge de table, la literie, en quantités déterminées d'avance. Certaines livraisons exigent de deux à trois mois; aussi la Division s'est-elle constituée une réserve d'articles de table qui autrement ne pourraient pas être expédiés avant l'arrivée du chef de la mission.

d) La Section des véhicules et du matériel électrique doit souvent attendre pour effectuer ses achats d'avoir des renseignements complets sur les logements. Elle peut décider, toutefois, du choix de la voiture en tenant compte, bien entendu, de la préférence du gouvernement pour les fabrications canadiennes. Les recommandations passent par le Comité des véhicules; une fois approuvées, la commande est ensuite passée à une société canadienne. Souvent les voitures ont besoin d'une adaptation spéciale: suspension renforcée, volant à droite, pare-brise anti-brouillard, transmission spéciale, etc. Il importe surtout que la mission ait une voiture à sa disposition dès les débuts; elle en a alors grandement besoin pour les nombreuses visites officielles, pour les livraisons, etc.

e) Il y a consultation à l'administration centrale au sujet de l'achat des

ent-ils être
s diverses
à jour sur
s réponses
eut ensuite
e question-
transport la
yens d'ex-
tarifs, prix

coffres-forts, des caisses de sûreté et de certains autres articles spéciaux. Ensuite le Bureau général passe les commandes aux divers fournisseurs. Cette section veille aussi à l'impression des cartes de visite et d'invitation des agents, qui sont rédigées en anglais et dans la langue du pays. Le sceau consulaire, les formules de passeport, ainsi que nombre de documents et de manuels, que l'on se procure auprès des autres divisions, font partie aussi de l'envoi.

f) Les diverses sections rendent aussi des services personnels: conseils sur les sources d'approvisionnement et les prix en ce qui concerne la malleterie, les voitures particulières, le matériel électrique, les postes de radio et les phonographes convenant au climat et au courant électrique du pays. Elles passent ensuite les commandes à la requête des agents et des employés.

Le personnel reçoit aussi tous les conseils voulus au sujet du transport et de l'entreposage des effets personnels. On recommande à chacun de dresser la liste de ses meubles, de ses vêtements, etc., avant de partir, en prévision d'avaries éventuelles par le feu ou par l'eau. La Section des fournitures et expéditions s'occupe de faire emballer les effets personnels, puis de les faire transporter. Elle se charge aussi du dédouanement, des formalités que peuvent nécessiter les pertes ou les retards, contretemps bien rares, il est vrai.

mande des
auquel il
rs des in-
éviter les
ents d'ex-

argenterie,
termiées
a Division
pourr: ient

at attendre
ogements.
bier en-
nnes. Les
ouvés, la
titures ont
ite, pare
mission ait
nt besoin

achat des



La résidence de l'ambassadeur du Canada à Washington (D.C.).

Location des bureaux

La location des locaux de bureaux constitue la première tâche du groupe d'organisation. Compte tenu du nombre de personnes, la Section des biens à l'étranger établit la superficie et le nombre de pièces nécessaires. Le choix de la situation est régi par le Guide des biens et fournitures. Le groupe d'organisation se fonde sur ce guide pour soumettre diverses possibilités à l'étude de l'Administration centrale. Une fois la décision prise, la Division demande ensuite au Conseil du Trésor l'autorisation de louer tel immeuble, en exposant tout ce qui a été pris en considération: loyer mensuel, durée du bail, inclusion ou exclusion dans le loyer du coût du cloisonnage et des divers services: chauffage, éclairage, électricité, climatisation, service de concierge, garage pour les voitures de la mission, etc.

On tâche d'obtenir des baux conformes à une certaine norme. Les clauses à inclure dans tout contrat sont énoncées dans le Guide des biens et fournitures qui comprend aussi des conseils sur les services juridiques et autres. Le personnel technique de la Section se sert des plans que lui fournit le groupe d'organisation pour tracer la disposition des pièces d'une façon qui corresponde le mieux possible aux besoins particuliers de la mission. La résistance des planchers est étudiée avec soin avant que l'on détermine où placer, entre autres, les cloisons renforcées, les coffres de sûreté, les appareils des communications, etc. On consulte aussi les autres divisions pour ce qui est de l'installation des téléphones

Location des logements

Tout en réglant la question de la chancellerie, on s'occupe aussi de chercher, par l'intermédiaire d'agents d'immeuble et par des annonces dans les journaux de l'endroit, une résidence pour l'ambassadeur et des logements pour le personnel. Le Guide expose ce que doit être la résidence officielle: dimensions des salles de réception, cinq chambres à coucher pour les familles des divers diplomates qui se succéderont au poste, et un jardin, si possible. Le Ministère accorde sa préférence aux maisons meublées. Parfois cependant il est nécessaire de meubler celle qu'on peut trouver. Alors le Ministère aime à conclure un bail d'une durée plus longue, soit de cinq à dix ans.

Quand une maison répond à la plupart des exigences, le Ministère cherche à inclure une option d'achat dans les termes du bail. Si à la longue on constate que la maison convient bien aux réceptions officielles et au logement d'une famille, le Ministère en recommandera l'achat. Mais il y a beaucoup à faire avant d'en arriver là. Tout d'abord, un architecte rédige un rapport sur l'état de la maison. Ensuite un avocat doit contrôler les titres de propriété et s'assurer qu'ils sont exempts de servitudes. Un arpenteur est parfois appelé à vérifier les bornes de propriété, s'il y a incertitude à leur sujet. Enfin, des courtiers en immeuble évaluent la propriété et établissent si le prix demandé est équitable et conforme au marché de la région.



Résidence officielle de l'ambassadeur du Canada en Belgique: la salle à manger.

L'ameublement

Quand il faut garnir une maison en entier, Ottawa envoie un décorateur surveiller ce travail. Le Ministère a pour principe d'acheter des meubles de fabrication canadienne lorsque le milieu le permet. Pour certains postes, on n'a pas jugé bon de le faire à cause du danger d'avaries par le climat et les insectes, bien que des traitements spéciaux puissent y obvier dans une large mesure. Mais ces précautions doivent se prendre au stade de la fabrication. On peut aussi utiliser des meubles fabriqués dans le pays, s'ils sont d'une qualité et d'un style qui conviennent, lorsque leur prix est sensiblement inférieur à celui des produits canadiens augmenté des frais d'emballage et du transport ferroviaire et maritime.

En arrivant sur les lieux, les décorateurs d'intérieur se procurent d'abord des plans des superficies disponibles, ou en tracent eux-mêmes s'il n'en existe pas. Ils se servent ensuite de ces plans pour élaborer leurs projets d'ameublement. Ils étudient à fond les lieux et les possibilités d'approvisionnement. Quand les meubles doivent être achetés au Canada, le décorateur retourne à l'Administration centrale avec une liste complète de ce dont il a besoin et sollicite les prix des sociétés qui fabriquent des meubles d'un style et d'une qualité qui conviennent le mieux à la résidence et à la chancellerie. Il note les dates de livraison et choisit, sur échantillons, les tissus propres à réaliser les plus beaux ensembles de couleurs. Après avoir établi le montant global des frais prévus pour les meubles, les lampes, les revêtements de parquets, les articles de table et le ma-

tériel électrique, la Division soumet au Conseil du Trésor le projet entier. Un double de chaque commande est envoyé à la mission qui, de cette façon et grâce aux plans de disposition des meubles, peut mettre à exécution le projet d'ensemble du décorateur d'intérieur.

Constitution d'un dossier

Une fois que les bureaux, la résidence officielle et les logements du personnel sont aménagés, que les cloisons et les meubles sont en place et que toutes les transformations sont terminées, il reste à établir un dossier complet des immeubles loués par le gouvernement. Il comprend des détails complets sur la disposition des pièces et les changements qui y ont été apportés, une collection de photographies en noir et blanc et de diapositives de 35 millimètres en couleur etc. Placées dans des albums, ces photographies servent au personnel technique de la Division des biens et fournitures lorsque des demandes de la mission sont reçues ou que plus tard on doit exécuter des travaux de rénovation. Le poste est aussi appelé à dresser l'inventaire du mobilier et des fournitures. Les doubles des commandes mentionnées plus haut facilitent l'établissement de cet inventaire que l'Administration centrale contrôle avec soin pour s'assurer de la livraison de tout ce qu'elle a acheté et payé. La Section de l'inventaire attribue un numéro à chaque article inventorié; quant à la mission, elle pose sur chacun une étiquette spéciale. Cette méthode facilite les identifications ultérieures dans le cas d'articles déplacés.

Ces dispositions exemptent le chef de mission, à son arrivée, de bien des petites tâches d'ordre administratif, ce qui lui est précieux à une époque où il doit présenter ses lettres de créance et faire de nombreuses visites à de hauts fonctionnaires et aux représentants des pays étrangers. On ne saurait trop insister sur l'importance d'un bureau qui fonctionne bien dès les premières semaines. Il importe également de trouver sans retard une résidence officielle et des logements pour le personnel, ce qui contribue à l'efficacité et au bon moral de tous.

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS PROCHAINES

Haut-Commissariat pour les réfugiés

Le Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés tiendra sa dixième session à Genève du 30 septembre au 9 octobre 1963. Il sera saisi notamment des questions suivantes: programme du Haut-Commissariat pour 1964; questions relatives au financement et à l'activité future du Haut-Commissariat dans le domaine de l'assistance matérielle; rapports divers sur l'activité de l'année. Le Canada compte parmi les 25 pays qui font partie du Comité exécutif.

Conseil d'administration de l'OIT

Le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) tiendra sa 57^e session à Genève du 31 octobre au 15 novembre 1963. Au cours de ses réunions, il sera saisi notamment des questions suivantes: modification de l'article 35 de la Constitution, relatif à l'application des conventions de l'OIT aux territoires non métropolitains; maintien de l'Afrique du Sud parmi les membres de l'Organisation; financement du Centre international pour la formation technique et professionnelle avancée, de Turin (Italie). Le Conseil d'administration examinera les rapports de ses comités permanents et établira le calendrier de ses réunions de l'année.

M. George V. Haythorne représente le Gouvernement canadien au Conseil d'administration; M. K. Kaplansky représente les travailleurs canadiens; M. T. H. Robinson est représentant suppléant des patrons canadiens.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. E. R. Rettie, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Washington le 9 août 1963.
- M. M. Baudouin, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 16 août 1963.
- M^{me} P. A. McDougall, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté la Nouvelle-Delhi le 16 août 1963.
- M. P. J. A. Hancock est entré au ministère des Affaires extérieures le 19 août 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. R. W. Murray, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade. Il a quitté Ottawa le 23 août 1963.
- M. E. A. D. Stephens est nommé haut-commissaire du Canada au Pakistan. Il a quitté Ottawa le 27 août 1963.
- M. E. Legault, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Varsovie. Il a quitté Ottawa le 27 août 1963.
- M^{me} L. Thompson, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Londres le 27 août 1963.
- M. A. C. Smith, ambassadeur du Canada en URSS, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Moscou le 30 août 1963.
- M. G. P. de T. Glazebrook se retire du service public le 30 août 1963.

- M. J. W. Graham, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'Havane. Il a quitté Ottawa le 30 août 1963.
- M. J. M. Teakles, de l'administration centrale, est affecté au Collège de la Défense nationale à Kingston. Il a quitté Ottawa le 1^{er} septembre 1963.
- M. J. M. Cook, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince. Il a quitté Ottawa le 1^{er} septembre 1963.
- M. A. J. Hicks, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'ambassade du Canada à Léopoldville. Il a quitté Karachi le 1^{er} septembre 1963.
- M. R. J. McKinnon, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Varsovie le 3 septembre 1963.
- M. F. G. Livingston est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 septembre 1963 titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J. A. Whittleton est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 septembre 1963 titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. G. R. Paterson, consul général du Canada à Los-Angeles, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Los-Angeles le 4 septembre 1963.
- M. D. H. W. Kirkwood, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bonn le 5 septembre 1963.
- M. D. M. Johnson se retire du service public le 6 septembre 1963.
- M. J. J. Hurley, ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Pretoria le 6 septembre 1963.
- M. E. D. McGreer se retire du service public le 6 septembre 1963.
- M. R. C. O'Hagan, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Karachi le 8 septembre 1963.
- M. H. L. Weidman, de l'ambassade du Canada à Léopoldville, est affecté à l'ambassade du Canada à Helsinki. Il a quitté Léopoldville le 10 septembre 1963.
- M. D. L. B. Hamlin est entré au ministère des Affaires extérieures le 16 septembre 1963 titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J. R. Morden est entré au ministère des Affaires extérieures le 16 septembre 1963 titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. C. V. Svoboda est entré au ministère des Affaires extérieures le 16 septembre 1963 titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. W. T. Warden, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou. Il a quitté Ottawa le 18 septembre 1963.
- M^{lle} J. Shaw, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Varsovie. Elle a quitté Ottawa le 20 septembre 1963.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère
des Affaires extérieures publie chaque
mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une
documentation abondante sur le rôle du Canada
dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite
entièrement ou en partie,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XV N° 11 Table des matières Novembre 1963

| | |
|--|-----|
| Hommage du Canada au Président Kennedy | 386 |
| Assemblée générale des Nations Unies | 388 |
| Le commerce avec l'URSS | 395 |
| Vidite de l'empereur d'Éthiopie | 397 |
| Comité ministériel canado-japonais | 399 |
| La Grande-Malaisie | 402 |
| Convention relative aux infractions et à certains actes à bord des aéronefs | 408 |
| Les affaires extérieures au Parlement | |
| <i>Envoi de secours</i> | 410 |
| <i>Cotisations bénévoles à l'ONU</i> | 411 |
| <i>Interdiction des armes nucléaires</i> | 411 |
| <i>Exportations d'armes au Portugal et à l'Afrique du Sud</i> | 411 |
| <i>Admission de la Chine communiste à l'ONU</i> | 412 |
| Quinze jours en Sibérie | 413 |
| <i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i> | 424 |

Hommage du Canada au Président Kennedy

Paroles de Son Excellence le Gouverneur général

22 novembre 1963

J'ai été bouleversé au-delà de toute expression en apprenant le malheur qui frappe Madame Kennedy, la famille de feu le Président et la population des États-Unis. Au nom du peuple canadien, je leur offre mes plus vives condoléances en cette heure de deuil national.

Ma peine revêt un caractère personnel aussi bien qu'officiel, car j'ai eu le privilège de voir maintes fois le Président lors de son séjour au Canada, à la Résidence du Gouverneur général. Je garderai de lui le souvenir d'un homme distingué, aimable et bien renseigné. Il possédait de toute évidence une qualité de grandeur tempérée de simplicité. Durant l'exercice de son mandat, M. Kennedy a joué un rôle éminent dans les affaires internationales et dans la cause de la paix. Le monde entier, j'en suis convaincu, pleurera sa mort. Mes prières l'accompagnent dans sa tombe.

ant
le
ble
tte

el,
on
Je
et
de
at,
a-
is
ns



KARSH

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-HUITIÈME SESSION – PREMIER MOIS

LA DIX-HUITIÈME session de l'Assemblée générale s'est ouverte le 17 septembre sous la présidence provisoire de M. Mohammad Zafrulla Khan, chef de la délégation du Pakistan et président de la dix-septième session. Selon l'usage établi, le chef de la délégation qui a fourni le président à la session précédente joue ce rôle en attendant l'élection.

M. Zafrulla Khan a souhaité la bienvenue aux délégués et noté deux faits importants survenus depuis la dernière réunion: la conclusion du traité interdisant les expériences nucléaires et la création d'une ligne de communication directe entre les capitales des deux grandes puissances. Il s'est réjoui de ces progrès, qu'il a qualifiés de prometteurs pour l'avenir. Le monde entier était dans l'expectative. "Les peuples de l'univers concluent de ces événements qu'il est possible de progresser encore dans la voie de la compréhension mutuelle."

Vérification des pouvoirs et élection du président

L'Assemblée a désigné les pays qui feraient partie de la Commission de vérification des pouvoirs: Algérie, Belgique, Équateur, Irlande, Libéria, Népal, Panama, URSS et États-Unis, puis elle s'est choisie un président. M. Carlos Sosa Rodríguez a obtenu les 99 suffrages dès le premier scrutin. Le nouveau président, délégué du Venezuela à l'ONU depuis cinq ans, a participé à plusieurs sessions du Conseil économique et social et représenté son pays au Conseil de sécurité, dont il a été président en mars 1962.

Indonésie et Grande-Malaisie

Immédiatement avant l'élection de M. Rodriguez, le représentant permanent de l'Indonésie, M. Lambertus N. Palar, a fait observer que le siège de la Malaisie était occupé par le représentant de la Grande-Malaisie, et a demandé l'application du règlement. S'élevant contre ce "fait accompli", il s'est réservé le droit d'élucider plus tard la position de son pays à cet égard.

Organisation des travaux

L'Assemblée générale a aussi élu, le jour de l'ouverture, ses treize vice-présidents. Ils représentent les pays suivants: Bulgarie, Cameroun, Chine, Chypre, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Islande, Salvador, Somalie, Syrie, Turquie et URSS.

Les représentants suivants ont été élus présidents des grandes commissions:

Première Commission (questions politiques et de sécurité):

M. Carl W. A. Schurmann (Pays-Bas)

Commission politique spéciale:

M. Mihail Haseganu (Roumanie)

Deuxième Commission (questions économiques et financières):

M. Ismael Thajeb (Indonésie)

Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles):

M. Humberto Diaz Casanueva (Chili)

Quatrième Commission (Tutelle):

M. Achkar Marof (Guinée)

Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires):

M. Milton F. Gregg (Canada)

Sixième Commission (questions juridiques):

M. José Maria Ruda (Argentine)

Le Bureau, composé des 13 vice-présidents, des 7 présidents des grandes commissions et de M. Sosa Rodriguez, siégeant en tant que président, a commencé l'étude de l'ordre du jour provisoire et des questions à retenir pour le débat du 18 septembre. Il a d'abord approuvé sans discussion les recommandations du secrétaire général sur l'organisation des travaux, dont le choix du vendredi 20 décembre comme date probable de clôture de la session.

Les recommandations du Bureau

A la suite de deux séances, le Bureau a recommandé l'inscription de 82 points à l'ordre du jour de la dix-huitième session. Ces points ont ensuite été approuvés par l'Assemblée, qui s'en est réservé un certain nombre pour ses séances plénières et a réparti les autres entre les sept grandes commissions (notamment ceux qui ont trait aux élections du Conseil et du Tribunal, à la FUNU, à la mise en œuvre de la Déclaration des Quarante sur le colonialisme, à la représentation de la Chine et aux méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Au cours du débat de l'Assemblée sur l'inscription de l'*apartheid* à l'ordre du jour (20 septembre), l'Algérie a demandé que la séance soit suspendue 20 minutes en guise de protestation contre la politique de la République sud-africaine. La proposition a été mise aux voix immédiatement, avec le résultat ci-après: 68 pays pour, 17 contre (dont le Canada), et 22 abstentions. Quand le représentant de l'Afrique du Sud se leva ensuite pour prendre la parole, bon nombre des délégations qui avaient voté pour la proposition quittèrent la salle de l'Assemblée afin de réitérer leur protestation.

L'Assemblée a approuvé, le 24 septembre, l'insertion de deux autres points à son ordre du jour: l'un à propos de mesures en faveur de la ville de Skopje (Yougoslavie), victime d'un tremblement de terre, et l'autre, présenté par la Roumanie, concernant les "activités régionales propres à améliorer les relations entre les États européens à régimes politiques et sociaux différents".

Discussion générale

Au cours de la discussion générale qui précède l'étude détaillée de l'ordre du

jour, les délégations de 96 pays se sont fait entendre. Dix chefs d'État se sont adressés à l'Assemblée, notamment le président des États-Unis et le premier ministre du Canada. Le débat a duré du 19 septembre au 11 octobre et a porté sur divers sujets, tels l'accord récent portant interdiction partielle des expériences nucléaires et la possibilité d'autres accords entre l'URSS et les États-Unis. Il a été question à maintes reprises de zones dénucléarisées en diverses régions du monde et tout particulièrement en Afrique, en Amérique latine, en Europe centrale et en Scandinavie. De nombreux orateurs ont parlé du maintien de la paix par l'ONU au Congo, posant la question de savoir si l'opération devait être prolongée de six mois après le 31 décembre 1963. On a proposé d'élargir les cadres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social de telle sorte que les pays d'Afrique y soient plus équitablement représentés. Certaines délégations ont signalé en outre l'importance de la Conférence sur le commerce et le développement économique qui serait tenue en 1964.

Allocution du premier ministre

Prenant la parole à l'Assemblée générale le 19 septembre, M. Pearson a proposé que les pays intéressés examinent les problèmes et les techniques des opérations de maintien de la paix, en vue d'une participation éventuelle à celles qui seraient entreprises à l'avenir sous le drapeau de l'ONU. Il a aussi recommandé une révision de certains problèmes fondamentaux relatifs à l'organisation. Il conviendrait non seulement d'élargir le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, mais aussi de nous intéresser à leurs pouvoirs et attributions. Si la composition du Conseil de sécurité était mieux équilibrée, cet organisme, moyennant certaines sauvegardes quant au droit de vote, pourrait se charger de nombreuses questions qui figurent actuellement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Enfin, il pourrait siéger en permanence.

M. Pearson a abordé divers autres sujets, notamment les difficultés que pose le développement économique; il s'est demandé s'il ne serait pas opportun de coordonner les travaux des groupements régionaux d'États avec ceux des Nations Unies.*

Violations des droits de l'homme au Sud-Vietnam

Les 7 et 8 octobre, l'Assemblée générale a étudié les violations des droits de l'homme au Sud-Vietnam. Le Gouvernement de la République sud-vietnamienne a adressé au président de l'Assemblée générale une lettre invitant "les représentants de plusieurs États membres à se rendre au Vietnam afin de voir par eux-mêmes quelle est la situation en ce qui concerne les rapports entre le gouvernement et la communauté bouddhiste du Vietnam". L'Assemblée a prié le président de donner suite à cette lettre et a reporté le débat à plus tard au cours de la session, en attendant le rapport des représentants que choisiraient les États membres. Le 11 octobre, le président de l'Assemblée a annoncé la

*V. à la page 342 du numéro d'octobre le texte intégral du discours.

création d'une mission d'enquête comprenant des représentants de sept États membres: Afghanistan, Brésil, Ceylan, Costa-Rica, Dahomey, Maroc et Népal.

Première Commission

La Première commission est saisie de sept points, dont les suivants: désarmement général et complet; nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires; dénucléarisation de l'Amérique latine; convocation d'une conférence sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires. Pour ce qui est du désarmement général et complet, l'URSS a proposé pour 1964 une réunion au sommet au Comité des Dix-Huit. Les trois autres points ont trait aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à la situation en Corée et à l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest.

La Commission a tenu le 8 octobre une réunion de courte durée afin d'entendre une déclaration de son président et de fixer l'ordre de ses travaux. On a annoncé depuis que la discussion porterait d'abord sur le désarmement.

Commission politique spéciale

Réunie le 1^{er} octobre, cette Commission a immédiatement abordé la question relative à la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Parmi les points les plus importants de son ordre du jour, on note celui d'une représentation équitable au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Bureau et à l'Assemblée générale. Les orateurs qui ont pris part à la discussion générale ont presque tous mentionné la nécessité pour ces organismes d'une composition qui corresponde au nombre accru des membres, notamment à la nouvelle représentation de l'Afrique. L'ordre du jour comprend aussi les points ci-après: rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes; rapport de l'Organisation météorologique mondiale; rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La discussion générale sur l'*apartheid* a débuté le 8 octobre. Elle a été interrompue le 10 à la demande des États membres d'Afrique et d'Asie pour que "les mesures soient prises au sujet des procès en cours en Afrique du Sud". Un projet de résolution, parrainé par 55 pays, a été présenté par la Guinée; l'Afrique du Sud y était invitée "à abandonner le procès arbitraire en cours et à relâcher immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques et toutes les personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres mesures restrictives pour s'être opposées à la politique d'*apartheid*". La résolution a été adoptée à la même séance par 87 voix contre une (Portugal), et 9 abstentions (dont le Canada). L'Afrique du Sud était absente au moment du vote.

Deuxième Commission

Le 27 septembre, la Deuxième commission a inauguré ses travaux par un débat général sur les problèmes du développement économique et les programmes

opérationnels des Nations Unies. Voici, entre autres, ce qu'embrasse ce titre: chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social; accélération des apports de capitaux et d'assistance technique aux pays sous-développés; création d'un fonds d'équipement; activité de l'ONU dans le domaine du développement industriel; situation et opérations du Fonds spécial.

Figurent aussi à l'ordre du jour divers autres points: création d'un institut de formation et de recherche; moyens de promouvoir la réforme agraire; affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement, etc. Un autre point, qui découle d'un rapport de l'UNESCO et s'intitule: Coopération en vue de supprimer l'analphabétisme dans le monde, a été confié à la Deuxième commission, plutôt qu'à la Troisième, en raison de ses incidences financières.

Troisième Commission

Le 27 septembre, la Troisième commission a entamé son débat sur le projet de "Déclaration contre toute forme de discrimination raciale". Aux termes de ce texte, rédigé par la Commission des droits de l'homme, cette pratique porte atteinte à la dignité de l'homme; les États, les institutions, les groupes et les particuliers devraient s'en abstenir dans les domaines engageant les droits de l'homme; tous devraient avoir égalité d'accès aux emplois et aux services publics; il faudrait, au besoin, adopter des lois pour interdire la discrimination; toute politique de ségrégation raciale, notamment l'*apartheid*, devrait être abolie. La Déclaration porte en outre sur l'égalité des droits quant au suffrage et de l'accès à la fonction publique, sur les mesures à prendre pour abolir les traitements préférentiels devant les tribunaux et dans l'enseignement. Au moment où nous écrivons, la Commission a approuvé le préambule et la plupart des articles de la Déclaration. Un projet de convention internationale sera rédigé plus tard.

L'ordre du jour comprend onze autres points, dont les suivants: rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum des époux et l'enregistrement du mariage, projet de Déclaration contre toute forme d'intolérance religieuse, projet de déclaration sur le droit d'asile, projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme; désignation de 1968 comme Année internationale des droits de l'homme.

Quatrième Commission

Au cours de sa séance inaugurale, le 27 septembre, la Quatrième commission a décidé d'étudier les points de son ordre du jour dans l'ordre ci-après: Rhodésie du Sud, Sud-Ouest africain, territoires du Portugal, Oman, renseignements relatifs aux territoires non autonomes, diffusion dans les territoires non autonomes de renseignements relatifs à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, moyens d'étude et de formation offerts par ces États membres aux habitants des territoires non autonomes, rapport du Conseil de tutelle.

Le débat sur la question de la Rhodésie du Sud a débuté le 1^{er} octobre. Le 4 octobre, 44 États membres ont déposé un projet de résolution peu différent de celui contre lequel la Grande-Bretagne avait exercé son veto au Conseil de sécurité le 13 septembre. La Grande-Bretagne y était invitée à ne pas transférer la souveraineté à la Rhodésie du Sud avant l'établissement d'un gouvernement pleinement représentatif de tous les habitants du pays, et à s'abstenir de céder son autorité sur les forces armées. La Commission a adopté cette résolution le 7 octobre par 85 voix contre 2, et 11 abstentions (dont celle du Canada). La Grande-Bretagne comptait parmi les douze pays qui n'ont pas participé au scrutin. Le débat sur la Rhodésie du Sud se poursuit.

Cinquième Commission

La Cinquième commission a commencé le 21 octobre à étudier les dépenses que l'ONU devrait engager pour prolonger l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) de six mois, à compter du 31 décembre 1963, date proposée par le secrétaire général pour mettre fin à l'opération. Celui-ci les estimait à \$18,200,000 pour une force de 5,350 hommes. En réclamant le maintien de cette force jusqu'au 30 juin 1964, le Gouvernement du Congo-Léopoldville a offert d'y contribuer pour \$3,200,000. Le 11 octobre, la Commission adoptait par 68 voix (dont celle du Canada) contre 11, et 18 abstentions, une résolution où elle proposait que l'ONUC soit maintenue jusqu'au 30 juin 1964 au coût de \$15,000,000, à répartir selon la formule décidée en juin lors de la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale.

Le représentant du Canada, le sénateur D'Arcy Leonard, a parlé le 9 octobre en faveur de la résolution et fait observer que la méthode de financement proposée dans la résolution n'était en fait qu'un expédient et qu'elle ne devrait pas faire autorité à l'avenir. Le Canada n'appuierait aucune démarche en vue de réduire les quotes-parts des pays en voie de développement au-dessous du niveau proposé dans le projet.

La Commission est saisie également du budget additionnel pour l'exercice 1963. Les rectifications budgétaires déposées par le secrétaire général sont inférieures aux crédits effectivement votés pour 1963. La Commission étudiera notamment lors de séances ultérieures: le projet de budget pour l'exercice 1964, les prévisions de dépenses de la FUNU, le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, la question d'un fonds de paix qui permettrait à l'ONU d'intervenir rapidement dans les cas de violation de la paix.

Sixième Commission

L'ordre du jour de la Sixième commission comprend cinq points: rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quinzième session; question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations; examen des principes du droit

international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies; assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international; rapport du secrétaire général en vue de développer l'application du droit international.

La Commission a ouvert ses travaux le 26 septembre par une discussion sur le rapport de la Commission du droit international.* Ce texte porte principalement sur l'élaboration du droit des traités. En 1962 elle avait adopté provisoirement 29 articles, dont la première partie d'une série de projets d'articles sur le droit des traités. Cette année elle a approuvé provisoirement 25 articles relatifs à la validité et à la dénonciation des traités.

Clôture de la session

Le 20 septembre, à la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a fixé au 20 décembre la clôture de la dix-huitième session.

La délégation du Canada

La délégation du Canada à la dix-huitième session de l'Assemblée générale se compose comme il suit: l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; M. John B. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, vice-président; M. Milton F. Gregg, membre du Conseil privé du Canada; M^{me} Margaret Konantz, député; M. Paul Tremblay, représentant permanent du Canada aux Nations Unies; M. T. D'Arcy Leonard, sénateur; M. Léo Cadieux, député; M. George Nixon, député (jusqu'au 1^{er} novembre); M. James E. Brown, député (à compter du 1^{er} novembre); M. K. Kaplansky, directeur du service des Affaires internationales au Congrès canadien du Travail; M. Jean Chapdelaine, ambassadeur du Canada au Brésil. Le lieutenant-général E. L. M. Burns remplit la fonction de conseiller spécial pour le désarmement. La délégation comprend en outre quelques observateurs parlementaires et des conseillers du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Finances.

*Le Canada ayant un représentant à la CDI en la personne de M. Marcel Cadieux, conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures, le représentant du Canada à la Sixième commission, M. M. Nixon, a pu dans son intervention du 8 octobre approuver les travaux de la CDI, et établir un rapport entre ceux-ci et les progrès du droit dans les relations internationales.

Le commerce avec l'URSS

PROROGATION DE L'ACCORD DE 1956

LE 16 SEPTEMBRE 1963, à la suite de la reprise des négociations interrompues en mars, le Canada et l'URSS ont prorogé jusqu'au 17 avril 1966 leur accord de commerce de 1956. La signature du protocole de renouvellement s'est accompagnée d'accords supplémentaires concernant la vente de blé la plus considérable de toute l'histoire du Canada. Le Gouvernement de l'URSS s'est engagé à acheter au cours des dix prochains mois 198 millions de boisseaux de blé canadien et une quantité de farine correspondant à près de 30 millions de boisseaux de blé. Quelques jours auparavant, l'URSS avait acheté 11 millions de boisseaux de blé. Ces achats, qui comportent des livraisons au cours de la campagne prenant fin le 31 juillet 1964, représentent une valeur globale de près de 500 millions de dollars.

L'accord de commerce entre le Canada et l'Union soviétique a été signé à



Renouvellement de l'accord de commerce entre le Canada et l'URSS. De gauche à droite: H. W. C. McNamara, chef de la Commission canadienne du blé; M. S. A. Borisov, premier délégué du Ministère soviétique du Commerce extérieur; M. Mitchell Sharp, ministre canadien du Commerce. On voit le traducteur officiel derrière M. Sharp et M. Borisov.

Ottawa le 29 février 1956, pour une période de trois ans. Il prévoyait en matière de commerce et de douane le traitement réciproque de la nation la plus favorisée. L'URSS s'y engageait en outre à acheter de 44 à 55 millions de boisseaux de blé par année. Au renouvellement de l'accord, effectué à Moscou le 18 avril 1950, pour trois ans, l'URSS est convenue d'acheter du Canada le double de ce que celui-ci lui importerait, à concurrence de 25 millions de dollars par année, la moitié de ses achats devant consister en blé.

Promesse d'achat définie

Le renouvellement récent, effectué pour trois ans à compter de l'expiration du protocole antérieur, est conforme aux modalités de 1956. Il comporte une promesse d'achat de blé définie, et non plus fonction comme en 1960 du rapport des échanges entre le Canada et l'URSS. Outre les achats considérables qui ont été mentionnés plus haut et qui doivent être effectués pendant la première et la deuxième année de la période de renouvellement, certains sont prévus pour la troisième et dernière année, soit 1965-1966; ils porteront sur 19 millions de boisseaux de blé ou sur des quantités de farine équivalentes.

Pour faciliter ces transactions, le Canada a offert des facilités d'assurance sur les crédits à l'exportation, pouvant s'élever à 200 millions de dollars à n'importe quel moment, sous réserve de paiement du quart au comptant et du solde en montants égaux six mois, douze mois et dix-huit mois après l'expédition. Le plafond ayant été fixé à 200 millions, on peut prévoir qu'une bonne part des ventes se feront au comptant. L'URSS a acheté séparément pour 33 millions de blé et de farine, à livrer à Cuba.

La Commission canadienne du blé estime que les exportations atteindront au cours de la campagne actuelle un volume sans précédent, grâce aux ventes à l'URSS. Les chiffres antérieurs les plus élevés, soit 408 millions de boisseaux, remontent à 1928-1929. La meilleure campagne de l'après-guerre pour l'exportation a été celle de 1952-1953, avec 386 millions de boisseaux. Quant aux exportations de 1963-1964, elles devraient dépasser les 550 millions de boisseaux, ce qui représenterait des rentrées de devises de l'ordre d'un milliard de dollars.

La récolte de 1963 est aussi sans précédent. Elle atteindra probablement les 700 millions de boisseaux, soit un volume équivalent à l'ensemble des exportations et de la consommation nationale. Ainsi, les stocks accumulés seraient encore de 490 millions de boisseaux à l'ouverture de la prochaine campagne, le 1^{er} août 1964.

Les ventes de blé à l'URSS marqueront une forte expansion des échanges entre les deux pays. De 1956 à aujourd'hui, c'est-à-dire depuis que l'accord octroyant le traitement de la nation la plus favorisée est en vigueur, les exportations du Canada à l'URSS ont été de 15 millions de dollars par année en moyenne, dont les deux tiers consistent en blé.

Visite de l'empereur d'Éthiopie

L'EMPEREUR d'Éthiopie, Sa Majesté impériale Haïlé Sélassié, répondant à l'invitation du Gouvernement canadien, est arrivé à Ottawa le 7 octobre pour une visite de trois jours. Un avion du Gouvernement canadien l'a amené, avec sa suite, de New-York où il avait adressé la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le gouverneur général, M. Vanier, et le premier ministre, M. Pearson, l'ont accueilli à l'aéroport d'Uplands. Après avoir passé en revue la garde d'honneur, il s'est rendu chez le Gouverneur général, dont il était l'invité. Dans la soirée, M. et M^{me} Vanier ont offert un dîner d'État suivi d'une réception



L'empereur d'Éthiopie, Sa Majesté impériale Haïlé Sélassié, en compagnie du gouverneur général M. Vanier, quitte l'aéroport d'Uplands à Ottawa peu après son arrivée dans la capitale du Canada. On aperçoit, à l'arrière de l'empereur et du gouverneur général, le premier ministre du Canada, M. Pearson, qui accompagne M^{me} Vanier.

d'État en son honneur.

Le lendemain, il a assisté à Rockcliffe à une représentation du célèbre carrousel musical de la Gendarmerie royale du Canada. Il a ensuite déposé une couronne au pied du cénotaphe canadien, puis il a assisté à un déjeuner offert par le ministre de la Justice, M. Lionel Chevrier, au nom du Gouvernement canadien. L'après-midi, au cours d'une conférence de presse, l'Empereur a fait connaître son opinion sur diverses questions ayant trait aux Nations Unies et aux récents événements d'Afrique.

Pendant son séjour, l'Empereur s'est entretenu avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur des sujets d'un intérêt commun pour le Canada et l'Éthiopie. Dans la matinée du 9 octobre, avec sa suite il est parti pour les Bermudes à bord d'un avion spécial de l'Aviation royale du Canada.



Co
D. U
I
au m
vi. ite
s'est
I
desse
des
re at
pour
pour
U
I
O tav
R
des l
ni tre
minis
at C
I
extér
mini
Robi
Je po
D se
L s
natio
di: tr
que l
des e
trite
natio
pr
désa
Il a
d' in

Comité ministériel canado-japonais

DEUXIÈME RÉUNION, OTTAWA, SEPTEMBRE 1963

Le Comité ministériel canado-japonais a tenu sa deuxième réunion à Ottawa au mois de septembre. La création de ce comité avait été convenue lors de la visite au Canada, en juin 1961, de M. Ikeda, premier ministre du Japon. Il s'est réuni pour la première fois à Tokyo en janvier de cette année.

Il ne s'agit pas pour cet organisme de se constituer en négociateur dans le dessein de définir des accords. Il a pour fonction de permettre aux ministres des pays participants de se rencontrer pour se connaître, pour s'entretenir des relations entre leurs pays respectifs et de la situation mondiale en général, et pour mieux connaître les points de vue de l'autre pays. On espère que le Comité pourra développer encore la compréhension et les bons rapports actuels.

Un communiqué conjoint a été publié à l'issue de cette deuxième réunion.

La deuxième réunion du Comité ministériel canado-japonais a eu lieu à Ottawa les 25 et 26 septembre 1963.

Représentaient le Japon: M. Munenori Akagi, ministre de l'Agriculture et des Forêts; M. Kakuei Tanaka, ministre des Finances; M. Hajime Fukuda, ministre des Échanges internationaux et de l'Industrie; M. Shigenobu Shima, vice-ministre des affaires étrangères; M. Nobuhiko Ushiba, ambassadeur du Japon au Canada.

Représentaient le Canada: M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Walter L. Gordon, ministre des Finances; M. Mitchell M. Sharp, ministre du Commerce; M. Harry Hays, ministre de l'Agriculture; M. H. J. Robichaud, ministre des Pêcheries; M. R. Bower, ambassadeur du Canada au Japon.

Discussion des problèmes internationaux

Les ministres des deux pays ont échangé des vues sur les problèmes internationaux d'intérêt commun, notamment la situation mondiale après la signature du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et la situation en Asie. Vu que le Japon et le Canada ont conjugué leurs démarches pour obtenir la cessation des essais nucléaires, les ministres se sont dits heureux de la signature du récent traité. Le Comité a exprimé l'espoir que, grâce à une collaboration étroite, les nations libres poursuivent leurs efforts pour diminuer la tension internationale, par des mesures propres à prévenir les attaques par surprise et à réaliser le désarmement général et complet, assorti d'une vérification internationale efficace. Il a manifesté de l'inquiétude quant à la situation instable en Asie et a décidé d'un commun accord que le Japon et le Canada, pays voisins par-delà le Paci-

fique, travailleraient encore à la stabilité et au bien-être social de cette partie du monde. Les ministres ont aussi réaffirmé leur conviction que les Nations Unies continueraient de jouer un rôle important dans la solution des problèmes internationaux. Ils ont exprimé l'espoir qu'à la session de l'Assemblée générale en cours, on prendrait des mesures pour améliorer la situation financière de l'Organisation.

Examen des problèmes économiques

Le Comité a examiné d'autre part les problèmes économiques mondiaux d'un intérêt commun pour le Japon et le Canada. Les ministres des deux pays sont d'accord pour attacher une grande importance aux négociations commerciales multilatérales qui auront lieu prochainement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ils ont fait un tour d'horizon des relations commerciales de leurs pays respectifs avec les autres pays. En ce qui concerne le développement actuel des exportations canadiennes de blé, les ministres ont tenu à rappeler l'importance du Japon en tant que l'un des marchés les plus stables du blé canadien. Les ministres canadiens ont exprimé leur satisfaction de voir le Japon faire désormais partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les ministres japonais ont remercié le Gouvernement canadien d'avoir appuyé la candidature du Japon à l'OCDE. Les ministres des deux pays ont exprimé l'espoir que la coopération entre le Japon et le Canada serait renforcée par leur participation commune à cette organisation.

Le Comité a souligné qu'il importe que se poursuivent les efforts internationaux visant à aider les pays peu développés à se développer économiquement; à ce sujet, les ministres ont fait état de leurs programmes d'aide respectifs. Ils ont déclaré attacher une importance particulière à l'accroissement des possibilités d'échanges commerciaux des pays en voie de développement.

Relations commerciales

Le Comité a eu de longs entretiens sur les relations commerciales et économiques entre les deux pays. Il a noté l'importance de leur commerce réciproque et a reconnu que les perspectives d'expansion nouvelle d'échanges commerciaux mutuellement avantageux étaient bonnes. Il a souligné que le Japon aurait une meilleure chance d'accroître ses ventes au Canada du fait de la diversification des produits, notamment de ceux qui n'entreront pas en concurrence avec ceux du Canada. Il a également pris note des progrès accomplis dans le programme japonais de libéralisation des importations et s'est réjoui des avantages qui pourront en résulter pour les ventes du Canada. Le Comité a reconnu en outre que des entreprises communes de placements dans les affaires peuvent contribuer à établir des liens commerciaux plus étroits.

Le Comité a reconnu que l'on devrait améliorer encore les méthodes de négociations relatives aux restrictions imposées à certaines exportations japonaises au Canada afin que ces négociations soient moins longues.

Les ministres des deux pays ont donné un aperçu de la situation et des perspectives économiques dans leur pays. Ils ont exposé la ligne de conduite que suivent leurs gouvernements pour favoriser l'essor économique.

Les ministres des deux pays ont échangé des vues quant aux problèmes des pêches et ont acquis une meilleure connaissance des positions essentielles de leurs gouvernements respectifs quant à la conservation et à la mise en valeur des pêcheries.

Le Comité dit voir d'un bon œil les prochains entretiens que le Canada et le Japon doivent avoir à Ottawa pour en venir à un accord supprimant la double imposition. Ses membres ont manifesté l'espoir que cet accord soit conclu dans un avenir prochain et qu'il serve à renforcer les relations économiques entre les deux pays.

Les ministres des deux pays se sont dits satisfaits de l'apport que constituent les réunions du Comité pour une meilleure entente entre le Japon et le Canada.

Le Comité a accepté l'invitation que lui a faite le gouvernement japonais de tenir sa prochaine réunion à Tokyo.



La Grande-Malaisie

LE 16 SEPTEMBRE, la Fédération de Malaisie, les anciennes colonies britanniques de Sarawak et de Nord-Bornéo (appelé maintenant Sabah) et l'État indépendant de Singapour se sont unis dans une fédération qui porte le nom de Grande-Malaisie. Le sultanat de Brunéi, protectorat britannique qui devait devenir le cinquième membre de la fédération, a choisi de ne pas s'unir du moins pour le moment au nouvel État. Des cérémonies spéciales d'inauguration ont eu lieu dans la capitale du nouvel État, Kuala-Lumpur, et dans d'autres villes de la Grande-Malaisie. Le Canada était représenté aux cérémonies de Kuala-Lumpur par M. René Tremblay, ministre sans portefeuille.



M. René Tremblay, ministre sans portefeuille et représentant du Canada aux fêtes qui ont marqué la naissance de la Grande-Malaisie, remet un cadeau au "tunku" Abdul Rahman, premier ministre de la nouvelle fédération.

Un accord de principe touchant la création de la Grande-Malaisie était intervenu en 1961, et les gouvernements intéressés avaient pris des mesures en vue d'un référendum à Singapour et au Bornéo*. Une commission mixte (britannique et malaise) présidée par lord Cobbold a été chargée en janvier 1962 de sonder l'opinion des populations de Sarawak et du Nord-Bornéo. Dans un rapport publié

*Voir "L'idée d'une Grande-Malaisie", *Affaires extérieures*, vol. XIV, avril 1962, pp. 142-145.

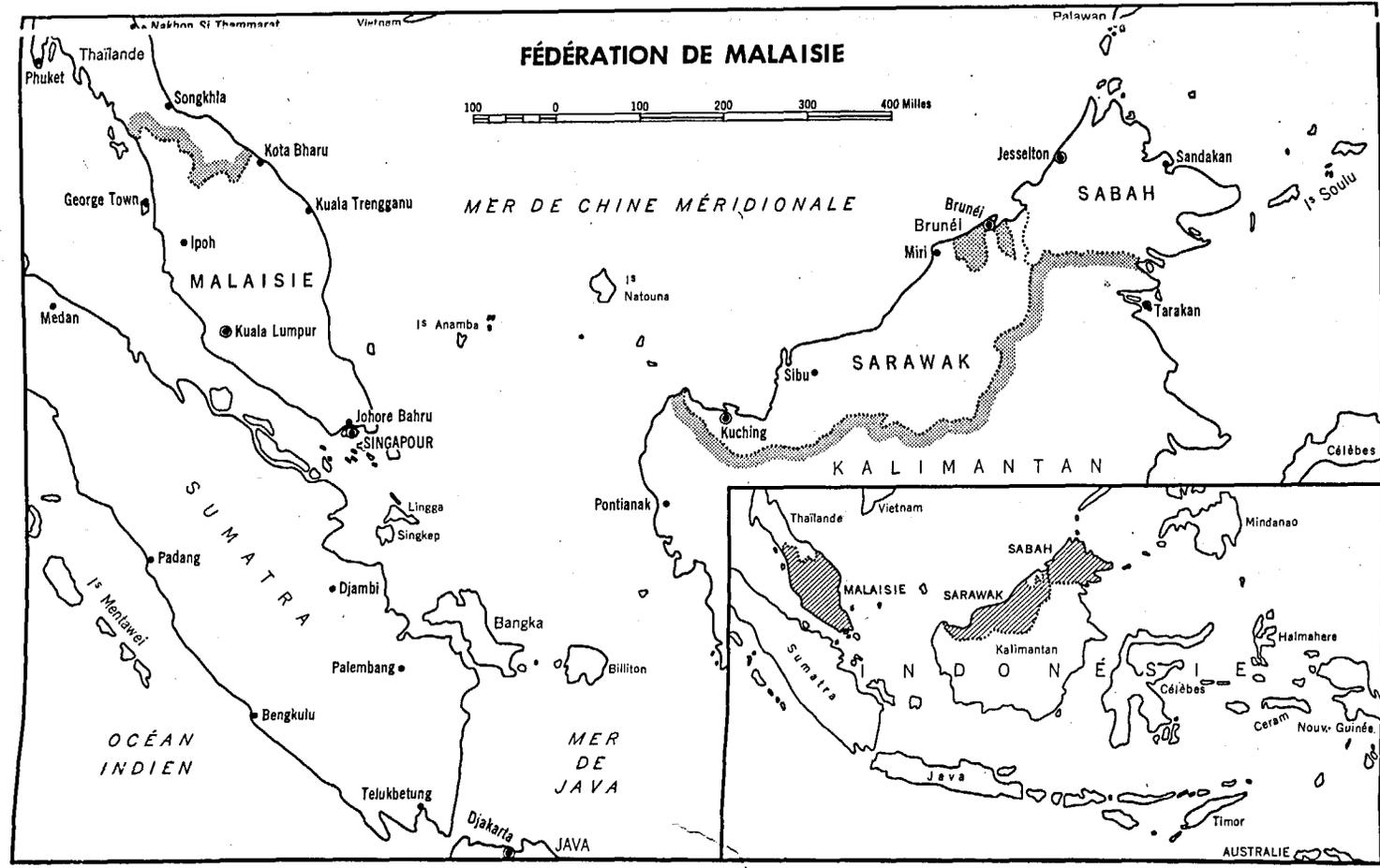
Philippine

FÉDÉRATION DE MALAISIE

Vietnam

A. Rahman et Thammarat

Thoboda



en juin 1962, la Commission a fait savoir qu'une importante majorité de la population de ces deux pays approuvait en principe la création d'une Grande-Malaisie sous réserve de conditions et de garanties convenables.

Dispositions constitutionnelles

L'élaboration détaillée de dispositions constitutionnelles pour Sarawak et le Nord-Bornéo a été confiée à une commission intergouvernementale (Grande-Bretagne, Malaisie, Nord-Bornéo et Sarawak) dirigée par lord Lansdowne, ministre d'État britannique des affaires coloniales. La commission, dont le rapport a été publié en février 1963, a proposé que la constitution de la Grande-Malaisie soit basée dans ses grandes lignes sur celle de la Fédération malaise, des garanties convenables étant fournies en ce qui concerne les intérêts particuliers du Nord-Bornéo et de Sarawak. Au mois de mars, les parlements des deux territoires sanctionnaient ces propositions. Au sein des deux assemblées, les membres non officiels formaient la majorité.

Avant que la Grande-Malaisie ne prît naissance, les parlements de Sarawak et du Nord-Bornéo ont été constitués sur une base plus large. A Sarawak, on a introduit le suffrage universel et, au sein du Conseil Negri (parlement), le nombre des membres indirectement élus (par opposition aux membres nommés) a augmenté. Au Nord-Bornéo, les autorités locales se sont constituées en collèges électoraux afin d'élire les membres du conseil législatif. Aux élections locales qui ont eu lieu en juin à Sarawak, le parti de l'Alliance pour la Grande-Malaisie a été le groupe le plus fort et a obtenu la majorité des sièges réservés aux membres élus au Conseil Negri. Au Nord-Bornéo, les élections locales tenues en avril ont également donné la victoire aux partisans de la Grande-Malaisie.

Référendum de Singapour

Un référendum touchant la Grande-Malaisie a été tenu à Singapour le 1^{er} septembre 1962. Un choix de trois propositions était offert concernant l'entrée de Singapour dans la Fédération. Les adversaires de la fusion, membres de l'aile gauche, ont incité la population à exprimer son hostilité aux trois propositions en déposant des bulletins blancs. Plus des cinq sixièmes des électeurs ont participé au référendum et il n'y eut que 25 p. 100 de bulletins blancs, 71 p. 100 des suffrages approuvant la proposition qu'appuyait le gouvernement de Singapour. Une importante majorité de la population de Singapour s'est donc prononcée en faveur de la Grande-Malaisie.

A l'issue des négociations finales, qui eurent lieu à Londres le 9 juillet 1963, l'accord relatif à la Grande-Malaisie a été signé par les représentants de la Grande-Bretagne, de la Malaisie, du Nord-Bornéo, de Sarawak et de Singapour. Par cet accord, les Gouvernements britannique et malais s'engageaient à passer des lois aux termes desquelles la Grande-Malaisie prendrait naissance le 31 août 1963. Singapour, Sarawak et le Nord-Bornéo (Sabah) devenaient membres de la Grande-Malaisie en même temps que les onze États de la Fédération de Ma-

laisie. Le Yang di-Pertuan Agong, souverain suprême de Malaisie, devenait chef de l'État et la constitution malaise était modifiée afin de répondre aux besoins de la Fédération de Grande-Malaisie. L'accord de Londres renfermait également les constitutions des nouveaux États, ainsi qu'une entente commerciale et financière entre la Malaisie et Singapour. La Grande-Bretagne gardait sa base navale de Singapour et appliquait à tous les territoires de la nouvelle Fédération l'accord de défense qu'elle avait conclu avec la Malaisie.

Opposition de la part des Philippines

La formation de la Grande-Malaisie a soulevé l'hostilité de deux des plus proches voisins du nouvel État, l'Indonésie et les Philippines. En juin 1962, la République des Philippines a revendiqué la souveraineté sur le Nord-Bornéo, affirmant avoir acquis à cet égard les droits du sultanat de Soulou en vertu de divers accords, documents, lois et autres ententes qui remontent dans certains cas jusqu'à 1878, y compris un accord signé en 1962. Le Gouvernement des Philippines a prétendu que le transfert de la souveraineté conclu en 1946 entre la North Borneo Company et la Couronne britannique n'était pas valide, la compagnie ayant reçu le territoire à bail du sultan de Soulou et n'ayant donc jamais exercé une véritable souveraineté. La question n'a pas encore été définitivement tranchée à la satisfaction des Philippines; elle n'a pas toutefois constitué un obstacle sérieux à l'établissement de la Grande-Malaisie.

Hostilité indonésienne

Les relations entre l'Indonésie et la Malaisie ont été particulièrement tendues en janvier et en février, après l'échec de la révolte à Brunéi. Les leaders indonésiens, qui avaient dit approuver l'action des insurgés lors de la révolte, ont qualifié le projet de création du nouvel État de "complot néo-impérialiste" qui menaçait la sécurité de l'Indonésie, et ils ont annoncé une politique d'opposition à la Grande-Malaisie, opposition qui, si elle ne conduisait pas à la guerre, serait néanmoins totale. Les relations entre les deux pays se sont améliorées en juin à la suite des entretiens qu'eurent à Tokyo le président Sukarno et le "tunku" Abdul Rahman et après la réunion, à Manille, des ministres de l'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines, mais une nouvelle crise a suivi la signature de l'accord de Londres. Le 11 juillet, le président Sukarno dénonçait l'accord, affirmant que celui-ci n'aurait pas dû être signé tant que l'on n'avait pas sondé l'opinion des populations de Bornéo. Dans l'intervalle, des troubles sévissaient le long de la frontière entre l'Indonésie et les territoires de Bornéo. Sarawak a été le plus touché, ayant subi de nombreux raids de frontière.

Accord de Manille

Le président Sukarno, le "tunku" Abdul Rahman et le président Macapagal, des Philippines, ont eu à Manille, du 30 juillet au 5 août, des entretiens qui ont porté principalement sur la question de la Grande-Malaisie. Ils sont convenus

que:

Préalablement à la création d'une Fédération de Grande-Malaisie, le secrétaire général des Nations Unies déterminera d'une manière nouvelle les désirs des populations de Sabah (Nord-Bornéo) et de Sarawak, ce qui, de l'opinion du secrétaire général, est nécessaire pour assurer le respect total du principe de l'autodétermination. Il prendra en considération:

a) les récentes élections qui ont eu lieu à Sabah (Nord-Bornéo) et à Sarawak, mais s'assurera néanmoins

- (i) que la question de la Grande-Malaisie a joué un rôle important, sinon primordial, lors des élections;
- (ii) que les listes électorales ont été établies comme il convenait;
- (iii) que les élections ont eu lieu sous le signe de la liberté et qu'aucune pression n'a été exercée;
- (iv) que le vote et le dépouillement du scrutin se sont déroulés dans des conditions satisfaisantes.

b) Il tiendra également compte des désirs de ceux qui, ayant qualité d'électeurs, auraient exercé leur droit d'autodétermination lors des récentes élections s'ils n'avaient pas été détenus en raison de leur activité politique, emprisonnés pour motifs politiques, ou absents de Sabah (Nord-Bornéo) et de Sarawak.

Pour l'exécution de la tâche qui lui était confiée, le secrétaire général a nommé une commission de neuf membres dont le président était M. Laurence Michelmore, fonctionnaire américain de l'ONU. La commission est arrivée à Sarawak le 16 août, mais n'a pu commencer ses consultations avec la population avant le 21 août, à cause d'un désaccord au sujet de la question des observateurs qui, selon les décisions prises à Manille, devaient accompagner les équipes de l'ONU à Sarawak et à Sabah. Ce n'est que le 31 août qu'est intervenu un compromis, les puissances de Manille acceptant d'envoyer chacune quatre observateurs et quatre employés de bureau. Le Gouvernement malais a annoncé que la célébration de la fête nationale de la Grande-Malaisie serait remise au 16 septembre, date à laquelle la commission aurait achevé ses travaux.

Le 14 septembre, le secrétaire général U Thant publiait le rapport de la mission, dans lequel se trouvait confirmé le fait que la majorité de la population de Sarawak et du Nord-Bornéo souhaitait l'union avec la Grande-Malaisie. Ayant exécuté le mandat dont elle était chargée, la mission en est venue à la conclusion que la question de la Grande-Malaisie a joué un rôle important lors des élections qui ont eu lieu dans les deux territoires; que les élections se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes; que le nombre des personnes qui n'ont pu voter a été sans incidence sur les résultats des élections; que les parlements des deux colonies ont approuvé constitutionnellement l'union avec la Grande-Malaisie. Leur décision était conforme aux désirs du peuple.

Rupture des relations diplomatiques

Ni l'Indonésie ni les Philippines n'ont reconnu la Grande-Malaisie. M. Subandrio, ministre indonésien des Affaires étrangères, a déclaré le 15 septembre que dans l'état de choses actuel l'Indonésie ne pouvait attribuer un caractère légal à la formation de la Grande-Malaisie. Il a mentionné ce qui à ses yeux constituait trois points faibles dans le travail de la mission déléguée par le secrétaire général:

le temps était trop limité; à l'arrivée des observateurs, la mission avait déjà commencé son enquête; la nouvelle date choisie pour l'établissement de la Grande-Malaisie (16 septembre) avait été fixée avant que le secrétaire général eût terminé son rapport. Le président des Philippines a annoncé le même jour que son gouvernement avait décidé de ne pas reconnaître pour le moment la Grande-Malaisie. Des manifestations d'hostilité à l'égard du nouvel État ont eu lieu à Ejakarta et à Manille; dans la capitale indonésienne, les ambassades de Grande-Bretagne et de Malaisie ont subi des dégâts considérables. Le 17 septembre, le "unku" annonçait que le Gouvernement de la Grande-Malaisie avait décidé de rompre ses relations diplomatiques avec l'Indonésie et de rappeler son ambassadeur des Philippines. Cette annonce fut suivie, le 18 septembre, par de nouvelles manifestations indonésiennes dont le point culminant a été la mise à sac de l'ambassade de Grande-Bretagne à Djakarta et au cours desquelles les autres propriétés britanniques ont subi des dégâts. Après la rupture des relations diplomatiques, le Gouvernement indonésien a fait savoir qu'il cessait toutes relations économiques avec la Grande-Malaisie.

Dès le début, le Canada a vu en l'idée d'une Grande-Malaisie un projet dont l'exécution serait à l'avantage de tous les territoires et marquerait une étape importante vers l'abolition du colonialisme. Le Gouvernement canadien a donc salué avec joie la création de la Grande-Malaisie et les conclusions du rapport du secrétaire général. Dans un message adressé à la Grande-Malaisie et diffusé le 16 septembre sur les ondes du Service international de Radio-Canada, le premier ministre Pearson a prononcé les paroles suivantes:

Les Canadiens ont suivi avec intérêt l'évolution qui s'est produite au cours des dernières années dans tous les territoires de la Grande-Malaisie. Nous avons remarqué la stabilité et la prospérité de la Fédération de Malaisie, et les rapides progrès politiques de Singapour, de Sarawak et de Sabah. L'ambition des gouvernements intéressés de forger avec ces éléments une nouvelle entité nationale a trouvé chez nous un accueil favorable, et nous sommes heureux de voir leurs efforts couronnés de succès. Nous sommes convaincus que la Grande-Malaisie tirera une grande force de tous les éléments qui la composent et qu'elle prospérera dans les années à venir.

CONFÉRENCE PROCHAINE

La réunion annuelle des ministres de l'OTAN qui se tient d'ordinaire en décembre aura lieu à Paris du 16 au 18 décembre.

Convention relative aux infractions et à certains autres actes à bord des aéronefs

LES INDIVIDUS susceptibles de commettre des crimes ou d'accomplir des actes dommageables à bord d'aéronefs n'ont sans doute guère été préoccupés, jusqu'ici, par le fait que les résultats de certains de leurs complots pouvaient se situer en dehors de la juridiction de tout pays; ils se sont probablement peu souciés du fait que dans certains cas ils pouvaient échapper à tout recours en justice ou à l'application de mesures de répression pour méfaits commis à bord d'un avion. Ce n'étaient toutefois pas les intérêts de ces individus qu'avaient à l'esprit les quelque 60 délégations qui se sont réunies à Tokyo pendant les mois d'août et de septembre pour rédiger une convention sur les délits graves commis à bord des aéronefs. Bien au contraire, les 150 juristes, diplomates et observateurs qui participaient à la Conférence internationale sur le droit aérien ont surtout accordé leur attention à la tâche un peu moins passionnante de l'application du droit.

Le 14 septembre, par 36 voix (dont le Canada), sans opposition, la Conférence a adopté le texte définitif de la Convention sur les délits graves commis à bord des aéronefs, document qui, le jour suivant, était signé par quinze pays, y compris les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et le Japon.

La Convention marque l'aboutissement de treize années de travail dans l'un des domaines les plus importants où l'Organisation de l'aviation civile internationale exerce son activité. L'idée d'une convention internationale portant sur les délits graves commis à bord des aéronefs remonte à 1910, date à laquelle l'Institut de droit international prit en main la question. En 1950, les progrès techniques dans le domaine de l'aviation avaient atteint le stade où les efforts modestes, bien que prévoyants, entrepris en 1910 étaient devenus une véritable lame de fond d'activité juridique internationale. Cette année-là, l'OACI confia donc à M. E. M. Loaeza, du Mexique, la tâche d'étudier le statut juridique des aéronefs. Grâce au travail de rédaction et aux avis de juristes venus du monde entier, le Comité juridique de l'OACI avait adopté lors de la Conférence de Rome, en août 1962, l'avant-dernier projet de la Convention actuelle.

Résumé de la Convention

La Convention de Tokyo, incidemment le premier traité multilatéral signé au Japon, a permis de résoudre diverses difficultés juridiques auxquelles les sociétés de transports aériens internationaux étaient aux prises depuis que le trafic entre les pays avait pris de l'importance. Jusqu'à maintenant, les délits commis à bord des aéronefs étaient jugés en vertu du droit de l'État d'immatriculation ou du droit de l'État de survol. On ne savait jamais avec certitude quelle législation nationale s'appliquait, quel système juridique avait préséance.

Les délégués réunis à Tokyo ont examiné ces situations complexes jusque dans leurs infimes détails et, dans nombre de cas, ont refusé d'adopter des projets de recommandations avant d'avoir revu toutes les situations possibles en ce qui concerne la nationalité, le délit et l'instance. A titre d'exemple, aucune décision n'aurait pu être prise dans le cas ci-après: un ressortissant de X, se trouvant dans l'État Z, monte dans un aéronef de nationalité Y à destination de l'État Q; il consomme des quantités excessives de spiritueux (fabriqués dans divers pays) lors du survol des pays A, B et C, puis importune, sous l'effet de l'alcool, une hôtesse de nationalité P. Que doit faire le commandant de l'aéronef (de nationalité N) dans une situation semblable? S'il intervient, en vertu de la législation de quel pays doit-il le faire? La Convention actuelle apporte des réponses à ce genre de question; elle peut guider et aider les commandants. Dans le cas fictif ci-dessus, le commandant n'aurait pas à se soucier de la législation nationale applicable; il prendrait les mesures qu'il estimerait raisonnables pour protéger les passagers et l'aéronef relevant de lui, et il suivrait cette règle en toute circonstance.

La Convention de Tokyo consiste, en quelque sorte, en une codification abrégée des règlements à suivre en cas d'incidents à bord; elle est destinée, à ce titre, aux commandants des aéronefs et aux autorités du pays d'atterrissage. Le chapitre premier établit le champ d'application de la Convention; il définit les infractions et les actes qu'elle embrasse, les catégories d'aéronefs et les zones visées. Le chapitre 2, d'ordre judiciaire, attribue la priorité de compétence à l'État d'immatriculation. Le chapitre 3 confère aux commandants l'autorité que suppose le recours à des mesures raisonnables contre des délinquants, dont la contrainte, pour protéger la sécurité de l'aéronef, des passagers et des biens. Le texte renferme aussi des dispositions touchant les mesures que les États contractants doivent prendre en cas de capture illicite d'aéronefs. D'autres chapitres énoncent les obligations des États contractants quant aux mesures à prendre à l'endroit des contrevenants qui descendraient d'avion sur leur territoire, ou dans d'autres circonstances. La Conférence de Tokyo sur le droit aérien a duré près d'un mois, suivant un horaire chargé — avec de longues séances du soir à l'occasion. Elle s'est tenue dans une atmosphère de détachement scientifique. Son succès est attribuable pour une bonne part aux préparatifs minutieux que le Gouvernement japonais avait pris pour assurer le confort des délégués et la bonne marche des travaux, ainsi qu'à l'expérience et au dévouement du secrétariat de l'OACI.

Les affaires extérieures au Parlement

Envoi de secours

Le premier ministre suppléant, M. Lionel Chevrier, a fait, le 10 octobre, à la Chambre des communes, la déclaration suivante:

Il a été décidé aujourd'hui que le Gouvernement canadien mettrait à la disposition de la Société canadienne de la Croix-Rouge un montant de \$20,000 pour la distribution d'approvisionnements de secours à la population de la région des Antilles qui a souffert des effets destructeurs de l'ouragan "Flora". Une somme de \$5,000 a été affectée à Tobago, tandis que le solde sera destiné éventuellement aux autres régions des Antilles telles que la Jamaïque, Haïti et Cuba où la Croix-Rouge estime que cette somme pourrait être utilisée le mieux possible.

Lorsqu'on lui a demandé, le 22 octobre, si le Gouvernement canadien avait l'intention d'aider Cuba à réparer les dommages causés par l'ouragan "Flora", le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a répondu:

... Conformément à la ligne de conduite traditionnelle du Canada, nous continuerons à fournir de l'aide aux victimes d'accidents et des destructions qui en sont la conséquence. D'autre part, ce matin, j'ai reçu un appel téléphonique du directeur de "CARE", au sujet de l'éventualité d'une aide supplémentaire du Canada sous forme de lait déshydraté. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture, vient de me signaler que la question est à l'étude, et certaines décisions ont déjà été prises. Mais que mon honorable ami soit persuadé que le problème sera étudié dans tous les détails.

Le 23 octobre, le ministre de l'Agriculture, M. Harry W. Hays, a déclaré:

Le 10 octobre 1963, le premier ministre suppléant a informé la Chambre que le Gouvernement canadien mettait à la disposition de la Société canadienne de la Croix-Rouge une somme de \$20,000 pour des secours dans les régions des Antilles qui souffraient des effets de l'ouragan "Flora".

Je suis heureux d'informer la Chambre que, à titre de nouvelle mesure de secours, une quantité globale de 1,150,000 livres de poudre de lait écrémé sera fournie par le Canada à certains organismes internationaux de secours, pour être utilisée dans les régions touchées. Sur la quantité globale, un million de livres seront mises à la disposition du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), et 150,000 livres seront fournies à la Croix-Rouge canadienne. Sur cette dernière quantité, 15,000 livres ont déjà été envoyées dans la région par avion.

Nous croyons savoir que, en plus des dons du Gouvernement canadien, ces contributions directes ou indirectes ont été versées par diverses personnes et diverses sociétés canadiennes à ceux qui souffrent des conséquences de ce désastre.

Cotisations bénévoles à l'ONU

Le 15 octobre, M. Paul Martin, a fait part à la Chambre de ce qui suit:

Je tiens à informer la Chambre qu'aujourd'hui se réunit à New-York, au siège des Nations Unies, une conférence au cours de laquelle les États membres s'engageront à verser des cotisations bénévoles au Fonds spécial de l'ONU et au Programme élargi d'assistance technique. Le Canada s'engagera à relever sensiblement le montant de sa quote-part au Fonds spécial.

Le gouvernement a autorisé le versement de 5 millions en 1964. Cette augmentation de 2.35 millions de dollars américains, par rapport à l'an dernier, démontre notre appui au Fonds spécial, dans l'important domaine de l'assistance technique à l'étape du pré-placement, et aussi au directeur du Fonds, M. Paul Hoffman, dont on connaît les talents et le dévouement. Le Fonds spécial n'a obtenu jusqu'à présent que 70 millions, alors qu'il voudrait recueillir un total de 100 millions.

En 1963, l'objectif du Programme élargi d'assistance technique fixé à 50 millions a été atteint. En 1964, le Canada versera à ce programme un montant identique à celui de l'an dernier.

Interdiction des armes nucléaires

En réponse à une demande de commentaires au sujet de la nouvelle que les Gouvernements de l'URSS et des États-Unis s'étaient entendus pour appuyer une résolution de l'ONU tendant à interdire l'emploi d'armes nucléaires dans l'espace, M. Martin a déclaré:

La proposition sous forme de résolution présentée par les États-Unis qui, selon M. Gromyko aura l'appui de l'Union soviétique, et qui prévoit l'interdiction des armes nucléaires dans l'espace sidéral, est de celles que le Canada accueillera avec plaisir, ainsi que, j'en suis sûr, tous les autres pays des Nations Unies. On l'avait d'ailleurs déjà formulée au cours de la réunion des 18 puissances à Genève. J'espère que nous pourrions conclure que cette nouvelle entente constitue un autre indice de détente entre l'Est et l'Ouest qu'on constate à l'heure actuelle.

Exportations d'armes au Portugal et à l'Afrique du Sud

Le 21 octobre, M. Martin a fait à la Chambre la déclaration suivante:

... Depuis plusieurs années, le Gouvernement canadien a pour principe de ne pas autoriser d'envois, en Afrique du Sud, d'armes qui pourraient servir à la mise en vigueur de la politique de l'apartheid contre la population de couleur. Le 7 août 1963, le Conseil de sécurité a adopté une résolution recommandant que tous les pays cessent la vente et l'envoi d'armes, de munitions et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. Tenant compte de cette recommandation du Conseil de sé-

curité et désirant exprimer une fois de plus sa désapprobation de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, le gouvernement a décidé de ne pas autoriser l'acceptation de nouvelles commandes d'équipement militaire en provenance de l'Afrique du Sud, ni de permettre l'envoi de tel équipement en Afrique du Sud.

Avant le 7 août 1963, le Gouvernement canadien avait autorisé la vente à l'Afrique du Sud de certains avions, d'équipement de communication et de navigation aérienne fabriqués au Canada qui, croyait-on, ne pouvaient avoir aucun rapport avec la mise en vigueur de la politique d'*apartheid*. Tout en ne perdant jamais la situation de vue, le gouvernement permettra, pour le moment, l'envoi en Afrique du Sud de l'équipement d'entretien ou de pièces de rechange fournis avant le 7 août 1963 et, sous réserve d'un examen dans chaque cas, de certains pistons de moteurs d'avion et de pièces de rechange pour ces moteurs.

Le gouvernement a aussi examiné sa politique concernant l'exportation d'armes au Portugal. Comme je le disais à la Chambre le 25 juin dernier, le Canada n'a contribué aucune aide militaire au Portugal depuis novembre 1960. Pour ce qui est de la vente d'armes et de matériel militaire sur une échelle commerciale, le Gouvernement canadien, depuis 1960, a eu pour principe de ne pas autoriser l'exportation au Portugal ou vers les territoires sous administration portugaise, d'armes ou d'équipement qui, à notre avis, serviraient à des fins militaires dans les territoires portugais d'outre-mer. Le gouvernement se propose de maintenir cette attitude.

Admission de la Chine communiste à l'ONU

Lorsqu'on lui a demandé, le 22 octobre, "pourquoi la délégation du Canada a voté hier contre l'admission de la Chine continentale aux Nations Unies", M. Martin a répondu ce qui suit:

Le projet de résolution a eu pour parrain cette année non plus l'Union soviétique comme d'habitude, mais l'Albanie. Naguère, l'URSS et l'Inde ont souvent été les champions de la présence à l'ONU des représentants de la Chine communiste; cette année, elles ont promis de voter en faveur du projet de résolution, et elles l'ont fait, mais ce n'est pas elles qui l'ont présenté.

Ce projet demandait premièrement que la Chine communiste envoie ses représentants aux Nations Unies, ensuite que les délégués de la Chine nationaliste ne fassent plus partie de l'ONU. Comme les représentants du Canada l'ont dit au cours des années récentes, le Gouvernement canadien est disposé à étudier soigneusement toute proposition visant à résoudre de façon équitable le problème de la représentation chinoise; toutefois, l'équité exige notamment que le peuple de Formose garde le droit à l'autodétermination. La résolution de cette année ne comporte pas de demande semblable et c'est pourquoi la délégation du Canada ne pouvait l'appuyer. A mon sens, le scrutin a établi que la majorité des États membres de l'ONU partagent sur ce point l'opinion du Gouvernement canadien.

Quinze jours en Sibérie

En avril et mai derniers, M. Arnold Smith, qui jusqu'à récemment était ambassadeur du Canada à Moscou, a voyagé en Sibérie centrale et nord-orientale en compagnie de son premier secrétaire, M. C. J. Webster. Voici quelques extraits de son rapport.

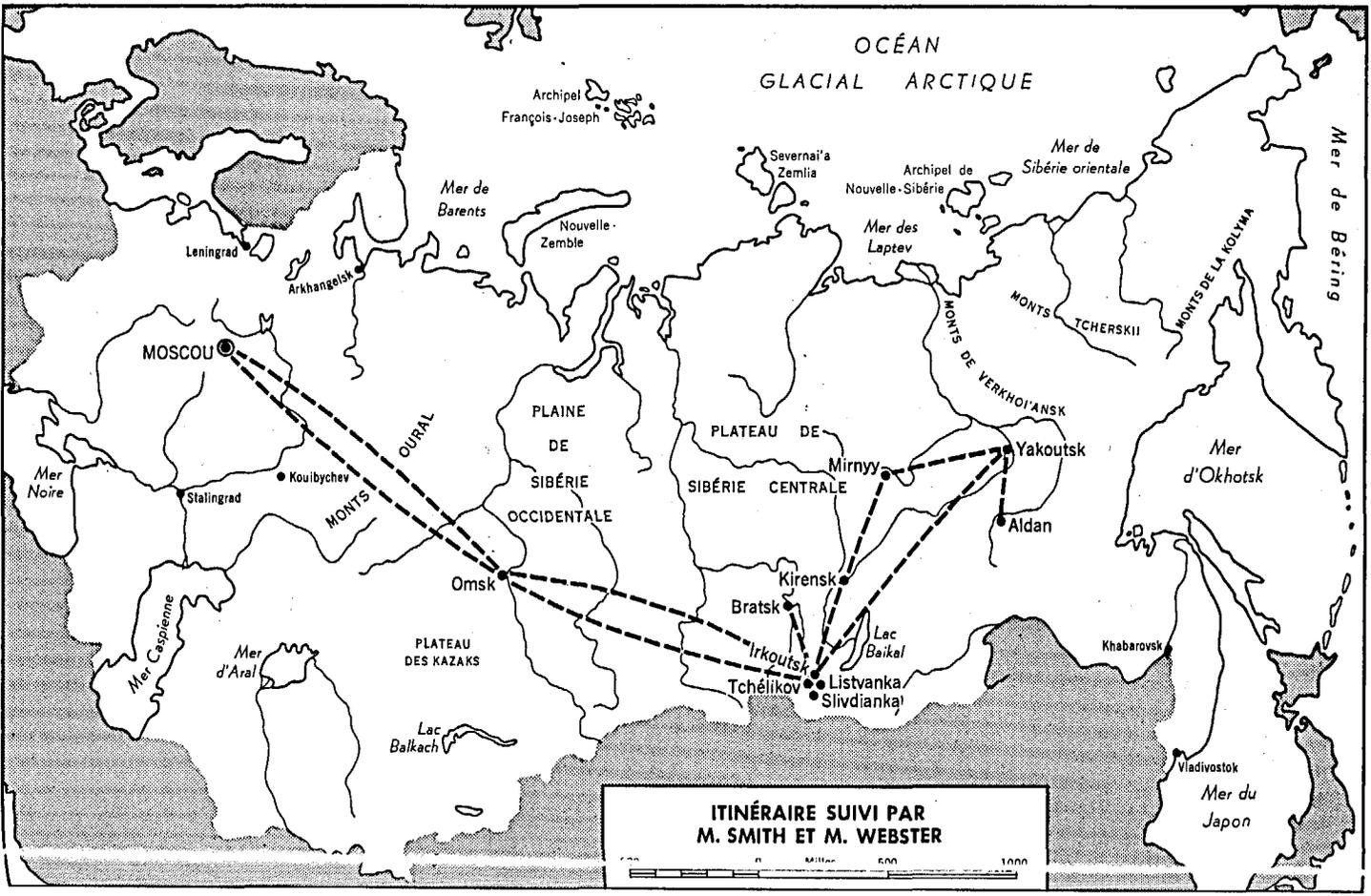
Je suis rentré récemment d'un voyage de quinze jours en Sibérie centrale et nord-orientale. Je reviens impressionné et enchanté. Je dois une partie de mon intérêt à des raisons purement personnelles et subjectives. Avant la guerre, avant même que j'en vienne à m'intéresser à la Russie, l'histoire et les noms géographiques de cette région piquaient ma curiosité. La Sibérie est si lointaine: Yakoutsk se trouve à plusieurs fuseaux horaires de Moscou, tandis que Paris n'en est qu'à deux dans la direction opposée. Et les Russes contribuent à cette image de lointaineté par les restrictions qu'ils imposent aux étrangers qui veulent y voyager.

Mon intérêt reposait en outre sur des raisons plus objectives. Je m'attendais entre autres à retrouver dans cette région le même climat, les mêmes richesses naturelles et les mêmes problèmes que dans certaines parties du Canada. Il serait compréhensible d'ailleurs que le Canada et l'Union soviétique montrent un esprit de coopération et consentent à échanger des renseignements dans le domaine de la construction, par exemple, ou du développement social et économique des régions arctiques, car nous avons plus de choses en commun avec l'URSS qu'avec aucun autre pays.

La permission d'accomplir ce voyage m'est venue après que j'eus fait part de mon désir à M. Khrouchtchev, en novembre dernier, au cours d'une longue conversation sur des problèmes politiques d'ordre général. Ma demande était fondée particulièrement sur la ressemblance et les intérêts communs qui existent entre le Canada et l'Union soviétique, voisins septentrionaux, et sur l'idée que nous devons tenter d'améliorer nos rapports et apprendre graduellement à résoudre ensemble les problèmes qui se rattachent à la mise en valeur des régions septentrionales. Je lui ai suggéré un échange de spécialistes, ajoutant qu'auparavant j'aimerais voir de mes yeux les progrès économiques de la Sibérie, car, en tant que Canadien, j'aurais honte de quitter son pays sans l'avoir fait. Il semble que M. Webster et moi ayons été les premiers étrangers à recevoir la permission de visiter les mines de diamant des environs de Mirnyy; je crois aussi que nous avons été les premiers Occidentaux, après Henry Wallace en 1943, à avoir la permission de visiter la région aurifère d'Aldan. Ces deux régions se situent dans la République autonome des Yakoutes.

Un itinéraire chargé

En plus de ces régions minières peu connues mais très importantes, nous avons



**ITINÉRAIRE SUIVI PAR
M. SMITH ET M. WEBSTER**

vi-tié
oi on
to it
ur pn
W:bs
et ins
nc nb
du stri
P
mi:re
et au
so iét
de fai
tic an
di ge
pe sor
tri lle
les us
étés
qu ? tr
la pos
les ba
cité:te
In pre
Ce qu
ru:osi
ric tes:
ma:rch
va sur
au Ca
qu à t
cél:tan
co:im
de né:
pr:ssi:
de 'U
ce que
ou en
mi:re
des Ét
II

vi: ité Yakoutsk, Irkoutsk, Baïkal, l'aluminerie de Tchélikhov, ainsi que Bratsk, où ont été aménagés un immense barrage et une centrale hydro-électrique. Partout nous avons trouvé presque toutes les portes ouvertes. Ce qui nous a donné un programme très chargé. Au cours de la quinzaine qui a pris fin le 4 mai, M. Webster et moi avons parcouru près de 8,000 milles, visité plus de 50 entreprises et institutions et conversé avec plusieurs centaines de personnes, dont un grand nombre occupent des postes supérieurs dans différents secteurs: politique, industrie, sciences, arts et enseignement.

Partout nous avons été bien reçus: par le président de la République, les maires, les directeurs des trusts de l'or et du diamant, les *apparatchiki* du parti et autres dirigeants. C'était presque toujours l'hospitalité officielle à la manière soviétique, laquelle, pour dire le moins, n'a pas d'effets amincissants.

Non seulement nous avons appris beaucoup, mais on nous a donné l'occasion de faire part de nos idées au cours d'entretiens amicaux avec de nombreux fonctionnaires. J'ai adressé la parole à maintes reprises: à plusieurs centaines de dirigeants de la capitale yakoute rassemblés dans un théâtre de Yakoutsk, au personnel de différentes écoles, aux organismes du Parti, aux entreprises industrielles; bien entendu, j'ai pu converser avec de petits groupes d'employés dans les usines, les mines, les chantiers de construction, les fermes, ainsi qu'avec les élèves des écoles et des instituts. Comme ces gens ne rencontrent des Occidentaux que très rarement (à certains endroits même, ils n'en avaient jamais rencontré), la possibilité que j'ai eue de parler avec eux a dû contribuer quelque peu à abattre les barrières entre l'Occident et des parties importantes et collectivement conscientes de l'Union soviétique.

Impression dominante

Ce qui m'a le plus impressionné en Sibérie, à part l'immensité du territoire, la rugosité du terrain et la population relativement clairsemée, ce sont ces immenses richesses potentielles qu'offrent les ressources naturelles et l'énergie à très bon marché. L'esprit de décision et d'initiative avec lequel s'accomplit la mise en valeur de cette immense région m'a également impressionné. En Sibérie, comme au Canada, une grande partie des richesses sont telles qu'on ne peut les exploiter qu'à très grande échelle, et seulement après d'importantes immobilisations de capitaux. En dépit du fait que, comparativement aux ressources, on ne fait que commencer à toucher au sous-sol, l'ampleur des capitaux investis dans ces régions, de même que l'ordre apporté dans l'exploitation des ressources ne peuvent qu'impressionner. Je ne pouvais m'empêcher de penser, en Sibérie, qu'un jour la région de l'Union soviétique à l'est des monts Oural pourrait être à la Russie européenne ce que l'Amérique du Nord est aux vieilles civilisations de l'Europe occidentale, ou encore ce que la partie des États-Unis à l'ouest des monts Alléghanys (première chaîne de montagnes à l'est des côtes de l'Atlantique) est à la vieille partie des États-Unis.

Il n'est peut-être pas bon de généraliser, mais dans l'ensemble les personnes

que j'ai rencontrées en Sibérie m'ont paru plus ouvertes, plus optimistes, plus hospitalières, moins cyniques et moins sophistiquées, sauf en ce qui a trait à la technique, que celles de Russie d'Europe. Les endroits que nous avons visités possédaient, semble-t-il, la mentalité des villes en pleine croissance, à l'exception peut-être de Yakoutsk. Les villes que nous avons visitées ne sont pas toutes nées à la même époque: Irkoutsk et Yakoutsk ont trois siècles; Aldan, centre de mines d'or sur un tributaire de la Léna, a trente ans; Mirnyy, centre de l'industrie diamantaire, a moins de dix ans et il en est de même pour Bratsk, dont l'énorme barrage hydro-électrique, une fois terminé, en 1965-1966, sera le plus grand du monde jusqu'à ce que l'on en construise un autre plus grand encore à quelques centaines de milles en aval sur la même rivière, l'Angara; tributaire de l'Iéniséi. Tchélikhov aussi a moins de dix ans; nous y avons vu une grande usine d'aluminium déjà en pleine activité et que l'on est en train de quadrupler. Bien qu'il y ait d'autres centres aussi "vieux", le gros de la région demeure au stade de la colonisation, les établissements slaves s'enfoncent continuellement vers le nord et vers l'est, dans la forêt vierge et la toundra, aujourd'hui au moyen de bulldozers et d'équipement technique très moderne.

Des contrastes frappants marquent la mise en valeur. Le secteur industriel manifeste la croissance la plus spectaculaire; presque tout y est nouveau. Mais, à mon avis, ce qui est encore plus impressionnant, c'est l'étendue et l'ambition du progrès dans les instituts scientifiques, et l'enthousiasme que les hommes de science apportent à leurs projets de mise en valeur industrielle. On ne nous a pas permis de visiter Novosibirsk, "capitale de la Sibérie", ni la grande "cité des sciences" que l'on y construit présentement. Mais nous avons pu voir à Irkoutsk une branche de l'Académie des sciences et la construction d'une autre "cité des sciences", importante et considérable, où logera cet organisme qui a déjà pris beaucoup d'ampleur. La filiale de l'Académie des sciences de Yakoutsk est moins grande, mais l'Institut du pergélisol y est impressionnant.

Mirnyy et ses mines de diamant

L'exemple le plus frappant et le plus révélateur du progrès moderne que nous ayons vu dans les régions semi-arctiques de la Russie soviétique est sans doute Mirnyy, qui s'étend au pied de la rivière Irelyskh, dans le bassin supérieur de Viliouï, dans le sud-ouest de la Yakoutie. Tout le terrain y est gelé en profondeur. On nous a montré et expliqué les formes particulières de construction utilisées pour les édifices, les barrages et les routes.

Il n'y avait pas une âme dans cette région avant la découverte de diamants, il y a quatre-vingts ans. Mirnyy est aujourd'hui une ville de 25,000 habitants et le centre d'une industrie diamantaire qui progresse rapidement. On y pratique le dragage, l'aspiration des sables, la séparation et le raffinage, sur une étendue de 700 kilomètres du sud au nord et de 330 kilomètres de l'ouest à l'est.

L'urbanisme sera particulièrement soigné à Mirnyy. On y trouve actuellement des bâtiments de bois assez grands, divisés en appartements, qui abritent de huit



Construction d'une raffinerie d'or à Nijnyy Kouranakh. A l'arrière-plan, une vallée remplie de gravier provenant d'une dragueuse d'or.

à douze familles; en dépit des apparences, on ne considère ces habitations que comme temporaires. Les usines sont en béton, ou encore, lorsqu'elles sont très grandes, elles ont des murs d'aluminium sur charpentes d'acier. On endigue les eaux de la rivière voisine afin de créer un lac et de régulariser l'approvisionnement d'eau. D'ici deux ou trois ans on verra sur les rives de ce lac une ville complètement nouvelle, en maçonnerie et à l'épreuve du feu. Les grandes usines auront des murs préfabriqués isolés, en aluminium, de sorte que les pieux enfoncés dans le pergélisol n'auront pas trop de poids à supporter. Le Trust du diamant gère ses propres *sovkhozes*, ou fermes d'État, dans les environs, ou plutôt une *sovkhoze* et trois filiales. On y élève la volaille, et l'on y produit les œufs, le lait, un peu de viande et une certaine quantité de légumes. Cependant les céréales viennent de beaucoup plus loin, du sud et de l'ouest, d'Europe et du Kazakhstan.

La veille de notre départ de Mirnyy, le directeur du Trust du diamant est arrivé de Moscou, où se trouve son bureau, et nous avons mangé ensemble, dans le pavillon en bois, très confortable, de son sous-directeur en résidence, l'ingénieur en chef du Trust. Tous, l'ingénieur en chef, ses adjoints immédiats, le maire de la ville, le directeur du Trust, le directeur de l'Organisme de la construction, leurs épouses m'ont paru aimables et compétents, éveillés, et évidemment habitués à la mise en œuvre de travaux importants et aux grandes réalisations. Ils m'ont plu et je pense qu'ils plairaient aussi à la plupart des Canadiens.

Aldan et le Trust de l'or

Nous avons eu l'occasion également de passer quelques jours dans un autre centre minier de la République des Yakoutes, Aldan, chef-lieu d'une importante industrie aurifère. En contraste avec le progrès très rapide de Mirnyy, Aldan et l'industrie aurifère de la région sont le produit d'une croissance plus lente, répartie sur une longue période. Aussi Aldan et sa périphérie comptent-ils 80,000 habitants, 46 écoles et 70 centres médicaux. A Aldan, l'Institut minier pour les études supérieures compte 1,200 élèves. Toute l'industrie de l'or: dragage, puits d'extraction et raffinement, est sous le contrôle du Trust de l'or de Yakoutie. Il semble évident que la production, longtemps encore, viendra pour une part importante des opérations de dragage.

A l'instar du Trust du diamant, le Trust de l'or gère son propre groupe de fermes gouvernementales. Nous en avons visité une qui m'a paru la plus propre et, à moi profane, la plus efficace et la plus impressionnante de toutes les nombreuses fermes que j'ai visitées depuis un certain nombre d'années en différentes parties de l'URSS. Ces fermes font surtout l'élevage du bétail pour la viande et les produits laitiers et l'élevage de la volaille pour la viande et les œufs; on y produit aussi un peu de foin. Enfin, on cultive sur place des légumes destinés à la population. Cette *sovkhoze* possède un grand troupeau de vaches que l'on traite mécaniquement et 40,000 volailles dont 20,000 pondeuses et 20,000 poussins dans des incubateurs. Elle produit des choux, des pommes de terre, des légumes verts pour son propre ensilage et des racines comestibles, mais aucune céréale.

Il
ou vric
des pi
dion
Ca uca
j'ai de
Eleva
plus é
et s'il
ze ises
difficu
se par
Et rop
ch:rch
d'pau
la cap

Ye kou
Pe ida
et jem
de la I
ment,
les rep



Déjune

Il découle de ce que nous avons vu et entendu, auprès des dirigeants et des ouvriers des trusts de l'or et du diamant, que ces trusts puissants savent obtenir des privilèges assez considérables dans les domaines de l'alimentation et des conditions matérielles de vie. En voyant de grandes provisions de bons vins du Caucase et d'eaux minérales (passablement ordinaires) du Caucase également, j'ai demandé à un haut fonctionnaire s'ils étaient plus chers qu'à Moscou ou à Erevan. Il m'a répondu qu'il n'y avait pas de différence de prix, malgré les salaires plus élevés de la région. Je lui ai demandé si ces mesures étaient économiques, et s'il ne valait pas mieux produire le bicarbonate de soude et les boissons gazeuses dans la région même. Ses ouvriers peuvent faire face aux nombreuses difficultés que cause l'éloignement de cette région, m'a-t-il répondu, mais ils ne se passeront pas des biens de consommation auxquels ils étaient habitués en Europe. "Si Moscou ne veut pas nous fournir ces choses aux prix européens, qu'ils cherchent leur or à Moscou (*Podmoskov'ye*)", a-t-il répliqué avec un haussement d'épaules énergique à l'adresse des bureaucrates qui ont une vie plus facile dans la capitale.

Yakoutsk

Pendant quelques jours avant de nous rendre à Aldan, et pendant une journée et demie entre Aldan et Mirnyy, nous nous sommes trouvés à Yakoutsk, capitale de la République. Nous avons pu converser avec plusieurs membres du gouvernement, le maire, les directeurs de la branche locale de l'Académie des sciences, les représentants de l'Institut du pergélisol et les dirigeants de l'Université de



Déjeuner de pêcheurs, près de Oust-Aldanskiy. A gauche, M. Rastorgouïev; à droite, M. Smith.

Yakoutsk. Nous avons visité toutes ces institutions. Nous avons en outre suivi des travaux de construction effectués sur le pergélisol.

Pour me reposer de ce lourd programme et pour voir le côté moins "développé" de la République, j'avais demandé une journée de détente et la permission de pêcher. On m'a accordé la permission de me reposer, mais à la russe: on nous prévient un soir que nous quitterons l'hôtel à deux heures le lendemain matin parce que nous avons 100 milles à parcourir, sur des chemins de campagne difficiles, pour arriver à un lac du nord où nous pourrions pêcher. Aussitôt dit aussitôt fait. En route, nous traversons plusieurs établissements agricoles collectifs des Yakoutes et nous enjambons la Léna sur une route de glace longue de plusieurs kilomètres. Quand les deux jeeps arrivent à l'endroit choisi, à l'aube (je voyageais en compagnie du premier ministre adjoint et d'un chauffeur, et M. Webster était dans l'autre jeep avec un représentant officiel du gouvernement et un chauffeur), huit pêcheurs yakoutes envoyés en reconnaissance sont en train de creuser pour nous dans la glace les ouvertures nécessaires. Nous pêchons toute la journée et attrapons quelques centaines de perches. L'excursion se termine par un joyeux pique-nique où, comme pièce de résistance, nous nous délectons d'une soupe au poisson à la yakoute.

Si notre randonnée dans les régions du nord-est de la Yakoutie ne nous a pas reposés, nous en sommes revenus revigorés et enchantés. Vers 10 heures 30 du soir nous rentrons à l'hôtel, exténués et capables seulement de prendre un léger souper et une nuit de sommeil avant de retourner, très tôt le lendemain matin, à nos engagements.

Irkoutsk

Le lendemain, après un petit déjeuner en compagnie de quelques ministres qui s'étaient rendus à notre hôtel, nous sommes partis en avion pour Mirnyy, dont nous avons déjà parlé. Quelques jours après, nous prenions l'avion en direction de Kirensk et, de là, Irkoutsk. Nous assistons au défilé de la fête du Travail, puis un représentant de l'"oblast" (gouvernement régional) nous conduit au lac Baïkal pour le déjeuner. Nous visitons l'Institut de limnologie, où des recherches scientifiques très poussées sont en cours, sur le lac Baïkal en particulier et sur les autres eaux intérieures de l'Union soviétique en général. Non seulement ce lac est beau, mais il est aussi très particulier à de nombreux points de vue, géologique, biologique et autres. Il est d'une profondeur extraordinaire, la marée y suit un rythme régulier de quatre heures, et sa faune, quelque peu insolite, compte entre autres des phoques d'eau douce!

A Irkoutsk, nous avons pu obtenir deux soirées à nous, que nous avons trouvées intéressantes et délassantes. Nous avons flâné dans les rues, parlé avec les gens que nous rencontrions et visité, un soir, une exposition de peinture dans le foyer d'un cinéma. Il y avait là plusieurs centaines de peintures, parmi lesquelles certaines huiles et certaines gouaches modernes d'un grand intérêt. Quelques uns de ces artistes ont certainement un talent prometteur.

Usine d'aluminium à Tchélikhov

Lors de notre première journée complète à Irkoutsk, nous avons fait une visite, d'intérêt plus général peut-être, à Tchélikhov, ville toute nouvelle à environ 35 km à l'ouest d'Irkoutsk. Bien qu'elle ne soit pas encore terminée, elle est déjà impressionnante, tant du côté urbanisme que du côté du développement industriel. L'usine d'aluminium, comme toutes les usines d'aluminium d'ailleurs, dépend d'une énergie hydro-électrique locale abondante et à très bon marché. Le complexe comporte actuellement deux usines déjà en opération, qui renferment chacune 80 cuvettes électrolytiques. On achevait également la construction d'une troisième usine, plus grande celle-là. Les travaux de construction sont en cours pour la quatrième usine, qui, une fois en opération, permettra à tout le complexe de se spécialiser dans la production des câbles en aluminium. On y produit présentement de l'aluminium en lingots. Au cours des quatre prochaines années, on ajoutera quatre séries de cuvettes électrolytiques. La centrale hydro-électrique d'Irkoutsk que nous avons visitée fournit une partie de l'énergie; l'autre partie provient de la centrale beaucoup plus grande de Bratsk, que nous avons également visitée plus tard et dont nous reparlerons. La ville de Tchélikhov, nouvellement construite, compte une population de 25,000 âmes qui doit passer à 125,000 d'ici dix ans. Le fait que cette ville ait déjà le statut de grande ville indique son importance industrielle.

Bratsk

Au cours du voyage, nous nous sommes rendus par avion d'Irkoutsk à Bratsk, petite ville située à environ 400 km au nord, sur l'Angara, où la construction d'un barrage de près d'un kilomètre de long et de 120 mètres de haut est presque terminée. Une fois en opération, ce sera la centrale hydro-électrique la plus grande du monde, d'une puissance de 4.5 millions kilowatts.

Le lac artificiel créé par le barrage n'est encore rempli qu'à moitié mais il est déjà beau à regarder et, de plus, très utile. Afin d'exploiter l'énergie à bon marché de Bratsk, on construit présentement à une centaine de kilomètres à la ronde plusieurs complexes industriels. Il en sortira d'autres d'ici quelques années. Nous avons déjà parlé d'une nouvelle et immense usine d'aluminium; on y trouvera de plus, je crois, la scierie la plus grande et la plus automatisée du monde; c'est une compagnie canadienne qui, en vertu d'un contrat de plusieurs millions de dollars, fournira l'équipement nécessaire.

D'ici quelque temps, Bratsk sera la centrale hydraulique la plus grande au monde; puis, quelque temps après, on construira un barrage et une centrale d'une plus grande importance encore, à des centaines de kilomètres en amont de la même rivière, à Oust-Alimskaja. Il semble que l'on veuille construire d'autres centrales, encore plus grandes, un peu plus au nord, sur l'Iénisséï, dont l'Angara est tributaire. On formule en outre d'ambitieux projets pour la construction de centrales hydro-électriques sur de nombreux fleuves et rivières de Sibérie.

Bratsk compte actuellement une population de 110,000 habitants, mais le

complexe industriel qui va l'entourer multipliera plusieurs fois la population de la région. A titre d'exemple, la ville que l'on construira autour de l'usine d'aluminium, à environ 50 milles au sud-ouest, sur le nouveau lac artificiel, est censée compter 200,000 habitants.

Population de la Sibérie

D'un certain côté, la vieille Sibérie n'a pas changé. Prison pour les exilés jusqu'à tout récemment, elle attire encore sa main-d'œuvre de très loin. Il est frappant de constater combien sa population est en grande partie très jeune. L'ancienne tradition sibérienne d'ambition, de générosité et d'énergie vit toujours. Les Ukrainiens semblent former le groupe ethnique dominant parmi la population étrangère; c'est le même peuple qui fit l'ancienne colonisation méridionale, qui déborda les limites nord et est de la Russie tsariste. Il répond encore une fois au défi, il pousse vers l'Est.

En Sibérie, la plupart des habitants d'origine européenne sont jeunes; ils vont là par goût du neuf et avec l'espoir de la réussite; les salaires relativement élevés les y attirent. Le travail à la prime attire évidemment bien des travailleurs, et surtout permet de les retenir.

Ces primes se fondent sur trois critères. La première s'accroît selon le degré de latitude. Dans la région d'Aldan, par exemple, où se trouvent les mines d'or, les salaires sont de 40 p. 100 plus élevés, dans tous les secteurs du travail, que le niveau national des salaires; sous le cercle polaire, ils sont de 60 p. 100 plus élevés, et dans l'Arctique ils le sont de 70 et même 100 p. 100. Il existe une prime supplémentaire pour la durée du service, dans le but évident d'encourager les ouvriers à conserver leur emploi; c'est une question d'une extrême importance en Sibérie pour les chefs d'entreprise et les planificateurs. Cette prime s'élève à 10 p. 100 du salaire total (ce qui fait 10 p. 100, non pas du salaire de base national, mais du salaire et de la première prime ensemble); cette prime s'ajoute après chaque année de service au nord du cercle polaire, et tous les deux ans pour ceux qui se trouvent en Sibérie, au sud des régions arctiques. La troisième prime est destinée à ceux qui travaillent encore plus à l'est, dans des régions toujours plus éloignées de l'attraction des vieilles villes européennes. Les prix sont contrôlés pour tous les produits de consommation; que ce soit en Sibérie ou en Russie d'Europe, ils sont les mêmes.

On s'applique en outre à pourvoir les ouvriers de clubs, de théâtres, de moyens de culture et de loisirs. Et par théâtres, il faut vraiment entendre des théâtres, c'est-à-dire des auditoriums aux scènes spacieuses où se donnent non seulement les harangues du Parti et les spectacles d'amateurs, mais aussi où se produisent les troupes de ballet en tournée et les pièces des compagnies théâtrales venant des grandes villes de l'Ouest. Le public a aussi ses salles de cinéma.

La religion en Sibérie

Je m'étais promis de me renseigner au sujet des églises et de les visiter chaque

fois qu'il serait possible. La plupart du temps il n'y en avait pas. Dans Yakoutsk même, le maire nous a dit, à M. Webster et à moi, qu'il n'en restait plus d'ouverte. Nous avons remarqué que le théâtre où nous étions un soir était une église orthodoxe transformée; et l'Institut de physique cosmique et d'aéronomie loge en partie dans une autre ancienne église. Aldan, Lebedinyy, Leninsk, Drajnyy, Murnyy, Alnaznyy, Bratsk, Tchélikhov et les autres centres industriels nouveaux que nous avons visités n'ont pas d'église. On nous l'avait dit, nous l'avons constaté.

Un des points sur lesquels j'ai insisté au cours de mes conversations avec les représentants du gouvernement et du Parti, en commentant ce voyage qui avait vraiment éveillé la curiosité, c'est qu'à mon avis, les représentants étrangers en Union soviétique ne devraient pas se contenter de demeurer à Moscou. Les diplomates devraient sortir de Moscou et tenter de voir les choses de leurs propres yeux, ce qui leur permettrait ensuite de rendre compte de ce qu'ils ont vu, du bon comme du moins bon, en ce qui a trait aux programmes de mise en valeur et en ce qui concerne la population et ses aspirations.

J'ai tenté de faire voir à tous ceux avec qui j'ai parlé la grande ressemblance qui existe entre les richesses naturelles, le climat et donc les problèmes de mise en valeur du Nord canadien et de la Sibérie. L'océan Arctique nous rapproche et nous voulons être de bons voisins. J'ai insisté sur les avantages qu'un échange de renseignements et plus particulièrement l'envoi de missions de spécialistes et de visiteurs de toutes sortes pourraient nous valoir de part et d'autre en développant une meilleure compréhension entre nos deux pays et en les aidant à résoudre certains problèmes techniques de mise en valeur des régions septentrionales où nous avons tellement en commun. J'ai maintenu que nous, Canadiens, sommes en faveur de la coexistence, mais que nous voulons dépasser ce stade de tolérance froide et méfiante et en arriver graduellement à une coopération, une confiance et une amitié authentiques. La question à laquelle je faisais toujours allusion et que j'exprimais clairement devant les représentants supérieurs, était de savoir si, de leur côté, ils étaient prêts à une telle coopération, à une telle amélioration de nos échanges.

Inévitablement, dans presque toutes les villes, presque tous les villages, on m'a demandé pourquoi le Canada avait décidé tout à coup, au printemps, d'accepter les ogives nucléaires. Mes interlocuteurs ont été surpris d'apprendre que ces ogives n'étaient pas destinées à des engins stratégiques dirigés contre le territoire de l'Union soviétique, mais plutôt à un système de défense à courte portée qui nous protégerait contre toute attaque par les avions de bombardement classiques de l'URSS.

Conclusion

Il y a beaucoup de choses qu'on ne nous a pas permis de voir. En particulier, malgré nos tentatives en ce sens, on ne nous a pas permis de dépasser, en Sibérie, le cercle polaire. Il est facile de visiter Mourmansk et Arkhangelsk, en Russie occidentale, et de nombreux membres de notre ambassade l'ont fait à plusieurs

reprises; mais en Sibérie nous n'avons rien pu voir du vrai grand Nord. Cependant nous avons pu voir un peu dans quelles conditions se poursuivent les travaux de mise en valeur de la Sibérie, dans les régions en deçà de l'Arctique, et nous avons vu diverses régions se développer à partir d'antécédents historiques très différents.

Pendant mon voyage et à mon retour à Moscou, un grand nombre de fonctionnaires russes de tous échelons, à partir du Présidium, se sont montrés curieux de mes réactions. J'ai bien insisté (et j'étais sincère) sur le fait que dans l'ensemble j'en gardais une impression très favorable. J'ai exprimé le vœu que ce voyage permette à un plus grand nombre de Canadiens de visiter les régions arctiques et semi-arctiques de leur pays. J'ai exprimé l'opinion que l'URSS et le Canada auraient avantage à échanger des tournées de ce genre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. Pierre Dumas, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté à l'administrative centrale. Il a quitté Belgrade le 21 septembre 1963.
- M. C. J. Webster, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Moscou le 22 septembre 1963.
- M. K. W. MacLellan, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rome le 23 septembre 1963.
- M^{lle} K. M. Brown, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Varsovie le 28 septembre 1963.
- M. Gilles Sicotte a quitté le ministère des Affaires extérieures le 29 septembre 1963.
- M. P. Slyfield est entré au ministère des Affaires extérieures le 30 septembre 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. W. Jenkins, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 1^{er} octobre 1963.
- M. G. Hearn, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou. Il a quitté Ottawa le 2 octobre 1963.
- M. G. C. Langille, de l'ambassade du Canada à Quito, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il est parti de Quito le 7 septembre 1963.
- M. R. J. Andrews a quitté le ministère des Affaires extérieures le 11 octobre 1963.
- M. K. J. Merklinger est entré au ministère des Affaires extérieures le 15 octobre 1963 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M^{lle} J. Matthews, de l'administration centrale, est affectée au haut-commissariat du Canada à Colombo. Elle a quitté Ottawa le 21 octobre 1963.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère
des Affaires extérieures publie chaque
mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une
documentation abondante sur le rôle du Canada
dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite
entièrement ou en partie,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

| | | |
|---|---------------------------|----------------------|
| <i>Vol. XV N° 12</i> | <i>Table des matières</i> | <i>Décembre 1963</i> |
| Le Canada et les États-Unis au sein de la communauté atlantique | | 426 |
| Certains éléments de la politique étrangère du Canada | | 433 |
| Assemblée générale des Nations Unies | | 449 |
| Visite de M. André Malraux au Canada | | 466 |
| 1965: Année de la collaboration internationale | | 469 |
| L'Union interparlementaire | | 473 |
| Présentation de livres canadiens à l'Iran | | 477 |
| Les affaires extérieures au Parlement | | |
| <i>Expansion des programmes d'assistance</i> | | 478 |
| <i>Réunion de l'OCDE à Paris</i> | | 480 |
| <i>Ententes avec l'Inde portant sur l'énergie nucléaire</i> | | 481 |
| <i>Incidents récents à Berlin</i> | | 482 |
| <i>Reconnaissance du Gouvernement du Sud-Vietnam</i> | | 483 |
| <i>Nominations, mutations et démissions</i> | | |
| <i>dans le service diplomatique du Canada</i> | | 484 |
| <i>Conférences prochaines</i> | | 484 |
| <i>Les Traités</i> | | 485 |
| Index du volume XV | | 487 |

Le Canada et les États-Unis au sein de la communauté atlantique

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DU CANADA, M. LESTER B. PEARSON,
DEVANT LES "PILGRIMS" DES ÉTATS-UNIS, À NEW-YORK,

LE 6 NOVEMBRE 1963.

ON A D'ABORD donné le nom de Pèlerins (Pilgrims) à ceux qui sont venus des vieux pays afin de percer une fois pour toutes le mystère qui planait sur le nouveau monde. Nous, au Canada, partageons de plusieurs façons la tradition des Pilgrims, mais nous avons ajouté à sa note puritaine une variante gaie et gauloise. Une partie de nos antécédents culturels, historiques et linguistiques provient de ceux qui sont venus en Nouvelle-France à peu près au temps où les Pèlerins sont arrivés en Nouvelle-Angleterre. Québec a été fondée en 1608 et Plymouth Rock a été découvert en 1620. Les Loyalistes de l'Empire ont contribué à établir un autre lien important avec le Canada au tout début de votre histoire. Dans cette migration d'importance, les Treize colonies ont perdu, et le Canada s'est acquis, plusieurs descendants de mérite parmi les Pèlerins.

Votre société, pendant soixante ans, a été un organisme important d'échange de vues sur des sujets d'intérêt mutuel et sur les responsabilités internationales dans cette région dont nous faisons souvent mention, de façon optimiste peut-être, comme étant la communauté atlantique. Avec votre organisme analogue fondé à Londres en 1902, vous avez resserré l'amitié anglo-américaine toujours croissante qui est devenue une base solide pour la création et le maintien d'une société atlantique libre et démocratique. Je rends hommage à votre apport à cette amitié et, si vous me le permettez, tout particulièrement à votre Président, qui, en plus des services rendus dans ce domaine, s'est fait le promoteur zélé d'une meilleure compréhension entre les États-Unis et le Canada.

Cependant, l'axe anglo-américain ne suffit pas. Il se doit, — dans le but d'en arriver à une réalisation encore plus importante, — d'englober la communauté atlantique.

La communauté atlantique

Cette communauté atlantique, au moins dans son œuvre collective, a dernièrement marqué le pas. C'est bien malheureux parce qu'en ce domaine nous ne pouvons demeurer sur place. Si nous n'avancions pas, nous finirons probablement par reculer. Aller de l'avant signifie un rapprochement plus marqué de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord dans les domaines politique et économique; cela signifie que l'on n'accepte pas la Manche pas plus que l'Atlantique comme une ligne qui divise les nations composantes en groupes distincts. L'expression

“jusqu’à et pas plus loin” n’a absolument aucun sens ici.

Même si la communauté atlantique n’est pas séparée de cette façon, elle devra à la fin signifier plus qu’une coalition militaire d’États, chacun voulant d’abord garder sa propre souveraineté, ses propres prérogatives, son passé, son présent et son avenir. Les valeurs nationales, les intérêts nationaux, les identités nationales doivent, il va sans dire, être sauvegardés, mais en augmentant dans le contexte des programmes et des mesures collectives. Il ne peut y avoir maintenant aucune sécurité ni progrès national satisfaisant si l’on exclut ce qu’il est convenu d’appeler l’interdépendance.

S’en tenir fermement et exclusivement aux droits immuables et exclusifs de la souveraineté nationale dans cette ère nucléaire, stratosphérique, à propulsion par jet n’a pas plus de sens que d’arriver pour ce dîner dans un carrosse d’autrefois.

De plus, et je le répète, la communauté atlantique doit être fondée sur quelque chose de plus permanent qu’une alliance militaire en face d’un danger commun. Elle doit également être basée sur la collaboration politique et économique, ainsi que sur un sentiment croissant de solidarité et de cohésion atlantiques.

A ce sujet je cite quelques propos tirés du Rapport de 1956 du Comité des Trois sur la collaboration non militaire à l’OTAN, dont je faisais partie:

Le fait historique qui a commandé cette évolution est qu’un État ne peut à lui seul et avec les seuls moyens que lui donnent sa politique et sa puissance nationales, ni progresser, ni même survivre à l’âge nucléaire. Comme les fondateurs de l’Alliance nord-atlantique l’ont prévu, l’interdépendance croissante des États, tant dans les domaines politique et économique que dans le domaine militaire, exige une cohésion et une coopération internationale toujours plus étroites. Certains États peuvent, il est vrai, lorsque la situation est favorable jouir d’une certaine indépendance politique et économique, mais aucun État, si puissant soit-il, ne saurait assurer la sécurité et le bien-être de sa population par une action strictement nationale.

Cette citation est tirée d’un rapport de l’OTAN vieux de sept ans mais elle reste vraie aujourd’hui.

Point de vue canadien

De par la force des événements et de leurs répercussions tragiques pour nous dans deux guerres, les Canadiens se rendent bien compte de l’importance, pour nous et pour le monde, de l’amitié anglo-américaine. Le Canada a eu la bonne fortune de partager les avantages et les responsabilités de cette amitié. Lorsqu’apparaît un signe quelconque de faiblesse, nous sommes les premiers à nous inquiéter et pour une bonne raison.

Par tradition, les intérêts du Canada ont été centrés sur la zone de l’Atlantique nord. Dans les domaines économique, culturel, politique et stratégique, les relations à l’intérieur de cette région ont eu tendance, dans le passé, à être décisives pour nous. Les 100,000 croix canadiennes dans les Flandres et dans d’autres cimetières à l’étranger témoignent trop bien de ce fait. Nos rapports avec l’Asie, l’Afrique et l’Amérique latine augmentent rapidement et de façon marquée. Ceci est important pour nous et nous en sommes heureux, mais le triangle atlantique, la communauté atlantique, continue à occuper une place centrale dans nos affaires et nos préoccupations.

Nous aurions mauvaise grâce à dire qu'un côté du triangle a plus d'importance pour nous que les autres. Mais il n'y a aucun doute que le carré des problèmes du côté américain excède l'ensemble de ceux des deux autres côtés. Le carré des avantages sur ce côté particulier peut également, il va de soi, être grand de façon disproportionnée; comme les Canadiens font bien de se le rappeler. Les problèmes et les avantages proviennent de l'importance et de l'intimité de nos relations avec les États-Unis. Nous sommes interreliés. Les mélanges sont rarement parfaits mais ils ont souvent très bon goût.

Il y aurait bien moins de problèmes commerciaux entre le Canada et les États-Unis, si ces pays n'entretenaient pas entre eux un commerce qui n'a pas d'égal dans le monde entier. Si les industries canadiennes et américaines n'étaient pas aussi intimement liées, leurs problèmes seraient moins nombreux dans le domaine des placements, des relations entre compagnies et des programmes de contrôle. Si la main-d'œuvre des États-Unis et du Canada ne faisait pas partie des mêmes syndicats, les graves problèmes internationaux ouvriers auxquels nous avons eu à faire face ne se seraient pas présentés.

Nous ne devons pas ignorer ni minimiser ces problèmes, mais nous devons aussi éviter de les contourner ou de les présenter sous un faux jour. Lorsque le Canada cherche à défendre ses intérêts et que cela, comme il arrive quelquefois, nuit aux intérêts des États-Unis, nous sommes accusés par certains d'être anti-américains. L'accusation s'accompagne habituellement d'une manifestation de choc et de surprise; nous sommes vos meilleurs amis et à peine un pays étranger; et toi aussi Brutus!

Cette identification flatteuse par assimilation embrouille souvent les véritables questions en cause. Le président, pour illustrer combien nos relations sont étroites, a dit qu'on peut se faire couper les cheveux au Canada tout en se faisant cirer les chaussures aux États-Unis. Il a raison. On peut même se faire couper les cheveux au Canada tout en se les faisant friser aux États-Unis.

Nos peuples sont si intimement liés, si amis. Ils parlent des mêmes choses et dans un langage clair et compréhensible. Nos économies et nos initiatives sont tellement interreliées que nous, au Canada, lorsque nous accomplissons quelque chose par une mesure nationale en vue de protéger un intérêt national, nous sommes accusés, — plus souvent avec tristesse qu'avec colère, — d'agir, non comme Nord-Américains, mais comme Canadiens.

Le Canada, pays distinct

Les Américains seraient sages s'ils considéraient tout gouvernement canadien comme un étranger ami dont la première responsabilité est de protéger l'intérêt national de sa propre population, ce qui comprend, comme élément très important, la nécessité d'une collaboration étroite avec un voisin et ami bienveillant et colossal.

Cette situation est complète et non pas facile et c'est tout simplement une raison de plus pour laquelle le Canada, — occupant la moitié d'un continent avec ses quelque 19 millions d'habitants, dont la plupart demeurent tout près de la

frontière des États-Unis, ce long ruban continental de 4,000 milles, — est l'un des pays du monde le plus difficile à gouverner.

Cette difficulté s'accroît du fait que notre population est venue bien près d'atteindre à votre standard de vie et, vivant si près de vous de toutes façons, nous n'accepterons maintenant rien de moins. Nous voulons avoir deux appareils de télévision dans chaque foyer, deux poulets au pot, deux automobiles dans le garage. Mais il est beaucoup plus difficile pour nous de supporter tous ces frais que ce l'est pour notre voisin plus riche. Ainsi nous empruntons, en grande partie le vous.

Ces emprunts ont eu d'heureux, — et même moins heureux, — résultats pour nous. Ils ont été à la base d'une grande partie de la croissance et de l'expansion de notre pays. Ils nous ont sauvés des conséquences désastreuses d'une importante balance commerciale défavorable avec vous. Ils nous ont endettés profondément et ont presque hypothéqué notre avenir. Exprimée en fonction de votre revenu, notre balance défavorable de paiements avec les États-Unis d'Amérique les cinq dernières années a atteint une moyenne de 17 milliards de dollars par année.

Ceci nous fait, — ou devrait nous faire, — réfléchir sérieusement. Toutefois, je veux vous assurer que dans toute cette affaire il n'y a aucun sentiment anti-américain dans ce sens qu'il n'y a aucune inimitié envers le peuple américain.

Au contraire, nous sommes si amis que nous croyons pouvoir critiquer les États-Unis tout comme le fait un habitant du Texas, — et dans le même langage. Mais, tout en tenant compte de cette camaraderie, le Canada est bien résolu à promouvoir et à protéger sa propre expansion comme nation distincte.

Nous avons le droit d'agir ainsi. Je suis certain que les Américains comprendront. Comme l'a exprimé un ancien gouverneur général du Canada, M. Vincent Massey :

Les Américains ne nous détestent pas lorsque nous sommes loyaux envers nous-mêmes, et ils nous respectent lorsque nous soutenons bravement ce que nous croyons nos droits, vu qu'ils défendent toujours avec zèle ce qu'ils croient être leurs droits.

Toutefois, nous, — et vous également, — devrions toujours prendre soin de nous assurer qu'en protégeant notre intérêt national, non seulement nos programmes, mais nos méthodes sont justes pour nos amis; que, si l'expérience nous démontre que nous avons fait une erreur, nous la corrigeons; que nous ne serons pas victimes d'un nationalisme économique supersensible obstiné et étroit qui serait plus insensé pour le Canada que pour presque n'importe quel pays au monde.

Solidarité d'intérêts

Nous ne devrions pas oublier également que les intérêts nationaux canadiens ne peuvent être considérés ni sauvegardés séparément des vôtres. Même si nous pouvons essayer de prévoir, nous ne pouvons nous protéger du contrecoup de tout ce que vous faites. Lorsque les résultats de vos gestes sont bons, nous en profitons immédiatement. Lorsqu'ils sont mauvais, nous sommes souvent d'abord et avant tout le premier pays à en souffrir.

Il n'est pas étonnant que nous nous inquiétions de ce que vous faites. Vous pouvez vous aussi vous inquiéter de nous, mais, si nous pouvons simplement vous froisser par quelque mesure fiscale ou d'impôt, vous pouvez nous ruiner par l'un des vôtres.

La plupart de ces problèmes auraient pu être évités si nous avions choisi ou avions été forcés de renoncer aux avantages découlant de relations étroites entre nos deux pays. Si par un effort d'imagination nous avions pu demeurer plus distants au cours des années, — isolés l'un de l'autre, — nous aurions moins de problèmes maintenant. Mais nous y aurions certainement perdu tous deux au change et de beaucoup.

Des relations de bon voisinage étroites et variées apportent des problèmes variés, diversifiés et sérieux. Nous ne devrions pas tenter de les éviter ni de les ignorer. Ce ne serait pas réaliste et nos troubles demeureraient latents pour l'avenir. Nous faisons mieux lorsque nous reconnaissons franchement que les problèmes surgiront inévitablement et que nous nous en occupons de façon sensée au fur et à mesure.

En tant que bons voisins, nous devons être capables de nous arrêter et de prendre le temps de discuter, comprenant que les solutions ne se présenteront pas sans que des deux côtés l'on y travaille avec ardeur et que l'on y mette du sien.

Ceci ne s'accomplira pas sous l'effet de mirages, par des miracles ou par de dîners-causeries!

Malgré les 150 années de paix, la frontière non défendue et notre attachement mutuel aux vedettes du programme "Beverly Hill Billies" et à Casey Stengel l'opinion publique, la fierté et les sentiments nationaux, la politique interne et une susceptibilité naturelle aux Nord-Américains, tout ceci à un moment ou l'autre peut agir au détriment des relations canado-américaines. Occasionnellement, ceci plongerait nos gouvernements dans l'eau bouillante. Mais, comme l'a dit un jour G. K. Chesterton: "J'aime l'eau chaude, elle me garde propre". Chaude oui, mais non bouillante!

La disparité inévitable de dépendance de nos deux pays l'un envers l'autre crée une disparité de préoccupations et d'intérêts. C'est la source de certaines de nos difficultés, comme il en est de bons exemples dans le moment.

Exagération et indifférence

Ce qui peut nous sembler, — et il nous le semble *réellement*, — une question importante, comme l'effet de votre proposition pour un impôt d'égalisation continuera de faire les manchettes en gros titres dans notre presse, tout comme le harcèlement de nos navires marchands dans les ports des Grands lacs aux États-Unis par certains de vos syndicats qui désapprouvent la mesure prise par notre Parlement libre et responsable en vue de régler un différend ouvrier canadien de la façon qui nous semblait la meilleure. Ici, on ne portera que peu d'attention à ces questions à moins que, — et ceci est le côté déprimant, — les nouvelles ne semblent mauvaises.

Vous remarquez à peine les problèmes canado-américains à moins qu'ils ne dégénèrent en conflits. Nous tendons à les monter en épingle et à considérer comme un désastre ce qui n'est qu'une divergence.

A lire certaines manchettes canadiennes et à écouter certaines déclarations canadiennes, — et quelques américaines, — vous seriez portés à croire que la frontière non gardée a maintenant besoin d'une force policière des Nations Unies pour garder la paix. Je déplore cette exagération presque autant que je m'inquiète de l'indifférence générale de ce côté-ci quant aux problèmes importants en jeu. Il est choquant, par exemple, de lire une manchette canadienne, — comme je l'ai fait récemment, — mentionnant que "les États-Unis indignés réprimant le Canada" alors qu'au fond il s'agissait simplement d'un rapport sur une critique de la politique commerciale du Canada au sujet des céréales, par un fonctionnaire supérieur des États-Unis que l'on n'a pas nommé.

Des deux côtés il faut un sens des responsabilités, un sens des proportions et une compréhension mutuelle; pardessus tout, il faut à nos hommes politiques, à la presse et au public, une façon saine et réfléchie d'aborder nos problèmes.

Entente nécessaire

Dans la mesure où les relations entre les deux gouvernements sont en jeu, je suis heureux d'attester que, même si nous avons eu à envisager dans les derniers six mois des problèmes aussi difficiles et délicats que dans toute période semblable antérieure, pendant tout ce temps les contacts et les communications entre Washington et Ottawa ont été de nature continue, amicale et franche. Cela fait toute la différence, — je le sais par une longue expérience comme diplomate, — lorsque vous pouvez parler l'un à l'autre d'une façon amicale, franche et directe comme les chefs politiques dans nos deux pays le font maintenant.

Ce ne serait une surprise pour personne si, en dépit de ceci, plusieurs de nos problèmes avaient persisté. Je n'ai jamais prétendu que toutes les différences entre nos deux pays seraient résolues par des visites amicales ou une atmosphère d'amitié. Nos relations sont trop compliquées et les problèmes trop profondément enracinés pour cela.

Il y a quelques années, je me suis permis de prophétiser, et la prophétie a été un choc pour plusieurs et l'objet de fortes critiques, que les jours de nos relations relativement faciles et automatiques étaient finis. Les événements ultérieurs ont simplement confirmé cette prédiction. Ceci ne veut pas dire que les relations entre nos deux pays à l'avenir seront moins bonnes qu'elles l'ont été au cours des dernières décennies. Ceci ne veut pas dire qu'elles nécessiteront une attention plus vigilante, un plus grand effort de compréhension mutuelle.

Du point de vue géographique seulement, le Canada et les États-Unis sont inévitablement et inéluctablement dans une situation spéciale l'un envers l'autre. Les caractéristiques spéciales des relations matérielles entre nos pays sont renforcées par les autres liens particuliers qui ont été façonnés et nous ont reliés si étroitement de tant de façons.

Nous devrions tendre avec détermination à maintenir ces bonnes relations étroites, et nous le ferons. Je sais que la nature et la profondeur de notre amitié seront égales aux pressions exercées de toute part sur elle.

Nous sommes de bons voisins sur ce continent. Nous sommes les héritiers conjoints dans le nouveau monde des grandes traditions des îles Britanniques. Nous sommes les membres d'outre-atlantique de la communauté atlantique.

Partout de par le monde, nous travaillons avec des gens de bonne volonté à la recherche de la paix et au maintien de la liberté.

Nous resterons bien unis, et ce qui est encore plus important, nous marcherons de l'avant ensemble.



Ce
ét

DÉC

L'HC

IE 2

aux
men
posi
fuer
gouv
elle
inter
jusq
ros
polit
parti
re ti
cans

Rela
Tout
par
Etiqu
que
de fa
nité,
ces p
et la
les n
vie e
ceur
vent
prési
Amé
conc
mort
expri

Certains éléments de la politique étrangère du Canada

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

L'HONORABLE PAUL MARTIN, À LA CHAMBRE DES COMMUNES,

LE 28 NOVEMBRE 1963

... Personne ici n'ignore que certains éléments influent sur notre réaction aux fluctuations des événements d'actualité sur la scène internationale. Ces éléments, c'est-à-dire l'histoire, nos traditions, nos moyens et ressources, notre position géographique et la composition culturelle de notre nation sont des influences toujours présentes, quel que soit le problème qui se pose et quel que soit le gouvernement au pouvoir dans notre pays. Ils s'allient pour créer ce que j'appellerai la réaction naturelle du Canada à tout événement majeur sur le plan international. Pour le moins, ces éléments stables tendent à définir les limites jusqu'auxquelles la politique canadienne peut s'étendre tout en restant fidèle à nos valeurs nationales. Ils confèrent, d'une façon générale, de la continuité à la politique du Canada, continuité qui dépasse les considérations de la politique de parti, et tous les députés voudront, sans doute, voir se maintenir un esprit qui ne tient pas compte de l'affiliation politique et qu'on a pu d'ordinaire constater dans notre politique extérieure.

Relations entre le Canada et les États-Unis

Tout comme la politique étrangère du Canada est, depuis des années, marquée par un thème constant, on relève, je crois, également une continuité dans la politique extérieure de notre grand voisin du Sud. Même une tragédie aussi profonde que celle qui a frappé les États-Unis, il y a juste une semaine, ne modifiera pas de façon fondamentale les qualités de fermeté, mais aussi de sagesse et d'humanité, qui ont généralement caractérisé l'initiative américaine lorsqu'il s'agissait des grands problèmes internationaux de notre temps, ceux qui touchent la paix et la guerre, ainsi que la tâche de relever le niveau d'existence des populations les moins avantagées du monde. L'assassinat cruel et gratuit qui a mis fin à la vie et à la carrière d'un homme jeune et brillant, qui a frappé de deuil et jusqu'au cœur tous les citoyens du monde, comme feu le président Kennedy appelait souvent ses frères humains, peut donner lieu à une pause pendant que le nouveau président reprend les fils de l'activité officielle, mais la ligne de conduite des Américains, comme nous l'a appris sa déclaration hier, restera la même. Le même concept des valeurs qui a guidé la vie de John Kennedy et pour lequel il est mort, ce concept vivra. Je ne doute pas que les députés se joindront à moi pour exprimer au Président des États-Unis nos meilleurs vœux et l'assurance de la

collaboration du Canada quand il s'acquittera des tâches difficiles qui lui sont échues.

Parmi ses nouvelles fonctions, il trouvera un certain nombre de questions aussi importantes que délicates qui touchent aux rapports entre le Canada et les États-Unis. . . .

Les relations tant institutionnelles que personnelles entre les deux pays sont si variées et si entrelacées qu'il doit se poser des problèmes de tous genres, et qu'il est aussi impossible d'éviter certains conflits d'intérêt dans les rapports entre nos deux nations. Mais, sans relations ininterrompues en vue de trouver à ces problèmes une solution qui serait jugée satisfaisante, tant du point de vue de l'intérêt des États-Unis que de celui du Canada, nous ne pourrions les régler de façon acceptable. La politique du gouvernement a donc eu pour principal objectif de veiller à ce qu'un dialogue honnête reprenne à tous les paliers entre nos deux pays. Ce procédé a commencé à Hyannis-Port et s'est poursuivi de façon constante par des moyens très divers. Nous avons l'intention de continuer sans interruption sur cette voie, quelle que soit la difficulté des problèmes qui se présentent, et j'estime qu'on peut attacher une certaine signification à ce que le premier ministre du Canada comptait, avec le président de la République française, parmi les premiers, qui ont été reçus par le nouveau président des États-Unis lundi dernier.

Les entretiens avec le président Johnson, auxquels j'ai assisté, ont fait ressortir clairement qu'aux yeux du président, les rapports entre nos deux pays sont extrêmement importants; je suis convaincu que le président sera très heureux d'établir des contacts permanents avec le premier ministre du Canada.

Relations entre l'Est et l'Ouest

Aujourd'hui, je tiens, entre autres choses, à formuler un bilan de la situation internationale; dans ce cadre, un des éléments essentiels est représenté par les rapports entre le monde communiste et le monde libre. Cependant, il faut accorder encore plus d'importance à d'autres problèmes, notamment à l'aide aux pays insuffisamment développés, qui doivent pouvoir accéder comme partenaires à part entière à l'héritage et à la dignité des hommes, à la liberté et au bien-être; ces problèmes ne sont pas moins difficiles que les autres. Mais nos rapports avec les pays communistes ont impliqué parfois des risques de guerre et ont exigé que l'on canalise vers les besoins de la défense d'immenses ressources qui, dans un univers moins agité, pourraient être employées dans les domaines de l'instruction et du bien-être.

En jetant un coup d'œil sur la situation internationale d'il y a un an, on ne peut donc se défendre d'une certaine satisfaction. En effet, à l'époque, l'univers était sur le seuil d'une guerre nucléaire, à la suite d'un déploiement brutal et secret des missiles stratégiques de l'Union soviétique à Cuba. Nous savons maintenant . . . qu'il y a un an, au moment de ce que M. Gromyko a appelé "la situation des Antilles", les nations ont vu pour la première fois le fond de l'abîme

nucléaire. Cette initiative clandestine soviétique a provoqué la crise la plus dangereuse de la période d'après-guerre, et elle peut, je crois, marquer un nouveau chapitre des rapports entre l'Est et l'Ouest. Heureusement, il a été possible de résoudre la situation d'une façon qui n'évitait pas seulement le conflit ouvert, mais offrait d'autres moyens d'arriver à une détente. Il était caractéristique de feu le président des États-Unis qu'au moment le plus critique de la crise, il a eu la prévoyance de parler de paix.

Mais les principaux problèmes politiques qui se posent dans le monde restent encore à résoudre, tant en Allemagne, qu'en Indochine et à Cuba. Le problème des voies d'accès à Berlin continue, comme l'ont prouvé récemment certains instants de tension sur l'autoroute. Ces problèmes, et d'autres encore, conséquences de la division de l'Allemagne et de l'Europe par Staline, sont les graves éléments de tension dans le monde actuel, éventuellement aussi menaçants que Cuba. Donc, si je parle de satisfaction en constatant l'amélioration de la situation politique mondiale au cours de l'année dernière, je ne veux pas dire qu'il y ait de quoi se montrer suffisant. Il reste encore certains problèmes critiques d'ajustement, dans les relations entre les mondes communiste et non communiste. Naturellement, il est impossible de préciser ce qui a amené les autorités soviétiques à faire preuve de collaboration en concluant des accords limités permettant une certaine détente — parmi lesquels on peut citer comme le plus important, le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires — après avoir, pendant des années, refusé ces mêmes propositions. Sans doute, toute une gamme d'éléments divers ont influé sur cette décision. Un de leurs motifs peut avoir été le désir de diminuer les risques de guerre, car il ne peut y avoir aucun doute que le peuple soviétique, comme le nôtre, souhaite ardemment la paix, et que Cuba a été, pour tous, une bonne leçon. Un autre motif, je crois, était d'ordre économique, étant donné que le traité prévoyant l'interdiction partielle des essais nucléaires semble devoir limiter la course aux armements, même dans les domaines plus évolués et plus onéreux. Les dirigeants soviétiques partagent probablement notre désir de décourager la dissémination d'armes nucléaires relevant du contrôle indépendant d'un nombre croissant de gouvernements, évolution qui risque d'augmenter grandement le danger d'une guerre accidentelle et de compliquer, presque au delà de tout espoir, les perspectives de désarmement.

L'évolution au sein du bloc communiste peut avoir exercé une influence considérable. En Europe centrale, les alliés de l'Union soviétique jouissent maintenant d'une liberté de manœuvre plus grande qu'elle n'aurait été possible il y a quelques années. Je crois que ce fait est ressorti l'autre jour, lorsque mon collègue, le ministre du Commerce, et moi-même avons reçu, dans nos bureaux, un membre du gouvernement de la Bulgarie, venu au Canada pour y examiner avec nous des questions touchant la conclusion d'un traité commercial éventuel. En ce qui concerne les problèmes clés sur le plan international, comme le désarmement, l'Allemagne et Berlin, les pays du bloc appuient apparemment sans hésiter l'Union soviétique. Il est néanmoins évident qu'en ce qui concerne la politique intérieure

dans le domaine du collectivisme agricole, de la déstalinisation, et ainsi de suite, ainsi qu'en ce qui concerne les divers programmes économiques du bloc en question, il y a maintenant des variantes qui permettent nettement de conclure que les différences dans les besoins et les intérêts nationaux entrent de plus en plus en ligne de compte.

En outre, il semble que les dirigeants soviétiques envisagent les problèmes essentiels que posent les rapports des Soviétiques avec l'Occident, avec plus de réalisme, et ce réalisme permettra peut-être, en temps voulu, la conclusion d'ententes limitées sur un certain nombre d'autres questions, afin de compléter et de renforcer la détente amorcée par l'accord limité sur l'interdiction des essais nucléaires. Un dialogue entre l'Union soviétique et les États-Unis, représentant principal de l'Occident, a été repris et doit se poursuivre, comme l'a laissé entendre hier le premier message du président Johnson adressé au président du conseil Khrouchtchev.

L'URSS et la Chine

Un des éléments essentiels de la politique soviétique demeure, cela va sans dire, celui de ses relations avec la Chine communiste. Nous savons depuis longtemps que des divergences profondes ont séparé l'URSS et la Chine, et que cette dernière n'a jamais été un véritable satellite de l'Union soviétique; mais, ce qui y a de nouveau, c'est que ces divergences soient exposées désormais sans aucune réserve au grand public. Il semblerait bien que la lutte sino-soviétique se fait aujourd'hui au niveau des États mêmes et se répercute sur les facteurs économiques, politiques et peut-être même territoriaux. Il serait sans doute imprudent d'évaluer l'étendue de ces divergences, car il faut que nous ayons la lucidité de constater que les deux grandes puissances partagent toujours un objectif commun, celui de l'expansion du communisme dans le monde entier. Elles diffèrent surtout quant au choix des moyens menant à cette fin, bien que des considérations d'ordre national et même ethnique paraissent être impliquées dans ce conflit. . . .

Loin de moi cependant, l'intention de voiler l'importance de ces divergences sur les méthodes d'action. La Chine communiste demeure un pays militant, tandis que l'Union soviétique a fait sien un programme de coexistence pacifique. Leurs différences de vues prennent racine dans le dogme communiste de la guerre inévitable entre les mondes capitaliste et communiste. Comment se résoudra ce conflit entre les deux grandes nations rivales qui se font concurrence en ce qui concerne l'influence et la domination du mouvement communiste international? La solution aura nécessairement une influence profonde sur les modalités de la paix universelle pendant bien des années à venir.

On ne saurait douter du caractère agressif de la politique chinoise actuelle. La Chine communiste croit au dogme de la guerre inévitable et elle lance de fréquents appels aux armes dans la guerre de libération; elle a rejeté le traité sur l'arrêt des expériences nucléaires et donne bien d'autres témoignages d'une attitude rigide. Son invasion de l'Inde, l'an dernier, a été un exemple flagrant d'ex-

pansionnisme au goût du jour. Une déclaration faite à l'époque a révélé que l'objectif de la Chine communiste n'était pas uniquement l'expansion géographique, mais qu'elle voulait contraindre l'Inde à consacrer ses ressources économiques à des structures de défense, tout en discréditant la renommée démocratique de ce pays. Par ce coup de force, la Chine a bien semblé vouloir prouver à l'univers que la grande puissance asiatique était non pas l'Inde mais la Chine communiste. Il convient de remarquer d'autre part que l'Union soviétique a condamné la Chine pour avoir fait montre d'intransigeance en refusant de négocier un accord sur la frontière sino-indienne, en s'inspirant des propositions de Colombo; Moscou avait à l'époque répété que des négociations valaient mieux qu'une guerre. . . .

La dispute actuelle entre la Chine et l'URSS va probablement forcer ces deux pays à réviser les principes fondamentaux de leurs rapports avec le reste du monde.

Toutefois, gardons-nous de trop nous réjouir en voyant les deux géants communistes se livrer à des querelles ouvertes. En dépit de tout ce qui les sépare, certains éléments peuvent quand même les pousser à limiter leurs différends. Cela dit, il ne s'ensuit pas nécessairement que les mauvais rapports entre Moscou et Pékin auront pour conséquence inévitable une amélioration de leurs relations avec l'Ouest, ni même que le monde non communiste bénéficiera de leur rivalité d'influences.

L'angereux isolement de la Chine

Quelle attitude devons-nous donc adopter envers le colosse chinois, dont l'accroissement démographique annuel correspond à l'ensemble de la population du Canada? Presque dès le début, la Chine communiste a été isolée du monde non communiste, en partie par la politique des pays occidentaux, en partie aussi de son propre chef. Tout récemment, la Chine nous a démontré qu'elle entend accentuer son isolement. Le traité sur l'arrêt des essais nucléaires représentait une solution, tout imparfaite soit-elle, au problème de la course aux armements et permettait d'écartier un peu les périls de guerre. Il faut déplorer le fait que les autorités de Pékin se soient vigoureusement opposées à ce traité, alors que l'immense majorité des autres pays en avait accepté le principe avec satisfaction.

Il y a donc lieu de nous demander sérieusement si le degré d'isolement où se trouve actuellement la Chine communiste est salutaire — s'il favorise la paix dans le monde ou tend à accroître la menace qui pèse sur lui. A un moment donné, l'Union soviétique s'est trouvée dans un isolement semblable. Combien d'entre nous croient que cela a servi les intérêts de la paix mondiale? Je me rappelle avoir entendu M. Vishinsky dire aux Nations Unies que jamais il ne permettrait que les frontières de l'Union soviétique s'ouvrent aux idées occidentales. Et à l'époque les nations du monde occidental tentaient pour la plupart d'établir avec l'Union soviétique dans certains domaines des rapports qui, de toute évidence, sont maintenant plus solides.

Il faut trouver des moyens de faire disparaître les soupçons et l'ignorance

que l'isolement favorise. L'expérience de l'année qui vient de s'écouler semble encourager des contacts accrus. Qu'ils revêtent la forme d'échanges scientifiques ou culturels au d'accords limités, ces contacts servent à faire tomber l'hostilité. Je ne dis pas que le moment est venu de se lancer dans de nouveaux rapports officiels avec la République communiste chinoise. Pékin n'a pas abandonné l'espoir d'occuper Formose, et son attitude rend très difficile pour le moment l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies et la reconnaissance du régime de Pékin. A mon sens, l'ostracisme témoigné de plus en plus à la Chine communiste par le reste du monde peut contribuer à sa propre perte et constitue une menace latente à la stabilité internationale. Il n'est pas trop tôt pour les pays occidentaux de commencer à formuler des politiques réalistes et clairvoyantes dans leurs relations avec ce colosse asiatique.

Il va sans dire que le commerce tient une place spéciale dans nos efforts pour dissiper la méfiance qui existe entre les pays occidentaux et tout le bloc communiste. L'Union soviétique et les autres pays communistes sont en butte à l'heure actuelle à un problème particulièrement épineux quant à la répartition des ressources, et la nature de ce problème aussi bien que les efforts faits pour le surmonter auront des répercussions importantes non seulement sur les politiques intérieures et internationales de ces pays mais aussi sur les relations entre l'Est et l'Ouest en général.

Quelles répercussions les faits que je viens de discuter ont-ils sur notre pays? Tout d'abord, il ne faut pas oublier que nous sommes liés par des obligations conventionnelles, par tradition et par intérêt national au monde atlantique et aux pays ayant des rapports historiques, économiques et politiques avec l'Europe occidentale. L'interdépendance est une réalité de la vie internationale, et les relations du Canada avec le monde communiste ne peuvent qu'être influencées par l'état général des relations entre les deux grands blocs militaires, notamment ceux des États-Unis et de l'Union soviétique. Il n'est ni possible ni souhaitable que nos rapports avec le monde communiste soient considérablement meilleurs ou pires que les relations entretenues avec lui par nos amis et alliés les plus proches. Dans ces limites, cependant, certaines possibilités s'offrent à nous, lesquelles pourraient servir nos intérêts et ceux de nos alliés. Je crois fermement que la solution à long terme des problèmes entre l'Est et l'Ouest se fera par une lente évolution de la pensée communiste à l'égard de ses propres méthodes, de nos objectifs et du monde extérieur. Si les dirigeants soviétiques continuent de sentir que l'Ouest est entièrement étranger et implacablement hostile, cela ne sera d'aucun secours. C'est afin de dissiper cette idée fautive et dangereuse que nous encourageons les contacts d'ordre culturel et autres, et que nous nous livrons à des échanges commerciaux avec les pays communistes.

Vu ces motifs politiques et les avantages commerciaux qu'en retire notre pays — qui a besoin de ses exportations pour vivre — le gouvernement entend permettre les échanges de marchandises non stratégiques avec le monde communiste. Nous estimons qu'au moyen du commerce, nous encouragerons l'évolution des

institutions et des attitudes des pays communistes les plus favorables à la collaboration avec le reste du monde.

Relâchement récent de la tension

Il est d'une importance capitale, je crois, d'évaluer de façon réaliste les éléments qui ont contribué au climat amélioré qui, sans aucun doute, règne à l'heure actuelle.

Exception faite du nouvel examen des politiques auquel a donné lieu, à l'Est comme à l'Ouest, la situation critique engendrée par la crise de Cuba, les mesures concrètes prises en vue de détendre la situation ont effectivement été peu nombreuses. Elles se limitent exclusivement aux dispositions destinées à ralentir la course aux armements, ou à atténuer le risque d'un éclatement soudain d'hostilités, mais elles laissent sans aucune solution tous les problèmes politiques qui pourraient engendrer une guerre.

Les mesures sont trois ententes limitées, toutes trois du domaine général qui pourrait être placé sous la rubrique de préliminaires au désarmement. Premièrement, une ligne directe de communication d'urgence a été établie entre Washington et Moscou, et cette liaison devrait contribuer grandement à assurer qu'une guerre entre l'Est et l'Ouest n'éclatera pas par accident ou par erreur. La difficulté rencontrée dans l'établissement rapide de communication au moment de la crise de Cuba a évidemment suffi à persuader l'Union soviétique d'accepter cette mesure préconisée tout d'abord par les États-Unis en avril 1962.

Ensuite, il y a eu le traité de Moscou, qui interdit les expériences d'armes nucléaires dans tous les milieux, sauf les essais souterrains, et qui a été signé le 5 août 1963 par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. Le Canada a signé le traité le 8 août 1963 dans les capitales des trois gouvernements dépositaires. L'événement représente un premier pas sans précédent vers la limitation, à la fois quantitative et qualitative, de la production des armes nucléaires, et il s'accompagnait naturellement de l'énorme dividende humain d'éliminer de l'atmosphère et des océans la source la plus intense de contamination radio-active.

Et par-dessus tout, la signature de ce traité par les puissances nucléaires, et son acceptation subséquente par plus de cent États, a démontré que l'exploration patiente peut s'épanouir en des accords favorables aux intérêts et de l'Est et de l'Ouest. Sa signification véritable repose dans la perspective d'une entente plus complète, par le même cheminement, des questions qui divisent l'Est et l'Ouest. Du côté occidental, le traité a été accepté sans aucune abdication de principe ou de sécurité, et sans aucune concession politique. . . .

Les États-Unis et l'Union soviétique ont conclu, aux Nations Unies, la troisième entente partielle qui défendait l'entreposage en orbite d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. A cet égard, l'Union soviétique et les États-Unis ont exprimé leur intention de façon distincte. La décision des deux pays a été très bien accueillie par l'Assemblée générale qui, à l'unanimité, a adopté une résolution à cet effet, en octobre dernier; . . . les deux derniers gou-

vernements canadiens ont préconisé pareille initiative. A noter qu'aucun de ces accords ne représente vraiment une réduction ou une suppression d'armements ou de forces armées. Mais les négociations qui ont eu lieu au sein du Comité du désarmement des dix-huit nations, à Genève, n'en ont pas moins été fructueuses. Le Comité a beaucoup aidé les grandes puissances à s'entendre sur les trois mesures. Et même en ce qui concerne le désarmement général, il a réussi à rétrécir l'écart qui existe entre la position communiste et celle de l'Occident.

Problèmes du désarmement qui persistent

D'importantes divergences persistent cependant. Je ne voudrais pas donner l'impression que le progrès vers le véritable désarmement sera facile et rapide. A propos du contrôle, de l'inspection et de la vérification, l'Union soviétique ne donne aucun signe de vouloir s'engager dans la voie que l'Ouest juge indispensable.

C'est dire que la route qui mène au désarmement est semée d'obstacles et que le Comité des dix-huit nations affronte une tâche énorme. Le Gouvernement canadien estime que, parmi les mesures destinées à accroître la confiance mutuelle, le Comité devrait peut-être examiner d'abord celles qui tendent à réduire le risque d'une attaque brusquée par voie de terre, telles que l'aménagement de postes d'observation terrestres; ces postes, pour peu que leur rayon d'action soit suffisant, pourraient prévenir une guerre soudaine. Je ne me dissimule pas cependant que la discussion sera probablement ardue, l'Union soviétique cherchant généralement à assortir des mesures de ce genre, qui sont foncièrement bonnes, de conditions inacceptables, du moins pour les pays de l'Occident. C'est la politique soviétique en Europe centrale, et notamment en Allemagne, qui a toujours influencé l'attitude des Russes en matière de désarmement. Leur dernier objectif semble être d'amener les États-Unis et le Canada à retirer leurs forces armées outre-Atlantique et par là d'éliminer la présence nord-américaine qui est, aux yeux de la plupart des Européens, la preuve tangible que nous remplissons l'engagement que nous avons pris de les défendre efficacement. L'accueil que l'Ouest réserve à toutes ces ouvertures doit de toute nécessité tenir compte des exigences de l'OTAN en matière de défense, ainsi que de la nécessité de diminuer les risques de guerre déclenchée par accident ou erreur.

Il est difficile de maintenir l'impulsion, à laquelle ont donné lieu les accords restreints, en faveur du désarmement, surtout en face des déconvenues politiques comme la reprise des tracasseries soviétiques dans le couloir de Berlin. Et pourtant il serait malavisé de ralentir nos efforts car, comme dans le cas de l'interdiction limitée des essais nucléaires et celui du traité de l'Autriche de 1955, ces pourparlers interminables qui semblent ne devoir mener nulle part peuvent tout à coup aboutir à des résultats tangibles. Nous nous devons à nous-mêmes et à l'humanité de poursuivre nos efforts pour atteindre au désarmement dans ces conditions de sécurité qui créeront le climat international qui, à son tour, favorisera peut-être le règlement de quelques-uns des principaux problèmes politiques qui divisent l'Est et l'Ouest.

Ce qui se passe à l'ONU

Notre politique étrangère est dictée par le fait que le Canada est membre des Nations Unies et de l'OTAN, ainsi que du Commonwealth, et qu'il est voisin des États-Unis, et tous les gouvernements canadiens l'ont reconnu. Ce qui se passe aux Nations Unies occupe donc encore une place importante dans la politique étrangère du Canada. . . . Le Canada a entamé des pourparlers avec un certain nombre de pays concernant le projet d'une zone dénucléarisée. Pour ce qui est de la zone dont parle le très honorable représentant, nous devons naturellement, à titre de membre de l'OTAN, tenir compte de l'avis de nos alliés et des intérêts de l'Alliance elle-même. Le député en conviendra sûrement. Nous accordons notre appui sympathique à l'établissement d'une zone dénucléarisée dans d'autres parties du monde mais, comme je l'ai déjà dit à la Chambre en réponse à une question, nous tenons à ce que soient remplies certaines conditions que nous jugeons essentielles.

La présente session de l'Assemblée semble se dérouler dans une atmosphère de calme; il y a moins de tension entre le bloc communiste et le monde libre, ce qui supprime un obstacle trop fréquent aux mesures constructives que l'organisation mondiale peut prendre. Cette bonne entente dans un secteur a rouvert une autre plaie tout aussi grave, savoir les relations raciales qui sont devenues un des principaux éléments de la situation internationale. Les États africains, cela va de soi, sont agités devant l'échec de leurs efforts persistants auprès des Nations Unies et des institutions spécialisées pour susciter un changement notable dans la ligne de conduite de l'Afrique du Sud et du Portugal. Ces questions et d'autres questions touchant le colonialisme et la discrimination raciale tiennent la vedette dans les débats de l'Assemblée. Les buts et les objectifs que cherchent à atteindre les délégués africains reçoivent l'appui de presque tous les membres; mais il plane suffisamment de doutes sur certaines des mesures proposées pour atteindre les buts souhaités.

Le Canada a constamment préconisé, sous le régime du gouvernement actuel, du gouvernement précédent et du gouvernement antérieur, que l'appartenance aux Nations Unies ait un caractère universel, et voilà fondamentalement la raison pour laquelle nous nous opposons à toute tentative d'expulsion d'un membre des Nations Unies. L'Afrique du Sud et le Portugal sont devenus la cible de pareilles tentatives, mais les tentatives pourraient se généraliser bien davantage. On trouve dans l'organisme d'autres États membres dont la ligne de conduite est tout aussi répressive et tout aussi discriminatoire que les programmes malencontreux et répugnants que suivent aujourd'hui ces deux pays. Dans tous les cas, nous croyons que pareilles lignes de conduite seront plus susceptibles de modification si les Nations Unies les surveillent étroitement que si les États intéressés sont expulsés. En outre, nous croyons que toutes les mesures semblables, qui se conforment strictement à la lettre de la charte des Nations Unies pourraient, à moins d'être soigneusement observées, créer une situation qui aurait des répercussions lointaines et fâcheuses pour les Nations Unies elles-mêmes. . . .

Opérations de paix

J'ai clairement défini l'attitude du Canada, ainsi que sa ferme volonté et son désir de voir les Nations Unies raffermisses par tous les moyens possibles, surtout en ce qui a trait aux moyens dont elles disposent de s'occuper d'opérations destinées à assurer la paix. Nous avons exhorté les autres pays membres à suivre l'exemple de pays comme le Canada, les pays scandinaves et maintenant les Pays-Bas qui ont pris des mesures pour que leurs forces armées nationales soient prêtes à répondre à des appels d'urgence des Nations Unies. . . .

Nous avons préconisé l'institution, au sein du secrétariat, d'une équipe compacte de planification militaire pour assister le secrétaire général dans la direction d'opérations destinées à assurer la paix qui nécessitent un personnel et de l'équipement militaires. Nous avons offert de partager avec d'autres gouvernements l'expérience que nous avons acquise, grâce à notre ample et active participation à des opérations de paix, depuis de nombreuses années, au sein des Nations Unies et par suite des accords de Genève de 1954, par la participation du Canada à trois commissions de surveillance internationales au Vietnam, au Cambodge et au Laos. Dans la recommandation visant à faire participer activement les Nations Unies à certains travaux en dehors de leurs propres cadres, grâce à certains pays intéressés, nous voyons une possibilité d'appuyer l'idée d'une force mondiale de la paix, et dans la recommandation visant à améliorer le secrétariat, nous voyons la possibilité de former un personnel en vue d'opérations militaires des Nations Unies. Dans cette optique et dans certains autres contextes, nous examinons soigneusement comment ces améliorations pourraient être réalisées.

Un aspect important du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix a trait au financement de ces opérations dictées par les circonstances et, en particulier, des opérations au Congo et au Moyen-Orient. . . . Nous éprouvons beaucoup d'inquiétude, ces derniers temps, à l'égard du déficit croissant concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le secrétaire général a prévu que le chiffre pourrait atteindre 140 millions de dollars à la fin de 1963, et c'est une contradiction de notre époque de voir qu'il nous est possible d'assurer aussi facilement, comme nous le devons, nos moyens de défense, et combien il est difficile, du même coup, de trouver l'argent nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation établie à San-Francisco en vue de chercher des moyens pacifiques, comme la conciliation, le jugement et la discussion, pour régler les différends entre les nations au lieu d'avoir recours à la force.

Nous estimons que tous les membres des Nations Unies devraient se partager le fardeau financier, non pas seulement certaines grandes puissances et certaines puissances de moindre importance, mais toutes les grandes puissances et tous les autres pays. Il y a lieu, bien entendu, de réduire en quelque sorte la cotisation des pays sous-développés quand le maintien de la paix coûte cher, mais il n'y a aucune raison de dispenser de leurs obligations financières ceux qui ont les moyens de payer.

Nous croyons que les opérations en vue de maintenir la paix au Congo et

au Moyen-Orient devraient se poursuivre tant qu'elles seront jugées nécessaires au point de vue pratique et pour d'autres motifs. . . .

La dernière initiative prise par les Nations Unies en vue de maintenir la paix, à laquelle le Canada participe en fournissant une part importante du personnel et des services d'entretien de l'unité aérienne, est l'envoi d'une mission d'observateurs au Yémen. . . . Il était conforme à la politique du Canada, qui est d'appuyer cet aspect fondamental de l'activité des Nations Unies, que le gouvernement de notre pays décide de prendre part à cette opération, répondant ainsi à la demande du secrétaire général. Cela présentait un risque. Au début, la Yougoslavie et le Canada ont participé à l'entreprise, la Yougoslavie ayant fourni les forces de terre et le Canada, l'unité aérienne. Les gouvernements de la République arabe unie et de l'Arabie saoudite se sont engagés à assurer le financement nécessaire pendant une première période de deux mois. Après qu'on eut renouvelé l'engagement pour financer les opérations pendant quatre autres mois, le secrétaire général a prolongé la durée de la mission jusqu'au 4 janvier 1964; à ce moment-là, je pense que le Conseil de sécurité réexaminera la situation.

Mais je dois souligner à ce propos que la mission des Nations Unies au Yémen est essentiellement une opération temporaire qui se limite à observer et à vérifier les progrès du désengagement. La mission n'est pas chargée de la surveillance ni de la mise en vigueur de l'accord. Malheureusement, le désengagement n'a pas progressé jusqu'ici à un rythme encourageant et je dois me contenter d'espérer sincèrement que la prolongation de la période de responsabilité de cette mission permettra de mettre cet accord en vigueur de façon plus efficace. J'espère également qu'on utilisera ce délai pour élaborer une méthode d'observation civile mieux adaptée à la situation qui existe au Yémen.

Il faut empêcher que les parties intéressées utilisent la présence de la mission des Nations Unies pour camoufler le rôle qu'elles continuent de jouer dans les affaires du Yémen.

Appui du Canada à l'ONU

Aux Nations Unies, comme par le passé, la délégation du Canada travaille activement dans divers autres domaines en encourageant le désarmement, l'exploration spatiale, la recherche scientifique sur les dangers d'irradiation, le respect des droits de l'homme et le programme d'expansion économique et sociale qui se poursuit sous les auspices des Nations Unies et des institutions spécialisées. Nous continuerons d'appuyer les programmes humanitaires destinés à alléger les problèmes des réfugiés. En tant que membre des commissions préparatoires, nous nous occupons activement des travaux préliminaires à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'expansion économique, qui se tiendra en mars 1964, et à l'Année de la collaboration internationale qui aura lieu en 1965. . . .

Comme j'ai pu le constater lors de mon séjour aux Nations Unies au début de la session et lors des quelques visites que j'y ai faites depuis, le Canada a pu raffermir, au sein des Nations Unies, les relations bilatérales entre la plupart

des États membres, notamment les nouveaux États d'Afrique. Je me suis réjoui des occasions qui m'ont été données de m'entretenir avec les représentants des États africains, d'en apprendre davantage sur leurs problèmes et de leur faire part d'une façon générale de la bonne volonté et de la bienveillance que notre pays leur témoigne.

Les occasions que nous fournit l'Assemblée générale d'avoir des entretiens particuliers sur une foule de sujets représentent à mon avis l'un des grands avantages de cet organisme. En outre, le pouvoir qu'a l'organisation d'assurer à ces États membres toutes sortes de moyens pour surmonter et régler leurs différents constitue un autre de ces avantages. C'est peut-être justement à cause de cela que le monde s'efforce constamment d'assurer le bon fonctionnement de l'ONU, car en dépit de ses imperfections, cet instrument international s'est révélé en mesure de répondre à la plupart des exigences fondamentales de la communauté internationale dans des moments exceptionnellement difficiles.

Coopération avec les nations nouvelles

J'ai parlé de l'évolution rapide du monde dans lequel nous vivons. L'un des exemples le plus frappant de cette évolution se trouve dans l'apparition sur la scène internationale, au cours des dernières années, de tout un groupe de nouvelles nations indépendantes aux antécédents extrêmement variés. En Afrique, c'est tout un continent qui a pris conscience de lui-même et qui, pour la première fois, a pris sa place dans le concert des nations. La vigueur dont ces nouveaux pays font preuve, leur intention bien arrêtée de jouer un rôle de premier plan dans les affaires internationales se sont manifestées lors de la conférence des chefs des quelque trente-deux États indépendants d'Afrique, tenue à Addis-Abeba en mai dernier. C'est au cours de cette réunion que fut adoptée la charte de l'Organisation de l'unité africaine, qui permettra à ces pays d'entrer dans une nouvelle ère de collaboration politique et économique. Les États africains ont également fait montre, au cours de cette réunion, de leur impatience devant la façon trop lente à leur gré, dont semblaient vouloir se résoudre les derniers problèmes du régime colonial.

Les territoires portugais d'Afrique, situés en Afrique du Sud, représentent le point de convergence des pressions anticolonialistes. En ce qui concerne le Portugal, la difficulté vient du fait que ce pays soutient que ses territoires d'outre-mer font partie intégrante de la métropole. Il est grand temps, en fait, que le Portugal se montre disposé à reconnaître les principes de l'autodétermination dans ses territoires d'outre-mer. Le Gouvernement canadien a indiqué clairement qu'il ne pouvait accepter les théories sur lesquelles se fonde la politique coloniale du Portugal. Nous nous réjouissons des réformes que le Portugal a instaurées depuis deux ans dans ses territoires d'outre-mer. Nous espérons que le Gouvernement portugais prendra, en toute sagesse, les mesures qui, seules, peuvent faire cesser les critiques auxquelles il donne actuellement prise.

Il est plus difficile de prévoir une solution du problème que soulève le conflit

racial en Union Sud-Africaine. Le Gouvernement canadien comprend bien la crainte des blancs de ce pays de se voir submergés et, éventuellement, forcés de quitter leur patrie. Toutefois, le Gouvernement canadien ne peut admettre les prétentions de l'Union Sud-Africaine, qui soutient que l'*apartheid* est la seule solution, et nous déplorons les dures mesures de répression auxquelles on a recours pour appliquer cette politique. Nous n'éprouvons aucune joie — et je suis sûr qu'il en est ainsi de tous ceux qui siègent ici — à voir un ancien membre du Commonwealth mis au ban des nations à cause de sa politique raciale. Je répète ce que j'ai déclaré aux Nations Unies, savoir: que nous sommes disposés à contribuer dans toute la mesure du possible à la mise au point d'une solution fondée sur la justice, mais ne saurions en appuyer une qui ne respecterait pas la dignité humaine.

En Rhodésie du Sud, le problème racial n'a pas atteint un stade d'irréversibilité. Des chefs africains, dont des chefs de certains pays du Commonwealth, ont signalé qu'on ne suivrait pas la ligne de conduite normale du Commonwealth si l'on accordait l'indépendance à la Rhodésie du Sud alors que son gouvernement n'a pas été accepté par l'ensemble de la population. En Rhodésie du Sud, il faudra consacrer un certain temps à la recherche d'une solution qui permettra d'éviter à ce pays les graves problèmes qui se posent actuellement en Afrique du Sud.

Dans les autres colonies anglaises, le mouvement vers l'indépendance fait continuellement des progrès. La Malaisie a obtenu son indépendance le 16 septembre. Ce pays englobe Sarawak et le Bornéo-Nord. La Chambre a accueilli avec joie la reconnaissance de la Malaisie. A l'instar du ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne qui a abordé ce sujet hier, nous regrettons les difficultés extérieures qui ont fait obstacle à la naissance d'un pays qui, selon nous, est destiné à promouvoir la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique.

Aux Antilles, nous avons suivi avec intérêt les progrès réalisés en Jamaïque, à la Trinité et à Tobago, depuis que ces pays ont obtenu leur indépendance l'année dernière. Ils ont fait preuve d'une stabilité très rare aujourd'hui dans cette partie du monde. Le gouvernement continue à suivre de près l'évolution constitutionnelle des autres îles et territoires de la région. Comme je l'ai annoncé, nous prenons des mesures pour améliorer et accroître l'aide économique que nous accordons à cette partie du monde.

Le Commonwealth

Le souci que nous accordons à l'un des principaux éléments de notre politique étrangère, le Commonwealth, est la marque dominante de notre attitude dans le domaine des affaires extérieures. Les cadres du Commonwealth se sont progressivement élargis depuis quelques années; seize États souverains, dont la plupart sont situés en Afrique ou en Asie, en font maintenant partie. Cette association unique nous permet surtout d'évaluer les nouvelles tendances qui se dessinent depuis la fin de la guerre. Les consultations constantes entre les membres

du Commonwealth sur les points d'intérêt commun est une coutume des plus utiles dans notre monde où les questions de race et de couleur ont trop souvent été des éléments de discorde.

La communauté française

Le Canada doit aussi s'intéresser d'une manière spéciale à un autre groupe de nouveaux pays, les vingt États africains de langue française qui font presque toute la partie de la communauté française. Il n'est que naturel que le Canada, État biculturel, désire collaborer au progrès de cet important groupe de pays africains d'expression française, comme il désire collaborer au progrès des pays africains du Commonwealth. Il existe ici un lien naturel qui a d'autre part incité les États africains d'expression française à se tourner vers le Canada. Comme tous les pays de ce continent, ces États font face à d'énormes problèmes d'éducation, de progrès économique et culturel. Nous avons l'intention de hausser le niveau et la qualité de l'aide que nous leur fournissons, conformément aux données de la nouvelle que j'ai annoncée il y a quelques jours, et dont les détails se trouvent formulés suivant un plan de valeur accrue correspondant, je l'espère, au souci du Canada pour ces pays.

Le Canada et l'OEAS

La Chambre sait que, pendant bien des années, . . . je me suis montré intéressé à l'appartenance du Canada à l'Organisation des États américains, fait auquel la plupart des pays d'Amérique latine attachent beaucoup d'importance et auquel, j'en suis certain, de nombreux Canadiens au fait des événements en Amérique latine attacheront beaucoup d'importance. Le gouvernement est tout à fait conscient du rôle que joue l'Organisation des États américains dans les affaires de l'hémisphère. Nous savons aussi que l'intérêt des Canadiens s'est considérablement accru à l'endroit de ce qui se passe en Amérique latine, avec laquelle un grand nombre de nos habitants ont des affinités culturelles, religieuses et sociales.

Ce n'est pas une question qu'on peut résoudre sommairement. Il existe de très nombreux éléments que le gouvernement doit prendre en considération et qui sont soigneusement pesés. Dans cette optique, j'ai eu des entretiens avec le président du Conseil de l'Organisation des États américains et je me suis entretenu avec le président de la Banque interaméricaine. Nous suivons attentivement les délibérations qui se poursuivent présentement au sein de l'Organisation, au sujet des conditions requises pour en faire partie, question d'importance considérable pour les pays du Commonwealth dans les Caraïbes, qui se montrent aussi de plus en plus intéressés à devenir membres. Tous ces aspects de la question font présentement l'objet d'une étude active. . . .

Buts de la politique étrangère

Il y a un certain nombre d'années, un ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Louis Saint-Laurent, exposait en ces termes comment

le Canada devait s'acquitter de ses responsabilités internationales :

Dans sa participation aux affaires internationales, le Canada, je l'espère, saura agir résolument, conscient de sa responsabilité, mais avec réserve. Loin de nous toute idée de nous soustraire à nos obligations sur le plan international; mais, quand il s'agit pour nous de les remplir, ne nous laissons pas influencer indûment par l'orgueil ou les préjugés d'ordre national. J'estime aussi que nous pouvons, dans nos relations étrangères, concilier l'obligation primordiale qui nous incombe à l'égard de notre propre population avec notre obligation ultime envers la collectivité des nations. Voilà qui n'est pas facile dans un monde apeuré et méfiant.

Ses conseils au sujet de l'attitude du Canada sont aussi valables actuellement qu'ils l'étaient lorsqu'ils furent formulés le 29 avril 1948, et le monde commence à peine actuellement à être légèrement moins apeuré et méfiant qu'il l'était, alors que les visées expansionnistes et menaçantes du communisme international poussaient les pays occidentaux à instituer un régime de sécurité collective actuellement en vigueur et dont le Canada fait partie.

Le but fondamental de la politique canadienne était alors, comme elle l'est maintenant, de maintenir la paix et de chercher à atténuer les tensions internationales, que ces tensions soient le fruit de luttes idéologiques entre l'Est et l'Ouest ou de bouleversements engendrés par les aspirations d'anciennes colonies et de pays sous-développés à l'indépendance ou à des niveaux de vie plus élevés. Dans la poursuite de ces objectifs, nous visons à maintenir une perspective équilibrée, réaliste et coopérative à l'égard des affaires internationales, évitant des excès d'optimisme, poursuivant des programmes proportionnés à notre capacité et nous assurant que le Canada parle d'une voix raisonnable et constructive dans les conseils internationaux.

J'ai parlé longuement des relations avec la partie du monde d'allégeance communiste et avec les régions sous-développées, car telles sont les forces dominantes dans la vie internationale contemporaine qui influent directement sur la portée de l'initiative du Canada dans les affaires internationales. J'ai indiqué certains des moyens qui, je le crois, nous permettront de travailler à un relâchement plus marqué des tensions, mais je ne désire pas exagérer en parlant des possibilités. Nous sommes éloignés du moment où nous pourrions relâcher notre vigilance. Il n'apparaît pas encore que la détente internationale soit tellement curable qu'il y ait lieu de faire disparaître tous nos moyens de défense. Nous devons reconnaître que les dispositions touchant la sécurité collective que nous avons élaborées au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord, grâce à leur efficacité, ont constitué un facteur primordial dans la création de l'atmosphère plus encourageante qui règne aujourd'hui.

L'OTAN, qui englobe la majeure partie de nos efforts militaires à la fois en Europe et en Amérique du Nord, reste l'un des principaux fondements de la politique étrangère du pays et elle doit le demeurer, non seulement dans nos préparatifs pour nous défendre si la nécessité nous l'imposait, mais également dans notre poursuite d'une paix stable, si cette dernière se concrétisait, et sur ce point, j'inclinerais à penser que la paix en demeure le résultat et l'effet les plus plausibles.

La communauté atlantique

Il est important de discerner à ce sujet que l'OTAN ne constitue pas une simple alliance militaire, mais forme une assemblée de nations qui poursuivent un idéal commun et se confondent en une grande identité d'objectifs, dans la paix et dans la guerre. Comme l'émulation entre le monde communiste et le monde démocratique se perpétuera certainement, même si le communisme écarte la guerre comme instrument politique, tous les membres du bloc occidental affronteront les mêmes problèmes sur la meilleure attitude à adopter. Grâce à l'habitude de consultation établie au cours des années, l'Organisation est, à l'heure actuelle, bien préparée à se transformer en organisme central de discussion pour la coordination des initiatives occidentales dans la période plus prometteuse que peut réserver l'avenir. La prochaine conférence ministérielle de l'OTAN en décembre, à laquelle quelques-uns de mes collègues et moi-même assisterons, revêtira une grande importance pour l'échange des vues et l'élaboration d'un programme commun.

Cette conférence sera aussi significative sous un autre aspect. Par suite de la renaissance de l'Europe comme centre important de puissance mondiale, certaines modifications dans les relations sont en train de survenir au sein de l'Alliance. Cette évolution est elle-même dans une grande mesure le fruit de programmes plus éclairés, appliqués avec persistance depuis la fin de la guerre. Il m'apparaît inconcevable, à l'heure du succès de programmes si délibérément réalisés, de craindre d'accepter les modifications des relations avec les pays d'outre-mer qui devaient inévitablement s'imposer.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter du processus évolutif qui se manifeste dans le monde occidental. Sans doute certains problèmes se sont-ils greffés dans les relations au sein de la famille des nations occidentales, mais j'affirme que ces difficultés peuvent s'aplanir et qu'elles le seront sans saper la cohésion essentielle de l'Alliance occidentale, et certainement sans conséquences néfastes pour aucune autre nation hors de l'Alliance.

Continuité de la politique canadienne

... Je termine donc ma déclaration sur la politique étrangère actuelle du Canada. A mon sens, cette politique est axée sur certains principes dont notre appartenance au Commonwealth, aux Nations Unies et à l'OTAN, ainsi que notre affinité traditionnelle et culturelle avec la France, l'une des grandes puissances de l'Europe et du monde aujourd'hui. Je réitère que le présent gouvernement fera porter ses efforts sur deux points. Il cherchera à promouvoir l'Alliance atlantique tout en travaillant sans relâche à l'obtention de la paix et de la stabilité internationales.

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-HUITIÈME SESSION, DEUXIÈME MOIS

LE 15 NOVEMBRE, deux mois après l'ouverture de sa dix-huitième session, l'Assemblée générale avait terminé son débat général et procédé à l'examen détaillé des 84 points à l'ordre du jour. Elle avait adopté des projets de résolutions ayant trait à divers sujets: assistance aux victimes du tremblement de terre de Skoplje; question de la Rhodésie du Sud; opération des Nations Unies au Congo; aide aux victimes du cyclone de la mer des Caraïbes; rapport sur l'activité du Conseil de sécurité pour la période allant du 16 juillet 1962 au 15 juillet 1963; interdiction des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique; mise en application de l'accord conclu entre les Pays-Bas et l'Indonésie touchant le transfert de souveraineté de la Nouvelle-Guinée occidentale; effets des radiations ionisantes; amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée.

Au cours du deuxième mois, des rapports et des projets de résolutions ayant trait à une douzaine de points sont passés des Commissions à l'Assemblée, qui doit en faire l'examen. Ils comprennent entre autres: le rôle de la femme dans l'évolution nationale, sociale et économique; un projet de déclaration visant à supprimer toutes les formes de discrimination raciale; la campagne mondiale de lutte contre l'analphabétisme; la transformation du Fonds spécial en fonds d'équipement qui puisse à la fois faire des opérations de pré-investissement et d'investissement; le rôle des pays en voie de développement dans le transfert de la technologie chez eux.

Élections aux différents conseils et à la Cour internationale de Justice

A chaque session régulière, l'Assemblée générale procède à l'élection de trois membres non permanents du Conseil de sécurité et de six membres du Conseil économique et social.

La Bolivie et la Côte-d'Ivoire ont été élues le 18 octobre au Conseil de sécurité, mais la lutte entre la Malaisie et la Tchécoslovaquie pour le troisième siège s'est poursuivie pendant onze tours de scrutin. Enfin, le 1^{er} novembre, ces deux pays ont conclu officieusement un accord en vertu duquel la Tchécoslovaquie occupera le siège non permanent du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964, après quoi elle cédera sa place à la Malaisie pour la deuxième année du mandat.

Le 18 octobre également, l'Algérie, le Chili, l'Équateur, la France, l'Irak et le Luxembourg ont été élus pour trois ans au Conseil économique et social.

Enfin, le 21 octobre, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont siégé en même temps pour élire cinq juges à la Cour internationale de Justice. Les juges élus sont: sir Gerald Fitzmaurice (Grande-Bretagne), André Gros (France), Luis Padilla Nervo (Mexique), Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) et Isaac

Forster (Sénégal).

Représentation de la Chine

Du 16 au 21 octobre, l'Assemblée plénière a débattu un projet de résolution présenté par l'Albanie et le Cambodge qui aurait pour effet de déloger des Nations Unies les représentants de la République de Chine (Taïwan) et d'inviter le gouvernement de la République populaire de Chine (Pékin) à envoyer des représentants pour occuper le siège de la Chine à l'ONU et tous ses organismes. Le 21 octobre, dans un scrutin par appel nominal, l'Assemblée a rejeté le projet par 57 voix (dont celle du Canada) contre 41. Il y a eu 12 abstentions.

La question relative à la représentation de la Chine aux Nations Unies a été soulevée pour la première fois en 1949 par des communications de la part du ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine. Elle était portée devant le Conseil de sécurité en janvier 1950 et devant l'Assemblée générale plus tard au cours de la même année. Chaque année, de 1951 à 1960, l'Assemblée a décidé de ne pas inscrire la question à son ordre du jour. Mais depuis cette date, l'affaire figure chaque année à l'ordre du jour.

Le 15 décembre 1961, l'Assemblée a adopté une résolution établissant que "d'après l'Article 18 de la Charte, une proposition en vue de changer la représentation de la Chine constitue une question importante" et par conséquent exige la majorité des deux tiers. L'Assemblée a ensuite rejeté par 48 voix (dont celle du Canada) contre 36, et 20 abstentions, une proposition soviétique visant à changer la représentation de la Chine. Le 30 octobre 1962, l'Assemblée rejetait une proposition semblable par 56 voix (dont celle du Canada) contre 42, et 12 abstentions.

Assemblée plénière

D'autres questions auxquelles l'Assemblée a accordé son appui unanime, sans se référer aux Commissions, sont les suivantes:

une résolution adoptée le 14 octobre et visant à aider la Yougoslavie à mettre en œuvre son plan quinquennal pour la reconstruction de Skopje dévastée par un tremblement de terre;

le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique adopté le 30 octobre et portant sur la période du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1963, et le rapport du Conseil de sécurité, adopté le même jour, et portant sur la période du 16 juillet 1962 au 15 juillet 1963;

le projet d'aide aux victimes du cyclone de la mer des Caraïbes, adopté le 1^{er} novembre;

le rapport du secrétaire général, adopté le 6 novembre sur la façon dont l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (UNTEA) a rempli le mandat que lui avaient confié en Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) les Pays-Bas et l'Indonésie en vertu de l'accord qu'ils ont signé sur la question le 15 août 1962.

Par ailleurs, le 18 octobre, sur la recommandation de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires), l'Assemblée a autorisé le secrétaire général à ouvrir un crédit de \$18,200,000 pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) du premier janvier au 30 juin 1964 et elle a donné son approbation à une formule nouvelle pour répartir des frais de \$15,000,000 entre les États membres, le solde de \$3,200,000 devant être payé par le Gouvernement congolais (Léopoldville).

L'Assemblée a pris acte le 6 novembre des bilans financiers et des comptes de l'Organisation pour l'exercice 1962; elle a aussi pris connaissance d'un rapport du Comité des commissaires aux comptes et elle a approuvé sans discussion les nominations que lui recommandait la Cinquième Commission pour pourvoir aux vacances dans les différents conseils et tribunaux administratifs. L'Assemblée a en outre approuvé à l'unanimité, le 11 novembre, les résolutions relatives aux effets des radiations ionisantes, à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée.

Amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale

Le 30 octobre 1962, l'Assemblée a décidé de référer l'article soumis par la Tunisie à ce sujet à un Comité spécial formé du président de la dix-septième session de l'Assemblée, Muhammad Zafrulla Khan (qui en serait le directeur), des treize vice-présidents de l'Assemblée (les représentants en chef des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Colombie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Guinée, Haïti, Jordanie, Madagascar, Roumanie et URSS), des trois anciens présidents de l'Assemblée qui dirigeaient la délégation de leur pays à cette session: Victor Andres Belaunde, du Pérou, Frederick H. Boland, d'Irlande, et Luis Padilla Nervo, du Mexique, de même que du chef de la délégation de la Tunisie.

L'Assemblée, dans sa Résolution 1845 (17) du 19 décembre 1962, a prolongé le mandat du Comité et lui a demandé de soumettre au secrétaire général, avant le 31 mai 1963, un rapport accompagné de recommandations ou de suggestions sur les façons d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale, rapport qui pourrait être communiqué par la suite aux États membres.

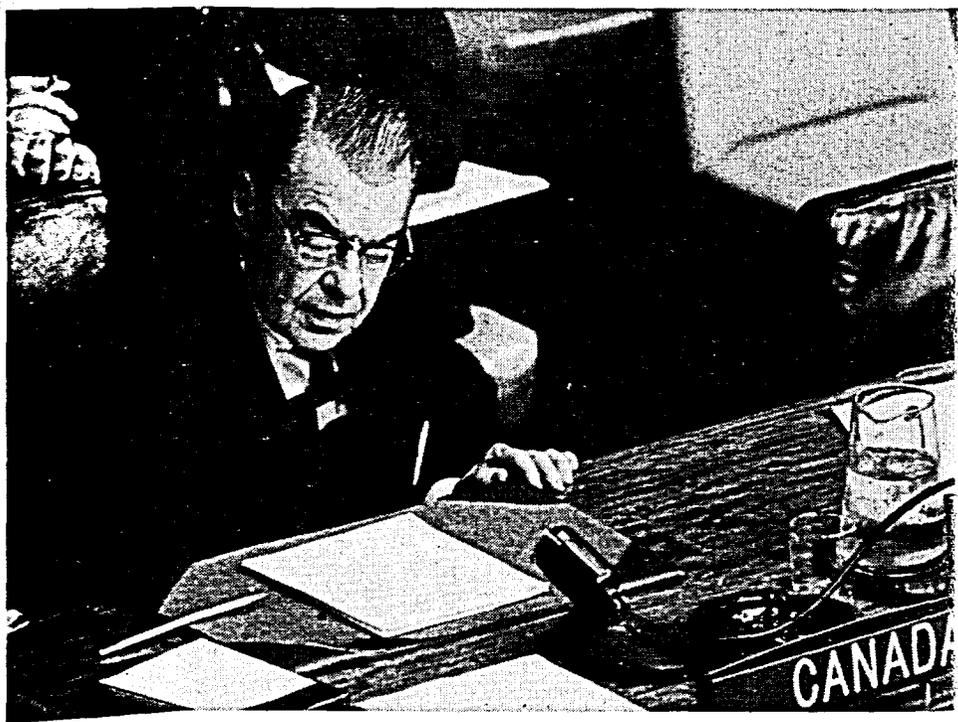
Le rapport recommande une série de mesures pour que l'Assemblée puisse s'acquitter de sa tâche d'une façon rapide et efficace, y compris une meilleure utilisation des sous-commissions et des groupes de travail pour traiter en détail les points de l'ordre du jour après l'énoncé général des principaux points de vue. Il propose aussi l'essai de machines électroniques pour le vote pendant un an ou deux dans une ou plusieurs salles de conférence. D'autres suggestions portent sur l'établissement de calendriers des travaux de chaque commission et sur le rôle de coordination du Bureau. Enfin certaines recommandations portent sur l'organisation des sessions et la marche des débats.

Dans ses commentaires sur le rapport du 18 juillet, la Commission consultative pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que lorsque

L'Assemblée décide d'approuver la proposition relative à l'inscription mécanique du vote, le système soit établi à titre d'essai pour un an, dans une salle de commission. La Commission consultative a en outre signalé la possibilité de procéder en même temps à des travaux préparatoires dans la salle de l'Assemblée plénière et dans une autre salle de commission, ce qui permettrait l'expansion du système à peu de frais si l'expérience est satisfaisante. A cause des aspects pécuniaires de cette proposition, on l'a confiée à la Cinquième Commission, qui en poursuit présentement l'examen. En attendant les conclusions de cette Commission, l'Assemblée a étudié et approuvé à l'unanimité, le 11 novembre, le rapport du Comité spécial sur l'amélioration des méthodes de travail.

Première Commission

Le 15 octobre, la Commission abordait tout d'abord l'étude de la résolution présentée par le Mexique et appuyée par les dix-sept pays membres du Comité de Dix-Huit sur le désarmement, qui approuvait les déclarations récentes sur l'intention de l'URSS et des États-Unis de ne pas mettre d'armes de destruction massive sur orbite dans l'espace cosmique. La même résolution engageait tous les États à s'abstenir de placer de telles armes en orbite. Le Canada, l'un des co-parrains de cette résolution, l'a accueillie de façon particulièrement favorable vu qu'elle englobait une proposition qu'il avait depuis longtemps formulée. L.



M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, fait un exposé devant les membres de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours du débat sur la cessation des essais nucléaires.

Première Commission a adopté par acclamation le texte en question, qui a obtenu l'approbation unanime de l'Assemblée générale, le 17 octobre.

La Commission a ensuite entrepris l'examen du premier point de son ordre du jour: l'urgence de la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires. A l'appui de la proposition, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait observer, le 18 octobre:

L'interdiction partielle des essais nucléaires (décidée peu auparavant) est particulièrement importante. Elle vaut au monde une nouvelle assurance que les retombées radio-actives ne mettront plus en danger la santé des générations actuelles et futures — assurance qui, en soi, est d'une grande valeur humaine. Elle indique aussi que les grandes puissances ont accepté de mettre fin au perfectionnement illimité d'armes de plus en plus destructives. . . Nous sommes donc heureux d'apprendre que les puissances nucléaires, comme le souligne le préambule de l'interdiction partielle des essais, continueront résolument à rechercher un accord sur l'arrêt des essais souterrains.

L'opposition générale des États membres à la poursuite des essais nucléaires a pris la forme d'un projet de résolution présenté par trente États. Ce projet invitait tous les États à adhérer au traité d'interdiction des essais nucléaires et priait le Comité du désarmement qui siège à Genève de continuer sans relâche ses négociations pour obtenir la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Le 31 octobre, le projet a été adopté par 97 voix (dont celle du Canada), contre une. Il y a eu trois abstentions.

La Commission a consacré les quatorze réunions suivantes à la question du désarmement général et complet. Le débat sur ce point s'est terminé le 15 novembre lorsque la Commission a approuvé à l'unanimité un projet de résolution présenté par quarante-sept pays et demandant au Comité des Dix-Huit *a)* de reprendre ses négociations avec détermination et énergie et *b)* d'examiner d'urgence les différentes mesures connexes qui offrent les promesses d'un accord rapide.

Dans un exposé qu'il a fait plus tôt le 18 octobre devant la Commission, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé, relativement à ces mesures connexes, que le Comité des Dix-Huit étudie à titre prioritaire les moyens de réduire les risques d'attaque par surprise, par exemple l'établissement de postes d'observation au sol, les mesures à prendre pour contrôler la diffusion des armes nucléaires, les mesures concrètes de désarmement, les négociations pouvant mener à un accord d'interdiction générale des essais.

Pour faire suite aux paroles de M. Martin, le représentant du Canada à la Première Commission, le général E. L. M. Burns, a ajouté, dans son intervention du 29 octobre, que l'interdiction partielle des essais nucléaires, la ligne directe de communication entre Moscou et Washington et l'interdiction des armes nucléaires dans l'espace cosmique constituent une réponse à ceux qui se demandent quel progrès a accompli le Comité sur le désarmement. Mais le but le plus important de ce Comité reste le désarmement général et complet. Bien qu'évidemment aucun accord n'ait été conclu sur la diminution des armes nucléaires, sans parler de leur élimination définitive, il ne faut pas en conclure que les discussions de Genève ont été vaines et inutiles. Dans les principaux domaines du désarme-

ment, l'écart entre le camp occidental et le camp oriental s'est rétréci. Le Canada a présenté deux documents qui indiquent l'envergure des changements survenus dans la position des deux camps. Ainsi les deux côtés se sont rapprochés sur la question des armes conventionnelles et du volume des forces armées, et sur l'élimination et la destruction des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Selon le général Burns, la déclaration faite récemment devant l'Assemblée par le ministre des Affaires étrangères de l'URSS et portant sur la diminution des vecteurs devrait contribuer à fournir des renseignements plus précis à ce sujet et quant aux propositions visant à réduire au minimum les stocks imposants d'armes nucléaires et de vecteurs, comme l'a suggéré M. Gromyko.

La Commission étudie présentement le problème de la dénucléarisation de l'Amérique latine. Le 15 novembre, elle avait déjà consacré cinq réunions à cette question.

Commission politique spéciale

Soixante-seize délégations s'étaient fait entendre sur la question de l'*apartheid* quand la Commission a décidé le 30 octobre de suspendre le débat sur ce point afin d'examiner les effets de la décision de l'Afrique du Sud de reprendre le procès des chefs africains dont l'Assemblée, dans sa résolution 1881 (XVIII) du 11 octobre avait demandé la libération, de même que celle de "toutes les personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres mesures restrictives pour s'être opposées à la politique d'*apartheid*".

Bien que le débat n'ait entraîné aucune résolution, de nombreuses suggestions visant à résoudre le problème auquel doit faire face l'Organisation ont continué à attirer l'attention. Le Danemark, entre autres, a proposé que l'Assemblée garantisse la protection de la population blanche de l'Afrique du Sud dans une "société multiraciale démocratique" qui serait établie après l'abolition de l'*apartheid*. La Guinée, pour sa part, a suggéré que les pays faisant d'importants échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud établissent des propositions concrètes afin d'apporter des changements pacifiques dans la politique raciale du pays.

Le 18 octobre, au cours du débat sur l'*apartheid*, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est exprimé de la façon suivante:

Quelques délégations ont déjà réclamé que l'Afrique du Sud soit expulsée de notre Organisation ou que le Conseil de sécurité impose à l'Afrique du Sud d'autres sanctions afin d'amener son gouvernement à modifier sa politique. Parce que cette politique est à nos yeux répugnante, honteuse et contraire à la dignité humaine, cela ne nous amène pas à conclure que le meilleur remède serait de mettre l'Afrique du Sud au ban de la communauté internationale. L'expulsion ne ferait que rendre plus difficile la tâche de convaincre les Blancs d'Afrique du Sud qu'il leur faut trouver une solution à leur présent dilemme et pourrait également accroître les difficultés que connaît déjà le reste de la population.

Cette Assemblée a dans cette affaire des responsabilités très graves. Ma délégation est d'avis que seulement si nous procédons avec modération y aura-t-il quelque possibilité de convaincre le Gouvernement de l'Afrique du Sud de la nécessité de composer avec le grand mouvement de liberté et d'indépendance qui en vingt ans a changé la face de l'Afrique. Si nous adoptons une résolution condamnant la politique suivie par le Gouvernement d'Afrique du Sud mais recommandant diverses mesures qui ne pourraient être mises en pratique et

raison des différences d'opinion sur les méthodes à employer, nous ne serions guère plus avancés sur le chemin qui mènera éventuellement à une solution pacifique du problème.

Les votes de l'Assemblée ne pourraient pas suffire, poursuit M. Martin, à résoudre tous les problèmes qui préoccupent les membres de l'Organisation des Nations Unies. Il appartient, selon lui, au Conseil de sécurité de rechercher les mesures susceptibles d'influencer le Gouvernement sud-africain. Le débat, a-t-il poursuivi, a fait ressortir la nécessité d'une étude plus poussée des différentes solutions à apporter au problème de l'Afrique du Sud. Il est donc à souhaiter que l'Afrique du Sud et les autres États africains acceptent de se rencontrer afin de discuter les questions en jeu et de rechercher des solutions, dans leur commun intérêt.

La Commission a ensuite disposé de la question des radiations ionisantes en adoptant par acclamation, le 31 octobre, un projet de résolution lancé d'abord par le Canada et présenté par dix-huit pays. Après avoir pris acte du rapport du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes, les auteurs de la résolution engagent le Comité à poursuivre ses travaux sur les effets des radiations sur l'homme et son milieu et prie également l'Organisation météorologique mondiale de mettre à exécution son plan pour l'enregistrement des niveaux de radio-activité dans l'atmosphère.

La Commission poursuit actuellement son débat sur la question des réfugiés de Palestine. Elle a été saisie jusqu'à maintenant de deux projets de résolution. Le premier, présenté par l'Afghanistan, l'Indonésie et le Pakistan, déplore vivement que le rapatriement et le dédommagement compris au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée n'aient pas été exécutés et que la situation des réfugiés continue d'être inquiétante. L'autre résolution, présentée par les États-Unis, demande à la Commission de conciliation pour la Palestine de poursuivre ses travaux en vue d'une solution au problème des réfugiés de Palestine, comme le demande le paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée.

Deuxième Commission

La Deuxième Commission a terminé le 21 octobre la discussion sur le développement économique et sur les travaux des Nations Unies. Dans son allocution présentée le jour de la clôture du débat, le représentant du Canada, M. Kalmen Kaplansky, a fait observer qu'aucun pays ne peut se sentir satisfait des conditions économiques actuelles dans le monde, surtout dans les pays en voie de développement. Le Canada, à son avis, est très conscient de la nécessité de coopérer aux nobles objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Gouvernement canadien a accordé la priorité la plus élevée à l'assistance internationale en matière de commerce et d'économie.

Selon M. Kaplansky, la seule croissance économique valable est celle qui peut profiter au pays tout entier. Le Canada est prêt à collaborer pleinement aux efforts que font les pays en voie de développement pour renforcer leur économie,

et il revise ses programmes d'aide afin de faire encore davantage. Le représentant du Canada a fait état d'un grand nombre de mesures coopératives auxquelles notre pays a pris part au cours de l'année dernière. Les plus riches pays de l'Association internationale de développement se sont mis d'accord pour fournir sous réserve de l'approbation législative, de nouvelles ressources financières de l'ordre de 750 millions de dollars É.-U. A compter de 1965, le Canada contribuerait en trois ans 41 millions de dollars É.-U.

Une fois le débat général terminé, la Commission a étudié les projets de résolution portant sur le commerce international et le développement économique. Du 22 au 24 octobre inclusivement, elle a débattu le projet de résolution relative à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Présentée par soixante-quinze pays en voie de développement et adoptée à l'unanimité le 24 octobre, la résolution invite les États qui participeront à la Conférence à "tenir dûment compte" de la déclaration commune faite par les pays en voie de développement à la deuxième session de la Commission préparatoire de la Conférence, qui s'est tenue cette année à Genève.

Une résolution sur les moyens de favoriser la réforme agraire, présentée par le Brésil, Costa-Rica, le Pérou et les Philippines, a reçu l'approbation unanime de la Commission, le 1^{er} novembre. La résolution invite les États membres à faire en commun un effort suprême pour faciliter une réforme agraire efficace, démocratique et pacifique dans les pays en voie de développement, afin d'aider les cultivateurs sans terre ou les petits ou moyens agriculteurs.

Après l'adoption de la résolution, la Commission a commencé l'étude d'un projet de résolution en faveur de la distribution gratuite de nourriture aux écoliers des pays en voie de développement. Présentée d'abord par le Pérou et modifiée à plusieurs reprises au cours de la discussion, la résolution a été adoptée le 2 novembre par 87 voix (dont le Canada), sans opposition. Il y a eu une abstention.

La Commission a adopté le 5 novembre, par 81 voix (dont celle du Canada) contre une, et 14 abstentions une résolution, parrainée entre autres par ce pays, où elle proposait pour le premier semestre de 1964 la création d'un institut de formation et de recherche. Le texte, qui avait pour origine une recommandation du Conseil économique et social, renfermait des modifications présentées par le Canada et vingt-quatre autres pays. L'institut dispenserait une formation tendant à assurer aux pays en voie de développement une participation plus complète à l'activité de l'ONU.

La Commission a adopté le 13 novembre une résolution relative aux moyens à prendre pour aider les pays à faire disparaître l'analphabétisme. Le résultat du scrutin a été de 98 voix pour (dont celle du Canada), aucune contre, et une abstention.

Le 11 novembre, la Commission a approuvé à l'unanimité une résolution du Brésil sur le rôle des brevets dans la diffusion des connaissances techniques dans les pays en voie de développement. La Commission a aussi adopté une résolution

où elle invitait le secrétaire général à mettre en œuvre les mesures concrètes que supposait la transformation du Fonds spécial en un fonds d'équipement se prêtant aux opérations de pré-investissement et d'investissement. Le vote, intervenu le 12 novembre après deux jours de débat, a donné le résultat ci-après: 85 voix pour, aucune contre, et 10 abstentions (dont celle du Canada). M. John B. Stewart, vice-président de la délégation et secrétaire parlementaire de M. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures), a expliqué l'attitude du Canada, dont le gouvernement était favorable à une augmentation des apports de capitaux aux pays en voie de développement et avait à peu près doublé sa contribution au Fonds spécial. Il n'était donc ni nécessaire ni opportun d'ouvrir de nouvelles voies d'assistance. Il s'agissait plutôt de fournir des ressources supplémentaires par celles qui existaient déjà.

La Commission s'intéresse en ce moment à l'accélération du mouvement des capitaux et de l'assistance technique vers les pays sous-développés.

Troisième Commission

La Troisième Commission a terminé le 16 octobre son étude par paragraphe du projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Elle fondait ses travaux sur un texte de la Commission des droits de l'homme, qui avait été assorti de vingt-cinq modifications, émanant pour la plupart de pays en voie de développement. Le document complet a été approuvé le 28 octobre par 89 voix, sans opposition, et 17 abstentions. Bien que d'accord sur les fins de la déclaration, le Canada en estimait la forme difficile à admettre; celle-ci pourrait avoir pour effet de restreindre indûment des droits bien établis, telles la liberté d'association et la liberté d'expression. Aussi s'est-il abstenu, avec un certain nombre de puissances occidentales, quant à la résolution supplétive; il espérait susciter un nouvel examen des passages de la déclaration à l'origine des difficultés mentionnées plus haut, et permettre de présenter en séance plénière un texte qui rallierait à l'Assemblée une majorité écrasante.

Désireux d'assurer une mise en œuvre prochaine de la déclaration, la Commission a adopté le 29 octobre, par 71 voix (dont celle du Canada), sans opposition, et 8 abstentions, une résolution recommandant la plus large distribution possible du texte.

La Commission s'était intéressée aux travaux de la Commission des droits de l'homme. Dans une résolution du 1^{er} novembre, adoptée à l'appel nominal par 68 voix contre 6, et 16 abstentions, elle estimait opportun, du point de vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, que cette Commission (des droits de l'homme) se réunisse tous les ans comme par le passé; elle priait le Conseil économique et social de revoir sa décision contre la tenue d'une réunion en 1964; elle invitait le secrétaire général à prendre des mesures, dès que le Conseil aurait consenti à une réunion de la Commission en 1964, pour que celle-ci ait lieu au siège et qu'elle puisse se terminer avant le 15 mars 1964.

Le Canada s'est opposé à la résolution: ratifiée par l'Assemblée, elle irait à l'encontre de la recommandation adoptée à la trente-sixième session du Conseil économique et social à la suite d'un exposé du secrétaire général des difficultés financières et techniques qu'entraîneraient en 1964 les réunions des commissions techniques, étant donné la gêne budgétaire de l'Organisation et son lourd programme de réunions et de conférences pour l'année prochaine.

Pour ces raisons, le Canada s'est aussi abstenu lors de la mise aux voix d'une deuxième résolution sur l'activité de la Commission des droits de l'homme, selon laquelle celle-ci serait invitée par le Conseil de sécurité à accorder une priorité absolue à la rédaction d'un projet de convention internationale concernant la suppression de toutes les formes de discrimination raciale, et dont l'Assemblée générale serait saisie à sa dix-neuvième session. La résolution a été adoptée le 1^{er} novembre par 74 voix, sans opposition, et 19 abstentions.

La Commission a consacré dix-huit séances aux autres questions humanitaires et sociales traitées dans le rapport du Conseil économique et social. S'intéressant d'abord au programme du Fonds des Nations Unies (FISE), la Commission a approuvé à l'unanimité, le 5 novembre, une résolution du Mexique, de l'Arabie saoudite et de la Thaïlande, invitant les gouvernements à mettre entièrement à profit les moyens que le FISE leur offrait pour subvenir aux besoins des enfants et des adolescents, et exhortant les États membres à contribuer aussi largement que possible à cet excellent programme.

Intervenant dans le débat de la Commission sur le rapport du Conseil économique et social, la représentante du Canada, M^{me} Margaret Konantz, a déclaré. Le FISE a joué un rôle très important dans le développement communautaire et, au moment où s'accroissent les demandes d'assistance, il nous semble important qu'un organisme des Nations Unies s'occupe avant tout de l'enfance. Nous sommes particulièrement heureux que le FISE, dans ses programmes pour l'enfant, y compris le développement communautaire, ait travaillé en étroite collaboration avec les institutions spécialisées.

Le Gouvernement canadien a toujours été très impressionné par l'appui encourageant que le FISE a reçu partout des organismes bénévoles et des gouvernements. Au Canada, par exemple, le Comité canadien pour le FISE a versé à cette institution plus d'un demi-million de dollars provenant de la vente de cartes de souhaits, de la campagne de l'Halloween et de dons bénévoles. Nous souhaitons que l'enthousiasme pour le FISE continue de croître.

La Commission a terminé le 6 novembre l'étude du rapport du Conseil économique et social, en adoptant sept résolutions, dont six à l'unanimité:

Dans une résolution présentée par quatre pays, elle priait le Comité du logement, de l'habitation et de la planification (Conseil économique et social) d'adopter des mesures d'urgence pour accroître la construction au cours de la Décennie pour le développement;

Dans une résolution présentée par six pays, elle invitait le secrétaire général à présenter à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale un rapport sur l'évolution des lois et des coutumes concernant la peine capitale.

Dans une résolution de trente-deux pays, elle priait le Conseil économique et social de rechercher une représentation plus équitable, notamment de l'Afrique, au sein de la Commission des droits de l'homme;

Dans une résolution de dix-huit pays, modifiée par la Tunisie, elle invitait les membres de l'ONU appartenant au Conseil économique et social, ainsi que le secrétaire général, d'élaborer un programme d'organisation sociale au cours des cinq prochaines années, en y incluant les mesures propres à accélérer ces travaux et la poursuite d'objectifs déterminés;

Dans une résolution de six pays, elle attirait l'attention des membres sur l'opportunité d'inclure des femmes dans les organismes chargés d'élaborer des plans d'organisation sociale; elle recommandait aux États d'offrir des cours de formation aux femmes dans ces domaines; elle priait le secrétaire général et les institutions spécialisées de créer pour les femmes des centres de formation dans les pays en voie de développement; elle signalait le rôle important que les femmes peuvent jouer en matière de développement;

Dans une résolution de vingt-deux pays, elle invitait le Conseil économique et social à demander à la Commission de la condition de la femme de rédiger un projet de déclaration sur la suppression de toute discrimination contre les femmes, pour la vingtième session de l'Assemblée générale, si possible.

Enfin la septième résolution, où la Commission invitait l'ONU, ses membres et ses institutions spécialisées à faire valoir l'organisation des collectivités comme instrument de progrès social et économique, a été adoptée par 86 voix (dont celle du Canada) contre une, et 10 abstentions.

La Commission étudie actuellement le projet de pacte relatif aux droits de l'homme, point à l'ordre du jour depuis 1954. Le 11 novembre, elle a adopté l'article 2 du projet de pacte relatif aux droits civils et politiques, signalant l'obligation pour les États parties à l'accord d'assurer à tous les particuliers relevant de leur compétence les droits définis dans le pacte; le scrutin a été de 88 voix pour (dont celle du Canada), aucune contre, et 2 abstentions. Le 13 novembre, la Commission a adopté à l'unanimité l'article 4 du même pacte, assorti d'une modification; cet article portait sur des mesures précises tendant à restreindre les droits des particuliers dans les cas d'urgence nationale. Enfin, la Commission a adopté le 15 novembre, par 57 voix (dont celle du Canada) contre une, et 14 abstentions, un article relatif aux droits de l'enfant qui sera inséré dans le pacte sur les droits civils et politiques à la suite de l'article 22 sur les droits de la famille.

Cet article, tiré du texte d'un groupe de travail comprenant l'Afghanistan, le Brésil, l'Iran, la Nigeria, Panama, la Pologne, la République arabe unie et la Yougoslavie, est ainsi conçu:

1. Tout enfant aura droit aux mesures de protection de la part de sa famille, de la société et de l'État, que suppose sa condition de mineur, et cela sans distinction de race, de couleur, de sexe, de religion, d'origine nationale ou sociale, de biens ou de naissance.
2. Tout enfant sera inscrit aux registres de l'état civil dès sa naissance et recevra un nom.

3. Tout enfant aura le droit d'acquérir une nationalité.

La Quatrième Commission

Le 18 octobre, cette Commission a adopté par 79 voix contre 2, et 19 abstentions (dont celle du Canada), une résolution sur la Rhodésie du Sud présentée par quarante-six délégations; elle y invitait le Gouvernement britannique à ne pas agréer la demande d'indépendance du gouvernement minoritaire avant que le règne de la majorité se soit instauré par le suffrage universel des adultes.

La Grande-Bretagne n'a pas participé au vote. Intervenant dans le débat le 11 octobre, le représentant du Canada, M. Léo Cadieux, a déclaré que son pays, en tant que membre du Commonwealth, souhaitait une solution définitive, conforme aux principes de la liberté et de la démocratie à la base même du Commonwealth. Il avait confiance en la Grande-Bretagne pour exercer son influence en ce sens uniquement. D'autre part, le Gouvernement et la population de la Rhodésie du Sud avaient de lourdes responsabilités; il leur incombait d'accélérer le passage pacifique au gouvernement par la majorité, en facilitant un accord à partir des compromis qui seraient sûrement nécessaires. C'était là un problème compliqué, difficile, dont l'étude exigeait une patience et une attention toutes spéciales, étant donné que la Grande-Bretagne menait justement des négociations délicates en vue de dissoudre la Fédération d'Afrique centrale et d'octroyer l'indépendance à la Rhodésie du Nord et au Nyassaland. Selon la délégation du Canada, des entretiens officiels et privés seraient de nature à faire avancer la question, et telle devait être la considération primordiale à la base des projets de résolution à proposer à l'Assemblée générale.

Ayant terminé ses travaux relatifs à la Rhodésie du Sud, la Commission est passée au point concernant le Sud-Ouest africain. Au cours du débat qui a duré du 22 octobre au 5 novembre, elle a prêté son attention à 6 pétitionnaires et 62 délégations. Le dernier jour, 30 délégations ont présenté une résolution tendant à signaler au Conseil de sécurité la situation critique au Sud-Ouest africain, à exhorter tous les États à ne fournir ni armes, ni matériel militaire, ni pétrole à l'Afrique du Sud, puis à inviter le Comité spécial de vingt-quatre pays sur la décolonialisation à examiner les incidences de l'activité des compagnies minières ayant des intérêts dans le territoire. Ensuite le Ghana a présenté, le 6 novembre, une résolution de huit pays invitant tous les membres, et tout particulièrement l'Afrique du Sud, à faciliter par tous les moyens les déplacements des habitants du Sud-Ouest africain qui voudraient mettre à profit les possibilités d'étude créées à leur intention par les Nations Unies.

La Commission a adopté la première résolution le 8 novembre par 80 voix contre 6, et 16 abstentions, après avoir repoussé une série de modifications émanant des États-Unis; elles tendaient à retrancher le passage concernant les expéditions de pétrole à l'Afrique du Sud; à substituer "source dangereuse de friction internationale" à "constituant une menace contre la paix internationale" en ce qui concerne la situation au Sud-Ouest africain, et enfin à inviter le secrétaire

général, plutôt que le Comité des Vingt-Quatre, à examiner l'activité des sociétés minières étrangères dans le territoire. Bien que d'accord sur les fins principales de la résolution, le Canada s'est abstenu lors du vote, estimant que les paragraphes du dispositif renfermaient des jugements et comportaient une décision de l'Assemblée à laquelle il ne pouvait souscrire. La plus grande difficulté avait trait au recours aux sanctions, lequel est réservé au Conseil de sécurité en vertu de la Charte.

Le 8 novembre, la Commission a adopté par acclamation une résolution touchant la question des programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain. Elle a approuvé, sans discussion, une résolution du Comité des vingt-quatre sur la décolonisation, signalant aux pétitionnaires du Sud-Ouest africain le rapport du secrétaire général sur les programmes spéciaux d'enseignement et de formation créés par l'ONU pour ce territoire, ainsi que les résolutions sur le Sud-Ouest africain adoptées par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session.

La Commission a ensuite abordé la question des territoires sous administration portugaise. Après avoir interrogé deux pétitionnaires du Mozambique, la Commission a discuté, du 11 au 14 octobre, une demande d'audience du capitaine Henrique Galvao, ancien gouverneur de l'Angola, fixé au Brésil. Elle a finalement agréé cette demande le 14 novembre, sous réserve qu'il soit informé au préalable de deux choses: a) s'il venait à New-York, le Portugal aurait probablement recours contre lui en justice en vertu du traité d'extradition entre les deux pays; b) l'ONU ne serait pas en mesure de lui assurer l'immunité contre les voies judiciaires durant son séjour aux États-Unis.

A l'occasion d'autres travaux découlant des débats relatifs à la demande d'audience du capitaine Galvao, la Commission a fini par conclure que le secrétaire général et les États-Unis devraient consacrer des entretiens à la recherche d'une formule selon laquelle les pétitionnaires venant à l'ONU seraient assurés de toute la protection nécessaire. Le débat se poursuit.

États africains et Portugal

Le 17 octobre, a eu lieu au siège de l'ONU la première réunion entre les représentants des États africains et du Portugal. Elle faisait suite à une série de pourparlers et d'échanges de lettres officieux entre le secrétaire général et le Portugal, eux-mêmes consécutifs à une résolution sur les territoires portugais adoptée le 31 juillet 1963 par le Conseil de sécurité, ainsi qu'à des contacts directs établis avec le Gouvernement de Lisbonne par un représentant du secrétaire général, M. Godfrey K. J. Amachree, sous-secrétaire.

Ont pris part aux conversations, au nom des États d'Afrique, les ministres des Affaires étrangères des pays ci-après: Madagascar, Nigeria et Tanganyika, et les représentants permanents de six pays auprès de l'ONU: Ghana, Guinée, Libéria, Maroc, Sierra-Leone et Tunisie, et, au nom du Portugal: le ministre des Affaires étrangères, le représentant permanent auprès de l'ONU, ainsi que

de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du ministère d'Outre-Mer, à Lisbonne.

Cinquième Commission

Après avoir approuvé le rapport de l'Assemblée générale sur l'ouverture d'un crédit pour l'Opération au Congo, la Cinquième Commission a entamé, le 15 octobre, l'examen du budget de l'Organisation pour 1964.

Dans son discours inaugural à la Commission, le secrétaire général a qualifié son budget de "rigoureusement conservateur", ajoutant qu'il estimerait mal avisé de réduire les dépenses au-dessous de ce qu'il proposait. (Le secrétaire général a présenté un budget de dépenses provisoire de \$96,611,350 pour 1964. De son côté, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé de réduire ce montant de \$1,115,570.) Le secrétaire général a prié le Comité que les opérations demeurent déficitaires pendant quelque temps. Pour sa part, le président du Comité a déclaré qu'il faudrait freiner toute expansion au cours de l'année, et que toute activité nouvelle entraînerait une compression correspondante des travaux et des programmes existants.

Parmi les crédits approuvés à ce jour (15 novembre) en première lecture par la Commission, on relève: frais de voyages et autres frais des représentants et des membres des organes de l'ONU (\$1,774,000); réunions spéciales en 1964 (\$2,370,000); frais de voyages du personnel (\$1,988,000); représentation (\$105,000); installations (\$482,000); occupation, entretien et locations (\$3,610,000); frais généraux (\$4,014,000); imprimerie (\$1,424,000); dépenses spéciales (\$7,712,800); missions spéciales (\$2,350,000); service mobile de l'ONU (\$1,525,700); salaires et traitements (\$45,083,980); dépenses communes de personnel (\$10,347,000); programmes techniques (\$6,400,000); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (\$2,275,000); Cour internationale de Justice (\$955,000). La Commission a aussi approuvé en première lecture des crédits de \$9,365,000, au titre premier des prévisions de recettes: contributions du personnel.

Intervenant le 28 octobre dans la discussion générale sur le budget, le représentant du Canada, le sénateur D'Arcy Leonard, a déclaré que le Canada, comme d'autres pays, estimait que la puissance de l'ONU constituait l'une des meilleures garanties de développement et d'indépendance dans la paix mondiale. Si l'ONU devait évoluer de façon à jouer un plus grand rôle dans la solution des problèmes internationaux, il faudrait d'abord lui assurer de solides assises financières, — ce qui suppose le paiement des arriérés. Aussi le sénateur Leonard a-t-il proposé que l'on dresse une liste des montants que les membres doivent à divers titres aux Nations Unies et aux institutions spécialisées. La période d'austérité budgétaire en cours devrait servir à l'établissement de priorités ainsi qu'aux modifications de méthodes et de structures, puisque les fonds disponibles ne suffiraient pas pour tous les projets. Le sénateur Leonard envisage notamment un régime de conférences plus rationnel. Tout d'abord, il conviendrait de différer ou de

supprimer les programmes et réunions de 1964 non essentiels. Enfin, le sénateur Leonard compte sur l'ONU pour faire profiter ses ressources au maximum, en vendant peut-être, par exemple, ses produits et ses services lors des expositions universelles qui doivent avoir lieu à New-York et à Montréal.

Au cours de l'exercice, la Commission a recommandé à l'Assemblée diverses nominations à son tribunal et à ses conseils administratifs:

Au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, MM. J. P. Bannier (Pays-Bas), A. F. Bender (États-Unis), R. A. Quijano (Argentine) et V. F. Ulanychev (URSS);

Au Comité des contributions, MM. B. N. Chakravatry, (Inde), J. P. Ferdinandini (Pérou), V. G. Solodovnikov (URSS) et M. Viaud (France);

Au Comité des commissaires aux comptes, l'auditeur général du Pakistan; Au Tribunal administratif des Nations Unies, MM. S. G. Espiell (Uruguay) et B. A. S. Petren (Suède);

Au Comité des Pensions, M. S. K. Singh (Inde).

La Commission a recommandé le 12 novembre, par 52 voix (dont celle du Canada) contre 10, et 5 abstentions, que le nombre des membres du Comité de la fonction publique internationale soit porté de 9 à 11, et que les attributions de celui-ci soient élargies. Elle présentera à l'Assemblée une résolution à cet effet. Le 13 novembre, la Commission a approuvé une modification des règlements du personnel concernant les allocations pour la connaissance des langues; elle a souscrit à une nouvelle méthode relative aux rectifications de poste et a recommandé que l'on termine prochainement l'étude des indemnités d'affectation et des prestations connexes.

Au cours de la discussion sur le rapport du secrétaire général relatif à la composition du secrétariat, le représentant du Canada, le sénateur Leonard, s'est réjoui des améliorations réalisées au cours des douze mois précédents, quant à la répartition du personnel par région géographique. Le Canada escomptait d'autres progrès à cet égard, et il prévoyait que le secrétaire général tiendrait aussi compte de la compétence et de l'intégrité. Il faut assurer des possibilités de promotion pour maintenir un bon moral et un bon rendement au secrétariat; le Canada espère que les nominations pour des périodes déterminées seront réduites à des cas particuliers, aux postes supérieurs. Les effectifs recrutés à ces conditions représentent à peu près 30 p. 100 du personnel et devraient être progressivement réduits à 25 p. 100.

Le secrétaire général devrait, selon M. Leonard, s'intéresser surtout à trois secteurs, où un déséquilibre marqué persiste. Soit accroître le personnel de l'est de l'Europe, de l'Amérique du Nord et des Antilles et réduire celui de l'Europe occidentale, conformément à la ligne de conduite actuelle. Il devrait aussi remédier aux déséquilibres dans la proportion du personnel engagé pour une période limitée et multiplier les contrats à long terme ou de carrière. Les contrats à court terme sont onéreux et peu profitables. De plus, le principe de la répartition géographique ne doit pas s'inspirer du désir d'accorder la priorité à un pays en

particulier. Pour donner un bon rendement, le secrétariat ne doit pas être géré par des périodes de service limitées d'avance.

Sixième Commission

Son examen du rapport de la Commission du droit international (CDI) terminé, elle a approuvé à l'unanimité le 15 octobre une résolution présentée par sept pays. Cette résolution recommande que la CDI poursuive son travail sur le droit des traités.

La Sixième Commission a ensuite abordé le point suivant à son ordre du jour; question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur la question, la CDI concluait notamment que nombre de traités de la SDN ne comportaient plus d'intérêt pour les États, et devaient par conséquent être adaptés aux temps actuels. Une résolution de neuf États, présentée par l'Australie le 17 octobre, et modifiée par la suite, a été adoptée le 28 par 69 voix (dont celle du Canada), sans opposition, et 22 abstentions. La Commission y invitait l'Assemblée à assumer les fonctions de la SDN et à ouvrir aux nouveaux États vingt et un traités multilatéraux concernant la contrefaçon, les narcotiques et la double nationalité, fermés depuis 1946.

La Commission étudie les principes du droit international concernant les bonnes relations et la collaboration entre les États. Quatre doivent avoir leur tour incessamment:

Répudiation de la menace ou du recours à la force contre l'intégrité territoriale ou contre l'indépendance politique de tout État;

Règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques;

Non-intervention dans les questions relevant de la compétence nationale de tout État;

Souveraineté égale de tous les États.

L'Assemblée étudiera d'autres principes lors des sessions subséquentes.

La Commission s'appuie dans son travail sur deux documents. D'après l'un, émanant de la Tchécoslovaquie, la Commission devrait orienter ses travaux vers l'élaboration par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session d'une déclaration embrassant tous les principes de droit international relatifs à la coexistence pacifique des États. Selon l'autre, présenté par divers pays: Australie, Grande-Bretagne, Canada, Danemark, France et Grande-Malaisie, on ne devait pas s'engager à établir un projet de déclaration du genre envisagé par la Tchécoslovaquie. Le texte tchèque était contraire aux règles de la procédure et déplacé quant au fond, étant donné que les principes du droit international relatifs à la coexistence pacifique des États ne figuraient pas à l'ordre du jour de la Sixième Commission.

Promesses de contributions

Au cours d'une réunion qui a eu lieu le 15 octobre, les membres des Nations Unies et des institutions spécialisées ont annoncé leurs contributions au Fonds

spécial et au Programme élargi d'assistance technique, dont l'objectif avait été fixé à 150 millions pour 1964. Sous réserve de l'approbation des Chambres, le Canada a promis \$7,325,000 pour les deux programmes, dont 5 millions (deux fois plus que l'an dernier) destinés au Fonds spécial.

Depuis le début de ses travaux, en 1959, le Fonds spécial a approuvé 327 projets de développement économique intéressant 118 pays ou territoires et comportant \$672,000,000 de dépenses. Sur ce montant, le Fonds spécial a contribué pour \$283,000,000, le reste étant à la charge des pays bénéficiaires. Le Fonds spécial se réunira de nouveau en janvier 1964 pour prendre en considération une série de nouveaux projets faisant l'objet des 130 et quelques demandes, actuellement passées en revue.

Dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, l'activité 1963-1964 bénéficie à plus de 120 pays ou territoires et comporte un débours de \$110,000,000 en réalisations et en frais administratifs pour les deux années.

Visite de M. André Malraux au Canada

M. ANDRÉ MALRAUX, ministre d'État chargé des Affaires culturelles de la République française, a visité le Canada du 7 au 15 octobre dernier. Bien que cette visite ait eu pour objet premier l'inauguration de l'Exposition française de Montréal, elle a aussi servi à souligner les liens étroits qui ont toujours uni le Canada et la France, et l'espoir que ces relations puissent devenir encore plus intimes. La signature par les deux pays d'une convention pour la production cinématographique conjointe témoigne de cet esprit de coopération.

Au cours de sa visite, M. Malraux a évoqué à maintes reprises la richesse de l'héritage français au Canada. A l'occasion d'un dîner offert par l'ambassade de France, le 11 octobre à Montréal, il a engagé le Canada à se joindre à la France ainsi qu'à d'autres pays afin de créer une nouvelle culture plus riche et plus profonde pour répondre au défi de la révolution scientifique. Il a déclaré:

... Nous attendons... que tous les hommes pour qui les valeurs de l'esprit sont des valeurs nécessaires s'unissent pour créer ensemble la seule civilisation qui demain sera la civilisation et qui est en compétition provisoirement fraternelle entre toutes les nations du monde libre. C'est pourquoi, Canadiens, la France ne vous tend pas la main au-dessus du passé, elle vous tend la main en face de l'avenir.

Le secrétaire d'État aux affaires extérieures, dans sa réponse, a souligné le désir du Canada de resserrer davantage les liens entre les deux pays au moyen de leur héritage commun. Voici le texte de son discours:

"Le magnifique panorama que nous offre depuis ce matin l'Exposition française de Montréal nous permet de constater une fois de plus avec émerveillement l'ampleur des réalisations françaises de l'après-guerre, dans toutes les sphères de l'activité humaine. Non seulement la France a-t-elle étonné le monde industriel et technique depuis quelques années, mais elle demeure le phare et l'avant-garde de notre civilisation occidentale. La grandeur incontestable de la France ne vient-elle pas justement de ce qu'elle sait encore allier à son dynamisme économique et à son réalisme, la vigueur de sa culture et de sa civilisation?"

Incarnation d'une civilisation

"Vous êtes, monsieur le Ministre, l'incarnation même de cette civilisation que tous admirent, n'ayant point admis de divorce en vous-même entre l'action et la pensée, entre l'engagement et les créations de l'esprit. Vous êtes l'écrivain dont les grandes œuvres ont changé le cours du fleuve littéraire, l'humaniste prophétique dont le réquisitoire contre la condition de l'homme a cependant engendré un hommage à sa dignité, le romancier et le critique cherchant dans l'action, puis dans l'art et la pensée, l'arme qui vaincra la mort. Mais vous êtes aussi l'homme d'action qui prit part sur deux continents à plus d'un combat, le résistant et le commandant de la dernière guerre, le "contemporain capital" dont le général de Gaulle a dit: "C'est l'un des rares hommes que j'aie rencontrés".

“Le ministre des Affaires culturelles peut en conséquence unir aujourd’hui l’homme d’action de toujours, le romancier et l’humaniste qui a donné aux hommes conscience de la grandeur qu’ils ignorent en eux, grandeur qui leur survit par la culture, l’art et la pensée. Vos fonctions politiques vous ont en effet donné des moyens concrets de réaliser enfin l’idée qui vous est chère de permettre au peuple de partager à son tour le patrimoine culturel et social de l’Occident, qui ne doit pas demeurer celui d’une élite restreinte.

“Ainsi, les plus grandes créations de l’homme seront mises à la portée du peuple, tandis que la vitalité de la culture française et la floraison d’œuvres nouvelles dans tous les domaines de la pensée, de la littérature et de l’art continueront de s’offrir à l’admiration du monde.

Apport canadien-français

“Ai-je besoin d’ajouter ici que près d’un tiers de notre population participe de la culture française et qu’elle l’incarne avec ses qualités propres dans notre milieu nord-américain d’une façon de plus en plus dynamique. Je n’ai pas à rappeler non plus à quel point l’unité du Canada, son indépendance et son identité en tant qu’État distinct dépendent de l’apport canadien-français. J’ai eu l’occasion d’en souligner à Québec en juin dernier l’importance considérable et le caractère souvent indispensable. Qu’il me suffise de rappeler ici trois exemples de cet apport sur le plan international: le Canada fait partie de plusieurs associations internationales qui réunissent les représentants de nations francophones; les universités et les collèges canadiens-français attirent un nombre croissant d’étudiants d’expression française, grâce à leur enseignement inspiré par des valeurs spirituelles communes en même temps qu’adapté au monde moderne, seul le Canada français pouvant — je crois — offrir cette synthèse vivante des esprits latin et nord-américain; enfin, près de 20 p. 100 des experts canadiens à l’étranger — professeurs, techniciens et autres — viennent du Québec, cette proportion étant évidemment plus forte encore dans les nouveaux États francophones. D’autre part, les liens culturels et désormais économiques et techniques qui unissent le Canada d’une part, et la France et les pays d’expression française d’autre part, ne font que s’affermir.

“Nous nous réjouissons que des liens toujours plus amicaux se nouent ainsi entre le Canada et la France. Comme je le soulignais en mai dernier à M. Couve de Murville, lorsque j’eus le très grand plaisir de le rencontrer à l’occasion de la Conférence ministérielle de l’OTAN, nous entendons donner à nos relations avec la France une importance accrue et souhaitons les voir s’intensifier dans tous les domaines.

Exemples de coopération

“Des mesures ont déjà été prises en vue d’accroître nos échanges culturels et techniques. C’est ainsi que le Centre national de cinéma français et l’Office national du film négociaient récemment cet accord de co-production que j’ai eu le

plaisir de signer tout à l'heure avec vous. La Radio-Télédiffusion française est maintenant représentée à Montréal, tandis que l'échange de programmes de télévision entre la RTF et la Société Radio-Canada se poursuit depuis déjà quelque temps. Nous espérons être en mesure de conclure d'ici peu d'autres accords, cette fois dans les domaines technique et administratif: l'un d'entre eux permettra l'échange de jeunes ingénieurs français et canadiens, tandis qu'un autre pourra ouvrir chaque année à quelques Canadiens les portes d'une grande école.

"D'autre part, nous sommes heureux de voir s'intensifier depuis quelques mois l'échange de visites à l'échelon officiel entre nos deux pays, et il nous arrive de caresser aussi certains projets plus ambitieux encore. . . .

"A la lumière de tout ce qui précède, vous comprendrez sans peine, monsieur le Ministre, que nous nous réjouissons à plus d'un titre de votre présence au Canada. Nous saluons en vous l'homme, l'humaniste et l'écrivain célèbre; nous saluons aussi le ministre du Président de Gaulle et le représentant de la France — de cette France dont plusieurs milliers de Canadiens pourront admirer à leur tour, grâce à l'Exposition française de Montréal, le génie à la fois créateur et dynamique."



19
in

accl
l'Or
nale
Can
Com

dien
rator
ratic
reco

prat

dans
subi
stan
des
parl
rapi
degr
phé

l'act
de l
plus
giga
de f
son

Dés
La
les
jou
inté
plu
Dan

1965: Année de la collaboration internationale

Le 21 novembre 1963, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé par acclamation de désigner l'année 1965, qui est celle du vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, comme "Année de la collaboration internationale". Voici l'exposé qu'a présenté le 20 novembre le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Tremblay, relativement au rapport du Comité préparatoire pour l'Année de la collaboration internationale.

L'an dernier, un certain nombre de délégations, y compris la délégation canadienne, ont présenté conjointement une résolution qui chargeait un comité préparatoire d'examiner la possibilité de faire de l'année 1965 une année de collaboration internationale. Le Canada est heureux que le Comité ait effectivement recommandé de désigner 1965 comme "Année de la collaboration internationale".

Ma délégation est convaincue qu'il y a grand avantage, d'un point de vue pratique, à consacrer une année à l'avancement de la coopération internationale.

Une des caractéristiques du XX^e siècle est l'immense progrès qui a été réalisé dans le domaine des communications. Le monde s'est brusquement rétréci. Nous subissons le contrecoup d'événements qui sont rapportés d'une manière quasi instantanée par la presse, la radio et la télévision, bien qu'ils se produisent dans des pays fort éloignés du nôtre. La pression exercée par les journaux, par les parlements et l'opinion publique oblige souvent nos gouvernements à prendre rapidement position sur tel ou tel événement. Il est juste de dire, je crois, que le degré d'interdépendance qui existe aujourd'hui entre les nations constitue un phénomène sans précédent dans l'histoire.

Phénomène d'ailleurs qui est accompagné d'un remarquable élargissement de l'activité gouvernementale dans presque tous les domaines. Aux yeux de l'homme de la rue, ces administrations qui croissent sans cesse revêtent un caractère de plus en plus impersonnel. Avec la marche vers l'industrialisation, l'expansion gigantesque des villes et le progrès de l'automatisation, l'homme se sent à la merci de forces qui, bien qu'elles règlent sa destinée, semblent échapper totalement à son contrôle.

Désir de jouer un rôle

La rencontre de ces deux courants du progrès est particulièrement frappante dans les affaires internationales. Les journaux, la radio et la télévision invitent chaque jour le public à se faire une opinion, à formuler des jugements, à démontrer un intérêt personnel pour les affaires mondiales. Il reste cependant que, pour la plupart des gens, il est difficile de trouver une voie par laquelle ils puissent agir. Dans mon pays par exemple, il existe un intérêt croissant pour les affaires inter-

nationales, et beaucoup de Canadiens éprouvent le désir de jouer un rôle, si minime soit-il, dans la solution des nombreux problèmes qui assaillent le monde.

C'est dans cet esprit que ma délégation accueille favorablement la recommandation du Comité préparatoire que l'année 1965 devienne l'Année de la collaboration internationale. Grâce à celle-ci les personnes et les groupes qui, au Canada et ailleurs, exercent une activité dans le champ de la coopération internationale devraient voir leur tâche singulièrement facilitée. L'Année de la collaboration internationale devrait leur permettre de consolider ou d'accroître leurs travaux, voire même d'en entreprendre de nouveaux. Les organismes qui poursuivent des objectifs similaires pourront entrer en contact sur le plan international et nouer des rapports utiles et mutuellement profitables. Grâce à l'assistance et à l'encouragement fournis au niveau international, peut-être sera-t-il possible de créer certaines organisations bénévoles dans des pays qui en étaient jusqu'ici démunis. Il en résultera une collaboration fructueuse entre les nouveaux organismes et ceux qui existent de longue date dans les autres pays.

Participation des gouvernements

Un des attraits que présente pour ma délégation l'Année de la collaboration internationale est l'occasion qu'elle donnera aux hommes et aux femmes du monde entier de prendre part personnellement à des tâches impliquant une collaboration directe. Nous ne pensons pas bien entendu que l'Année de la collaboration internationale demeurera sans portée en ce qui concerne l'activité gouvernementale. Il est certain que le degré de participation des gouvernements reflétera, dans une large mesure, la nature des sociétés que ces gouvernements représentent. Ainsi, au Canada, diverses organisations bénévoles assument des fonctions qui dans d'autres sociétés sont prises en charge par le gouvernement ou par des organismes de caractère quasi gouvernemental.

A notre avis, l'Année de la collaboration ne manquera pas de stimuler et d'encourager une multitude de tâches personnelles et collectives dans le domaine international, tâches qui devraient donner un sens plus profond et une orientation plus large au travail des divers groupes. L'Année de la collaboration internationale doit toutefois représenter davantage que la somme en quelque sorte mathématique de ces travaux. J'aime à croire qu'elle puisse être comparée à une symphonie. Jouée séparément, la partition de chaque instrument ne produit que peu d'effet. Par contre, l'effet total des notes émises par les divers instruments peut être sublime. Pris individuellement, un geste de coopération accompli dans le cadre de l'Année internationale peut, selon les apparences, ne présenter que peu d'intérêt; nous sommes convaincus, toutefois, que l'ensemble de ces tâches pourrait être impressionnant.

Préparatifs au Canada

Je voudrais, très brièvement, dire quelques mots des préparatifs effectués au Canada en vue de l'Année de la collaboration internationale. Dès la publication

du rapport du Comité préparatoire, l'Association canadienne des Nations Unies a pris l'initiative de convoquer une réunion des organisations bénévoles susceptibles de jouer un rôle dans le cadre de l'Année de la collaboration. Les représentants de ces organismes ont nommé à leur tour un bureau provisoire qui étudie actuellement les incidences de l'Année internationale pour les organisations bénévoles au Canada. Il est possible que ce bureau recommande l'établissement d'un Comité canadien de l'Année de la collaboration internationale au sein duquel pourraient siéger toutes les organisations bénévoles qui désirent prendre part à l'Année internationale. Il appartiendra au Comité canadien de décider de quelle manière se poursuivront ses activités. Il y a lieu de croire que sa principale fonction sera de coordonner les travaux des organisations qui le composent plutôt que d'arrêter lui-même un programme d'action. Il est un domaine, cependant, qui fera probablement exception à la règle, celui de la publicité que recevra au Canada l'Année de la collaboration internationale.

Importance de la publicité

Ma délégation estime que la publicité sera un élément particulièrement important de l'Année de la collaboration internationale. L'un des objectifs de l'Année étant de neutraliser la notion d'un monde dominé par les conflits — notion que précisément les media d'information publique tendent à faire prévaloir — le seul moyen de réaliser cet objectif n'est-il pas d'encourager les responsables de cette publicité à diriger leur attention et celle de leurs lecteurs ou auditeurs sur les aspects positifs et les succès de la coopération internationale. Les Nations Unies joueront évidemment un rôle en ce qui concerne la publicité de l'Année 1965 par le truchement de leurs services d'information. Le principal effort devra toutefois s'exercer sur le plan national. Le rôle joué par les gouvernements à cet égard ne sera pas le même, bien entendu, d'un pays à l'autre. Dans beaucoup de pays, et c'est le cas notamment du Canada, le gouvernement jouit d'un champ d'action limité en ce qui concerne les initiatives à prendre en matière de publicité. C'est pourquoi ma délégation voit d'un œil favorable la recommandation du Comité préparatoire qu'il convient de susciter l'intérêt du grand public pour les aspects concrets de la coopération internationale. Nous trouvons particulièrement attrayante l'idée que chacun des mois de l'année soit consacré à la coopération dans un domaine précis: hygiène publique, bien-être, alimentation, éducation, etc. Le nouveau comité devra sans aucun doute accorder beaucoup d'attention à la mise en œuvre de cette idée afin de s'assurer que toutes les manifestations valables de la coopération internationale soient soulignées au cours de l'Année. Au Canada et dans les pays où existe un système d'information publique, cette méthode, croyons-nous, permettrait aux divers organes de la publicité d'établir un programme susceptible de retenir l'intérêt pour toute la durée de l'Année internationale. Nous espérons que les journaux et les postes canadiens de radio et de télévision trouveront attrayante l'idée de rédiger périodiquement des articles ou de monter des émissions portant sur l'activité des groupes ou des particuliers

de la région ou de la collectivité qu'ils desservent, en les adaptant aux thèmes mensuels suggérés par le programme d'ensemble de l'Année internationale.

Cette idée ne présentera pas moins d'intérêt, croyons-nous, pour les organisations bénévoles. La publicité qui sera faite dans le cadre de l'Année de la collaboration internationale ne peut en effet que rejaillir sur ces organisations dont l'activité se trouvera mise en lumière à l'échelon local ou national.

La délégation canadienne a lu avec soin le rapport du Comité préparatoire de l'Année de la collaboration internationale. Elle approuve sans réserve les recommandations fournies, y compris celles qui ont trait aux tâches dont se chargeraien les Nations Unies. . . .



L'U
CINQ
LA C
C
le gro
un dé
parler
la cor
est as
(2 re
créera
parler
ment
et éru
géné
ciatio
temp
sation
L
annu
ment
est la
de v
féren
de d
résur
lang
depu
qui s
d'ét
entre
Les
En
nen
rés
pou
com

L'Union interparlementaire

CINQUANTE-DEUXIÈME CONFÉRENCE (BELGRADE)

LA CINQUANTE-deuxième conférence interparlementaire a eu lieu à Belgrade du 12 au 20 septembre 1963.

Cette société compte aujourd'hui des membres dans soixante-dix États, dont le groupe national formé de sénateurs et de députés canadiens. Mais elle a eu un début modeste; en effet, elle procède d'une initiative prise en 1889 par des parlementaires français et anglais, qui désiraient se mieux connaître et faciliter la compréhension réciproque de leurs difficultés. Entre les réunions la permanence est assurée à Genève par un Bureau qui relève du Conseil interparlementaire (2 représentants par groupe affilié) et du Comité exécutif élu par le Conseil. On créera prochainement un centre international de recherche et de documentation parlementaires. Sans doute, il devrait être utile surtout aux jeunes pays qui viennent de se doter d'un parlement, mais il rendra service en outre aux étudiants et érudits, aux groupes nationaux et aux membres de l'Association des secrétaires généraux des Parlements, organe affilié à l'Union interparlementaire. Cette association, qui comprend aussi des adjoints des secrétaires, tient ses réunions en même temps que l'UIP; elle s'intéresse tout spécialement aux méthodes et à l'organisation des parlements.

L'essentiel des travaux de l'Union interparlementaire consiste en conférences annuelles. Ont assisté cette année à la conférence plus de 600 représentants parlementaires et délégués, venus de 58 pays. L'importance numérique des délégations est laissée au choix de chaque pays, mais le nombre des représentants ayant droit de vote est fixé d'après la population de chaque pays. Tout l'appareil des conférences internationales d'aujourd'hui facilite le déroulement des débats: comité de direction, séances plénières et en comité, distribution rapide des documents, résumés et comptes rendus textuels et interprétation des discours en plusieurs langues. Le français et l'anglais demeurent les deux langues de travail de l'UIP depuis le début. L'objet des débats est circonscrit par des projets de résolution qui sont rédigés et distribués longtemps avant la conférence par cinq commissions d'étude permanentes. Celles-ci, désignées par le Conseil, se réunissent séparément entre les conférences.

Les travaux des commissions

En prévision de la conférence de Belgrade, l'une des cinq commissions permanentes, celle des questions économiques et sociales, a présenté un projet de résolution invitant les gouvernements à recourir à l'assistance et au commerce pour faciliter aux pays en voie de développement l'accès à des niveaux de vie comparables à ceux des pays industriels. La Commission juridique et parlemen-

taire a présenté un projet de résolution concernant l'utilisation civile de l'espace extra-atmosphérique et la codification du droit de l'espace. La Commission des territoires non autonomes et des questions ethniques a présenté un projet de résolution relatif à la "discrimination raciale". Enfin, la Commission des questions politiques préconisait, dans un autre projet de résolution, la création d'une zone de dénucléarisation et d'armements restreints à titre de mesure en vue d'un désarmement général et complet. Une autre résolution de cette commission portait sur les moyens à prendre pour rendre plus efficace l'action de l'ONU en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. A la suite de longs débats et de modifications à ces textes, d'intéressantes résolutions ont été adoptées sur tous ces sujets.

Le sénateur Dessureault dirigeait la délégation du Canada, qui comprenait en outre les sénateurs Boucher et Brooks et huit membres de la Chambre des communes représentant les quatre principaux partis politiques du Canada: M. Cameron, Caron, Chatterton, Frenette, Habel, Matheson, Pigeon et Whelan. Le greffier adjoint du sénat, M. Paquette, faisait office de secrétaire. La délégation a pris une part très active à la Conférence, suscitant un intérêt tout spécial par un amendement à la résolution relative au développement économique, qui avait été présenté avec succès par M. Colin Cameron au nom de la délégation. L



Les membres de la délégation du Canada à la cinquante-deuxième conférence de l'Union interparlementaire, à Belgrade. De gauche à droite: M. L.-J. Pigeon, député, M. Alexis Caron, député, et le sénateur J.-M. Dessureault, chef de la délégation.

s'agis-
prévu
et cro

Esprit

La ce
rentes

Les d

qui a

ceptic

effort

pour

qu'à c

celui

assem

tage c

D'aut

actes

vait a

occid

parler

les te

tique

de la

des d

. C

mosp

la Y

avec

au c

pacé

La Y

comm

des r

tre p

pays

tant

et p

main

poli

d'Al

prés

Can

s'agissait d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence économique de l'ONU prévue pour 1964 une question portant examen complet de la pénurie constante et croissante de devises internationales.

Esprit de conciliation

La conférence de Belgrade s'est tenue dans des circonstances totalement différentes de celle de Brasilia, qui avait coïncidé avec le plus fort de la crise de Cuba. Les délégués étaient sensibles à cette amélioration de l'atmosphère internationale, qui avait permis l'accord de Moscou sur les essais nucléaires. A quelques exceptions près, les délégués ont évité les polémiques et fait porter le gros de leurs efforts sur des questions propres à rallier les opinions. Ils n'ont pas escamoté pour autant les points de désaccord, mais se sont employés à convaincre plutôt qu'à condamner. Ainsi, un thème a surgi constamment au cours de la conférence: celui du caractère fonctionnel que les délégués communistes attribuaient à leurs assemblées nationales. Ils tentaient d'établir que leur système présentait l'avantage d'assurer au peuple des représentants possédant des qualifications spéciales. D'autre part, les représentants de l'Ouest ont montré par leurs paroles et leurs actes que si le gouvernement représentatif et de responsabilité ministérielle pouvait affecter des formes différentes dans les démocraties traditionnelles de type occidental, toutes présentaient un élément commun: l'assemblée nationale ou le parlement constituaient un point central de l'État où les représentants de toutes les tendances importantes se rencontraient afin de dégager et de définir la politique à suivre. Les délégués occidentaux ont mis en relief la valeur permanente de la liberté et la nécessité de la responsabilité démocratique pour la protection des droits des particuliers et des groupes.

Que la conférence ait eu lieu à Belgrade, cela a sûrement contribué à l'atmosphère de conciliation. Aux points de vue idéologique, politique et économique, la Yougoslavie occupe dans le monde une position à part, favorable aux contacts avec toutes les délégations. Celles de la communauté communiste étaient sensibles au caractère spécial des relations entre la Yougoslavie et les pays signataires du pacte de Varsovie, — lesquelles n'excluaient pas l'indépendance à leur endroit. La Yougoslavie avait bien établi sa liberté de choisir elle-même sa voie vers le communisme, et cela n'empêchait pas les autres pays communistes de constater des ressemblances que, secrètement ils pouvaient soit déplorer, soit envier. D'autre part, les délégations occidentales trouvaient intéressant de se réunir dans un pays communiste, de pouvoir y observer le fonctionnement du système, — d'autant plus qu'il s'agissait d'un pays communiste uni à l'Ouest par des liens d'amitié et par des relations économiques importantes. Au cours des années où elle a été maintenue à l'écart du groupe de Varsovie, la Yougoslavie a noué des rapports politiques et économiques tout spécialement cordiaux avec les États neutres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Aussi ces États étaient-ils très bien représentés à Belgrade, — pour la première fois en ce qui concerne l'Algérie, le Cameroun, le Sénégal, le Sierra-Leone et la Somalie. Les représentants des pays

nouveaux ou en voie de développement ont joué un grand rôle dans les travaux de la conférence; ils ont démontré qu'il était nécessaire d'aider ces pays à occuper la place qui leur revient dans la communauté internationale.

La catastrophe survenue à Skoplje, capitale de l'une des républiques de la Yougoslavie, a influé sur le ton de la conférence. Les représentants de toutes les délégations se sont rendus sur les lieux; à leur retour à la conférence, ils ont rendu hommage aux survivants du tremblement de terre pour leur courage et leur dignité. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, ils invitèrent les parlements des pays représentés, ainsi que les organisations nationales et internationales, à faire tout leur possible, avant que l'hiver augmente encore le nombre des victimes, pour accélérer les mesures de solidarité déjà entreprises à l'échelle mondiale en vue de contribuer à la reconstruction de Skoplje.

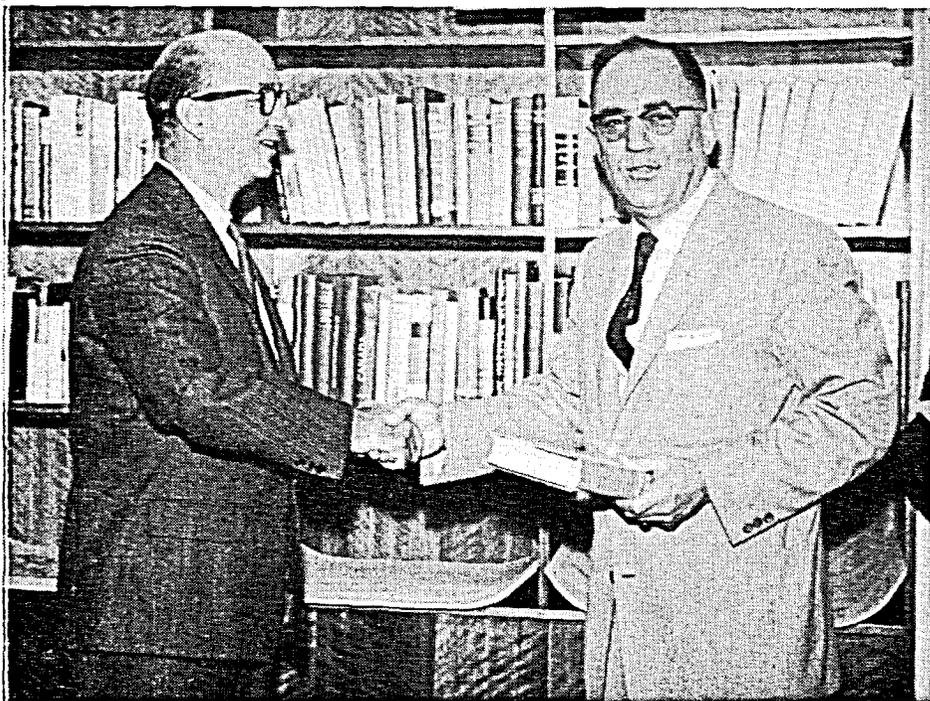
Autres avantages de la Conférence

Comme les conférences de l'Union interparlementaire réunissent des représentants des parlements, mais non des gouvernements, les résolutions n'engagent pas les gouvernements des pays représentés. Toutefois, elles ont une grande valeur puisqu'elles lient normalement les groupes influents des législateurs de quelque 60 pays. Rentrés dans leurs pays respectifs, ces parlementaires doivent favoriser la mise en œuvre d'une politique conforme aux idéals exprimés dans leurs résolutions. Les conférences ne se limitent pas toutefois à des résolutions. Elles offrent aux parlementaires dans un milieu pas trop officiel, l'occasion de s'entretenir avec des collègues des quatre coins du monde et d'entendre de nouvelles versions des événements. Au fait, c'est peut-être en favorisant la compréhension des difficultés et des aspirations nationales des autres que la conférence est le plus utile et rend les plus grands services à l'humanité.

L'an prochain, l'Union interparlementaire se réunira à Copenhague. Durant la conférence de cette année, le Conseil s'est réuni pour examiner l'invitation à tenir la conférence de 1965 à Ottawa, qu'il a acceptée par une majorité écrasante. Le Canada aura donc la bonne fortune d'accueillir de distingués législateurs du monde entier et de contribuer à l'œuvre féconde de l'Union interparlementaire.

Le 14 s
collecti
un gou
Sur cet
de l'Un
de prés
dans le
qui fon

PRÉSENTATION DE LIVRES CANADIENS À L'IRAN



Le 14 septembre 1963, le Gouvernement canadien a fait don à l'Université de Téhéran d'une collection de livres et de périodiques canadiens. Cette présentation était la première faite par un gouvernement étranger à la nouvelle bibliothèque centrale que construira l'Université. Sur cette photo, on voit l'ambassadeur du Canada en Iran, M. Paul Malone, que le chancelier de l'Université, M. Jahanshah Saleh, remercie. Ce don se place dans le cadre du Programme de présentation de livres par lequel le Gouvernement du Canada encourage l'établissement dans les pays étrangers de centres de Canadiana à l'usage des lettrés et des autres personnes qui font de la recherche sur le Canada ou sur des sujets canadiens.

Les affaires extérieures au Parlement

Expansion des programmes d'assistance

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait à la Chambre des communes, le 14 novembre, la déclaration suivante:

Je voudrais faire une déclaration relative à un sujet qui suscitera, j'en suis sûr, un vif intérêt à la Chambre. Il s'agit du programme d'assistance économique pour les pays en voie de développement. On se souviendra que depuis 1951, année au cours de laquelle le Canada contribua avec d'autres pays à l'établissement du Plan de Colombo, les gouvernements canadiens ont étudié périodiquement leur programme d'assistance afin de voir s'ils répondaient aux exigences prévues et ont fait en sorte de l'élargir, tout en tenant compte des moyens du pays. Ce n'est que l'an dernier qu'on a commencé de réduire cette aide, dans le cadre d'un programme général visant à diminuer les dépenses dans tous les domaines de l'activité du gouvernement.

Lorsque notre gouvernement a accédé au pouvoir, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait absolument réviser notre programme d'aide international, si nous voulions répondre aux nouvelles exigences de l'assistance aux divers pays. Les besoins des pays en voie de développement sont urgents et croissent de jour en jour et les programmes d'aide économique à leur intention font l'objet d'une politique dûment établie dans tous les pays évolués du monde libre, qui se rendent compte de la nécessité de collaborer, dans toute la mesure possible, à l'évolution économique des pays en voie de développement.

Au lieu de considérer séparément l'aide accordée par le Canada, il faut la regarder comme partie d'un grand tout. Nous devons voir à ce que le Canada joue le rôle qui lui revient dans cet effort collectif, car autrement nous manquerions à nos devoirs envers les pays en voie de développement et envers les pays évolués qui sont nos alliés.

Je suis certain que, de façon générale, la population canadienne appuie notre programme d'aide, partie intégrante de notre politique étrangère. En faisant partager nos ressources, nos connaissances et notre expérience, en plus d'aider les autres, nous contribuons, à élargir et à enrichir notre propre expérience. Nos programmes d'aide constituent un stimulant pour l'économie intérieure et contribuent à améliorer la situation de l'emploi, étant donné que la majeure partie des fonds affectés à ces programmes d'aide est dépensée au Canada pour des biens et des services canadiens nécessaires aux pays en voie de développement.

Tenant compte de tous ces facteurs, le Gouvernement canadien vient d'élaborer des projets d'expansion des programmes d'aide, à compter de l'année financière 1964-1965.

La principale expansion envisagée viserait des prêts canadiens spéciaux ac-

cordés
une ai
accepté
à l'aide
poser,
de mét
interna
les éch
lérêt. M
dans l'
mencer
Le
distinct
le mini
à la ca
de cher
de l'uti
les pro
1964-1
à l'aver
produit
veloppe
rissons
Ces
ter aux
finance
portatio
On a r
Canada
dévelop
Per
cu Car
viron 1
risation
Il est,
penses
situer
Le
mettre
plans
1.
à ce q
2.

cordés pour des fins de mise en valeur. Si le Canada veut être en mesure de fournir une aide à la mesure des besoins des pays secourus, conforme aux objectifs acceptés par les organismes internationaux dont nous faisons partie, et comparable à l'aide que fournissent les principaux autres pays donateurs, nous devons disposer, en vue de la mise en œuvre des programmes d'aide bilatérale du Canada, de méthodes de prêts semblables à celles qu'applique aujourd'hui l'Association internationale de développement, méthodes comprenant des conditions comme les échéances éloignées, les périodes de grâce libérales, pas ou presque pas d'intérêt. Nous envisageons donc d'amorcer un programme de prêts de cette nature dans l'année financière 1964-1965, les engagements ne devant pas, pour commencer, dépasser 50 millions.

Le gouvernement se propose de demander au Parlement une autorisation distincte en 1964-1965, à l'égard d'un programme d'aide alimentaire, ainsi que le ministre du Commerce l'a déjà annoncé, et à l'égard aussi de notre contribution à la caisse de mise en valeur du bassin de l'Indus, qui a été constituée en vue de chercher à résoudre le différend difficile qui oppose l'Inde au Pakistan au sujet de l'utilisation des eaux de ce bassin. Ces montants sont maintenant compris dans les programmes bilatéraux de subventions du Canada, qui se poursuivront en 1964-1965 au niveau actuel d'environ 50 millions de dollars, mais se borneront, à l'avenir, à l'aide permettant l'exécution de grands travaux et à la fourniture de produits industriels ainsi qu'à l'assistance technique aux pays en voie de développement. Il en résultera une augmentation sensible de l'aide que nous fournissons sous forme de subventions.

Ces améliorations de notre programme d'aide viendraient, évidemment, s'ajouter aux programmes déjà existants, y compris les dispositions prises pour le financement à long terme en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et notre participation aux programmes multilatéraux des Nations Unies. On a mentionné récemment à la Chambre l'augmentation de la contribution du Canada au Fonds spécial des Nations Unies et à l'Association internationale de développement.

Pendant l'année financière en cours, on s'attend que le niveau des dépenses du Canada pour l'aide aux pays moins développés atteigne, dans l'ensemble, environ 120 millions de dollars. Le gouvernement se propose de demander l'autorisation d'y affecter un montant supplémentaire de 70 millions en 1964-1965. Il est, évidemment, impossible de prédire exactement à l'heure actuelle les dépenses de 1964-1965, mais on compte que les nouveaux moyens disponibles les situeront entre 180 et 190 millions de dollars.

Le programme d'ensemble que je viens d'exposer sera souple, afin de permettre au Canada de réagir utilement aux fluctuations pouvant intervenir sur les plans national et international. Il prévoit plus particulièrement:

1. L'augmentation de l'aide aux pays du Plan de Colombo d'Asie par rapport à ce qu'elle était avant la réduction de 1962;
2. L'établissement par le Canada d'un programme plus important et plus

étendu en faveur des pays membres du Commonwealth dans la mer des Antilles. A cet égard, on se souviendra que, lors de son entrevue avec le président des États-Unis, le premier ministre a signalé que le Canada avait l'intention d'augmenter son aide aux pays antillais, membres du Commonwealth, qu'une longue tradition associe, évidemment, à notre pays.

3. Un programme plus considérable et plus efficace pour l'Afrique, y compris les États de langue française;

4. Un nouvel apport au développement de l'Amérique latine, en étroite collaboration avec la Banque d'expansion interaméricaine, en profitant des disponibilités de prêt nouvelles ou autres.

Si j'ai fait maintenant cette déclaration, c'est en vue de la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui aura lieu mardi et mercredi prochains à Paris, et où l'on discutera la question de l'aide aux pays en voie de développement.

Réunion de l'OCDE à Paris

Le 21 novembre, M. Martin a fait à la Chambre le rapport suivant sur la réunion de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui s'est tenue récemment à Paris:

L'Organisation de coopération et de développement économiques forme un important trait d'union entre les parties européennes et nord-américaines de la communauté atlantique. On s'attend que cette organisation soit bientôt élargie par l'accession du Japon, une fois que la procédure parlementaire de ce pays l'aura officiellement confirmée. Les liens qui unissent les principaux pays du globe au sein de l'Organisation, rendent celle-ci extrêmement importante pour les relations extérieures du Canada. L'OCDE représente un instrument de consultation pour les représentants des principales nations industrielles de l'Occident.

Au cours de la réunion de Paris, une des discussions essentielles a porté sur l'assistance offerte par les pays membres aux nations en voie de développement. Je tiens à signaler que le Gouvernement canadien attache une importance particulière aux efforts de l'OCDE qui visent à une aide mieux coordonnée. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que les données statistiques que l'on évoque souvent et qui établissent un parallèle entre les programmes d'aide du Canada et ceux des autres pays membres, risquent d'induire en erreur et doivent être interprétés avec la plus extrême circonspection. Certains problèmes de définition et de composition sont à examiner d'un œil critique. En outre, comme l'organisme reconnu dans le passé, la comparaison ne saurait être valable s'il n'est pas tenu compte de la qualité aussi bien que de la quantité.

Je suis heureux de signaler que les représentants des autres pays membres ont fait très bon accueil à l'élargissement de notre programme d'aide dont le dé-

ail a été communiqué à la Chambre jeudi dernier. L'assemblée a étudié également les relations commerciales que les États membres entretiennent avec les pays sous-développés. Elle a reconnu qu'il importait, à la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'expansion économique, de participer activement aux efforts à accomplir en vue d'accroître le commerce de ces pays. Les ministres des pays de l'OTAN ont profité de la réunion de l'OCDE pour discuter entre eux, à la bonne franquette, des rapports économiques et autres qui existent entre l'Est et l'Ouest, questions, il va sans dire, qui font l'objet d'une étude constante de la part de l'Organisation. La discussion que nous avons eue sur la portée des événements les plus récents a été franche et utile.

. . . En particulier, le Conseil a examiné la fonction du crédit des gouvernements et de la garantie du crédit privé assurée par un gouvernement pour le commerce avec les pays communistes. On n'a pas cherché à accorder les points de vue; ce n'était d'ailleurs pas l'objet de la discussion. J'ai expliqué sans ambages que le Canada était en faveur de l'échange de marchandises sans intérêt stratégique entre l'Est et l'Ouest, dans des conditions avantageuses de part et d'autre.

Quant au crédit consenti par un gouvernement en faveur d'un autre gouvernement, j'ai dit que le Canada, comme la plupart des autres pays de l'OTAN, n'avait accordé de ces crédits à aucun pays communiste. En ce qui a trait aux garanties de crédits, j'ai déclaré que la ligne de conduite du Canada consistait généralement à adopter les critères établis pour les membres de l'Union de Berne, soit de limiter habituellement à cinq ans la garantie officielle de crédits privés. La même ligne de conduite vaut pour tous les pays sans exception et il en va de même, bien entendu, des crédits privés consentis dans le cas des ventes du Canada aux pays communistes. . . .

Ententes avec l'Inde portant sur l'énergie nucléaire

Le 15 novembre, M. Martin a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

Je voudrais dire à la Chambre qu'hier des représentants des Gouvernements de l'Inde et du Canada ont conclu et paraphé à Ottawa deux ententes portant sur l'énergie nucléaire; ces accords auront une portée considérable pour les deux pays. Aujourd'hui même à Delhi une déclaration officielle sera faite sur ce point. Les accords seront officiellement signés à la Nouvelle-Delhi dans des délais rapprochés et, quand ce sera fait, je les déposerai sur le Bureau de la Chambre.

L'un de ces accords prévoit une coopération technique étendue entre les Commissions de l'énergie atomique des deux pays. On dispose déjà de données précieuses grâce à l'expérience que le Canada a acquise en ce qui concerne les génératrices à eau lourde; ces données seront transmises au Gouvernement de l'Inde qui pourra les appliquer à des usages commerciaux. Le gouvernement indien estime que ces données valent cinq millions de dollars, mais le Canada les lui

fournira gratuitement et sans réduire les montants consacrés au Plan de Colon b ou à d'autres programmes d'aide.

Le deuxième accord prévoit que le Canada et l'Inde vont collaborer à la construction d'une centrale nucléaire de type Candu, d'une puissance électrique nette de 200 mégawatts; cette centrale sera située dans l'État du Rajasthan en Inde. Le Gouvernement du Canada vendra à crédit les services, le matériel et l'équipement nécessaires, représentant une valeur approximative de 35 millions de dollars sur un coût total de près de 70 millions.

La moitié de la première charge de combustible d'uranium pour cette génératrice sera fournie par le Canada. Au prix courant, cette moitié vaudrait environ 2.1 millions. D'autre part, le Canada fournira le combustible supplémentaire dont l'Inde pourrait avoir besoin de temps à autre pour cette centrale, à condition que notre uranium ne soit pas plus cher que celui d'autres pays.

Le Canada et l'Inde sont convenus d'échanger tous renseignements utiles en ce qui concerne le fonctionnement de cette centrale et de celle de Douglas-Point en voie d'aménagement au Canada. Les deux pays sont convenus, en outre, que l'une et l'autre centrales ne serviront qu'à des fins pacifiques, et l'accord renferme des dispositions à cet effet.

Les accords dont il est question expriment la collaboration traditionnelle entre le Canada et l'Inde en ce qui concerne les usages pacifiques de l'énergie atomique. Ils ne pourront que consolider les relations étroites et amicales entre les deux pays.

Incidents récents à Berlin

En réponse à plusieurs questions au sujet des récents incidents sur l'autoroute de Berlin, M. Martin a dit, le 12 novembre:

... Au cours des récents incidents, les États-Unis ont étroitement coordonné leur ligne de conduite et les mesures à prendre avec le Royaume-Uni et la France qui partagent avec eux la responsabilité première au sujet de Berlin. Nous nous sommes tenus évidemment en communication étroite avec les États-Unis et avec nos alliés de l'OTAN qui, à mon avis, ont agi en cette affaire avec prudence et discernement.

Des incidents de cette nature peuvent sembler porter sur des questions d'intérêt secondaire, mais ils traduisent néanmoins une pression constante de l'Union soviétique sur les droits essentiels des Occidentaux au libre accès à Berlin. Ils nous rappellent que cette ville divisée reste un point de friction grave dans l'atmosphère de détente entre l'Est et l'Ouest et ils nous avertissent que les problèmes fondamentaux entre l'Est et l'Ouest restent encore à résoudre. De plus, ils reflètent la politique ambivalente du gouvernement soviétique qui, d'un côté, proclame une politique de coexistence pacifique, tandis que, de l'autre, il a recours à des pressions militaires dans des situations comme celles qui ont trait aux droits occidentaux d'accès à Berlin.

Nous croyons évidemment que tous les pays doivent chercher à éviter les actions provocatrices surtout dans des cas délicats comme celui de Berlin. Nous espérons donc que l'Union soviétique verra à ce que ses forces militaires sur autoroute de Berlin cessent d'avoir recours à de telles pressions qui nuisent à l'atmosphère de détente dans les relations Est-Ouest et envisagera cette question de ses relations avec l'Ouest de façon à déboucher, comme nous l'espérons, sur des ententes nouvelles et importantes.

Reconnaissance du Gouvernement du Sud-Vietnam

Lorsqu'on lui a demandé, le 4 novembre, au sujet de la reconnaissance du gouvernement révolutionnaire du Sud-Vietnam d'assurer la Chambre "que le gouvernement ne se hâtera pas d'accorder cette reconnaissance, mais prendra soin d'enquêter à fond sur les circonstances qui ont entraîné la révolution", M. Martin a répondu:

Le gouvernement étudiera minutieusement la question de reconnaître le nouveau régime une fois qu'il sera solidement établi au Sud-Vietnam. Le gouvernement ne possède pas tous les renseignements qu'il juge nécessaires pour prendre une telle décision, laquelle ne sera pas prise à la hâte ni à la légère.

En réponse à une demande subséquente de renseignements au sujet de la sécurité des ressortissants canadiens qui se trouvent au Vietnam, M. Martin a dit:

... Nous avons un représentant au sein de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, commission composée de représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne. Nous avons reçu des renseignements de notre représentant. Les événements de la semaine dernière au Sud-Vietnam sont entourés d'une grande confusion. Cependant, je peux dire à la Chambre que, d'après les renseignements obtenus, les Canadiens n'ont pas été en danger par suite des événements qui ont eu lieu au cours du week-end au Sud-Vietnam.

Le 14 novembre, M. Martin a répondu dans les termes suivants lorsqu'on lui a demandé "quelle décision avait été prise au sujet de la reconnaissance du gouvernement provisoire et révolutionnaire du Sud-Vietnam":

Le gouvernement a décidé de reconnaître le Gouvernement de la république du Vietnam. Le Gouvernement canadien a pris en considération le fait que voici: ce gouvernement républicain exerce présentement son autorité sur la majeure partie du territoire de l'État. Il s'est engagé à observer les engagements internationaux qu'avait pris le gouvernement précédent, et il a obtenu l'acquiescement de la population. Il a aussi promis de protéger la vie et la propriété des étrangers et de garantir les libertés fondamentales "dans le cadre de la lutte anti-communiste et de la sécurité de l'État". En outre, le Gouvernement du Vietnam s'est engagé à continuer de collaborer avec la Commission internationale de surveillance, dont le Canada est membre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. T. M. Pope, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Phnom-Penh le 2 octobre 1963.
- M. G. Périard, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Nouvelle-Delhi. Il a quitté Ottawa le 23 octobre 1963.
- M. J.-L.-E. Couillard, ambassadeur du Canada en Norvège, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Oslo le 25 octobre 1963.
- M. T. A. Williams, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à la mission militaire du Canada à Berlin. Il a quitté Vientiane le 26 octobre 1963.
- M. J.-J. Asselin, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 31 octobre 1963.
- M. C. V. Cole, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 31 octobre 1963.
- M. E. A. Skrabec, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos. Il a quitté Ottawa le 2 novembre 1963.
- M. W. H. Montgomery, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Ottawa le 5 novembre 1963.

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS PROCHAINES

Le Conseil d'administration du Fonds spécial des Nations Unies se réunira à New-York du 13 au 20 janvier 1964.

La réunion du Conseil d'administration et du Comité du programme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance aura lieu à Bangkok du 13 au 24 janvier 1964.

La trente-troisième session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé se tiendra à Genève le 14 janvier 1964.

La Conférence du Comité des dix-huit sur le désarmement reprendra ses séances à Genève le 21 janvier 1964.

Le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification du Conseil économique et social se réunira à New-York du 22 janvier au 4 février 1964.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la mise à l'essai de satellites de communications expérimentaux (avec mémorandum d'accord).

Washington, les 13 et 23 août 1963.

En vigueur le 23 août 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de modifier les notes du 5 mai 1961 relatives à la coordination des services de pilotage dans les eaux du bassin des Grands lacs (avec mémoire d'arrangement).

Washington, les 23 août et 10 septembre 1963.

En vigueur le 10 septembre 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de modifier les notes du 12 novembre 1953 relatives à la création d'un Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.

Washington, le 17 septembre 1963.

En vigueur le 17 septembre 1963.

Échange de Notes révisant l'Accord du 27 mars 1951 afin de pourvoir à la coopération entre le Canada et les États-Unis en matière de planification civile d'urgence.

Ottawa, le 15 novembre 1963.

En vigueur le 15 novembre 1963.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole renouvelant l'Accord de commerce entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé le 29 février 1956 et renouvelé le 18 avril 1960.

Signé à Ottawa, le 16 septembre 1963.

Bulgarie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Bulgarie.

Signé à Ottawa le 8 octobre 1963.

En vigueur provisoirement le 8 octobre 1963.

France

Accord sur les relations cinématographiques franco-canadiennes.

Signé à Montréal le 11 octobre 1963.

En vigueur le 11 octobre 1963.

Tchécoslovaquie

Accord à long terme entre le Canada et la République socialiste tchécoslovaque.

Signé à Ottawa le 29 octobre 1963.

Entré en vigueur provisoirement le 29 octobre 1963.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela prorogeant pour un an le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1953 entre les deux pays.

Caracas, le 14 octobre 1963.

En vigueur le 14 octobre 1963.

Italie

Accord supplémentaire à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant à l'Aviation Royale du Canada en Italie, signé à Rome le 18 décembre 1961.

Rome, le 18 septembre 1963.

En vigueur le 18 septembre 1963.

Pologne

Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la Pologne.

Signé à Ottawa le 5 novembre 1963.

En vigueur le 5 novembre 1963.

Multilatéraux

Accord concernant les services télégraphiques du Commonwealth.

Signé par le Canada le 25 juillet 1963.

En vigueur le 25 juillet 1963.

Protocole portant prorogation de l'Accord international sur le sucre de 1958.

Signé par le Canada le 30 septembre 1963.

Protocole modifiant la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord.

Signé par le Canada le 8 octobre 1963.

Protocole modifiant la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord.

Signé par le Canada le 8 octobre 1963.

Instrument de ratification du Canada

déposé le 12 novembre 1963.



ffaires
Appre
Biogra
Divisi
Servic
Servic
Trava
ffaires
Revue
Revue
Afrique
Afric
170
Confé
ntilles
rmes (l'Afric
erlin (l
erlin-O
ommon
Coopé
236
M. Pe
conféren
privile
conseil é
30
onventi
des aé
orée (R
éfense
Missio
Politiq
ésarmer
Déclar
iscours
roit de
nergie a
Armes
Entente
Interdi
l'esp
Interdi
212,
Région
252,
Retom
Utilisa
space in

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME XV

(JANVIER - DÉCEMBRE 1963)

- ffaires extérieures (Ministère des), 178
Apprentissage de la diplomatie (L'), 336
Biographie de M. P. Martin, 162
Division des biens et fournitures, 372
Service d'inspection, 308
Services financiers, 331
Travaux consulaires à l'étranger, 205
- ffaires mondiales
Revue des — (M. Green), 88
Revue des — (M. Martin), 433
- ffrique
Afrique équatoriale (Le Canada et l'), 170
Conférence d'Addis-Abéba (La), 272
- ntilles (Envoi de secours aux), 410
- rmes (Exportations d'— au Portugal et à l'Afrique du Sud), 441
- erlin (Incidents récents à), 482
- erlin-Ouest (Les États-Unis et), 311
- ommonwealth, 445
Coopération pour l'éducation dans le —, 236
M. Pearson à Londres, 215
- onférence de Vienne (Statut, immunités et privilèges consulaires), 246
- onseil économique et social interaméricain, 30
- onvention relative aux infractions à bord des aéronefs, 408
- orée (Relations entre le Canada et la), 77
- éfense
Mission de — aérienne, 116
Politique du Canada, 103
- ésarmement, 55, 91, 440
Déclaration du représentant du Canada, 2
- iscours du trône, 251
- roit de la mer, 277
- nergie atomique
Armes nucléaires, 93, 96, 105
Entente avec l'Inde, 481
Interdiction des armes nucléaires dans l'espace, 411
Interdiction des essais nucléaires, 55, 122, 212, 279, 315, 323
Région méditerranéenne dénucléarisée, 252, 278
Retombées au Canada, 56, 92
Utilisations pacifiques de l'—, 56
- space intersidéral, 57, 95
- États-Unis
Commission mixte internationale, 141
Coopération économique canado-américaine, 353
Les — et Berlin-Ouest, 311
Les — et le Canada dans la communauté atlantique, 426
M. Pearson à Hyannis-Port, 215
Relations entre le Canada et les —, 433
- Foires internationales (Le Canada aux), 83
- GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
Réunion ministérielle (Genève), 265
Vingtième session, 7
- Grèce (Don d'aliments à la), 371
- Inde
Aide militaire à l'—, 253, 313
Conflit sino-indien, 90
Mission de défense aérienne, 116
- Institut canadien des affaires internationales (Discours du ministre), 258
- Institutions spécialisées (v. Nations Unies)
- Iran (Présentation de livres canadiens à l'), 477
- Irian occidental (L'administration de l'ONU quitte l'), 242
- Japon (Comité ministériel canado-japonais), 73, 399
- Kennedy, J. F. (Hommage au Président), 386
- Laos (Situation au), 280, 314
- Malaisie (La Grande), 402
- Malraux (M. André) (Signature d'accord sur les films), 467
- Mexique (Don d'un poteau totémique au), 40
- Nassau (Entretiens de), 101, 109
- Nations Unies
Admission de la Chine communiste aux —, 412
Afrique du Sud, 48
Année de la collaboration internationale, 50, 59, 469
Assemblée générale
Dix-septième session, 54
Dix-huitième session, 356, 388, 449
Colonialisme, 67
Commission des droits de l'homme, 194
Commission des questions sociales, 268
Commission économique pour l'Amérique latine, 270

Nations Unies (suite)

- Conférence sur le commerce et le développement, 89, 329
- Congo
 - Opération de l'ONU au —, 90, 281
 - Réintégration du Katanga, 154
 - Retrait des troupes de l'ONU au —, 312
- Conseil de sécurité, 324
- Cotisations bénévoles aux —, 411
- Financement du maintien de la paix, 54, 125, 281, 286
- Impérialisme soviétique, 49
- Mission d'observateurs au Yémen, 253, 278
- Pearson (Le très honorable L. B.)
 - Discours aux —, 342
- Problèmes financiers, 252
- Programme alimentaire mondial, 60
- Science, technologie et humanité (Conférence de Genève), 163
- Statut, immunités et privilèges consulaires, 246
- UNESCO
 - Commission nationale canadienne pour l' —, 3ième conférence, 199
 - Conférence générale, 146
- Nigeria (Aide au — pour l'instruction militaire), 299
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) Réunions ministérielles, 16, 46, 480
- Organisation des États américains (Le Canada et l'), 446
- OTAN
 - Conférence annuelle des parlementaires, 26
 - Entretien Spaak - Khrouchtchev, 311
 - Entretiens de Nassau, 101, 109
 - Proposition de pacte entre l'Est et l'Ouest, 254

OTAN (suite)

- Réunion ministérielle, 43, 117, 223, 448
- Pearson (Le très honorable L. B.)
 - Discours aux Nations Unies, 342
- Pêche (Zone de — de 12 milles), 314
- Pêcheries du Pacifique nord (Les), 301
- Plan de Colombo (Quatorzième conférence), 23
- Retombées radio-actives (v. Énergie atomique)
- Saint-Siège (Succession au), 305
- Satellite (Premier — canadien), 12
- Sud-Vietnam (Reconnaissance du Gouvernement du), 483
- UNWRA
 - Centre de formation professionnelle à Sibline, 38
- Union interparlementaire
 - 51^e conférence, 30
 - 52^e conférence, 473
- URSS
 - Le commerce avec l' —, 395
 - Quinze jours en Sibérie, 413
 - L' — et la Chine, 436
- Visiteurs au Canada
 - Empereur d'Ethiopie, 397
 - Général Lemnitzer, 328
 - M. André Malraux, 466
 - Premier ministre d'Australie, 306
 - Premier ministre de la Barbade, 241
 - Premier ministre suppléant de Malaisie, 239
 - Président du Tanganyika, 327

